

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20250627-lmc144196-DE-1-1

Date de télétransmission : 1 juillet 2025

Date de réception : 1 juillet 2025

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 JUIN 2025

DELIBERATION N° 12

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET TRANSPORTS - MESURES DIVERSES

⌘⌘⌘⌘

La séance s'est ouverte à 09h15 le 27 juin 2025 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

Présents : Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Didier CARRETERO, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCITICI, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA.

Excusé(s) : Mme Michèle OLIVIER.

Pouvoir(s) : Mme Marie BENASSAYAG à M. Michel ROSSI, M. Jean-Jacques CARLIN à Mme Martine OUAKNINE, M. Jacques GENTE à Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Gérald LOMBARDO à Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Kévin LUCIANO à Mme Françoise THOMEL, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO à

Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. Joseph SEGURA à Mme Caroline MIGLIORE, M. Philippe SOUSSI à M. Franck MARTIN.

Absent(s) : Mme Christelle D'INTORNI, M. David LISNARD, M. Jérôme VIAUD.

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu l'article L 2422-12 du code de la commande publique ;

Considérant les travaux d'aménagement de la section 8 de la RD 635 sur les communes d'Antibes, de Vallauris et de Valbonne, lancés en décembre 2024 pour assurer la desserte Nord des projets de la ZAC des Clausonnes et de l'Ecotone ;

Considérant la nécessité de déplacer le réseau d'alimentation en eau potable (AEP) sur une partie de l'opération, pour permettre la réalisation d'une structure de chaussée lourde accueillant le bus à haut niveau de service (BHNS) ;

Considérant qu'afin de ne pas interférer sur la programmation des travaux départementaux et d'optimiser les conditions techniques et financières de leur mise en œuvre, la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis (CASA), exerçant les compétences relatives à la gestion de l'alimentation en eau potable sur ce territoire, et le Département, se sont accordés sur le principe de transférer au Département la maîtrise d'ouvrage du dévoiement de ce réseau ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L 2113-6 et L 2113-7 relatifs aux groupements de commandes ;

Considérant que l'agence routière départementale Menton/Roya/Bévéra doit procéder au renouvellement de l'accord-cadre à bons de commande de travaux passé, en 2021, en groupement de commandes avec les communes de son territoire ;

Considérant que, compte tenu du contexte économique contraint et de l'aspect coordonné de certains travaux, il convient de rationaliser les dépenses d'entretien des voiries départementales et communales en mutualisant les marchés d'entretien dans le cadre d'un groupement de commandes ;

Vu l'article L-2212-2 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Département a assuré, jusqu'à ce jour, l'éclairage sur la RD 809 (Chemin de Carimaï) et la RD 6285 (Avenue du Campon), sur le territoire de la commune de Le Cannet, en contrepartie du paiement par cette dernière d'une redevance pour l'entretien et la fourniture électrique, alors que la compétence relève en agglomération des pouvoirs de police du maire ;

Vu la délibération prise le 17 décembre 2021 par l'assemblée départementale approuvant le Plan vélo départemental horizon 2028 ;

Considérant l'intérêt d'aménager une voie verte sécurisée en bords de Siagne, entre les communes de Pégomas et d'Auribeau-sur-Siagne, sur le tracé de l'EuroVélo 8 et la nécessité de réaliser des études préalables pour vérifier la faisabilité technique et financière du projet, eu égard aux contraintes du site ;

Considérant que ces études sont éligibles à l'octroi d'une subvention auprès de l'Agence de la transition écologique (ADEME), au titre de l'appel à projets «Développement du vélotourisme» ;

Considérant le projet d'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle dans le cadre des travaux d'élargissement de la RD 635 sur les communes d'Antibes, Valbonne et Vallauris ;

Considérant que ce projet est éligible à l'octroi de subventions au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, ou «Fonds vert», porté par l'Etat, et au titre du cadre d'intervention régional «Le Sud à vélo» ;

Vu l'adoption du programme opérationnel FEDER/FSE+/FTJ de la Région SUD pour la période de programmation 2021-2027 adopté par la Commission européenne le 17 novembre 2022 ;

Vu l'appel à projets « Soutien aux projets d'infrastructures cyclables pour la mobilité du quotidien » porté par le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la délibération prise le 12 février 2024 par l'assemblée départementale autorisant le président du Conseil départemental, au nom du Département, à solliciter des fonds européens dans le cadre des compétences de la collectivité et à signer tous les documents nécessaires au dépôt de candidature, à la mise en œuvre et à la clôture, dont les encaissements et les reversements de subventions ;

Vu la délibération prise le 14 mars 2025 par la commission permanente approuvant la candidature du Département à l'appel à projet « Soutien aux projets d'infrastructures cyclables pour la mobilité du quotidien » du programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et massif des Alpes FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027 pour la réalisation d'infrastructures sur diverses routes départementales, ainsi que leur financement, destinées à poursuivre sa politique cyclable pour favoriser les trajets domicile-travail, et sur l'itinéraire EuroVélo 8 reliant la France et l'Italie ;

Considérant les projets suivants ainsi que leurs estimations qui ont été validés par la commission permanente du 14 mars 2025 au titre de cet appel à projets :

- réaménagement de la RD 635 avec la création d'un espace partagé pour les modes actifs sur les communes d'Antibes, Valbonne, Vallauris, estimé à 3,9 M€ TTC (3 250 000 € HT) ;
- aménagement cyclable de la RD 109a – itinéraire EV8 sur la commune de Pégomas, estimé à 660 000 € TTC (550 000 € HT) ;
- aménagement cyclable de la traversée de la RD 135 au-dessus de l'autoroute A8

- sur la commune de Mougins, estimé à 550 000 € TTC (458 333,33 € HT) ;
- aménagement de la RD 704 sur l'avenue Michard Pélissier – giratoires chemin de la Sources Romaine / Orangerie / Spagnon sur la commune d'Antibes, estimé à 650 000 € TTC (541 666,67 € HT) ;
- aménagement cyclable de la RD 504 – giratoire de la Noria – giratoire de la Source Romaine sur les communes de Biot et Antibes, estimé à 700 000 € TTC (583 333,33 € HT) ;
- aménagement cyclable de la RD 204 du carrefour RD 204/507 au collège César sur la commune de Roquefort-les-Pins, estimé à 1,5 M€ TTC (1 250 000 € HT) ;

Considérant les modifications qu'il convient d'apporter, d'une part aux montants prévisionnels des projets du fait de l'intégration de coûts supplémentaires, et d'autre part en raison de l'inéligibilité de l'opération de réaménagement de la RD 635 avec création d'un espace partagé à Antibes, Valbonne et Vallauris ;

Considérant la nécessité de renforcer la sécurité des usagers de la RD 2566 par la mise en place d'un dispositif de protection sur les falaises situées au niveau des gorges du Piaon, exposées aux mouvements de terrain et chutes de blocs ;

Considérant que la réalisation de ces travaux de sécurisation pourrait être éligible à l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID) 2025 ;

Vu le code des transports et notamment l'article L 1215-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) ;

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3DS) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2019 portant approbation du Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;

Vu la délibération du 21 octobre 2022 du Conseil régional PACA validant la cartographie des bassins de mobilité ;

Vu la délibération n°23-0219 du 23 juin 2023 du Conseil régional PACA approuvant la

modification du SRADDET Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant le processus de co-construction qui a mobilisé l'ensemble des acteurs des bassins de mobilités concernés pour élaborer les Contrats opérationnels de mobilité, définir les thématiques abordées et identifier les opérations, dans le respect du code des transports ;

Vu les articles R.20-45 à R.20-54 du code des postes et des communications électroniques relatifs aux droits de passage ;

Vu la délibération prise le 26 juin 2014 par l'assemblée départementale adoptant le barème des redevances pour occupation du domaine public routier départemental, figurant en annexe E du règlement départemental de voirie ;

Vu la délibération prise le 7 juin 2024 par la commission permanente approuvant la dernière actualisation du barème des redevances dues pour l'occupation du domaine public routier départemental ;

Considérant que l'évolution réglementaire et la mise en œuvre du barème requièrent des actualisations concernant :

- le calcul de la redevance annuelle d'occupation du domaine public routier départemental par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité conformément au décret n° 2002-409 du 26 mars 2002, avec la mise à jour de la population totale des communes des Alpes-Maritimes issue du dernier recensement, ainsi que le taux de revalorisation de l'index ingénierie dont le coefficient s'élève à 1,5770 pour 2025 ;
- le calcul de la redevance annuelle d'occupation du domaine public routier départemental par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz conformément au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, avec un taux d'évolution de l'index ingénierie dont le coefficient s'élève à 1,42 pour 2025 ;
- le calcul de la redevance annuelle d'occupation provisoire du domaine public routier par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz et d'électricité et sur des canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, avec un taux d'évolution de l'index ingénierie dont le coefficient concernant l'occupation provisoire pour le gaz s'élève à 1,23 pour 2025 ;
- le tarif des redevances d'occupation du domaine public routier départemental concernant les réseaux de communications électroniques, conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, pour 2025 qui est actualisé à :
 - 64,87 € par kilomètre linéaire aérien ;
 - 48,65 € par kilomètre linéaire souterrain ;
 - 32,44 € l'emprise au m² pour les installations autres que les stations radioélectriques ;
- la mise à jour du tableau des communes de plus de 3 500 habitants suivant la source de

l'INSEE concernant les populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2025 ;

Vu le rapport de son président proposant :

- la signature d'une convention avec la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis (CASA), transférant au Département la maîtrise d'ouvrage des travaux de déplacement de l'alimentation en eau potable, dans le cadre du réaménagement de la RD 635 - section 8 du PR 0+00 au PR 0+980, sur les communes d'Antibes, de Vallauris et de Valbonne, et détaillant les conditions techniques et financières de cette délégation ;
- la signature d'une convention avec les communes qui le souhaitent, situées sur le territoire de l'agence routière départementale Menton/Roya/Bévéra, relative à la constitution d'un groupement de commandes de travaux pour l'entretien des routes départementales, communales et leurs dépendances ;
- la signature d'une convention avec la commune de Le Cannet afin de définir les modalités de transfert de la propriété du réseau d'éclairage public routier appartenant au Département au bénéfice de la commune, sur la RD 809 Chemin de Carimaï et la RD 6285 Avenue du Campon ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental, au nom du Département, à :
 - solliciter une subvention au titre de l'appel à projets « Développement du vélotourisme » proposé par l'Agence de la transition écologique (ADEME), pour la réalisation d'études préalables en vue de l'aménagement d'une voie verte sur l'itinéraire de l'Eurovélo 8 en bords de Siagne, entre les communes de Pégomas et d'Auribeau-sur-Siagne ;
 - solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires « Fonds vert » 2025, et auprès de la Région au titre du programme «Le sud à vélo» ;
 - demander la modification des montants estimatifs sollicités au titre de l'appel à projets «Soutien aux projets d'infrastructures cyclables pour la mobilité du quotidien du programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes FEDER-FSE_FTJ 2021-2027» ;
 - solliciter une subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID) exercice 2025, pour la réalisation de l'opération de sécurisation des falaises (écran de protection) sur la RD 2566, dans la zone de Sospel et Moulinet ;
- d'approuver les deux contrats opérationnels de Mobilité M (Ouest du département) et N (Est du département), outil permettant une meilleure coordination, mise en cohérence et optimisation des actions territorialisées par les acteurs de la mobilité, durant 4 ans de 2025 à 2028 ;

- d'actualiser le barème des redevances d'occupation du domaine public routier départemental pour 2025 ;
- de prendre acte des chiffres de populations légales au 1er janvier 2025, publiés par l'INSEE ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions Transports et déplacements et Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant le transfert par la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis (CASA) au Département de la maîtrise d'ouvrage des travaux de déplacement de l'alimentation en eau potable, dans le cadre du réaménagement de la RD 635, sur les communes d'Antibes, de Vallauris et de Valbonne :

- d'approuver les termes de la convention transférant au Département la maîtrise d'ouvrage des travaux de déplacement de l'alimentation en eau potable dans le cadre du réaménagement de la RD 635 - section 8, du PR 0+00 au PR 0+980, sur les communes d'Antibes, de Vallauris et de Valbonne, et détaillant les conditions de cette délégation ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention à intervenir avec la CASA, dont le projet est joint en annexe, ainsi que tous les documents y afférents ;
- de prendre acte que le montant de ces travaux de dévoiement, estimé à 42 784,72 € HT soit 51 341,66 € TTC, sera remboursé par la CASA, une fois achevé le réaménagement global de la section 8 de la RD 635 ;
- de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « Points noirs », du budget départemental ;

2°) Concernant la constitution d'un groupement de commandes de travaux pour l'entretien des routes départementales et communales sur le secteur Menton/Roya/Bévéra :

- d'approuver les termes des conventions relatives au groupement de commandes pour la réalisation de travaux d'entretien sur les routes départementales, communales et leurs dépendances, à intervenir avec les communes qui le souhaitent situées sur le territoire de l'agence routière départementale Menton/Roya/Bévéra, à savoir Beausoleil, Breil-sur-Roya, Castellar, Castillon, Fontan, Gorbio, La Brigue, La Turbie, Menton, Moulinet, Sainte-Agnès, Saorge, Sospel et Tende ;

➤ de prendre acte que :

- le Département est désigné en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, et qu'à ce titre, il est chargé de conduire la procédure de passation de l'accord-cadre à bons de commande de travaux, de le signer et le notifier, d'en contrôler le respect du montant maximum ;
 - la commission d'appel d'offres du groupement de commandes est celle du Département ;
 - le montant maximum de l'accord-cadre à bons de commande de travaux est de 10 M€ hors taxe par an sur le lot montagne et 6 M€ hors taxe par an sur le lot littoral, sans montant minimum ;
 - le Département se réserve, sur ces montants maximum, une part financière de 7 M€ hors taxe par an sur le lot montagne et de 3 M€ hors taxe par an sur le lot littoral, pour financer ses propres travaux d'entretien sur les routes départementales ;
 - les communes souhaitant intégrer le groupement de commandes en feront la demande et prendront une délibération concordante ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions constitutives du groupement de commandes, à intervenir avec les communes concernées situées sur le territoire de l'agence routière départementale Menton /Roya/Bevera précitée, dont le projet type est joint en annexe, ainsi que tous les documents afférents ;
- de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités des programmes du budget départemental, en fonctionnement et en investissement, de la direction des routes et des infrastructures de transport, et de la direction de la construction, de l'immobilier et du patrimoine, à titre exceptionnel ;

3°) Concernant les modalités de transfert de la propriété du réseau d'éclairage public routier départemental sur la commune de Le Cannet :

- d'approuver les termes de la convention relative au transfert de propriété du réseau d'éclairage public routier sur la RD 809 (chemin de Carimaï) et sur la RD6285 (avenue du Campon) situées sur la commune de Le Cannet ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention à intervenir avec la commune de Le Cannet, dont le projet est joint en annexe, ainsi que tous les documents y afférents ;
- de prendre acte que ce transfert s'effectue sans contrepartie financière ;

4°) Concernant la demande de subvention pour l'aménagement d'une voie verte sur l'itinéraire de l'Euro Vélo 8 sur les communes de Pégomas et Auribeau-sur-Siagne :

- d'approuver la demande de subvention du Département des Alpes-Maritimes auprès de l'Agence de la transition écologique (ADEME), dans le cadre de l'appel à projets «Développement du vélotourisme», pour la réalisation d'études préalables à l'aménagement d'une voie verte sur l'itinéraire de l'EuroVélo 8 en bords de Siagne, entre les communes de Pégomas et d'Auribeau-sur-Siagne, à hauteur de 70 % du montant HT du projet s'élevant à 41 119 €, soit 28 783,30 € ;
 - d'autoriser le président du Conseil départemental à solliciter, au nom du Département, ladite subvention auprès de l'ADEME ;
 - de prendre acte que la part d'autofinancement du Département pour ce projet s'élève à 12 335,70 € HT, soit 30 % du montant global prévisionnel de 41 119 € HT ;
 - d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, tout document nécessaire à la contractualisation de ladite subvention sollicitée ou tout autre document nécessaire à la réalisation et à la vie de ce projet ;
 - de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « Aménagement du territoire et du cadre de vie », du budget départemental ;
- 5°) Concernant les demandes de subventions auprès de l'Etat au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires Fonds vert 2025 et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) sur le programme « Le sud à vélo » pour la création d'une piste cyclable sur la RD 635 :
- d'approuver les demandes de subventions du Département :
 - auprès de l'Etat au titre du Fonds vert 2025, à hauteur de 25 % du montant HT des travaux , soit 133 240,19 €,
 - auprès de la Région PACA au titre du programme «Le sud à vélo», d'un montant de 155 375 €, soit environ 29,15% du montant HT des travaux, pour la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle dans le cadre de l'élargissement de la RD 635 sur les communes d'Antibes, de Valbonne et de Vallauris ;
 - d'autoriser le président du Conseil départemental à solliciter, au nom du Département, lesdites subventions ;
 - de prendre acte que :
 - la part d'autofinancement du Département pour ce projet pourrait s'élever à 244 345 € HT, soit environ 45,85 % du montant global prévisionnel de 532 960,76 € HT,
 - le calendrier prévisionnel de réalisation s'étalera d'avril 2025 à mi-2026 ;

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, tout document nécessaire à la contractualisation desdites subventions sollicitées ou tout autre document nécessaire à la réalisation et à la vie de ce projet ;
 - de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « Points noirs », du budget départemental ;
- 6°) Concernant la modification du montant de subvention au titre de l'appel à projets « soutien aux projets d'infrastructures cyclables pour la mobilité du quotidien Provence-Alpes-Côte d'Azur et massif des Alpes du FEDER-FSE-FTJ, programme 2021-2027 » :
- d'approuver la demande de modification des montants prévisionnels sollicités par le Département par délibération prise le 14 mars 2025 par l'assemblée départementale, au titre de l'appel à projets «Soutien aux projets d'infrastructures cyclables pour la mobilité du quotidien du programme PACA et Massif des Alpes du FEDER-FSE-FJT 2021-2027», comme suit :
 - aménagement cyclable de la RD 109a – itinéraire EV8, sur la commune de Pégomas, estimé à 588 500 € HT ;
 - aménagement cyclable de la traversée de la RD 135, au-dessus de l'autoroute A8, sur la commune de Mougins, estimé à 556 400 € HT ;
 - aménagement de la RD 704 sur l'avenue Michard Pélissier – giratoires chemin de la Source romaine/Orangerie/Spagnon, sur la commune d'Antibes, estimé à 540 350 € HT ;
 - aménagement cyclable de la RD 504 – giratoire de la Noria, giratoire de la Source romaine, sur les communes de Biot et d'Antibes, estimé à 624 166,66 € HT ;
 - aménagement cyclable de la RD 204 du carrefour RD 204/507 au collège César, sur la commune de Roquefort-Les-Pins, estimé à 1 492 650 M€ HT ;
 - de prendre acte que la part d'autofinancement du Département pour lesdits projets s'élève à 1 140 620 € HT, soit 1 368 744 € TTC, pour un montant global prévisionnel de 3802 066,66 € HT, soit 4 562 480 € TTC ;
 - d'autoriser le président du Conseil départemental à solliciter, au nom du Département, les cinq subventions FEDER à hauteur de 70 % des projets, comme détaillé précédemment ;
 - d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, tous les documents relatifs à ces candidatures, à l'exécution et/ou la modification des projets, à la demande de subvention et à l'encaissement des recettes, en cas de sélection ;

- de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « Aménagement du territoire et du cadre de vie » du budget départemental ;
 - d'imputer les recettes correspondantes sur les chapitres 938 des programmes « Aménagement du territoire et cadre de vie » et « Travaux d'infrastructures » du budget départemental ;
- 7°) Concernant la demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID) 2025 pour la sécurisation des falaises sur la RD 2566 sur les communes de Sospel et Moulinet :
- d'approuver la demande de subvention du Département des Alpes-Maritimes au titre de la dotation de soutien à l'investissement des Départements pour la réalisation de la sécurisation des falaises situées sur la RD 2566 sur les communes de Sospel et Moulinet ;
 - de prendre acte que :
 - la part d'autofinancement du Département pour cette opération s'élève à 591 855,63 € HT pour un montant global prévisionnel de 941 855,63 € HT ;
 - le calendrier prévisionnel de réalisation s'étalera sur une période de 6 mois, durant le second semestre 2025 ;
 - d'autoriser le président du Conseil départemental à solliciter, au nom du Département, une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement des Départements, à hauteur de 37,16 %, soit 350 000 €, en confirmant un autofinancement d'environ 62,84 % ;
 - d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, tout document nécessaire à la contractualisation de la subvention sollicitée ou tout autre document nécessaire à la réalisation et à la vie de ce projet ;
- 8°) Concernant les contrats opérationnels de mobilité des bassins de mobilité M et N :
- d'approuver les termes des contrats opérationnels de mobilité :
 - du bassin de mobilité M (ouest du département des Alpes-Maritimes), à intervenir avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la communauté d'agglomération du Pays de Grasse, la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, la communauté de communes Alpes d'Azur, la communauté d'agglomération Sophia Antipolis, SNCF Gares et Connexions ;
 - du bassin de mobilité N (Est du département des Alpes-Maritimes), à intervenir avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Métropole Nice Côte d'Azur, la communauté d'agglomération de la Riviera française, la communauté de communes du Pays des Paillons, SNCF Gares et Connexions ;

qui concernent le Département, joints en annexes ;

9°) Concernant l'actualisation du barème des redevances 2025 pour l'occupation du domaine public routier départemental :

- d'approuver la nouvelle annexe E du règlement départemental de voirie, dont le projet est joint en annexe, actualisant le barème des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public routier départemental, pour 2025 ;
- de prendre acte :
 - des chiffres de populations légales au 1er janvier 2025, des communes et de la population totale du département des Alpes-Maritimes, publiés par l'INSEE, pour le calcul de la redevance annuelle d'occupation du domaine public routier départemental pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;
 - de l'actualisation du tarif des redevances concernant les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz, y compris les occupations provisoires par les chantiers de travaux, et les réseaux de communications électroniques ;

étant précisé que les autres tarifications du barème demeurent inchangées.

Pour(s) : 50

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Jean-Jacques CARLIN, M. Didier CARRETERO, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, M. Philippe SOUSSI, Mme Françoise THOMEL, M.

Auguste VEROLA.

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Déport(s) :

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental



**DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES**



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

**CONVENTION RELATIVE AU TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS AU DEPARTEMENT
DES ALPES-MARTITIMES RELATIVE AUX TRAVAUX DE DEPLACEMENT DE
L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET LA REPARTITION FINANCIERE**

DANS LE CADRE DU REAMENAGEMENT DE LA RD 635 - SECTION 8

DU PR 0 +00 AU PR 0 + 980

SUR LES COMMUNES D'ANTIBES, DE VALLAURIS ET DE VALBONNE

Entre :

Le Département des Alpes-Maritimes,

dont le siège est au centre administratif départemental, 147 boulevard du Mercantour BP n°3007, 06201 Nice Cedex 3, représenté par Monsieur Charles Ange GINESY, Président en exercice, agissant en vertu d'une délibération de l'assemblée départementale, en date du

dénommé, ci-après, « *le Département* »

d'une part,

et

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis,

dont le siège social se situe en Mairie d'Antibes, Cours Masséna à ANTIBES (06600), représentée par son Président, Monsieur Jean LEONETTI, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération n°..... du Conseil Communautaire en date du 05 mai 2025.

Ci-après dénommée « *la CASA* »

d'autre part.

PREAMBULE

Le Département a lancé un marché de travaux en décembre 2024 pour l'aménagement de la section 8 de la RD635 sur les communes d'Antibes, Vallauris et de Valbonne.

Le projet consiste à assurer la desserte Nord de deux projets importants (Zac des Clausonnes et Ecotone) en :

- créant une voie à double sens entre le lycée Léonard de Vinci et la RD35 et sur laquelle un bus à haut niveau de service (BHNS) circulera ;
- agrandissant l'ouvrage du Goa ;
- réalisant un espace partagé.

Des travaux de déplacement du réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP) sont indispensables sur une partie du projet pour permettre la réalisation d'une structure de chaussée lourde accueillant le BHNS.

Il est précisé que l'opération globale ayant été déclarée d'utilité publique le 18 juin 2013, il appartient au concessionnaire de déplacer à sa charge son réseau situé sous la RD635.

Afin de ne pas interférer sur la programmation des travaux départementaux et d'optimiser les conditions techniques et financières de leur mise en œuvre, la CASA, exerçant les compétences relatives à la gestion de l'alimentation en eau potable sur ce secteur, et le Département, s'accordent sur le principe de transférer au Département la maîtrise d'ouvrage du dévoiement de ce réseau d'AEP.

Le Département réalisera ainsi pour le compte de la CASA les travaux de déplacement des réseaux d'AEP sur les communes d'Antibes, Vallauris et de Valbonne sur la section 8 de la RD635.

CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention entre le Département, maître d'ouvrage de l'opération et la CASA, a pour objet de :

- fixer les modalités d'exercice de la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de dévoiement de l'AEP dans le cadre du réaménagement de la RD 635 section 8 sur les communes d'Antibes, Vallauris et Valbonne, conformément à l'article L.2422-12 du code de la commande publique ;
- définir les conditions/dispositions techniques par lesquelles le Département réalisera pour le compte de la CASA des travaux de déplacement de son réseau d'AEP ;
- déterminer le financement des travaux de dévoiement de ces réseaux d'AEP.

ARTICLE 2 : MAITRISE D'OUVRAGE

Le Département est le maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération d'aménagement de la RD635, mais également le maître de l'ouvrage délégué par la CASA pour ce qui concerne la réalisation d'une tranchée, la pose de canalisations d'adduction d'eau potable en PEHD et la dépose des anciens réseaux d'AEP si nécessaire dans le périmètre de cette opération.

La CASA est le seul interlocuteur du Département, ayant les compétences relatives à la gestion de l'AEP sur ce secteur.

Les interlocuteurs uniques pour la CASA et pour le Département sont définis à l'article 4.1 de la présente convention.

ARTICLE 3 –DESCRIPTIF DES OPERATIONS DE DEPLACEMENT DES RESEAUX

- la désignation d'un interlocuteur unique pour l'échange des informations et pendant tout le suivi du chantier, au sein de la CASA et du Département ;
- la programmation de réunions hebdomadaires avant et pendant les travaux entre les interlocuteurs des deux parties ;
- la réalisation par le Département du plan des réseaux projetés ;
- la réalisation par la CASA du projet technique et des plans de déplacement du réseau d'AEP (voir article 4.2) ;
- la réalisation par le Département d'une tranchée et pose de canalisations d'adduction d'eau potable en PEHD ;
- les opérations de raccordement par la CASA ou ses exploitants ;
- l'exécution des essais de pression et de désinfection par la CASA ou ses exploitants ;
- la dépose par le Département des anciens réseaux d'AEP, si nécessaire ;
- la réception des travaux par le Département et la CASA.

ARTICLE 4 : RÔLE ET ATTRIBUTION DU MANDANT ET DU MANDATAIRE

4.1 Désignation des interlocuteurs

Pour le Département : Mme Laura Bouazza—Juillard –
lbouazza@departement06.fr – 06 47 51 01 70

Pour la CASA ou le mandant : M. Pascal Keck - p.keck@agglo-casa.fr - - - 04 83
59 80 41 - 06 11 89 46 39

4.2 Etudes

La CASA, en qualité de maître d'ouvrage de ses installations, réalise les études relatives aux installations des canalisations d'adduction d'eau potable et transmet au Département :

- le plan des installations existantes de canalisations d'adduction d'eau potable en classe A :
 - le dimensionnement des ouvrages et leur position ;
 - l'implantation ;
- le plan en X, Y, Z, des modifications nécessaires au bon fonctionnement des infrastructures concernées par le périmètre des travaux au format dwg, conformément au plan projeté des réseaux du projet ;
- les coupes, plan de détail et tout autre descriptif technique permettant la pose des canalisations, raccords.

Le Département a déjà fourni à la CASA les documents suivants :

- le plan de situation ;
- les plans des réseaux projetés, profils en long et profils en travers.

4.3 Travaux de déplacement des réseaux des canalisations d'adduction d'eau potable

La CASA :

- a) a envoyé les coupes types des canalisations d'adduction d'eau potable au Département ;

- b) a communiqué au Département son référentiel technique définissant les règles de pose de ses conduites d'adduction et de distribution d'eau et apporte au Département une assistance technique ;
- c) est informé du projet de génie civil réalisé par le Département ou son entreprise en charge des travaux (plan d'exécution) 15 jours avant le démarrage des travaux ;
- d) assiste aux réunions de chantier ou OPC auxquelles l'interlocuteur de la CASA sera invité ;
- e) indique au Département que ses délégataires fourniront les plaques de protection des réseaux si nécessaire ;
- f) établit le procès-verbal de réception des travaux de génie civil avant les opérations de raccordement, essais de pression et désinfection dans un délai d'une semaine maximum à compter de la fin de ces travaux. Le Département prévient la CASA de la date de fin des travaux deux semaines avant celle-ci. Sans intervention de la CASA dans un délai de 15 jours à compter de la date de fin des travaux, ces derniers seront considérés comme réceptionnés ;
- g) Prévient ses exploitants de la nécessité de procéder aux raccordements et migrations du réseau d'AEP et pilote leurs interventions dans le respect du calendrier prévisionnel de l'opération.

Le Département :

- h) notifie toute modification du projet à la CASA ;
- i) communique à la CASA le planning des travaux ;
- j) invite la CASA aux réunions de chantier et OPC ;
- k) fait réaliser les travaux de génie civil de la fouille ;
- l) procède à la fourniture et pose des canalisations et raccords ;
- m) réalise les essais de pression et désinfection ;
- n) demande à la CASA le contrôle et la réception des travaux ;
- o) dépose les anciens réseaux si nécessaire.

ARTICLE 5 : PLANNING DE L'OPERATION

Les travaux de génie civil pour l'AEP réalisés par le Département démarrent à partir du 25 avril 2025.

ARTICLE 6 : REPARTITION FINANCIERE DU SURCOUT DES TRAVAUX

La CASA financera la totalité du coût du déplacement du réseau d'AEP, y compris les éventuels dépassements de l'estimation prévisionnelle. Il lui appartiendra de solliciter des subventions, aides ou participations éventuelles.

Le montant prévisionnel des travaux de dévoiement s'élève à 42 784,72€ HT, soit 51 341,66 € TTC (TVA : 20%).

REAMENAGEMENT RD635 section 8						
DEVOIEMENT AEP						
<i>Les tuyaux et raccords posés seront de type PEHD</i>						
TF	Profil 0 au profil 14 - Tuyau PEHD diam 200m					
Famille	N° prix	Désignation	Unité	prix unitaire	quantité	Montant ht
C	41	DEPOSE RESEAU AEP ET/OU EP	M	22,10€	160,00	3 536,00€
F3	122	TRANCHEE POUR RESEAUX SOUS CHAUSSEE EXISTANTE	M3	154,30€	57,60	8 887,68€
D	48	PLUSVALUE POUR UTILISATION DE BRISE ROCHIE	M3	42,30€	57,60	2 436,48€
F3	141	AEP DN150	M	76,10€	0,00	0,00€
F3	142	AEP DN200	M	101,60€	160,00	16 256,00€
					Total HT	31 116,16€
					Total TTC	37 339,39€
TO	Profil 85 au profil 87 + profil 90 au profil 92 - Tuyau PEHD diam 160mm					
Famille	N° prix	Désignation	Unité	prix unitaire	quantité	Montant ht
C	35	DEPOSE RESEAU AEP	M	22,10€	60,00	1 326,00€
F3	103	TRANCHEE POUR RESEAUX SOUS CHAUSSEE EXISTANTE	M3	154,30€	21,60	3 332,88€
D	39	PLUSVALUE POUR UTILISATION DE BRISE ROCHIE	M3	42,30€	21,60	913,68€
F3	122	AEP DN150	M	76,10€	0,00	0,00€
F3	123	AEP DN200	M	101,60€	60,00	6 096,00€
					Total HT	11 668,56€
					Total TTC	14 002,27€
					Total HT TF+TO	42 784,72€
					Total TTC TF+TO	51 341,66€

ARTICLE 7 : MODALITES DE PAIEMENT

La facturation des travaux à la CASA sera établie par le Département à l'issue des travaux de réaménagement de la route Départementale et fera l'objet d'un seul titre de recette.

Le Département enverra pour paiement à la CASA le titre de recette accompagné des états d'acompte justifiant la dépense.

Le titre de recette sera adressé pour ordonnancement à :

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Les Genêts - 449, route des Crêtes
06901 Sophia Antipolis Cedex
N° de SIRET : 240 600 585 00014

ARTICLE 8 : DUREE

La présente convention entrera en vigueur, après signature des Parties et notification par le Département.

Elle prendra fin au terme du versement du paiement par la CASA.

Concernant le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage au Département, l'absence de réserves ou la levée de l'ensemble des réserves, si des réserves étaient mentionnées, vaudra quitus de la mission accordée par la CASA au Département.

Après le quitus de la mission accordée par la CASA, le Département n'aura plus aucune responsabilité, excepté celle liée à la garantie de parfait achèvement.

Pour le Département, la personne habilitée à signer le PV de remise d'ouvrage est le Directeur des Routes et des Infrastructures de Transport ou son délégataire.

Pour la CASA, la personne habilitée à signer le PV de remise d'ouvrage est le Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement.

ARTICLE 9 : RÉSILIATION

Il pourra être procédé à la résiliation de la présente convention dans le cas où l'opération globale serait annulée par le Département.

Dans ce cas, la résiliation ne peut prendre effet qu'un mois après notification de la décision de résiliation.

ARTICLE 10 : REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige né de la formation, de l'interprétation, de l'exécution de la présente convention sera porté, à défaut d'accord amiable, devant les juridictions administratives compétentes.

ARTICLE 11 : CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

11.1. Confidentialité

Les informations fournies par le Département des Alpes-Maritimes et tous les documents de quelque nature qu'ils soient résultant de leur traitement par le cocontractant restent la propriété du Département des Alpes-Maritimes. Tous les documents et les données récoltées via tous les logiciels, emails, fiches de liaison sont strictement couverts par le secret professionnel (article 226-13 du code pénal). Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité durant toute l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le cocontractant s'engage à prendre toute précaution utile afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

Le cocontractant s'engage à respecter, de façon absolue, les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel et ses sous-traitants :

- ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations confiés, à l'exception de celles nécessaires pour les besoins de l'exécution de sa prestation, objet du présent contrat ;
- ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées dans le cadre du contrat ;
- ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales ;
- prendre toute mesure permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques en cours d'exécution du contrat ;
- prendre toute mesure, notamment de sécurité matérielle, pour assurer la conservation des documents et informations traités tout au long de la durée du présent contrat.
- En fin de convention, et conformément à la durée légale de conservation des documents, il s'engage à :
 - procéder à la destruction de tous les fichiers manuels ou informatisés stockant les informations saisies, sauf en cas de continuité de l'action ;
 - ou à restituer intégralement les supports d'informations selon les modalités prévues au présent contrat.

Si, pour l'exécution de la présente convention, les parties ont recours à des prestataires de services, ceux-ci doivent présenter des garanties identiques pour assurer la mise en œuvre des mesures et des règles de confidentialité sus-énoncées.

Dans ce cas, les parties s'engagent à faire souscrire à ces prestataires de services les mêmes engagements que ceux figurant dans le présent article. A défaut, un engagement spécifique doit être signé par lesdits prestataires mettant à la charge de ces derniers les obligations sus-énoncées.

Le Département des Alpes-Maritimes se réserve le droit de procéder à toute vérification qui lui paraîtrait utile pour constater le respect des obligations précitées par le cocontractant.

Il est rappelé qu'en cas de non-respect des dispositions précitées, la responsabilité du titulaire peut également être engagée sur la base des dispositions des articles 226-17 et 226-5 du code pénal.

Le Département des Alpes-Maritimes pourra prononcer la résiliation immédiate de la convention, sans indemnité en faveur du titulaire, en cas de violation du secret professionnel ou de non-respect des dispositions précitées.

11.2. Protection des données à caractère personnel et formalités CNIL

Le partenaire signataire de la convention s'engage à respecter les dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles.

Droit d'information des personnes (en cas de collecte des données personnelles entrant dans le champ de la convention)

Le signataire de la convention s'engage à fournir aux personnes concernées par les opérations de traitement et de collecte de données, l'information liées à leurs droits.

Exercice des droits des personnes (en cas de gestion de données personnelles entrant dans le champ de la convention)

Dans la mesure du possible, le signataire de la convention doit aider le Département des Alpes-Maritimes à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Délégué à la protection des données

Le signataire de la convention communique au Département des Alpes-Maritimes le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un, conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données.

Registre des catégories d'activités de traitement

Le signataire de la convention (qu'il soit considéré comme responsable de traitement ou sous-traitant), déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement conformément à l'article 30 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 ;

11.3. Sécurité des données à caractère personnel : annexe 2 jointe à la présente convention.

ANNEXES

- Annexe n° 1 : Plan des réseaux projetés
- Annexe n° 2 : Protection des données personnelles

Cette convention, qui ne donne pas lieu à des frais d'enregistrement, a été établie en 2 exemplaires originaux

Fait à Nice, le

**Pour la Communauté
d'agglomération Sophia Antipolis,**

Le Président,
(nom+titre+cachet)

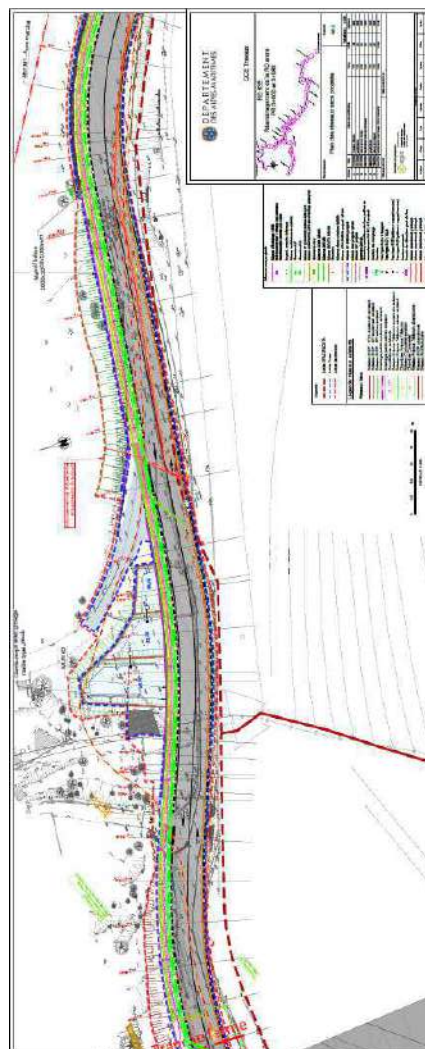
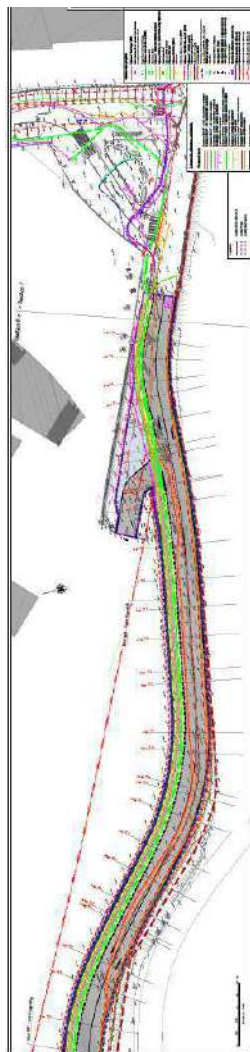
**Pour le Département des Alpes-
Maritimes**

(nom+titre+cachet)

Jean LEONETTI

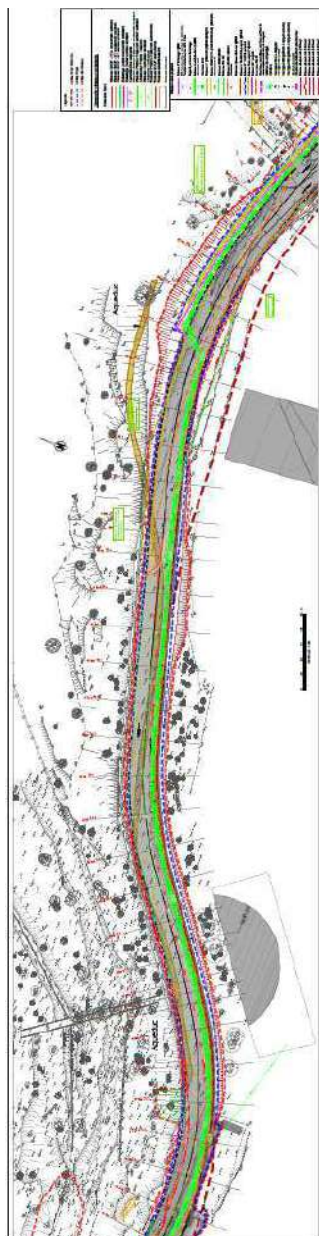
**ANNEXE 1 - PLANS DES RESEAUX PROJETES DU
DEPARTEMENT
TRANCHE FERME**

Sans échelle



TRANCHE OPTIONNELLE

Sans Echelle



ANNEXE 2 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Entrée en vigueur du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)

Cette annexe a pour objectif, sans que cela ne soit exhaustif, de balayer les obligations liées à l'entrée en vigueur du Règlement 2016/679 et de rappeler les éléments majeurs à prendre en compte par le partenaire qui porte également une responsabilité (article 82 et suivants du règlement).

Le Département, ainsi que le partenaire, signataire de la convention (dont les obligations sont visées au considérant (1) et à l'article 28 du Règlement), doivent prendre toutes les précautions utiles au regard des risques présentés par les traitements pour préserver la sécurité des données à caractère personnel (Section 2, article 32 à 34 du Règlement). Ils doivent, notamment au moment de leur collecte, durant leur transmission et leur conservation, empêcher que les données soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Ils s'engagent à présenter les garanties suffisantes quant à la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à sécuriser le traitement. Il appartient en particulier au partenaire, signataire de la convention d'engager d'ores et déjà le « Privacy by Design » afin de se mettre en conformité.

Les impacts de ce règlement sont majeurs en termes de droits pour l'utilisateur et en termes d'organisation et d'actions liées à la sécurité des traitements.

A cet égard, le partenaire dont les obligations sont édictées par l'article 28 du Règlement 2016/679, doit notamment s'assurer que :

- toute transmission d'information via un canal de communication non sécurisé, par exemple internet, s'accompagne de mesures adéquates permettant de garantir la confidentialité des données échangées, telles qu'un chiffrement des données ;
- les personnes habilitées disposant d'un accès aux données doivent s'authentifier avant tout accès à des données à caractère personnel, au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe personnels respectant les recommandations de la CNIL voire de l'ANSSI, ou par tout autre moyen d'authentification garantissant au moins le même niveau de sécurité ;
- un mécanisme de gestion des habilitations doit être mis en œuvre et régulièrement mis à jour pour garantir que les personnes habilitées n'ont accès qu'aux seules données effectivement nécessaires à la réalisation de leurs missions. Le partenaire, signataire de la convention, s'engage à définir et formaliser une procédure permettant de garantir la bonne mise à jour des habilitations ;
- des mécanismes de traitement automatique garantissent que les données à caractère personnel seront systématiquement supprimées, à l'issue de leur durée de conservation, ou seront renvoyées au responsable de traitement ou feront l'objet d'une procédure d'anonymisation rendant impossible toute identification ultérieure des personnes concernées et ce en fonction de la réglementation en vigueur et des délais de conservation en lien avec le traitement et le Département. Concernant les mécanismes d'anonymisation, il conviendra de s'assurer que les statistiques produites ne permettent aucune identification, même indirecte, des personnes concernées ;
- les accès à l'application (par exemple en télémaintenance) doivent faire l'objet d'une traçabilité afin de permettre la détection d'éventuelles tentatives d'accès frauduleux ou illégitimes. Les accès aux données considérées comme sensibles, au regard de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement européen relatif à la protection des données, doivent quant à eux être spécifiquement tracés en incluant un horodatage, l'identifiant de l'utilisateur ainsi que l'identification des données concernées, et cela pour les accès en consultation, modification ou suppression. Les données de journalisation doivent être conservées pendant une durée de six mois glissants à compter de leur enregistrement, puis détruites ;

➤ le partenaire s'interdit de recourir à des sous-traitants (article 28 — 2° du Règlement) sauf cas prévu dans le cadre du marché passé avec la collectivité. Il s'engage, en recourant à un sous-traitant, au nécessaire maintien de la sécurité et de la confidentialité des données qui lui ont été confiées par le Département.

Concernant la détermination du niveau de sécurité requis en fonction du traitement

Le partenaire s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque, avec en particulier la mise en œuvre des moyens nécessaires permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constante des systèmes et des services de traitement.

Lorsque la finalité du traitement est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et les libertés des personnes physiques, le partenaire fournit une aide au responsable de traitement (article 28-3° -f) en aidant à la réalisation d'une analyse d'impact sur la vie privée (art. 35 du règlement) : évaluation globale du risque présenté par le traitement pour les droits et libertés des personnes.

Concernant les failles de sécurité, physiques ou logiques (articles 33 et 34 du Règlement)

Le partenaire s'engage à communiquer au responsable de traitement, dans les plus brefs délais et au maximum dans les quarante-huit (48) heures après en avoir pris connaissance, la survenance de toute faille de sécurité ayant des conséquences directes ou indirectes sur le traitement des données transmises par le Département des Alpes-Maritimes.

Le partenaire documentera le plus précisément possible la faille de sécurité en indiquant les faits concernant la violation des données à caractère personnel, ses effets et les mesures prises pour y remédier.

Concernant la conformité des traitements

Le partenaire met à la disposition du Département des Alpes-Maritimes toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues par le Règlement 2016/679 relatif à la protection des données des personnes physiques et pour permettre la réalisation d'audits.

CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE TRAVAUX POUR L'ENTRETIEN DES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET COMMUNALES

Entre : Le Département des Alpes-Maritimes,

représenté par le président du Conseil départemental, Monsieur Charles Ange GINESY, domicilié en cette qualité au Centre administratif départemental, 147 boulevard du Mercantour, BP 3007, 06201 Nice cedex 3, agissant en vertu d'une délibération de l'assemblée départementale en date du,

ci-après dénommé « le Département »,

d'une part,

Et : la Commune de

représentée par le maire de la commune,
domicilié en cette qualité à.....
et agissant conformément à la délibération en date du
.....,

ci-après dénommée « la Commune »

d'autre part,

PREAMBULE

Sur le territoire de l'agence routière départementale Menton/Roya/Bévéra, portant sur les communes de Beausoleil, Breil-sur-Roya, Castellar, Castillon, Fontan, Gorbio, La Brigue, La Turbie, Moulinet, Sainte-Agnès, Saorge, Sospel et Tende, il apparaît opportun, au vu du contexte économique contraint, de rationaliser les dépenses d'entretien des voiries départementales et communales en mutualisant les marchés d'entretien.

Ainsi, afin de répondre au mieux aux problématiques rencontrées en matière d'entretien des routes et espaces publics, le Département et la Commune ont souhaité constituer un groupement de commandes de travaux pour l'entretien des routes départementales, communales et de leurs dépendances, à l'aide d'un accord-cadre à bons de commande de travaux.

Le groupement a pour vocation la passation et l'exécution des marchés nécessaires à l'objet de la présente convention. Le Département sera le coordonnateur du groupement de commandes constitué.

II EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités de création d'un groupement de commandes de travaux pour l'entretien des routes départementales, communales et de leurs dépendances à l'aide d'un accord-cadre à bons de commande de travaux, conformément au code de la commande publique, en particulier les dispositions des articles L.2113-6 et -7.

A ce titre, le Département et la Commune constituent un "groupement de commandes". Dès lors, chaque collectivité membre pourra solliciter des prestations auprès d'un ou des détenteurs des marchés.

Chaque collectivité reste maître d'ouvrage sur son domaine public.

ARTICLE 2 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Chaque prestation sollicitée par une collectivité sera directement rémunérée aux titulaires des marchés pour les prestations sollicitées par ladite collectivité.

L'accord-cadre à bons de commande de travaux est composé de 2 lots :

- un lot montagne pour les communes de Breil-sur-Roya, Fontan, La Brigue, Moulinet, Saorge, Sospel et Tende, sans montant minimum et avec un montant maximum de 10 M€ hors taxe par an, sur lequel le Département se réserve un montant maximum de 7 M€ hors taxe par an pour financer ses propres travaux d'entretien sur les routes départementales.;
- un lot littoral pour les communes de Beausoleil, Castellar, Castillon, Gorbio, La Turbie, Sainte-Agnès, sans montant minimum et avec un montant maximum de 6 M€ hors taxe par an, sur lequel le Département se réserve un montant maximum de 3 M€ hors taxe par an pour financer ses propres travaux d'entretien sur les routes départementales.

ARTICLE 3 – COMPOSITION DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Le groupement de commandes comprend :

- le Département des Alpes-Maritimes (coordonnateur), représenté par le président du Conseil départemental ;
- la Commune de , représentée par son maire ;
- les autres communes du territoire qui approuvent le principe par délibération et acte conventionnel.

ARTICLE 4 – COORDONNATEUR DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Département, représenté par le président du Conseil départemental, est désigné coordonnateur du groupement de commandes.

La mission de coordonnateur ne donne pas lieu à indemnisation.

ARTICLE 5 – ADHÉSION ET RETRAIT DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par délibération. Une copie de la délibération est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes.

Les membres du groupement ne peuvent se retirer qu'au terme de celui-ci.

ARTICLE 6 – MISSIONS DU COORDONNATEUR

Le coordonnateur a pour missions de :

- organiser les réunions de travail avec la Commune, afin de recueillir ses exigences techniques et ses besoins ;
- mettre en œuvre la procédure de passation :
 - rédiger l'avis d'appel public à la concurrence et les documents de consultation des entreprises établis en fonction des besoins qui ont été définis par les membres ;
 - gérer les opérations de consultation normalement dévolues au pouvoir adjudicateur (publications, envoi des dossiers aux candidats, réception des plis de candidatures et d'offres...) ;
 - convoquer la commission d'appel d'offres et en assurer le secrétariat ;
 - informer les candidats du sort de leurs candidatures et offres ;
 - rédiger et transmettre le rapport de présentation en application des dispositions prévues à l'article R.2184-1 du code de la commande publique.
- faire signer le ou les marchés et les notifier ;

- les exécuter au nom des membres du groupement, selon les modalités définies dans la présente convention et le dossier de consultation des entreprises ;
- transmettre, à chaque membre, les documents nécessaires à présenter comme pièces justificatives à l'appui des mandats concernés par le marché, en application des dispositions du décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 modifiant le code général des collectivités territoriales ;
- contrôler le respect des limites maximales des marchés ;
- proposer la conclusion d'éventuels avenants au(x) marché(s).

Le coordonnateur tient à la disposition des membres du groupement les informations relatives à l'activité du groupement.

Le coordonnateur est responsable des missions qui lui sont confiées par la présente convention.

ARTICLE 7 – OBLIGATIONS DES MEMBRES

Chaque membre s'engage à déterminer la nature et l'étendue de ses besoins prévisionnels à satisfaire et à les communiquer en temps utile au coordonnateur préalablement à la consultation des entreprises.

Chaque membre s'engage à tenir informé le coordonnateur préalablement à toute commande afin que celui-ci contrôle le respect des limites maximales des marchés.

Chaque membre se charge de l'exécution de son bon de commande et du paiement des prestations qu'il aura sollicitées, directement aux titulaires des marchés et conformément aux pièces contractuelles des marchés. En outre, chaque membre tient informé le coordonnateur de la bonne mise en paiement de la somme qui lui incombe.

Aucune participation des membres du groupement aux frais de gestion de ce dernier n'est demandée, le coordonnateur prenant en charge l'intégralité des frais.

ARTICLE 8 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La commission d'appel d'offres qui délibérera sera celle du coordonnateur. La commission d'appel d'offres déclare, le cas échéant, le caractère infructueux de la consultation et définit la procédure à relancer.

ARTICLE 9 – DUREE

Les dispositions de la présente convention entreront en vigueur après transmission au contrôle de légalité et notification par le Département. Elles demeurent valables pendant la durée de vie du groupement de commandes, soit jusqu'au paiement du dernier bon de commande émis.

ARTICLE 10 – RESILIATION

Le non-respect par l'une des parties des termes de la présente convention entraînera, après discussion et désaccord persistant entre les parties, la résiliation de celle-ci.

ARTICLE 11 – LITIGES

Tout litige né de la formation, de l'interprétation, de l'exécution de la présente convention sera porté, à défaut d'accord amiable, devant les juridictions administratives compétentes.

ARTICLE 12 – CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

12.1. - Confidentialité :

Les informations fournies par le Département des Alpes-Maritimes et tous documents de quelque nature qu'ils soient résultant de leur traitement par le cocontractant restent la propriété du Département des Alpes-Maritimes.

Tous les documents et les données récoltées via tous logiciels, emails, fiches de liaison sont strictement couverts par le secret professionnel (article 226-13 du code pénal). Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité durant toute l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le cocontractant s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment, d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

Le cocontractant s'engage à respecter, de façon absolue, les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel et ses sous-traitants :

- ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations confiés, à l'exception de celles nécessaires pour les besoins de l'exécution de sa prestation, objet du présent contrat ;
- ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées dans le cadre du contrat ;
- ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales ;
- prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques en cours d'exécution du contrat ;
- prendre toutes mesures, notamment de sécurité matérielle, pour assurer la conservation des documents et informations traités tout au long de la durée du présent contrat.

En fin de convention, et conformément à la durée légale de conservation des documents, il s'engage à :

- procéder à la destruction de tous fichiers manuels ou informatisés stockant les informations saisies, sauf en cas de continuité de l'action ;
- ou à restituer intégralement les supports d'informations selon les modalités prévues au présent contrat.

Si pour l'exécution de la présente convention, les parties ont recours à des prestataires de service, ceux-ci doivent présenter des garanties identiques pour assurer la mise en œuvre des mesures et des règles de confidentialité sus-énoncées.

Dans ce cas, les parties s'engagent à faire souscrire à ces prestataires de services les mêmes engagements que ceux figurant dans le présent article. A défaut, un engagement spécifique doit être signé par lesdits prestataires mettant à la charge de ces derniers les obligations sus-énoncées.

Le Département des Alpes-Maritimes se réserve le droit de procéder à toute vérification qui lui paraîtrait utile pour constater le respect des obligations précitées par le cocontractant.

Il est rappelé qu'en cas de non-respect des dispositions précitées, la responsabilité du titulaire peut également être engagée sur la base des dispositions des articles 226-17 et 226-5 du code pénal.

Le Département des Alpes-Maritimes pourra prononcer la résiliation immédiate de la convention, sans indemnité en faveur du titulaire, en cas de violation du secret professionnel ou de non-respect des dispositions précitées.

12.2 - Protection des données à caractère personnel et formalités CNIL :

Le partenaire signataire de la convention s'engage à respecter les dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 et, notamment, les formalités déclaratives auprès de la CNIL, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 ; et la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles.

Droit d'information des personnes (en cas de collecte des données personnelles entrant dans le champ de la convention). Le signataire de la convention s'engage à fournir aux personnes concernées par les opérations de traitement et de collecte de données, l'information liées à leurs droits.

Exercice des droits des personnes (en cas de gestion de données personnelles entrant dans le champ de la convention)

Dans la mesure du possible, le signataire de la convention doit aider le Département des Alpes-Maritimes à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de

rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Délégué à la protection des données. Le signataire de la convention communique au Département des Alpes-Maritimes le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données.

Registre des catégories d'activités de traitement Le signataire de la convention (*qu'il soit considéré comme responsable de traitement ou sous-traitant*), déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement conformément à l'article 30 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

12.3. Sécurité des données à caractère personnel : annexe n°1 jointe à la présente convention

Cette convention, qui ne donne pas lieu à des frais d'enregistrement, a été établie en deux exemplaires originaux.

Fait à Nice, le

Pour la Commune de

(nom, titre, cachet)

Pour le Département des Alpes-Maritimes,

(nom, titre, cachet)

ANNEXE 1 A LA CONVENTION - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Entrée en vigueur du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)

Cette annexe a pour objectif, sans que cela ne soit exhaustif, de balayer les obligations liées à l'entrée en vigueur du Règlement 2016/679 et de rappeler les éléments majeurs à prendre en compte par le partenaire qui porte également une responsabilité (article 82 et suivants du règlement).

Le Département, ainsi que le partenaire, signataire de la convention (dont les obligations sont visées au considérant (1) et à l'article 28 du Règlement), doivent prendre toutes les précautions utiles au regard des risques présentés par les traitements pour préserver la sécurité des données à caractère personnel (Section 2, article 32 à 34 du Règlement). Ils doivent, notamment au moment de leur collecte, durant leur transmission et leur conservation, empêcher que les données soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Ils s'engagent à présenter les garanties suffisantes quant à la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à sécuriser le traitement. Il appartient en particulier au partenaire, signataire de la convention d'engager d'ores et déjà le « Privacy by Design » afin de se mettre en conformité.

Les impacts de ce règlement sont majeurs en termes de droits pour l'utilisateur et en termes d'organisation et d'actions liées à la sécurité des traitements.

A cet égard, le partenaire dont les obligations sont édictées par l'article 28 du Règlement 2016/679, doit notamment s'assurer que :

- toute transmission d'information via un canal de communication non sécurisé, par exemple internet, s'accompagne de mesures adéquates permettant de garantir la confidentialité des données échangées, telles qu'un chiffrement des données ;
- les personnes habilitées disposant d'un accès aux données doivent s'authentifier avant tout accès à des données à caractère personnel, au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe personnels respectant les recommandations de la CNIL voire de l'ANSSI, ou par tout autre moyen d'authentification garantissant au moins le même niveau de sécurité ;
- un mécanisme de gestion des habilitations doit être mis en œuvre et régulièrement mis à jour pour garantir que les personnes habilitées n'ont accès qu'aux seules données effectivement nécessaires à la réalisation de leurs missions. Le partenaire, signataire de la convention, s'engage à définir et formaliser une procédure permettant de garantir la bonne mise à jour des habilitations ;
- des mécanismes de traitement automatique garantissent que les données à caractère personnel seront systématiquement supprimées, à l'issue de leur durée de conservation, ou seront renvoyées au responsable de traitement ou feront l'objet d'une procédure d'anonymisation rendant impossible toute identification ultérieure des personnes concernées et ce en fonction de la réglementation en vigueur et des délais de conservation en lien avec le traitement et le Département. Concernant les mécanismes d'anonymisation, il conviendra de s'assurer que les statistiques produites ne permettent aucune identification, même indirecte, des personnes concernées ;
- les accès à l'application (par exemple en télémaintenance) doivent faire l'objet d'une traçabilité afin de permettre la détection d'éventuelles tentatives d'accès frauduleux ou illégitimes. Les accès aux données considérées comme sensibles, au regard de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement européen relatif à la protection des données, doivent quant à eux être spécifiquement tracés en incluant un horodatage, l'identifiant de l'utilisateur ainsi que l'identification des données concernées, et cela pour les accès en consultation, modification ou suppression. Les données de journalisation doivent être conservées pendant une durée de six mois glissants à compter de leur enregistrement, puis détruites ;

- Le partenaire s'interdit de recourir à des sous-traitants (article 28 – 2° du Règlement) sauf cas prévu dans le cadre du marché passé avec la collectivité. Il s'engage, en recourant à un sous-traitant, au nécessaire maintien de la sécurité et de la confidentialité des données qui lui ont été confiées par le Département.

Concernant la détermination du niveau de sécurité requis en fonction du traitement

Le partenaire s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque, avec en particulier la mise en œuvre des moyens nécessaire permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constante des systèmes et des services de traitement.

Lorsque la finalité du traitement est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et les libertés des personnes physiques, le partenaire fournit une aide au responsable de traitement (article 28-3° -f) en aidant à la réalisation une analyse d'impact sur la vie privée (art. 35 du règlement) : évaluation globale du risque présenté par le traitement pour les droits et libertés des personnes

Concernant les failles de sécurité, physiques ou logiques (articles 33 et 34 du Règlement)

Le partenaire s'engage à communiquer au responsable de traitement, dans les plus brefs délais et au maximum dans les quarante-huit (48) heures après en avoir pris connaissance, la survenance de toute faille de sécurité ayant des conséquences directe ou indirecte sur le traitement des données transmises par le Département des Alpes-Maritimes.

Le partenaire documentera le plus précisément possible la faille de sécurité en indiquant les faits concernant la violation des données à caractère personnel, ses effets et les mesures prises pour y remédier.

Concernant la conformité des traitements

Le partenaire met à la disposition du Département des Alpes-Maritimes toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues par le Règlement 2016/679 relatif à la protection des données des personnes physiques et pour permettre la réalisation d'audits.

CONVENTION

relative au transfert de propriété du réseau d'éclairage public routier sur la RD 809 Chemin de Carimaï et la RD 6285 – Avenue du Campon – commune de Le Cannet.

Entre : Le Département des Alpes-Maritimes,

représenté par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Charles Ange GINESY, domicilié en cette qualité au centre administratif départemental, 147 boulevard du Mercantour, B.P. 3007, 06201 Nice cedex 3, et agissant conformément à la délibération de l'assemblée départementale en date du

désigné ci-après « le Département »

d'une part,

Et : La commune de Le Cannet,

représentée par le Maire, Monsieur Yves PIGRENET, domicilié en cette qualité à l'Hôtel de Ville sis 20 boulevard Sadi Carnot, 06110 Le Cannet et agissant conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du

désignée ci-après « la Commune »

d'autre part,

PREAMBULE

La construction du réseau de l'Éclairage Intensif Routier (E.I.R.) par le Département a débuté en 1933 par la réalisation, en plusieurs étapes, notamment dans les années 1960, 1969 et 1983, des réseaux se développant sur la totalité des communes du littoral et certaines communes du moyen pays.

Dans ce cadre, le Département a assuré jusqu'à ce jour, l'éclairage du chemin de Carimaï (RD 809) ainsi que de l'avenue du Campon (RD 6285) sur le territoire de la commune de Le Cannet, en contrepartie du paiement par cette dernière d'une redevance pour l'entretien et la fourniture électrique.

Or, en application de l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales, cette compétence relève des pouvoirs de police du maire.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1^{er} : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités de transfert de la propriété du réseau d'éclairage public routier appartenant au Département, au bénéfice de la Commune, sur la RD 809 – PR 0+000 à PR 0+735 (chemin de Carimaï) ainsi que sur la RD 6285 – PR 0+290 à PR 1+720 (avenue du Campon).

ARTICLE 2 : CONSISTANCE DU TRANSFERT

Le Département rétrocède à la Commune, sans contrepartie financière, le réseau d'éclairage public routier comprenant :

Un poste d'éclairage public déjà rénové :

- RD 809 - PR 0+000 à 0+735 (chemin de Carimaï) – 11 points lumineux, en agglomération, et son poste d'alimentation situé au n°2582 chemin de Carimaï.

Les candélabres ont été rénovés en 2023 et sont équipés de lanternes LED.

Le réseau sera rétrocédé en l'état.

Trois postes d'éclairage public, situés sur l'avenue du Campon (RD 6285), qui seront rénovés par le Département avant rétrocession à la commune :

- RD 6285_G- PR 0+290 à PR 0+775 – 16 points lumineux (candélabres simples) et leur poste d'alimentation appelé EIR Campon 1 ;
- RD 6285- PR 0+290 à PR 0+725 – 15 points lumineux (candélabres simples) et leur poste d'alimentation appelé EIR Campon 2 ;
- RD 6285- PR 0+725 à PR 1+720 – 54 points lumineux (soit 27 candélabres doubles) situés dans le terre-plein central de la voie et leur poste d'alimentation à créer (en séparation de celui qui alimente la partie Mouginoise).

La rénovation de ces 3 postes comprendra le changement de la totalité des lanternes sodium en lanternes LED, la peinture des mâts sains et le remplacement des mâts corrodés ou détériorés.

La réalisation, éventuellement pluri-annuelle des travaux, devra avoir lieu dans les trois ans qui suivent la signature de la présente convention.

L'ensemble des linéaires concernés est reporté sur le plan en annexe.

ARTICLE 3 : DESCRIPTION DU RESEAU DES EIR

La description détaillée des ouvrages figurera dans le dossier de rétrocession composé :

- du plan de situation des réseaux concernés ;
- du plan d'implantation des ouvrages et du poste de distribution électrique ;
- de la liste des matériels et leur descriptif : modèle, marques, puissances, référence de l'ensemble du matériel mis en œuvre ;
- du bilan de consommation énergétique de l'installation.

Ces dossiers seront remis à la Commune lors des opérations de réception conjointes pour l'avenue du Campon et dans les 15 jours suivant la notification de la convention pour le chemin de Carimaï.

ARTICLE 4 : TRANSFERT DE PROPRIETE

Pour les postes d'éclairage rénovés, le transfert de propriété du réseau d'EIR au bénéfice de la Commune, entre en vigueur à la date de signature de la présente convention.

Pour les postes d'éclairage non rénovés, le transfert de propriété du réseau d'EIR au bénéfice de la Commune, entre en vigueur après réception des travaux de rénovation (signature du procès-verbal de réception des travaux, valant remise d'ouvrage à la Commune).

ARTICLE 5 : ABONNEMENTS ET REDEVANCE

Le Département transférera à la Commune les abonnements de fourniture électrique alimentant les EIR simultanément au transfert de propriété de chacun des postes. Il appartiendra alors à la Commune d'assumer financièrement la fourniture électrique du réseau d'éclairage rétrocédé.

La redevance correspondante, au titre de la participation de la Commune pour l'éclairage des zones urbaines, ne sera plus due à compter de cette même date. Elle sera due au prorata des mois avant transfert.

ARTICLE 6 : GARANTIE DES VICES DE CONSTRUCTION

A compter de la date de signature de la présente convention ou du PV de réception des travaux de rénovation, la Commune est subrogée au Département dans tous les droits, actions et privilèges nés de l'exécution des contrats passés pour l'étude et la réalisation des constructions et installations remises au titre de la présente convention.

La Commune engage ou poursuit à compter de cette même date, en demande comme en défense, toute action et tout recours, d'origine légale ou contractuelle, à l'encontre de toute personne physique ou morale ayant concouru à la réalisation des dites constructions et installations.

Toutefois, la Commune renonce à exercer contre le Département tout recours quant aux vices dont pourraient être affectés les ouvrages qui lui sont remis.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITES

A compter du transfert de propriété du réseau d'éclairage public, la Commune en sera responsable et assurera la gestion, l'entretien et les renouvellements ultérieurs.

Les éventuels recours en responsabilité et requêtes indemnitaires nés de faits survenus avant la signature de la présente convention continueront à être pris en charge par le Département.

Ceux avec une origine postérieure à la date de signature seront à la charge de la Commune qui renonce expressément à toute action récursoire à l'encontre du Département.

ARTICLE 8 : DUREE

La présente convention entrera en vigueur, après signature et notification par le Département.

ARTICLE 9 : LITIGES

Tout litige né de la formation, de l'interprétation, de l'exécution de la présente convention sera porté, à défaut d'accord amiable, devant les juridictions administratives compétentes.

ARTICLE 10 : CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

10.1. Confidentialité :

Les informations fournies par le Département des Alpes-Maritimes et tous les documents de quelque nature qu'ils soient résultant de leur traitement par le cocontractant restent la propriété du Département des Alpes-Maritimes.

Tous les documents et les données récoltées via tous les logiciels, emails, fiches de liaison sont strictement couverts par le secret professionnel (article 226-13 du code pénal). Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité durant toute l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le cocontractant s'engage à prendre toute précaution utile afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

Le cocontractant s'engage à respecter, de façon absolue, les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel et ses sous-traitants :

- ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations confiés, à l'exception de celles nécessaires pour les besoins de l'exécution de sa prestation, objet du présent contrat ;
- ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées dans le cadre du contrat ;
- ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales ;
- prendre toute mesure permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques en cours d'exécution du contrat ;

- prendre toute mesure, notamment de sécurité matérielle, pour assurer la conservation des documents et informations traités tout au long de la durée du présent contrat.

En fin de convention, et conformément à la durée légale de conservation des documents, il s'engage à :

- procéder à la destruction de tous les fichiers manuels ou informatisés stockant les informations saisies, sauf en cas de continuité de l'action ;
- ou à restituer intégralement les supports d'informations selon les modalités prévues au présent contrat.

Si, pour l'exécution de la présente convention, les parties ont recours à des prestataires de services, ceux-ci doivent présenter des garanties identiques pour assurer la mise en œuvre des mesures et des règles de confidentialité sus-énoncées.

Dans ce cas, les parties s'engagent à faire souscrire à ces prestataires de services les mêmes engagements que ceux figurant dans le présent article. A défaut, un engagement spécifique doit être signé par lesdits prestataires mettant à la charge de ces derniers les obligations sus-énoncées.

Le Département des Alpes-Maritimes se réserve le droit de procéder à toute vérification qui lui paraîtrait utile pour constater le respect des obligations précitées par le cocontractant.

Il est rappelé qu'en cas de non-respect des dispositions précitées, la responsabilité du titulaire peut également être engagée sur la base des dispositions des articles 226-17 et 226-5 du code pénal.

Le Département des Alpes-Maritimes pourra prononcer la résiliation immédiate de la convention, sans indemnité en faveur du titulaire, en cas de violation du secret professionnel ou de non-respect des dispositions précitées.

10.2. Protection des données à caractère personnel et formalités CNIL :

Le partenaire signataire de la convention s'engage à respecter les dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles.

Droit d'information des personnes (en cas de collecte des données personnelles entrant dans le champ de la convention)

Le signataire de la convention s'engage à fournir aux personnes concernées par les opérations de traitement et de collecte de données, l'information liées à leurs droits.

Exercice des droits des personnes (en cas de gestion de données personnelles entrant dans le champ de la convention)

Dans la mesure du possible, le signataire de la convention doit aider le Département des Alpes-Maritimes à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Délégué à la protection des données

Le signataire de la convention communique au Département des Alpes-Maritimes le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un, conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données.

Registre des catégories d'activités de traitement

Le signataire de la convention (*qu'il soit considéré comme responsable de traitement ou sous-traitant*), déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement conformément à l'article 30 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 ;

10.3. Sécurité des données à caractère personnel : annexe 1 jointe à la présente convention.

Fait à Nice, le

Pour la Commune,
(nom+cachet)

Pour le Conseil Départemental,
(nom+cachet)

ANNEXE 1 A LA CONVENTION PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Entrée en vigueur du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)

Cette annexe a pour objectif, sans que cela ne soit exhaustif, de balayer les obligations liées à l'entrée en vigueur du Règlement 2016/679 et de rappeler les éléments majeurs à prendre en compte par le partenaire qui porte également une responsabilité (article 82 et suivants du règlement).

Le Département, ainsi que le partenaire, signataire de la convention (dont les obligations sont visées au considérant (1) et à l'article 28 du Règlement), doivent prendre toutes les précautions utiles au regard des risques présentés par les traitements pour préserver la sécurité des données à caractère personnel (Section 2, article 32 à 34 du Règlement). Ils doivent, notamment au moment de leur collecte, durant leur transmission et leur conservation, empêcher que les données soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Ils s'engagent à présenter les garanties suffisantes quant à la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à sécuriser le traitement. Il appartient en particulier au partenaire, signataire de la convention d'engager d'ores et déjà le « Privacy by Design » afin de se mettre en conformité.

Les impacts de ce règlement sont majeurs en termes de droits pour l'utilisateur et en termes d'organisation et d'actions liées à la sécurité des traitements.

A cet égard, le partenaire dont les obligations sont édictées par l'article 28 du Règlement 2016/679, doit notamment s'assurer que :

- toute transmission d'information via un canal de communication non sécurisé, par exemple internet, s'accompagne de mesures adéquates permettant de garantir la confidentialité des données échangées, telles qu'un chiffrement des données ;
- les personnes habilitées disposant d'un accès aux données doivent s'authentifier avant tout accès à des données à caractère personnel, au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe personnels respectant les recommandations de la CNIL voire de l'ANSSI, ou par tout autre moyen d'authentification garantissant au moins le même niveau de sécurité ;
- un mécanisme de gestion des habilitations doit être mis en œuvre et régulièrement mis à jour pour garantir que les personnes habilitées n'ont accès qu'aux seules données effectivement nécessaires à la réalisation de leurs missions. Le partenaire, signataire de la convention, s'engage à définir et formaliser une procédure permettant de garantir la bonne mise à jour des habilitations ;
- des mécanismes de traitement automatique garantissent que les données à caractère personnel seront systématiquement supprimées, à l'issue de leur durée de conservation, ou seront renvoyées au responsable de traitement ou feront l'objet d'une procédure d'anonymisation rendant impossible toute identification ultérieure des personnes concernées et ce en fonction de la réglementation en vigueur et des délais de conservation en lien avec le traitement et le Département. Concernant les mécanismes d'anonymisation, il conviendra de s'assurer que les statistiques produites ne permettent aucune identification, même indirecte, des personnes concernées ;
- les accès à l'application (par exemple en télémaintenance) doivent faire l'objet d'une traçabilité afin de permettre la détection d'éventuelles tentatives d'accès frauduleux ou illégitimes. Les accès aux données considérées comme sensibles, au regard de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement européen relatif à la protection des données, doivent quant à eux être spécifiquement tracés en incluant un horodatage, l'identifiant de l'utilisateur ainsi que l'identification des données concernées, et cela pour les accès en consultation, modification ou suppression. Les données de journalisation doivent être conservées pendant une durée de six mois glissants à compter de leur enregistrement, puis détruites ;
- le partenaire s'interdit de recourir à des sous-traitants (article 28 – 2° du Règlement) sauf cas prévu dans le cadre du marché passé avec la collectivité. Il s'engage, en recourant à un sous-traitant, au nécessaire maintien de la sécurité et de la confidentialité des données qui lui ont été confiées par le Département.

Concernant la détermination du niveau de sécurité requis en fonction du traitement

Le partenaire s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque, avec en particulier la mise en œuvre des moyens nécessaires permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constante des systèmes et des services de traitement.

Lorsque la finalité du traitement est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et les libertés des personnes physiques, le partenaire fournit une aide au responsable de traitement (article 28-3° -f) en aidant à la réalisation d'une analyse d'impact sur la vie privée (art. 35 du règlement) : évaluation globale du risque présenté par le traitement pour les droits et libertés des personnes.

Concernant les failles de sécurité, physiques ou logiques (articles 33 et 34 du Règlement)

Le partenaire s'engage à communiquer au responsable de traitement, dans les plus brefs délais et au maximum dans les quarante-huit (48) heures après en avoir pris connaissance, la survenance de toute faille de sécurité ayant des conséquences directes ou indirectes sur le traitement des données transmises par le Département des Alpes-Maritimes.

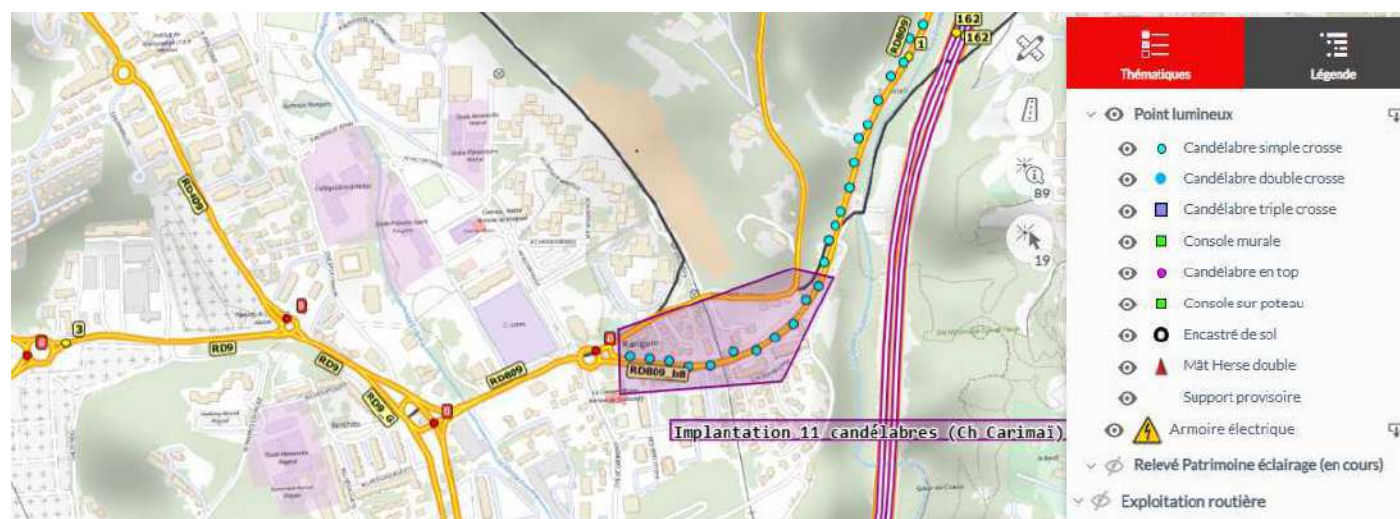
Le partenaire documentera le plus précisément possible la faille de sécurité en indiquant les faits concernant la violation des données à caractère personnel, ses effets et les mesures prises pour y remédier.

Concernant la conformité des traitements

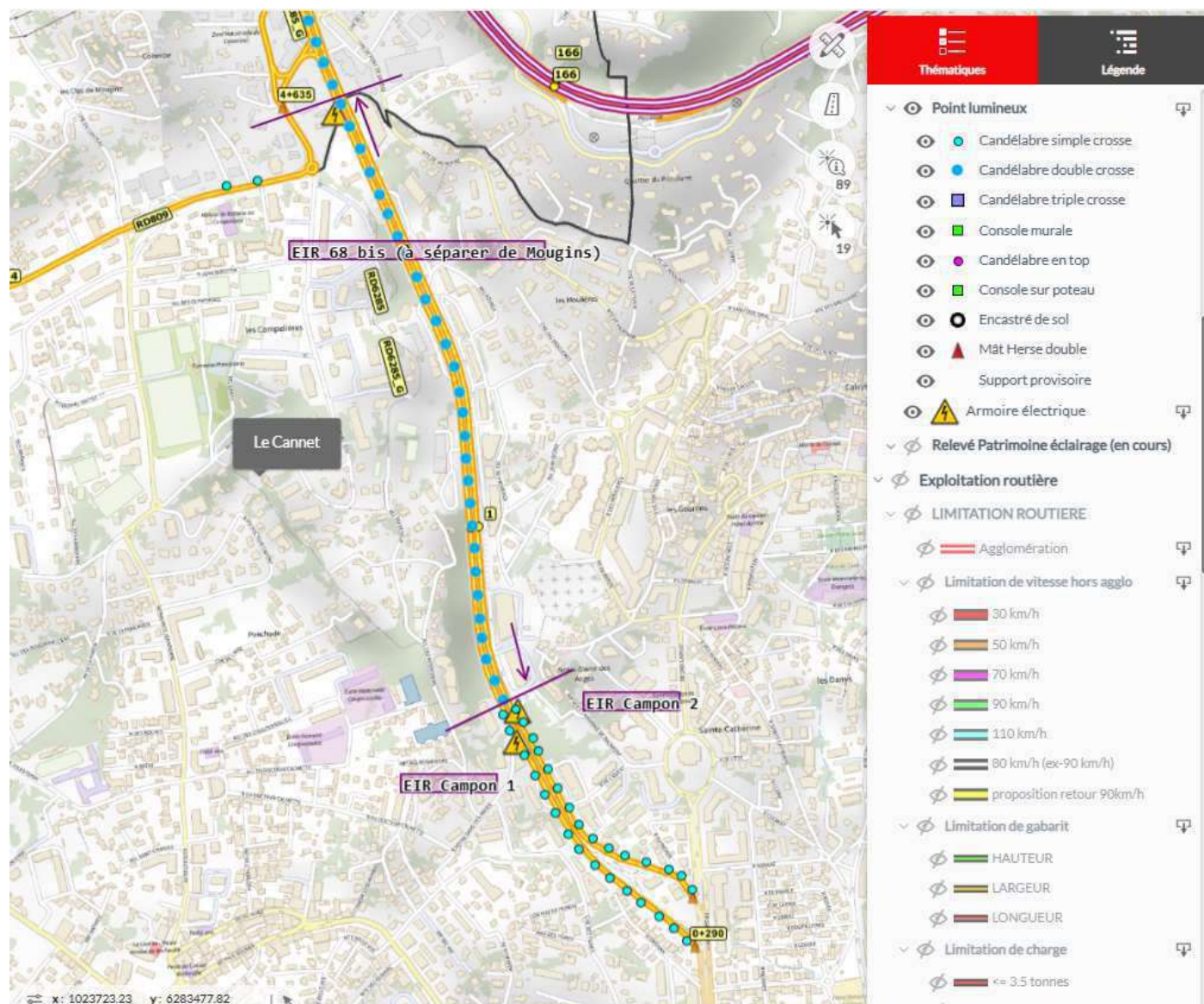
Le partenaire met à la disposition du Département des Alpes-Maritimes toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues par le Règlement 2016/679 relatif à la protection des données des personnes physiques et pour permettre la réalisation d'audits.

ANNEXE 2 – Plan d’implantation des postes d’éclairage

EIR – Chemin de Carimaï (RD 809 – PR 0 à 0+735) :

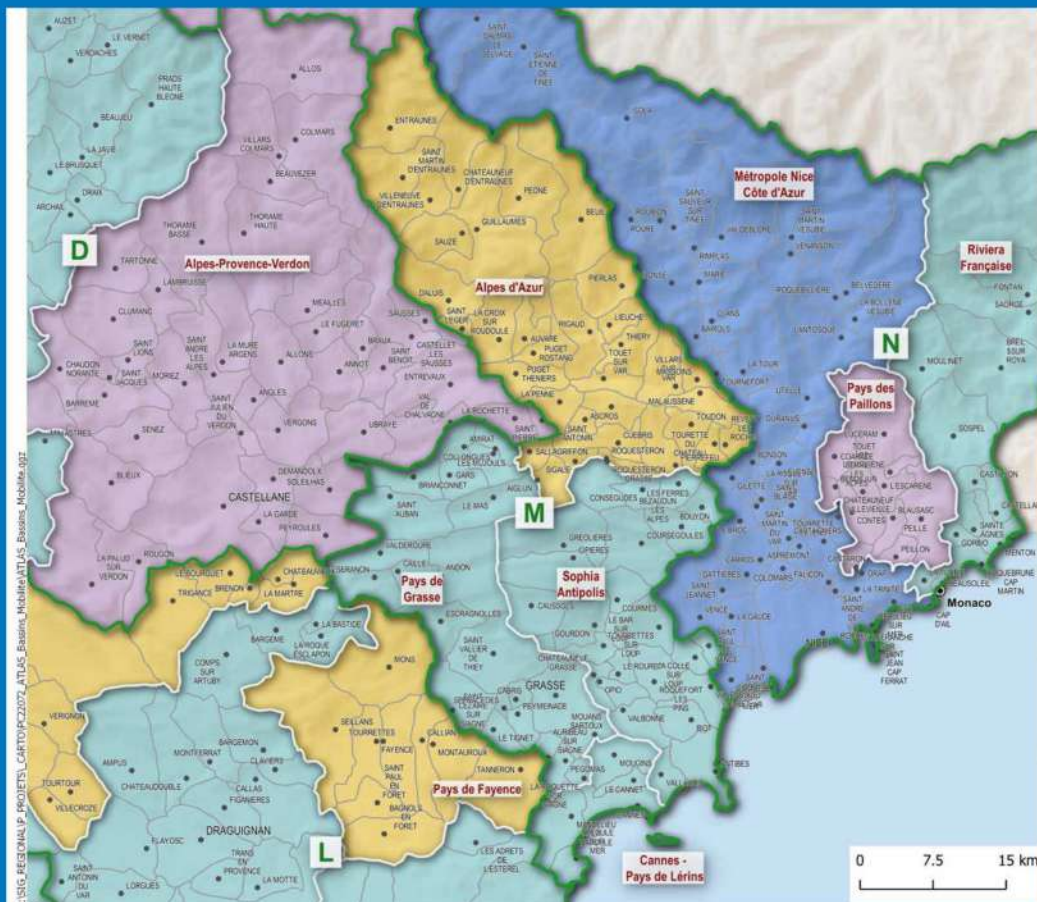


3 postes EIR, avenue du Campon (RD6285) :



Contrat Opérationnel de Mobilité

BASSIN M



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Signataires du Contrat Opérationnel de Mobilité		
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur		
Département des Alpes-Maritimes	 DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES	
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse		
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	 CANNES PAYS DE LÉRINS	
Communauté de Communes Alpes d'Azur		
Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis	 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS	
SNCF Gares et Connexions		

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L4221-1 et suivants ;

Vu le code des transports et notamment l'article L1215-1 et suivants ;

Vu la délibération n°22-0605 du 21 octobre 2022 du Conseil régional approuvant la cartographie des bassins de mobilité ;

Vu la délibération n°19-350 du 26 juin 2019 du Conseil régional adoptant le projet de Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2019 portant approbation du Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;

Vu la délibération n°23-0219 du 23 juin 2023 du Conseil régional approuvant la modification du SRADDET Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Entre les soussignés :

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par Renaud MUSELIER, Président ;

Le Département des Alpes-Maritimes, représenté par Charles Ange GINESY, Président ;

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, représentée par Jérôme VIAUD, Président ;

La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, représentée par David LISNARD, Président ;

La Communauté de Communes Alpes d'Azur, représentée par Charles Ange GINESY, Président ;

La Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, représentée par Jean LEONETTI, Président ;

ci-après dénommées « les EPCI » ;

L'entreprise, SNCF Gares et Connexion, représentée par Jérôme BINI, Directeur Régional ;

il a été convenu ce qui suit :

Les différentes parties s'engagent à :

- mettre en œuvre le contrat opérationnel de mobilité sur la période 2025-2028 afin de créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités ;
- prendre part à la mise en œuvre des actions, dans les rôles définis par le contrat, et associer les partenaires et acteurs compétents ;
- collaborer dans une logique d'amélioration continue et éventuellement d'expérimentation, au service des usagers ;
- contribuer à l'évaluation des actions inscrites au contrat opérationnel de mobilité et au partage des données ;
- communiquer et rendre compte de l'avancement des actions en mentionnant la contribution de l'ensemble des parties prenantes.

1 Lexique de base

Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) : Une AOM est une personne publique compétente pour l'organisation des mobilités sur son ressort territorial.

Cette compétence d'AOM est exercée dans le champ local par les EPCI à fiscalité propre : métropole, communauté urbaine, communauté d'agglomération, communauté de communes.

Depuis le 1er juillet 2021 et la mise en œuvre de la Loi d'Orientations des Mobilités, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est AOM par substitution à la place d'une communauté de communes lorsque la communauté de communes n'a pas souhaité prendre la compétence d'AOM par délégation de ses communes membres. Elle est alors AOM locale.

Par ailleurs, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est AOM régionale (AOMR), compétente pour les services d'intérêt régional (ex : tout service de transport qui dépasse le ressort territorial d'une AOM) c'est à dire les transports routiers de voyageurs d'intérêt régional, les transports scolaires et les TER.

La compétence d'AOM peut être exercée au travers de syndicats mixtes lorsque la compétence a été transférée par ses membres.

Bassin de Mobilité (BM) : Il s'agit de l'échelle locale sur laquelle les mobilités quotidiennes s'organisent sous la responsabilité et le financement des différentes AOM ; c'est donc l'échelle de référence pour l'élaboration des contrats opérationnels de mobilité (COM). Le territoire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est structuré en 12 bassins de mobilité (délibération 22-0605 du 21 octobre 2022). La Communauté de Communes de l'Enclave des Papes qui appartient à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur fera partie quant à elle d'un bassin piloté par la Région Auvergne Rhône Alpes (bassin de Montélimar Sud Drôme).

Comité de Bassin (COBASS) : C'est l'instance où la Région chef de file organise l'action commune pour l'amélioration des mobilités du bassin considéré. C'est l'organe de pilotage dans l'élaboration et le suivi du COM du bassin considéré. Il se compose des signataires du contrat opérationnel de mobilité du bassin considéré et pourra se décliner en comité technique.

Comité de partenaires régional (COPART Régional) : Pour mener à bien le rôle d'AOM régionale, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur met en place et anime un comité des partenaires régional conformément au code des transports. Il associe employeurs, professionnels du transport, usagers, habitants et élus régionaux, pour avis sur les décisions mobilité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur AOM régionale et chef de file. Il s'agit d'un organe consultatif à l'échelle régionale.

Comités de partenaires locaux (COPART locaux) : En tant qu'AOM locale par substitution, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a l'obligation, comme chaque Autorité Organisatrice de la Mobilité, de créer et d'animer un comité des partenaires local, mobilisé a minima une fois par an, sur chacune des 15 communautés de communes n'ayant pas pris la compétence mobilité. Celui-ci, consultatif, est composé de représentants d'associations d'usagers, d'employeurs et d'habitants tirés au sort ainsi que d'élus régionaux et locaux.¹

¹ Conférence plénière du 13 Juin 2023

Mobility as a Service (MaaS) : le Maas a pour objectif d'offrir aux usagers un service intégré, complet et simple en matière de mobilité, tant en termes d'information que de billettique. Ce concept suppose notamment une gouvernance coordonnée des différents intervenants publics et privés.²

Pôle d'échange multimodal (PEM) : les pôles d'échanges multimodaux facilitent l'intermodalité en assurant la connexion entre différents modes de transport et en reliant les modes de déplacements alternatifs à la voiture notamment.

Dans le contexte de la décarbonation des mobilités, les Pôles d'Échange multimodaux (PEM) sont un outil du report modal, un maillon de la chaîne de déplacement.³

² Définition CEREMA

³ Définition CEREMA

1.1 Liste des abréviations

ADT	Agence de Développement du Tourisme
AOM	Autorités Organisatrices de la Mobilité (<i>cf. lexique</i>)
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service
BM	Bassin de Mobilité (<i>cf. lexique</i>)
CA	Communauté d'Agglomération
CAPG	Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
CACPL	Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
CASA	Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis
CC	Communauté de Communes
CCAA	Communauté de Communes Alpes d'Azur
CFP	Chemins de Fer de Provence
COBASS	Comité de Bassin (<i>cf. lexique</i>)
COM	Contrat Opérationnel de Mobilité
COP	Conférence des Parties
COPARTR	Comité des Partenaires régional (<i>cf. lexique</i>)
COPARTL	Comités de Partenaires locaux (<i>cf. lexique</i>)
COTECHBASS	Comité Technique de Bassin
CPER	Contrat de Plan État Région
CRET	Contrats Régionaux d'Équilibre Territorial
EPCI	Établissements Publics de Coopération Intercommunale
ERTMS	European Rail Traffic Management System
EV	EuroVelo
HPM HPS	Heure de Pointe du Matin / Heure de Pointe du Soir
JOB	Jour Ouvré de Base
LER	Lignes Express Régionales
LHNS	Lignes à Haut Niveau de Service
LNPCA	Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur
LOM	Loi d'Orientation des Mobilités
LOTI	Loi d'Orientation des Transports Intérieurs
MaaS	Mobility as a Service (<i>cf. lexique</i>)

MtCO2eq	Millions de tonnes en équivalent CO2
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PAMS	Plan d'actions commun en matière de Mobilité Solidaire
PCAET	Plan Climat-Air-Énergie Territorial
PDM	Plan de mobilité
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PEM	Pôle d'échange multimodal (<i>cf. lexique</i>)
PCL	Piste cyclable du littoral
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PNRPA	Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SNBC	Stratégie Nationale Bas Carbone
SNCF	Société Nationale des Chemins de fer Français
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
TAD	Transport A la Demande
TC	Transport Collectif
TCU	Transport Collectif Urbain
TER	Trains Express Régionaux
TGV	Train à Grande Vitesse
TPMR	Transports de Personne à Mobilité Réduite
VAE	Vélo à Assistance Électrique
VTM	Véhicules Terrestres à Moteur

2 La démarche de co-construction

Les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) constituent des cadres d'action communs qui portent sur une vision globale et partagée de la mobilité au sein de chaque bassin de mobilité (BM). C'est donc dans l'esprit de la LOM et dans une volonté d'intégration des acteurs locaux à cette démarche d'amélioration des mobilités que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité que les COM soient co-construits à l'échelle locale.

Une méthodologie de co-construction pragmatique a été mise en place autour d'une alternance de trois types de réunions depuis septembre 2023 :

- Les Comités de Bassin (COBASS), réunions de validation et d'arbitrage, réunissant des élus du BM ainsi que des référents techniques ;
- Les Comités technique de Bassin (COTECHBASS), ayant pour objectif de préparer les travaux à valider en COBASS. Ils réunissaient les référents techniques des différents EPCI composant le BM ;
- Les ateliers, qui ont été les lieux du travail de la co-construction et qui ont permis de faire émerger des propositions d'engagements répondant aux objectifs du bassin.

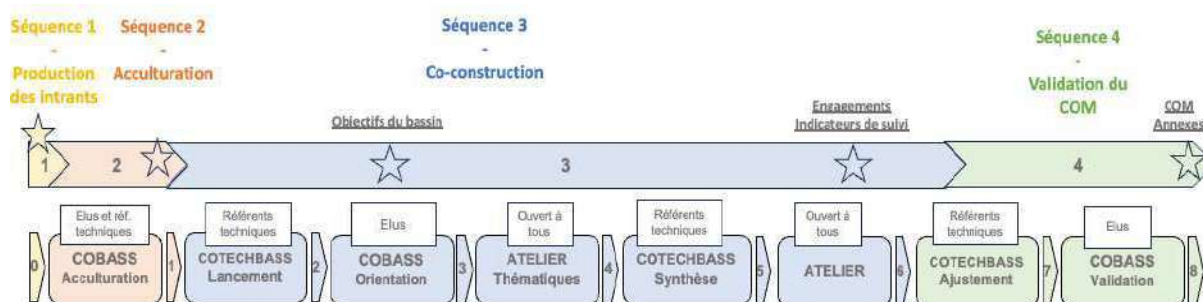


Figure 1 : Chronologie de la méthodologie de co-construction du COM

3 Contenu du Contrat Opérationnel de Mobilité

Le COM est un document avec des parties co-produites par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les acteurs du bassin.

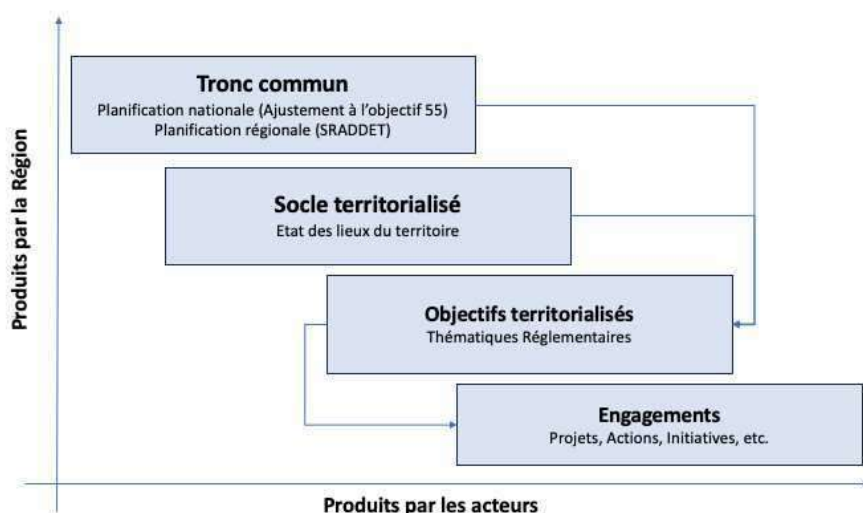


Figure 2 : Structure synthétique du COM

3.1 Le tronc commun

Le tronc commun a pour objectif de formaliser la stratégie régionale en matière de mobilité, dans le sillage de la LOM et des enjeux nationaux en matière de décarbonation.

L'appellation « tronc commun » se justifie par le fait que ce chapitre est commun à tous les COM quel que soit le BM, et qu'il a été défini comme le cadre de la démarche par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur chef de file des mobilités. Il indique notamment la durée du contrat et les modalités de gouvernance.

Son contenu et sa mise en forme ont été préparés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et soumis aux acteurs dès le lancement de la démarche.

3.2 Le socle territorialisé

Le socle territorialisé permet de faire un état des lieux du bassin concerné sur les différentes thématiques prévues par le code des Transport et la Région pour les COM.

Il a constitué un intrant à la co-construction et a fait l'objet de remarques, d'amendements, d'ajouts par les acteurs locaux au long de la démarche de co-construction.

3.3 Les objectifs généraux et territorialisés

Les objectifs à poursuivre sur le bassin de mobilité ont été co-construits et proposés par les acteurs lors du COTECHBASS n°1. Il s'agissait ici de fixer des objectifs communs à l'ensemble des acteurs à l'échelle du BM, objectifs à moyen terme dont l'échéance peut dépasser la période de mise en œuvre du COM. Autrement dit, le COM formalise sur une période de quatre ans les engagements qui doivent contribuer à l'atteinte des objectifs.

Les objectifs généraux et territorialisés ont été validés lors du COBASS n°2.

3.4 Les annexes

Les engagements sont insérés dans le COM en tant qu'annexes. Ces annexes engagement ont été co-produites par les acteurs du bassin et formalisent l'ensemble des actions concourant à l'atteinte des objectifs et pour lesquelles un ou plusieurs acteurs s'engage à participer. Une synthèse de l'ensemble des engagements est également insérée en fin de COM.

Une annexe présente la démarche de suivi et d'évaluation qui accompagnera la mise en œuvre du COM.

Une annexe retrace le déroulement de la démarche de co-construction.

L'ensemble du COM et de ses annexes est arrêté lors du COBASS n°3 et proposé à la délibération des différentes assemblées.

SOMMAIRE GENERAL

1	LEXIQUE DE BASE	5
1.1	LISTE DES ABREVIATIONS	7
2	LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION	9
3	CONTENU DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE	9
3.1	LE TRONC COMMUN	10
3.2	LE SOCLE TERRITORIALISE	10
3.3	LES OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES	10
3.4	LES ANNEXES	10
1	ÉLEMENTS DE CONTEXTE	18
1.1	DES EVOLUTIONS LEGISLATIVES QUI RENFORCENT LE ROLE DE LA REGION DANS LE DOMAINE DES MOBILITES	18
1.2	LA NEUTRALITE CARBONE EN 2050, UN DEFI POUR LES MOBILITES	22
2	LES ENJEUX LIES A LA MOBILITE EN PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	22
2.1	DES CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES ET DES DYNAMIQUES TERRITORIALES QUI STRUCTURENT LES DEPLACEMENTS.	22
2.2	DES ENJEUX FORTS D'ATTENUATION DES GES ET D'ADAPTATION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	23
3	LA POLITIQUE REGIONALE EN MATIERE DE MOBILITES	24
3.1	LA CONSTRUCTION D'UNE STRATEGIE GLOBALE FACE AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	24
3.2	UNE POLITIQUE REGIONALE AMBITIEUSE DECOULANT DE SON DOUBLE ROLE D'AUTORITE ORGANISATRICE DES MOBILITES ET DE CHEFFE DE FILE DE L'AMENAGEMENT ET DES MOBILITES	25
3.3	LA REGION ET LES PROJETS DE MOBILITE DES TERRITOIRES	27
3.3.1	LES DISPOSITIFS DE SOUTIENS REGIONAUX AUX PROJETS DE MOBILITE DES TERRITOIRES	27
3.3.2	LES AUTRES LEVIERS DE LA REGION EN FAVEUR DES MOBILITES DURABLES DES TERRITOIRES	28
4	LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE	30
4.1	DEFINITION DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE	30
4.2	DEFINITION DU BASSIN DE MOBILITE	31
4.3	NATURE DU COM	33
4.4	DUREE DU COM	33
4.5	STRUCTURES DE GOUVERNANCE DE LA MOBILITE	34
4.5.1	LE COMITE DE BASSIN	34
4.5.2	LE COMITE TECHNIQUE DE BASSIN	34

4.5.3	LES COMITES DES PARTENAIRES	34
4.6	CADRE DE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE GOUVERNANCE DU COM	34
4.6.1	LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DU COM	34
4.6.1.1	Le comité de bassin (COBASS)	34
4.6.1.2	Le comité technique de bassin (COTECHBASS)	34
4.6.1.3	Les ateliers de travail	35
4.6.1.4	La tenue du COBASS	35
4.6.1.4.1	La convocation du COBASS	35
4.6.1.4.2	La séance du COBASS	35
4.6.1.5	La tenue du COTECHBASS	35
4.6.1.5.1	La convocation du COTECHBASS	35
4.6.1.5.2	La séance du COTECHBASS	36
4.6.1.5.3	Les propositions du COTECHBASS	36
4.6.1.6	La tenue des ateliers de travail	36
4.6.1.6.1	La convocation de l'atelier de travail	36
4.6.1.6.2	Le déroulement de l'atelier de travail	36
4.6.1.6.3	Les propositions de l'atelier de travail	36
4.6.2	LES PRINCIPES DE CO-CONSTRUCTION DU COM	37
4.6.2.1	L'égalité des participants	37
4.6.2.2	Le principe de subsidiarité	37
4.6.2.3	Le principe d'efficacité	37
4.7	ÉVALUATION DU COM	37
4.8	MODALITES DE REVISION	38
4.9	MODALITES DE RESILIATION ET DE REGLEMENT DES DIFFERENDS	38

5 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES **38**

5.1 OBJECTIFS SRADDET CONSACRES DIRECTEMENT AUX MOBILITES ET APPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE REGIONAL **38**

1 LE BASSIN DE MOBILITE M **42**

1.1	PORTRAIT DU TERRITOIRE	42
1.2	MOBILITE : EXTRAIT DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION	44
1.2.1	LES DIFFERENTES FORMES DE MOBILITE ET L'INTERMODALITE	48
1.2.1.1	Schéma de Cohérence Territoriale Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (SCOT Ouest)	48
1.2.1.2	PDM de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	49
1.2.1.3	PDU de la Communauté d'Agglomération du pays de Grasse	52
1.2.1.4	PDU de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (2008)	53
1.2.1.5	PCAET de la Communauté de Communes Alpes d'Azur	56
1.2.2	POLE D'ECHANGES MULTIMODAUX ET ACCES A SES POLES	56
1.2.2.1	Schéma de Cohérence Territoriale Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (SCOT Ouest)	56
1.2.2.2	PDM de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	57
1.2.2.3	PDU de la Communauté d'Agglomération du pays de Grasse	57
1.2.2.4	PDU de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (2008)	58
1.2.2.5	PCAET de la Communauté de Communes Alpes d'Azur Méditerranée	58
1.2.3	MODALITES DE GESTION DES SITUATIONS DEGRADEES	59

1.2.3.1	Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis	59
1.2.3.2	Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	59
1.2.4	RECENSEMENT ET DIFFUSION DES PRATIQUES DE MOBILITES	60
1.2.4.1	PDM de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	60
1.2.4.2	Département des Alpes-Maritimes	60
1.2.4.3	CA Sophia Antipolis	61
1.2.5	AIDE A LA MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES DE MOBILITES	62
1.2.5.1	Département des Alpes Maritimes	62
1.2.5.2	Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis	62
1.2.5.3	Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	62
1.2.6	DECARBONATION	63
1.2.6.1	Schéma de Cohérence Territoriale Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (SCOT Ouest)	63
1.2.6.2	PDM de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	63
1.2.6.3	PDU de la Communauté d'Agglomération du pays de Grasse	64
1.2.6.4	PDU de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (2008)	64
1.2.6.5	PCAET de la Communauté de Communes Alpes d'Azur	65
1.3	ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE	66
1.4	VOLUMETRIE DES DEPLACEMENTS ET REPARTITION MODALE	69
1.4.1	VOLUMETRIE DES DEPLACEMENTS	69
1.4.1.1	Flux du bassin M	69
1.4.1.2	Déplacement internes au bassin M	69
1.4.1.3	Déplacements avec EPCI extérieurs au bassin M	70
1.4.2	PARTS MODALES CHEZ LES ACTIFS RESIDANTS	71
1.5	INFRASTRUCTURES DE MOBILITES EXISTANTES	74
1.5.1	MOBILITE ACTIVE	75
1.5.1.1	Vélo	75
1.6	SERVICES DE MOBILITES	78
1.6.1	SERVICE REGULIER TRANSPORT	78
1.6.1.1	Transport Intra Urbain et Extra Urbain	78
1.6.1.2	Transport saisonnier	79
1.6.1.3	Billettique	79
1.6.1.4	Portail d'information aux usagers	80
1.6.2	TAD	81
1.6.3	SCOLAIRE	81
1.6.4	MOBILITE ACTIVE	81
1.6.4.1	Vélo	81
1.6.5	DECARBONATION	82
1.6.6	MARITIME	83
1.6.7	USAGE PARTAGE DES VTM	83
1.6.8	MOBILITE SOLIDAIRE	83
1.6.9	LOGISTIQUE	83
1.6.9.1	PDM de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	84

1 DEFINITION **87**

2 LES OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES DU BASSIN **88**

1 ORGANISATION DE LA PARTICIPATION DES ACTEURS A LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION **274**

1.1	RECENSEMENT DES ACTEURS	274
1.2	INVITATION DES ACTEURS A PARTICIPER	276
1.3	CALENDRIER DE LA CO-CONSTRUCTION	276
2	SYNTHESE DE LA CONTRIBUTION DES ACTEURS A LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION	277
2.1	LES COMITES DE BASSIN (COBASS)	277
2.2	LES COMITES TECHNIQUES DE BASSIN (COTECHBASS)	281
2.3	LES ATELIERS PARTICIPATIFS	284
2.4	REUNION SUIVI & EVALUATION	287
2.5	TRAVAIL INTERMEDIAIRE	289
3	SYNTHESE DE LA PARTICIPATION DES ACTEURS A LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION	290
1	CONTEXTE ET OBJECTIF	293
2	METHODOLOGIE D'EVALUATION	293
2.1	INDICATEURS	293
2.2	PERIODICITE D'EVALUATION	296
2.3	PROTOCOLE D'EVALUATION	296
3	CANEVAS DE TABLEAU DE BORD	296
3.1	CALENDRIER D'EVALUATION	296
3.2	ÉVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS	296
3.2.1	ÉVALUATION QUALITATIVE	296
3.2.2	ÉVALUATION QUANTITATIVE	297
1	CONTEXTE ET OBJECTIF	299
2	METHODOLOGIE DE SUIVI	299
2.1	PERIODICITE DE SUIVI	299
2.2	PROTOCOLE DE SUIVI	299
3	CANEVAS DE TABLEAU DE BORD	300
3.1	BILAN DU BASSIN DE MOBILITE	300
3.2	MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS	300

Contrat Opérationnel de Mobilité

TRONC COMMUN



SOMMAIRE – TRONC COMMUN

1	ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	18
1.1	DES EVOLUTIONS LEGISLATIVES QUI RENFORCENT LE ROLE DE LA REGION DANS LE DOMAINE DES MOBILITES	18
1.2	LA NEUTRALITE CARBONE EN 2050, UN DEFI POUR LES MOBILITES	22
2	LES ENJEUX LIES A LA MOBILITE EN PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	22
2.1	DES CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES ET DES DYNAMIQUES TERRITORIALES QUI STRUCTURENT LES DEPLACEMENTS.	22
2.2	DES ENJEUX FORTS D'ATTENUATION DES GES ET D'ADAPTATION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	23
3	LA POLITIQUE REGIONALE EN MATIERE DE MOBILITES	24
3.1	LA CONSTRUCTION D'UNE STRATEGIE GLOBALE FACE AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	24
3.2	UNE POLITIQUE REGIONALE AMBITIEUSE DECOULANT DE SON DOUBLE ROLE D'AUTORITE ORGANISATRICE DES MOBILITES ET DE CHEFFE DE FILE DE L'AMENAGEMENT ET DES MOBILITES	25
3.3	LA REGION ET LES PROJETS DE MOBILITE DES TERRITOIRES	27
3.3.1	LES DISPOSITIFS DE SOUTIENS REGIONAUX AUX PROJETS DE MOBILITE DES TERRITOIRES	27
3.3.2	LES AUTRES LEVIERS DE LA REGION EN FAVEUR DES MOBILITES DURABLES DES TERRITOIRES	28
4	LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE	30
4.1	DEFINITION DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE	30
4.2	DEFINITION DU BASSIN DE MOBILITE	31
4.3	NATURE DU COM	33
4.4	DUREE DU COM	33
4.5	STRUCTURES DE GOUVERNANCE DE LA MOBILITE	34
4.5.1	LE COMITE DE BASSIN	34
4.5.2	LE COMITE TECHNIQUE DE BASSIN	34
4.5.3	LES COMITES DES PARTENAIRES	34
4.6	CADRE DE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE GOUVERNANCE DU COM	34
4.6.1	LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DU COM	34
4.6.1.1	Le comité de bassin (COBASS)	34
4.6.1.2	Le comité technique de bassin (COTECHBASS)	34
4.6.1.3	Les ateliers de travail	35
4.6.1.4	La tenue du COBASS	35
4.6.1.4.1	La convocation du COBASS	35
4.6.1.4.2	La séance du COBASS	35
4.6.1.5	La tenue du COTECHBASS	35
4.6.1.5.1	La convocation du COTECHBASS	35
4.6.1.5.2	La séance du COTECHBASS	36
4.6.1.5.3	Les propositions du COTECHBASS	36
4.6.1.6	La tenue des ateliers de travail	36
4.6.1.6.1	La convocation de l'atelier de travail	36
4.6.1.6.2	Le déroulement de l'atelier de travail	36
4.6.1.6.3	Les propositions de l'atelier de travail	36

4.6.2	LES PRINCIPES DE CO-CONSTRUCTION DU COM	37
4.6.2.1	L'égalité des participants	37
4.6.2.2	Le principe de subsidiarité	37
4.6.2.3	Le principe d'efficacité	37
4.7	ÉVALUATION DU COM	37
4.8	MODALITES DE REVISION	38
4.9	MODALITES DE RESILIATION ET DE REGLEMENT DES DIFFERENDS	38

5	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	38

5.1	OBJECTIFS SRADDET CONSACRES DIRECTEMENT AUX MOBILITES ET APPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE REGIONAL	38

1 Éléments de contexte

1.1 Des évolutions législatives qui renforcent le rôle de la Région dans le domaine des mobilités

Ces dix dernières années ont été marquées par plusieurs évolutions législatives qui ont précisées et renforcées le rôle de la Région dans l'organisation et la coordination des mobilités.

- **La Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe)**

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) a redéfini les compétences de chaque collectivité territoriale. Ainsi, la Région est devenue l'autorité organisatrice de l'intégralité de la mobilité interurbaine.

La loi NOTRe a également créé le **Schéma Régional d'aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)**, dont l'élaboration, l'animation, le suivi et l'évaluation ont été confiés à la Région. Le SRADDET est le document de planification qui définit la stratégie d'aménagement durable du territoire régional, détermine les objectifs à atteindre et fixe les règles pour y parvenir.

Le SRADDET a une valeur prescriptive. Il doit être décliné dans les documents locaux de planification et d'urbanisme : Schéma de cohérence territoriale (SCOT), Plan local d'urbanisme communal ou intercommunal (PLU, PLUi) , Plan de mobilité simplifié ou non (PDU/PDM/PDMS), Plan climat air énergie territorial (PCAET). Le SRADDET de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, approuvé le 15 octobre 2019, par M. le Préfet de Région, comprend 68 objectifs et 53 règles. 17 objectifs et 15 règles concernent directement les transports et la mobilité [cf. & 5 Informations complémentaires].

Un des axes majeurs du SRADDET est la **sobriété foncière** avec des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et la lutte contre l'artificialisation nette des sols.

Dans le domaine de la mobilité, le SRADDET fixe pour objectif une réduction de -75 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports en 2050. La principale priorité est **l'amélioration des transports du quotidien**. Le SRADDET affirme la volonté de développer de nouvelles pratiques de mobilité, de simplifier la vie des voyageurs et de rechercher les complémentarités optimales entre les différents modes et réseaux de transport. Le schéma définit aussi la stratégie régionale en matière aéroportuaire applicable aux aéroports régionaux et locaux.

Une procédure de révision du SRADDET a été engagée en 2024 afin de prendre en compte, notamment, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) adoptée en décembre 2019 et la Loi dite Climat et Résilience, votée en août 2021.

- **La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)**

Près de 30 ans après la Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs (LOTI), la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités, plus connue sous son acronyme LOM, définit un nouveau cadre législatif, plus complet et actualisé. Elle acte le passage des transports aux mobilités.

Elle s'inscrit dans le sillage des différentes stratégies définies par l'État en termes de transition écologique et énergétique, aux premiers rangs desquelles :

- les Accords de Paris sur la transition énergétique (2015),
- les Assises de la mobilité (2017),
- le Plan vélo et mobilités actives (2018).

La LOM affirme le couple Région/Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) pour organiser, au plus près des bassins de vie, la mobilité des personnes et le transport de marchandises.

L'objectif affiché est de couvrir l'intégralité du territoire national par des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) locales, afin que chacun puisse bénéficier de services publics de mobilité alternatifs à l'usage individuel de l'automobile. Elle réaffirme le droit à la mobilité pour tous, à partir d'une approche durable, multimodale et territorialisée, en prenant en considération l'ensemble des maillons de la chaîne de mobilité.

Les 4 grands objectifs visés sont :

- Sortir de la dépendance à l'automobile en offrant des solutions alternatives sur tous les territoires,
- Réussir la transition écologique et tendre vers une mobilité décarbonée,
- Accélérer la croissance des nouvelles mobilités,
- Construire une nouvelle programmation financière des infrastructures au service de la mobilité du quotidien.

La LOM vise également à :

- Offrir des solutions de mobilités diversifiées pour répondre aux besoins des habitants,
- Doter tous les territoires d'une autorité publique en charge de construire ces solutions,
- Co-construire ces solutions localement, en les adaptant au contexte territorial,
- Renforcer la coopération des acteurs publics de la mobilité pour assurer une réponse à l'échelle du bassin de mobilité quotidien des habitants,
- Répondre aux enjeux des déplacements Domicile-Travail,
- Apporter une réponse aux besoins de mobilité des publics les plus fragiles.

La LOM renforce les compétences de la Région en termes de mobilité, en la dotant de :

- **Un rôle de « chef de file de la mobilité »** qui correspond à l'impulsion et à la coordination de la compétence mobilité des AOM à l'échelle de bassins de mobilité que la Région définit et délimite. La Région est chargée d'organiser les modalités de l'action commune des AOM,
- **Un rôle d'AOM régionale** qui concerne des enjeux et des services qui dépassent l'échelle locale des AOM. La Région est compétente pour tous les services qui sortent du ressort territorial d'une AOM (à l'exception des services ferroviaires pour lesquels elle reste compétente à l'intérieur du périmètre de l'AOM),
- **Un rôle d'AOM locale par substitution** (AOML) sur les territoires où les communautés de communes n'ont pas pris la compétence mobilité (15 EPCI concernés en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Les AOML (y compris la Région en tant qu'AOML) sont libres de mettre en place les services et la tarification qui sont les plus adaptés aux territoires sur lesquels elles interviennent.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se compose de 52 EPCI dont 37 sont Autorités Organisatrices de la Mobilité.

Les intercommunalités en 2020

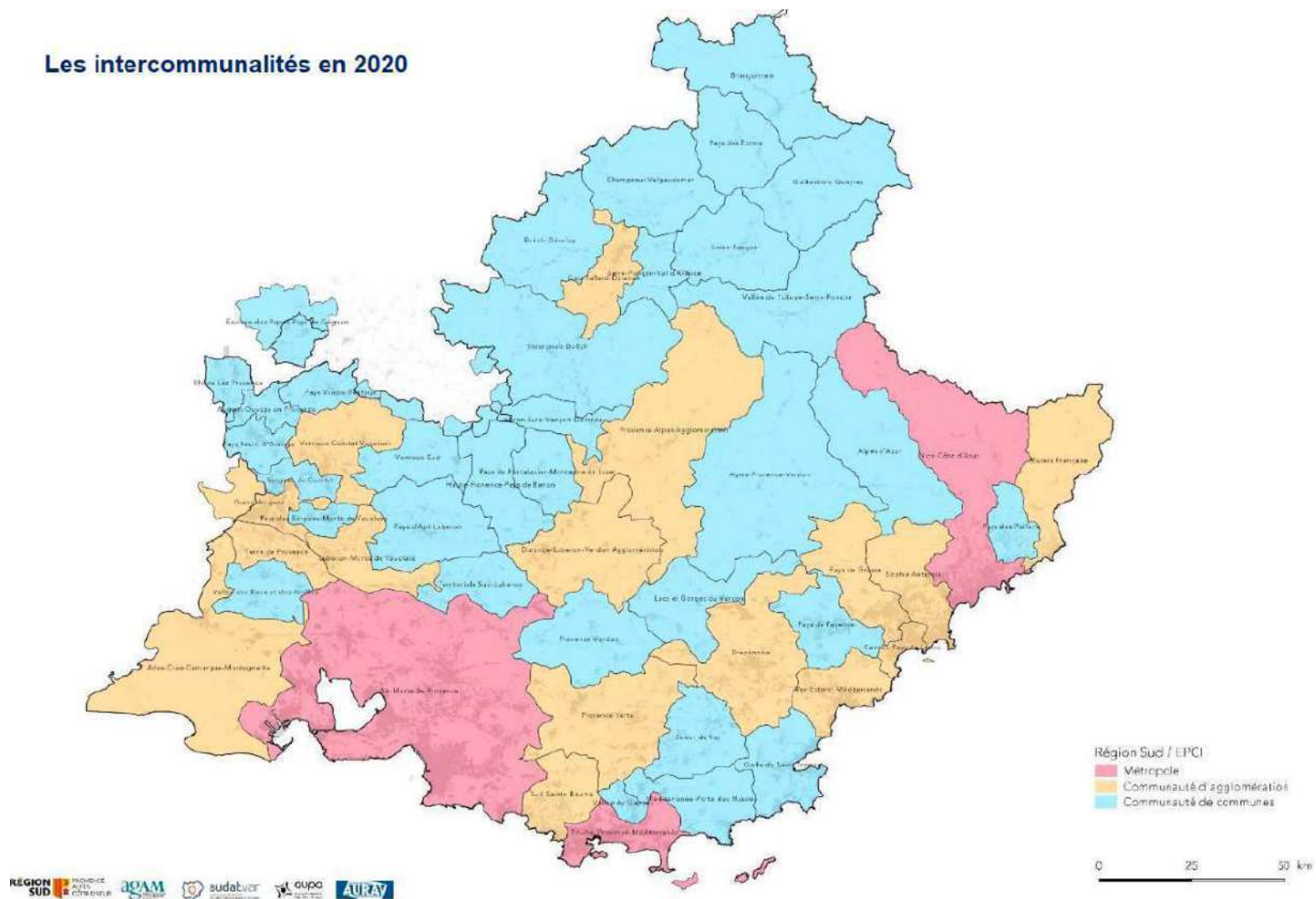


Figure 3 : Intercommunalités de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (source : Atlas Mobilité Volet C : compréhension de la modalité régionale)

1.2 La neutralité carbone en 2050, un défi pour les mobilités

L'objectif de neutralité carbone en 2050 a été adopté par la France et inscrit dans la loi. La stratégie nationale bas carbone (SNBC) décrit le chemin pour l'atteindre. Il s'agit de réduire d'un facteur 6, en 30 ans, l'empreinte carbone moyenne d'un Français, pour la faire passer de 11 tonnes de CO₂eq par an en 2019 à moins de 2t CO₂eq en 2050.

Le secteur des transports pèse lourdement dans le volume global des émissions des gaz à effet de serre (GES). Il **représente encore 30% des émissions des GES**. Or, si l'on observe une stabilisation récente, les émissions provenant du secteur des transports ont, entre 1990 et 2022, continué à augmenter. En outre, 50% des émissions de ce secteur proviennent des véhicules particuliers.

Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050, une rupture s'impose. **Pour être à la hauteur des enjeux de la transition écologique des mobilités, il est nécessaire d'intervenir sur le système global de transports**. Agir uniquement sur le levier de la transition énergétique des véhicules (électrification) ne suffira pas. En outre, ce levier ne règle pas les autres externalités négatives des transports (congestion, certaines pollutions).

Il s'agit donc d'intervenir sur la mobilité des voyageurs et des marchandises avec un panel large qui va au-delà des seules infrastructures de transport : les services, avec une offre de transports collectifs et partagés, le matériel roulant, l'énergie, le comportement, la réglementation, le partage de l'espace public et la réaffectation de la capacité des infrastructures routières aux modes alternatifs à l'autosolisme, le financement, la résilience.

2 Les enjeux liés à la mobilité en Provence Alpes Côte d'Azur

2.1 Des caractéristiques géographiques et des dynamiques territoriales qui structurent les déplacements.

Avec 5 millions d'habitants répartis sur 6 départements, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se distingue par des densités de population hétérogènes, avec un littoral urbanisé où se concentrent, au sein des trois métropoles régionales (Aix Marseille Provence ; Toulon Provence Méditerranée et Nice Côte d'Azur) près de 80% des habitants de la région et un arrière-pays et un bassin alpin moins peuplés et plus ruraux.

Le territoire régional se caractérise par une forte diversité géographique, avec plusieurs espaces et paysages distincts : massif alpin, littoral azuréen, territoire provençal et couloir rhodanien.

L'ouverture sur la Méditerranée et sur le nord du bassin européen via le couloir rhodanien et l'axe alpin renforce son rôle d'interface stratégique. Véritable carrefour de circulations des hommes comme des marchandises depuis l'antiquité, la région bénéficie d'un réseau de transports dense et diversifié, moteur de son dynamisme et de son attractivité économique.

La région Provence Alpes Côte d'Azur est incontestablement une région « riche », mais où le creusement des inégalités est accentué par les dynamiques territoriales. Le foncier disponible, le long du littoral, est rare et cher. Cela accentue les phénomènes de ségrégation et de fracture territoriales : les territoires à faibles ressources fiscales accueillent les

populations les plus fragiles et voient partir les populations plus favorisées (couples avec enfants, bi-actifs, cadres ou professions intermédiaires).

Les territoires les plus riches voient partir les populations les plus modestes (familles monoparentales et les ménages disposant d'un niveau de formation et de qualification moins élevé), et arriver des populations plus aisées.

L'accessibilité aux équipements et aux services est ainsi déterminante pour garantir l'égalité des territoires et la capacité des politiques publiques à apporter un niveau de services adapté aux habitants. La région est globalement bien pourvue en équipements : 95% de la population accède en moins de 7 minutes en voiture aux principaux services de la vie courante (écoles, collèges, supermarchés, médecins, salons de coiffure, bureaux de poste...).

Cependant, certaines communes restent enclavées, en particulier au sein du massif alpin ou dans certaines zones rurales de l'arrière-pays et sont donc éloignées des services.

Ces caractéristiques géographiques favorisent une hyperurbanisation autour des métropoles et des aires urbaines, avec un phénomène de périurbanisation prononcé depuis une quarantaine d'année. Une des particularités de la région réside dans cette structure polycentrique et cet habitat dispersé, avec un réseau viaire très développé.

La gestion des mobilités y est complexe. En effet, l'organisation polycentrique et la périurbanisation génèrent de plus en plus de déplacements, à l'origine de la congestion des réseaux routiers et ferroviaires. Les déplacements quotidiens sont marqués par la prépondérance de l'usage de la voiture individuelle, notamment dans les secteurs ruraux.

L'interconnexion entre équipements routiers majeurs, portuaires et aéroportuaires, la coordination des réseaux de transport en commun, l'accessibilité et la qualité des pôles d'échanges multimodaux ainsi que la mise à niveau des réseaux de proximité sont autant d'enjeux à prendre en compte pour tendre vers une mobilité plus fluide et plus durable. L'enjeu majeur pour le territoire régional est de garantir une qualité de service pour les différents pôles de connexion. Une offre multimodale bien articulée permet également d'organiser les réseaux en bonne intelligence et synergie.

Le territoire est maillé (2022) par 196 gares ferroviaires, 15 gares routières, plus de 150 aires de covoiturage et 28 parking-relais identifiés.

2.2 Des enjeux forts d'atténuation des GES et d'adaptation face au changement climatique

Les mobilités structurent le quotidien. Tous (ou presque) se déplacent tous les jours pour travailler, accompagner les enfants à l'école, étudier, voir sa famille, ses amis, faire ses courses ou se divertir. Or, malgré l'amélioration de l'offre et l'augmentation continue de la fréquentation des réseaux de transports en commun en région, seuls 11% des trajets domicile/travail se font en transports collectifs, 60% des déplacements domicile/travail de moins de 5 km se font en voiture, seuls 2% sont effectués à vélo. En outre, 1 trajet en voiture sur 4 fait moins de 3 km, cette proportion atteint 4 trajets sur 10 en agglomération.

De fait, **en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES), la tendance régionale suit celle observée au niveau national : le secteur des transports est le seul qui a vu, depuis 1990, le volume de ses émissions de GES ne pas baisser significativement. Il représente, dans la région, 31% des émissions totales de GES, soit 51,1 MteqCO₂.**

Par ailleurs, dans un contexte de changement climatique, dont les effets sont déjà visibles et vont continuer à s'aggraver tant en fréquence qu'en intensité (inondations, vagues de chaleur, incendies, glissements de terrain, etc.), et de tensions grandissantes sur les ressources (matières premières critiques, énergie, eau, foresterie et agriculture), la résilience des territoires passera, notamment, par la capacité des systèmes de transport à faire face aux crises.

Cela est particulièrement marqué en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Appartenant à l'espace méditerranéen, cette région est **très vulnérable vis-à-vis des impacts du réchauffement climatique, sur la frange littorale comme dans les espaces alpins**, avec de lourds impacts sur les infrastructures et services de transports de la région, dont la gouvernance est multiple.

Les catastrophes récentes - inondations dans le Var et les Alpes-Maritimes (tempête ALEX dans la vallée de la Roya, inondations de la ville de Cannes), coups de mer qui emportent les routes, mouvements de terrain qui coupent les itinéraires Alpains (Chambon, Pas de l'Ours), canicule de 2022 qui a imposé un abaissement des vitesses d'exploitation du réseau ferroviaire... - **ont eu de fortes incidences sur les infrastructures et les services de transport et rappellent l'importance de la résilience du système régional de transport** pour préserver la vitalité du tissu économique régional et la qualité de vie des habitants de Provence Alpes Côte d'Azur.

Il est dès lors crucial d'engager des actions pour préparer les infrastructures et services de transport aux conséquences du changement climatique. Cela implique de mettre en place des systèmes de surveillance, de modifier certaines infrastructures, pour anticiper et répondre aux perturbations et de modifier les politiques d'aménagement, d'investissement et d'entretien.

3 La politique régionale en matière de mobilités

3.1 La construction d'une stratégie globale face aux enjeux du changement climatique

Les effets du changement climatique et de la crise énergétique ont conduit la Région à construire une réponse globale aux défis qu'ils posent, en faisant évoluer les infrastructures et leur exploitation, les usages et services de mobilité vers des modes plus collectifs, partagés et plus sobres en énergie, tout en répondant aux besoins des populations et de l'économie, autour de quatre orientations stratégiques pour la transition écologique de la mobilité en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, formant l'acronyme **ACoRS** (Adaptation / Conversion / Report modal / Sobriété), qui constituent la grille d'analyse de la Région tant pour ses actions que celles qu'elle peut soutenir.

Ainsi, apparaissent stratégiques :

- **Les projets/actions visant l'adaptation (A) aux défis écologiques et sociaux mondiaux** liés au dépassement des limites planétaires (changement climatique, tension sur la ressource en eau ...), dans l'objectif de gérer l'inévitable et d'éviter l'ingérable, en construisant la résilience aux bouleversements en cours et à venir ;
- **Les projets/actions conduisant à la conversion (Co) des infrastructures**, au bénéfice des modes de déplacement décarbonés et alternatifs à l'autosolisme, **et des flottes**, pour une

meilleure efficacité énergétique des véhicules afin de sortir en 20 ans des énergies fossiles en utilisant l'énergie adaptée à l'usage ;

- **Les projets/actions incitant au report (R) modal et la multimodalité**, pour réduire les consommations énergétiques par unité (voyageur ou marchandises) en favorisant le transport collectif actif et partagé ;
- **Les projets promouvant la sobriété (S) des déplacements motorisés**, pour réduire les besoins énergétiques en requestionnant les modes de vie, l'organisation des territoires et les circuits de production et de consommation, tout en améliorant la qualité de vie.

3.2 Une politique régionale ambitieuse découlant de son double rôle d'autorité organisatrice des mobilités et de cheffe de file de l'aménagement et des mobilités

Autorité Organisatrice la Mobilité Régionale et Cheffe de file de l'aménagement du territoire régional et des mobilités, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur met en œuvre une politique de mobilité ambitieuse, visant à répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Cette politique s'articule autour des axes suivants :

1. Garantir des solutions de mobilité « minimales » à tous les usagers, afin de garantir, pour chaque habitant, une « mobilité essentielle » (études, travail, santé, loisirs de proximité, etc.) à un coût raisonnable, accessible pour les plus modestes et pour ceux qui n'ont pas accès à la voiture individuelle (jeunes, seniors, etc.)
2. Réduire le trafic routier et ses nuisances (CO2, bruit, pollution, accidentologie, etc.)

Les objectifs qui en découlent se traduisent de manière différente selon la typologie de territoire :

- Au sein et autour des zones les plus urbanisées et les plus denses : assurer une offre de transport collectif courte distance (< 80 km) avec un très haut niveau de service (cadencement, régularité, amplitude, etc.) dans des conditions de complémentarité et d'intermodalité avec les autres modes de transports : transports collectifs urbains, covoiturage, vélo, marche à pied... afin de réduire massivement le trafic routier pour les déplacements du quotidien.
- Au sein et autour des zones moins peuplées et peu denses : garantir des solutions de mobilité « de base » pour les trajets courts, en particulier en termes de rabattement vers les pôles urbains locaux pourvoyeurs d'emplois, les établissements scolaires, les services de santé... Il s'agit d'encourager et accompagner des formes nouvelles de déplacements : covoiturage, autopartage, mise en service de petits bus locaux, mobilité des services à la population (bus services itinérants) ...

La volonté de la Région est de :

- Encourager, chaque fois que cela est possible, le report modal de la voiture vers les transports collectifs,
- Proposer une offre ferroviaire qualitative et attractive, complémentaire avec les autres modes de déplacements,

- Offrir à tous un transport collectif routier complémentaire à l'offre ferroviaire, adapté aux spécificités des territoires et aux besoins des usagers,
- Optimiser le réseau ZOU! de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de consolider et renforcer l'offre de transports collectifs
- Accompagner les territoires vers une meilleure mobilité des usagers,
- Promouvoir et financer des solutions de mobilité et d'intermodalité, de transport et de logistique en travaillant sur l'ensemble des leviers :
 - Expérimenter de nouvelles solutions, jusqu'à leur évaluation et conditions de réplcation pour les confier en exploitation pérenne à des tiers,
 - Actionner les leviers permettant d'agir sur l'accélération des changements de comportements dans la mobilité du quotidien,
 - Garantir à tous la facilité d'achat de titres régionaux (sans obligation digitale), et développer la vente croisée (par/pour des tiers) pour certains titres.

Cette volonté de la Région suppose de :

- Développer une offre de desserte TER et Chemins de Fer de Provence adaptée aux territoires et aux besoins des usagers, en priorisant les efforts sur les axes où le trafic routier qui pourrait être reporté est important, et dans le cadre d'une gouvernance renouvelée avec les territoires, les partenaires et les usagers.
- Contribuer à l'intermodalité et la complémentarité avec le service de transport collectif routier régional (LER, lignes de proximité), l'offre ferroviaire ainsi qu'avec les autres modes de transport collectifs (Transports Collectifs Urbains/Transports à la demande/Vélo...).
- Préparer l'ouverture totale du marché régional ferroviaire à la concurrence afin de développer et améliorer la qualité l'offre, tout en réduisant les coûts.
- Développer la complémentarité car-train et car-car en supprimant les doublages d'O/D et d'horaires,
- Centrer le réseau express routier sur la vitesse commerciale et la desserte des grands pôles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Innover les territoires par le réseau de proximité sans se substituer aux AOM et encourager le rabattement sur des pôles d'échanges secondaires,
- Favoriser les nœuds multimodaux par territoire.
- Territorialiser les politiques de mobilité régionale.
- Harmoniser les modalités de circulation entre les AOM.
- Positionner la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en prestataire de services pour les territoires, non dotés d'AOM, afin de répondre aux attentes locales.
- Élaborer des scénarios prospectifs.
- Instruire une diversité de mécanismes : projets de réglementation, de tarification, de financements alternatifs...

Cette politique se déploie en synergie avec les contractualisations d'accompagnement des territoires portées par la Région.

3.3 La Région et les projets de mobilité des territoires

3.3.1 Les dispositifs de soutiens régionaux aux projets de mobilité des territoires

La Région accompagne les territoires via un cadre contractuel : les contrats « Nos territoires d'abord » qui déterminent, en fonction d'objectifs partagés, les projets soutenus et un plan d'actions prioritaires. Ce cadre contractuel est désormais, dans le domaine des mobilités, renforcé par les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) [cf. chapitre 4. Le contrat opérationnel de mobilité].

Via ces contractualisations, la Région promeut :

- L'intermodalité entre les services de transports régionaux et les services de transports locaux

Il s'agit de veiller à la bonne coordination/complémentarité des offres « Région » et des offres des Autorités Organisatrices de Mobilité (ex : tarification et d'interopérabilité des systèmes de billettique). Cette harmonisation des offres est souvent le point faible des projets de mobilités. Seront donc examinés tous les types de projets s'inscrivant dans la perspective d'améliorer l'intermodalité et la fréquentation du réseau régional ZOU ! (ex : aménagements de gares/PEM/parcs relais en connexion avec le réseau régional ZOU ! ; aménagements cyclables de rabattement, etc...)

- La mobilité collective et partagée

Il s'agit de soutenir les projets favorisant une régulation des usages de la voirie au bénéfice des modes de déplacement collectifs (ex : covoiturage (aires et services) et/ou voies réservées aux transports collectifs (TCSP).

- Les mobilités actives

La mise en œuvre du Schéma régional des Véloroutes est un objectif prioritaire de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'accompagnement des projets portés par les territoires avec cet objectif est un des axes privilégiés des contrats NTDA (ex : aménagements cyclables sécurisés en milieu urbain comme en milieu rural, favorisant, au quotidien, la pratique du vélo). La sécurisation des circulations piétonnes et la promotion de la marche à pied (cf. accessibilité des établissements scolaires) sont également des enjeux à prendre en compte.

- De nouvelles pratiques pour le transport de marchandises et la logistique

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite promouvoir, dans le domaine du transport de marchandises et de la logistique, des pratiques plus durables, chez les donneurs d'ordre comme chez les consommateurs. La Région souhaite, également encourager, chaque fois que cela est possible, le report modal (fer et fleuve), la transition des flottes (y compris les modes d'avitaillement), les changements de pratiques des différents acteurs (mutualisation des ressources, optimisation des livraisons et des espaces logistiques), les réglementations des livraisons (simplification, harmonisation, diffusion), la logistique du dernier km (circuits courts, cyclo-logistique, reverse-logistique). La sécurisation de l'approvisionnement des différents territoires est également un enjeu pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les mesures préventives pour garantir la robustesse des chaînes logistiques en cas d'aléas, ainsi

que les mesures pour assurer l’approvisionnement quotidien de territoires excentrés seront appréciées.

Pour atteindre ces objectifs, différents accompagnements et/ou cadres d’intervention régionaux pourront être mobilisés, tels que :

- La Création d’un **réseau de référents mobilité**,
- L’**Accompagnement des EPCI qui n’ont pas pris la compétence mobilité** en co-pilotant des études de faisabilité fléchées sur des territoires voulant mener des actions à leur compte, avec de possibles financements à 100%,
- Le **Cadre Zéro Emission en Route** : Le cadre d’intervention régional sur les carburants alternatifs se focalise sur les technologies Electrique-batterie, Hydrogène et Gaz Naturel Véhicule (GNV) en agissant sur l’offre de stations de recharge et d’avitaillement et la demande,
- Le dispositif **Gardons une COP D’avance - Sud Logistique 2030** : Lancement d’un appel à projets conjoint ADEME/Région, en vue de soutenir des projets de logistique agiles, résilients, sobres et respectueux de l’environnement et du climat, au service de l’économie et de l’attractivité du territoire régional,
- Le nouveau cadre d’intervention en faveur des **aménagements cyclables du quotidien**, adopté en mars 2024
- Le dispositif « **Mobilab** » d’accompagnement des projets d’innovation dans le domaine de la mobilité (y compris low-tech)
- Le **Soutien aux aires de covoiturage** dans leur dimension multimodale : financement des projets d’aires de covoiturage sous réserve d’être connectées à une ligne ou un arrêt de transport en commun du réseau régional ZOU ! et d’intégrer des équipements conférant à ces aires une dimension multimodale (stationnements vélo, bornes de recharge, Panneau à Messages Variables...),
- Le **FEDER Volet Massif** - mobilité durable : améliorer les mobilités touristiques et résidentielles en zone Massif,
- La **CIMA Services et mobilités** : améliorer la qualité de vie en montagne, les solidarités, les services et les mobilités entre villes, vallées, villages, stations en zone Massif

3.3.2 Les autres leviers de la Région en faveur des mobilités durables des territoires

- **Le volet Mobilités du Contrat de Plan Etat/Région : des moyens pour investir.**

Le volet Mobilités 2023-2027 du Contrat de Plan Etat-Région a été voté par l’assemblée plénière du 13 décembre 2024.

Doté d’une enveloppe globale de plus de 1,4 milliards d’euros dont 770 millions apportés par la Région et l’Etat à parité (385 millions chacun), il comprend une **enveloppe de 541 millions, dont 224 millions apportés par la Région, dédiée aux projets ferroviaires, aux pôles d’échanges et aux études et premiers travaux des Services Express Régionaux Métropolitains** des aires avignonnaise, toulonnaise, azuréenne et de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Il comprend également une enveloppe de **338 millions dédiée aux projets routiers, dont 55 millions apportés par la Région, avec des orientations nouvelles par rapport aux CPER**

précédents. Il s'agit d'atteindre les objectifs de préservation environnementale et de sobriété foncière, fixés par le SRADDET, la Loi Climat et Résilience (cf. Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050) et la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte et de respecter les préconisations du Conseil d'Orientation sur les Infrastructures de transport (COI), favorables à une réorientation des investissements routiers au bénéfice des déplacements collectifs, partagés, et des modes actifs (vélo, marche à pied). **Ces nouvelles orientations** sont traduites dans l'intitulé de la priorité relative aux projets routiers « **Transformer les infrastructures routières dans le but de favoriser les transports collectifs performants, la mobilité partagée, la pratique du vélo, de la marche et une intermodalité performante** ».

Ce volet Mobilités du CPER comprend également une priorité relative à la **résilience des infrastructures de transport, dotée d'une enveloppe régionale de 15 millions d'euros**, ainsi qu'une **priorité en faveur des aménagements cyclables** dotée d'une **enveloppe de 90 millions d'euros dont 30 millions apportés par la Région**.

A noter : A ce volet mobilités du CPER 2021-2027 s'ajoutent les investissements qui seront réalisés dans le cadre de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, dont les montants sont estimés à 3,6 milliards d'euros.

- **La territorialisation de la planification écologique : engager un maximum d'acteurs en faveur d'une mobilité sobre et décarbonée**

Les enjeux du réchauffement climatique pour nos territoires, particulièrement en matière de déplacements des personnes et des marchandises et d'infrastructures de transports (cf chapitre 2) ont conduit l'Etat et la Région à signer, le 23 août 2023, un protocole de mise en œuvre de la planification de la transition écologique pour une mobilité sobre et décarbonée, qui faisait de Provence-Alpes Côte d'Azur une région pilote de la territorialisation de la planification écologique et énergétique.

En pleine cohérence avec les politiques que la Région déploie dans le domaine des mobilités, l'Etat et la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur ont défini, dans le cadre de la planification écologique présentée à la Conférence des Parties (COP) le 11 décembre 2024, et de l'élaboration du plan régional de transformation écologique et énergétique, deux feuilles de route dédiées à la mobilité : « Mieux se déplacer » et « Mieux transporter les biens ».

La première « Mieux se déplacer » fixe 8 actions structurantes :

- Action 1 Adapter les infrastructures et réseaux de transport au changement climatique
- Action 2 Engager les 4 Services Express Régionaux Métropolitains et mettre en œuvre les Contrats Opérationnels de Mobilité.
- Action 3 Développer une offre de transports collectifs adaptée aux territoires
- Action 4 Mettre en place des infrastructures et des services, visant développer les pratiques vélo et marche à pied
- Action 5 Convertir la voirie existante en voies réservées pour transports en commun (VRTC) et pour covoiturage (VR+2) et adapter les conditions de circulation
- Action 6 Mettre en place et développer des services et infrastructures de covoiturage

- Action 7 Engager les employeurs sur des paquets d'actions minimales pour la mobilité des salariés
- Action 8 Aider à l'acquisition de voitures électriques et/ou à l'installation de recharges pour les véhicules électriques

La seconde « Mieux transporter les biens » détermine 5 actions structurantes :

- Action 1 Adapter les infrastructures et réseaux de transport au changement climatique
- Action 2 Préparer et mettre en œuvre un pacte d'engagement des services de fret ferroviaire
- Action 3 Développer les infrastructures de recharge et d'avitaillement pour les motorisations alternatives (électrique, GNV...)
- Action 4 Sensibiliser les donneurs d'ordre afin de les inciter au changement de pratiques (logistique, modes de transports, modalités de livraison...)
- Action 5 Valoriser les modes de vie et de consommation plus sobres en activités logistiques

A travers ces actions structurantes, il s'agit d'intervenir sur la mobilité voyageurs et marchandises avec un panel large, qui va au-delà de la seule infrastructure de transport : la réduction de la part modale de la voiture individuelle (objectif – 15%), les services avec un renforcement de l'offre de transports collectifs, le matériel roulant, l'énergie, la sobriété et les changements de comportements qu'elle suppose, la réglementation, le partage de l'espace public et la réaffectation de la capacité des infrastructures routières aux modes alternatifs à l'autosolisme, le financement, la résilience...

Cependant, les objectifs fixés ne pourront être atteints sans la mobilisation et la participation actives de tous les acteurs publics et privés concernés, à l'échelle de chaque bassin de mobilités : Autorités Organisatrices des Mobilités, Établissements Publics de Coopération Intercommunale, Collectivités Locales, Gestionnaires de réseaux, Chambres consulaires, Fédérations et Groupements Professionnels, Employeurs, Syndicats, Associations d'utilisateurs, Citoyens...

La planification écologique sera, dans le domaine des transports, une contribution déterminante pour une (r)évolution du système global de mobilité, indispensable pour espérer atteindre les résultats attendus, en matière de d'adaptation face au changement climatique, de réduction des GES et de décarbonation des transports.

4 Le Contrat Opérationnel de Mobilité

4.1 Définition du Contrat Opérationnel de Mobilité

Instauré par la LOM, et notamment par les articles L1215-1 et L1215-2, le COM est un contrat qui formalise les modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité à l'échelle du territoire de chaque Bassin de Mobilité.

La LOM a consacré pour la Région la fonction de collectivité chef de file pour l'organisation des modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité (article L1215-1 du code des transports).

« La Région conclut, à l'échelle de chaque bassin de mobilité (...) un contrat opérationnel de mobilité avec les autorités organisatrices de la mobilité, les syndicats mixtes de transport mentionnés à l'article L. 1231-10, les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés. Peuvent être partie au contrat les autres établissements publics de coopération intercommunale ou tout autre partenaire, dont, le cas échéant, une région limitrophe du bassin de mobilité concerné »⁴.

(Compléments d'informations - paragraphe 5.2/5.3 : 5.2 Liste des abréviations et lexique de base)

4.2 Définition du Bassin de Mobilité

L'échelle de Bassin de mobilité est représentative de la mobilité du quotidien, relevant notamment de déplacements domicile-travail, et dépassant les frontières administratives des AOM.

⁴ Article L. 1215-2 du code des transports.

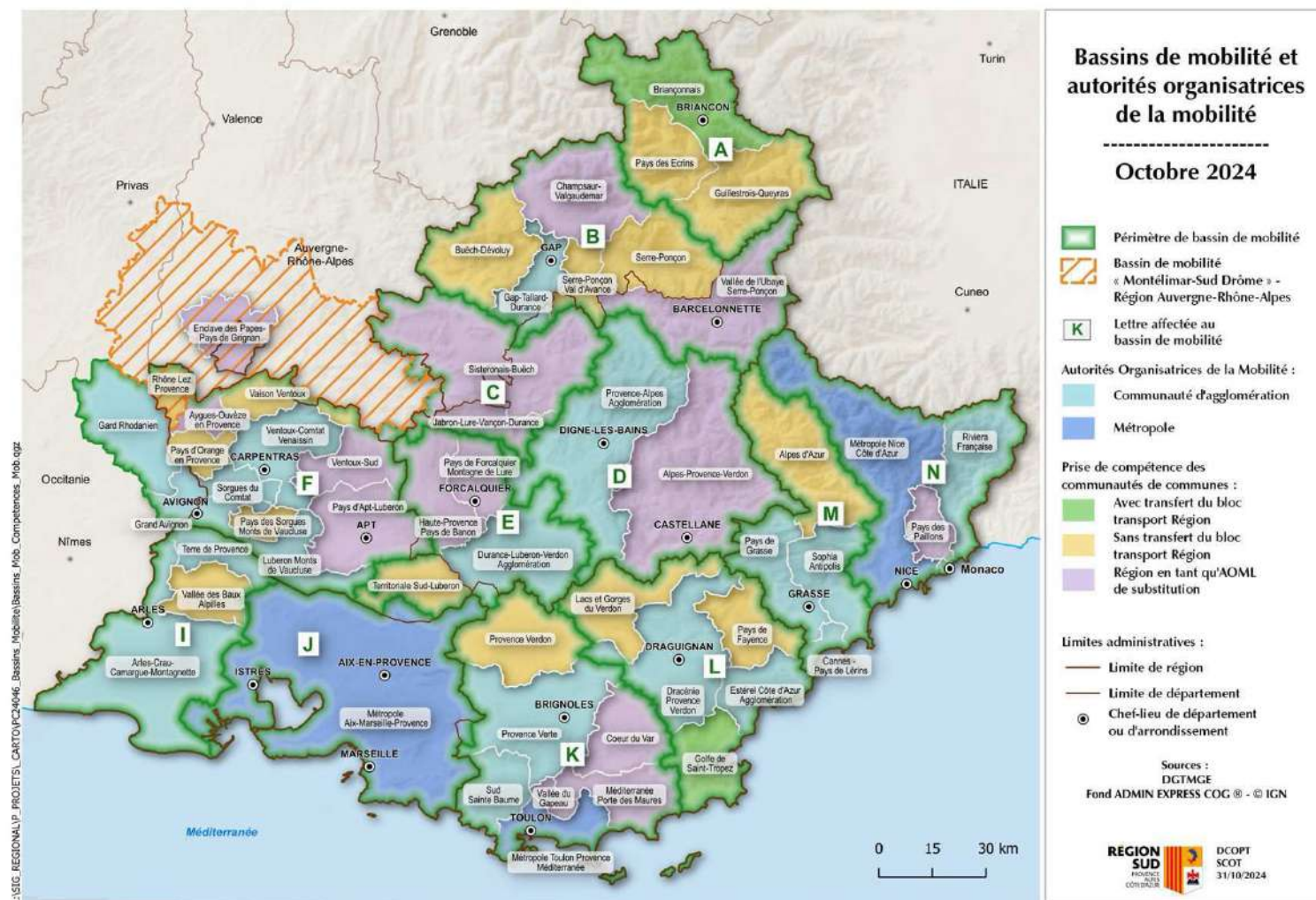


Figure 4 : Bassin de mobilité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (source : Délibération N°22-0605 - Approbation de la cartographie des bassins de mobilité, Annexe2)

La coordination des acteurs de la mobilité du bassin doit permettre d'assurer un meilleur service rendu aux usagers en coordonnant et structurant l'action des acteurs publics de la mobilité.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se donne la mission de faciliter la coordination à l'échelle d'un bassin tout en contribuant à l'amélioration des mobilités entre les bassins. Les contrats opérationnels de mobilité (COM), sur chacun des bassins de mobilité, ont vocation à établir un cadre de coopération avec l'ensemble des EPCI, Régions et Départements concernés, les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges et tout autre partenaire jugé comme pertinent. Ils fixent les principes des collaborations à renforcer, afin notamment de faciliter le passage d'un réseau de transport à l'autre ou d'un mode à l'autre par exemple. Les opérations à dimension intermodale trouveront donc leur place dans ces COM.⁵

4.3 Nature du COM

Le contrat définit notamment les modalités de la coordination avec les gestionnaires de voirie et d'infrastructures pour créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités. C'est un cadre d'actions commun qui porte sur une vision globale et partagée.

Les acteurs de la mobilité dont la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chef de file créent ce cadre d'actions commun autour d'enjeux et d'objectifs collectivement définis, cohérents avec les documents de planification d'aménagement de l'espace et de développement durable ou d'urbanisme en vigueur.

La mobilisation conjointe de l'ensemble des acteurs du bassin de mobilité permet de concilier les ambitions, les usages et les besoins, et d'assurer la cohérence de l'ensemble des actions à l'échelle du bassin. Les enjeux interbassins quant à eux font l'objet de modalités d'association des acteurs des bassins limitrophes dits « territoires associés ».

Les contractualisations partenariales mises en place dans le cadre de l'outil « contrat opérationnel de mobilité » décrivent également une grande implication des acteurs intriqués en matière de portage des projets.

Le contrat opérationnel de mobilité est structuré en quatre parties : le présent tronc commun identique pour chaque contrat opérationnel de mobilité, un état des lieux du bassin en termes de mobilité (socle territorialisé), une déclinaison des objectifs du bassin en termes de mobilité et des annexes incluant notamment les engagements pris dans le cadre du COM.

4.4 Durée du COM

Le contrat est conclu pour une durée de quatre ans à compter de sa signature par l'ensemble des membres du comité de bassin. Le contrat entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des parties pour une durée de 4 ans. Le présent COM peut être renouvelé une fois pour permettre la finalisation des travaux d'un nouveau COM à l'issue de la première période.

⁵ Support A4 -VF -Conférence plénière 13 Juin 2023

4.5 Structures de Gouvernance de la mobilité

4.5.1 Le comité de bassin

Cf 4.6

4.5.2 Le comité technique de bassin

Cf 4.6

4.5.3 Les comités des partenaires

Le comité de partenaires régional (COPART Régional) : pour mener à bien le rôle d'AOM régionale, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur met en place et anime un comité de partenaires régional conformément au code des transports. Il associe employeurs, professionnels du transport, usagers, habitants et élus régionaux, pour avis sur les décisions mobilité de la Région AOM régionale et chef de file. Il s'agit d'un organe consultatif à l'échelle régionale.

Les comités de partenaires locaux (COPART locaux) : chaque Autorité Organisatrice de la Mobilité, y compris la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en tant qu'AOM locale par substitution a l'obligation de créer et d'animer un comité des partenaires local, mobilisé a minima une fois par an, sur chacune des 15 communautés de communes n'ayant pas pris la compétence mobilité. Celui-ci, consultatif, est composé de représentants d'associations d'usagers, d'employeurs et d'habitants tirés au sort ainsi que d'élus régionaux et locaux.

4.6 Cadre de fonctionnement des instances de gouvernance du COM

4.6.1 Les instances de gouvernance du COM

4.6.1.1 Le comité de bassin (COBASS)

Le comité de bassin (COBASS) est l'instance de prise de décision qui assure notamment la validation politique des propositions du comité technique de bassin (COTECHBASS). Le COBASS devra favoriser le débat entre ses membres dont l'objet premier est d'aboutir dans un délai raisonnable à l'établissement d'une première génération de contrat qui sera soumis aux instances délibératives de chacune des institutions. Le COBASS sera ensuite chargé de suivre, amender, évaluer et réviser la contractualisation. Chaque signataire du COM est membre du COBASS et est représentée par son exécutif, ou la personne qu'il nomme à cet effet.

La présidence du COBASS est assurée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Chaque membre du COBASS désigne le technicien appelé à le représenter au sein du comité technique de bassin (COTECHBASS).

Au cours de l'exécution du COM, le COBASS est l'organe chargé, d'une part, de prévoir les éventuelles évolutions à apporter au COM, en tenant notamment compte des propositions élaborées par le COTECHBASS, et, d'autre part, d'établir le COM révisé qui sera soumis au vote des assemblées délibérantes.

4.6.1.2 Le comité technique de bassin (COTECHBASS)

Le comité technique de bassin (COTECHBASS) est l'instance qui a pour fonction d'assurer la pertinence technique des propositions soumises au COBASS. Ainsi, il est notamment chargé

de valider les propositions émanant des ateliers et de préparer les travaux du COBASS en formulant un avis sur la faisabilité de ces propositions.

Le pilotage du COTECHBASS est assurée par un technicien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le COTECHBASS pourra se réunir dans la Maison de la Région la plus proche du bassin de mobilité concerné. Le pilote du COTECHBASS peut décider de réunir l'organe dans un autre lieu et il en informe les membres du COTECHBASS.

4.6.1.3 Les ateliers de travail

L'atelier de travail est l'organe de réflexion et de co-construction chargé de faire émerger des propositions, des engagements individuels et collectifs devant nourrir l'élaboration du COM.

La composition des ateliers de travail est définie par les membres du COTECHBASS.

La tenue des instances de gouvernance du COM

4.6.1.4 La tenue du COBASS

4.6.1.4.1 La convocation du COBASS

Le COBASS est mobilisé par son président qui envoie les invitations et établit l'ordre du jour. Les invitations sont adressées par voie électronique dans un délai minimum de deux semaines précédant l'instance.

4.6.1.4.2 La séance du COBASS

Le président ouvre la séance, dirige les échanges, fait observer le présent cadre de fonctionnement et veille à la qualité des débats et au respect mutuel des participants.

Aucun quorum n'est requis. Les réunions se tiennent principalement en présentiel. Les réunions ne sont pas publiques. Le COBASS peut valablement se réunir et fonctionner en présence de personnes qui n'en sont pas membres à la condition que leur présence ait été autorisée par le président.

Le président peut, à tout moment, suspendre ou lever la séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, le président donne connaissance au COBASS des travaux récents qui le concernent.

Avant de lever la séance, le président fait part au COBASS des étapes à venir.

Il est établi, pour chaque réunion, un compte-rendu synthétique des débats.

4.6.2.1.3 La prise de décision du COBASS

Une décision prise par le COBASS est adoptée par la voie de l'unanimité.

Au terme de la co-construction, le COBASS valide le COM à soumettre à la signature de ses membres. En effet, le COBASS proposera le COM validé aux assemblées délibérantes lesquelles en autoriseront la signature après avis consultatif du comité des partenaires.

4.6.1.5 La tenue du COTECHBASS

4.6.1.5.1 La convocation du COTECHBASS

Le COTECHBASS est mobilisé par son pilote qui envoie les invitations et établit l'ordre du jour. Les invitations sont adressées par voie électronique.

4.6.1.5.2 La séance du COTECHBASS

Le pilote du COTECHBASS ou son représentant est chargé d'ouvrir la séance, de diriger les échanges, de faire observer le présent cadre de fonctionnement et veille à la qualité des débats et au respect mutuel des participants.

Aucun quorum n'est requis. Les réunions ne sont pas publiques. Les réunions se tiennent principalement en présentiel. Le COTECHBASS peut valablement se réunir et fonctionner en présence de personnes qui n'en sont pas membres à la condition que leur présence ait été autorisée par le pilote.

Le pilote du COTECHBASS ou son représentant peut, à tout moment, suspendre ou lever la séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, le pilote ou son représentant donne connaissance au COTECHBASS des travaux récents qui le concernent.

Avant de lever la séance, le pilote ou son représentant fait part au COTECHBASS des étapes à venir.

Il est établi, pour chaque réunion, un compte-rendu synthétique des débats.

4.6.1.5.3 Les propositions du COTECHBASS

Les propositions formulées par le COTECHBASS sont adoptées par la voie de l'unanimité.

4.6.1.6 La tenue des ateliers de travail

4.6.1.6.1 La convocation de l'atelier de travail

L'atelier est mobilisé par le pilote du COTECHBASS qui envoie les invitations et communique sur les thématiques abordées.

Les invitations sont adressées par voie électronique.

4.6.1.6.2 Le déroulement de l'atelier de travail

Le pilote du COTECHBASS ou son représentant est chargé d'ouvrir la séance, d'animer l'atelier, de faire observer le présent cadre de fonctionnement et veille à la qualité des débats et au respect mutuel des participants.

Aucun quorum n'est requis. Les ateliers ne sont pas publics. Les ateliers se tiennent principalement en présentiel.

Avant de débiter l'atelier, le pilote ou son représentant donne connaissance aux participants du déroulé de l'atelier et des objectifs de celui-ci.

Avant de clôturer l'atelier, le pilote ou son représentant présente aux participants un compte rendu des travaux effectués. Enfin, il est établi, pour chaque atelier, un compte-rendu synthétique des travaux.

4.6.1.6.3 Les propositions de l'atelier de travail

Les propositions qui sont formulées dans le cadre des ateliers sont présentées en COTECHBASS pour validation.

4.6.2 Les principes de co-construction du COM

De manière générale, lors de l'élaboration des COM, l'ensemble des acteurs se soucieront de l'équité entre les territoires.

4.6.2.1 L'égalité des participants

La co-construction du COM repose sur le principe d'égalité de ses participants.

4.6.2.2 Le principe de subsidiarité

Les acteurs et décideurs qui interviennent dans la co-construction des COM rappellent que ce travail ne se substitue pas aux réflexions ou actions d'autres acteurs administrativement compétents sur d'autres échelles géographiques ou techniques.

Les parties s'engagent à respecter le principe de subsidiarité en affirmant que, dans le cadre des compétences dont chaque partie dispose, l'action revient à l'autorité administrative compétente la plus proche de l'action considérée.

Les parties s'engagent à assurer l'interface avec les communes qu'elles représentent au regard de leurs compétences et pouvoirs de police en matière de gestion de voirie. De la même manière, les EPCI s'engagent à assurer l'interface avec les organes de planification qui interviennent sur leurs territoires.

4.6.2.3 Le principe d'efficacité

La volonté de pragmatisme, c'est-à-dire d'efficacité, est au cœur de la présente méthodologie de co-construction.

À cet effet, les différentes parties s'engagent à :

- Mettre en œuvre le contrat opérationnel de mobilité sur la période 2025-2029 afin de créer et organiser des conditions favorables au développement durable des mobilités,
- Prendre part à la mise en œuvre des actions définies dans le contrat, et associer les partenaires et acteurs compétents,
- Collaborer dans une logique d'amélioration continue et d'expérimentation, au service des usagers et de la cohésion sociale,
- Communiquer et rendre compte de l'avancement des actions en mentionnant la contribution de l'ensemble des parties prenantes.

Enfin, les acteurs s'engagent à saisir concomitamment leur organe délibérant afin d'approuver le COM et d'autoriser leur exécutif à le signer.

4.7 Évaluation du COM

Le contrat fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours présentée au Comité des Partenaires (COPART). Par ailleurs, chaque autorité organisatrice rend compte annuellement de la mise en œuvre du contrat au comité des partenaires (la Région au COPART régional et chaque AOM locale au COPART local correspondant).

L'annexe 4 « Évaluation de l'atteinte des objectifs généraux du bassin de mobilité » et l'annexe 5 « Suivi de la mise en œuvre des engagements du contrat opérationnel de mobilité » détaillent le périmètre et la méthodologie, la périodicité et le protocole d'évaluation du COM.

4.8 Modalités de révision

Au cours de l'exécution du COM, le COBASS est l'organe chargé, d'une part, de prévoir les éventuelles évolutions à apporter au COM, en tenant notamment compte des propositions élaborées par le COTECHBASS, et, d'autre part, d'établir le COM révisé qui est soumis au vote des assemblées délibérantes ou à la validation des acteurs non publics.

4.9 Modalités de résiliation et de règlement des différends

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par chacune des parties, dans un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé de réception valant mise en demeure si lesdits griefs n'ont pas été éteints dans ce délai.

Tout litige né de l'application du COM fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable, en cas d'échec de celle-ci, le litige sera porté devant le tribunal administratif territorialement compétent.

5 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.1 Objectifs SRADDET consacrés directement aux mobilités et applicables sur l'ensemble du territoire régional

Les objectifs sont :

- Améliorer le réseau régional de transports collectifs. Cela passe par le report de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs en :
 - Déployant une offre régionale de transports en commun adaptée aux territoires selon leur densité urbaine,
 - Favorisant les complémentarités et l'optimisation de la coordination entre les dessertes urbaines, interurbaines et ferroviaires,
 - Accompagnant les offres de transport locales adaptées aux évolutions sociodémographiques.

Ces objectifs nécessitent de coordonner les prescriptions des PDM/PDMS (règle LD2-Ob42)

- Faciliter et améliorer l'intermodalité. Elle sera possible en :
 - Optimisant les pôles d'échanges multimodaux (PEM), par l'élaboration d'une charte de services communs et d'exploitations de ces PEM (Règle LD2-Obj39),
 - Renforçant la cohérence entre réseaux et services par le biais d'objectifs de rabattement en transports en commun et modes actifs vers les gares ou PEM, identifiés comme stratégiques par la Région et dans les SCOT /PDM -PDMS (Règle LD2-Obj40),
 - En déployant et coordonnant un réseau d'infrastructures en site propre, couplé à des équipements d'accès et de stationnement, type parcs relais (Règle LD2-Obj46),
 - Développer avec l'ensemble des AOMD une information facilement accessible, une billettique simplifiée, une tarification harmonisée et multimodale.
- Favoriser les modes actifs et les nouvelles pratiques de mobilité. Cela sera rendu possible en :

- Contribuant au report de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs, tout en développement des mobilités actives et des modes de transport plus propres.

Ces objectifs passent également par la mise en œuvre du schéma régional des véloroutes et voies vertes en connectant les itinéraires à un maillage local (Règle LD-Obj22A)

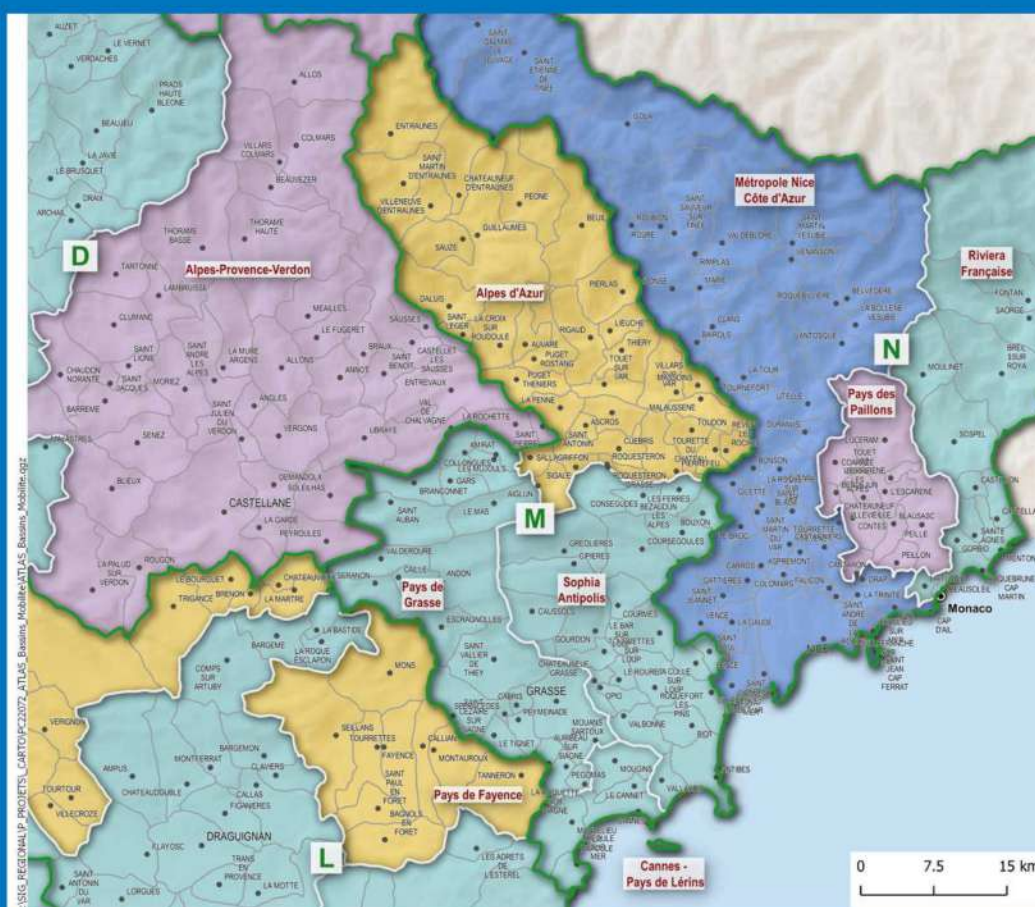
- Améliorer la cohérence urbanisme-mobilités. Elle se concrétisera en :
 - Privilégiant l'intensification urbaine autour des dessertes et transports collectifs (gare, pôles d'échanges), en fixant des objectifs de qualité urbaine pour les programmes d'aménagement des quartiers de gare ou de PEM (Règle LD2-Obj35).

Ces objectifs organisent et optimisent l'accessibilité des zones d'activités économiques en transport en commun et /ou par tout mode de déplacements alternatifs à l'autosolisme (Règle LD1-Obj5 C)

- Améliorer la grande accessibilité régionale et le maillage routier régional. Il s'agit de :
 - Prendre en compte le schéma des itinéraires d'Intérêt Régional pour conforter les liaisons avec les territoires limitrophes et l'arc méditerranéen et **accélérer la réalisation de la ligne nouvelle Provence-Alpes-Côte d'Azur (LNPCA), essentielle au renforcement des transports du quotidien (Règle LD2-OBJ45),**
 - Améliorer la chaîne logistique en favorisant le report modal notamment vers le fer ou le fluvial, tout en préservant les capacités multimodales de la logistique régionale . Cela se concrétisera en Optimisant la performance de la chaîne logistique jusqu'au dernier kilomètre, en favorisant le report modal, par le développement de la logistique et la structuration des implantations (Règles LD1-OBJ3 B et LD1-OBJ3 C).
- Articuler les politiques de mobilité et coordonner les AOM, dans la conformité de la stratégie régionale de chef de file de l'intermodalité . Il va s'agir de :
 - S'accorder sur une stratégie cohérente des mobilités avec les AOM et définir les modalités de l'action par un dialogue permanent (**Règle LD3-Obj66**),
 - Rechercher des financements innovants pour pérenniser le développement des transports collectifs, en établissant de nouveaux équilibres économiques des infrastructures et des services de transport (**Règle LD3-Obj68**).

Contrat Opérationnel de Mobilité

SOCLE TERRITORIALISE



BASSIN M

DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



SOMMAIRE

1 LE BASSIN DE MOBILITE M

1.1	PORTRAIT DU TERRITOIRE	42
1.2	DOCUMENTS DE PLANIFICATION	44
1.3	ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE	66
1.4	VOLUMETRIE DES DEPLACEMENTS ET REPARTITION MODALE	69
1.5	INFRASTRUCTURES DE MOBILITES EXISTANTES	74
1.6	SERVICES DE MOBILITES	78

1 Le bassin de mobilité M

Le présent Contrat Opérationnel de Mobilité porte sur le bassin de mobilité M.

Le socle territorialisé permet de créer une base commune de connaissance de la mobilité à l'échelle du bassin de mobilité.

Il donne une vue d'ensemble du bassin de mobilité, en proposant un état des lieux notamment cartographique des réflexions, actions et services existants en lien avec la thématique mobilité. La première partie offre un résumé des principaux éléments stratégiques déjà inscrits par les acteurs du bassin dans leurs documents de planification. La seconde partie décrit les principales données de la mobilité via l'organisation socio-économiques du territoire, les flux et les modalités de déplacement. Enfin le socle territorialisé recense les principales infrastructures et services de mobilité existant sur le bassin au moment de la rédaction du Contrat Opérationnel de Mobilité.

1.1 Portrait du territoire⁶

Le bassin de mobilité M recouvre quatre EPCI, 86 communes et 448 700 habitants.⁷

Deux des quatre EPCI du bassin sont situés sur le littoral, un est localisé sur le moyen pays et un est situé en arrière-pays.

EPCI du bassin de mobilité M :

- Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
- Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
- Communauté de Communes Alpes d'Azur
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

De plus, les Communautés d'Agglomération de Sophia-Antipolis, de Cannes Lérins, du Pays de Grasse et la Communauté de Communes Alpes d'Azur ont décidé de créer un Pôle Métropolitain CAPAZUR afin de dynamiser l'Ouest des Alpes-Maritimes, de renforcer la qualité des services publics et de rationaliser les moyens, pour réaliser des économies d'échelle pour une meilleure performance publique.

C'est un établissement public ayant pour objet d'associer les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et déterminant un certain nombre d'actions s'inscrivant dans le cadre des compétences statutaires des EPCI qui composent ce Pôle Métropolitain.

⁶ Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin M

⁷ Données Insee Statistiques locales

Contrat Opérationnel de Mobilité Bassin M

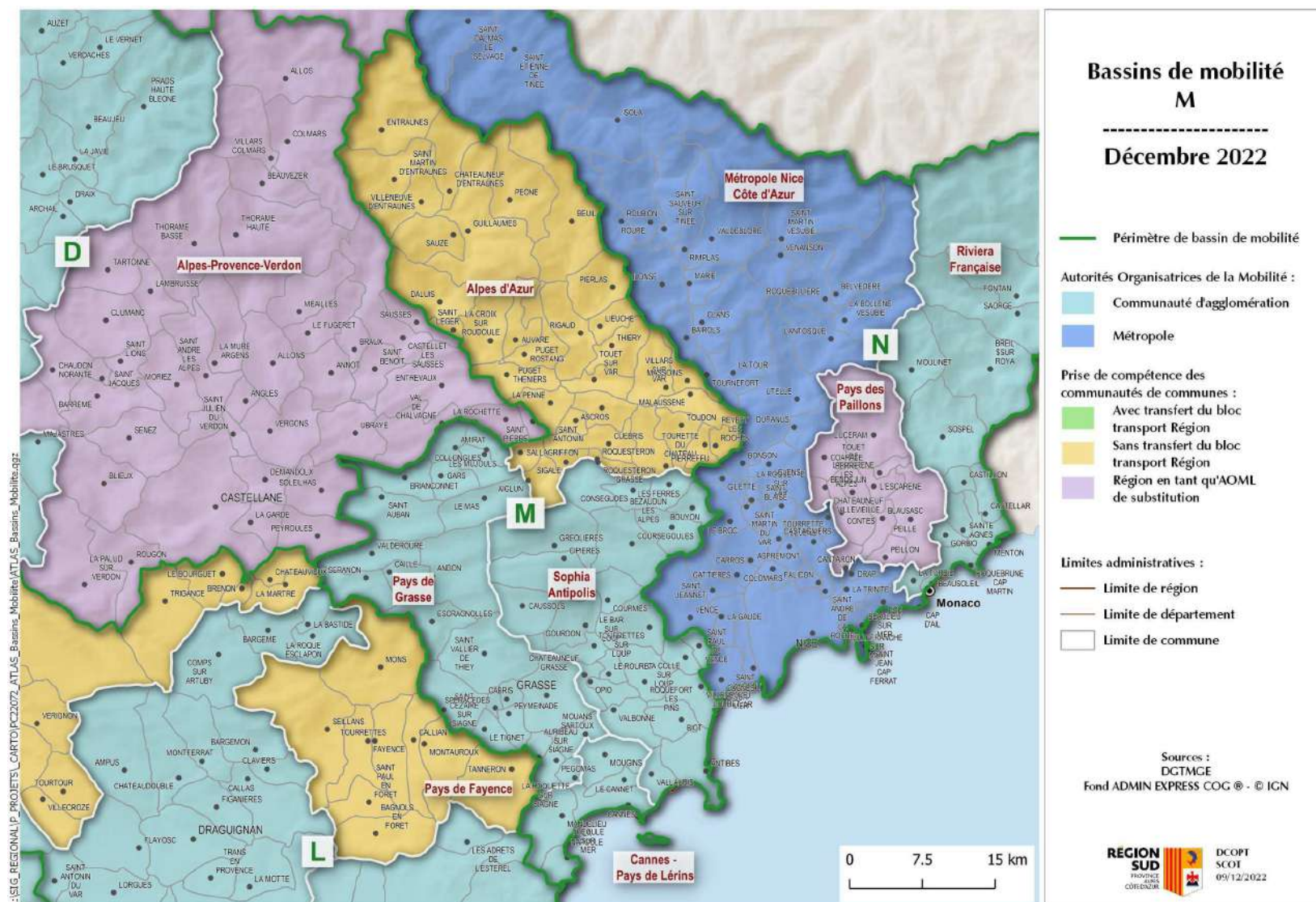


Figure 5 : Bassin de mobilité (source : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, DGTMCCE, 2023)

Le bassin de mobilité M est localisé dans sa totalité dans le département des Alpes Maritimes (06).

Le territoire est traversé d'Ouest en Est par l'autoroute A8 et par la ligne ferroviaire. Ces deux infrastructures majeures relient Marseille à Nice.

Le territoire bénéficie également d'une ligne ferroviaire entre Cannes et Grasse au Sud et de la ligne des Chemins de fer de Provence Nice - Digne qui le traverse au Nord.

Le territoire est composé de trois grands ensembles paysagers : un massif forestier, une plaine agricole et la corniche littorale. L'agriculture est principalement orientée vers la production de fleurs, plantes, fruits et légumes.

1.2 Mobilité : extrait des documents de planification⁸

La mobilité est un élément clé du développement territorial et fait l'objet d'orientations stratégiques dans différents documents de planification, tels que les plans de mobilité mais aussi les plans climat-air-énergie territoriaux ou encore les schémas de cohérence territoriale.

Afin de consolider une compréhension d'ensemble de la mobilité à l'échelle du bassin, les orientations inscrites par chaque acteur dans son document de planification ont été synthétisées et rassemblées ci-après par thématiques, prescrites par le code des transports, et qui sont:

1. Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité ;
2. Les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité ;
3. Les modalités de gestion des situations dégradées ;
4. Le recensement et la diffusion des pratiques et des actions de mobilité ;
5. L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité ;
6. La décarbonation des mobilités (thématique non prescrite par le code des transports, ajoutée par la Région Provence-Alpes-Côte-D'Azur).

Pour décrire les orientations mobilité des territoires du bassin de mobilité ne disposant pas de documents de planification, une liste de leurs principales études et actions planifiées ou réalisées est dressée. Trois des quatre territoires composant le bassin sont couverts par une politique de mobilité définie dans deux SCoT. Le SCoT de la CC Alpes d'Azur n'a pas pu être pris en compte dans le présent COM.

- SCoT de l'Ouest :

Le Schéma de Cohérence Territorial de l'Ouest des Alpes-Maritimes (SCoT'Ouest) a été approuvé le 20 mai 2021 et rendu exécutoire depuis le 4 août 2021.

Une première procédure de Modification Simplifiée a été conduite et approuvée le 27 janvier 2022. Elle a permis, de faire un ajustement du document intercommunal. Complémentairement et afin de permettre la mise en œuvre de projets en faveur des énergies renouvelables, une nouvelle correction matérielle doit être portée aux documents graphiques afin d'assurer la mise en cohérence avec les orientations du document en vigueur. Ainsi, une deuxième procédure de Modification Simplifiée a été prescrite par arrêté du 15 juin 2022 pour aboutir fin 2022.

⁸ Bassin de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin M

Contrat Opérationnel de Mobilité
Bassin M

EPCI concernés :

- Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
- Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
- SCoT Sophia Antipolis (mis en révision en 2021) dit CASA 2040 (ScoT valant PCAET et PDM):

EPCI concerné :

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

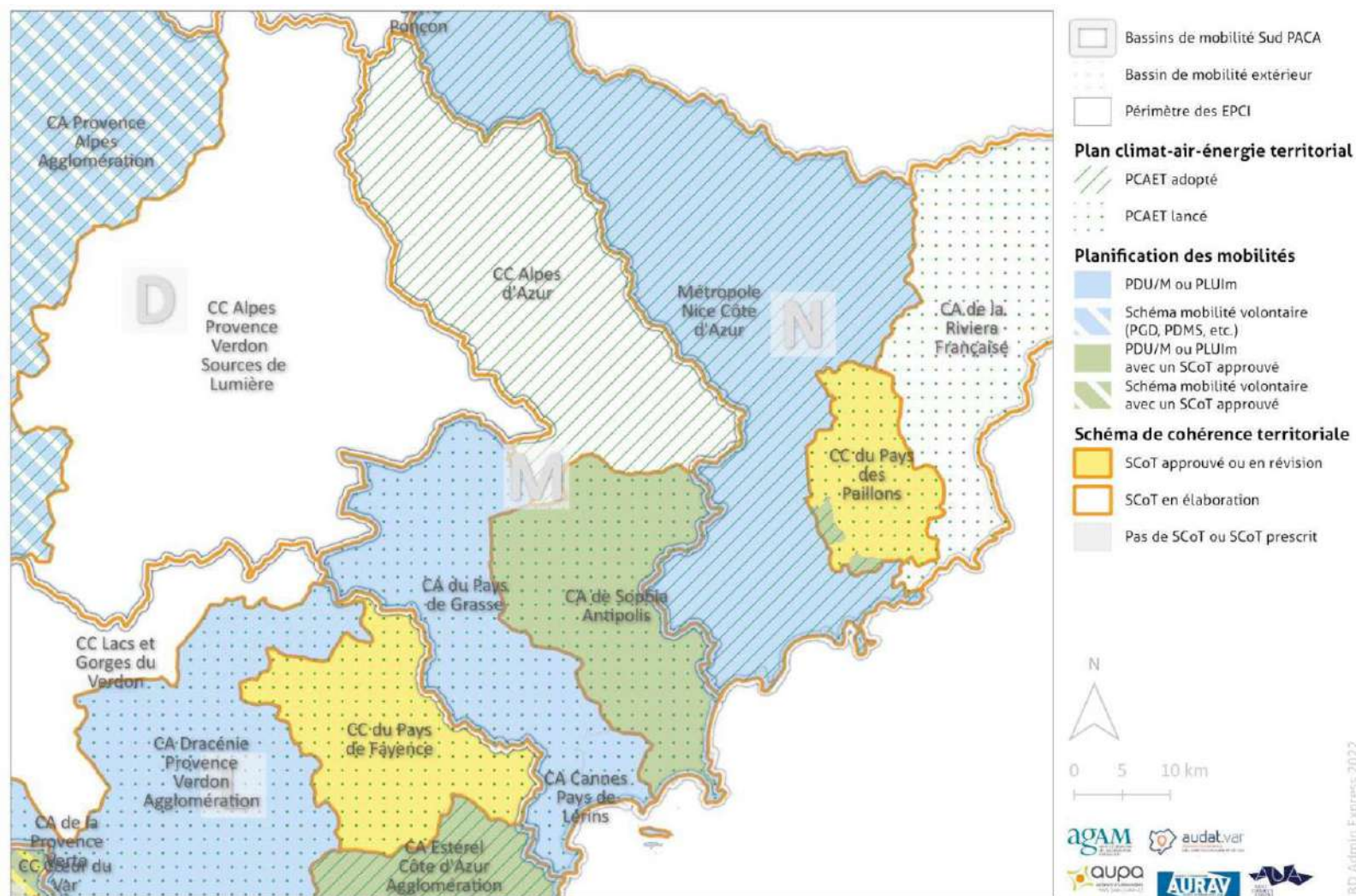


Figure 6 : Bassin de mobilité M (Source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin K, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme)

Trois des quatre territoires ont déjà élaboré un plan de mobilité obligatoire ou volontaire.

La CC Alpes d'Azur a élaboré un Plan Climat-Air-Énergie Territorial en 2020. Ce document est en cours de réalisation pour les trois autres EPCI.

Tableau 1 : Documents intercommunaux de planification des mobilités Bassin M (source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin M)

EPCI	Plan de mobilité	PCAET	SCOT
CA du Pays de Grasse	2017	En cours	2021
CA Cannes Pays de Lérins	Adopté en juillet 2023	En cours	2021
CC Alpes d'Azur	-	2020	En cours
CA de Sophia Antipolis	2008 PDU révisé arrêté en déc. 2019 Élaboration PDM (engagée en 2021)	En cours	2008 en révision

Les Périodes des différents documents de planification analysés sont :

- SCoT de l'Ouest : 2012 à horizon 2027
- SCoT Sophia Antipolis (mis en révision en 2021) : le document est en cours de révision
- Plan de Mobilité (PDM) de la CA Cannes Pays de Lérins : 2023-2032
- Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la CA du pays de Grasse : 2017 - 2027
- Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la CC Alpes d'Azur : 2020

1.2.1 Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité

Il s'agit ici de lister les orientations et les actions présentes dans les documents de planification qui contribuent au développement ou sont en lien avec les différentes formes de mobilité et l'intermodalité. Cette thématique large comprend par exemple les transports en commun, les mobilités actives et partagées ainsi que les services permettant une chaîne de déplacement fluide et aisée.

1.2.1.1 *Schéma de Cohérence Territoriale Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (SCoT Ouest)*⁹

- Actions en faveur des Transports interurbains :
 - Doter la Bande Littorale et le Moyen-Pays de solutions adéquates de désenclavement, de reports modaux et de massification du transport public.
 - « Emboîter » les deux réseaux de Transports en Commun, interfacer avec les réseaux urbains de la CASA et le réseau régional de bus autour de pôles d'échanges intermodaux.
 - Mettre en route un réseau de Car à Haut Niveau de Service pour les déplacements domicile-travail pour réduire le temps de déplacement dans les heures de pointe.
- Actions en faveur des TCU structurants :
 - Identification de liaisons structurantes réparties en 3 modes : Transport en Commun (TC), Mode Actif (MA) et Réseau Routier (RR). Prioritaires dans leur mise en place en réduisant l'apport de flux supplémentaires sur les points de saturation routière.
 - En complément, des liaisons principales qui constituent un maillage de raccordement aux grandes infrastructures de déplacement.
 - Possibilité pour les communes de définir avec le SCoT un troisième niveau de liaison locale lorsqu'elles souhaitent mettre en avant des segments de mobilité qu'elles considèrent comme important.
 - Considérer le corridor de l'axe ferré Cannes-Grasse et la liaison TCSP Cannes-Grasse comme la colonne vertébrale du SCoT'Ouest
 - Renforcer les lignes urbaines et interurbaines de rabattement vers les pôles d'échange multimodaux : ordre de priorité la liaison Ouest-Est du Moyen Pays entre Le Tignet et Grasse ainsi que la desserte TC de la Liaison Intercommunale de la Siagne
 - Adapter la desserte des transports en commun le long des axes structurants.
 - Poursuivre le maillage en modes actifs du SCoT'Ouest afin de ramifier son ossature autour des liaisons structurantes proposées.
- Actions en faveur du vélo :
 - Mailler les réseaux de modes actifs autour de l'Euroveloroute N°8.

⁹ Analyse SCoT Ouest

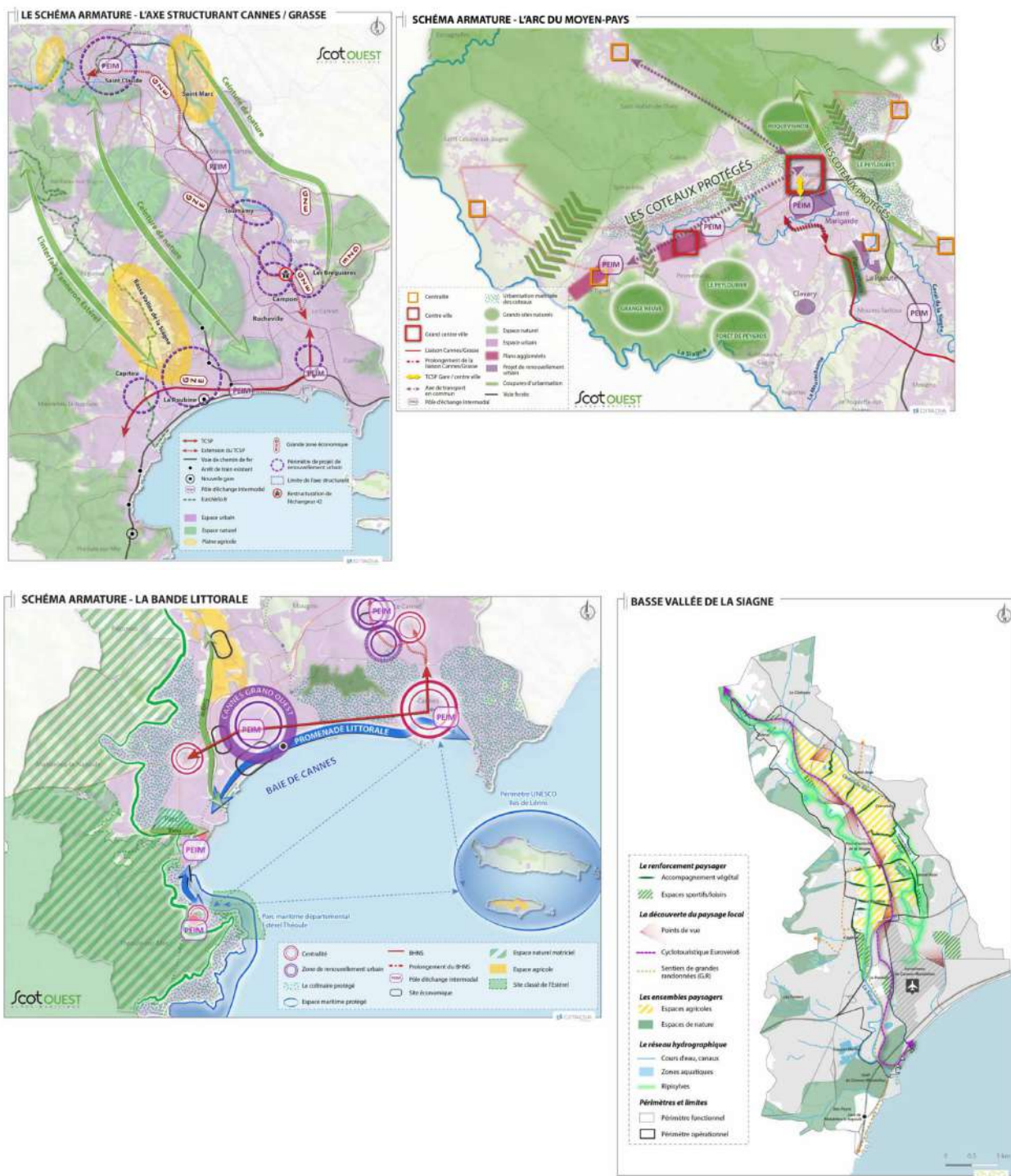
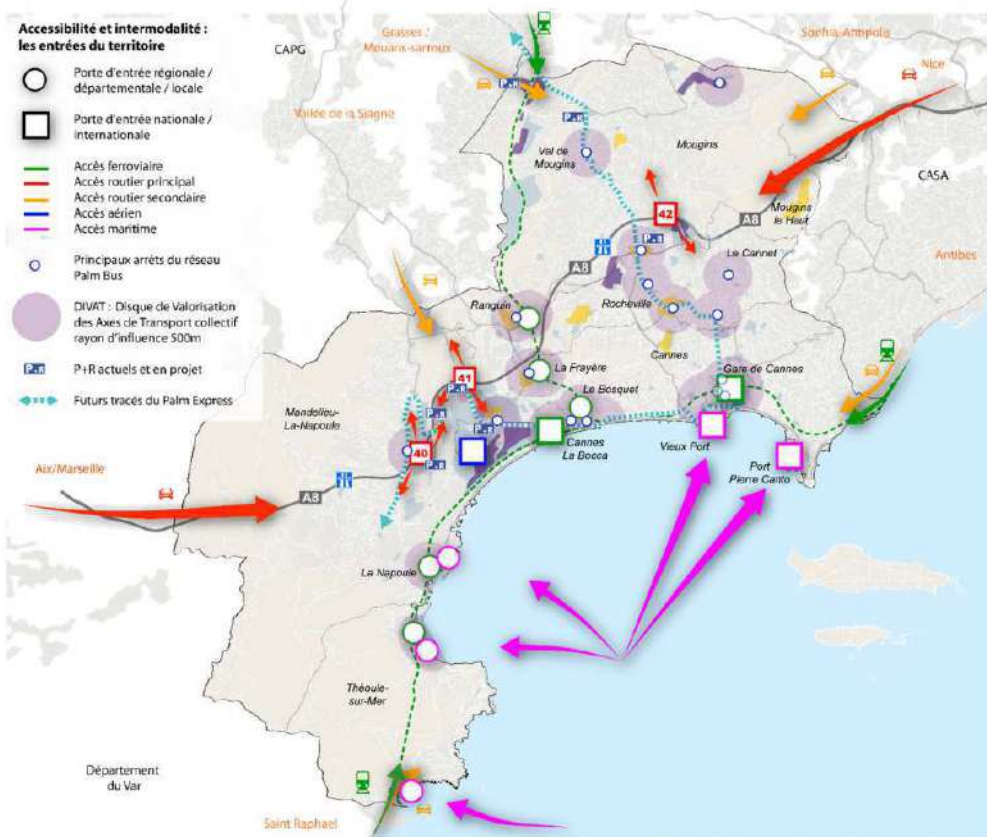


Figure 7 : Principaux enjeux de mobilité (source : Schéma de Cohérence Territoriale)

1.2.1.2 PDM de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

- Actions en faveur des Transports interurbains :
 - Créer un schéma d'accessibilité coordonné favorisant l'accès au territoire et la coordination des différents moyens (P+R, desserte des entrées routières, etc.), en lien avec les agglomérations voisines (Pays de Grasse, Sophia Antipolis, Estérel Côte d'Azur) ;

- Travailler sur les horaires permettant l'intermodalité, en particulier sur la ligne Cannes-Grasse dans le but potentiel d'augmenter sa fréquence (en heure de pointe notamment) et, ainsi, d'être - pour les actifs - une alternative efficace à la voiture

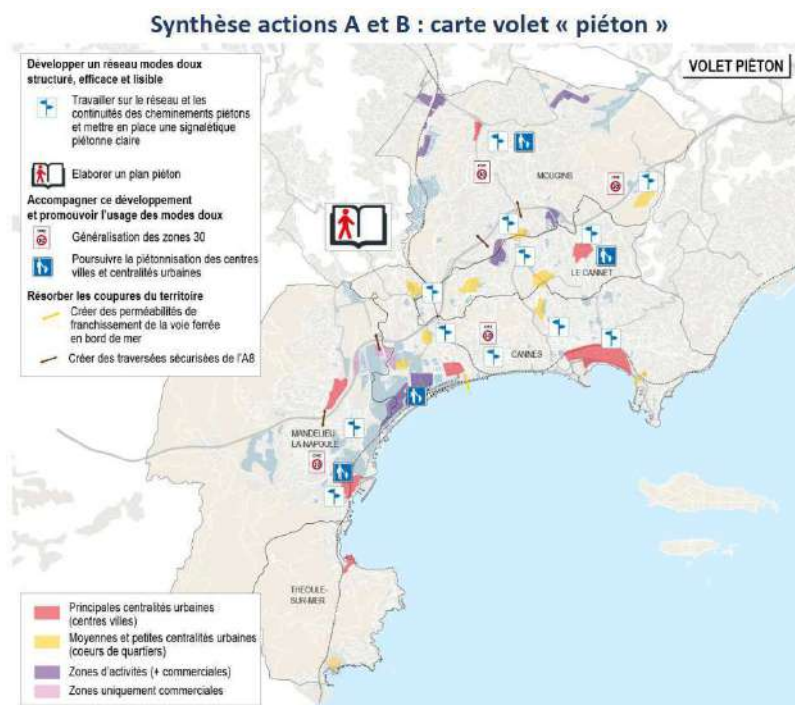


- Actions en faveur des TCU structurants :
 - Améliorer le fonctionnement du réseau Palm Bus en adaptant et en renforçant l'offre, en particulier avec les territoires voisins (connexion à Mouans-Sartoux, collaboration avec la CASA pour améliorer la desserte de Sophia-Antipolis, études de liaison avec le Var, meilleur cadencement, TAD en rabattement, etc.) ;
 - Poursuivre le développement du Palm Express comme structure du réseau par le prolongement du TCSP (prolongement du site propre vers Mouans-Sartoux et en connexion avec le BHNS de la CAPG, restructuration des lignes en trois Palm Express) ;
 - Poursuivre le développement du Palm Express comme structure du réseau, par la réalisation de 9 P+R (soit 1200 places) à proximité immédiate des grands axes routiers, afin de favoriser le rabattement VP depuis les entrées de villes vers les transports en commun.



- Actions en faveur de la mobilité touristique :
 - Renforcer la desserte du littoral en période estivale (rabattement vers les « parkings plages »), mais aussi en hiver (augmentation de la fréquence de la desserte le long du littoral et du littoral depuis les terres) ;
 - Expérimenter l'innovation au service de l'adaptabilité estivale et événementielle pour que le territoire reste agréable en été (ex : zones piétonnes temporaires, parking et lieux aux usages adaptatifs, offre TC adaptée à l'été, etc.).
- Actions en faveur du vélo :
 - Réaliser un schéma directeur d'itinéraires cyclables intercommunal et construire un réseau structuré d'aménagements cyclables, qui doit permettre de desservir des grandes et petites centralités mais aussi des zones d'activités du bassin de vie. Il intégrera également la poursuite de l'EuroVelo 8 ;
 - Instaurer une réflexion commune entre Cannes et Le Cannet pour des solutions cyclables concrètes autour de l'axe majeur Nord-Sud Carnot ;
 - Déployer une offre de stationnement vélo sécurisé, que ce soit pour un usage intermodal ou résidentiel ;
 - Développer une politique cyclable globale en faveur du vélo électrique, en poursuivant les dynamiques engagées - par les communes - d'aide à l'achat ;
 - Développer une politique cyclable globale en faveur du vélo électrique, en renforçant notamment le service de location (longue durée) de VAE « Palm Vélo » et en étudiant la possibilité de proposer un nouveau service pour de la courte durée.
- Actions en faveur de de l'apaisement de l'espace public et des piétons :

- Pacifier l'espace public à une large échelle pour sécuriser les modes doux (limitation de la vitesse, développement de zones de rencontres, extension des aires piétonnes, etc.) ;
- Réaménager le littoral en rationalisant la place de la voiture au profit des modes doux, notamment à Cannes et Mandelieu-La Napoule ;
- Requalifier et réaménager certains axes urbains qui supportent des niveaux de trafics importants et créent des fractures pour les dynamiques urbaines (avenue du Campon au Cannet, voie rapide à Cannes, etc.) ;
- Accompagner la démarche de Zone à Faibles Émissions (ZFE), pour améliorer la qualité de vie des habitants et proposer des modes alternatifs.



1.2.1.3 PDU de la Communauté d'Agglomération du pays de Grasse¹⁰

- Actions en faveur des Transports interurbains :
 - Créer une liaison TC à haut niveau de service entre Mouans-Sartoux et Grasse, connectée avec Cannes Pays de Lérins, entre les 2 PEM (étude de faisabilité).
 - Préfigurer un TC à haut niveau de service sur la ligne Peymeinade-Grasse.
 - Organiser le réseau de transport collectif en rabattement sur les 3 liaisons fortes et poursuivre le renforcement du réseau Sillages pour rendre les TC plus attractifs que la voiture.
 - Améliorer les connexions TC entre les territoires, notamment sur la basse vallée de la Siagne et avec Sophia-Antipolis (en complémentarité avec le futur réseau TCHNS EST-OUEST).

¹⁰ Analyse PDU Pays de Grasse

- Actions en faveur des TCU structurants :
 - Articuler un système de déplacement global autour de l'armature de transport collectif à haut niveau de service.
 - Développer le transport à la demande dynamique autour du réseau.
- Actions en faveur de la mobilité touristique :
 - Organiser la desserte des cars de tourisme.
- Actions en faveur du vélo :
 - Prévoir du stationnement vélo sécurisé sur les aires de covoiturage, PEM et stations majeurs de transports en commun.
 - Autoriser l'embarquement des vélos à bord des bus.
 - Réaliser un schéma d'aménagements cyclables à l'échelle de l'agglomération.
 - Travailler les connexions cyclables avec les EPCI voisins, par exemple EV8 basse vallée de la Siagne / Grasse Sophia.
 - Inciter à l'équipement en vélo à assistance électrique et mettre en place un service de location moyenne/longue durée.
 - Installer des rampes vélo dans les traverses piétonnes.
- Actions en faveur de l'apaisement de l'espace public et des piétons :
 - Promouvoir l'écomobilité dans les écoles, encourager le pedibus et le vélo-bus.
 - Sécuriser la marche à pied : adaptation des vitesses, création de trottoirs et d'espaces publics piétonnisés.
 - Mettre en place un jalonement piéton.
 - Sécuriser les arrêts de bus : ralentissement, cheminements de qualité.
 - Mettre en valeur les traverses piétonnes de Grasse.
 - Rééquilibrer l'usage de l'espace public entre piétons et voiture (réserver le stationnement sur voirie aux courtes durées).

1.2.1.4 PDU de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (2008)

- Actions en faveur des Transports collectifs :
 - Améliorer la qualité du service rendu aux usagers (Mettre en place le Système d'Aide à l'Exploitation & Système d'Aide à l'Information Voyageurs ; Installer la Billettique : titre de transport électronique et interopérable ; Améliorer les temps de parcours ; Créer une ligne express entre Antibes et le parc de Sophia Antipolis ; Réaliser un transport collectif en site propre (TCSP) ; Intégrer les lignes scolaires dans le réseau urbain ;
 - Améliorer l'accessibilité (Améliorer l'accessibilité pour tous et la sécurité dans les bus ; Améliorer les points d'arrêts du réseau)
- Actions en faveur des modes actifs :

- Pacifier les espaces publics au profit des modes doux (Créer des espaces pacifiés à travers la valorisation de l'espace public et la lutte contre le stationnement illicite)
- Densifier le maillage des modes doux (Réaliser des aménagements piétonniers ; Réaliser des itinéraires cyclables pour relier les équipements de proximité et mailler le territoire ; Renforcer le stationnement deux roues sur le domaine public)
- Développer et sécuriser l'accessibilité aux équipements (Préserver les continuités modes doux dans les zones urbaines existantes et dans les projets d'urbanisation)
- Actions pour un développement solidaire des territoires :
 - Développer et assurer une tarification attractive
 - Etendre le service de transport à la demande
 - Mettre en place le covoiturage
- Actions pour accompagner les changements de comportements :
 - Faire connaître les actions publiques auprès des usagers et créer une centrale d'information multimodale
 - Développer les partenariats (Accompagner la recherche et les projets innovants sur les déplacements ; Participer aux journées nationales et européennes de sensibilisation sur les déplacements et créer un événement sur la mobilité ; Mettre en place un conseil en mobilité et suivre la réalisation de PDE ; Créer un lieu d'échanges et d'examen des temps)

Les perspectives (PDU arrêté en 2019)

- Actions en faveur des Transports en commun :
 - Mettre en service le bus-tram Antibes Sophia Antipolis
 - Améliorer les temps de parcours en transport public
 - Numériser les services de transports
 - Optimiser le transport à la demande Icilà
 - Optimiser le transport scolaire
 - Articuler les réseaux de transports publics par bassins de vie
 - Veiller à la qualité du service transport rendu aux usagers
 - Étudier des solutions complémentaires de transports en commun en période d'afflux touristique
 - Expérimenter la navette autonome en situation réelle
- Actions en faveur des modes actifs :
 - Renforcer le maillage piétonnier
 - Aménager des itinéraires cyclables continus et sécurisés entre les lieux de vie
 - Généraliser le stationnement vélo
 - Mettre en place des services vélo

- Actions visant à réinterroger ses modes de déplacements et/ou la voiture :
 - Promouvoir le télétravail
 - Développer des espaces de coworking et tiers lieux
 - Accompagner les projets d'aménagement générateurs de déplacements
 - Proposer des services publics ou commerciaux itinérants ou à distance
 - Développer le covoiturage et l'autostop
 - Optimiser l'offre de stationnement de la voiture individuelle
 - Aménager les voies en fonction de leurs usages
 - Accompagner les projets d'infrastructures des partenaires institutionnels
 - Implanter des bornes de recharge électriques

1.2.1.5 PCAET de la Communauté de Communes Alpes d'Azur¹¹

- Actions en faveur des Transports interurbains :
 - Développement d'infrastructures lourdes de transport, autour de la ligne de Chemin de Fer de Provence et de solutions plus locales.
 - Création d'un Pass multimodal réunissant dans un même titre tous les transports utiles pour les habitants d'Alpes d'Azur : lignes de bus, lignes de train, connexion avec les transports métropolitains.
 - Amélioration du cadencement de la ligne Puget-Théniers/Nice : ajouter un train le matin entre 6h et 9h, au départ de Puget-Théniers vers Nice, en complément de l'offre actuelle.
 - Augmentation du cadencement des deux navettes qui relient la station de Valberg et les communes alentours (fonctionnement à l'année) + passage à une solution faiblement émettrice en GES.
- Actions en faveur de l'apaisement de l'espace public et des piétons :
 - Mise en place d'un « pédibus » (ramassage scolaire, supervisé par des parents d'élèves volontaires).

1.2.2 Pôle d'échanges Multimodaux et accès à ses pôles

Il s'agit ici de lister les orientations et les actions inscrites dans les documents de planification qui concourent à la création, l'aménagement et au fonctionnement des pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité, notamment en milieu rural, ainsi qu'aux périphériques et système de transport vers et à partir de ces pôles ou aires.

1.2.2.1 Schéma de Cohérence Territoriale Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (SCOT Ouest)¹²

- Actions en faveur des pôles d'échanges et gares :
 - Accentuer l'offre de mobilité Nord-Sud et coupler au sein de chaque Pôle d'Echange Multimodal les deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service ainsi que le cadencement de la voie ferrée Cannes-Grasse.
 - Développer toutes les caractéristiques de l'Intermodalité autour d'un réseau de grands pôles d'échanges intermodaux (PE-IM) de nouvelle génération mixant toutes les fonctions urbaines (vie quotidienne, travail, transports), Le long des axes de grande capacité et gare de Grasse, Tourrades-Roubine, Centre Ville Cannes, Mouans Sartoux.
 - Réalisation d'une nouvelle grande gare voyageurs dans le secteur de Cannes Grand-Ouest (future Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur) :
 - Interconnexion voulue avec la voie ferrée vers Grasse dont le cadencement doit monter en charge en se transformant en une ligne à

¹¹ Analyse PCAET de la Communauté de Communes Alpes d'Azur

¹² Analyse SCOT Ouest

part entière entre Cannes et Grasse, détachée de la desserte plus longue vers Nice ou Vintimille.

- Fonctionnement en lien avec la voie ferrée régionale du bord de mer entre Saint Raphael- Valescure et la nouvelle gare de Cannes Grand-Ouest qui comportent 9 arrêts le long du trait de côte et représente une desserte ferrée structurante dans le lien Est Var- Alpes Maritimes.
 - Programmation des espaces pour permettre à la future gare à la fois de jouer le rôle de Hub au sein de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins mais également de devenir un des grands pôles d'échanges régionaux couvrant l'Ouest de la Côte d'Azur en s'interfaçant avec le projet de gare nouvelle programmée sur l'Ouest de Sophia-Antipolis.
 - Inscription dans l'ensemble du réseau de mobilité publique (lignes urbaines, lignes régionales).
- Aéroport Cannes-Mandelieu :
 - Prescription environnementale + valorisation et densification des zones urbanisées au sein du périmètre pour l'accueil de fonctions stratégiques tertiaires et des filières de maintenance et de recherche et développement.

1.2.2.2 PDM de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

- Actions en faveur des pôles d'échanges et gares :
 - Axer le développement urbain de manière prioritaire autour des gares et du réseau structurant de TCSP ;
 - Travailler sur les horaires permettant l'intermodalité Région (Train/Palm Bus, TER/TGV, Train/TAD, etc.) ;
 - Renforcer les pôles existants et créer des DIVAT (Disques de Valorisation des Axes de Transport), notamment sur l'axe Cannes – Grasse. Il s'agit notamment de renforcer les pôles existants, au niveau des P+R du Palm Express par exemple, et de créer des DIVAT sur les principales gares internes et à proximité du territoire (Gares du Bosquet, de La Frayère, de Ranguin, de Théoule-sur-Mer, de Mandelieu – La Napoule, etc.). Cela pourra également se caractériser par la mise en place d'une signalétique multimodale sur les points d'intérêts, à proximité du point d'arrêt.

1.2.2.3 PDU de la Communauté d'Agglomération du pays de Grasse¹³

- Actions en faveur de des pôles d'échanges et gares :
 - Créer une liaison mécanique entre la Gare de Grasse et le Centre-ville (transport par câble – téléphérique ou métro- câble).
 - Conforter le rôle de la desserte ferroviaire, valoriser les gares comme lieux de vie, notamment le PEM de la gare de Grasse connecté avec le réseau de cars interurbains et un P+R de 230 places et le PEM de Mouans Sartoux articulé avec Cannes pays de Lérins.
 - Créer un réseau de parcs-relais sur les 3 axes à haut niveau de service.

¹³ Analyse PDU Pays de Grasse



Figure 8 :Projet de réseau de parcs-relais sur les 3 axes à haut niveau de service (source : Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'Agglomération du pays de Grasse)

1.2.2.4 PDU de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (2008)

- Actions en faveur de des pôles d'échanges et gares :
 - Créer des pôles d'échanges (Réaliser le pôle d'échanges de la gare ferroviaire d'Antibes ; Réaliser le pôle d'échanges de la technopole sophilopolitaine ; Créer des pôles d'échanges liés aux gares ferroviaires)
 - Créer des parcs-relais (Créer ou identifier des offres de P+R et covoiturage liées aux transports collectifs et du stationnement à proximité des centres urbains)
 - Créer des parcs à vélos

Les perspectives (PDU arrêté en 2019)

- Actions en faveur de des pôles d'échanges et gares :
 - Aménager les gares en pôles d'échanges multimodaux
 - Développer un maillage de parcs relais multimodaux
 - Accompagner les projets d'infrastructures des partenaires institutionnels (LN PCA sur les 5 gares de la CASA)

1.2.2.5 PCAET de la Communauté de Communes Alpes d'Azur

- Actions en faveur des pôles d'échanges et gares :
 - Transformer la gare de Puget-Théniers en Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de la vallée du Var
 - Voies ferrées des chemins de fer de Provence : proposer la création de points d'interconnexion sur les haltes offrant du stationnement, des services publics et marchands. Mise en place des navettes de rabattement sur les gares et haltes.

1.2.3 Modalités de gestion des situations dégradées

Le territoire est soumis à différents risques allant des accidents aux catastrophes naturelles ou humaines (incendies, inondations, ...) en passant par des situations pouvant avoir des incidences fortes sur la circulation routière (accidents, blocage(s) routier(s)...) ou des transports publics (ex. : pénuries de carburant...). Ainsi, au vu de l'importance revêtue par les déplacements tous modes et à la responsabilité particulière des autorités organisatrices de la mobilité, il est nécessaire de coordonner les décisions et de partager les informations pour éviter les risques et faciliter l'information des habitants et visiteurs.

Cette thématique est peu ou non traitée par les documents intercommunaux de planification locale, la gestion des situations les plus impactantes revenant aux Préfectures de département.

Conformément au Code de la sécurité intérieure, articles L731-3 à L731-5, les intercommunalités et les communes exposées à au moins un risque majeur élaborent un plan communal ou intercommunal de sauvegarde. De plus, une commune exposée à au moins un risque majeur, doit (article L. 125-2 du code de l'environnement) en informer ses administrés en élaborant et mettant à leur disposition un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Cet outil d'information préventive vise à préparer la population à bien réagir en cas de crise.

La prise en compte dans ces documents de la dimension transport public serait un atout.

1.2.3.1 Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

La CASA, concernée pour les communes d'Antibes et Vallauris, participe au process de décision de circulation différenciée en cas de pic de pollution, sous l'animation du Préfet de Département.

Elle a développé une option de « mode alea » sur son compagnon de mobilité Envibus Cap Azur en cas de perturbation générale sur le réseau Envibus : grève, intempéries...

1.2.3.2 Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

- Action en faveur de la gestion des situations dégradées :
 - Poursuivre le développement du Compagnon Mobilité, en le rendant toujours fonctionnel, fiable dans la gestion de l'information en temps réel et en y intégrant les différents modes de transport afin d'offrir plus de souplesse à l'utilisateur.

1.2.4 Recensement et diffusion des pratiques de mobilités

Les seules infrastructures et services de mobilités ne permettant pas le report modal, ce chapitre liste les orientations et les actions présentes dans les documents de planification qui contribuent au recensement, aux diagnostics et à la diffusion, communication des pratiques de mobilité ainsi que les dispositifs mis en œuvre en particulier pour améliorer la cohésion sociale et territoriale.

1.2.4.1 PDM de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

- Action en faveur du suivi des pratiques de mobilités :
 - Faire vivre la Maison de la Mobilité, qui a connaissance de l'ensemble des actions initiées en matière de mobilités sur le territoire ; accompagne de manière individualisée et réalise des conseils personnalisés pour chaque personne sur les solutions possibles ; organise des temps d'information / échanges spécifiques sur différents thèmes liés à la mobilité ;
 - Créer un observatoire des mobilités, rendre les données ouvertes et les partager régulièrement aux acteurs du territoire et des territoires voisins, ce qui permettra d'aider le développement d'innovations et la mise en œuvre d'actions. Cet observatoire pourra, par ailleurs, permettre de suivre le déploiement du PDM ;
 - Animer un réseau d'acteurs de la mobilité à l'échelle du territoire, au travers d'instances telles que le Conseil de Développement (Commission Mobilité) ou la Force Locale Décarbonée, favorisant ainsi l'échange d'informations, de bonnes pratiques et de retours d'expériences divers ;
 - Prise en compte des données de la dernière Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC²) pilotée par le Département des Alpes-Maritimes, des évolutions de parts modales et calcul des impacts potentiels sur le PDM (trafics, émission de gaz à effet de serre, bruit, etc.) ;
 - Améliorer la connaissance des usages du stationnement sur le territoire à travers des enquêtes régulières, notamment en analysant l'aspect événementiel.

1.2.4.2 Département des Alpes-Maritimes

- Le Département des Alpes maritimes pilote la mise à jour de l'enquête ménage déplacement à l'échelle du département et territoires limitrophes.
- Il a pris la suite de la Préfecture pour l'animation d'un comité vélo intégrant l'ensemble des EPCI du territoire des Alpes-Maritimes ainsi que La Principauté de Monaco.
- Il gère le site inforoute 06 offrant des informations cartographiques sur l'état de la circulation sur les routes en temps réel, les travaux, que sur la localisation des parkings de covoiturage et des pistes ou espaces cyclables.
- Il assure la gouvernance du modèle multimodal des Alpes-Maritimes en associant la Principauté de Monaco.

1.2.4.3 *CA Sophia Antipolis*

- La CASA dispose d'un conseil en mobilité permettant des stands d'information auprès du grand public, des interventions en entreprises, l'animation conjointe du Plan de Mobilité Employeurs Commun de Sophia Antipolis avec le Sophia Club Entreprises et l'accompagnement méthodologique des entreprises en élaboration de leur Plan de Mobilité

1.2.5 Aide à la mise en place d'infrastructures et de services de mobilités

Les documents de planification n'intègrent pas les données concernant la mise en place des projets. Mais de nombreuses aides existent permettant un accompagnement technique ou financier des porteurs de projets, on peut notamment citer le CEREMA, l'État, les Départements et la Région. L'ensemble des aides est répertorié sur le site aides et territoires : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr>.

1.2.5.1 *Département des Alpes Maritimes*

Le Département des Alpes-Maritimes subventionne divers projets sur les thèmes de la mobilité de collectivités, conformément au règlement des aides départementales aux collectivités (RAC), via des contrats territoriaux urbains (CTU).

1.2.5.2 *Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis*

La CASA a mis en place un dispositif d'aide à l'achat pour les vélos classiques et les vélos à assistance électrique pour les personnes habitant le territoire.

Elle verse une incitation financière par trajet covoituré et par passager en fonction de la distance parcourue par le biais de l'application BlablacarDaily et en lien avec les agglomérations limitrophes.

1.2.5.3 *Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins*

- Action en faveur de la mise en place d'infrastructures / services de mobilité :
 - Accompagner les entreprises et administrations pour encourager une mobilité plus durable des salariés et visiteurs, notamment au travers des Plans de Mobilité Employeurs ;
 - Accompagner également la réalisation des Plans de Mobilité Scolaires et réaliser des actions pédagogiques dans les écoles afin de promouvoir les mobilités douces.

1.2.6 Décarbonation

Axe fort de la politique régionale, la décarbonation des modes de déplacement et des flottes de véhicules professionnels et privés est nécessaire et complémentaire aux orientations ci-dessus visant au report modal notamment. Les documents de planification ont pris en compte cette transition et intègrent également des actions qui contribuent à la décarbonation des mobilités à travers le verdissement des sources d'énergies mais aussi la mobilité partagée ou encore la démobilité.

1.2.6.1 Schéma de Cohérence Territoriale Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (SCoT Ouest)¹⁴

- Actions en faveur de la mobilité propre et décarbonée :
 - Décongestionner la problématique du stationnement automobile en augmentant significativement l'offre marchande et en s'adaptant à l'innovation des mobilités autonomes du futur (véhicules connectés, électriques et partagés).
 - « Réaliser » un maillage de station de mobilités électriques en lien avec les parkings relais, les pôles intermodaux, les aires de covoiturage, + promotion de l'utilisation du carburant à moindre impact environnemental.
- Actions en faveur de la mobilité partagée :
 - Soutenir et multiplier les solutions de mutualisation des mobilités à travers les démarches d'autopartage, de covoiturage, et la diffusion des flottes d'éco-mobilités en libre-service.
 - « Réaliser » les maillages :
 - Des cheminements continus (espaces publics, trottoirs partagés...) ainsi que les cheminements cyclables de raccordement à l'Euro-véloroute n°8 et aux autres liaisons structurantes et principales des modes actifs (MA1 et MA2) du SCoT'Ouest.
 - Des itinéraires et des cheminements continus et cyclables de rabattement des flux vers les lignes de transports structurantes et principales (TC1 et TC2) du SCoT 'Ouest.

1.2.6.2 PDM de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

- Actions en faveur de la décarbonation :
 - Développer la flotte de transports en commun à hydrogène vert (par la création d'une station de production au sein du dépôt PALM BUS) et poursuivre la dynamique de décarbonation des transports par l'achat de bus électriques ;
 - Poursuivre le développement du réseau de bornes de recharge « WiiiZ » pour véhicules électriques/hybrides, à l'échelle à la fois de l'Agglomération et du Pôle Métropolitain CAP AZUR et de l'Est Var ;
 - Développer une véritable politique de covoiturage, à la fois, sur le territoire et, plus largement, sur l'aire métropolitaine ;

¹⁴ Analyse SCoT Ouest

- Initier une dynamique d'autopartage sur l'Agglomération ;
- Expérimenter un service de véhicule autonome, adapté aux zones peu denses et aux quartiers les moins desservis

1.2.6.3 PDU de la Communauté d'Agglomération du pays de Grasse¹⁵

- Action en faveur de la mobilité partagée :
 - Créer des aires de covoiturage aux points d'entrée du réseau routier structurant.
 - Développer le covoiturage dynamique.
 - Formaliser une ou plusieurs lignes fortes de covoiturage domicile-travail de Sophia-Antipolis et de Cannes-Pays de Lérins.
 - Développer une application globale de mobilité : TC, covoiturage, vélo, recharge de véhicule, réservation coworking, comparateur choix modal.
 - Déployer l'information dynamique de covoiturage aux arrêts de bus.
- Actions en faveur de la mobilité propre et décarbonée :
 - Déployer des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques dans le cadre du pôle métropolitain.

1.2.6.4 PDU de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (2008)

- Action en faveur de la mobilité partagée :
 - Créer des offres de P+R et covoiturage liées aux transports collectifs et du stationnement à proximité des centres urbains.
 - Créer un site de covoiturage
 - Informer sur les services publics existants auprès des usagers et créer une centrale d'information multimodale

Les perspectives (PDU arrêté en 2019)

- Action en faveur de la mobilité partagée :
 - Mettre en œuvre un compagnon de mobilité multimodal Envibus Cap Azur
 - Développer un maillage de parcs relais multimodaux
 - Développer le covoiturage et l'autostop
- Actions en faveur de la mobilité propre et décarbonée :
 - Implanter des bornes de recharge électriques

¹⁵ Analyse PDU Pays de Grasse

1.2.6.5 PCAET de la Communauté de Communes Alpes d'Azur¹⁶

- Actions en faveur de la mobilité partagée :
 - Mise en place de solutions de covoiturage adaptées selon le profil des utilisateurs :
 - Les locaux (lieu référencé de covoiturage, autostop sécurisé (solution gratuite et simple) ainsi qu'accès au pass mobilité).
 - Les visiteurs (outils d'incitation).
 - Mise en place de stations de mobilité douce et rurale innovantes : arrêt de bus, lieu référencé de covoiturage, autostop sécurisé, passage de navettes, station d'autopartage, station de recharge IRVE et vélo à assistance électrique, relais d'information mobilité douce du territoire et territoires connexes, espace de diffusion d'information.
- Actions en faveur de la mobilité propre et décarbonée :
 - Acquisition de 6 bornes de recharge semi-accélérée pour véhicules électriques par les communes volontaires.
 - Déploiement d'un réseau de 13 IRVE semi-accélérées sur le territoire de la station de montagne de Valberg.
 - Étude fine de la faisabilité technique des lieux d'implantation.
 - Travaux, branchement, installation et marquage de 6 bornes double et 12 places réservées pour véhicules électriques.
 - Mise en compatibilité des bornes avec les réseaux voisins et nationaux (Wiiiz dans la cadre de CAPAZUR, SDE04, Sodetrel, etc.).
 - Mise en place du service « autovalberg » (service d'autopartage) sur la station de Valberg.
 - Intégration d'outils incitatifs et numériques : le compagnon de mobilité CAPAZUR, favoriser l'usage des modes doux.

Il est à noter qu'à date, la CC Alpes d'azur compte 33 bornes de rechargement pour véhicule électrique implantées sur 51 prévues à terme du déploiement, et qu'elle fait partie du réseau WiiZ comme les EPCI du pôle métropolitain Cap Azur et Estérel Côte d'Azur Agglomération (Var).

¹⁶ Analyse PCAET de la Communauté de Communes Alpes d'Azur

1.3 Analyse socio-économique

Un panorama démographique et notamment de la répartition de la population au regard de l'existence de pôles économiques générateurs de flux permet de mieux comprendre les composantes des déplacements de la population et le trafic de transit à l'échelle du bassin de mobilité

Le bassin de mobilité M compte une population de 450 000 habitants. La densité de population est de 229,4 hab./Km² sur le bassin de mobilité. La population est cependant répartie de façon très inégale, avec de fortes densités sur le littoral et le moyen-pays et un arrière-pays très peu habité.

Tableau 2 : Population du Bassin M par EPCI en 2020 (source : INSEE)

EPCI	Population 2020	Nombre d'emplois 2020	Nombre d'actifs occupés 2020
CA du Pays de Grasse	100 328	32 641	42 153
CA Cannes Pays de Lérins	157 873	66 353	60 259
CC Alpes d'Azur	9 749	2 521	3 858
CA Sophia Antipolis	180 750	79 254	74 780 ¹⁷
TOTAL BASSIN M	448 700	180 769	181 050

Le territoire accueille un pôle tertiaire d'intérêt national (Sophia Antipolis).

¹⁷ Insee EMP T5 – Emploi et activité

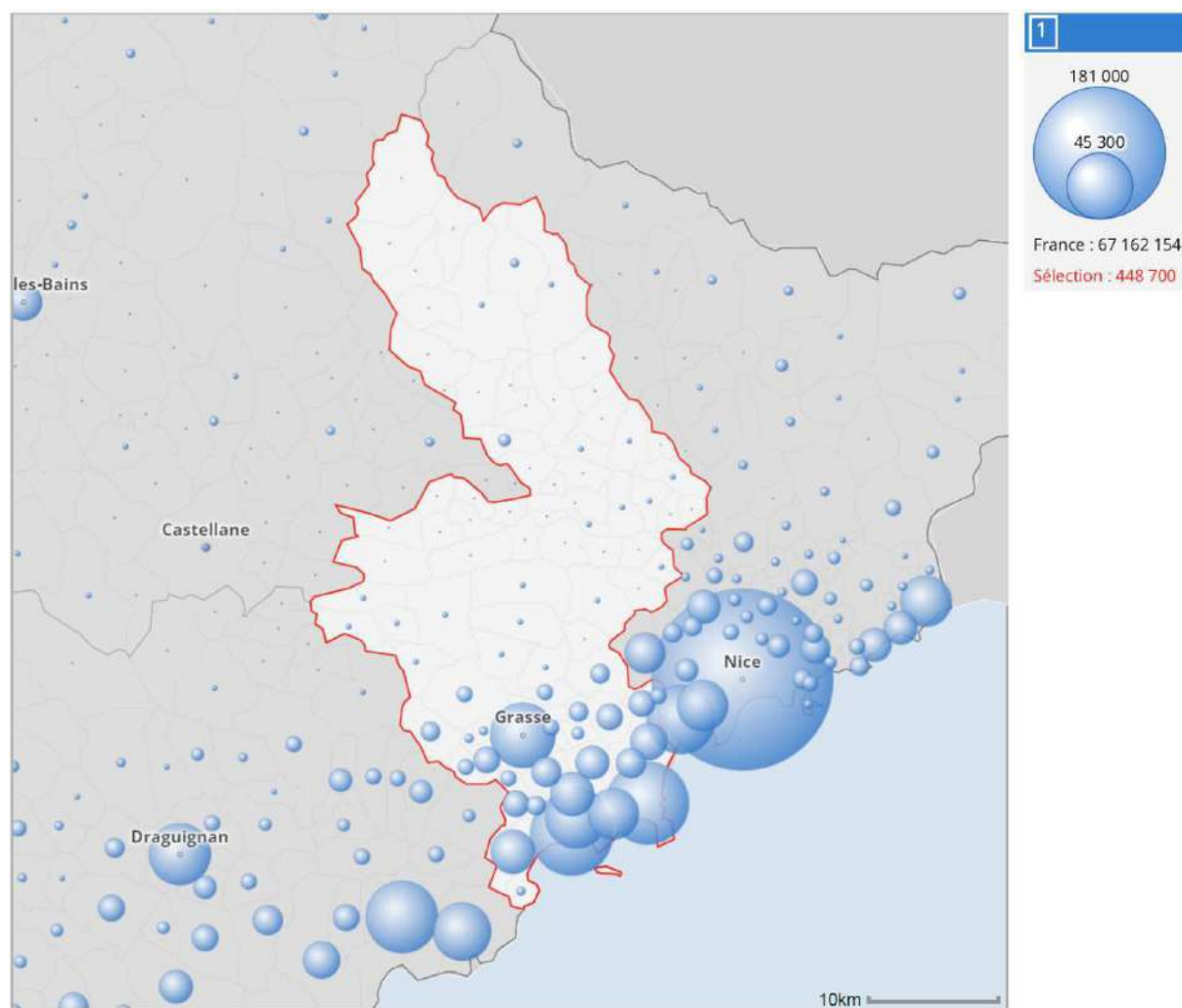


Figure 9 : Population municipale 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

Le bassin de mobilité M couvre plus de 180 000 emplois.

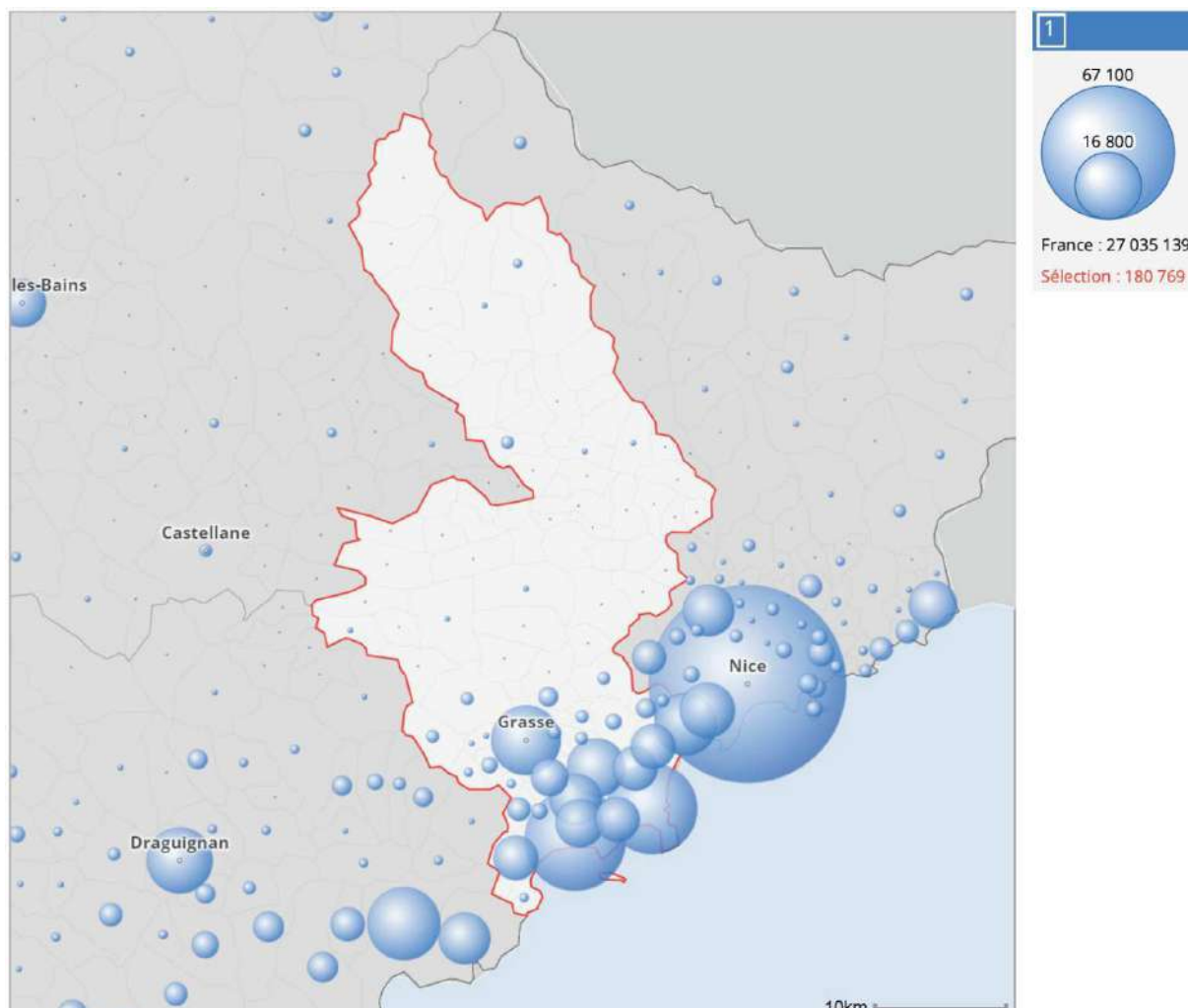


Figure 10 : Nombre d'emplois au lieu de travail 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

Tout comme la population, les emplois sont principalement situés sur le littoral et le moyen-pays.

La CA Sophia Antipolis accueille chaque jour les 40 000 salariés, étudiants et chercheurs de la technopole de Sophia Antipolis générant des flux de déplacements importants au regard de ses possibilités d'infrastructures routières et de ses capacités d'aménagement et nécessite aujourd'hui de développer et sécuriser davantage les modes alternatifs sur ce territoire.

1.4 Volumétrie des déplacements et répartition modale

Les principaux flux de déplacements observés à l'échelle du bassin de mobilité, qu'ils soient internes, traversants, pénétrants ou sortant au bassin de mobilité sont décrits ci-dessous. Ces flux prennent en compte les déplacements tous motifs en jour ouvrés de base (JOB). Les données présentées ci-dessous permettent de consolider un état des lieux des déplacements. Ces déplacements sont décrits quantitativement mais également en fonction des modalités de transport.

1.4.1 Volumétrie des déplacements

1.4.1.1 Flux du bassin M

61% des flux ayant leur origine ou leur destination dans le bassin M sont internes au bassin. Les deux tiers des déplacements externes au bassin M ont pour origine ou destination la Métropole Nice Côte d'Azur (bassin N, contigu au bassin M).

Les déplacements intrarégionaux depuis et vers le bassin de mobilité représentent 39% des flux.

Tableau 3 : Synthèse flux jour Ouvré de Base - 2017 (JOB) Bassin M (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

Type de flux	Part du flux	Valeur
Interne au bassin M	61%	916 700
Avec les EPCI extérieurs au bassin, intrarégionaux	39%	579 300
TOTAL	100%	1 496 000

1.4.1.2 Déplacement internes au bassin M

Le détail des flux internes est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Détail Déplacements Internes - 2017 (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

Type de flux		Valeur	Part de flux	Total flux Intra EPCI
Intra-EPCI	CA du Pays de Grasse	122 100	13%	100%
	CA Cannes Pays de Lérins	201 700	22%	
	CC Alpes d'Azur	13 100	1%	
	CA Sophia Antipolis	231 900	25%	
	TOTAL Intra-EPCI	568 800	61%	
Inter-EPCI	Inter-EPCI	361 000	39%	
TOTAL DÉPLACEMENT INTERNES		929 800	100%	

61% des flux internes au bassin M sont des flux intra-EPCI.

1.4.1.3 Déplacements avec EPCI extérieurs au bassin M

Les principaux flux avec les EPCI extérieurs au Bassin M sont avec la Métropole voisine Nice Côte d'Azur (71 % des flux externes) suivi par la CA Estérel Côte d'Azur Agglomération et la CC du Pays de Fayence puis le littoral des Alpes-Maritimes en général.

Tableau 5 : Déplacements d'échanges avec des EPCI extérieurs au secteur - 2017 (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

EPCI	Valeur	Part de flux
CA de la Riviera Française	6 100	1%
CA Dracénoise	9 600	2%
CC du Pays des Paillons	3 600	1%
Métropole d'AMP	10300	2%
Estérel Côte d'Azur Agglomération	38 200	7%
CC du Pays de Fayence	32 900	6%
CC du Golfe de Saint-Tropez	4 000	1%
Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	11 300	2%
Monaco	11 200	2%
Métropole Nice Côte d'Azur	393 100	71%
Autres EPCI (flux < 3 600)	32 900	6%
TOTAL	553 200	100%

1.4.2 Parts modales chez les actifs résidents



Le tableau suivant présente la part modale chez les actifs occupés de 15 ans ou plus.

L'usage de la voiture pour aller travailler reste le mode principal de déplacement sur le bassin M. L'usage des transports en communs représente 4 à 10% environ de la part modale.

L'usage des transports en commun est de l'ordre de 4% de la part modale sur la CA du Pays de Grasse et sur la CC Alpes d'Azur et atteint presque les 10% sur la CA Cannes Pays de Lérins.

L'usage du vélo présente la part modale la plus faible sur le bassin de mobilité M.

Tableau 6 : Parts des actifs occupés de 15 ans ou plus utilisant pour travailler en 2020 (source : Insee - Statistiques locales) ¹⁸

EPCI	Voiture	Transports en commun	Vélo	Autre
CA du Pays de Grasse	83,0	3,8	0,9	12,3
CA Cannes Pays de Lérins	68,3	9,8	1,7	20,2
CC Alpes d'Azur	76,4	4,0	0,5	19,1
CA Sophia Antipolis	74,7	7,3	1,3	16,7

À noter, les chiffres indiqués dans le tableau ne présentent que les déplacements Domicile-Travail.

Les figures suivantes présentent la part modale par commune pour l'ensemble du bassin de mobilité M.

¹⁸ Portrait mobilité quantitatif CC VG, CC MPM, CC CV

Contrat Opérationnel de Mobilité Bassin M

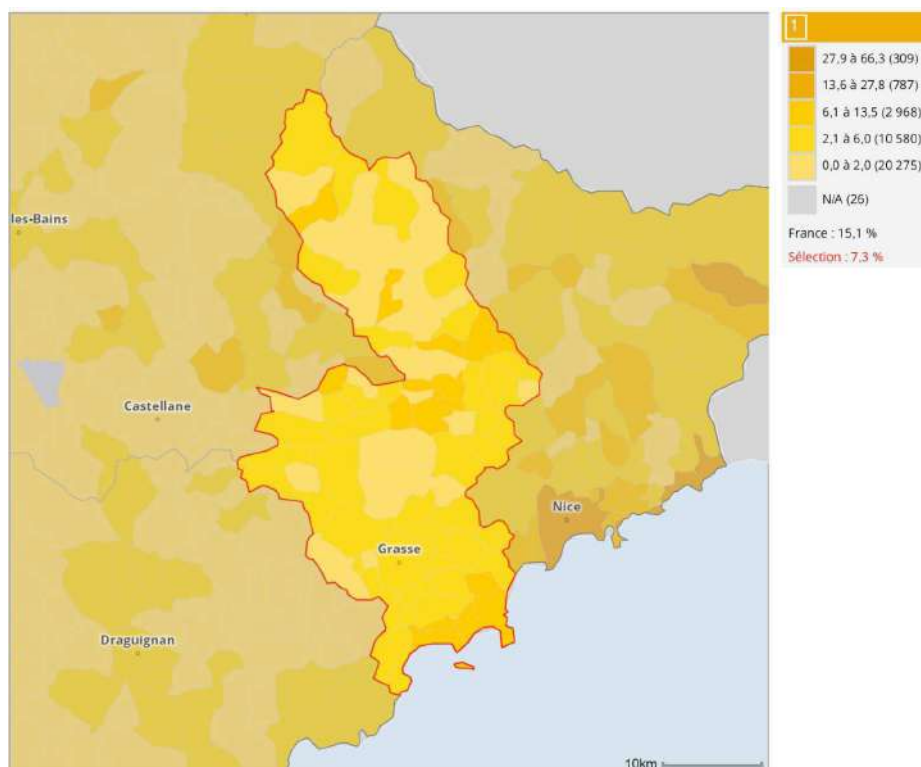


Figure 11 : Part des actifs occupés de 15 ans ou plus qui utilisent principalement les transports en commun pour aller travailler (%) 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))¹⁹

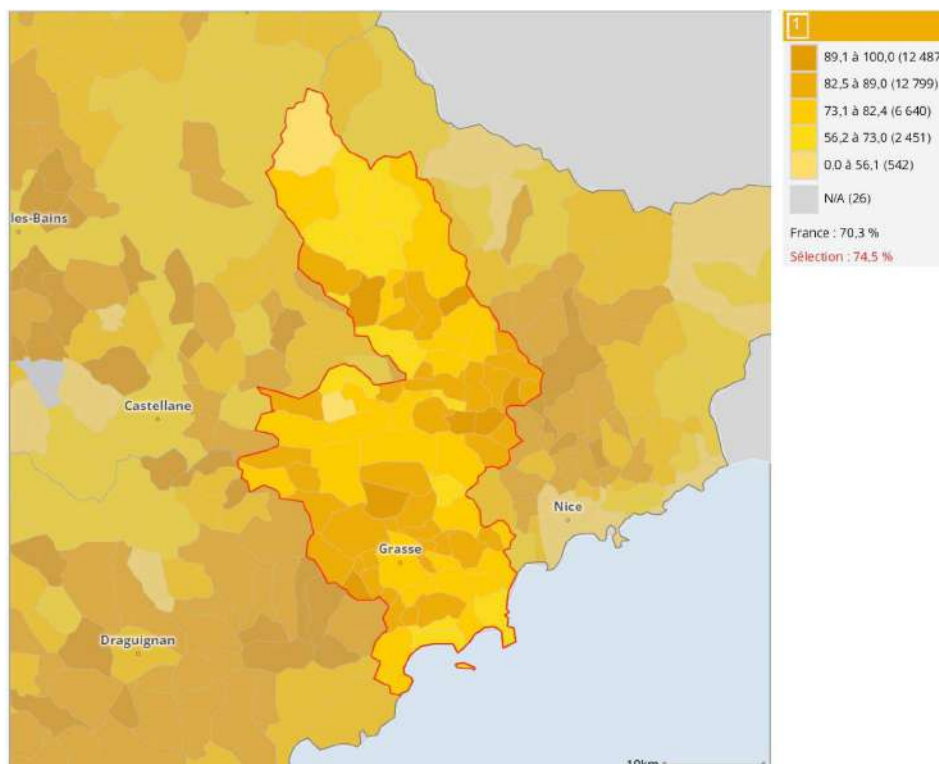


Figure 12 : Part des actifs occupés de 15 ans ou plus qui utilisent principalement une voiture pour aller travailler (%) 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

¹⁹ https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicator&i=rp_milles_seul.pt_actocc15p_velo&s=2020&t=A01&view=map1

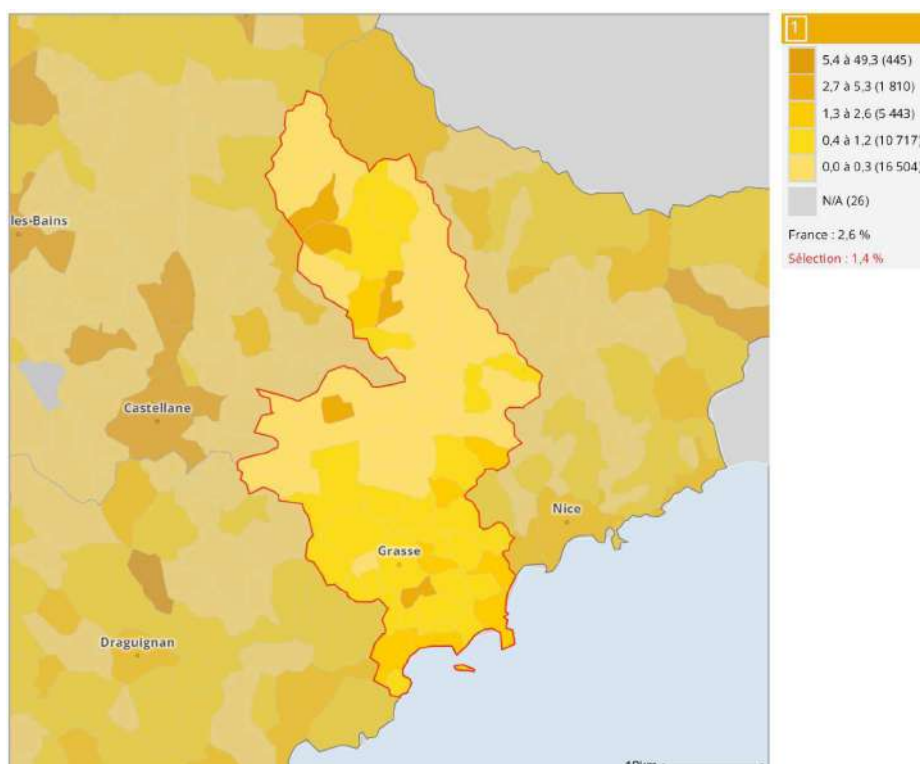


Figure 13 : Part des actifs occupés de 15 ans ou plus qui utilisent principalement un vélo (y compris à assistance électrique) pour aller travailler (%) 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

1.5 Infrastructures de mobilités existantes

Afin d'avoir une vision globale, la cartographie ci-dessous présente les principales infrastructures et les principaux services de mobilité à l'échelle du bassin de mobilité. Sont également présentés dans un tableau les abris vélos sécurisés en gare avec mention de leurs capacités.

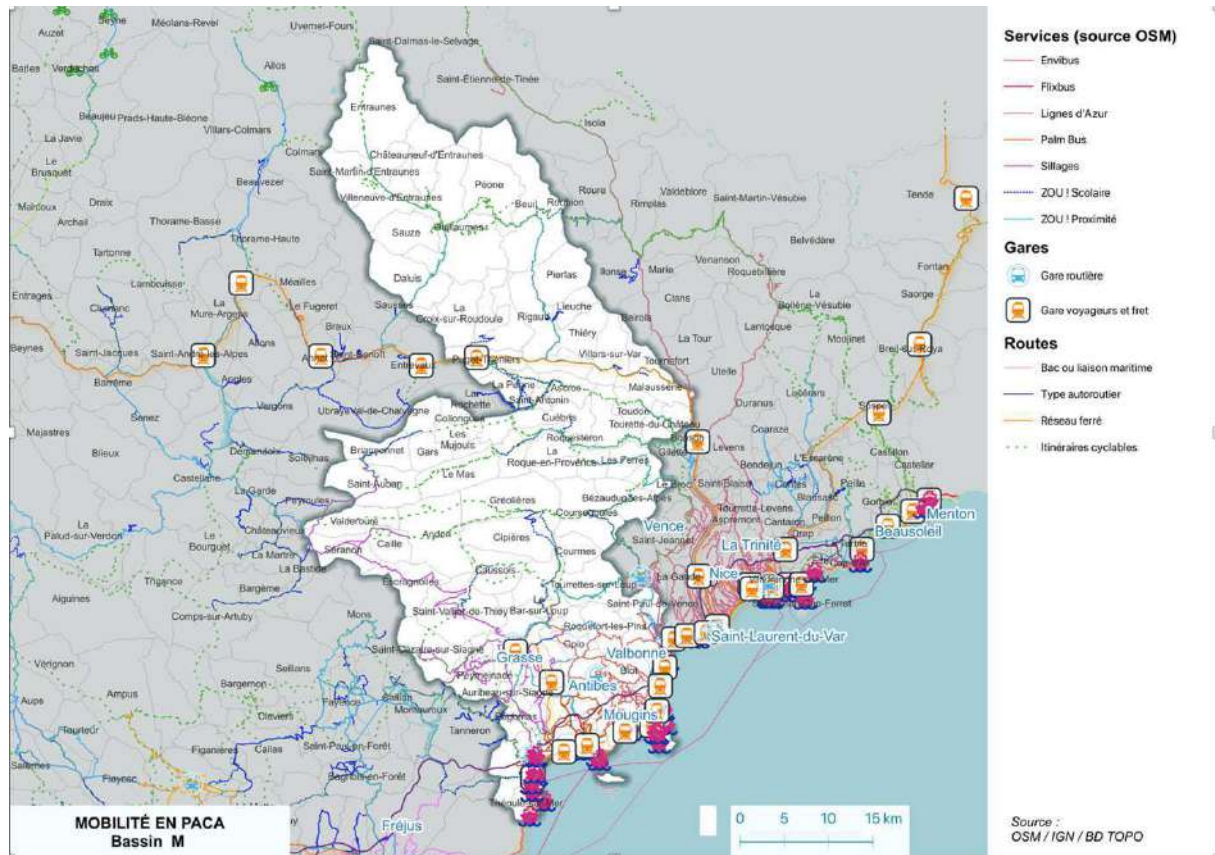


Figure 14 : Infrastructures de mobilités existantes sur le bassin M

1.5.1 Mobilité active

1.5.1.1 Vélo



Abris vélos en gare :

La Région a souhaité accompagner l'augmentation continue des déplacements à vélo, et permettre les changements de pratiques permettant aux usagers du quotidien des déplacements vélo/train, vélo/car. Cette volonté s'est traduite par le vote du Plan vélo régional en octobre 2020, fixant ainsi comme objectifs : 1 million de trajets quotidiens à vélo et le déploiement massif de sites en stationnements vélo sécurisés dans les gares, pôles d'échanges. Pour permettre la réalisation de ce plan vélo, la Région a engagé un contrat de performance avec SNCF Gares & Connexions en décembre 2020, propriétaire et exploitant de gares régionales, engageant les parties à lever les freins à l'intermodalité vélo et TER, favoriser les rabattements et la fluidité au sein des gares pour les usagers à vélo. L'ensemble des gares TER de la Région sont donc équipées d'abris vélos sécurisés au 1^{er} janvier 2025.

Leur mise en ligne pour réservation sur le portail Zou! pourra s'effectuer très prochainement via le lien [Se déplacer à vélo - Votre réseau ZOU \(maregionsud.fr\)](https://zou.maregionsud.fr) : zou.maregionsud.fr.

Ces abris sont accessibles à tout titulaire d'une carte de transport via une inscription sur le portail ZOU ! et ce gratuitement sur simple intégration du numéro de carte de transport. Il n'est pas nécessaire d'être abonné, la carte billettique suffit à l'inscription gratuite. Un règlement d'usage est affiché sur l'équipement, ainsi que les coordonnées d'une hotline en cas de problème.

Sont également déployés des équipements permettant aux titulaires de QR code (billets digitaux) d'accéder également gratuitement aux abris. Ce système permet l'accès des équipements aux voyageurs occasionnels par présentation de leur billet digital. Installation progressive en cours.

Certains abris ont été financés et sont gérés par l'AOM locale.

Abris vélo sécurisés en gare TER installés	
Nom de la gare	Nombre de places
Biot	12
Breil-Sur-Roya	6
Cagnes sur mer	48 (dans le bâtiment des voyageurs) + 36 (en extérieur)
Cannes	125

Contrat Opérationnel de Mobilité
Bassin M

Cannes La Bocca	10
Cap d'Ail	6
Cros-de-Cagnes	12
Drap-Cantaron	6
Eze	12
Fontan	6
Golfe-Juan-Vallauris	12
Juan-les-Pins 1	18
Juan-les-Pins 2	12
La Brigue	6
La Trinité Victor	6
L'Escarène	6
Mandelieu-la-Napoule	12
Menton Gavarin	12
Nice Riquier 1	18
Nice Riquier 2	18
Nice Riquier 3	74
Peille	6
Roquebrune-Cap-Martin	6
Saint Laurent du Var	30
Sospel	6

Contrat Opérationnel de Mobilité
Bassin M

St-Dalmas-de-Tende	6
Tende	6
Touët-de-L'Escarène	6
Villeneuve-Loubet	16

Source : Région-DGTMGE-DIGE, Données 06 octobre 2024

ne sont activés que sur demande. Le réseau sillage parle de "service à la demande" pour qualifier ce produit.



PALM BUS est le réseau de transports en commun de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (qui s'étend sur 5 communes).

Le réseau PALM BUS est composé notamment de 29 lignes régulières urbaines en journée (dont 2 lignes « Palm Express » à haut niveau de service, 1 ligne « Palm Impérial » le long de la Croisette, 3 navettes de proximité à Cannes, etc.) et 5 lignes de soirée dites « Palm Night » (qui circulent jusqu'à 3h du matin).



Envibus est le réseau de transport de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. Il dessert les 24 communes qui composent ce territoire et revendique une forte démarche qualité. Concernant le transport urbain, Envibus comprend 25 lignes régulières (dont deux lignes BHNS A et B) accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite, dont cinq navettes de centre-ville, dont trois navettes estivales et un service événementiel (ligne BASK durant les soirs de matchs de basket) . Un BHNS est en cours de finalisation pour 2025.

Ferroviaire



Les quatre EPCI sont desservies par le service ferroviaire. L'axe principal longeant la côte accueille l'ensemble des services ferroviaires (TER, interville, intercity de jour et de nuit, TGV, et fret).

La ligne TER Cannes-Grasse a été réouverte en 2017. Une étude car-train sur la ligne des Chemins de fer de Provence Nice Digne (hors RFN – Réseau Ferroviaire National) a été réalisée. La ligne est actuellement exploitée avec d'autres solutions d'offres.

1.6.1.2 Transport saisonnier



Des navettes estivales et une navette hivernale sont proposées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Des navettes estivales sont proposées dans l'Agglomération Cannes Pays de Lérins : 2 à Cannes et 1 à Mandelieu-La Napoule

1.6.1.3 Billettique

Le Pass Sud Azur, abonnement valable sur tout le département des Alpes-Maritimes, permet de se déplacer sur tous les réseaux routiers et ferrés de la Région, y compris sur TER et lignes de Chemins de Fer de Provence.

Contrat Opérationnel de Mobilité Bassin M

La CA Cannes Pays de Lérins et la CA Sophia Antipolis, ainsi que CA Pays de Grasse ont conventionné avec la région pour permettre une intermodalité avec leurs services de bus urbains Palm'Bus, Envi'Bus et Sillages.

La CA Cannes Pays de Lérins propose, par ailleurs :

- une boutique en ligne (notamment pour souscrire aux abonnements annuels et procéder à une mensualisation des prélèvements),
- l'achat d'e-tickets via le smartphone
- depuis 2022, de payer directement son ticket unitaire dans le bus en passant sa carte bancaire sur le valideur.

La CA Sophia Antipolis propose par ailleurs : une boutique en ligne, une appli e-ticket via le smartphone, le ticket sms.

1.6.1.4 Portail d'information aux usagers

Plusieurs portails d'information aux usagers existent sur le bassin de mobilité M.

Le réseau régional ZOU ! propose sur son site internet une carte interactive ainsi qu'un service de paiement en ligne. Le site permet l'achat de billet TER, de titre de bus, de réserver un trajet d'une ligne express ou de réserver un abri vélo.

<https://services-zou.maregionsud.fr/fr/>

SNCF Gares & Connexions propose l'application mobile «Ma Gare SNCF » qui permet de donner aux usagers des informations relatives aux gares et aux services associés, ainsi que l'application SNCF Connect pour la recherche et l'achat en lignes de billets.

<https://www.garesetconnexions.sncf/fr/gares-services>

<https://www.sncf-connect.com>

Avec le « Compagnon Mobilité », le Pôle métropolitain CAP AZUR met en place un dispositif simple et pratique à destination des citoyens, en intégrant toutes les données de déplacements sur l'Ouest 06 aux applications des réseaux de transport déjà existantes, que sont SILLAGES, PALM BUS et ENVIBUS. Cette solution digitalisée réinvente l'accès aux transports et invite au changement de comportement, en proposant un panel de solutions de déplacements aux usagers en temps réel.

Le réseau **Sillages** propose un système d'alerte par SMS qui permet d'informer en temps réel les usagers des difficultés de circulation des bus sur le réseau de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et les communes de Aiglun et Sallagriffon.

<https://sillages.paysdegrasse.fr/node/2>

Pour la **CA Cannes Pays de Lérins** le réseau Palm Bus propose une application donnant accès à toute l'information sur smartphone : recherche d'itinéraire, horaires en temps réel, info trafic et perturbations, e-tickets, autres modes de transport, etc.

<https://palmdeplacements.fr/appli-compagnon-mobilite/>

De même, sur la **CA Sophia-Antipolis**, l'application Envibus Cap Azur offre de nombreuses possibilités aux voyageurs : calculateur d'itinéraire (avec la combinaison des données des 3

réseaux de bus : Envibus, Palm Bus et Sillages ainsi que celles de la Région (cars ZOU ! et TER ZOU !)), infos trafic, offre vélo et combinée vélo + bus, covoiturage

<https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/se-deplacer/le-compagnon-de-mobilite-envibus-cap-azur>

1.6.2 TAD



Le réseau PALM BUS est complété par une offre « Palm à la Demande » sur certains secteurs de la CA Cannes Pays de Lérins, avec des lignes à itinéraires/points d'arrêts fixes et horaires réguliers sur le secteur de Mougins, une desserte zonale à horaires fixes sur Mandelieu-La Napoule, ainsi qu'une offre plus spécifique pour les Personnes à Mobilité Réduite, sur un principe de prise en charge du client au domicile. Ces services sont accessibles uniquement après adhésion et sur réservation.

Icila d'Envibus est un service de transport à la demande souple et pratique qui permet de voyager sur le territoire de la **CA de Sophia Antipolis** en complément des lignes régulières. Il n'y a ni itinéraires fixes ni horaires précis. Répartis selon 10 secteurs, les horaires et parcours sont optimisés en fonction des demandes. La tarification du service Icila est la même que pour le reste du réseau.

La CASA propose également un service TAD de trottoir à trottoir pour les Personnes à Mobilité Réduite

1.6.3 Scolaire



Le réseau Sillages comprend 36 lignes de transport scolaire qui complètent l'offre régulière.

Le réseau PALM BUS propose 5 lignes avec une offre spécifique "établissements scolaires" - mais ouvertes à tout public - pour les lycées de Cannes, le collège Pierre Bonnard au Cannet, les 2 collèges de Mandelieu-La Napoule et celui de l'Eganaude à Mougins. Ces lignes fonctionnent uniquement en période scolaire.

Le réseau Envibus comprend 67 lignes de transport scolaire qui complètent l'offre régulière, en deux catégories : primaires/maternelles et collèges/lycées desservant ainsi 47 établissements scolaires.

Le service transport scolaire de la CC Alpes d'Azur est assuré par la Région.

1.6.4 Mobilité active

1.6.4.1 Vélo



- Les axes majeurs régionaux des véloroutes voie vertes sont structurants à l'échelle du bassin. Plus de 130 km de pistes cyclables ont été réalisés (EuroVélo 8 sur le littoral et V65 dans l'arrière-pays).
- Une démarche commune est en cours entre la CACPL, la CASA et la CAPG afin de promouvoir la pratique cyclable à l'échelle du Pôle Métropolitain Cap Azur.

Contrat Opérationnel de Mobilité Bassin M

- Le plan vélo porté par les 3 Communautés d'Agglomération CAPAZUR permettant de promouvoir la pratique du vélo ainsi que les axes majeurs (y compris régionaux).
- L'extension du maillage cyclable est l'axe prioritaire pour renforcer les modes actifs sur la technopole de Sophia Antipolis et sa périphérie
- Divers acteurs privés proposent des vélos en location "traditionnelle" comme "La bicyclette Grasse" à Grasse,
- La CA Sophia Antipolis propose un service de location de VAE de longue durée (3 à 6 mois, depuis mars 2024).
- CA Cannes Pays de Lérins
 - Le Schéma Directeur Cyclable de la CA Cannes Pays de Lérins a été approuvé en octobre 2024.
 - La CA Cannes Pays de Lérins propose, à la fois, un service de location (longue durée) de vélos à assistance électrique « Palm Vélo », ainsi qu'un service de stationnement sécurisé dans ses « Abris-Vélos » (au nombre de 5 sur le territoire) qu'il est possible de combiner depuis début 2025.
 - Dans sa volonté de promouvoir l'usage du vélo (et plus largement des modes doux), la CA Cannes Pays de Lérins s'associe à plusieurs événements sur son territoire, au travers de stands d'information et essai de VAE (Fête du Vélo, salon de l'emploi, etc.) ;
- Département des Alpes-Maritimes
 - Le CD06 a approuvé un plan vélo en date du 17.12.21.

1.6.5 Décarbonation

Les 3 EPCI, ainsi que la CC Alpes d'Azur et la CC Estérel Côte d'Azur Agglomération, déploient depuis 2018 un réseau de bornes de recharge « WiiiZ » pour véhicules électriques et hybrides. Ce sont aujourd'hui plus de 300 bornes qui sont proposées sur l'Ouest des Alpes-Maritimes et l'Est Var.

La CA Cannes Pays de Lérins s'engage largement dans la mobilité décarbonée, d'une part, par la réalisation d'une station de production-distribution d'hydrogène vert et, d'autre part, par le verdissement de la flotte de bus.

La station, qui verra le jour à Cannes dès la fin de l'année 2025, va permettre l'alimentation progressive d'une partie de la flotte de bus (7 bus la première année, 41 à terme). Cette démarche sera d'autant plus décarbonée grâce à la réutilisation de l'eau usée traitée de la station d'épuration Aquaviva.

La flotte de bus, qui se compose de 107 véhicules, comprend 42 véhicules électriques à fin 2024, soit 39,3% du parc. Le reste du parc est constitué de véhicules thermiques, roulant tous avec des biocarburants de production française et répondant aux normes antipollution EURO 6.

1.6.6 Maritime

Les liaisons maritimes du bassin M sont limitées à la desserte des îles de Lérins, à proximité immédiate de Cannes.

A noter qu'une navette maritime est également déployée par la CA Cannes Pays de Lérins, en juillet-août uniquement, entre Cannes et Théoule-sur-Mer.

1.6.7 Usage partagé des VTM



- Covoiturage du quotidien : les CA Cannes Pays de Lérins, Sophia Antipolis et Pays de Grasse, ainsi que la CC Alpes d'Azur, ont conventionné avec l'application BlaBlaCarDaily, qui met en relation les usagers pour partager leurs trajets domicile-travail, en contrepartie d'incitatifs financiers (rémunération pour le conducteur, selon la distance, et gratuité pour le passager).
- Autopartage : aucun opérateur n'a été identifié sur ce secteur

Le Département des Alpes-Maritimes a approuvé un plan de mobilité le 17.12.2021 qui inclut des objectifs en termes d'offre. 20 aires de covoiturage (750 places) ont d'ores et déjà été réalisées. A horizon 2028 l'objectif fixé est d'atteindre 250 places supplémentaires.

1.6.8 Mobilité solidaire

La mobilité solidaire sera traitée dans le Plan d'Action Commun en Matière de Mobilité Solidaire (PAMS).

1.6.9 Logistique

1.6.9.1 Ferroviaire

Le projet Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur projette une augmentation de la part du fret ferroviaire.

Les participants au projet s'accordent sur les constats suivants :

- Limiter le transit routier sur l'axe littoral (notamment autoroutier)
- Développer les infrastructures de fret
- Développer l'intermodalité
- Préserver les sites Fret existants
- Appréhender globalement le trafic fret dans le système ferroviaire en Région Sud
- Prendre en compte les infrastructures de fret périphériques à la Région Sud, sur un arc méditerranéen

- Nécessité de préserver les infrastructures permettant la desserte ferroviaire fret de l'Est de la Région, avec développement à terme de la logistique urbaine et de service
- Le renforcement de la ligne existante (libération de sillons)

1.6.9.2 PDM de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

- Actions en faveur de la logistique urbaine :
 - Signer la Charte de Logistique Urbaine à l'échelle de la CA Cannes Pays de Lérins en 2025, après son adoption fin 2024 ;
 - Donner une cohérence globale à la logistique en la rendant plus lisible, en articulant les réglementations, en améliorant la disponibilité des aires de livraison et l'information associée, en instaurant une stratégie de planification foncière en matière de logistique à l'échelle intercommunale, en prenant en compte les besoins spécifiques des artisans et en animant une instance de concertation dédiée ;
 - Améliorer la logistique urbaine pour réduire son impact sur la vie des habitants tout en la légitimant comme une activité essentielle. Cela passe notamment par le déploiement de services optimisant la desserte du centre-ville en modes doux et véhicules faiblement émissifs, la prise en compte de ces aspects dans les nouveaux projets d'aménagement, la mutualisation de plateformes de logistiques et de services de livraison, le développement de circuits courts et d'e-commerce local ;
 - Expérimenter une logistique urbaine dite moins impactante, en améliorant le contrôle de l'utilisation des aires de livraison, en favorisant les livraisons en horaires décalés, en optimisant la logistique du retour, en accompagnant les professionnels en matière de transition énergétique, etc.

Contrat Opérationnel de Mobilité

OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



SOMMAIRE – OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES

1	DEFINITION	87
2	LES OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES DU BASSIN	88

1 Définition

Les objectifs du bassin de mobilité ont été co-construits par les acteurs lors du COTECHBASS n°1. Ils sont au nombre de 19 et répondent aux six thématiques couvertes par le COM :

1. Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité
2. Les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité
3. Les modalités de gestion des situations dégradées
4. Le recensement et la diffusion des pratiques et des actions de mobilité
5. L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité
6. La décarbonation des mobilités

Les cinq premières thématiques sont issues du code des transports; une sixième a été ajoutée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en lien avec les objectifs régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre le changement climatique.

Il s'agit ici de fixer des objectifs communs à l'ensemble des acteurs à l'échelle du bassin de mobilité, objectifs dont l'échéance de certains dépasse la période de mise en œuvre du COM. Ils se déclinent en engagements pour lesquels un ou plusieurs acteurs s'engagent à contribuer. Une synthèse de l'ensemble des engagements est présentée dans l'annexe 1 du COM.

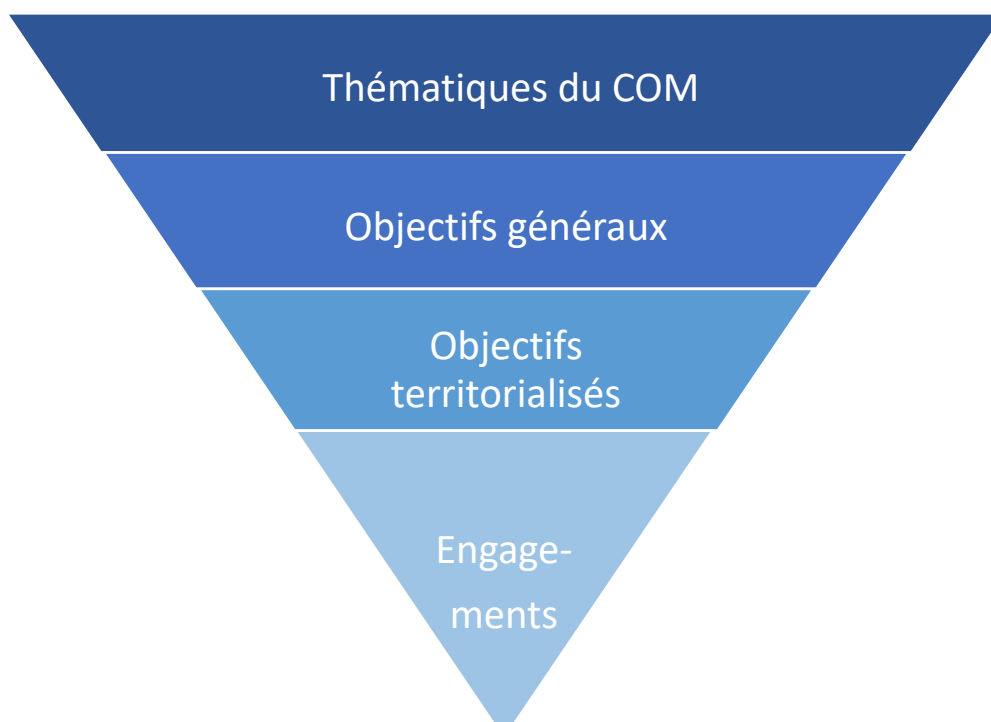


Figure 16 : Articulation des objectifs généraux et territorialisés avec les thématiques et les engagements

Les objectifs généraux et territorialisés du bassin ont été validés par les élus lors du Comité de Bassin n°2.

2 Les objectifs généraux et territorialisés du bassin

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS TERRITORIALISÉS	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS TERRITORIALISÉS
Améliorer les conditions de l'intermodalité	Étudier la faisabilité de nouveaux PEM	Mobilités actives	Centraliser les informations sur les manifestations et coordonner les événements
	Extension des PEM existants		Chercher à atteindre une expérience utilisateur simplifiée tout mode
	Améliorer la connectivité ferroviaire et routière au niveau des PEM		Clarifier l'offre de stationnement vélo
	Améliorer la connectivité entre gare routière et gare ferroviaire : physiquement, signalétique, référencement	Poursuivre la décarbonation	Réaliser un benchmark sur l'utilisation de carburants propres à l'échelle du bassin
	Améliorer la signalétique sur les temps de parcours dans les PEM		Travailler à l'implantation de bornes de recharge électriques pour les professionnels
	Améliorer les orientations dans les PEM avec des moyens RH coordonnés	Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées	Veiller à la mise à jour régulière des personnes à contacter en vue d'améliorer la gestion des situations de crise
	Travailler à l'aménagement des infrastructures autoroutières pour l'accès aux PEM	Développer l'offre de services solidaires	Promouvoir les offres de transport solidaires
	Vulgariser le vocabulaire propre aux PEM et mieux communiquer auprès des non-usagers	Poursuivre le développement du covoiturage	Etude pour la mise en cohérence et le développement du covoiturage
Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité services de transports collectifs	Favoriser l'interopérabilité complète des PEM jusqu'aux services		
Faciliter la lecture et l'usage de l'offre de services	Se doter d'un outil pour assurer une meilleure coordination trains/bus/tous modes de transports		
	Coordonner et optimiser les horaires des différents TC : objectif de fréquence et objectif de correspondance		

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXES



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



SOMMAIRE - ANNEXES

<u>ANNEXE 1 : ENGAGEMENTS DU BASSIN DE MOBILITE M</u>	<u>91</u>
<u>ANNEXE 2 : ENGAGEMENTS</u>	<u>103</u>
<u>ANNEXE 3 : TRACABILITE DE LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION</u>	<u>271</u>
<u>ANNEXE 4 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS GENERAUX DU BASSIN DE MOBILITE</u>	<u>292</u>
<u>ANNEXE 5 : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE</u>	<u>298</u>

2025

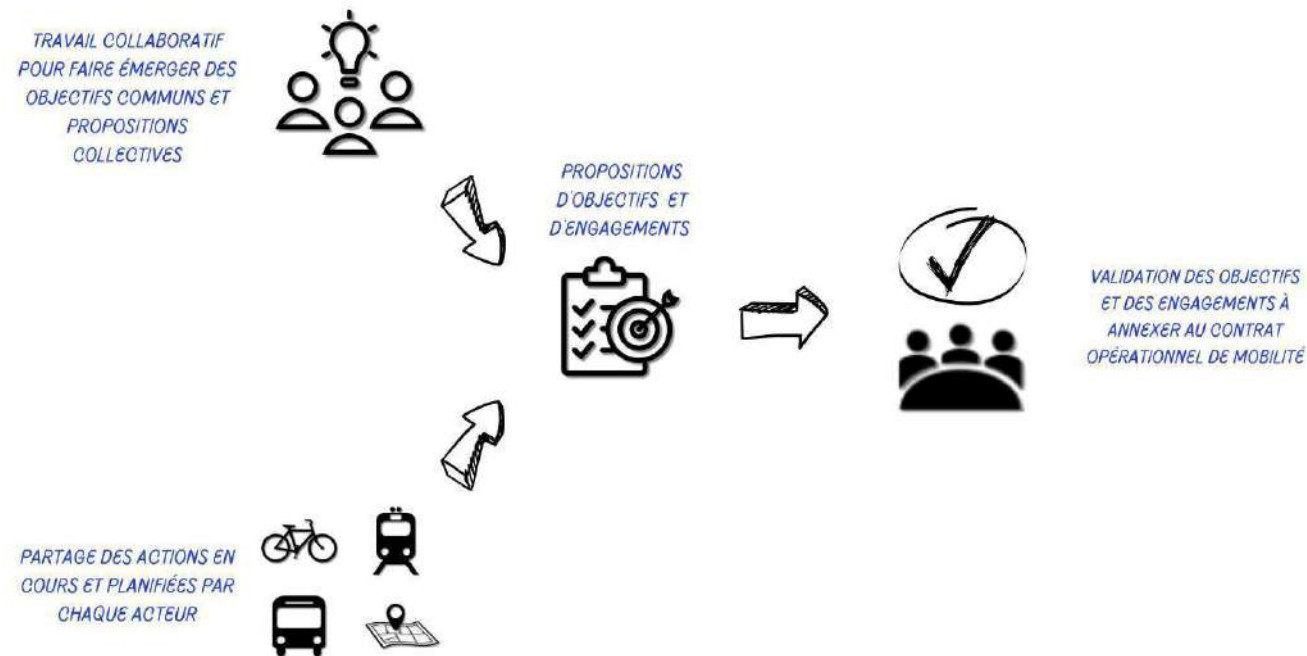
Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 1 : ENGAGEMENTS DU BASSIN DE MOBILITE M



1 Rappel du processus d'élaboration des objectifs et des engagements

Les objectifs généraux, objectifs territorialisés ainsi que les engagements du présent Contrat Opérationnel de Mobilité sont issus d'un **processus de co-construction**. Ce processus a permis, dans un premier temps, de **fixer des objectifs correspondant aux enjeux et priorités des acteurs du bassin de mobilité**. Dans un second temps, la co-construction a permis à l'ensemble des acteurs de **partager les initiatives** en cours ou planifiées répondant aux objectifs mais aussi **d'élaborer de manière collaborative** des propositions d'actions/engagements complémentaires. Les propositions d'actions/engagements collectives issues du processus de co-construction sont appelées ci-dessous « **engagements du bassin** ».



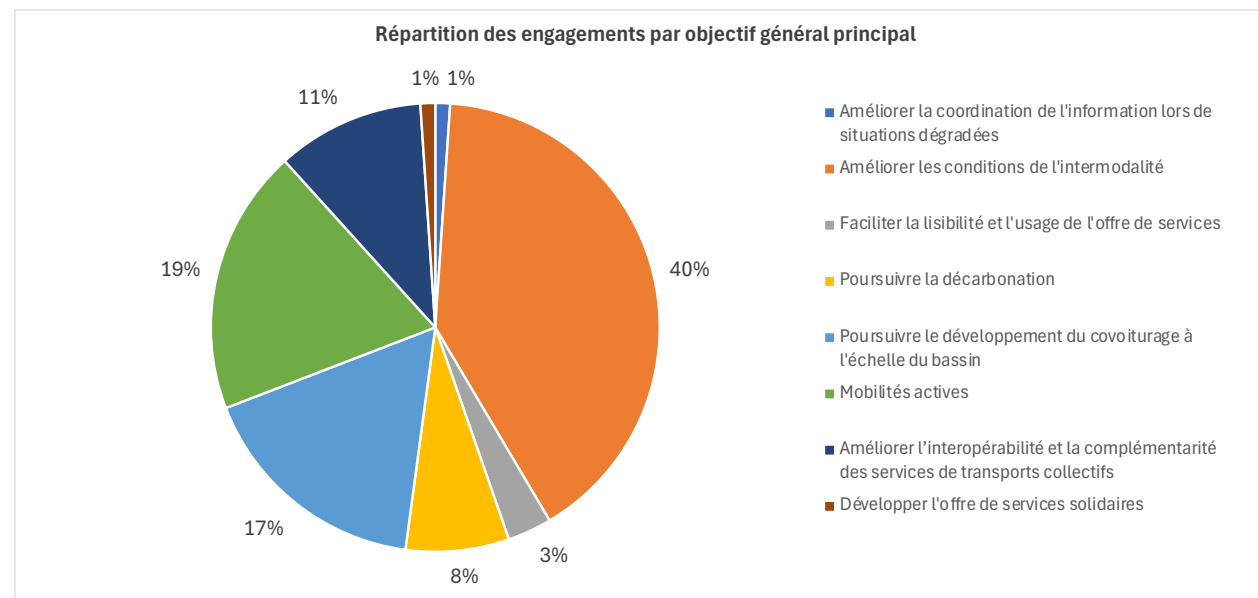
2 Engagements du bassin de mobilité M

Le Contrat Opérationnel du bassin de mobilité M présente **95 engagements**.

Les engagements sont rattachés à un objectif général "principal" afin d'éviter les doubles comptes (à noter pour autant qu'un même engagement peut contribuer à plusieurs objectifs à la fois).

Les trois objectifs généraux présentant le plus grand nombre d'engagements y étant rattachés sont :

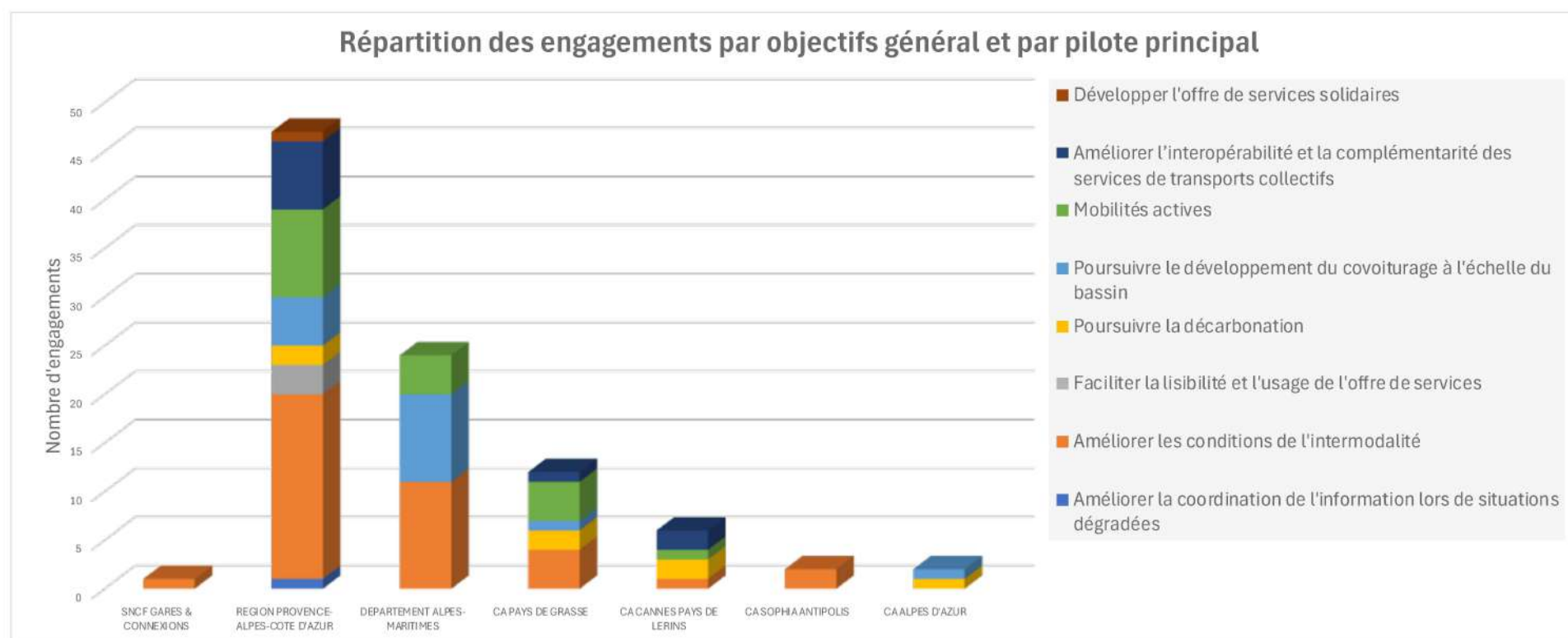
- **Améliorer les conditions de l'intermodalité**
- **Mobilités actives**
- **Poursuivre le covoiturage à l'échelle du bassin**



Contrat Opérationnel de Mobilité Bassin M

Le **pilotage** de chaque engagement est assuré par un des acteurs du bassin qui est alors considéré comme le « pilote » de l'engagement, c'est-à-dire qu'il s'engage à veiller à la mise en œuvre de l'engagement et prendra en charge les éventuelles actions de coordination nécessaire avec les autres acteurs (réunion, ateliers, échanges d'information).

Le graphique ci-dessous présente la répartition des engagements par pilote principal (certains engagements ont un copilotage de plusieurs acteurs). Les acteurs ayant en charge le pilotage du plus grand nombre d'engagements sont pour le bassin M : la **Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le Département des Alpes-Maritimes et la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse**.





LISTES DES ENGAGEMENTS DE BASSIN du COM

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Faire de Puget-Thénier une gare intermodale	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer la connectivité ferroviaire et routière au niveau des PEM	M01
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Coordination horaires AOM/Région	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer la connectivité ferroviaire et routière au niveau des PEM	M02
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Améliorer l'accès aux services dans les PEM	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Favoriser l'interopérabilité complète des PEM jusqu'aux services	M03
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Améliorer l'information voyageur dans les PEM (harmonisation)	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Favoriser l'interopérabilité complète des PEM jusqu'aux services	M04
DPT Alpes-Maritimes	Réaliser une vidéo promotionnelle sur les PEM	X	X		X			Améliorer les conditions de l'intermodalité	Vulgariser le vocabulaire propre aux PEM et mieux communiquer auprès des non-usagers	M05
CAPG	Mise en œuvre opérationnelle de partenariat avec France-Service	X	X		X			Améliorer les conditions de l'intermodalité	Vulgariser le vocabulaire propre aux PEM et mieux communiquer auprès des non-usagers	M06
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Travailler à l'interopérabilité des accès automatisés au stationnement vélo	X						Mobilités actives	Clarifier l'offre de stationnement vélo	M07
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Réfléchir à la coordination de l'offre Vélo en Libre Service (VLS) sur certains itinéraires	X						Mobilités actives	<i>Multiples objectifs</i>	M08
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Produire et améliorer l'information vélo usager	X						Mobilités actives	<i>Multiples objectifs</i>	M09
DPT Alpes-Maritimes	Promotion et communication autour du covoiturage	X						Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Étude pour la mise en cohérence et le développement du covoiturage	M10

Contrat Opérationnel de Mobilité

Bassin M

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Charte de remontée d'information sur les parkings de covoiturage	X						Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Étude pour la mise en cohérence et le développement du covoiturage	M11
DPT Alpes-Maritimes	Étudier collectivement les conditions contractuelles pratiquées par l'opérateur de covoiturage	X						Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Étude pour la mise en cohérence et le développement du covoiturage	M12
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Travailler en partenariat à la réalisation des aires de covoiturage prévues au contrat de concession	X	X				X	Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Étude pour la mise en cohérence et le développement du covoiturage	M13
DPT Alpes-Maritimes	Création d'un visuel commun pour le covoiturage événementiel	X						Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Étude pour la mise en cohérence et le développement du covoiturage	M14
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Retravailler la charte interopérabilité pour que la donnée covoiturage remonte dans Data Sud + mise à jour des données	X						Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Étude pour la mise en cohérence et le développement du covoiturage	M15
DPT Alpes-Maritimes	Instaurer un dialogue sur le covoiturage dans le cadre du schéma départemental de covoiturage	X						Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Étude pour la mise en cohérence et le développement du covoiturage	M16
DPT Alpes-Maritimes	Étudier le potentiel covoiturage des stationnements commerciaux	X						Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Étude pour la mise en cohérence et le développement du covoiturage	M17



LISTES DES AUTRES ENGAGEMENTS du COM

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
CACPL	Poursuite du déploiement du BHNS, dit ligne "PALM EXPRESS"	X	X				X	Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs	Multiples objectifs	M18
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Étude d'amélioration de la complémentarité des offres cars-trains	X	X				X	Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs	Multiples objectifs	M19
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Optimisation des lignes de transports routiers	X	X				X	Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs	Multiples objectifs	M20
CCPG	Mise en place d'un Bus à Haut Niveau de Service entre Grasse et Mouans-Sartoux.	X	X				X	Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs	Multiples objectifs	M21
CACPL	Développer un outil numérique qui regroupe l'information sur les différents modes de transport	X	X				X	Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs	Se doter d'un outil pour assurer une meilleure coordination trains/bus/tous modes de transports	M22
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Application numériques d'information voyageur multimode unique à l'échelle régionale	X	X				X	Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs	Se doter d'un outil pour assurer une meilleure coordination trains/bus/tous modes de transports	M23
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Proposer une application qui regroupe l'ensemble des réseaux de transport en commun, le train, le covoiturage et les vélos en libre-service	X	X				X	Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs	Se doter d'un outil pour assurer une meilleure coordination trains/bus/tous modes de transports	M24
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Proposer une carte de mobilité commune à tous les réseaux de transport à échelle départementale ou régionale (bus, tram, train, vélo en libre-service, autopartage service de covoiturage...) avec d'éventuels services publics associés (piscines municipales, médiathèques, bibliothèques,...)	X	X				X	Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs	Se doter d'un outil pour assurer une meilleure coordination trains/bus/tous modes de transports	M25
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Mise à jour du modèle multimodal Alpes-Maritimes avec un travail en synergie avec le modèle monégasque	X	X				X	Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs	Se doter d'un outil pour assurer une meilleure coordination trains/bus/tous modes de transports	M26

Contrat Opérationnel de Mobilité Bassin M

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Mise en œuvre d'un système d'information et de billettique régional	X	X				X	Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs	Se doter d'un outil pour assurer une meilleure coordination trains/bus/tous modes de transports	M27
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Dispositions d'information et de coordination entre AOM en cas d'épisode de pollution			X				Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées	Veiller à la mise à jour régulière des personnes à contacter en vue d'améliorer la gestion des situations de crise	M28
CCPG	Mise en valeur du Parking Intermodal de Grasse	X	X				X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer la connectivité entre gare routière et gare ferroviaire : physiquement, signalétique, référencement	M29
CASA	Aménagements de pôles d'échanges sur bassin N et M pour favoriser les interconnexions entre le réseau envibus et les réseaux ZOU!, Palmbus, Lignes d'Azur	X	X				X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer la connectivité ferroviaire et routière au niveau des PEM	M30
CACPL	Aménagement et desserte de la future Gare TER de Cannes La Bocca	X	X				X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer la connectivité ferroviaire et routière au niveau des PEM	M31
SNCF GARES & CONNEXIONS	Mise en œuvre du Schéma Directeur National d'Accessibilité	X	X				X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Favoriser l'interopérabilité complète des PEM jusqu'aux services	M32
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Schéma Directeur Allongement des quais	X	X				X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	M33
Département des Alpes-Maritimes	Enquête de mobilité Côte d'Azur Est Var	X	X				X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	M34
Département des Alpes-Maritimes	Portage politique et financier des phases 3 et 4 de la LNPCA	X	X				X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	M35
Département des Alpes-Maritimes	Etude de mobilité actualisée, LNPCA/A8/développement urbain et commercial sur le secteur de Sophia-Antipolis, Alpes-Maritimes	X	X				X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	M36
Département des Alpes-Maritimes	Réflexion et anticipation sur la problématique des méga-camions	X	X				X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	M37
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Etude des potentiels du développement de l'IA et applications possibles en termes de connaissance, suivi et prospective des mobilités.	X	X				X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	M38
Département des Alpes-Maritimes	Appui politique et financier à la prise en charge du surfinancement de la bretelle d'accès à Nice depuis l'Echangeur 41 sud.	X	X				X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	M39
Département des Alpes-Maritimes	Alternatives au fret routier, du diagnostic complet et partagé à la mise en œuvre	X	X				X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	M40

Contrat Opérationnel de Mobilité Bassin M

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
Département des Alpes-Maritimes	Elaboration d'une charte partagée SIG "Mobilité"	X	X				X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	M41
Département des Alpes-Maritimes	Amélioration desserte de la technopole de Sophia-Antipolis	X	X				X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	M42
Département des Alpes-Maritimes	Déviation de Vallauris	X	X				X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	M44
Département des Alpes-Maritimes	Etude de mobilité interbassins afin d'évaluer la résilience des infrastructures de transport et des déplacements tous modes à long terme en lien avec le réchauffement climatique	X	X				X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	M45
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Elaboration du SERM de l'aire azuréenne	X	X				X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	M47
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) phases 1&2	X	X				X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	M48
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Appel à projets Mobil'Lab Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	X	X				X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	M49
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Accompagnement/participation à l'élaboration des PDM/PDMS par les EPCI AOM avant rédaction des avis de la Région sur les Plans de Mobilité / Plans de Mobilité Simplifiés arrêtés par les Autorités organisatrices de mobilité	X	X				X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	M50
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Mise en place et gestion d'un centre de relation clients (CRC)	X	X				X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	M51
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Développement des dessertes ferroviaires TER Zou! des lignes du littoral azuréen.							Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	M52
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Animer la Charte d'accessibilité des réseaux de transports ZOU!	X	X				X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	M53
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Mise en accessibilité des gares ferroviaires aux PSH et aux PMR	X	X				X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	M54
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Mutualisation de la donnée mobilité région/territoires pour diffuser de l'information voyageur multimodale/multiréseaux	X	X				X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	M55
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Élaboration d'un PAMS en copilotage avec le ou les Départements concernés	X	X				X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	M56

Contrat Opérationnel de Mobilité Bassin M

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Porter une réflexion à l'échelle de l'ensemble des AO pour mutualiser les points de distribution/ en faire des points multi-opérateur Favoriser l'accès à l'achat dématérialisé via les Maisons France Services	X	X				X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	M57
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Création d'un réseau des référents mobilité par secteurs géographiques	X	X				X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	M58
CCPG	Valorisation des traverses piétonnes dans le centre-ville de Grasse.	X	X				X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	M59
CCPG	Réalisation de cartes de temps de parcours à pied et à vélo pour le centre-ville de Grasse	X	X				X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	M60
CASA	Réaliser une voie réservée TC sur la bande d'arrêt d'urgence A8	X	X			X	X	Améliorer les conditions de l'intermodalité	Travailler à l'aménagement des infrastructures autoroutières pour l'accès aux PEM	M61
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pass Sud Azur. Tarification sociale	X					X	Développer l'offre de services solidaires	Promouvoir les offres de transport solidaires	M62
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Modifier ou créer des lignes au sein du bassin M à cheval sur les AOMs locales CACPL, CAPG et CASA pour répondre au mieux aux besoins de déplacement par bassin de vie	X	X				X	Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Coordonner et optimiser les horaires des différents TC : objectif de fréquence et objectif de correspondance	M63
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Modifier ou créer des lignes au sein du bassin N à cheval sur les AOMs locales CASA et NCA pour répondre au mieux aux besoins de déplacement par bassin de vie	X	X				X	Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Coordonner et optimiser les horaires des différents TC : objectif de fréquence et objectif de correspondance	M64
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Tarification régionale des transports	X	X				X	Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Multiples objectifs	M65
CCPG	Déploiement de station de vélos à assistance électrique (type Solex) en libre-service.	X					X	Mobilités actives	Clarifier l'offre de stationnement vélo	M66
CCPG	Développement de stationnements vélo sécurisés	X					X	Mobilités actives	Clarifier l'offre de stationnement vélo	M67
CACPL	Proposer un service de location de VAE	X					X	Mobilités actives	Multiples objectifs	M68
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Accélérer la réalisation des axes d'intérêt régionaux: Eurovélo8 VC65 (Route des Balcons d'Azur sur Alpes-Maritimes)	X					X	Mobilités actives	Multiples objectifs	M69
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Proposer une application qui regroupe l'ensemble des itinéraires cyclables et des services associés (points d'eau, borne de réparation, établissements accueil vélo, point de rechargement VAE, etc.)	X					X	Mobilités actives	Multiples objectifs	M70

Contrat Opérationnel de Mobilité

Bassin M

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
Département des Alpes-Maritimes	Réalisation de la RBA V65 entre Tourrettes sur Loup et le Tignet	X					X	Mobilités actives	Multiples objectifs	M71
Département des Alpes-Maritimes	Réalisation de la desserte cyclable des communes entourant Sophia Antipolis en direction de la Technopole.	X					X	Mobilités actives	Multiples objectifs	M72
Département des Alpes-Maritimes	Réalisation de la desserte cyclable des communes de Vallauris-Golfe Juan, Antibes et Valbonne en franchissement de l'A8 par la réalisation d'une passerelle vélo	X					X	Mobilités actives	Multiples objectifs	M73
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Déploiement de stationnements vélo sécurisés en gare	X					X	Mobilités actives	Multiples objectifs	M74
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Base de données vélo OSM en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : complétude et qualification des données pour utilisation par les collectivités, usagers, amélioration des calculateurs d'itinéraires utilisant OSM	X					X	Mobilités actives	Multiples objectifs	M75
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Financement des projets aménagements cyclables servant la mobilité du quotidien	X					X	Mobilités actives	Multiples objectifs	M76
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Mise en œuvre du cadre d'intervention régional permettant l'attribution de subventions pour les itinéraires véloroutes	X					X	Mobilités actives	Multiples objectifs	M77
CCPG	Location longue durée de Vélos à Assistance Électrique - Ouverture aux entreprises, aux PLIE et missions locales	X					X	Mobilités actives	Multiples objectifs	M78
CCPG	Création d'un Pédibus dans le centre historique de Grasse.	X					X	Mobilités actives	Multiples objectifs	M79
Département des Alpes-Maritimes	Comité départemental vélo Alpes-Maritimes	X					X	Mobilités actives	Multiples objectifs	M80
CACPL	Décarbonation de la flotte des véhicules PALM BUS					X		Poursuivre la décarbonation	Multiples objectifs	M81
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Diagnostic de la vulnérabilité des infrastructures de transport d'intérêt national et régional aux effets du changement climatique					X		Poursuivre la décarbonation	Multiples objectifs	M82
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Planification stratégique d'actions de communication					X		Poursuivre la décarbonation	Multiples objectifs	M83
CCPG	Élaboration d'un Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques (SDIRVE).					X		Poursuivre la décarbonation	Multiples objectifs	M84

Contrat Opérationnel de Mobilité

Bassin M

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
CCPG	Mise en place de pantographes à la gare SNCF de Grasse et acquisition de bus électriques					X		Poursuivre la décarbonation	Multiples objectifs	M85
CACPL	Equiper le territoire d'un équipement de production d'hydrogène vert				X			Poursuivre la décarbonation	Réaliser un benchmark sur l'utilisation de carburants propres à l'échelle du bassin	M86
CCAA	Expérimentation de la Chrysalis comme nouveau carburant				X			Poursuivre la décarbonation	Réaliser un benchmark sur l'utilisation de carburants propres à l'échelle du bassin	M87
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Promotion du covoiturage à l'échelle de l'aire azurée par le subventionnement des trajets	X					X	Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Étude pour la mise en cohérence et le développement du covoiturage	M88
CCPG	Développer le covoiturage domicile-travail	X					X	Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Étude pour la mise en cohérence et le développement du covoiturage	M89
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Soutien aux aires de covoiturage dans leur dimension multimodale	X					X	Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Multiples objectifs	M90
CCAA	Expérimentation du covoiturage	X					X	Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Multiples objectifs	M91
Département des Alpes-Maritimes	Création de ligne de covoiturage	X					X	Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Multiples objectifs	M92
Département des Alpes-Maritimes	Appui politique et financier à la réalisation d'aires de covoiturage connectées tous modes (VL, 2 roues motorisées, mobilités actives) mettant en lien l'A8 et le réseau local.	X					X	Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Multiples objectifs	M93
Département des Alpes-Maritimes	Appui politique et financier à la réalisation de voies réservées covoiturage sur A8	X					X	Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Multiples objectifs	M94
Département des Alpes-Maritimes	Appui politique et financier à la réalisation d'aires de covoiturage connectées tous modes (VL, 2 roues motorisées, mobilités actives) sur le réseau départemental et communal.	X					X	Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Multiples objectifs	M95
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Mise en place d'une action pédagogique sur la création de l'offre ferroviaire	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer la connectivité ferroviaire et routière au niveau des PEM	M96
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Participer à la coordination globale de l'offre de transport par bassin de mobilité en diffusant l'offre ferroviaire régionale et nationale locale							Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs	Multiples objectifs	M97

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 2 : ENGAGEMENTS



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M01	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la connectivité ferroviaire et routière au niveau des PEM
Référent de la fiche : Magali DOISY, mdoisy@alpesdazur.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Faire de Puget-Thenier une gare intermodale
Périmètre	CC Alpes d'Azur
Étapes / Public cible / Budget	Les étapes sont les suivantes : 1. Réalisation des travaux de rénovation de la gare et du parvis 2. Étude sur les besoins de rabattement vers la gare depuis la Vallée Haut-Var (Entraunes) et Entrevaux et Annot. 3. Mise en place d'un plan de transport spécifique
Besoins de pilotage / coordination	Création d'un COPIL/COTECH sur les transports en commun

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
 Étapes préalables en cours
 Engagement en cours de réalisation
 Engagement finalisé
 Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote		SRT06 SRT 04 : Participation aux échanges pour Entrevaux-Annot CProvence : travaux
CC Alpes d'Azur	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M02	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la connectivité ferroviaire et routière au niveau des PEM
Référent de la fiche : Nathalie PEINADO npeinado@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Coordination des horaires entre les différents AOM et la Région
Périmètre	Bassin de mobilité M
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : 1- Identifier et lister les nœuds/PEM qui nécessitent des coordinations d'offre entre AO 2- Identifier les freins à la coordination (ex horaires destination fixées - établissement enseignement) 3- Instaurer une coordination régulière par groupe d'AO "liées" 4- Échange de données
Besoins de pilotage / coordination	Réunions/coordination

CALENDRIER PRESENTI	
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028	
Année	2024 2025 2026 2027 2028
État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Moyens RH	
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire		
CA Sophia Antipolis	Partenaire		
CC Alpes d'Azur	Partenaire		
CA Pays de Grasse	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M03	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Favoriser l'interopérabilité complète des PEM jusqu'aux services
Référent de la fiche : Magali DOISY, mdoisy@alpesdazur.fr	

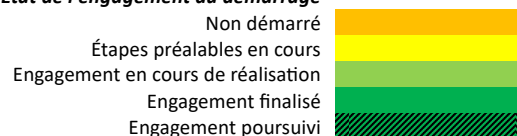
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Améliorer l'accès aux services dans les PEM
Périmètre	Bassin de mobilité M
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : L'objectif est d'améliorer l'accès aux services dans les PEM afin d'inciter leur utilisation (ex. : installation de casiers pour les colis, laverie automatique...) Étapes : 1. Lister les différents PEM (2025) 2. Lister les services pour lesquels il y a un besoin (2025) 3. Étudier la possibilité de mise en place de ces services. Ajouter des informations CP/TC (à partir de 2026) NB : il est possible de se référer au document de la Région « Stratégie des gares »
Besoins de pilotage / coordination	oui

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote		
Département des Alpes-Maritimes	Partenaire		
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire		
CA Sophia Antipolis	Partenaire		
CC Alpes d'Azur	Partenaire		
CA Pays de Grasse	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M04	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Favoriser l'interopérabilité complète des PEM jusqu'aux services
Référent de la fiche : Nathalie PEINADO, npeinado@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Améliorer l'information voyageur dans les PEM (harmonisation)
Périmètre	Bassin de mobilité M
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : L'objectif est d'harmoniser l'information voyageur dans les PEM. Étapes : 1 Recenser les PEM 2 Recenser les équipements existants + la signalétique vers les autres modes + vers les sites 3 Analyse de l'existant 4 Mise en cohérence
Besoins de pilotage / coordination	Oui

CALENDRIER PRESENTI	
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028	
Année	2024 2025 2026 2027 2028
État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote		
Département Alpes-Maritimes	Partenaire		
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire		
CA Sophia Antipolis	Partenaire		
CC Alpes d'Azur	Partenaire		
CA Pays de Grasse	Partenaire		
Communes gestionnaires			

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M05	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Vulgariser le vocabulaire propre aux PEM et mieux communiquer auprès des non-usagers
Référent de la fiche : Nathalie PEINADO, npeinado@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réaliser une vidéo promotionnelle sur les PEM
Périmètre	Bassin de mobilité M
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : L'objectif est de réaliser une vidéo promotionnelle sur les PEM pour les faire connaître et inciter les usagers à les fréquenter. Étapes : 1 Réaliser une vidéo par Drone 2 Faire un dépliant/information par PEM 3 Usage en ligne de la vidéo (site des AOM) + Lien vers la carte/dépliant/abris vélo
Besoins de pilotage / coordination	Fréquence de réunion

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028
				<i>État de l'engagement au démarrage</i> Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département Alpes-Maritimes	Pilote	Droniste	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire		Diffusion de vidéo, promotion
CA Sophia Antipolis	Partenaire		Diffusion de vidéo, promotion
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire		Diffusion de vidéo, promotion
CC Alpes d'Azur	Partenaire		Diffusion de vidéo, promotion
CC Pays de Grasse	Partenaire		Diffusion de vidéo, promotion

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M06	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Vulgariser le vocabulaire propre aux PEM et mieux communiquer auprès des non-usagers
Référent de la fiche : Nathalie PEINADO, npeinado@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre opérationnelle de partenariat avec France-Service pour la diffusion de l'offre de transport (AOML/AOMR) et l'aide à la vente en ligne
Périmètre	Bassin de mobilité M
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : L'objectif principal est la mise en œuvre de partenariats avec France-Service pour la diffusion de l'offre de transport. Ces partenariats pourraient comprendre notamment : 1 Des conseils en mobilité 2 De l'Information 3 La distribution de titre Étapes : 1. Expérimentation au niveau de la CA Pays de Grasse sur 6 mois 2. Déploiement à l'échelle du bassin
Besoins de pilotage / coordination	Fréquence de réunion

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028
État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi					

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CA Pays de Grasse (expérimentation) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (déploiement)

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote (déploiement)		
CA Pays de Grasse	Pilote (expérimentation)		
CA Sophia Antipolis	Partenaire		

Contrat Opérationnel de Mobilité
Bassin M

CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire		
CC Alpes d'Azur	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M07	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Coordonner l'information et l'accès au stationnement vélo
Référent de la fiche : Nathalie PEINADO (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur)	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Travailler à l'interopérabilité des accès automatisés au stationnement vélo
Périmètre	Bassins M et N
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : 1- Listing des points via OSM (cf fiche information usagers) (2025) 2- Mise en place d'un référentiel billettique commun (associer les industriels) (2025-2026) 3- Permettre l'accès à tous les équipements sécurisés avec toutes les cartes (2025-2026) 4- Communication (2026)
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
 Étapes préalables en cours
 Engagement en cours de réalisation
 Engagement finalisé
 Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote		
Département Alpes-Maritimes	Partenaire		
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire		
CA Sophia Antipolis	Partenaire		
CC Alpes d'Azur	Partenaire		
CA Pays de Grasse	Partenaire		
Métropole Nice Côte d'Azur	Partenaire		
CC Pays des Paillons	Partenaire		
CA Riviera Française	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M08	BASSINS : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectif
Référent de la fiche : Nathalie PEINADO (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur)	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réfléchir à la coordination de l'offre Vélo en Libre Service (VLS) sur certains itinéraires
Périmètre	Bassins M et N
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : 1- Création d'un groupe de travail de techniciens : mise en commun des informations sur les différents contrats en cours 2- Travailler à des clauses communes à insérer dans les contrats pour permettre des passerelles entre les différents territoires/opérateurs 3- Mise en application
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028
<i>État de l'engagement au démarrage</i> Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi					

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote		
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire		
CA Sophia Antipolis	Partenaire		
CC Alpes d'Azur	Partenaire		
CA Pays de Grasse	Partenaire		
Métropole Nice Côte d'Azur	Partenaire		
CA Riviera Française	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M09	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Coordonner la programmation et la mise en œuvre des équipements vélo sur les PEM
Référent de la fiche :	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Produire et améliorer l'information vélo usager
Périmètre	Bassins M et N
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : 1- Produire de l'information vélo usagers et soutenir l'actualisation de la base de données Open Data (2025 - 2026) 2- Améliorer l'information usagers sur les stationnements vélo et les équipements : (2025 - 2026) a. Charte de Cagnes sur Mer à partager b. Déployer la charte travaillée 3- Travailler au volet communication pour les usagers (2026)
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI	
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028	
Année	2024 2025 2026 2027 2028
État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote		
Département Alpes-Maritimes	Partenaire		
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire		
CA Sophia Antipolis	Partenaire		
CC Alpes d'Azur	Partenaire		
CA Pays de Grasse	Partenaire		
Métropole Nice Côte d'Azur	Partenaire		
CC Pays des Paillons	Partenaire		
CA Riviera Française	Partenaire		

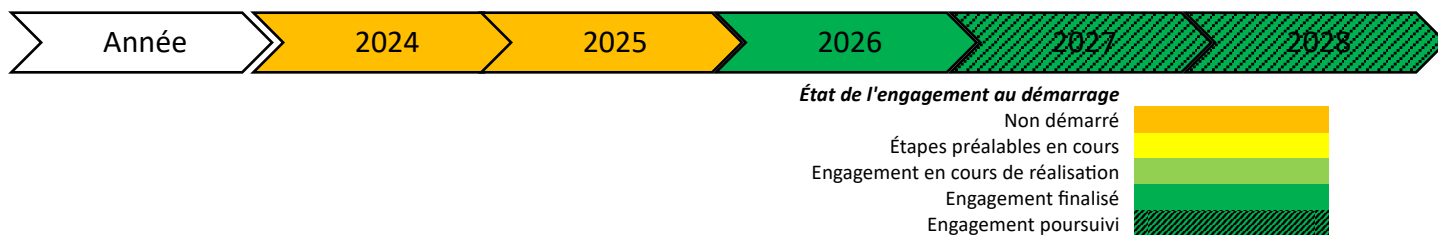
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M10	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Étude pour la mise en cohérence et le développement du covoiturage
Référent de la fiche : Johan DORE, jdore@departementAlpes-Maritimes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Promotion et communication autour du covoiturage
Périmètre	Bassin de mobilité M
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : L'objectif est de promouvoir le covoiturage en coordonnant les différentes campagnes de communication des EPCI. Étapes : 1. Coordonner les campagnes de communication (septembre / janvier ou autre fréquence) 2. Réaliser un visuel commun style EMC2
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département Alpes-Maritimes	Pilote	Lot communication	Schéma directeur covoiturage
CA Sophia Antipolis	Partenaire		
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire		
CC Alpes d'Azur	Partenaire		
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Animation dans le cadre du COM	
CC Pays de Grasse	Partenaire		

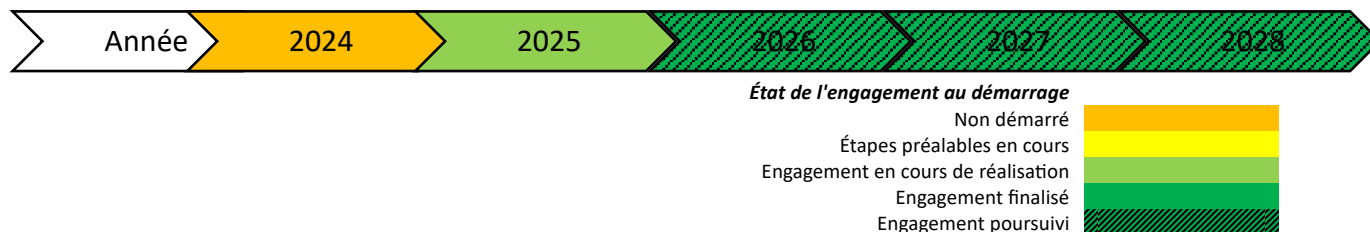
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M11	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Étude pour la mise en cohérence et le développement du covoiturage
Référent de la fiche : Nathalie PEINADO, npeinado@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Référentiel de remontée d'information sur les parkings de covoiturage
Périmètre	Bassin de mobilité M
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : L'objectif est de réaliser un référentiel de remontée d'information sur les parkings de covoiturage. L'idée est de les faire remonter aux opérateurs Data Sud. Étapes : 1. Création d'un groupe de travail
Besoins de pilotage / coordination	Fréquence de réunion : 1 par an à minima

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Moyens RH	
Département Alpes-Maritimes	Partenaire		
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire	Moyens RH	
CA Sophia Antipolis	Partenaire	Moyens RH	
CC Alpes d'Azur	Partenaire	Moyens RH	
CA Pays de Grasse	Partenaire	Moyens RH	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M12	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Étude pour la mise en cohérence et le développement du covoiturage
Référent de la fiche : Nathalie PEINADO, npeinado@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étudier collectivement les conditions contractuelles pratiquées par l'opérateur de covoiturage
Périmètre	Bassins M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : L'objectif est d'étudier collectivement les conditions contractuelles pratiquées par l'opérateur de covoiturage avec les divers contractants, ainsi que les plans de déplacement. Étapes : 1- Créer un groupe de travail / une communauté E&T 2- Étudier les couts fixes (plateforme, com...)
Besoins de pilotage / coordination	Fréquence de réunion :

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département Alpes-Maritimes	Pilote		
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire		
CA Sophia Antipolis	Partenaire		
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire		
CC Alpes d'Azur	Partenaire		

Contrat Opérationnel de Mobilité
Bassin M

CA Pays de Grasse	Partenaire		
Métropole Nice Côte d’Azur	Partenaire		
CC Pays des Paillons	Partenaire		
CA Riviera Française	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M13	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Étude pour la mise en cohérence et le développement du covoiturage
Référent de la fiche : Nathalie PEINADO, npeinado@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Travailler en partenariat à la réalisation des aires de covoiturage prévues au contrat de concession
Périmètre	Bassin de mobilité M
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : L'objectif est de travailler à la réalisation des aires de covoiturage prévues dans le contrat de concession (ESCOTA et État). Étapes : 1. Revoir l'étude initiale (contrat de performance 2019) 2. Cibler les projets 3. Tour de table / projets à shortlister
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
 Étapes préalables en cours
 Engagement en cours de réalisation
 Engagement finalisé
 Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Moyens RH	
Département Alpes-Maritimes	Partenaire	Moyens RH	
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire	Moyens RH	
CA Sophia Antipolis	Partenaire	Moyens RH	
CA Alpes d'Azur	Partenaire	Moyens RH	
CA Pays de Grasse	Partenaire	Moyens RH	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M14	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Étude pour la mise en cohérence et le développement du covoiturage
Référent de la fiche : Johan DORE, jdore@departementAlpes-Maritimes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Création d'un visuel commun pour le covoiturage évènementiel
Périmètre	
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : L'objectif est de créer un visuel commun qui serait communiqué aux organisateurs d'évènements afin d'encourager le covoiturage. Élargir ce visuel à tous les modes (transports en commun, modes doux). Étapes : 1. Réaliser un benchmark pour savoir ce qui se fait déjà 2. Créer un visuel commun pour le covoiturage évènementiel OU 3. Utiliser les plateformes communes (exemple : Togetzer ou Mobicop) pour créer un évènement cible
Besoins de pilotage / coordination	Fréquence de réunion

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département Alpes-Maritimes	Pilote		Partage d'information
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire		
CA Sophia Antipolis	Partenaire		
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire		
CC Alpes d'Azur	Partenaire		
CA Pays de Grasse	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M15	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Étude pour la mise en cohérence et le développement du covoiturage
Référent de la fiche : Nathalie PEINADO, npeinado@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Retravailler le référentiel d'interopérabilité pour que la donnée covoiturage remonte dans Data Sud + Mise à jour des données
Périmètre	Bassins de mobilité M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : Création d'un fichier commun Étapes : 1- Format des données à figer 2- Centralisation des données (plateforme Expertises et Territoires) 3- Injection des données dans Data Sud 4- Mise à jour périodique des données (1 fois par an)
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-



2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote		
Département Alpes-Maritimes	Partenaire		
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire		
CA Sophia Antipolis	Partenaire		
CC Alpes d'Azur	Partenaire		

Contrat Opérationnel de Mobilité
Bassin M

CA Pays de Grasse	Partenaire		
Métropole Nice Côte d'Azur	Partenaire		
CC Pays des Paillons	Partenaire		
CA Riviera Française	Partenaire		

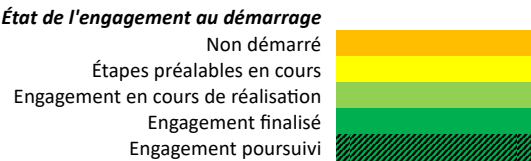
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M16	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Étude pour la mise en cohérence et le développement du covoiturage
Référent de la fiche : Nathalie PEINADO, npeinado@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Instaurer un dialogue sur le covoiturage dans le cadre du schéma départemental de covoiturage
Périmètre	Bassins de mobilité M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : L'objectif est d'améliorer la lisibilité de l'offre de covoiturage pour les usagers. Les leviers sont divers : incitation (salariés + PDA), back office (salariés + PDA), échelle d'achat (EPCI, groupement de commande). Étapes : 1- Réalisation d'une étude permettant l'élaboration d'un schéma départemental de covoiturage 2- Poursuite de la concertation pour mise en œuvre des actions
Besoins de pilotage / coordination	Fréquence de réunion : 1 réunion trimestrielle durant la réalisation du schéma à prévoir pour les partenaires.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département Alpes-Maritimes	Pilote		
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Partenaire		
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire	Prendre part à la mise en commun des données et projets pour une mise en cohérence de l'offre de covoiturage dans les Alpes-Maritimes Coordination des politiques de covoiturage	Concertation Conventions pour harmoniser certaines actions
CA Sophia Antipolis	Partenaire	Prendre part à la mise en commun des données et projets pour une mise en cohérence de l'offre de covoiturage dans les Alpes-Maritimes Coordination des politiques de covoiturage	Concertation Conventions pour harmoniser certaines actions
CC Alpes d'Azur	Partenaire	Prendre part à la mise en commun des données et projets pour une mise en cohérence de l'offre de covoiturage dans les Alpes-Maritimes Coordination des politiques de covoiturage	Concertation Conventions pour harmoniser certaines actions
CA Pays de Grasse	Partenaire	Prendre part à la mise en commun des données et projets pour une mise en cohérence de l'offre de covoiturage dans les Alpes-Maritimes Coordination des politiques de covoiturage	Concertation Conventions pour harmoniser certaines actions
Métropole Nice Côte d'Azur	Partenaire	Prendre part à la mise en commun des données et projets pour une mise en cohérence de l'offre de covoiturage dans les Alpes-Maritimes Coordination des politiques de covoiturage	Concertation Conventions pour harmoniser certaines actions
CC Pays des Paillons	Partenaire	Prendre part à la mise en commun des données et projets pour une mise en cohérence de l'offre de covoiturage dans les Alpes-Maritimes Coordination des politiques de covoiturage	Concertation Conventions pour harmoniser certaines actions
CA Française Riviera	Partenaire	Prendre part à la mise en commun des données et projets pour une mise en cohérence de l'offre de covoiturage dans les Alpes-Maritimes Coordination des politiques de covoiturage	Concertation Conventions pour harmoniser certaines actions

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M17	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Étude pour la mise en cohérence et le développement du covoiturage
Référent de la fiche : Johan DORE, jdore@departementAlpes-Maritimes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étudier le potentiel covoiturage des stationnements commerciaux
Périmètre	Bassins de mobilité M et N
Étapes / Public cible / Budget	Les étapes sont les suivantes : 1- Étude à réaliser par l'agence d'urbanisme et/ou la CCI 2- Expérimentations de conventionnement (1 par collectivité partenaire) 3- Délibérations et conventions pour développer le covoiturage sur les stationnements commerciaux
Besoins de pilotage / coordination	Fréquence de réunion : 1 rencontre trimestrielle avec les partenaires en 2025

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Département Alpes-Maritimes Agences d'urbanisme / CCI

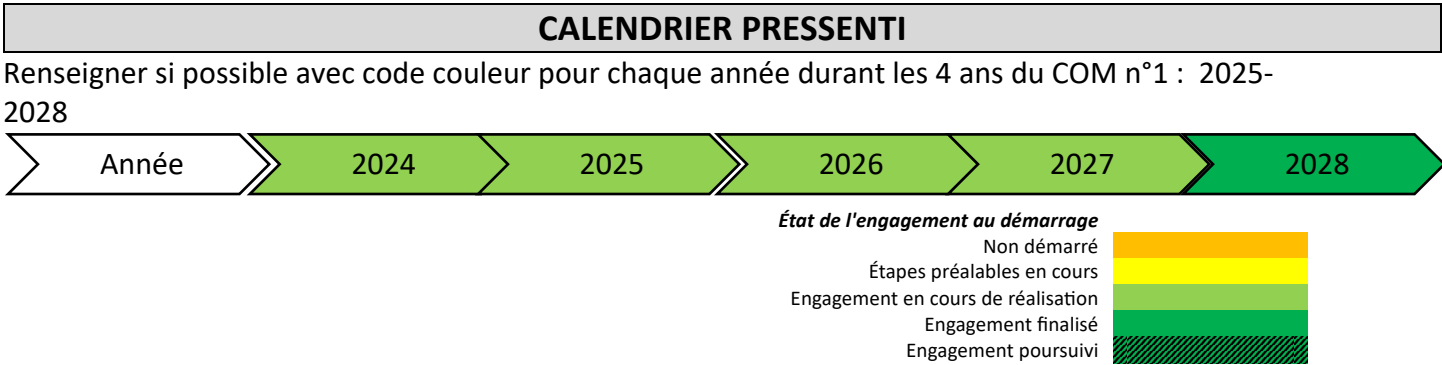
INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CCI / Agence d'urbanisme	Pilote	Réalisation de l'étude	
Département Alpes-Maritimes	Pilote	Appui / Conventions	
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire	Conventions	
CA Sophia Antipolis	Partenaire	Conventions	
CC Alpes d'Azur	Partenaire	Conventions	
CA Pays de Grasse	Partenaire	Conventions	
AOM du bassin N	Partenaire	Conventions	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M18	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Frédéric MARANDON, frederic.marandon@cannespaysdelerins.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Poursuite du déploiement du BHNS, dit ligne "PALM EXPRESS"
Périmètre	Périmètre de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs : Le PALM EXPRESS, qui structure déjà l'offre en transports collectifs, a permis de mettre en place différents parcs relais de rabattement, depuis 2014. Les aménagements de la ligne ont été poursuivis récemment sur Mougins et elle sera bientôt connectée au réseau du Pays Grassois. Des améliorations seront également apportées aux autres lignes structurantes afin d'optimiser la vitesse commerciale. Les aménagements de sites propres réalisés permettent de construire des lignes de transports collectifs à haut niveau de service, avec une amélioration des fréquences et des temps de parcours, ainsi qu'une meilleure fiabilité. Les objectifs sont : - Longueur totale de la ligne : - 21,9 km, dont 8,9 km en site propre. - Nombre de stations : 61, soit une distance moyenne de 365 m en chaque station. - Nombre de véhicules affectés sur la ligne : 18 bus articulés décarbonés. Public cible : Potentiel dans une bande de 500 mètres autour du tracé : 81 000 habitants (soit 51% de la population de l'agglomération) et 33 000 emplois. Étapes : La ligne PALM EXPRESS est déjà opérationnelle sur plusieurs tronçons. Sa poursuite sur d'autres sections n'est, à ce jour, pas encore précisée.
Besoins de pilotage / coordination	Opportunité : réaménagement urbain. Frein : typologie des voiries.



PILOTE DE L'ENGAGEMENT			
Acteur en charge du pilotage de l'engagement		CA Cannes Pays de Lérins	

INDICATEURS	
Nombre de stations créées par an et pôle d'échange	
Km annuels et fréquence	
Temps de parcours gagné	
Fréquentation	
Recettes	
État d'avancement de l'engagement	

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Cannes Pays de Lérins	Pilote	Autorité Organisatrice de la Mobilité, DGST et Régie des Transports Publics	Maîtrise d'ouvrage
Communes membres	Partenaire	Services techniques	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

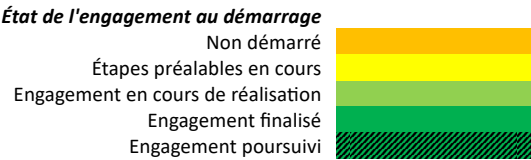
N°M19	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Olivier MIARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), omiard@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étude d'amélioration de la complémentarité des offres cars-trains
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : - L'axe Aix-Briançon traverse les bassins : A, B, C, D, E, J - L'axe Est Toulon traverse les bassins : K, L - L'axe Nice-Tende traverse le bassin : N - L'axe Nord Avignon traverse les bassins : F, I - L'axe Nice-Digne traverse les bassins : D, M, N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Le scénario étudié retenu par axe : - L'axe Aix-Briançon : Réorganisation forte des cars.km par optimisation de la complémentarité cars-trains. - L'axe Est Toulon : Optimisation de l'offre car existante. - L'axe Nice-Tende : Réorganisation partielle des cars.km par optimisation de la complémentarité cars-trains-tramway. - L'axe Nord Avignon : Renforcement de l'offre car avec ou sans réouverture de gare. - L'axe Nice-Digne : Amélioration du cadencement des chemins de fer de Provence et de l'offre de car de proximité en rabattement. Étapes : - L'axe Aix-Briançon : Redéfinition de l'offre de service autocar dans les contrats d'exploitation à renouveler à l'horizon 2024-2025. - L'axe Est Toulon : Optimisation de l'offre car existante dans les contrats d'exploitation à l'horizon 2025. - L'axe Nice-Tende : Rabattement des lignes de cars Zou sur le futur PEM la trinité lorsque arrivera la ligne T5 de tramway en ~ 2030. - L'axe Nord Avignon : Renforcement de l'offre car avec ou pas réouverture de gare(s) à l'horizon 2025. - L'axe Nice-Digne : Amélioration du cadencement des CP et de l'offre de car de proximité et LER en rabattement à l'horizon 2023 et 2027.
Besoins de pilotage / coordination	Pilote du projet marché d'étude car-train : Olivier MIARD, DTRI/STER, omiard@maregionsud.fr Référents : - Aix Briançon : (DTSI-SRR) : sbridault@maregionsud.fr

	(DIGE-SIFPE) : icornebert@mareregionsud.fr - L'axe Est Toulon : (DTSI-SRT83) : flozach@mareregionsud.fr, npeinado@mareregionsud.fr (DIGE-SIFPE) : elorrain@mareregionsud.fr - L'axe Nice-Tende : (DTSI-SRTAlpes-Maritimes) : vfranceschetti@mareregionsud.fr gmoroni@mareregionsud.fr (DIGE-SIFPE) : jmbremond@mareregionsud.fr - L'axe Nord Avignon : (DTSI-SRT84-13) : fchiab@mareregionsud.fr, vvoisin@mareregionsud.fr, epaing@mareregionsud.fr (DIGE-SIFPE) : pharinck@mareregionsud.fr - L'axe Nice-Digne : (DTSI-SRTAlpes-Maritimes) : vfranceschetti@mareregionsud.fr (DTSI-SRR) : sbridault@mareregionsud.fr (DTRI-SCFP) : pvillevieille@mareregionsud.fr Pour l'ensemble des axes selon les demandes appui du STER sur l'offre TER : vmouren@mareregionsud.fr, dgalindo@mareregionsud.fr

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Maître d'ouvrage : DGTMGGE-DTSI-SRR -SRT04-05-SRT83-SRTAlpes-Maritimes- SRT84-13-DTRI-STER-STER-SCFP : offre de service TC DGTMGGE-DIGE-SIFPE : études complémentaires	Redéfinition de l'offre de : service autocar. service CP via le plan de cadencement. Études complémentaires en cours Exemple : optimisation des temps de parcours ferroviaire – études et travaux sur l'Etoile de Veynes.

Sociétés des transports	Partenaire	Prestataire : Capacité à répondre à l'appel d'offre et à exécuter le marché	Exploitation des services TC.
Bureaux d'études	Partenaire	Prestataire : Capacité à répondre à l'appel d'offre et à exécuter le marché	Études complémentaires, exemples marché car-train DTRI : Étude simplifiée d'ouverture des gares (Pontet, Barbentane et Piolenc) de l'axe Nord Avignon. Et approfondissement de l'étude Aix-Briançon sur la section Veynes-Briançon. (En cours) Marché DTSI : AMO aux procédures de renouvellement des contrats du réseau Régional de transport public interurbain sur le territoire des Alpes de Haute-Provence et à la réorganisation des lignes express Régionales sur des territoires ciblés. AMO à l'évolution de l'offre de transport sur la Vallée de la Durance – Phase 2 (En cours)
AOM locaux	Partenaire	Echanges de données	Coordination avec Réseaux routiers locaux Travail partenarial

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M20	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Guillaume LALANGE, glalange@maregionsud.fr	

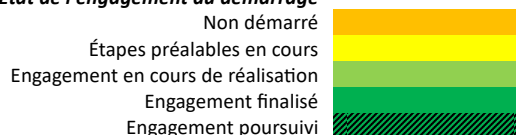
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Optimisation des lignes de transports routiers
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : La région est dotée de la compétence TR sur les territoires non AOM et interurbain. Elle met en œuvre des lignes entrantes sur les territoires des AOM pour desservir ces dernières. Dans la limite des places disponibles elle peut faire de l'affrètement pour des usagers des AOM sous réserve de prise en charge des frais par l'AOM. Réciproquement les AOM peuvent également faire du transport pour la région. L'objectif est l'optimisation des dépenses publiques et du matériel roulant lorsqu'il y a superposition des réseaux dans une optique de complémentarité d'offre et non de concurrence. Étapes : - État des lieux entre la région et chaque AOM pour identifier dans les plans de transports routiers le doublement des lignes régulières et scolaires ainsi que l'état de remplissage de ces lignes - Conventions d'affrètement s'il y a lieu contre rémunération au coût réel
Besoins de pilotage / coordination	Coordination nécessaire entre la Région et les AOMs via la mise en place de temps de travail réguliers entre les services exploitations. 1 à 2 réunions par an + 1 à 3 réunion spécifique si besoin (Groupe de travail secondaire à créer si besoin sur un secteur particulier)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'action collective	Organisation de la Réunion et préparation Ordre du jour + Compte-rendu Fourniture de données Rédaction des conventions
AOM	Partenaire	Co-pilote sur chaque réseau	Participation aux réunions Fourniture de données Relecture et amendement des documents

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M21	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l’interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Raphaël FLATOT, rflatot@paysdegrasse.fr; Agnès CARRARO, acarraro@paysdegrasse.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'un Bus à Haut Niveau de Service entre Grasse et Mouans-Sartoux.
Périmètre	Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et plus particulièrement les communes de Grasse et de Mouans-Sartoux.
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : Ce projet va venir relier les deux gares de la CAPG avec un haut niveau de fréquence de service (1 bus toutes les 10 minutes contre 1 train par heure). Objectif : Améliorer et inciter l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture sur l'axe Grasse - Mouans-Sartoux Description : Aménagement sur 8km de linéaire, dès que cela est techniquement possible : - une voie de bus en site propre - aménagements cyclables - aménagement piétons Public cible : Tout public, usagers du bus ou vélo sur l'axe Grasse - Mouans-Sartoux Étapes : 1. Étude de faisabilité (2024-2025) 2. Procédures de concertation / enquête publique (2024-2025) 3. Travaux (2026)
Besoins de pilotage / coordination	Calendrier de réalisation très contraint, Nécessité de reprise des réseaux EP/EU qui impacte le budget

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré

 Étapes préalables en cours

 Engagement en cours de réalisation



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CA Pays de Grasse

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Pays de Grasse	Pilote		
Ville de Grasse	Partenaire		
Ville de Mouans-Sartoux	Partenaire		
ALGOE	Partenaire	Équipe projet Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	
EGIS	Partenaire	Équipe projet Maîtrise d'œuvre	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M22	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Se doter d'un outil pour assurer une meilleure coordination trains/bus/tous modes de transports
Référent de la fiche : Frédéric MARANDON, frederic.marandon@cannespaysdelersins.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Développer un outil numérique qui regroupe l'information sur les différents modes de transport.
Périmètre	Périmètre du pôle métropolitain
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs : La C.A.C.P.L. et le Pôle Métropolitain se sont dotés en décembre 2018 d'un outil qui rassemble les informations des 3 réseaux de transport au bénéfice des usagers. Pour toute destination, cette application combine en temps réel l'offre de tous les réseaux de transports collectifs existante sur le territoire métropolitain. Elle propose également des solutions en vélo, en covoiturage et à pied, lorsque cela est efficace. Les objectifs sont : - Regrouper sur un seul outil l'ensemble des modes de transport et favoriser ainsi la multimodalité comme alternative à la voiture individuelle. - Inviter au changement de comportement, en proposant un panel de solutions de déplacements en temps réel aux usagers. Public cible : Les habitants, salariés, étudiants et visiteurs à l'échelle des Alpes-Maritimes. Étapes : Le Compagnon Mobilité va continuer à s'enrichir, avec l'intégration des données sur le vélo (aménagements existants, stationnements, services proposés, etc.), permettant aux usagers de mieux connaître l'offre de transport et de se déplacer d'une manière plus efficace.
Besoins de pilotage / coordination	Opportunités : existence du Pôle Métropolitain et habitude de travailler avec les autres AOM du Département

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation
- Engagement finalisé
- Engagement poursuivi

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CA Cannes Pays de Lérins

INDICATEURS

Nombre de téléchargements de l'application
Nombre moyen de connexions par jour sur l'application
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION			DESCRIPTION
CA Cannes Pays de Lérins	Pilote	Autorité Mobilité	Organisatrice	de la	Marché en groupement de commande
CA Pays de Grasse	Pilote	Autorité Mobilité	Organisatrice	de la	Marché en groupement de commande
CA Sophia Antipolis	Pilote	Autorité Mobilité	Organisatrice	de la	Marché en groupement de commande

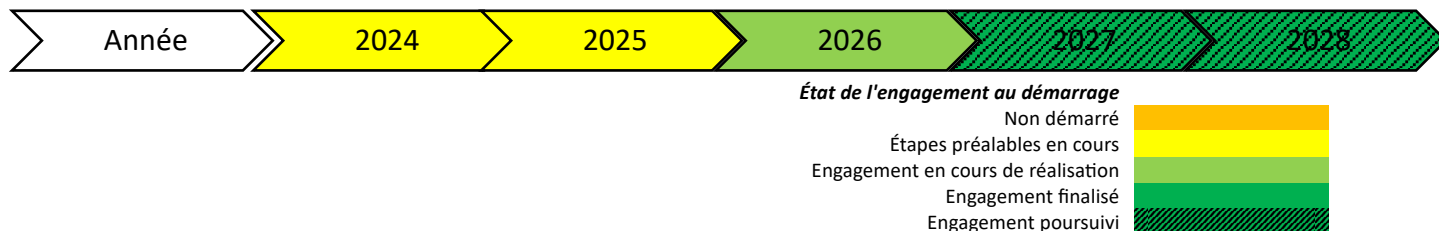
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M23	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Se doter d'un outil pour assurer une meilleure coordination trains/bus/tous modes de transports
Référent de la fiche : Martine SIMON, m.simon@agglo-casa.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Application numérique d'information voyageur multimode unique à l'échelle régionale
Périmètre	Aire régionale
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Simplifier l'accès à une information voyageur de qualité, fiabiliser le flux des données Description : Définir une appli numérique unique à l'échelle régionales Définir un cadre d'échanges des données, avec une équipe projet identifiée Définir un cadre de contrôle de la qualité des données et du traitement par l'appli, avec une équipe projet identifiée Public cible : Tout public (Usagers du transport en commun/ vélo/ covoiturage...) Étapes : - 2024-2025 : mise en place équipe projet et définition commune du cahier des charges de l'appli + cadrage du fonctionnement technique et flux de données + gouvernance - 2026 : Mise en service outil unique
Besoins de pilotage / coordination	Complexité technique, Complexité de gouvernance, Volonté politique d'arrêt d'appli en propre lorsqu'elle existe (ex: Envisbus Cap Azur)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

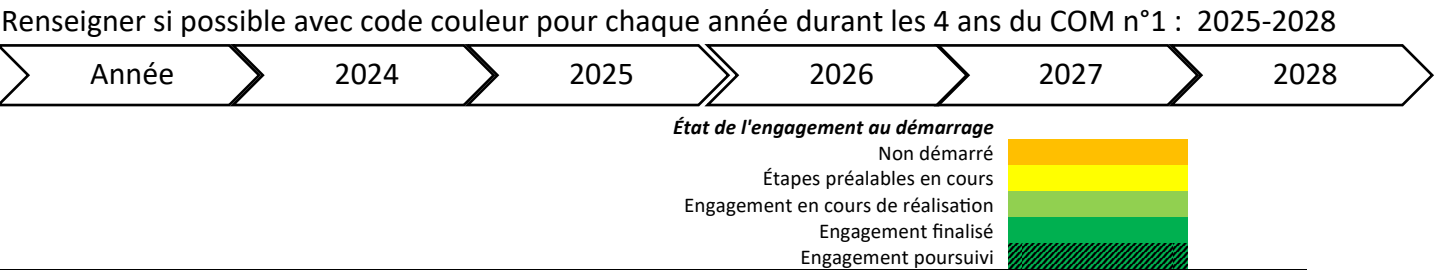
CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d’Azur	Pilote	Équipe projet	
AOM Locales	Partenaires		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M24	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l’interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Se doter d’un outil pour assurer une meilleure coordination trains/bus/tous modes de transports
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departementAlpes-Maritimes.fr;	

DESCRIPTION DE L’ENGAGEMENT	
Libellé de l’ENGAGEMENT	Proposer une application qui regroupe l'ensemble des réseaux de transport en commun, le train, le covoiturage et les vélos en libre-service en temps réel
Périmètre	Département ou Région
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Simplifier l'accès à l'information via une application et un site clair (un peu comme google maps pour une recherche d'itinéraire mais adapté au territoire départemental ou régional). Avec les déplacements en temps réel des bus et des trains (comme sur uber) Public cible : Usagers
Besoins de pilotage / coordination	Action qui ne rentre pas dans le champ de compétence du Département, mais échelle pertinente pour les déplacements du quotidien. Sinon échelle régionale.

CALENDRIER PRESENTI



PILOTE DE L’ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d’Azur

INDICATEURS
Nombre de déplacements / État d’avancement de l’engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d’Azur	Pilote	Coordination, communication, partenaire financier	
Tous les AOM du périmètre concerné	Partenaire	Acteurs principaux du projet et partenaires financiers	
Département Alpes-Maritimes	Partenaire	Partenaire financier et facilitateur	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M25	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Se doter d'un outil pour assurer une meilleure coordination trains/bus/tous modes de transports
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departementAlpes-Maritimes.fr;	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Proposer une carte billettique de mobilité commune à tous les réseaux de transport à échelle départementale ou régionale (bus, tram, train, vélo en libre-service, autopartage, service de covoiturage...) avec d'éventuels services publics associés (piscines municipales, médiathèques, bibliothèques,...)
Périmètre	Département ou Région
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : Permettre aux citoyens de se déplacer sur un territoire élargi avec la même carte billettique de mobilité quel que soit le périmètre de l'AOM concerné Objectif : Simplifier le découpage territorial pour les usagers Description : Certains citoyens doivent cumuler les abonnements pour se déplacer. Proposer une carte de mobilité regroupant tous les services de mobilité (TC, train, covoiturage, vélo) Exemple : https://www.star.fr/titres-et-tarifs/carte-korrigo Public cible : Usagers
Besoins de pilotage / coordination	Action qui ne rentre pas dans le champ de compétence du Département, mais échelle pertinente pour les déplacements du quotidien. Sinon échelle régionale.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
Nombre de déplacements État d’avancement de l’engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d’Azur	Pilote	Coordination, communication, partenaire financier	
Tous les AOM du périmètre concerné	Partenaire	Acteurs principaux du projet et partenaires financiers	
Département Alpes-Maritimes	Partenaire	Partenaire financier et facilitateur	

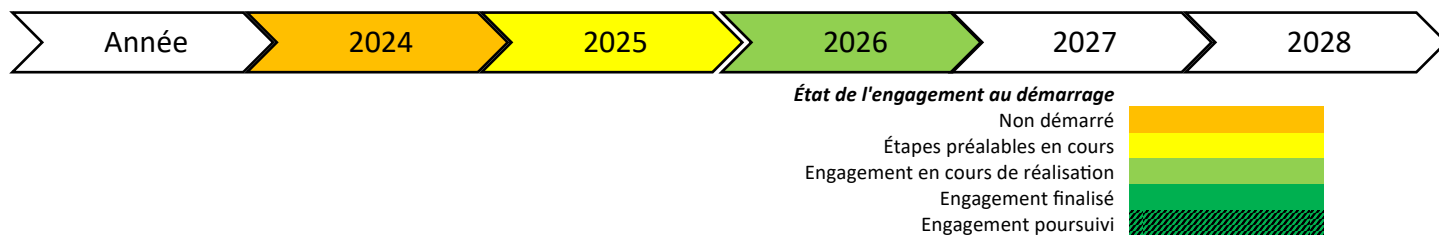
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M26	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Se doter d' un outil pour assurer une meilleure coordination trains/bus/tous modes de transports
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departementAlpes-Maritimes.fr ;	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise à jour du modèle multimodal Alpes-Maritimes
Périmètre	Département
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : Suite à l'EMC², il est nécessaire de mettre à jour le modèle multimodal avec un travail de synergie avec le modèle monégasque. Un site internet dédié sera créé avec différentes fonctionnalités. Objectif : Améliorer l'utilisation et le partage du modèle Description : Innovation/veille/expérimentation/vidéo/centre de supervision départemental/développement des usages métiers Étapes : 1. Préparation DCE / AMO CEREMA (2024) 2. Dépôt de la demande d'aide (2025) 3. Signature de la convention (2025) 4. Lancement des travaux de la mise à jour du modèle (2025) 5. Livraison du modèle à actualiser (2026) Public cible : Les collectivités et l'État monégasque.
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

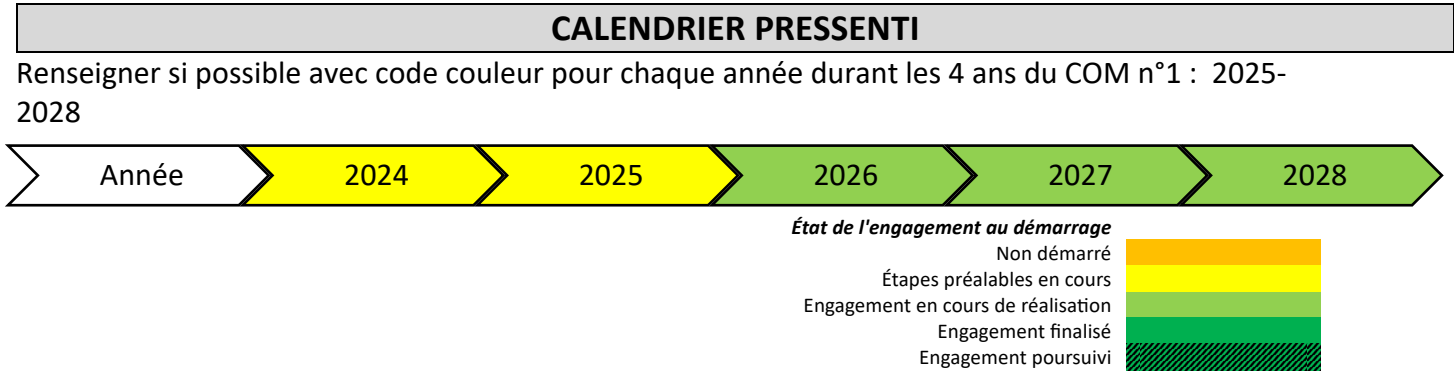
INDICATEURS
Nombre de déplacements État d’avancement de l’engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d’Azur	Pilote	Coordination, communication, partenaire financier	
Toutes les collectivités de la région intéressées	Partenaire		
Autres collectivités	Partenaire	Retours d’expériences	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M27	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Se doter d'un outil pour assurer une meilleure coordination trains/bus/tous modes de transports
Référent(s) de la fiche : Miren AGUER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), maguer@maregionsud.fr ; Karen POGGI, kpoggi@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre d'un système d'information et de billettique régional (SIBR)
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Mettre en place un système d'information et de billettique Régional unique contribuant à un parcours usagers fluide de la recherche d'itinéraire à la réclamation via l'acte d'achat et de validation. - Système évolutif et moderne, adapté à tous. - Système permettant à la Région de maîtriser ses dépenses, mettre en œuvre sa stratégie de distribution, disposer de la donnée, s'interfacer avec les systèmes partenaires. Il comprendra : - Fourniture des équipements de distribution, validation et de contrôle pour tous les opérateurs de transport régionaux - Calculateurs d'itinéraires multimodaux - Information théorique et temps réel - Système de réservation, vente, validation, contrôle - Référentiels tarifaires, topologie, usagers - Système gestion de recettes - Système de vente par/pour des tiers - Relation usagers : instruction, délivrance, incidents, etc Étapes : - Jalon 0 : Construction du système en évolution - Jalon 1 : 2ème semestre 2025 - mise en service des canaux digitaux (application ZOU et site ZOU! pour la distribution et ventes des titres régionaux) - Jalon 2 : 1er semestre 2026 - mise en service des points de vente ZOU! et distributeurs automatiques de billets pour la distribution et ventes des titres régionaux et diffusion de l'information voyageurs sur les canaux digitaux (application ZOU et site ZOU!) - Jalon 3 : à partir du 2ème trimestre 2026 jusqu'en 2028 - évolution du système (ex : open paiement sur le réseau régional et interface avec les plateformes de covoiturage)
Besoins de pilotage / coordination	Continuité de service à assurer. Obligations premières : assurer la bascule pour les transports régionaux pour garantir la distribution (information, vente, validation, contrôle, gestion des recettes)



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
INDICATEURS	
État d'avancement de l'engagement	

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Mise en œuvre et suivi	
Entreprise SMT (Sud Mobilités Technologies)	Partenaire	Délégataire - Exploitant	
Tiers vendeurs	Partenaire	Agence de voyage - Utilisateur	
AOM	Partenaire	Interfaçage	La mise en œuvre d'interfaces compatibles par les AOM sera nécessaire pour que le SIBR puisse réaliser l'information voyageur et distribuer les titres réseaux de transport des AOM locales
Exploitants transports régionaux	Partenaire	Utilisateurs	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

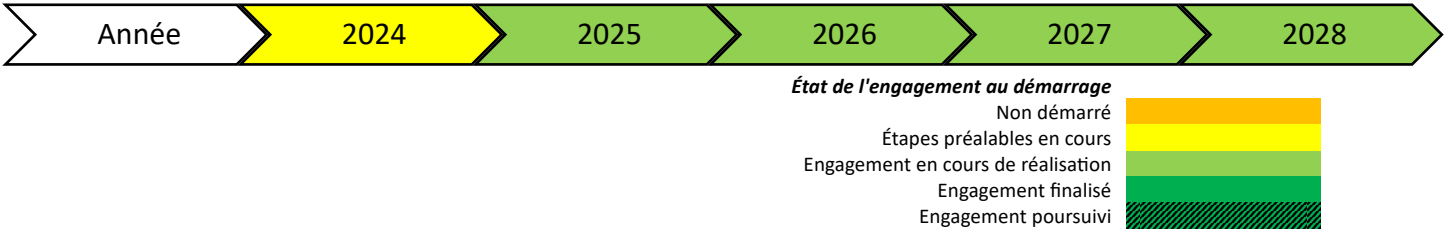
N°M28	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Veiller à la mise à jour régulière des personnes à contacter en vue d'améliorer la gestion des situations de crise
Référent(s) de la fiche : Fabien LOZACH (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), flozach@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Dispositions d'information et de coordination entre AOM en cas d'épisode de pollution
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : En cas d'épisode de pollution les préfetures appliquent des mesures d'urgence limitant les émissions de polluants et des circulation différenciées en ZFE. - Dans ce cadre, les AOM mettent en œuvre des dispositions facilitant le report modal en appliquant notamment des politiques tarifaires attractives. - Dans la cadre de sa compétence interurbaine, la Région exploite des lignes entrantes, sortantes et traversantes des AOM. A cet égard, une information réciproque de déclenchement s'avère nécessaire pour une cohérence d'ensemble vis-à-vis des usagers. Activités à mener : - Identification de référents techniques des AOM - Identification des référents préfectoraux - Identification de circuits de communication - Partage des dispositifs mis en œuvre par les AOM - Procédure d'information et de communication entre AOM lors de mise en œuvre des dispositions tarifaires - Procédure de transmission fiable des informations de déclenchements préfectoraux pour dépassement de seuil - Revue et mise à jour régulière des listes de référents Étape 1 : 2025 - Réunion d'un groupe de travail par bassin à l'initiative de chaque service réseau de la Région ou d'une AOM du bassin - Recensement des dispositifs par AOM du bassin Étape 2 : 2026 - Élaboration d'une fiche procédure d'information-coordination Étape 3 : 2026 et suivantes - REX au plus tard 15 jours après chaque épisode

Besoins de pilotage / coordination	Les organigrammes sont vivants. Les circuits de communications ne sont efficaces que si les "contacts" sont régulièrement mis à jour (à minima 1 fois par an avant les épisodes de chaleurs).

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Centralisation / redistribution de l'information préfectorale	
EPCI	Partenaire	Mobilisation de moyens RH et information	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M29	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la connectivité entre gare routière et gare ferroviaire : physiquement, signalétique, référencement
Référent de la fiche : Agnès CARRARO, acarraro@paysdegrasse.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en valeur du Parking Intermodal de Grasse
Périmètre	Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : Le Parking Intermodal de Grasse est peu utilisé alors que parfaitement situé : à côté de la gare SNCF, arrêts de bus, stationnements vélo à proximité... Description : Valorisation du parking intermodal par de la signalétique, écran connecté avec informations en direct sur les horaires de bus et trains, et mise en place d'une interopérabilité entre les tickets de bus et du parking pour plus de facilité d'usage. Public cible : Tous les usagers du Parking. Étapes : 1. Étude de faisabilité (2025) 2. Demande des devis (2026) 3. Mise en place de l'interopérabilité (2027) 4. Installation du matériel et signalétique (2027)
Besoins de pilotage / coordination	Budget, Nouvelle billetterie.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CA Pays de Grasse

INDICATEURS

État d’avancement de l’engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Pays de Grasse	Pilote	Équipe projet	
Région Provence-Alpes-Côte d’Azur	Partenaire		Besoin de travailler avec les opérateurs des réseaux de transport afin d'avoir une interopérabilité dans la billettique.
Sillages	Partenaire		Besoin de travailler avec les opérateurs des réseaux de transport afin d'avoir une interopérabilité dans la billettique.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M30	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la connectivité ferroviaire et routière au niveau des PEM
Référent de la fiche : Martine SIMON, m.simon@agglo-casa.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Aménagements de pôles d'échanges pour favoriser les interconnexions entre le réseau envibus et les réseaux ZOU!, Palmbus, Lignes d'Azur
Périmètre	Bassin M
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Permettre l'augmentation de fréquence de lignes existantes, permettre de meilleures correspondances avec les réseaux ZOU!, Palmbus, Lignes d'Azur Description : - Projet 1: création d'un pôle d'échanges sur Sophia Antipolis/ Secteur Saint Philippe et GRVSA - Projet 2: optimisation du pôle d'échanges d'Antibes Tout en veillant à l'attractivité des TC via une information voyageurs optimale Public cible : Tout public usager du transport en commun, dont salariés de Sophia Antipolis dans leurs déplacements domicile-travail (40 000 salariés en 2030) Étapes : Projet 1 : - Études, dont procédures réglementaires + foncier : 2025-2028 - Travaux : 2028-2029 - Mise en service : 2030 Projet 2 : - Études, dont procédures réglementaires + foncier : 2026-2029 - Travaux : 2030-2031 - Mise en service : 2032 (navette azuréenne LN PCA)
Besoins de pilotage / coordination	<u>Freins</u> : disponibilité et coûts du foncier

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CA Sophia Antipolis

INDICATEURS
Fréquentation des équipements : Nombre de bus/quais/ligne ; Nombre d'usagers / quais/ligne État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Sophia Antipolis	Pilote	Maître d'ouvrage Équipe projet	Pour les projets 1 et 2
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financier	Utilisation à terme de ces équipements pour les lignes ZOU! et TER

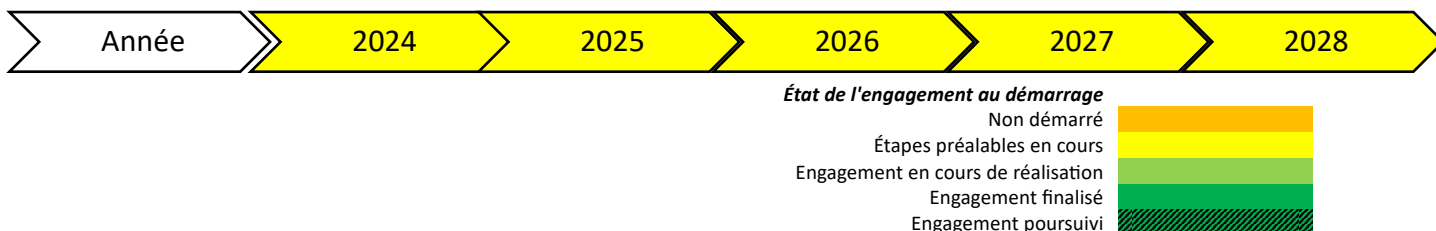
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M31	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la connectivité ferroviaire et routière au niveau des PEM
Référent de la fiche : Frédéric MARANDON, frederic.marandon@cannespaysdelérins.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Aménagement et desserte de la future Gare TER de Cannes La Bocca
Périmètre	Cannes La Bocca
Étapes / Public cible / Budget	Le projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) vise à favoriser les déplacements quotidiens des usagers en augmentant l'offre ferroviaire. C'est dans ce cadre qu'est prévu l'aménagement d'une nouvelle gare TER (4 voies) à Cannes La Bocca, d'ici 2032. Il est ainsi prévu autour de cette nouvelle gare : - la desserte par une ligne structurante du réseau PALM BUS (ligne "Palm Express") - l'installation de bornes de recharge WiiiZ pour véhicules électriques - le dimensionnement des stationnements vélos. Public cible : Habitants, étudiants et salariés de Cannes La Bocca, voire de Mandelieu-La Napoule. Étapes : Les études ont déjà été menées concernant la desserte intermodale de la future gare de Cannes La Bocca, en particulier sur l'offre bus (réorganisée et adaptée en conséquence), de même que sur les équipements associés.
Besoins de pilotage / coordination	<u>Opportunité</u> : réaménagement de voirie et effacement de cette coupure urbaine <u>Frein</u> : lié au calendrier LNPCA

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CA Cannes Pays de Lérins

INDICATEURS

Nombre de voyages sur la nouvelle ligne "Palm Express" Nombre de stationnements vélos utilisés Nombre de recharges sur bornes électriques État d’avancement de l’engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Cannes Pays de Lérins	Pilote	Autorité Organisatrice de la Mobilité et Régie des Transports Publics + Direction Transition énergétique	Investissement et exploitation (bus + vélos) Financement des bornes
Ville de Cannes	Partenaire	Services Techniques	Aménagement sur voirie

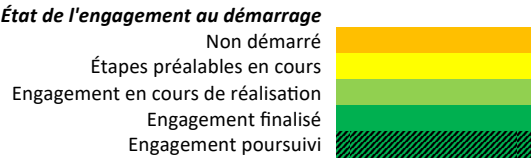
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M32	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Favoriser l’interopérabilité complète des PEM jusqu’aux services
Référent de la fiche : VIEU Jean Christophe (SNCF GARES & CONNEXIONS / DIR REGIONALE DES GARES OCCITANIE-SUD / DRG OS Émergences, jean-christophe.vieu@sncf.fr	

DESCRIPTION DE L’ENGAGEMENT	
Libellé de l’ENGAGEMENT	Mise à disposition d’espaces en gare
Périmètre	Bassin de mobilité M et N
Étapes / Public cible / Budget	Mise à disposition d’espaces en gare. Travail partenarial avec les collectivités (mais aussi acteurs économiques, associations, etc.) pour identifier des porteurs de projets proposant un projet viable et correspondant aux attentes du territoire et des clients. Objectifs : humaniser et apporter de nouveaux services aux voyageurs et aux riverains de la gare. Apporter toujours plus de monde vers les gares et les trains.
Besoins de pilotage / coordination	- Libérer des espaces en gares par les activités ferroviaires - Chiffrer les travaux nécessaires à la mise à disposition d’espaces - Identifier des porteurs de projets viables et correspondants aux attentes du territoire

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L’ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l’engagement collectif	SNCF G&C

INDICATEURS
Nombre de locaux mis à disposition / État d’avancement de l’engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
SNCF G&C	Pilote	MOA, Recherche de porteurs , Financement éventuel	Chiffrage des travaux Définition du programme
Collectivités (toutes)	Partenaire	Recherche de porteurs, Financement éventuel	
Région Provence-Alpes-Côte d’Azur	Partenaire	Financement éventuel dans le cadre du contrat de performances 2 ou autre	

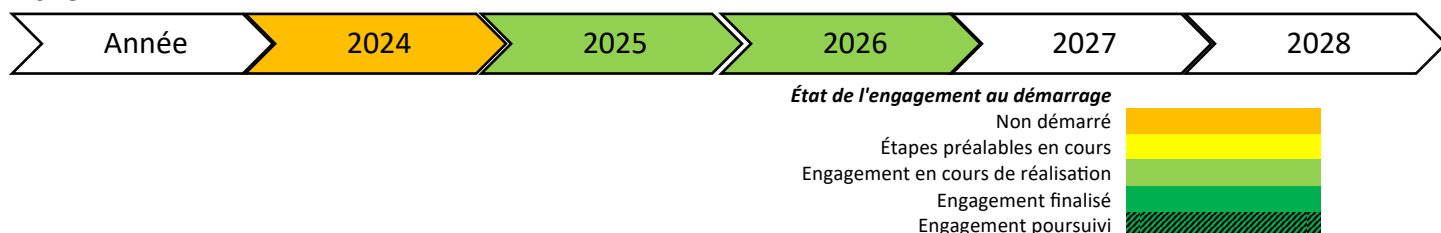
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M33	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Jean-Christophe VIEU, jean-christophe.vieu@sncf.fr ; Patricia HARINCK,	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Schéma Directeur Allongement des quais
Périmètre	Gare concernée : Mandelieu
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : Le 26 octobre 2015, le Schéma Directeur d'Adaptation des quais et haltes en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (ci-après « Schéma Directeur ») a été adopté par l'État, la Région, SNCF Mobilités et SNCF Réseau. Ce schéma prévoit la mise en cohérence des infrastructures ferroviaires avec le matériel roulant utilisé pour le transport des usagers du train. Objectif : Mise en cohérence des infrastructures de quais avec le matériel roulant. Description : Les travaux consistent à allonger les quais et les rehausser à 55cm pour faciliter les montées/descentes de rames (normes PMR) et les traversées de voies. Mise aux normes de l'éclairage et des équipements de sécurité (bandes d'éveil à la vigilance, extrémités de quais sécurisées, ...) Étapes : Travaux planifiés en 2025 et 2026 Public cible : Tout public utilisant les services de la gare
Besoins de pilotage / coordination	Le financement repose sur l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et SNCF Gares & Connexions.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d’Azur État

INDICATEURS
Date de mise en service des installations État d’avancement de l’engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d’Azur	Pilote	Financement Choix des gares et type d’allongement	
État	Pilote	Financement Choix des gares et type d’allongement	
SNCF G&C	Partenaire	Maître d’ouvrage Financement Mise en œuvre	

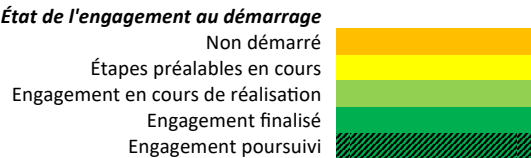
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M34	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Réfèrent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departementAlpes-Maritimes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Enquête de mobilité Côte d'Azur Est Var
Périmètre	Alpes-Maritimes – Monaco et est du Var
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Comprendre les déplacements des individus, améliorer les infrastructures de transport, et informer les décideurs sur les politiques à mettre en œuvre pour une mobilité durable et efficace. Description : Analyse par bassin de mobilité EMC² Cote d'Azur Est Var (enquete-mobilite-cote-azur-est-var.fr) Étapes : - Définir la méthodologie (2026) - Convention de pilotage et de financement (2027) Public cible : Grand public – services publics – universitaires, ...
Besoins de pilotage / coordination	Convention multi-partenariale de financement.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département Alpes-Maritimes	Pilote		

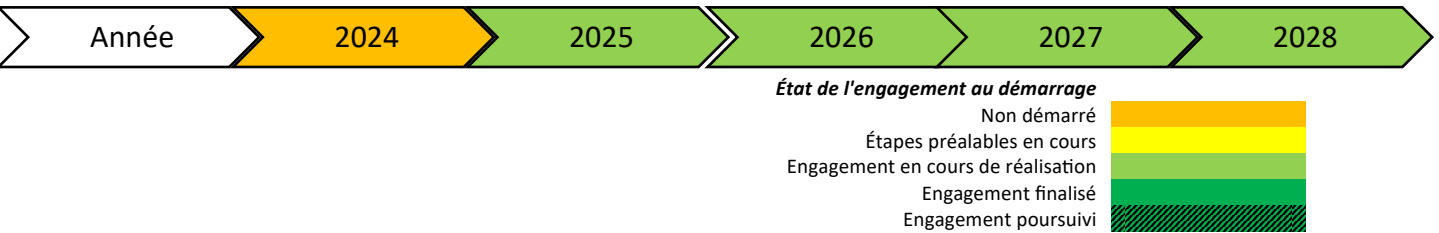
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M35	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departementAlpes-Maritimes.fr; Johan DORE, jdore@departementAlpes-Maritimes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Portage politique et financier des phases 3 et 4 de la LNPCA
Périmètre	
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : Le projet LNPCA est au stade des phases 1 et 2 qui consistent à rénover les gares et améliorer les circulations sur le réseau existant à horizon 2032. Nécessité de créer une gare ferroviaire à Sophia Antipolis et proposer une alternative au réseau littoral dans un contexte de réchauffement climatique. Étapes : Lobbying et poursuite de la construction du plan de financement (2025-2028) Public cible : Tous les usagers – résidents et touristes.
Besoins de pilotage / coordination	Soutien financier de l'État et de l'Europe

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département Alpes-Maritimes	Pilote		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M36	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departementAlpes-Maritimes.fr;	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étude de mobilité actualisée, LNPCA/A8/développement urbain et commercial sur le secteur de Sophia-Antipolis, Alpes-Maritimes
Périmètre	
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : Besoin d'agrégation des données/projets afin de déterminer une vision d'avenir durable de ce territoire. Objectif : Amélioration de la vision du développement du territoire
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
 Étapes préalables en cours
 Engagement en cours de réalisation
 Engagement finalisé
 Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département Alpes-Maritimes	Pilote		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M37	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departementAlpes-Maritimes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Méga-camions, réflexions et anticipations
Périmètre	Région
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Comprendre, analyser, anticiper, agir Description : Réflexions en amont, analyse gain/perte, anticiper les conséquences en termes de fonctionnement/entretien des routes/trafic/accidentologie, jalonnement, mise à jour descendante des GPS etc... Public cible : Gestionnaires de voirie/ de centres de supervision du trafic/ générateurs de trafic/ Police
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département Alpes-Maritimes	Pilote		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M38	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departementAlpes-Maritimes.fr;	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étude des potentiels du développement de l'IA et applications possibles en termes de connaissance, suivi et prospective des mobilités.
Périmètre	Département ou Région
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Innovation Description : Innovation/veille/expérimentation/vidéo/centre de supervision départemental/développement des usages métiers Public cible : Les collectivités/applications métiers à faire émerger
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028
État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi					

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
Nombre de déplacements État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Coordination, communication, partenaire financier	
Toutes les collectivités de la région intéressées	Partenaire		
Autres collectivités	Partenaire	Retours d'expériences	

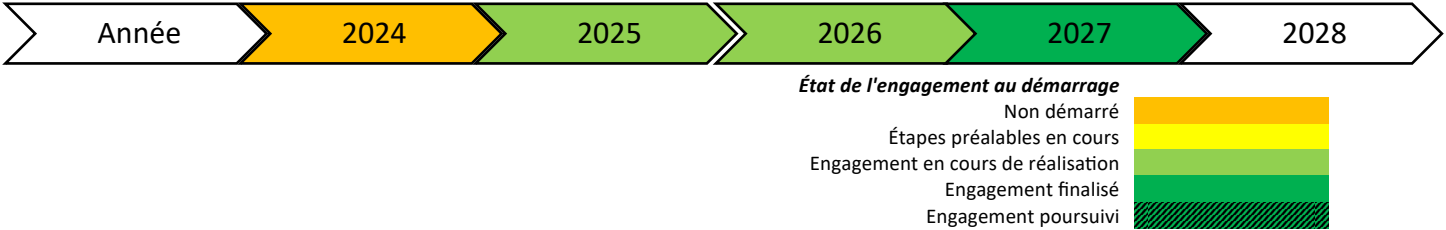
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M39	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departementAlpes-Maritimes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Appui politique et financier à la prise en charge du surfinancement de la bretelle d'accès à Nice depuis l'Échangeur 41 sud.
Périmètre	Ouest du département, CACPL, Cannes/Mandelieu
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : Études avancées, surcoût important par rapport aux estimations initiales faites par ESCOTA qui pilote le projet (8,9 M€ HT en 2016 contre 18 M€ HT en 2023). Projet intégré à la convention de résorption des points noirs routiers en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur mais non signée par l'ensemble des partenaires (Région principalement). Application de la convention du 25.02.2016. Prise en charge du surcoût non acceptable pour les collectivités. Le maire de Cannes a sollicité la prise en charge du surcoût technique dû à une erreur d'ESCOTA (6 M€ en 2018) par ESCOTA. 60M€ de fonds sont disponibles pour ESCOTA. Abandon de l'échangeur de Biot (35 M€). Objectif : Améliorer le maillage routier pour désengorger et sécuriser l'A8 et l'Ouest du Département, permettre au trafic de transit de se concentrer sur le boulevard du Riou, suffisamment dimensionné. Libérer d'autres axes structurants afin de les requalifier pour intégrer d'autres mobilités. Description : Accord à trouver sur la prise en charge du surfinancement nécessaire au lancement du marché de travaux. Étapes : 1. Études avancées 2. Lancement des travaux (2025) Public cible : Usagers
Besoins de pilotage / coordination	Contraintes budgétaires

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	ESCOTA

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
ESCOTA	Pilote	Maitre d'ouvrage, Concessionnaire Autoroutier/Administratif, Technique et financier	
Département Alpes-Maritimes	Partenaire	Maitre d'ouvrage Financement	
Commune de Cannes	Partenaire	Financement	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M40	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departementAlpes-Maritimes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Alternatives au fret routier, du diagnostic complet et partagé à la mise en œuvre
Périmètre	Région et au-delà (Europe notamment Italie – Espagne)
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Élargir le champ des possibles relatif au report modal fret : - portage et communication dédiée aux solutions - alternatives, chiffrées, valorisation des expériences positives, limitation des rejets CO2.
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage	
Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département Alpes-Maritimes	Pilote		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M41	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF GÉNÉRALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departementAlpes-Maritimes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Élaboration d'une charte partagée SIG "Mobilité".
Périmètre	Tous
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Optimisation des DATA disponibles, leur compilation et analyse au-delà des périmètres administratifs. Description : Élaboration partagée, expérimentation et déploiement. Public cible : L'ensemble des collectivités
Besoins de pilotage / coordination	Pilotage Région (en lien avec la plate-forme Datasud)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré

Étapes préalables en cours

Engagement en cours de réalisation

Engagement finalisé

Engagement poursuivi

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département Alpes-Maritimes	Partenaire		
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M42	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référént de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departementAlpes-Maritimes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Amélioration desserte de la technopole de Sophia-Antipolis
Périmètre	CASA
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs : Amélioration pistes cyclables, Amélioration de l'intermodalité entre le TER / les cars / vélos, Création de barreaux routiers, Covoiturage, Opérations de communication, Description : Mise en œuvre de barreaux routiers, pistes cyclable, sécurisation piétonne, Mise en œuvre d'infrastructure pour TC en site propre, Mise en œuvre de lignes de covoiturage Public cible : Employés de la technopole de Sophia-Antipolis
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département Alpes-Maritimes	Pilote	Maitre d'ouvrage Financement	
CA Sophia Antipolis	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M44	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departementAlpes-Maritimes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Déviation de Vallauris
Périmètre	CASA
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Soulager les voies riveraines du secteur mais également les deux grands axes Ouest-Est que sont la RD6007 (accidentogène) et la RD6098 (bord de mer). Cette voie de transit pourra permettre d'apaiser le bord de mer avec un éventuel sens unique. Description : Création d'un barreau routier entre les communes d'Antibes et Golfe-Juan Public cible : Le Trafic Moyen Journalier Annuel (TMJA) attendu sur ce futur tronçon routier est de 29 300 véhicules/jour.
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
 Étapes préalables en cours
 Engagement en cours de réalisation
 Engagement finalisé
 Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département Alpes-Maritimes	Pilote	Maitre d'ouvrage Financement et mise en œuvre	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M45	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departementAlpes-Maritimes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étude de mobilité interbassins afin d'évaluer la résilience des infrastructures de transport et des déplacements tous modes à long terme en lien avec le réchauffement climatique.
Périmètre	Bassins de mobilité L, M, N
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Étudier la résilience des infrastructures de transport en bord de mer à une échelle inter bassin via une étude de mobilité évaluant le besoin en report de modal à long terme ainsi que les perspectives, intégrant toutes les mobilités dont les évolutions de desserte TER, la LNPCA, et réévaluant certains grands projets d'infrastructure. Description : Compilation de l'ensemble des études déjà menées, mise en place d'un modèle d'analyse de trafic tous modes spécifique, étude prospective détaillée, analyse, propositions.
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département Alpes-Maritimes	Pilote		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M47	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Marion PELLEGRINI (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), mpellegrini@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Élaboration du SERM de l'aire azuréenne
Périmètre	Bassin M (hors Alpes d'Azur) + bassin N + Monaco
Étapes / Public cible / Budget	En cours de mise en œuvre : Déjà réalisé : dépôt d'un dossier d'intention et d'un courrier commun Pôle/Région au printemps 2024 A réaliser : dépôt d'un dossier de synthèse fin 2025-début 2026 Description : Élaboration du SERM qui se nourrit d'études multimodales en cours : LNPCA, ERTMS, les études des projets tramway de la métropole peuvent aussi servir de base. Les COM des bassins M et N ainsi que les fiches rédigées seront des données d'entrée pour la rédaction du SERM azuréen. Mise en place d'une gouvernance dans le cadre du contrat de mobilité du bassin LOM : AOM, EPCI limitrophes associés, Région, État et opérateurs de transport, SNCF Gares & connexions, SNCF Réseau Public cible : Tous publics
Besoins de pilotage / coordination	Opportunités : Budget CPER 23-27 de 7 M€ fléché pour les SERM des aires azuréennes et toulonnaises. Enjeu de sauts d'offres routières et ferroviaires, de coordination et renforcement des offres de rang local. Les modalités de financement des besoins d'investissement et de fonctionnement seront déterminées en phase étude.

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation
- Engagement finalisé
- Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

	Métropole Nice Côte d’Azur En partenariat avec l’ensemble des EPCI des bassins M et N + Principauté de Monaco

INDICATEURS
État d’avancement de l’engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
État	Pilote	Co-pilotage et financement des études	
Région Provence-Alpes-Côte d’Azur	Pilote	Pilotage candidature SERM Co-pilotage et financement des études	
Département Alpes-Maritimes	Association si souhaitée	Co-pilotage et financement des études si souhaités	
Métropole Nice Côte d’Azur	Partenaire	Co-pilotage candidature SERM financement des études souhaité	
CC Pays des Paillons	Partenaire	Participation au COPIL	La Région est AOM de substitution sur ce territoire
CA Riviera Française	Partenaire	Participation au COPIL et financement des études souhaitées	
CA Sophia Antipolis	Partenaire	Participation au COPIL et financement des études souhaitées	
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire	Participation au COPIL et financement des études souhaitées	
CC Pays de Grasse	Partenaire	Participation au COPIL et financement des études souhaitées	
SNCF Réseau	Partenaire	Participation au COPIL – Pilote des &études LNPCA et ERTMS – Gestionnaire du réseau ferroviaire	
SNCF Gares & Connexions	Partenaire	Participation au COPIL - Gestionnaire des gares - MOA études et travaux sur périmètre gare	
Monaco	Partenaire	Participation au COPIL et financement des études souhaité	Forte volonté de Monaco d'améliorer la desserte de la principauté

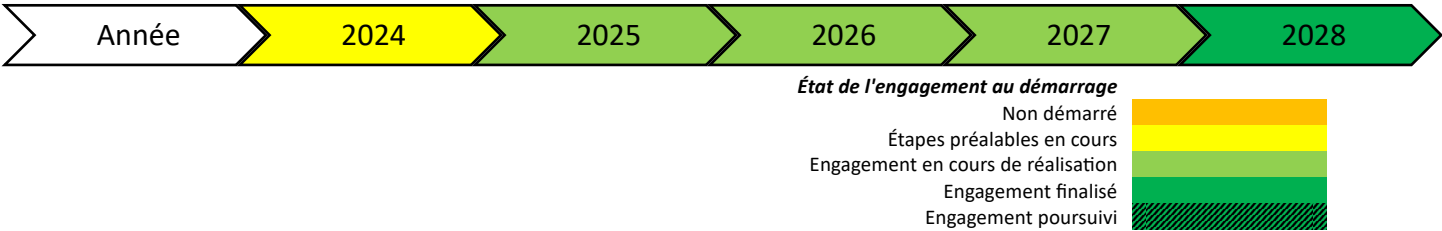
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M48	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Éric LORRAIN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), elorrain@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) phases 1&2
Périmètre	Le périmètre du projet s'étend sur les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes maritimes et concerne également les collectivités et EPCI traversées par la ligne Marseille-Vintimille.
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur souffre d'une congestion de ses infrastructures ferroviaires sur l'axe Marseille Vintimille. Le projet de Ligne Nouvelle a pour objectif de résorber ces problèmes structurels, de répondre aux besoins d'amélioration des déplacements du quotidien et de répondre à l'augmentation des flux attendue sur cette ligne dans les prochaines décennies. Description du projet : La LNPCA se compose de 25 opérations concernant essentiellement le réseau existant, réparties sur les trois départements des Bouches-du-Rhône, du Var, des Alpes Maritimes, qui consistent à améliorer l'infrastructure existante. Le projet prévoit la dénivellation de bifurcations, la création d'alternats en gare, le doublement de voie unique, la création de corridors dédiés, la relocalisation des sites de remisage et de maintenance, la création de voies centrales origine-terminus. Le projet comprend également la création de nouvelles gares et haltes, le développement de PEM existants ainsi que la réalisation d'une gare souterraine à Marseille-Saint-Charles permettant la diamétralisation des circulations entre l'Est et l'Ouest de la région. Ces aménagements permettront la mise en service des navettes toulonnaise et azurée ainsi qu'un fort développement de l'offre autour de l'étoile marseillaise. Public cible : Le projet a pour objectif d'augmenter le report modal en faveur des transports en commun pour les déplacements du quotidien. Le projet permet également des gains pour les usagers des trains grandes lignes. Il permet enfin de dégager des sillons supplémentaires pour le FRET.
Besoins de pilotage / coordination	Financement contractualisé à hauteur de 80%. Les 20% restants seront sollicités auprès de l'Union Européenne via le mécanisme pour l'interconnexion en Europe. L'obtention de ces subventions est décisive pour respecter le calendrier de mise en service des phases 1 et 2 du projet, respectivement en 2030 et 2035.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif

SNCF Réseau, SNCF G&C

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
État	Partenaire	Financeur Subventions AFIT	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	MOA, Financeur Subventions d'investissement	
Départements 13, 83, Alpes-Maritimes	Partenaire	Financeur Subventions d'investissement	
Métropole Aix Marseille Provence	Partenaire	Financeur Subventions d'investissement	
Toulon Provence Méditerranée	Partenaire	Financeur Subventions d'investissement	
Métropole Nice Côte d'Azur	Partenaire	Financeur Subventions d'investissement	
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Partenaire	Financeur Subventions d'investissement	
CC Pays de Grasse	Partenaire	Financeur Subventions d'investissement	
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire	Financeur Subventions d'investissement	
CA Sophia Antipolis	Partenaire	Financeur Subventions d'investissement	
SNCF Réseau, SNCF G&C	Pilote	Pilotage technique du projet MOA études et travaux	
Société Ligne Nouvelle Provence Côte d'azur	Partenaire	Financeur Porte le financement des collectivités	

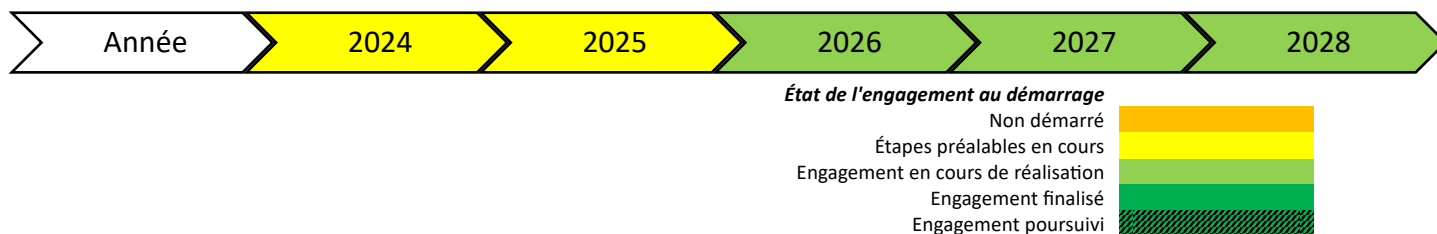
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M49	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Jean Baptiste DAVID (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), jbdavid@maregionsud.fr , mobi-lab-regionsud@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Appel à projets Mobi'Lab - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Soutien à des projets expérimentaux ou des innovations, y compris celles qualifiées de "low tech", d'ordre technologique, serviciel, organisationnel ou social, appliqués à tout type de transport et répondant aux orientations stratégiques (ACoRS) de la politique régionale en matière de transition écologique et énergétique des transports - Appel à projets (AAP) pour subvention régionale pour un montant jusqu'à 130 000 € par projet Public cible : Entreprises (fournisseurs de matériels ou de solutions), opérateurs logistiques ou de transport de voyageurs, acteurs de l'économie sociale et solidaire, collectivités territoriales (non prise en charge des salaires des agents de la fonction publique) Étapes : - AAP ouverte sur 2024 2025 le dispositif est en suspend pour l'instant, le temps de faire un retour d'expérience des premiers dossiers financés
Besoins de pilotage / coordination	Temps d'échanges avec les candidats

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financeur : Subvention d'investissement ou pour des actions spécifiques de fonctionnement	
Collectivités territoriales ou Opérateurs logistiques ou de transport de voyageurs ou Acteurs de l'économie sociale et solidaires (entreprises, coopératives, associations...) ou Entreprises (fournisseurs de matériel ou de solution)	Partenaire	Expérimentation	Porteur d'un projet innovant (produits ou services) ou des innovations déployées en région Provence Alpes Côte d'Azur

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M50	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Christèle ANGENEAU (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), cangeneau@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Accompagnement/participation à l'élaboration des PDM/PDMS par les EPCI AOM avant rédaction des avis de la Région sur les Plans de Mobilité / Plans de Mobilité Simplifiés arrêtés par les Autorités organisatrices de mobilité
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Organisation de la mobilité sur le territoire via l'élaboration de PDM/PDMS par toutes les AOM de la région - Des PDM/PDMS qui contribuent aux objectifs du SRADDET et s'inscrivent dans la stratégie régionale pour une mobilité durable Public cible : EPCI avec PDM obligatoire et EPCI ayant pris la compétence mobilité encouragés à élaborer un PDMS
Besoins de pilotage / coordination	SRADDET : https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/sraddet-avenir-de-nos-territoires/le-schema-regional-en-vigueur Guide PDM : https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/sraddet-avenir-de-nos-territoires/les-outils-de-mise-en-oeuvre-du-schema/les-guides-de-mise-en-oeuvre-du-sraddet

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
 Étapes préalables en cours
 Engagement en cours de réalisation
 Engagement finalisé
 Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION

Région Provence-Alpes- Côte d'Azur	Pilote	Partage d'information sur ses compétences et ses attendus précisés dans le SRADDET	Notamment sur le volet relatif à la continuité et à la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons et l'offre régionale ZOU !
AOM	Partenaire	Maître d'ouvrage : Réalisation du PDM ou PDMS	Sollicitation de la Région pour participation aux réunions
Département	Partenaire	Partage d'information sur ses compétences	Notamment sur le volet relatif à la continuité et à la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons.
Collectivités limitrophes	Partenaire	Partage d'information et coordination	
Agence d'urbanisme	Éventuel partenaire associé ou maître d'œuvre du PDM/PDMS	Partage de données ou réalisation du plan dans le cadre d'un conventionnement avec l'AOM	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M51	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Corinne MERAND LEPRETRE, cmerand.lepretre@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Gestion d'un centre de relation clients (CRC)
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : Amélioration de la diffusion et de la lisibilité de l'information du réseau ZOU ! Description : Mise en œuvre d'un centre d'appels du réseau ZOU chargé : - D'informer sur les horaires et les tarifs - D'informer sur les conditions de circulation - De gérer les réclamations - De gérer le back-office du portail ZOU ! - Calculateur d'itinéraire comprenant les AOM de la région : un renvoi sur les sites des AOM du calculateur pourrait être envisagé sous forme de lien Public cible : Tous les usagers du réseau ZOU ! Express et de proximité
Besoins de pilotage / coordination	Passation d'un marché public auprès d'un prestataire spécialisé.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Provence-Alpes-Côte d’Azur	Pilote	Équipe projet	Un marché public et un chargé de suivi du marché
EPCI volontaire	Partenaire	Partage d'information et de données	Fourniture des données de leur réseau afin qu'il soit mis en ligne sur la plateforme ZOU !

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M52	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Sylvie PEUZIN, Denis GALINDO et Vincent MOUREN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), speuzin@mareregionsud.fr , dgalindo@mareregionsud.fr , vmouren@mareregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Développement des dessertes ferroviaires TER Zou! des lignes du littoral azuréen.
Périmètre	Échelle géographique régionale découpée en 4 grands secteurs (Azur, Provence Est, Alpes et Provence Ouest). Les lignes du littoral azuréen traversent les périmètres : - Des communautés d'agglomérations Dracénie Provence Verdon, Estérel Côte d'Azur Agglomération, Pays de Grasse, Cannes Pays de Lérins, Sophia Antipolis, Riviera Française ; - De la métropole Nice Côte d'Azur
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Apporter une réponse la plus proche possible du besoin de mobilité des territoires, pour tous les profils d'usagers, à toute heure de la journée. Description du projet : Desserte Secteur Azur à partir de 2025 : - 1 train tous les 1/4 d'heure entre Cannes et Menton, toute la journée. - Marseille-Nice (rapide) A partir du 29 juin 2025 : - 1 train par heure toute la journée dans les 2 sens avec nouveau matériel roulant - Les Arcs – Cannes - Grasse – Cannes - Cannes – Nice - Nice – Menton - Menton - Vintimille Public cible : Usagers du TER de l'ensemble du territoire régional et plus particulièrement des habitants du littoral azuréen.
Besoins de pilotage / coordination	1 - Contraintes externes liées au respect des calendriers : → des différentes phases de travaux des grands projets d'amélioration des infrastructures ferroviaires régionales : - LNPCA - Signalisation ERTMS (projet HPMV)

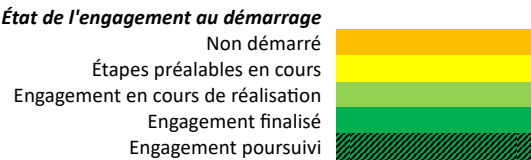
	→ des phases d’ouverture des différents lots du réseau TER à la concurrence → de réalisation du SERM azuréen 2 - Nécessité de concerter chaque année avec les territoires pour entendre le besoin des usagers et adapter l'offre en réponse. Cette concertation s'appuie sur - des dispositifs encadrés par la loi tels que le comité de suivi des dessertes ferroviaires et le comité des partenaires régional - des comités techniques "usagers", composés d'associations, réunis à l'échelle du secteur ferroviaire Azur - des consultations directes d'usagers via mailings et réseaux sociaux.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-

Année	2024	2025	2026	2027	2028

2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	DTRI/STER : Unité plan de transport (7 personnes) en lien avec la DIGE/SIFPE pour l'infrastructure et DTSI pour complémentarité et correspondances Cars/trains
SNCF Sud Azur et Transdev Rail Sud Intermétropoles	Partenaire	Exploitant/délégataire Exploitation du service TER	Définition de l'offre de service en réponse à l'Expression des Besoins (EdB) commandée par la Région
SNCF Réseau	Partenaire	Réalisation des sillons ferroviaires	SNCF Réseau gère l'occupation de l'ensemble du réseau ferroviaire français. À ce titre, il octroie et régule les horaires de passage de tous les trains circulant sur les voies ferrées, dont les TER Zou!. Il est un acteur incontournable de la définition des horaires.

Associations d'usagers	Partenaire	Consultation	Par leur représentation des usagers du TER et leur pratique des mobilités en général, les associations sont consultées sur le prochain projet de service, en amont (mai/juin) de sa mise en place (traditionnellement le 2 ^{ème} dimanche de décembre).
Collectivités AOM	Partenaire	Consultation	Consultation des collectivités AOM des différents bassins, pour partager au plus tôt l'offre TER afin que d'éventuels ajustements de l'offre (dont offre locale) puissent être faits.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M53	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Cécile FERRER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), cferrer@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Animer la Charte d'accessibilité des réseaux de transports ZOU!
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Créer un cadre d'échange et de travail innovant et dynamique entre les associations et la Région. Animation de cette Charte : - Organisation de cotecs et copil (en présence d'élus régionaux), - Prioriser les points à travailler relevant des 9 engagements de la Charte, - Coordonner les services régionaux (DGTMG) participant aux travaux du Cotec, - Garantir l'écoute due aux associations, et la prise en compte de leurs besoins. Public cible : - Toutes les personnes qui ne peuvent voyager dans les trains et cars régionaux en toute autonomie et sans adaptations particulières. - PMR - PSH - Personnes en perte d'autonomie.
Besoins de pilotage / coordination	Frein à lever : signature de la Charte, de manière à pouvoir organiser un premier Copil. Pour l'instant seul les Cotecs ont pu être initiés dans l'attente de cette signature. Opportunités : élargissement du nombre des associations qui pourraient rejoindre le Collectif de manière à couvrir le plus de handicaps / publics cibles possibles.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	DTSI DIGE DTRI : une dizaine de personnes mobilisées épisodiquement
Collectif d'associations	Pilote	Initiateur Co-pilote	7 associations au démarrage sur tout le territoire : APF France Handicap, Unapei PACA Corse, AFM Telethon, Parcours handicap 13, T21somie Alpes Maritimes, Surdi 13 et Alpes Regards 05.
SNCF Voyageurs, autres transporteurs ferroviaires et transporteurs routier	Partenaire	Expertise	L'expertise transporteur peut être sollicitée pour confirmer la faisabilité des thèmes travaillés.

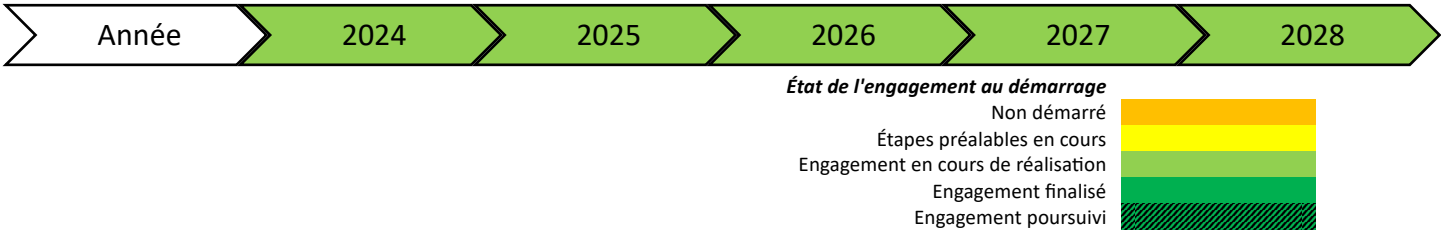
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M54	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Patricia HARINCK, pharinck@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en accessibilité des gares ferroviaires aux PSH et aux PMR
Périmètre	Bassin : A, B, C, D, E, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs de l'Ad'AP : garantir la mise en accessibilité progressive des réseaux de transports publics. La Région a identifié 42 points d'arrêts ferroviaires prioritaires à rendre accessible avant décembre 2024. Le schéma a également un volet routier avec un nombre d'arrêts prioritaires à rendre accessibles d'ici 2027 et qui est suivi par la DTSI Objectifs du SDAQ : mettre en cohérence des infrastructures ferroviaires avec le matériel roulant utilisé pour le transport des usagers du train. 35 gares en région nécessitent des travaux d'allongement de quais d'ici 2028. Ces travaux d'allongements s'accompagnent de travaux de rehaussement des quais aux normes PMR et d'une mise en accessibilité partielle de la gare (maintien de la TVP) ou totale de la gare (passerelle avec ascenseurs ou passage souterrain avec rampes) selon les gares (fréquentation, dangerosité...) Description : Études et travaux réalisés sous Maîtrise d'ouvrage SNCF Gares & Connexions. État d'avancement du SDRA/Ad'AP 2023 : 34 gares accessibles sur 42 2024 : Briançon et Tende 2025 : Arles, Cagnes et Villefranche s/Mer 2026 et + : Miramas, St Laurent du Var, La Trinité Date de fin de l'ADAP fixé au 4 décembre 2024 puis demande de dérogation au préfet pour finalisation État d'avancement du SDAQ - Études en cours : Bedarrides, Courthézon, Cuers, Lamanon, Le Thor, Mandelieu, Meyrargues, Montfavet, Morières-Lès-Avignon, Puget, Saint-Chamas, Saint-Saturnin, Sénas, Solliès-Pont - Travaux en cours : La Garde, Cassis Date de fin du SDAQ fixé à 2028 et qui sera décalé à 2035
Besoins de pilotage / coordination	Temps des études et travaux sur temps long : en moyenne environ 5 à 6 ans

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financier principal	
État	Co-pilote		
SNCF Gares & connexions	Partenaire	Maîtrise d'ouvrage et co-financeur	
Collectivités	Partenaire	Partenaire financier et co-financeur si possible	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M55	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Éric AUGIER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), eaugier@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mutualisation de la donnée mobilité région/territoires pour diffuser de l'information voyageur multimodale/multiréseaux
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : 1. Désignation d'un référent par EPCI (AOM et non AOM) 2. Mise en place de rencontres à minima semestrielles 3. Recenser les besoins (noms d'arrêts communs, accords de diffusion données réciproques, format données, etc.) et moyens (outils et RH) par EPCI 4. Identifier les solidarités territoriales et les contributions de mutualisation (bassin ou interbassin) 5. Conventionnement (rédaction, délibération) entre territoires 6. Conventionnement région / territoires données
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Participation aux rencontres rédaction des conventions	
Département Alpes-Maritimes	Partenaire	Participation aux rencontres rédaction des conventions	

Métropole	Partenaire	Participation aux rencontres rédaction des conventions	Participation	
Communauté d'agglomération	Partenaire	Participation aux rencontres rédaction des conventions	Participation	
Communauté de communes	Partenaire	Participation aux rencontres rédaction des conventions	Participation	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M56	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ABCD Valérie VERNISSE vvernisse@maregionsud.fr ; KLMN Nathalie PEINADO npeinado@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Élaborer un plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire (PAMS)
Périmètre	Bassins (ABCDKLMN)
Étapes / Public cible / Budget	Type : Plan d'action pour faciliter la mobilité du quotidien des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi que des personnes en situation de handicap comprenant notamment les aides financières individuelles liées à la mobilité Description : - diagnostic, - mobilisation et coordination des acteurs locaux, - accompagnement des publics cible. Étapes : 1. 2024/2025 2. Mobilisation des acteurs, co-écriture 2027 Adoption du plan par les pilotes et les AOM 3. 2027/2028 Mise en œuvre des plan d'actions notamment mise en ligne sur les sites des AOM et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur des aides individuelles à la mobilité
Besoins de pilotage / coordination	Co pilotage : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Départements concernés Co construction avec les AOM du bassin et les EPCI non AOM, les acteurs institutionnel de l'insertion et de l'emploi, les acteurs associatifs

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré

Étapes préalables en cours

Engagement en cours de réalisation

Engagement finalisé

Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Départements

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
REGION Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet, co animateur des groupes de travail avec les contributeurs, mise en ligne sur site zou.maregionsud.fr des aides individuelles liées à la mobilité	Temps RH, Animation réseau des contributeurs,
Départements volontaires	Pilote	Équipe projet, co animateur des groupes de travail Porteur d'actions dans son champ de compétence	Temps RH. animation réseau des contributeurs
Départements	Partenaire	Participation aux réunions. Partage d'information Porteur d'actions dans son champ de compétence	Temps RH
Métropole / Communauté d'agglomération du bassin	Partenaire	Participation aux réunions. Partage d'information	Temps RH + mise à disposition des informations sur les aides individuelles sur le site mobilité de l'AOM
Communauté de communes exerçant sa compétence AOM	Partenaire	Participation aux réunions. Partage d'information	Temps RH + mise à disposition des informations sur les aides individuelles sur le site mobilité de l'AOM
Communauté de communes non AOM ou n'exerçant pas cette compétence	Partenaire	Partage d'information	Informations sur les dispositifs intercommunaux existants ou en projet, relais d'information après approbation du PAMS
Communes (cas échéant)	Partenaire	Partage d'information	Informations sur les dispositifs intercommunaux existants ou en projet, relais d'information après approbation du PAMS
France Travail	Partenaire	Partage d'information	Information sur les dispositifs mobilité existants
CAF / MSA / CPAM / CARSAT	Partenaire	Partage d'information	Information sur les dispositifs mobilité existants
État (DDETS, ANCT,...)	Partenaire	Partage d'information	Information sur les dispositifs mobilité existants
Associations de la mobilité solidaire, d'insertion, d'inclusion	Partenaire	Communication/prestations	Temps RH

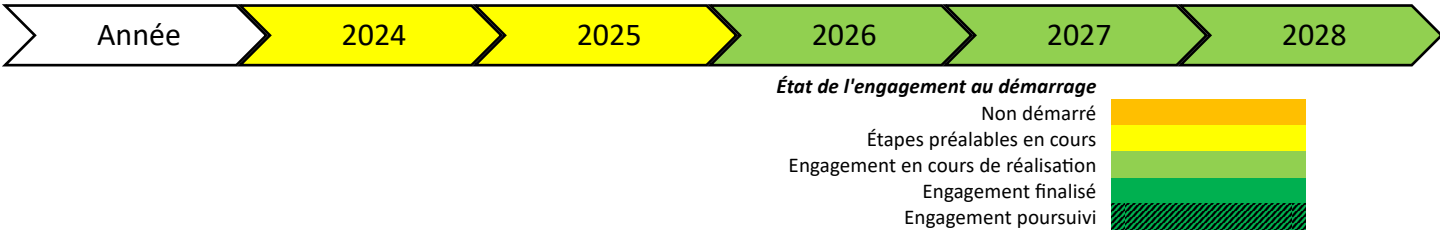
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M57	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Nathalie PEINADO npeinado@maregionsud.fr ; Fabrice BARRELLI, fbarrelli@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Porter une réflexion à l'échelle de l'ensemble des AO pour mutualiser les points de distribution/en faire des points multi-opérateur. Favoriser l'accès à l'information et l'aide à l'achat dématérialisé via les Maisons France Services
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : La Région et la plupart des autorités organisatrices ont mis en place des ventes dématérialisées des titres de transport. Le nombre des points de vente physique a décru. Outre le sentiment croissant d'éloignement/disparition des services publics, ce manque de contact direct avec les usagers fait disparaître l'accompagnement à l'achat (distinct du conseil en mobilité). L'achat dématérialisé peut paraître compliqué pour certains publics et rend parfois les tarifs adaptés inaccessibles (pas de vente à bord des abonnements ZOU par ex). Le but d'un éventuel partenariat entre AO/ et/ou avec les maisons France Services est de favoriser l'interaction humaine dans la distribution des titres et de mutualiser les efforts à y consentir (en utilisant les interfaces billettiques distinctes des AO existant à date, avec la perspective du SIBR qui pourrait permettre la vente multiopérateur). Partenariats à monter avec les AO/les EPCI-Communes en liens avec les Maisons France Services Positionner des référents SRT en formateurs/conseils Formations croisées pour la vente multi opérateurs Étapes : - Jalon 0 : Construction du système en évolution - Jalon 1 : 2ème semestre 2025 - mise en service des canaux digitaux (application ZOU et site ZOU! pour la distribution et ventes des titres régionaux) - Jalon 2 : 1er semestre 2026 - mise en service des points de vente ZOU! et distributeurs automatiques de billets pour la distribution et ventes des titres régionaux et diffusion de l'information voyageurs sur les canaux digitaux (application ZOU et site ZOU!) - Jalon 3 : à partir du 2ème trimestre 2026 jusqu'en 2028 - évolution du système (ex : open paiement sur le réseau régional et interface avec les plateformes de covoiturage)
Besoins de pilotage / coordination	Validations régionales, Accords réciproques

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Mise en œuvre et suivi	
Maisons France Services	Partenaire		
EPCI/communes coordonnateurs	Partenaire		

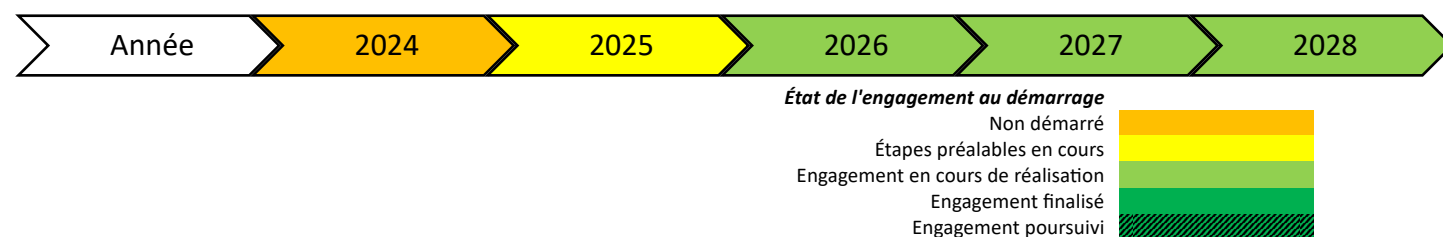
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M58	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Nathalie PEINADO npeinado@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Création d'un réseau des référents mobilité par secteurs géographiques
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs : Permettre l'échange d'expérience entre collectivité et booster les projets par un gain de temps lors de la conception en travail en intelligence collective Description : Animé par la Région, ce groupe représentant tous les EPCI d'un secteur géographique complété des Départements et de l'Etat s'ils disposent de chargés de mission traitant des questions de mobilité, se réunit en visio ou en présentiel 1 à 2 fois/an Étape 1 : 2025 mise en place des réseaux des référents mobilité par bassin Étape 2 : à partir de 2026 pérennisation des groupes Public cible : Les chargés de mission ou chefs de projet mobilité des collectivités et de l'État
Besoins de pilotage / coordination	Pilotage Région Besoin de la disponibilité des membres du réseau

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION

Région Provence-Alpes- Côte d’Azur	Pilote	Animation	Organisation des réunions Diffusion des informations disponibles Mise à disposition de salle pour réunion en présentiel
Département (s)	Partenaire	Membre du réseau et participation aux réunions	Mise à disposition éventuelle de salle pour réunion en présentiel
EPCI	Partenaire	Membre du réseau et participation aux réunions	Mise à disposition éventuelle de salle pour réunion en présentiel
État	Partenaire	Membre du réseau et participation aux réunions	Mise à disposition éventuelle de salle pour réunion en présentiel

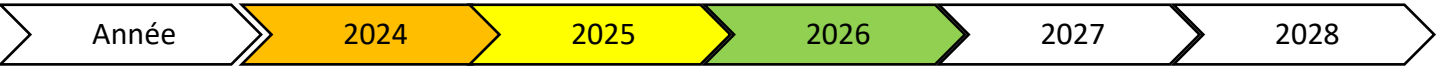
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M59	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Lucie LAMBERT ; llambert@paysdegrasse.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Valorisation des traverses piétonnes dans le centre-ville de Grasse.
Périmètre	Centre-ville de Grasse.
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : Le centre-ville de Grasse est à première vue compacte, surélevée avec un fort dénivelé n'invitant pas à la circulation piétonne. Cependant, en réalité il se compose de multiples ruelles, traversées et passages piétonniers. Connues seulement des locaux, il faut les mettre en avant pour les visiteurs et touristes. Objectif : Faciliter et valoriser les déplacements à pied depuis le pôle multimodal de la gare de Grasse vers le centre-ville de Grasse, par la valorisation de ces traverses. Description : Mise en place d'une nouvelle signalétique indiquant les traverses. Public cible : Tout public, locaux ou touristes. Étapes : 1. Marché d'études pour le renouvellement de la signalétique piétonne (2025) 2. Installation de la nouvelle signalétique et publication de la carte (2026)
Besoins de pilotage / coordination	Équipe mobilité réduite avec beaucoup de sujets à traiter. Une collaboration avec les services de la Ville de Grasse a été initiée, ce qui peut permettre d'être plus efficace.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation
- Engagement finalisé
- Engagement poursuivi

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CA Pays de Grasse

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Pays de Grasse	Pilote	Équipe projet	Travail ciblé sur l'axe Gare => Centre-ville
Ville de Grasse	Partenaire	Équipe projet	La commune a recruté un bureau d'études pour travailler sur les cheminements piétons, uniquement en centre-historique

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M60	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Lucie LAMBERT ; llambert@paysdegrasse.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réalisation de cartes de temps de parcours à pied et à vélo pour le centre-ville de Grasse
Périmètre	Centre-ville de Grasse.
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : La ville de Grasse est congestionnée par le trafic routier. La plupart des trajets courts sont effectués en voiture et non à pied ou à vélo car certaines ne connaissent pas les possibilités d'itinéraires. Objectif : Le but est de démontrer aux habitants qu'il est possible de se déplacer dans le centre-ville rapidement à pied ou à vélo et donc de limiter l'usage de la voiture pour les trajets les plus courts Description : Réalisation de 2 cartes de temps de parcours à pied et à vélo. Les parcours relient les lieux culturels (médiathèques, musées...), les lieux administratifs (mairie...), les lieux touristiques (Cours Honoré Cresp...), les écoles, lycées et tout autre point d'intérêt du centre-ville. Public cible : Tout public, locaux ou touristes. Étapes : 1. Études préalables (choix des points d'intérêts, évaluation des temps...) (2025) 2. Réalisation des cartes (2025) 3. Publication (2026)
Besoins de pilotage / coordination	Équipe mobilité réduite avec beaucoup de sujets à traiter. Une collaboration avec les services de la Ville de Grasse a été initiée, ce qui peut permettre d'être plus efficace.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CA Pays de Grasse

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Pays de Grasse	Pilote	Équipe projet	Travail ciblé sur l'axe Gare => Centre-ville
Ville de Grasse	Partenaire	Équipe projet	La commune a recruté un bureau d'études pour travailler sur les cheminements piétons, uniquement en centre-historique

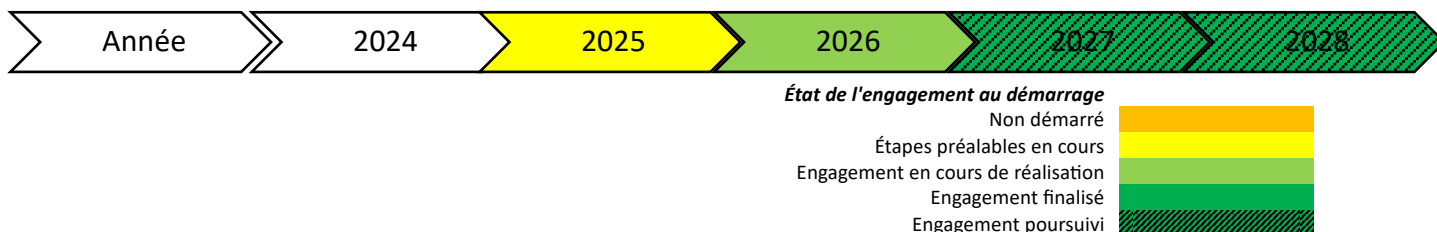
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M61	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Travailler à l'aménagement des infrastructures autoroutières pour l'accès aux PEM
Référent de la fiche : Martine SIMON, m.simon@agglo-casa.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réaliser une voie réservée TC sur la bande d'arrêt d'urgence A8
Périmètre	Entre Nice et Sophia : NCA, CASA
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Fiabiliser les temps de parcours des TC entre Nice et Sophia aux heures de pointe - Étape 1 : dans le sens Nice vers Sophia - Étape 2 : dans le sens Sophia vers Nice - Étape 3 : prolonger jusqu'à Nice Description : 1. aménager la bande d'arrêt d'urgence entre Villeneuve Loubet et Antibes 2. aménager la bande d'arrêt d'urgence entre Antibes et Villeneuve-Loubet 3. aménager la bande d'arrêt d'urgence entre Villeneuve-Loubet et Nice dans les deux sens Public cible : Usagers du transport en commun Covoitureurs, si l'aménagement peut être ouvert au covoiturage ? Étapes : A définir en fonction des dernières avancées du projet Étape 1 : délai de réponse de l'État sur la demande de principe Étape 2 : nouveau projet Vinci à élaborer Étape 3 : nouveau projet Vinci à élaborer
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	VINCI/ESCOTA

INDICATEURS
Hausse de fréquence de L630 Amélioration de la fiabilisation des temps de parcours État d’avancement de l’engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
VINCI/ESCOTA	Pilote	Maître d’ouvrage Équipe projet	
Région Provence-Alpes-Côte d’Azur	Partenaire	Exploitant TC, financement	
CA Sophia Antipolis	Partenaire	Financement pour promotion du covoiturage ?	
Métropole Nice Côte d’Azur	Partenaire	Financement pour promotion du covoiturage ?	
AOM locales	Partenaires	Financement pour promotion du covoiturage ?	
Département Alpes-Maritimes	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M62	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Développer l'offre de services solidaires OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Promouvoir les offres de transport solidaires
Référent de la fiche : Martine SIMON, m.simon@agglo-casa.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Rendre plus attractif le Pass Sud Azur pour l'ensemble de ses usagers (Tarification sociale)
Périmètre	Bassin M + bassin N dont Monaco
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : - Promouvoir l'intermodalité pour tous - Promouvoir les alternatives à la voiture individuelle Description : Étudier une évolution des titres de la gamme Sud Azur répondant aux différents besoins de déplacement et profils usagers Public cible : Jeunes, Personnes à ressources faibles, Voyageurs occasionnels (par ex, besoin d'un ticket azur pour recherche d'emploi...)
Besoins de pilotage / coordination	Complexité administrative des dossiers clients moyenne Complexité billettique moyenne Forte volonté politique

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION

Région Provence-Alpes-Côte d’Azur	Pilote	Équipe projet	Intégré aux Groupe de travail billettique Pass Sud Azur
CA Sophia Antipolis	Partenaire	Remontées de validations/ remontées de chiffres de vente/ Développement billettique	
Toutes les AOM (sauf CC Alpes d’Azur et CA Cannes Pays de Lérins) du bassin + Monaco	Partenaires	Remontées de validations/ remontées de chiffres de vente/ Développement billettique	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M63	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Coordonner et optimiser les horaires des différents TC : objectif de fréquence et objectif de correspondance
Référent de la fiche : Martine SIMON, m.simon@agglo-casa.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Modifier ou créer des lignes au sein du bassin M à cheval sur les AOMs locales CACPL, CAPG et CASA pour répondre au mieux aux besoins de déplacement par bassin de vie
Périmètre	Cap Azur
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Améliorer le report modal sur les trajets domicile travail (et/ou domicile-études) Accroître l'attractivité du transport en commun par l'augmentation de son efficacité Description : Modifier ou créer des lignes - Cannes-Sophia - (Grasse)-Mouans Sartoux-Mougins-Sophia Public cible : Usagers du transport en commun Automobiliste en report modal Étapes : - Signature de convention 2024 - Mise en œuvre progressive 2024-2026
Besoins de pilotage / coordination	Contraintes budgétaires Complexité technique et administrative des répartitions de recette Contrainte de l'absence de tarification sociale multimodale Volonté politique nécessaire

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation
- Engagement finalisé
- Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
Fréquentation du transport en commun Part modale à terme État d’avancement de l’engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Exploitant Zou !	
CA Sophia Antipolis	Partenaire	Financement	
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire	Financement	
CA Pays de Grasse	Partenaire	Financement	

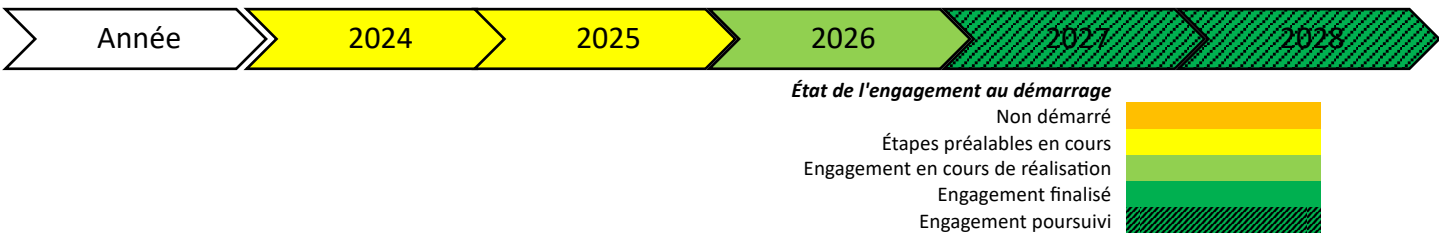
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M64	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Coordonner et optimiser les horaires des différents TC : objectif de fréquence et objectif de correspondance
Référént de la fiche : Martine SIMON, m.simon@agglo-casa.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Modifier ou créer des lignes au sein du bassin N à cheval sur les AOMs locales CASA et NCA pour répondre au mieux aux besoins de déplacement par bassin de vie
Périmètre	Est de CASA et Ouest de NCA
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Améliorer le report modal sur les trajets domicile travail Accroître l'attractivité du transport en commun par l'augmentation de son efficacité Description : Modifier ou créer des lignes - La Colle -VL vers Nice via PEM Cagnes sur Mer - Saint Paul de Vence- Vence - Sophia Nice via PEM Saint Philippe + GRVSA Et assurer l'attractivité des TC via une information voyageurs garantie Public cible : Usagers du transport en commun Automobiliste en report modal Étapes : - Signature de convention 2024 - Mise en œuvre progressive 2024-2026
Besoins de pilotage / coordination	Contraintes budgétaires Complexité technique et administrative des répartitions de recette Contrainte de l'absence de tarification sociale multimodale Volonté politique nécessaire

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d’Azur

INDICATEURS
Fréquentation du transport en commun Part modale à terme État d’avancement de l’engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d’Azur	Pilote	Exploitant Zou !	
CA Sophia Antipolis	Partenaire	Financement	
Métropole Nice Côte d’Azur	Partenaire	Financement	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

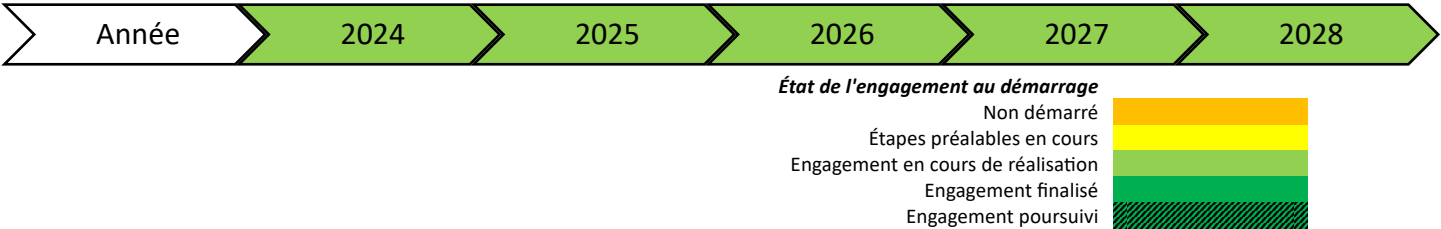
N°M65	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Miren AGUER – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - DTRI/SMI, maguer@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Tarification régionale des transports, mise en œuvre et communication partenariale
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Mise en œuvre stratégie régionale, actions complémentaires à des évolutions d'offre, expérimentations ou partenariats avec pour objectifs : - Mise en œuvre d'une gamme tarifaire régionale simplifiée et unique - Développement de la tarification multimodale intégrée interAOM pour faciliter l'intermodalité et la mobilité par les transports publics sur un bassin de déplacements - Incitation au report modal vers les transports publics, en accompagnement d'une offre de transport attractive pour les trajets du quotidien comme pour les trajets occasionnels - Accompagnement à la mobilité des foyers à revenu modeste, développement d'une mobilité solidaire - Préservation des recettes régionales - Coordination avec les autres acteurs de la mobilité, y compris en termes d'information des évolutions tarifaires Étapes : • Réalisé : - Nouvelle gamme tarifaire régionale : 2023 (PZE en 2019) avec tarifs solidaires et minigroupes - Pass Intégral : 2018 - Pass Sud Azur : 2020 - TER + urbain • Expérimentations : - Tarif Pic de pollution - Pass Journée TER - Tarifs zone peu dense • Projets : - Pass Var et Vaucluse - Déclinaisons des pass multimodaux existants Composante communication partenariale : envois systématiques de présentations informatives sur les modifications/adaptations tarifaires aux AOM du bassin sur chacun des bassins de mobilité

Besoins de pilotage / coordination	Opportunités : la Région anime un groupe de travail interAOM pour réunir les bonnes conditions de mise en œuvre de l'interopérabilité

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	Chargé de mission tarifaire, chargé de mission billettique, AMO, équipe AMT
AOMD	Partenaire	Cofinancement ; Partage d'information et de données ; Co-analyse et proposition	Mise à disposition de données, avis, mise à niveau des systèmes de distribution, financement, délibération
Région de France	Partenaire	Partage d'information et d'analyse	
Exploitants, billetticiens (SIBR et autres)	Partenaire	Mise à disposition données ; Réalisation des développements et des recettes	Transmission bases de données vente/validation ; Réalisation des développements techniques sur les systèmes ; Recettes interopérables
Entreprises	Partenaire	Réalisation des études d'impacts ; Répartition des recettes entre bénéficiaires	Rapports d'études ; Mise à disposition de modèles ; États des reversements de recettes
Associations, organismes publics	Partenaire	Information	Consultation COPART avant mise en œuvre ; Promotion tarification régionale auprès de leur public.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M66	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Mobilités actives OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Clarifier l'offre de stationnement vélo
Référent de la fiche : Lucie LAMBERT (llambert@paysdegrasse.fr)	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Déploiement de station de vélos à assistance électrique (type Solex) en libre-service
Périmètre	Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, plus particulièrement les communes de : Grasse, Mouans-Sartoux et Peymeinade.
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : Nous souhaitons compléter notre offre de location de VAE longue durée, avec de la location courte durée. Description : Expérimentation d'un an dans le cadre d'une AMI : Implantation de 6 stations 'Solexyclette', pour une quarantaine de vélo. En cas de pérennisation, nous déploierons de nouvelles stations pour un maillage du territoire et une meilleure structuration du réseau. Public cible : Tout public de plus de 16 ans, souhaitant se déplacer sur le territoire. Étapes : 1. Lancement de l'AMI (2023) 2. Choix des emplacements avec les élus et communes (2023) 3. Phase préparatoire aux travaux (2024) 4. Installation des stations (2024) 5. Expérimentation (2025-2026)
Besoins de pilotage / coordination	Budget. AODP L'expérimentation doit avoir des retombées positives.

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation
- Engagement finalisé
- Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CA Pays de Grasse

INDICATEURS
Notre prestataire MOBICITY est en capacité de fournir des données sur l'utilisation des stations : nombre de vélos utilisées, temps de déplacement, lieux de déplacement...
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Pays de Grasse	Pilote	Équipe projet + financement des travaux nécessaires aux implantations	
Mobicity, groupe Rebirth	Partenaire	Prestataire Financement des stations pour la première année d'expérimentation	180 000€ sur 1 an

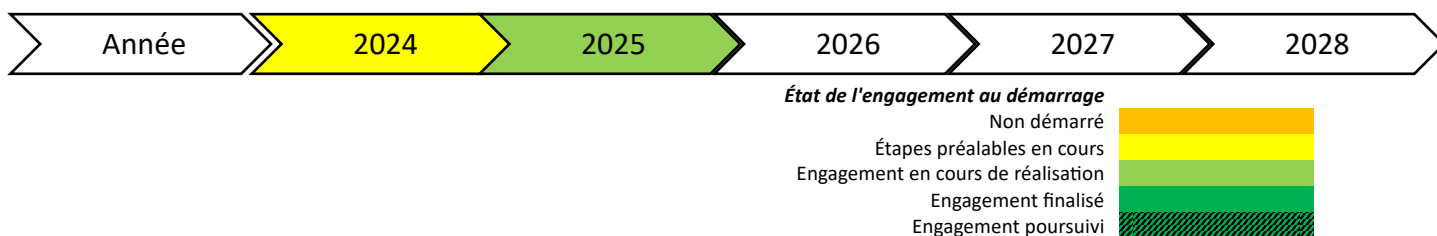
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M67	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Mobilités actives OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Clarifier l'offre de stationnement vélo
Référent de la fiche : Lucie LAMBERT, llambert@paysdegrasse.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Développement de stationnements vélo sécurisés
Périmètre	Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : Le manque de stationnement est un frein au développement des activités cyclables Description : Déploiement de nos 'Boxyclettes' pour du stationnement vélo individuel et sécurisé, dans tous les lieux d'intérêt du territoire. Public cible : Tous les usagers du vélo. Étapes : Notre déploiement a démarré en 2018. Nous fonctionnons par vague selon notre budget. Pour la vague en cours : 1. Choix des lieux d'implantation avec les élus et techniciens des communes (2023) 2. Demande de devis (2024) 3. Signature des devis et CODP (2025) 4. Lancement des installations (2025)
Besoins de pilotage / coordination	Budget, Demande d'autorisation d'occupation du domaine public auprès des communes.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CA Pays de Grasse

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Pays de Grasse	Pilote	Équipe projet.	
Altinnova	Partenaire	Prestataire Production et installation du matériel	

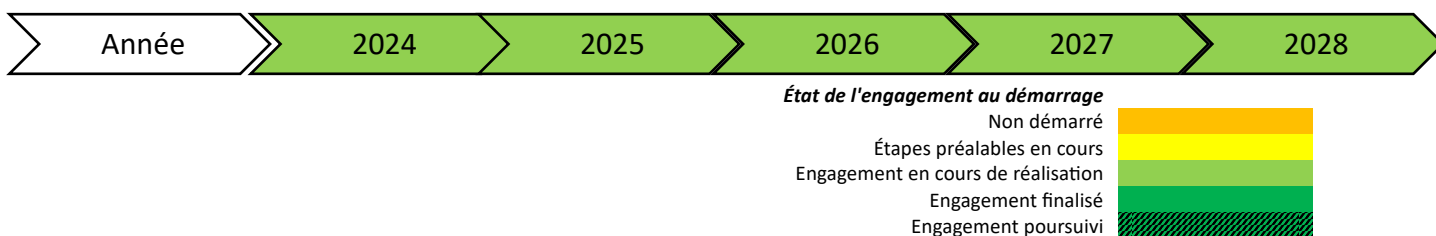
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M68	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Mobilités actives OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Frédéric MARANDON, frederic.marandon@cannespaysdelerins.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Proposer un service de location de VAE
Périmètre	Périmètre de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Permettre aux habitants et aux actifs de l'Agglomération d'expérimenter l'usage régulier du VAE, notamment pour des trajets domicile-travail, à des conditions tarifaires avantageuses, sans s'engager immédiatement dans l'acquisition d'un vélo et ainsi de permettre aux novices de découvrir le vélo à assistance électrique. La C.A.C.P.L a lancé en septembre 2020 le service de location de vélos à assistance électrique. Un parc de 100 vélos est actuellement proposé pour les locations. Les VAE sont remis avec leurs équipements. Il est prévu de poursuivre le développement du service de location de vélo Public cible : Personnes habitant ou travaillant sur une des communes de l'Agglomération. Étapes : Développement progressif du parc de VAE, sur la base suivante : 2020 > 50 VAE ; 2023 > 80 VAE ; 2024 > 100 VAE.
Besoins de pilotage / coordination	Opportunité : dynamique vélo à l'échelle locale et nationale. Freins : coût de la mesure pour la collectivité + configuration géographique du territoire.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CA Cannes Pays de Lérins

INDICATEURS

Flotte de vélos par habitant, Nombre de vélos loués par mois

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Cannes Pays de Lérins	Pilote	Autorité Organisatrice de la Mobilité	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M69	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Mobilités actives OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Martine SIMON, m.simon@agglo-casa.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Accélérer la réalisation des axes d'intérêt régionaux : Eurovélo8 et VC65 (Route des Balcons d'Azur sur Alpes-Maritimes)
Périmètre	CASA, Eurovélo8 : Vallauris/ Antibes/ Villeneuve-Loubet, VC65: Châteauneuf de Grasse/ Le Bar sur Loup/ Tourrettes sur Loup
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Accompagner les gestionnaires dans la réalisation et la finalisation de l'Eurovélo8 et VC65 sur la CASA Description : - Définir un MOA unique ? - Débloquer des financements "facilement" obtenables pour les communes (dossiers simplifiés pour ces deux opérations)? - Définir la qualité minimale requise des aménagements sur ces deux itinéraires régionaux Public cible : Cyclistes du quotidien + Cyclotourisme Étapes : A définir avec Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Département Alpes-Maritimes
Besoins de pilotage / coordination	Hétérogénéité de possibilités financières et de culture vélo selon les communes Contraintes budgétaires Contraintes d'ingénierie sur petites communes

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation
- Engagement finalisé
- Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS

Fréquentation des 2 itinéraires
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d’Azur	Pilote		
Département Alpes-Maritimes	Pilote		
CA Sophia Antipolis	Partenaire		
Communes	Partenaires	Maîtres d’ouvrage	Eurovélo8 : Vallauris/ Antibes/ Villeneuve-Loubet VC65: Châteauneuf de Grasse/ Le Bar sur Loup/ Tourrettes sur Loup

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M70	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Mobilités actives OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departementAlpes-Maritimes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Proposer une application qui regroupe l'ensemble des itinéraires cyclables et des services associés (points d'eau, borne de réparation, établissements accueil vélo, point de rechargement VAE..
Périmètre	Département ou région
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Proposer une application fiable qui regroupe l'ensemble des services lié au vélo et quel qu'en soit l'usage (quotidien, sportif, touristique) Public cible : Usagers
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
<i>État de l'engagement au démarrage</i> Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi					

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
Nombre de déplacements / État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Coordination, communication, partenaire financier	
Département Alpes-Maritimes	Partenaire	Acteurs principaux du projet et partenaires financiers	
Toutes les AOM du périmètre concerné	Partenaire	Acteurs principaux du projet et partenaires financiers	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M71	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Mobilités actives OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departementAlpes-Maritimes.fr; Laurent LAVOINE, llavoine@departementAlpes-Maritimes.fr ; Julie SIFFERLEN, jsifferlen@departementAlpes-Maritimes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réalisation de la RBA V65 entre Tournettes sur Loup et le Tignet
Périmètre	Limite frontalière du CD83 (Le Tignet) jusqu'à la frontière administrative de MNCA (Tournettes sur Loup).
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Réalisation de la RBA V65 entre Tournettes Sur Loup et Le Tignet Description : Réalisation de la RBA V65 entre Tournettes sur Loup et le Tignet, selon une étude d'apaisement en cours diligentée par CDAAlpes-Maritimes et dont les solutions techniques devraient être mises en œuvre sur du court et moyen terme Étapes : 1. Rendu phase 3 de l'étude finalisé sur l'apaisement de la RBA V65 (solutions techniques + estimations) (2024-2025) 2. Phase réalisation selon objectifs et volonté des communes avec soutien CDAAlpes-Maritimes en fonction du niveau d'ambition affiché (2026-2028) Public cible : Cyclistes du quotidien et cyclotouristes
Besoins de pilotage / coordination	Présentation des solutions d'apaisement du BE aux communes, puis adoption (ou non) et mise en œuvre. Nécessité d'accords sur les dispositifs adoptés, sur les financements (réalisation de passerelles), sur le contenu des conventions (RBA sur voirie communale à 90%)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS
Fréquentation par données de comptages. État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département Alpes-Maritimes	Pilote	Maitre d'ouvrage Études et travaux Financement	12 000 000 € sur 5 ans
CA Pays de Grasse	Partenaire	Mise à disposition foncier Financement	Réalisation sur 3 à 5 ans
CA Sophia Antipolis	Partenaire	Mise à disposition foncier Financement	Réalisation sur 3 à 5 ans
Communes	Partenaire	Mise à disposition	Soutien technique
État	Partenaire	Financement	Programme AAP FMA ou autres passerelles
Associations CLV	Partenaire	Communication	Article sur la page internet
Europe	Partenaire	Financement	Passerelles

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M72	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Mobilités actives OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departementAlpes-Maritimes.fr ; Laurent LAVOINE, llavoine@departementAlpes-Maritimes.fr ; Julie SIFFERLEN, jsifferlen@departementAlpes-Maritimes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réalisation de la desserte cyclable des communes entourant Sophia Antipolis en direction de la Technopole.
Périmètre	Zone de Sophia Antipolis concernant la CASA
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : La technopole accueille 40 000 salariés chaque jour créant ainsi des congestions dans le trafic automobile. Changer les habitudes de déplacement (au profit du vélo, par exemple) est une des solutions pour atténuer ces points noirs de circulation. Depuis 15 ans, le CDAAlpes-Maritimes y travaille en collaboration avec la CASA. Et depuis 3 ans, "le chantier DFCI" est la principale piste d'amélioration de la desserte cyclable sur Sophia à court terme. La collaboration qui était menée jusqu'ici entre les services de l'État et les autres collectivités était exemplaire, mais semble devoir être remise en cause depuis quelques mois Objectif : Réaliser la desserte cyclable de Sophia depuis les communes au Nord, compléter le réseau cyclable existant sur les RD structurantes et les parcs départementaux, adapter juridiquement le statut de certaines DFCI à la pratique cyclable domicile –travail. Description : Réalisation d'une piste bidirectionnelle sur la RD 103 (entrée Ouest de Sophia) et aménagement de 5 DFCI pour la desserte nord de Sophia, limité à la reprise de l'assiette du plateau roulant pour les rendre plus confortables. Étapes : 1. Redéfinir la collaboration CDAAlpes-Maritimes-services préfecture sur la thématique vélo. (2024) 2. Terminer les études sur les différents aménagements concernés + recherche financement (2025) 3. Phase travaux (2026) Public cible : Cyclistes domicile travail + loisirs
Besoins de pilotage / coordination	Volonté départementale et de la CASA de faire revenir les services préfectoraux sur la démarche originelle d'adapter les DFCI à la circulation cyclable.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré

Étapes préalables en cours

Engagement en cours de réalisation

Engagement finalisé

Engagement poursuivi

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS

Fréquentation par données de comptages.
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département Alpes-Maritimes	Pilote	Maitre d'ouvrage Financement / Travaux	11 200 000 € sur 5 ans
CA Sophia Antipolis	Partenaire	Équipe projet Financement	Projet sur 3 à 5 ans
Communes	Partenaire	Mise à disposition foncier	
État	Partenaire	Financement	AAP MA Aménagements cyclables
Associations Choisir le Vélo, Nice à Vélo	Partenaire	Communication	Articles sur la page internet

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M73	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Mobilités actives OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departementAlpes-Maritimes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réalisation de la desserte cyclable des communes de Vallauris-Golfe Juan, Antibes et Valbonne en franchissement de l'A8 par la réalisation d'une passerelle vélo.
Périmètre	Zone de Sophia Antipolis concernant la CASA et la CACPL
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Amélioration des déplacements à vélo afin de relier le littoral et les communes de Golfe Juan, Vallauris et Juan les Pins, vers le cœur de Sophia. Description : Réaliser une passerelle cyclable en franchissement de l'A8 au niveau du lieu-dit des Tuillières entre Vallauris et Valbonne. Étapes : 1. Mise en œuvre des études pour la réalisation de l'OA, définition de la collaboration CD Alpes-Maritimes-services préfecture et CASA sur la thématique de la passerelle vélo. Forte probabilité pour l'organisation d'un concours + consultation MOE. Recherche de financement (FEDER-Région-État) (2025-2027) 2. Harmonisation projet et mise en œuvre MOE (2028) 3. Phase travaux (2028) Public cible : Cyclistes domicile travail + loisirs + quotidien
Besoins de pilotage / coordination	Volonté départementale et de la CASA de porter ce projet très structurant pour le territoire pour un usage de déplacement domicile travail essentiellement.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS
Fréquentation par données de comptages. État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département Alpes-Maritimes	Pilote	Maitre d'ouvrage Financement / Travaux	Projet sur 5 à 8 ans
CA Sophia Antipolis	Partenaire	Équipe projet Financement	Projet sur 5 à 8 ans
Communes	Partenaire	Équipe projet	
État	Partenaire	Financement	AAP MA Aménagements cyclables
Associations Choisir le Vélo, Nice à Vélo	Partenaire	Communication	Articles sur la page internet

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M74	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Mobilités actives OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Marine DOLLE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), mdolle@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Déploiement de stationnements vélo sécurisés en gare
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Pose d'abris sécurisés, avec de services associés (équipements de plus de 12 places) : bornes VAE, casiers, station de gonflage/réparation - Accès gratuit Public cible : Usagers pour les trajets domicile-travail, domicile-étude, motifs quotidiens autres : loisirs, santé, tourisme ...
Besoins de pilotage / coordination	Opportunités : lors des échanges avec les EPCI/Communes, les amener à réaliser la voirie ou le jalonnement en interface avec les équipements.

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
 Étapes préalables en cours
 Engagement en cours de réalisation
 Engagement finalisé
 Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

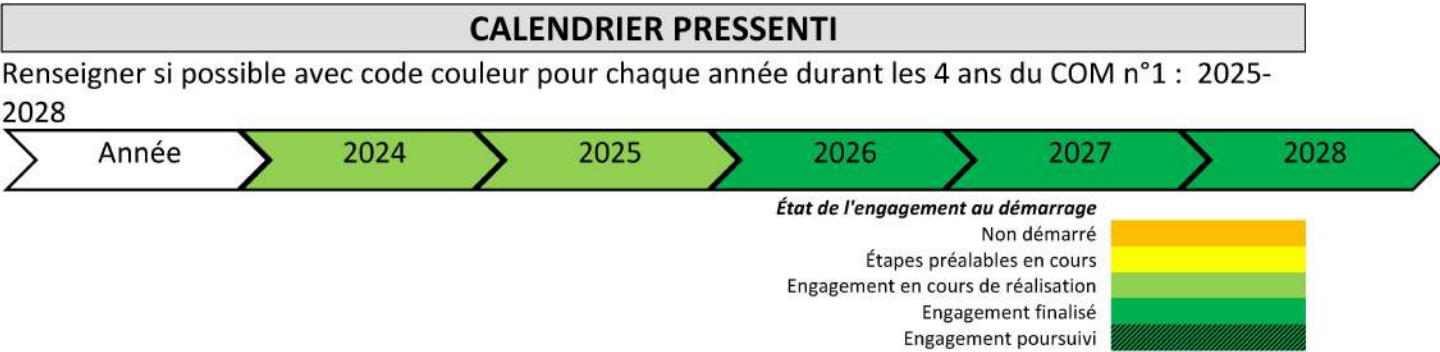
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Initiateur Co maîtrise d'ouvrage	Financement investissement et fonctionnement
SNCF G&C	Partenaire	Maître d'ouvrage : et/ou propriétaire foncier Gestionnaire de la gare Exploitant des équipements	

État	Partenaire	Financement	Via le plan de relance : participation à l'investissement des gares imposées par la LOM
Métropole	Partenaire	Et/ou propriétaire foncier	
Communauté d'agglomération / communes	Partenaire	Et/ou propriétaire foncier	
Communes	Partenaire	Et/ou propriétaire foncier Autorisations de travaux	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M75	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Mobilités actives OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référént de la fiche : Ségolène CHIGNARD, schignard@maregionsud.fr , DGTMGGE-DIGE-SGE	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Constituer une base de données vélo régionale publiée dans OSM et la plateforme régionale « Connaissance du territoire » et pérenniser la mise à jour des données
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N (Pour les données du périmètre Occitanie et AURA, sous réserve qu'elles soient publiées sur OSM par un ou des contributeurs des régions Occitanie et AURA)
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs principaux : - Mise en place par DCOPT-SCOT et DIGE-SGE d'une Base de Données vélo sur OSM complète et qualifiée à l'échelle régionale : ○ Appel à un prestataire pour analyse de la qualité, ○ Association des collectivités, ○ Formation à OSM et animation des "cartoparties" pour obtenir une BD OSM complète et maintenue par des référents identifiés dans les Collectivités, DDT(M), associations ... Description : - Choix du prestataire - Estimation de la qualité de la cartographie OSM en région - Identification des collectivités et autres contributeurs pour les mobiliser et les former - Collecte de la donnée, traitement de la donnée, intégration des données et compléments des attributs dans OSM Étapes : - Juillet 2024 : démarrage de la mission - Septembre 2024 : lancement de la démarche via une réunion en visio avec les contributeurs majeurs - Été 2025 (1 an) : complétude et qualification de la BD + formations (12) + cartoparties (6) pour contributions et création d'événements pour communication de la démarche - Jusqu'à mi 2026 (1 an) : maintenance - A partir de septembre 2026 : autonomie de la Région et des partenaires pour actualisation d'OSM
Besoins de pilotage / coordination	Réunions régulières



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement Et animateur des groupes de travail avec les contributeurs	Animation réseau des contributeurs, extractions d'indicateurs, transfert sur la plateforme "connaissance du territoire ...
Immergis	Partenaire	Prestataire Maître d'œuvre de la mission	Collecte, animation, complétude, qualification, estimation de la qualité de la donnée vélo, publication sur OSM, maintenance 1 an
Départements sur le périmètre de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Contributeur Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Départements hors périmètre de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ayant des communes dans le bassin	Partenaire	Contributeur Fournit de la donnée SIG	Collecte et qualification de la donnée vélo sur les communes hors Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Temps RH pour constituer et alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Métropoles	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Communautés d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Communautés de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM

Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage Fournit de la donnée SIG	Fourniture à niveau supra
Syndicats d'aménagement	Partenaire	Maître d'ouvrage Fournit de la donnée SIG	Fourniture à niveau supra
DDT	Partenaire	Partage de données et contributeur éventuel	
IGN	Partenaire	Partage de données et MAJ BDD Topo	
ASSOCIATIONS	Partenaire	Organisateur ou animateur ou contributeur	Pour les cartoparties et éventuellement en phase MAJ

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M76	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Mobilités actives OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Ségolène CHIGNARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), schignard@mareregionsud.fr ; Marine DOLLE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), mdolle@mareregionsud.fr ; Rémi DORNE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), rdorne@mareregionsud.fr ; Isabelle DECORY (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), idecory@mareregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Financement des projets aménagements cyclables servant la mobilité du quotidien
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : Développer les pratiques de vélo pour la mobilité du quotidien par le maillage cyclable autour d'équipements sous gestion régionale (gares, lycées) mais également des équipements et pôles structurants. Description : Financement des études, travaux et équipements de ces projets d'aménagements cyclables https://www.mareregionsud.fr/vos-aides/detail/amenagements-cyclables-le-sud-a-velo Public cible : - Usagers pour les trajets domicile-travail, domicile-étude - Usagers pour les motifs quotidiens autres : loisirs, santé, tourisme...
Besoins de pilotage / coordination	Coordination avec le CPER 15 M€ jusqu'en 2027 Environ 2 à 3 temps d'échanges avec les porteurs de projet candidats

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
 Étapes préalables en cours
 Engagement en cours de réalisation
 Engagement finalisé
 Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement	
État	Partenaire	Financement	Via AAP Continuités cyclables si critères identiques
Département	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo Et/ou propriétaire foncier	
Métropole	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Communauté d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM Et/ou propriétaire foncier	
Communauté de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/Ou établit SD vélo ou PDM Et/ou propriétaire foncier	
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou propriétaire foncier	
Syndicat d'aménagement	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou propriétaire foncier	

Contrat Opérationnel de Mobilité Bassin M

EPCI d'implantation	Equipements/Pôles structurants à desservir	Thématiques/type d'équipement	Argumentaire Public : salarié, scolaire, habitants, touristes (si disponible effectif établissements, nbre salariés de visiteurs ...)	Argumentaire - exemples : pourquoi développer une desserte cyclable ? Equipement ou pôle à préserver / augmenter la part modale vélo du trajet domicile-travail ou école / report modal important escompté / public cible captif / nécessité d'apaisement des abords et de réduire la place de la voiture ...	EPCI(s) dont les habitants fréquentent cet équipement/pôle	Échéance envisagée
CACPL	Collège Les Campelières - Mougins	Enseignement	Scolaire	Domicile / Etudes	CACPL	PDM / SDIC
CACPL	Collège Les Mimosas - Mandelieu	Enseignement	Scolaire	Domicile / Etudes	CACPL	PDM / SDIC
CACPL	Collège Pierre Bonnard - Le Cannet (proche "Palestre")	Enseignement	Scolaire	Domicile / Etudes	CACPL	PDM / SDIC
CACPL	Collège Les Miniers - Cannes	Enseignement	Scolaire	Domicile / Etudes	CACPL	PDM / SDIC
CACPL	Collège Gérard Philippe - Cannes	Enseignement	Scolaire	Domicile / Etudes	CACPL	PDM / SDIC
CACPL	Collège Capron - Cannes	Enseignement	Scolaire	Domicile / Etudes	CACPL	Partiellement réalisé
CACPL	Université G. Méliès - Cannes	Enseignement	Etudiants / Enseignants	Domicile / Etudes	CACPL	Partiellement réalisé
CACPL	Hôpital S. Veil - Cannes	Santé	Habitants	Domicile / Travail	CACPL	PDM / SDIC
CACPL	Hôpital Privé A.Tzanck - Mougins	Santé	Habitants	Domicile / Travail	CACPL	Partiellement réalisé
CACPL	Centre Aquatique Le Grand Bleu - Cannes	Sport	Habitants	Report modal possible	CACPL	en projet
CACPL	Palais des Victoires - Cannes	Sport	Habitants	Report modal possible	CACPL	en projet
CACPL	Stade Pierre de Coubertin - Cannes	Sport	Habitants	Report modal possible	CACPL	Partiellement réalisé
CACPL	La Palestre - Le Cannet	Sport et Loisirs	Habitants / Visiteurs	Report modal possible	CACPL	PDM / SDIC
CACPL	Scène 55	Loisirs	Habitants / Visiteurs	Report modal possible	CACPL	PDM / SDIC
CACPL	Stade Maurice Jeanpierre - Le Cannet	Sport	Habitants	Report modal possible	CACPL	PDM / SDIC
CACPL	Centre Nautique Les Voiles de Lérins - Mandelieu	Sport	Habitants / Visiteurs	Report modal possible	CACPL	PDM / SDIC
CACPL	Salle Olympie - Mandelieu	Sport	Habitants	Report modal possible	CACPL	Partiellement réalisé
CACPL	Stade Eric Estivals - Mandelieu	Sport	Habitants	Report modal possible	CACPL	Partiellement réalisé
CACPL	Piscine des Campelières - Mougins	Sport	Habitants	Report modal possible	CACPL	PDM / SDIC
CACPL	Complexe Sportif du Fort de l'Orme - Mougins	Sport	Habitants	Report modal possible	CACPL	Partiellement réalisé
CACPL	Embarcadère vers les Îles de Lérins - Cannes	Loisirs	Habitants / Visiteurs	Domicile / Travail	CACPL	PDM / SDIC
CACPL	PEM de Cannes - Cannes	Mobilités	Habitants / Visiteurs	Domicile / Travail	CACPL	PDM / SDIC
CACPL	Gare Routière de Mandelieu - Mandelieu	Mobilités	Habitants / Visiteurs	Domicile / Travail	CACPL	Partiellement réalisé
CACPL	Mougins Tournamy - Mougins	Mobilités	Habitants / Visiteurs	Domicile / Travail	CACPL	Partiellement réalisé
CACPL	Ports : Cannes, Mandelieu, Théoule-sur-Mer Cannes : Vieux Port et Port Canto Mandelieu : La Napoule, La Rague Théoule : Centre Ville, La Figueirette	Mobilités	Habitants / Visiteurs	Report modal possible	CACPL	PDM / SDIC
CACPL	Parkings Relais et Pkg Covoiturage du territoire	Mobilités	Habitants / Visiteurs	Domicile / Travail	CACPL	PDM / SDIC
CACPL	Espaces verts / parcs du territoire	Sport et Loisirs	Habitants / Visiteurs	Report modal possible	CACPL	PDM / SDIC
CAPG	Maison de la Mobilité de Grasse	Mobilités	Visiteurs / Habitants	Report modal possible	CAPG	Réalisé - Manque arceaux
CAPG	Piscine Altitude 500 - Grasse	Sport et Loisirs	Habitants	Report modal possible	CAPG	PDM / SDIC
CAPG	Piscine Harjès - Grasse	Sport et Loisirs	Habitants	Report modal possible	CAPG	PDM / SDIC
CAPG	Piscine de Peymeinade	Sport et Loisirs	Habitants	Report modal possible	CAPG	PDM / SDIC
CAPG	Espace culturel et sportif du Val de Siagne - La Roquette-sur-Siagne	Sport et Loisirs	Habitants	Report modal possible	CAPG	En cours d'étude
CAPG	Centre Hospitalier de Grasse	Santé	Habitants / Visiteurs	Report modal possible	CAPG	En cours d'étude
CAPG	Siège CAPG - Grasse	Administratif	Habitants / Visiteurs	Report modal possible / Domicile travail	CAPG	PDM / SDIC
CAPG	Complexe sportif Régis Capponi - Peymeinade	Sport et Loisirs	Habitants / Visiteurs	Report modal possible / Domicile travail	CAPG	PDM / SDIC
CAPG	Stade Louis Perdigon - Grasse	Sport et Loisirs	Habitants / Visiteurs	Report modal possible	CAPG	PDM / SDIC
CAPG	Stade Jean Girard - Grasse	Sport et Loisirs	Habitants / Visiteurs	Report modal possible	CAPG	PDM / SDIC
CAPG	Stade de la Paoute - Grasse	Sport et Loisirs	Habitants / Visiteurs	Report modal possible	CAPG	PDM / SDIC
CAPG	Stade de Saint-Cézaire	Sport et Loisirs	Habitants / Visiteurs	Report modal possible	CAPG	PDM / SDIC
CAPG	Place du Cours Honoré Cresp - Grasse	Loisirs	Habitants / Visiteurs	Report modal possible	CAPG	Partiellement réalisé
CAPG	Salle omnisport, espace Chiris - Grasse	Sport et Loisirs	Habitants / Visiteurs	Report modal possible	CAPG	PDM / SDIC
CAPG	Gare SNCF de Grasse	Mobilités	Habitants / Visiteurs	Report modal possible	CAPG	Partiellement réalisé
CAPG	Gare SNCF de Mouans-Sartoux	Mobilités	Habitants / Visiteurs	Report modal possible	CAPG	Partiellement réalisé
CAPG	Espace culturel et sportif du Haut-Pays - Valderoure	Sport et Loisirs	Habitants	Report modal possible	CAPG	PDM / SDIC
CAPG	ZAC Martelly	Loisirs	Habitants / Visiteurs	Report modal possible	CAPG	PDM / SDIC
CDO6	Collèges	Enseignement	Scolaires	Report modal possible - réduire la place de la voiture	CACPL - CACPL - CASA - CCAA	PDM / SDIC
CASA	Gare routière Valbonne Sophia	Mobilités	Habitants / Visiteurs	Domicile / Travail	CASA	Partiellement réalisé
CASA	Gare routière Biot Saint Philippe	Mobilités	Habitants / Visiteurs	Domicile / Travail	CASA	Partiellement réalisé
CASA	Gare routière Antibes Guyemer	Mobilités	Habitants / Visiteurs	Domicile / Travail	CASA	Partiellement réalisé
CASA	Gare routière de Vallauris	Mobilités	Habitants / Visiteurs	Domicile / Travail	CASA	
CASA	Pôle d'Echanges d'Antibes	Mobilités	Habitants / Visiteurs	Domicile / Travail	CASA	Partiellement réalisé
CASA	Parkings relais et parkings covoiturage sur territoire CASA	Mobilités	Habitants / Visiteurs	Domicile / Travail	CASA	
CASA	Ports : Golfe Juan, Juan Les Pins, Antibes, Villeneuve Loubet	Mobilités	Habitants / Visiteurs	Report modal possible	CASA	
CASA	Centre hospitalier Antibes	Santé	Habitants / Visiteurs	Domicile / Travail	CASA	
CASA	Maisons médicales du territoire CASA	Santé	Habitants / Visiteurs	Domicile / Travail	CASA	
CASA	Lycée horticole	Enseignement	Scolaire	Domicile / Etudes	CASA	
CASA	Valbonne CIV	Enseignement	Scolaire	Domicile / Etudes	CASA	
CASA	Etablissements lycées sur territoire CASA	Enseignement	Scolaire	Domicile / Etudes	CASA	
CASA	Etablissements collèges sur territoire CASA	Enseignement	Scolaire	Domicile / Etudes	CASA	
CASA	Etablissements primaires et maternelles sur territoire CASA	Enseignement	Scolaire	Domicile / Etudes	CASA	
CASA	Théâtre, cinéma et salle de spectacle du territoire CASA	Loisirs	Habitants / Visiteurs	Report modal possible	CASA	
CASA	Théâtre Anthée - Antibes	Loisirs	Habitants / Visiteurs	Report modal possible	CASA	
CASA	Azur Arena Antibes	Sports et loisirs	Habitants / Visiteurs	Report modal possible	CASA	
CASA	Espaces verts / parcs du territoire	Sport et Loisirs	Habitants / Visiteurs	Report modal possible	CASA	
CASA	Gymnases et complexes sportifs du territoire CASA	Sports et loisirs	Habitants / Visiteurs	Report modal possible	CASA	
CASA	Piscines et stades nautiques du territoire CASA	Sports	Habitants / Visiteurs	Report modal possible	CASA	
CASA	CASA	culturel	Habitants / Visiteurs	Report modal possible	CASA	
CASA	Médiathèques du territoire CASA	culturel	Habitants / Visiteurs	Report modal possible	CASA	
CASA	Marina 7	Commerces	Habitants / Visiteurs	Report modal possible	CASA	
CASA	Etablissements universitaires - secteur sophia antipolis	Enseignement	Scolaire	Domicile / Etudes	CASA	
CASA	Technopole Sophia Antipolis	Mobilités	Habitants / Visiteurs	Domicile / Travail	CASA	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M77	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Mobilités actives OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Ségolène CHIGNARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), schignard@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du cadre d'intervention régional permettant l'attribution de subventions pour les itinéraires véloroutes
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Mise en œuvre du cadre d'intervention régional grâce aux : - Financement des itinéraires inscrits au Schéma régional des véloroutes + des rabattements (rayon 5 km entre Itinéraire et PEM) - Animations pour certains itinéraires Description : - Financement études, acquisitions foncières, travaux et équipements des sections d'itinéraires du SRV - https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/cadre-d-intervention-pour-la-realisation-du-schema-regional-des-veloroutes-de-provence-alpes-cote-dazur
Besoins de pilotage / coordination	Opportunités : financements régional et national inscrits au CPER Freins au pilotage : budgétaires des CL, ingénierie, autres priorités politiques, multiplicité des maîtrises d'ouvrage pour des sections de quelques kms ... Pilotage : - Ségolène Chignard schignard@maregionsud.fr : départements Alpes-Maritimes, 83 et itinéraires suivis en totalité EV8 et V65, V. des Pignes en Alpes-Maritimes - Marine Dolle mdolle@maregionsud.fr : départements 04, 05 et itinéraires suivis en totalité V64 et Durance à vélo, V. des Pignes en 04 - Rémi Dorne rdorne@maregionsud.fr : département 84 et itinéraires : EV17 et Autour du Luberon, via Venaissia - Isabelle Decory idecory@maregionsud.fr : département 13

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement Ou animateur itinéraire Vote SRV	
État	Partenaire	Financement	
Département	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Métropole	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Communauté d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Communauté de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Syndicat d'aménagement	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M78	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Mobilités actives OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Juliette ROUGE, jrouge@paysdegrasse.fr; Lucie LAMBERT, llambert@paysdegrasse.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Location longue durée de Vélos à Assistance Électrique - Ouverture aux entreprises, aux PLIE et mission locale
Périmètre	Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et communes limitrophes
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : Notre service étant lancé depuis 2018, nous voulons aujourd'hui permettre aux entreprises du territoire ainsi qu'aux bénéficiaires du PLIE et de la mission locale, de pouvoir utiliser des VAE. En effet, l'utilisation de VAE peut s'imposer pour certains publics comme une opportunité voire une nécessité (Par ex : Plus ou pas de permis de conduire, pb de budget, pb de stationnement...) Description : Location longue durée de VAE : mise à disposition pour une durée de 6 mois max. à destination des entreprises dans le cadre de leurs déplacements professionnels, et du PLIE / mission locale dans le cadre de la réinsertion et du retour à l'emploi. Public cible : Entreprises du territoire de la CAPG. Toute personne en situation de réinsertion ou de retour à l'emploi. (bénéficiaires PLIE ou ML) Étapes : 1. Établissement d'une convention de mise à disposition (2024) 2. Signature de la convention (2025) 3. Location des VAE (2025)
Besoins de pilotage / coordination	Mise en place d'une nouvelle convention

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CA Pays de Grasse

INDICATEURS
État d’avancement de l’engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Pays de Grasse	Pilote	Équipe projet	Mise à disposition et entretien des VAE
Entreprises / PLIE / mission locale	Partenaire	Intermédiaire Relai auprès des publics-utilisateurs	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M79	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Mobilités actives OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Lucie LAMBERT, llambert@paysdegrasse.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Création d'un Pédibus dans le centre historique de Grasse.
Périmètre	Vieux centre de Grasse.
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : Malgré la proximité géographique du domicile des familles, le trajet domicile-école expose les enfants à un environnement relativement accidentogène sur le plan de la sécurité routière : trafic dense, trottoirs encombrés et souvent non praticables, visibilités réduites au niveau de virages... Sans supervision, ces enfants sont vulnérables aux accidents de la route. Objectif : Le pédibus, en offrant un cadre sécurisé, permettrait d’assurer une meilleure régularité scolaire, de réduire les risques pour les enfants et de soutenir les familles en difficulté. Il s’agit d’une expérimentation : si elle est concluante, nous pourrions envisager de dupliquer le dispositif dans d’autres écoles et communes Description : Encadrement des enfants par des accompagnateurs, généralement au nombre de 2 tout au long du trajet. Ces accompagnateurs peuvent être des bénévoles d'associations, des parents d'élèves ou des employés de la collectivité, assurant ainsi une supervision fiable et sécurisée Public cible : Enfants scolarisé à l'école Gambetta (près de 245 enfants). Étapes : 1. 1ère réunion de coordination (2024) 2. Mise au point avec les acteurs (2024) 3. Lancement du Pédibus (2025) 4. Évaluation de l'expérimentation (2026)
Besoins de pilotage / coordination	Trouver des volontaires ou bénévoles pour l'encadrement des enfants. Accord parental à obtenir

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage	
Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CA Pays de Grasse

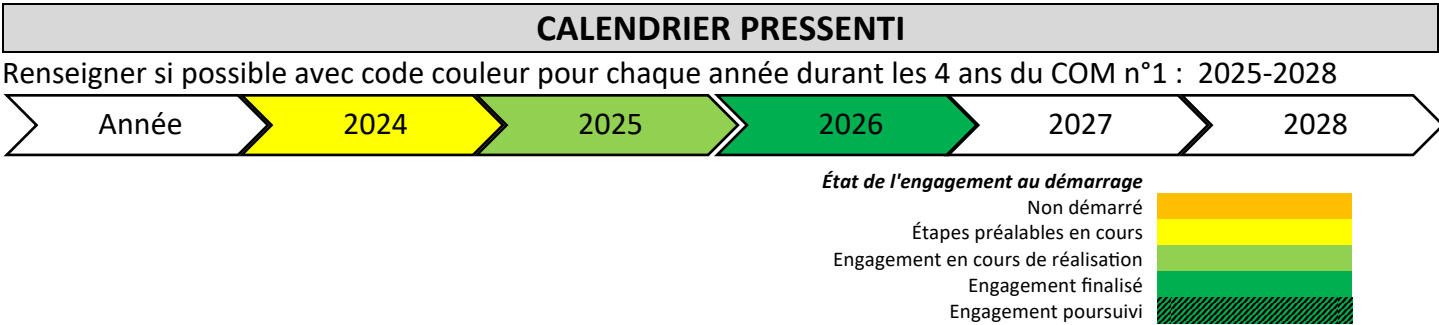
INDICATEURS
Nombre d'enfants inscrits sur le dispositif. Retours de l'association ou de l'école. État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Pays de Grasse	Pilote	Coordination, montage technique et administratif du projet.	
Police Municipale Ville de Grasse	Partenaire	Recrutement des accompagnants	Recrutement par le biais de Papy Traffic
Association Harpèges	Partenaire	Fonctionnement opérationnel, diffusion d'information, recueil des inscriptions	
École Gambetta	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M80	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Mobilités actives OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Laure JOUAN, ljouan@departementAlpes-Maritimes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Comité départemental vélo Alpes-Maritimes
Périmètre	Alpes-Maritimes
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : Mise en œuvre des politiques cyclables par les différents acteurs dans les Alpes-Maritimes Objectif : Coordination des politiques cyclables entre les acteurs des Alpes-Maritimes dans un cadre participatif informel Mise en valeur des actions menées Partage des connaissances techniques, cofinancements, retours d'expérience... Mise en place d'un outil cartographique partagé (Système d'Information Géographique dédié aux infrastructures cyclables et équipements avec référentiel commun) Description : Grâce à la constitution d'un groupe de travail à l'échelle départementale, composé des acteurs de la mobilité durable, faciliter la coordination, la cohérence et la fluidité dans le déploiement et l'articulation des programmes vélos mis en œuvre par les différentes collectivités sur le territoire azuréen. Étapes : 03/12/2024 : 1ère réunion du comité départemental vélo Alpes-Maritimes (suite à reprise de l'animation par CDAlpes-Maritimes) 2e comité (périodicité à définir selon sujets à traiter) (2025) Public cible : 7 EPCI du Alpes-Maritimes, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, DDTM, DREAL, Accessoirement : Associations d'usagers cyclistes, organismes institutionnels de spécialité (CCI, ESCOTA...).
Besoins de pilotage / coordination	Opportunité : existence pendant près de 2 ans du comité vélo institué par le préfet fin 2021 et composé des principaux acteurs de la politique cyclable du Alpes-Maritimes (comité mis en suspens en juin 2023) - Organisation de plusieurs comités techniques et de pilotage avec élus locaux Frein : Nécessité d'une mobilisation, implication et disponibilité de tous les partenaires aux réunions techniques dans la durée



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS
Nombre de comités vélo organisés, Nombre d'actions suivies dans le cadre du comité vélo État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département Alpes-Maritimes	Pilote	Coordonnateur et animateur Équipe projet	Organisation et animation du comité, coordination entre les acteurs pour le suivi des sujets traités, mise en œuvre des projets selon compétence
7 EPCI du Alpes-Maritimes : CASA, CACPL, CAPG, MNCA, CARF, CCAA, CCPP	Partenaire	Acteurs principaux	Participation active au comité Mise en œuvre des projets selon compétence
Région Provence-Alpes-Côte d’Azur	Partenaire	Acteur régional Financement	Accompagnement des projets et participation au comité Mise en œuvre des projets selon compétence
Services de l'Etat : DDTMA Alpes-Maritimes, DREAL	Partenaire	Financement	Accompagnement des projets cyclables
Associations locales	Partenaire	Partenaire occasionnel selon sujets Communication/ Partage d'informations Retours d'expérience	
CCI	Partenaire	Partenaire occasionnel selon sujets Communication / Partage d'informations Retours d'expérience	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M81	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre la décarbonation OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Frédéric MARANDON, frederic.marandon@cannespaysdelerins.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Décarbonation de la flotte des véhicules PALM BUS
Périmètre	Périmètre de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs : A fin 2024, le parc est composé de 107 véhicules dont 42 bus électriques ; la flotte thermique restante circule à partir d'un biocarburant 100% renouvelable (appelée HVO100) et répond aux normes antipollution EURO 6. L'objectif est de remplacer progressivement les véhicules thermiques par des véhicules électriques et atteindre le « zéro émission de CO2 » d'ici 2035. Public cible : Habitants, salariés et visiteurs sur le bassin intercommunal. Étapes : L'Agglomération va poursuivre le renouvellement progressif de sa flotte, avec un objectif de 60% du parc en électrique d'ici 2035 (en complément des 40% alimentés à l'hydrogène vert), tout en maintenant - pendant cette phase transitoire - l'alimentation en biocarburant pour les autres véhicules
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CA Cannes Pays de Lérins

INDICATEURS

Part de véhicules électriques dans le parc
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Cannes Pays de Lérins	Pilote	Autorité Organisatrice de la Mobilité, DGST et Régie des Transports Publics	Investissement et exploitation

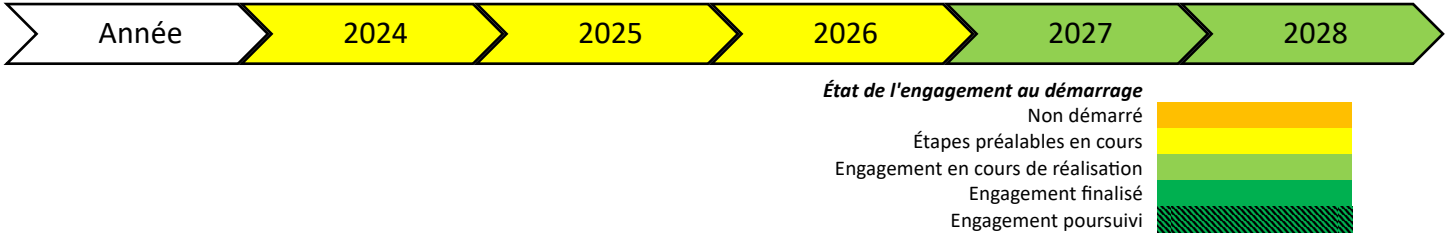
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M82	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre la décarbonation OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Réfèrent(s) de la fiche : David GRZYB, dgrzyb@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Diagnostic de la vulnérabilité des infrastructures de transport d'intérêt national et régional aux effets du changement climatique
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs principaux : Face à l'accélération des effets du changement climatique, de nombreuses infrastructures de transport sont vulnérables en région. Il est nécessaire de les identifier et de déployer dès à présent un plan d'action d'adaptation pour les adapter au climat de demain afin : - D'identifier les infrastructures de transport vulnérables aux effets du changement climatique - Déployer un plan d'action d'adaptation des transports, multi gestionnaires Description : Il est nécessaire d'utiliser les cartes pour identifier les infrastructures étudiées dans chaque bassin. 22 principaux gestionnaires d'infrastructures de transport de la région sont associés (départements, DIR, Vinci, SNCF R et G&C, GPMM, ...) Étapes : - Signature du contrat - Collecte des données - Réalisation des projections climatiques - Analyse de la vulnérabilité et du risque physique - Analyse de la vulnérabilité et du risque fonctionnel - Analyse de la vulnérabilité et du risque climatique - Synthèse du risque régional vis-à-vis des perturbations dans le système de transport face au changement climatique - Écriture du plan d'action - Mise en œuvre du plan d'adaptation Public cible : - Gestionnaires d'infrastructures de la région - EPCI
Besoins de pilotage / coordination	Participations des EPCI lors de la construction du plan d'adaptation

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et DREAL

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilotage, coordination et Financement	
DREAL	Co-pilote	Pilotage, coordination et Financement	
Départements	Partenaires	Participe aux travaux	
Vinci Autoroutes	Partenaires	Participe aux travaux	
Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée	Partenaires	Participe aux travaux	
Métropole Nice Côte d'Azur	Partenaires	Participe aux travaux	
GPMM, Port de Toulon	Partenaires	Participe aux travaux	
SNCF Réseaux, SNCF G&C, RTM	Partenaires	Participe aux travaux	
Aéroports de Nice, Toulon, Marseille, Avignon	Partenaires	Participe aux travaux	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M83	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Renforcer la communication/concertation auprès des usagers et des élus sur les services, besoins, et prédispositions au changement de pratiques.
Référent(s) de la fiche : Emmanuelle JOSNIN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), ejosnin@maregionsud.fr ; Lise CAUSSE, lcausse@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Planification stratégique d'actions de communication
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs principaux : - sensibiliser et promouvoir une mobilité décarbonée ; - accompagner au changement d'usage habitants, visiteurs et décideurs - susciter du report modal Description : 1 - Définition d'une stratégie nourrie par les productions des instituts de recherche et validée par l'exécutif visant à : - éveiller à un nouvel imaginaire pour une mobilité plus sobre et moins carbonée, - favoriser une mobilité désirable (préférer la marche, le vélo, le covoiturage et les transports en commun) - accompagner les citoyens et les acteurs du territoire, - valoriser de nouveaux modes et usages, - accompagner pour passer à l'action - pérenniser les nouvelles pratiques de mobilité plus vertueuses dans la durée - faciliter l'accès à l'offre existante. 2 - Choix des médias et supports les plus adaptés 3 - Lancement de campagnes Public cible : - grand public, résidents, visiteurs, salariés, jeunes...avec priorité sur auto-solistes, hyper-mobiles - décideurs : élus locaux et entreprises notamment DRH, responsables RSE
Besoins de pilotage / coordination	Travail en articulation avec les autres AOM Partage des thèmes et campagnes programmés

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet pluridisciplinaire	Définition d'une stratégie cohérente avec les enjeux de la planification écologique et l'offre régionale
	Partenaire	Relais des actions des AOM ou communes sur ses canaux d'information	
AOM ou communes assurant la gestion d'une offre de mobilité	Pilote	Mise en œuvre d'actions pour inciter à la mobilité décarbonée et au changement d'usage	Pédibus, apprentissage du vélo à l'école, fête du vélo, prime à l'achat d'un VAE, aire de co-voiturage, etc...
	Partenaire	Relais des actions des AOM ou communes sur ses canaux d'information	Travail en partenariat avec la Région et les autres AOM pour proposer un agenda et une cohérence des messages
Exploitants de services de transport routiers et ferroviaires	Partenaire	Financement	Dans cadre des budgets promotion/marketing dédiés dans les contrats
Représentants des employeurs et des entreprises	Partenaire	Partage d'information sur les attentes et besoins des entreprises Participation aux actions dédiées proposées	
Instituts de recherche	Partenaire	Partage d'information notamment sur la dimension changement d'usage	Conduite d'actions de sensibilisation, de programmes d'action-recherche, de productions audio-visuelles, mise en place d'incitatifs... pour mettre en place les conditions d'un passage à l'acte pour l'usage des transports collectifs, des modes actifs et doux, de la

Contrat Opérationnel de Mobilité
Bassin M

			mobilité partagée ou collaborative, de la démobilité
Agences d'urbanisme	Partenaire	Partage d'information notamment sur l'observation des mobilités	
ORT	Partenaire	Partage d'information notamment sur l'observation des mobilités	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M84	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre la décarbonation OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Lucie LAMBERT (llambert@paysdegrasse.fr)	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Élaboration d'un Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques (SDIRVE).
Périmètre	Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, Communauté d'agglomération Sophia Antipolis, Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, Communauté de Communes Alpes d'Azur, Estérel Côte d'Azur Agglomération.
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : Notre service de recharge WiiiZ, qui a vu le jour en 2018, connaît un réel succès : la demande est de plus en plus forte. Afin de planifier au mieux les futurs déploiements, et de répondre aux contraintes réglementaires, nous réalisons un SDIRVE comme préconisé par la loi LOM. Description : Dans un premier temps, l'élaboration d'un SDIRVE, en concertation avec les acteurs concernés. Une fois validé, nous continuerons le déploiement des bornes jusqu'à 2028. Public cible : Tout usager de véhicules électriques ou hybrides rechargeables Étapes : 1. Diagnostic du territoire (2023) 2. Établissement de la stratégie (2024) 3. Concertation (2024) 4. Arrêt du document et validation par les instances(2024) 5. Application du document - déploiement des bornes (2025-2028)
Besoins de pilotage / coordination	Validation du document par les instances. Budget.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CA Pays de Grasse CA Sophia Antipolis CA Cannes Pays de Lérins CC Alpes d’Azur

INDICATEURS
Évolution du nombre de bornes implantées sur notre réseau WiiiZ. État d’avancement de l’engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Pays de Grasse	Pilote	Financement des primes	
CA Sophia Antipolis	Pilote		
CA Cannes Pays de Lérins	Pilote		
CC Alpes d’Azur	Pilote		
IZIVIA	Partenaire	Exploitant	
MOBILEESE	Partenaire	Bureau d’études Élaboration du SDIRVE 2024-2028	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M85	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre la décarbonation OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Réfèrent de la fiche : FLATOT Raphaël, rflatot@paysdegrasse.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place de pantographes à la gare SNCF de Grasse et acquisition de bus électriques
Périmètre	Communauté d'agglomération du Pays de Grasse. Gare de Grasse
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : Développement d'une flotte de bus électrique Description : Installation de deux pantographes à proximité de la gare SNCF de Grasse, terminus des bus du réseau sillages et du futur BHNS. Acquisition de 10 bus électriques. Public cible : Usagers des transports en commun. Toutes personnes habitants à proximité des lignes concernées : baisse de la pollution sonore et atmosphérique. Étapes : 1. Lancement Appel d'offre acquisition Pantographe depuis début novembre 2024 / contractualisation UGAP achat des véhicules début 2025 2. Étude technique d'implantation sur site (2025) 3. Installation des pantographes et acquisitions des bus électriques (2024-2028)
Besoins de pilotage / coordination	Opportunités de réduire les nuisances sonores, émissions de GES, amélioration du cadre de vie. Difficultés : renforcement du réseau Enedis et les délais associés

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028
État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi 					
PILOTE DE L'ENGAGEMENT					
Acteur en charge du pilotage de l'engagement			CA Pays de Grasse		

INDICATEURS
Nombre de kilomètres réalisés en bus électriques sur le réseau Sillages État d’avancement de l’engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Pays de Grasse	Pilote	Équipe projet.	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M86	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre la décarbonation OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Réaliser un benchmark sur l'utilisation de carburants propres à l'échelle du bassin
Référent de la fiche : Frédéric MARANDON, frederic.marandon@cannespaysdelerins.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Équiper le territoire d'un équipement de production d'hydrogène vert
Périmètre	Périmètre de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs : - Produire et utiliser de l'hydrogène vert pour alimenter les véhicules du réseau PALM BUS, renforçant ainsi l'objectif d'autonomie du territoire Cannes Pays de Lérins avec une chaîne complète de mobilité décarbonée. - Création d'une station de production d'hydrogène renouvelable au sein du dépôt PALM BUS afin d'alimenter les véhicules PALM BUS. Cette station, fonctionnant par électrolyse de l'eau et d'une puissance de 2 MW, aura une capacité totale de distribution d'hydrogène de 800 kg par jour. Public cible : Habitants, salariés et visiteurs sur le bassin intercommunal. Étapes : Construction de la station de production en 2025, permettant l'intégration progressive des véhicules à hydrogène dans le parc PALM BUS, avec à terme 41 bus à hydrogène (en 2033).
Besoins de pilotage / coordination	Opportunité : appel à projets « Écosystèmes territoriaux hydrogène » lancé par l'ADEME en 2020

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CA Cannes Pays de Lérins

INDICATEURS

Production d'H2 (en kg/jour) Économie de CO2 (en tonnes/an) État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Cannes Pays de Lérins	Pilote	EPCI MO Exploitant	Investissement, production et exploitation.
« Cannes Lérins H2 »	Partenaire	Société de projet Actionnaires en présence • Hynamics pour 51% • CACPL pour 25% • CDC pour 20% • SEM Green Energy Alpes-Maritimes pour 4%	
Hynamics	Partenaire	Maître d’ouvrage délégué Filiale métier hydrogène du groupe EDF	En charge de la maintenance et de la supervision de la station

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M87	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre la décarbonation OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Réaliser un benchmark sur l’utilisation de carburants propres à l’échelle du bassin
Réfèrent de la fiche : Magali DOISY, mdoisy@alpesdazur.fr	

DESCRIPTION DE L’ENGAGEMENT	
Libellé de l’ENGAGEMENT	Expérimentation de la Chrysalis
Périmètre	Territoire de la CCAA
Étapes / Public cible / Budget	En partenariat avec l'association EarthWake, l’objectif est l’utilisation de la chrysalis dans le carburant des véhicules des OM. La chrysalis est un carburant à base de plastique recyclé. Public cible : Le service de collecte des ordures ménagères.
Besoins de pilotage / coordination	Difficulté d'approvisionnement de la Chrysalis

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028
<i>État de l’engagement au démarrage</i> Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi					

PILOTE DE L’ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CC Alpes d’Azur

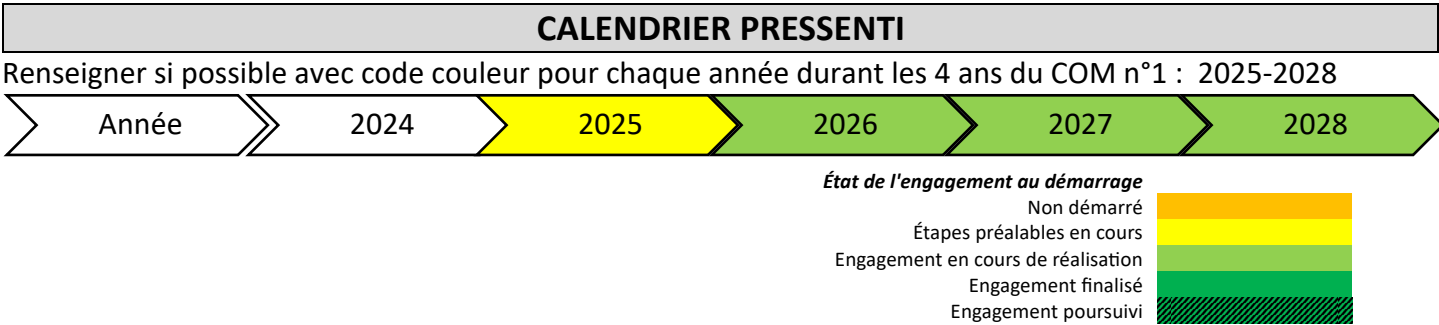
INDICATEURS
État d’avancement de l’engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Alpes d’Azur	Pilote	Équipe Projet	
Association Earth Wake	Partenaire	Fourniture de la Chrysalis	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M88	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Étude pour la mise en cohérence et le développement du covoiturage
Référent de la fiche : Martine SIMON, m.simon@agglo-casa.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Promotion du covoiturage à l'échelle de l'aire azurée par le subventionnement des trajets
Périmètre	Bassin M : CACPL/ CAPG/ CASA/ CCAA Bassin N : NCA/ Monaco Bassin L : Var Esterel? Dracénie?
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : Les AOMs du Alpes-Maritimes ont toutes conventionné avec Klaxit (BlaBlaCar Daily) pour subventionner les covoitureurs. Le principe est que le territoire d'emploi soit le territoire financeur. Cela crée des disparités de dépenses pour une mobilité bénéficiant à tous. Il pourrait être envisagé un conventionnement global "Aire Azurée" Objectif : - Consolider la pratique du covoiturage par le maintien du subventionnement pendant quelques années - Si souhaité, éventuellement mutualiser les coûts de fonctionnement - Coordonner et mutualiser les moyens de communications (y compris pour des événements plus ponctuels, touristiques) Description : Monter une convention de financement globale avec BlaBlaCar Daily, à l'échelle de l'aire azurée Public cible : Automobilistes domicile-travail de l'aire azurée autour de Sophia/ Nice/ Monaco Les habitants et les touristes /usagers ponctuels Étapes : - Janvier-juin 2025 : délibération des AOMS sur convention globale de subventionnement + signature - Juin 2025 : début de dispositif global - Juin 2027 : évaluation après 2 ans
Besoins de pilotage / coordination	Pas de difficulté technique Difficulté de définir les clés de répartition entre AOM Volonté politique



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur CA Sophia Antipolis CA Cannes Pays de Lérins CA Pays de Grasse CC Alpes d'Azur Métropole Nice Côte d'Azur CA Riviera Française

INDICATEURS
Nombre d'inscrits sur BlablacarDaily Nombre de trajets effectuées via BlaBlaCar Daily Kms et Tonnes de CO2 économisés État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Coordination	
CA Sophia Antipolis			Fiche pour laquelle la rédaction et la mise en œuvre éventuelle seront étudiées par l'agglomération dans la vie du COM et a minima lors de l'évaluation à mi-parcours du COM (courant 2027)
CA Cannes Pays de Lérins			Fiche pour laquelle la rédaction et la mise en œuvre éventuelle seront étudiées par l'agglomération dans la vie du COM et a minima lors de l'évaluation à mi-parcours du COM (courant 2027)
CA Pays de Grasse			Fiche pour laquelle la rédaction et la mise en œuvre éventuelle seront étudiées par l'agglomération dans la vie du COM et a minima lors de l'évaluation à mi-parcours du COM (courant 2027)
CC Alpes d'Azur			Fiche pour laquelle la rédaction et la mise en œuvre éventuelle seront étudiées par l'agglomération dans la vie du COM et a minima lors de l'évaluation à mi-parcours du COM (courant 2027)
Métropole Nice Côte d'Azur			Fiche pour laquelle la rédaction et la mise en œuvre éventuelle seront étudiées par l'agglomération dans la vie du COM et a minima lors de l'évaluation à mi-parcours du COM (courant 2027)
CA Riviera Française			Fiche pour laquelle la rédaction et la mise en œuvre éventuelle seront étudiées par l'agglomération dans la vie du COM et a minima lors de l'évaluation à mi-parcours du COM (courant 2027)
BlablaCar Daily	Partenaire	Opérateur Mise en œuvre	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M89	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Étude pour la mise en cohérence et le développement du covoiturage
Référent de la fiche : Juliette ROUGE, jrouge@paysdegrasse.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Développer le covoiturage domicile-travail
Périmètre	CAPG+ CASA, CACPL et CCAA (CapAzur)
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : La collectivité subventionne les trajets en covoiturage sur l'application BlablaCar Daily, pour toutes les personnes qui vivent et/ou travaillent sur le Pays de Grasse Description : En covoiturant régulièrement, les conducteurs peuvent gagner de 1,50€ à 3€ par passager et recevoir jusqu'à 100€ de prime pour 10 trajets. Les trajets pour les passagers sont totalement gratuits (dispositif 2024 seulement) Public cible : Tout public => personnes vivant et/ou travaillant sur le Pays de Grasse. Étapes : 1- Création (2020) 2- Migration du dispositif (Klaxit -> Blablacar Daily) (2024)
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
 Étapes préalables en cours
 Engagement en cours de réalisation
 Engagement finalisé
 Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CAPG, CASA, CACPL et CCAA

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION

Contrat Opérationnel de Mobilité
Bassin M

CA Pays de Grasse	Pilote et Partenaire	Financement des primes	
CA Sophia Antipolis	Pilote et Partenaire	Financement des primes	
CA Cannes Pays de Lérins	Pilote et Partenaire	Financement des primes	
CC Alpes d’Azur	Pilote et Partenaire	Financement des primes	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M90	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Rémi DORNE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), rdorne@maregionsud.fr ; Diego CLEMENTE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), dclemente@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Soutien aux aires de covoiturage dans leur dimension multimodale
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Cadre d'intervention régional permettant l'attribution de subventions pour la création d'aires de covoiturage visant à : - Encourager ce mode de déplacement partagé - Créer toutes les conditions pour un changement de pratique de mobilité rapide, durable et massif - Développer l'intermodalité (Zou et réseaux urbains) - Diminuer la part d'autosoliste / émission CO2 - Accompagner MOA/Gestionnaire et orienter les aménagements Deux critères afin de développer l'intermodalité : 1. La localisation de l'aire sur ou à proximité d'une ligne ou d'un arrêt TC du réseau ZOU ! 2. L'intégration des équipements conférant aux aires une dimension multimodale (Stationnements sécurisés vélos, PMV, IRVE...) Public cible : Collectivités et concessionnaires autoroutiers Étape 1 (2020) : vote du cadre d'intervention Étape 2 (2025) : Consultation pour la réalisation d'un schéma de développement des aires de covoiturage (obligation de la LOM). Schéma est inscrit au Plan régional de covoiturage délibéré le 23 juin 2024 autour de 4 phases : 1. Etude de faisabilité et de potentiel de ligne de covoiturage (en cours de finalisation) ; 2. Expérimentation d'une ligne de covoiturage d'intérêt régional ; 3. Déploiement d'une solution de covoiturage régional de type zonal dans les secteurs ruraux et peu denses ; 4. Élaboration d'un schéma régional des aires et points d'arrêt de covoiturage Consultation prévue en 2025 pour les phases 2, 3 et en 2026 pour la phase 4. Ce schéma sera l'occasion de réviser le cadre d'intervention actuel et le périmètre des interventions de la Région en lien avec les contrats opérationnels de mobilité.

Besoins de pilotage / coordination	Opportunités : financements régional et national (fond vert) Freins : capacité budgétaire des CL, autres priorités politiques, exploitation parfois différente de la maitrise d’ouvrage, problématique foncière, Loi Climat et résilience avec objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) + obligation d'ombrières

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage
 Non démarré
 Étapes préalables en cours
 Engagement en cours de réalisation
 Engagement finalisé
 Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Co-financeur	Financement
État	Partenaire	Co-financeur	Financement notamment via fonds vert covoiturage
Département	Partenaire	Maître d’ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Métropole	Partenaire	Maître d’ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Communauté d'agglomération	Partenaire	Maître d’ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Communauté de communes	Partenaire	Maître d’ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Communes	Partenaire	Maître d’ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Concessionnaires (ESCOTA, ASF)	Partenaire	Maître d’ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M91	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Réfèrent de la fiche : Magali DOISY, mdoisy@alpesdazur.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Expérimentation du covoiturage
Périmètre	Territoire de la CCAA
Étapes / Public cible / Budget	Expérimentation d'une année du covoiturage avec Klaxit par Blablacar Daily. Mise en place d'une incitation financière Public cible : Les habitants du territoire
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028
				État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	CC Alpes d’Azur

INDICATEURS
Nombre d'utilisateurs Nombre d'inscrit État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Alpes d’Azur	Pilote	Équipe Projet	Suivi de l'action
Département Alpes-Maritimes	Partenaire	Financier	
Blablacar Daily	Partenaire	Gestion de l’application	Mise à disposition d’un kit de communication Gestion et suivi de l’application

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M92	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Réfèrent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departementAlpes-Maritimes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Création de lignes de covoiturage
Périmètre	Département Alpes-Maritimes
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Permettre la mise en place de ligne de covoiturage sur des axes structurants comme l'A8 ou les voies express. Description : Permettre la mise en place de ligne de covoiturage sur des axes structurants comme l'A8 ou les voies express. Étapes : - Étude de covoiturabilité (2024) - Concertation et validation des lignes à mettre en place (2025) - Matérialisation d'arrêts pour une ou des lignes de covoiturage (et communication) (2026) Public cible : Usagers
Besoins de pilotage / coordination	Contraintes réglementaires

CALENDRIER PRESENTI	
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028	
Année	2024 2025 2026 2027 2028
<i>État de l'engagement au démarrage</i> Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	ESCOTA Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS
Nombre d'usagers par arrêt et ligne de covoiturage État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
ESCOTA	Pilote	Maitre d’ouvrage Concessionnaire Autoroutier/ Administratif, Technique et financier	
Département Alpes-Maritimes	Pilote	Maitre d’ouvrage Financement et gestionnaire du réseau routier départemental	
Communes	Partenaire		
Région Provence-Alpes-Côte d’Azur	Partenaire	Financement	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M93	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departementAlpes-Maritimes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Appui politique et financier à la réalisation d'aires de covoiturage connectées tous modes (VL, 2 roues motorisées, mobilités actives) mettant en lien l'A8 et le réseau local.
Périmètre	Département Alpes-Maritimes
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle Description : Dans le cadre du Programme d'Investissement Autoroutier, il avait été étudié en 2019-2021 différents aménagements de parkings de covoiturage : • Échangeur de Cannes / Mougins • Échangeur d'Antibes • Échangeur de Villeneuve- Loubet • Échangeur de Saint Laurent du Var / Nice • Échangeur de Roquebrune – Cap Martin • Échangeur de Menton. Étapes : 3. Réalisation de l'aire de covoiturage de l'échangeur de Saint Laurent du Var (2025) 4. Poursuite des études des autres aires (2026-2027) 5. Lancement des travaux pour les autres aires de covoiturage connectées à l'A8 (2028) Public cible : Usagers
Besoins de pilotage / coordination	Contraintes budgétaires

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	ESCOTA

INDICATEURS
État d’avancement de l’engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
ESCOTA	Pilote	Maitre d’ouvrage, Concessionnaire Autoroutier/Administratif, Technique et financier	
Département Alpes-Maritimes	Partenaire	Maitre d’ouvrage Financement	
Communes	Partenaire	Financement	
Région	Partenaire	Financement	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M94	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departementAlpes-Maritimes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Appui politique et financier à la réalisation de voies réservées covoiturage sur A8.
Périmètre	Département Alpes-Maritimes
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Favoriser le covoiturage Public cible : Usagers
Besoins de pilotage / coordination	Contraintes budgétaires

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
 Étapes préalables en cours
 Engagement en cours de réalisation
 Engagement finalisé
 Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	ESCOTA

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
ESCOTA	Pilote	Maitre d'ouvrage, Concessionnaire Autoroutier/Administratif, Technique et financier	
Département Alpes-Maritimes	Partenaire	Maitre d'ouvrage Financement	
Communes	Partenaire	Financement	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financement	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M95	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departementAlpes-Maritimes.fr ; Johan DORE, jdore@departementAlpes-Maritimes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Appui politique et financier à la réalisation d'aires de covoiturage connectées tous modes (VL, 2 roues motorisées, mobilités actives) sur le réseau départemental et communal.
Périmètre	Département Alpes-Maritimes
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle Description : Services bornes tactiles, ... Étapes : 1. Définition d'un programme type d'une aire connectée (2025) 2. Étude approfondie de localisation préférentielle des aires connectées (2026) 3. Expérimentation d'une aire connectée (2027) 4. Lancement des travaux (2028) Public cible : Usagers
Besoins de pilotage / coordination	Contraintes budgétaires

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	ESCOTA

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
ESCOTA	Pilote	Maitre d'ouvrage, Concessionnaire Autoroutier/Administratif, Technique et financier	
Département Alpes-Maritimes	Partenaire	Maitre d'ouvrage Financement	
Communes	Partenaire	Financement	

Contrat Opérationnel de Mobilité
Bassin M

Région Provence-Alpes- Côte d’Azur	Partenaire	Financement	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°M96	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la connectivité ferroviaire et routière au niveau des PEM
Référent de la fiche : Vincent MOUREN – DTRI, vmouren@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'une action pédagogique sur la création de l'offre ferroviaire
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Mettre en place une action pédagogique pour les acteurs des bassins sur le principe de la construction horaire d'une offre ferroviaire - Mettre en place une à deux sessions en distanciel sur la durée du COM.
Besoins de pilotage / coordination	Proposer un à trois webinaires pour permettre à tous les acteurs d'y participer et envisager deux sessions au cours du COM pour prendre en compte le renouvellement des chargés de mission mobilité.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur SNCF Voyageurs

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Animation	Présentation et organisation des webinaires à l'échelle de la région Provence Alpes Côte d'Azur
SNCF Voyageurs	Pilote	Mise à disposition d'information et apport d'expertise	

Contrat Opérationnel de Mobilité
Bassin M

Région Occitanie	Partenaire	Mise à disposition d'information	Apporter des compléments d'information
Région AURA	Partenaire	Mise à disposition d'information	Apporter des compléments d'information
Opérateur ferroviaire (Transdev ou autre)	Partenaire	Mise à disposition d'information	
SNCF Réseau	Partenaire	Mise à disposition d'information et apport d'expertise	
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire	Participer au webinaire	
CA Sophia Antipolis	Partenaire	Participer au webinaire	
CA Pays de Grasse	Partenaire	Participer au webinaire	
CC Alpes d'Azur	Partenaire	Participer au webinaire	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

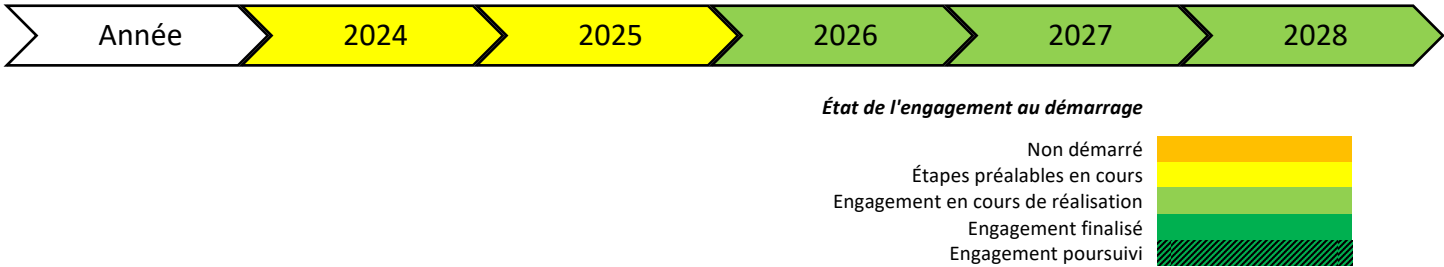
N°M97	BASSIN : M OBJECTIF GENERAL : Multiples objectifs OBJECTIF(S) : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Vincent MOUREN, responsable Unité Plan de Transports et Exploitation au sein du Service des Transports Express Régionaux, Direction des Trains Régionaux et de l'Intermodalité, Région Sud, vmouren@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Participer à la coordination globale de l'offre de transport par bassin de mobilité en diffusant l'offre ferroviaire régionale et nationale locale
Périmètre	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : L'action a pour but d'améliorer la coordination des offres cars-trains, bus-trains ou modes alternatifs-trains, tout en mettant en adéquation l'offre TC et la demande de mobilité. > permettre aux AO de comprendre le processus de construction de l'offre ferroviaire > mettre en place un système de réseaux coordonnés à l'échelle du bassin car structuré autour d'une colonne vertébrale ferroviaire (modèle des SERM) lorsque présente. > Amélioration/sécurisation des correspondances Description : L'action régionale consiste en une communication systématique et généralisée de ses grilles horaires d'offres TER par bassin de mobilité et par axe ferroviaire, en amont de la mise en œuvre de l'offre (si possible dès après sa construction) accompagnée d'une présentation (type webinaire ouvert en une fois à l'ensemble des acteurs du bassins) visant à expliquer comment sont construites ces offres. Dans le même temps, et dans la mesure où elle la détient, la Région pourrait également diffuser les grilles horaires des offres du réseau SNCF En parallèle, la Région pourra communiquer l'état des fréquentations de ses gares afin de permettre aux AO d'optimiser leurs services (offre TC, TAD et/ou vélo et/ou autopartage/covoiturage) en fonction des besoins de mobilité en sortie ou en entrée de gares. Étapes : L'action se déroule en 2 phases, une première phase ponctuelle et une deuxième phase pérenne (récurrente chaque année). La 1ère phase a une vocation pédagogique, il s'agit d'expliquer le principe de la construction horaire. Ce qui permet, pour les

	interlocuteurs intéressés ou devant travailler une offre complémentaire au ferroviaire de comprendre comment la Région travaille avec ses exploitants et SNCF Réseau. Cette première phase sera déclinée sous la forme d'un webinaire ou un séminaire avec des intervenant de SNCF Réseau et éventuellement de représentants des exploitants. La 2ème phase est pérenne et a vocation à être récurrente annuellement. Il s'agit de la communication et la présentation des horaires des prochains Services Annuels (SA), dont le changement s'effectue généralement mi-décembre (contrairement aux horaires des AOM locales qui évoluent généralement en septembre). Les horaires ferroviaires quasiment finalisés sont livrés en septembre octobre de l'année N-1 pour une mise en service en décembre. Il est donc proposé que soit réalisé chaque année, en parallèle de la "commande lot 1" (commande des horaires effectuée par les exploitants à SNCF Réseau) : - Un envoi des fiches horaires dans leur version projet, en juin de l'année N-1 ; - éventuellement complété d'un webinaire de présentation par axe des horaires de la commande du lot 1, les grands axes étant : • Côte d'Azur + Nice - Breil • Est Provence • Alpes • Ouest Provence Un tel calendrier pourrait notamment permettre de recueillir les doléances éventuelles et prévenir des demandes de modifications horaires, tout en permettant aux AOM locales d'adapter leurs horaires à l'offre ferroviaire.
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d’Azur DGTMGE-DTSI-SRR-SRT04-05-SRT83-SRT06-SRT84-13 DTRI-STER-SCFP	Pilotage	Coordination Partage de données et d’information sur les offres	
Région Provence-Alpes-Côte d’Azur DGTMGE-DIGE-SIFPE DGTMGE-DTSI-AMT AO	Partenaire	Données de fréquentation des gares Partage de données et d’information sur les offres	

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 3 : TRACABILITE DE LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Table des matières

1	ORGANISATION DE LA PARTICIPATION DES ACTEURS A LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION	274
1.1	RECENSEMENT DES ACTEURS	274
1.2	INVITATION DES ACTEURS A PARTICIPER.....	276
1.3	CALENDRIER DE LA CO-CONSTRUCTION	276
2	SYNTHESE DE LA CONTRIBUTION DES ACTEURS A LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION ...	277
2.1	LES COMITES DE BASSIN (COBASS)	277
2.2	LES COMITES TECHNIQUES DE BASSIN (COTECHBASS)	281
2.3	LES ATELIERS PARTICIPATIFS	284
2.4	REUNION SUIVI & EVALUATION	287
2.5	TRAVAIL INTERMEDIAIRE	289
3	SYNTHESE DE LA PARTICIPATION DES ACTEURS A LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION....	290

1 Organisation de la participation des acteurs à la démarche de co-construction

1.1 Recensement des acteurs

Le recensement des acteurs de la mobilité dans le bassin a été conduit en deux étapes :

1. Un premier recensement a été conduit de façon préalable au lancement de la démarche de co-construction, marqué par une recherche d'exhaustivité afin d'intégrer tous les acteurs signalés par la loi dans la démarche.
2. Un recensement au fil de l'eau permet de compléter la liste des acteurs et les contacts des personnes référentes pour chaque entité en lien avec la mobilité dans le bassin.

Le bassin M inclut 4 EPCI, dont 1 communauté de communes et 3 communautés d'agglomération. La Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur intervient en tant que Chef de file de la mobilité et en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) régionale. Toutes les EPCI ont pris la compétence. Le bassin est situé dans le Département des Alpes Maritimes. Concernant les pôles d'échanges multimodaux, l'entreprise SNCF Gares et connexions est gestionnaire de plusieurs gares dans le bassin.

Parmi les partenaires potentiels à éventuellement associer à la démarche ont été répertoriés des entreprises, syndicats, parcs naturels et nationaux et une banque. Deux départements et 7 EPCIs limitrophes sont invités à participer à la démarche en tant que territoires associés.

Figure 17 : Vision d'ensemble des acteurs du bassin de mobilité



1.2 Invitation des acteurs à participer

Les invitations à participer au Comité de Bassin de lancement de la démarche de co-construction ont été adressées :

- aux présidents des EPCI du bassin de mobilité (élus),
- aux présidents des départements (élus),
- et aux présidents ou directeurs des organisations gestionnaires de pôles d'échanges multimodaux ou gares de voyageurs présentes dans le bassin de mobilité,
- aux référents techniques des précédentes organisations.

L'invitation a précisé qu'il était souhaité qu'un référent technique soit désigné au sein de chaque organisation et qu'il soit chargé de réaliser ou d'organiser le suivi technique, c'est-à-dire la participation aux Comités Techniques de Bassin et la réalisation/poursuite des travaux intermédiaires. Ces référents deviennent alors le point de contact entre l'équipe chargée de piloter la démarche de co-construction et leurs organisations.

Les territoires associés sont conviés à l'ensemble des réunions et ont accès à l'ensemble des documents. Ils ne sont cependant pas concernés par les complétions d'informations.

Les organisations considérées comme partenaires de la démarche sont invitées à participer aux ateliers afin de partager leur point de vue, leur expertise et expérience sur certaines thématiques précises.

1.3 Calendrier de la co-construction

La démarche d'élaboration du COM est construite pour se dérouler sur 18 mois avec une alternance d'instances et de travail intermédiaire. Le calendrier tient compte des périodes de vacances scolaires afin de favoriser la participation des acteurs.

Année	2023				2024												2025			
Mois	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.		
Bassin M						1		2		3		4		5		6		7		8

- ◆ COBASS
- ◆ COTECHBASS
- ⊗ ATELIER
- SEQUENCE 1
- SEQUENCE 2
- SEQUENCE 3
- SEQUENCE 4

2 Synthèse de la contribution des acteurs à la démarche de co-construction

Cette section synthétise la participation des acteurs et leurs contributions aux différentes instances qui jalonnent de la démarche de co-construction afin de rendre compte de l'ampleur des apports des acteurs du bassin de mobilité dans l'élaboration du COM.

2.1 Les Comités de Bassin (COBASS)

La participation aux 3 réunions du Comité de Bassin qui jalonnent la démarche a été caractérisée par une mobilisation continue des acteurs.

Les EPCI, Département, Région, gestionnaires de PEM ou gares de voyageurs ont ainsi participé de façon constante aux prises de décision importantes qui ont permis d'orienter l'élaboration COM et de s'assurer de son adéquation au territoire du bassin de mobilité.

Le tableau suivant décrit les 2 COBASS et présente la participation obtenue pour chacun d'eux. Il synthétise les principales décisions prises au cours de chaque instance et les acteurs signataires ou territoires associés ayant participé.

Pour le COBASS n°1, l'invitation ayant été étendue exceptionnellement aux référents techniques, le détail des participants élus/direction et référents techniques est précisé.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (Région, Département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \quad \left(\text{entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion} \right)$$

Tableau 7 : Synthèse de la participation aux COBASS

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
COBASS 1	24/01/24	- Présentation du COM - Temps d'échanges (thématiques prioritaires et actions principales) - Présentation de la gouvernance projet et de la méthodologie de co-construction - Présentation du COTECHBASS 1 et du travail intermédiaire 1	Pas d'objections sur le cadre proposé pour la démarche d'élaboration du COM Projets/besoins exprimés par les participants : - Besoins : interopérabilité, coordination avec les territoires limitrophes, connexion avec les bassins d'emploi Lieu de la prochaine réunion	1/1 Région (1 élus, 10 réf. techniques) 1/1 Département (0 élus, 1 réf. technique) 3/4 EPCI (2 élus, 4 réf. techniques) 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs (0 élu, 1 réf. technique)	0/2 Départements (0 élu, 0 réf. technique) 3/7 EPCI (0 élu, 3 réf. techniques)
	Chemins de fer de Provence, (Nice)				

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
COBASS 2	31/05/24 Chemins de fer de Provence, (Nice)	- Propos introductif - Revue du socle territorialisé mis à jour - Présentation des résultats du questionnaire - Présentation des premiers retours sur les fiches recensements - Validation des objectifs territorialisés - Validation des thématiques d'atelier - Validation de la liste des participants aux ateliers - Prochaines étapes	Validation des 21 objectifs territorialisés présentés en séance, dont 2 objectifs reformulés Validation des thématiques à traiter pour les ateliers : - Atelier n°1 : PEM/Intermodalité - Atelier n°2 : Covoiturage - Atelier n°3 : Vélo Atelier à organiser sur des demi-journées	1/1 Région (1 élus, 5 réf. techniques) 1/1 Département (0 élus, 1 réf. technique) 3/4 EPCI (3 élus, 4 réf. techniques) 0/1 Gestionnaire de gares et PEMs (0 élu, 1 réf. technique)	0/2 Départements (0 élu, 0 réf. technique) 0/7 EPCI (0 élu, 0 réf. technique)

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
COBASS 3	21/01/25 Chemins de fer de Provence, (Nice)	- Propos introductifs - Résumé de la démarche de co-construction du COM - Bilan des engagements du COM - Synthèse des demandes de modifications - Finalisation du COM et délibérations - Conclusion	- Aucune objection en salle et à distance sur la validation des dernières composantes du COM, à savoir : - Le socle territorialisé - L'annexe 1 : synthèse des engagements - L'annexe 2 : Les engagements du COM - Le COM est donc approuvé par l'ensemble des acteurs présents au COBASS n°3 et va être soumis dans une nouvelle version (V1) intégrant les demandes de modifications dans le mois suivant l'instance.	1/1 Région (1 élu, 2 réf. techniques) 1/1 Département (1 élu, 1 réf. technique) 3/4 EPCI (3 élus, 4 réf. techniques) 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs (0 élu, 2 réf. technique)	0/2 Départements (0 élu, 0 réf. technique) 0/7 EPCI (0 élu, 0 réf. technique)

2.2 Les Comités Techniques de Bassin (COTECHBASS)

La participation aux 3 réunions du Comité Technique de Bassin qui jalonnent la démarche a été caractérisée par une mobilisation continue des acteurs.

Les EPCI, Département, Région, gestionnaires de PEM ou gares de voyageurs ont ainsi participé de façon constante à l'orientation technique de l'élaboration COM, permettant que celui-ci réponde aux priorités des acteurs tout en prenant en compte les limites des moyens et ressources disponibles.

Le tableau décrit les 3 COTECHBASS qui jalonnent le processus de co-construction et présente la participation obtenue pour chacun d'eux. Il synthétise les principales décisions prises au cours de chaque instance et les acteurs signataires ou territoires associés ayant participé.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (région, département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \quad \left(\text{entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion} \right)$$

Tableau 8 : Synthèse de la participation aux COTECHBASS

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
COTECHBASS 1	09/04/24	- Propos introductif - Rappels sur la démarche du COM - Synthèse du travail intermédiaire n°1 - Identification des thématiques prioritaires du bassin - Identification des objectifs territorialisés - Choix des thèmes retenus pour les ateliers - Prochaines étapes et conclusion	Animation 1 : définition collective des thématiques prioritaires du bassin : 1/ PEM, intermodalité, TC (Horaires, Desserte, Autre) 2/Mobilités actives (animation, comportement) 3/ Covoiturage 4/ Décarbonation Animation 2 : définition des objectifs territorialisés à présenter en COBASS n°2 Animation 3 : choix des thématiques pour les ateliers 1/ Intermodalité 2/ Covoiturage 3/ Mobilités actives / Vélo	1/1 Région 1/1 Département 3/4 EPCI 0/1 Gestionnaire de gares et PEMs	1/2 Départements 0/7 EPCI
	10/09/24	- Propos introductif - Rappels sur la démarche du COM - Synthèse des ateliers - Présentation de la matrice recensement à date - Animation autour des fiches recensement émanant des ateliers - Organisation de l'atelier n°3 - Prochaines étapes et conclusion	Animation : - Les fiches collectives sont issues des ateliers 1, 2 & 3 ; - Passage de 10 à 9 fiches avec la fusion de 2 fiches sur la thématique intermodalité - Traitement de 4 fiches proposées par les bassins voisins (N et D) - État des lieux de l'avancement de la fiche : - Fiche verte : 10 - Fiche orange : 2 - Fiche rouge : 1	1/1 Région 1/1 Département 4/4 EPCI 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs	1/2 Départements 1/7 EPCI

COTECHBASS 3	12/11/24	- Propos introductif - Rappels sur la démarche du COM - Présentation du socle territorialisé à date - Présentation de la matrice recensement à date - Finalisation des engagements collectifs du COM - Synthèse de la matrice recensement - Prochaines étapes et conclusion	Animation : - Les fiches collectives sont issues des ateliers 1 à 3 - Sur les 18 fiches collectives proposées, 16 fiches restent en vert (à annexer au COM) et 2 sont abandonnées	1/1 Région	
	Chemins de fer de Provence, (Nice)			1/1 Départements	1/2 Départements
				4/4 EPCI	1/7 EPCI
				1/1 Gestionnaire de gares et PEMs	

2.3 Les ateliers participatifs

Les 3 ateliers organisés dans le bassin de mobilité reflètent les priorités des acteurs sur les thématiques suivantes :

- Intermodalité / PEM
- Covoiturage
- Mobilités actives / Vélo

La participation aux ateliers s'est caractérisée par une mobilisation continue des acteurs déjà engagés dans la démarche de co-construction des COM.

Cette mobilisation a permis de faire émerger des propositions d'actions à inscrire en tant qu'engagement du COM avec notamment des actions de collaborations pour renforcer et élargir le champs d'initiatives existantes.

Le tableau suivant décrit les 3 ATELIERS du processus de co-construction et présente la participation obtenue pour chacun d'eux. Il synthétise les principales propositions émises au cours de chaque atelier et le nombre d'acteurs présents.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (région, département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs, associations, centres de recherche, etc.) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \quad \left(\text{entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion} \right)$$

Tableau 9 : Synthèse de la participation aux ateliers

INSTANCE			PARTICIPATION			
N°	Date et lieu	Thématiques	Propositions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés	Partenaires
Atelier 1	17/Alpes-Maritimes/24	Intermodalité : - Obj 1 : Etudier la faisabilité de nouveaux PEM - Obj 2 : Extension des PEM existants - Obj 3 : Améliorer la connectivité ferroviaire et routière au niveau des PEM - Obj 4 : Améliorer la connectivité entre gare routière et gare ferroviaire : physiquement, signalétique, référencement - Obj 5 : Améliorer la signalétique sur les temps de parcours dans les PEM - Obj 6 : Améliorer les orientations dans les PEM avec les moyens RH coordonnés - Obj 7 : Travailler à l'aménagement des infrastructures autoroutières pour l'accès aux PEM - Obj 8 : Vulgariser le vocabulaire propre aux PEM et mieux communiquer auprès des non-usagers - Obj 9 : Favoriser l'interopérabilité complète des PEM jusqu'aux services	- Activité de placement sur une frise temporelle de tous les engagements individuels proposés sur le bassin 5 propositions de fiche recensement collective : - 2 pour l'objectif n°9 - 1 pour l'objectif n°3 - 1 pour l'objectif n°8 - 1 tous objectifs	1/1 Région 1/1 Départements 4/4 EPCI 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs	0/2 Départements 0/7 EPCI	-
	Chemins de fer de Provence, (Nice)					

Bassin M

Atelier 2	17/Alpes-Maritimes/24 Chemins de fer de Provence, (Nice)	Covoiturage : - Obj 1 : Accompagner les AOM à l'échelle interbassin (M et N) afin d'inciter au report modal sur le covoiturage dans les zones où il n'est pas encore développé - Obj 2 : Réaliser une étude sur le covoiturage pour le faire évoluer - Obj 3 : Etudier une harmonisation du covoiturage	- Activité de placement sur une frise temporelle de tous les engagements individuels proposés sur le bassin 6 propositions de fiche recensement collective : 2 pour l'objectif n°1 2 pour l'objectif n°3 2 tous objectifs	1/1 Région 1/1 Département 4/4 EPCI 0/1 Gestionnaire de gares et PEMs	0/2 Départements 0/7 EPCI	ESCOTA
Atelier 3	08/10/24 Chemins de fer de Provence, (Nice)	Atelier commun avec le bassin N Mobilités actives / vélo : - Obj 1 : Coordonner l'information et l'accès au stationnement vélo (bassin N) - Obj 2 : Coordonner la programmation et la mise en œuvre des équipements vélo sur les PEM (bassin N) - Obj 3 : Clarifier l'offre de stationnement vélo (bassin M) - Obj 4 : Centraliser les informations sur les manifestations et coordonner les événements (bassin M) - Obj 5 : Chercher à atteindre une expérience utilisateur simplifiée tout mode (bassin M)	- Activité de placement d'infrastructures sur les cartes des bassins en lien avec le Cadre d'Intervention Région 3 propositions de fiche recensement collective : 1 pour l'objectif n°1 1 pour l'objectif n°2 1 pour un autre objectif	1/1 Région 1/1 Départements 3/4 EPCI du bassin M 0/1 Gestionnaire de gares et PEMs	0/2 Départements 3/3 EPCI	-

2.4 Réunion suivi & évaluation

La participation à la réunion de suivi et évaluation, menée conjointement avec les Agences d'Urbanisme, a été caractérisée par une bonne mobilisation des acteurs.

Les EPCI, Département, Région, gestionnaires de PEM ou gares de voyageurs ont ainsi participé à la démarche permettant de présenter les indicateurs envisagés pour le suivi des objectifs et des actions du COM, ainsi que pour le suivi des contrats.

Le tableau suivant décrit la réunion de suivi et d'évaluation et la participation obtenue pour cette dernière.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (région, département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs, associations, centres de recherche, etc.) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \quad \left(\text{entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion} \right)$$

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Thématiques	Propositions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
Réunion suivi et évaluation	25/10/2024 En visio	- Présentation des indicateurs envisagés dans le suivi des objectifs et des actions du COM - Échanges autour des facilités, difficultés et mesures à envisager pour le suivi	- Difficultés et facilités sur les thématiques du COM (vélo, intermodalité, covoiturage...) - Proposition d'indicateurs à ajouter	1/1 Région 1/1 Département 4/4 EPCI 0/1 Gestionnaire de gares et PEMs	0/2 Départements 0/7 EPCI

2.5 Travail intermédiaire

La participation aux 8 séquences de travail intermédiaire a été marquée par une mobilisation variable des acteurs au cours de la démarche.

Les EPCI, Département, Région, gestionnaires de PEM ou gares de voyageurs se sont approprié les modalités d'échanges via la plateforme Expertises Territoires ce qui a permis de faciliter les échanges d'information.

L'ensemble des échanges en dehors des instances a été réalisé dans l'espace de travail « Contrats Opérationnels de Mobilité – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur » sur la plateforme Expertises territoires du CEREMA. Cet espace de travail a permis de concentrer l'ensemble des informations concernant la démarche de co-construction des COM et de centraliser les échanges avec les territoires.

Tableau 10 : Synthèse des inscriptions sur l'espace de travail
« Contrats Opérationnels de Mobilité – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur »

INSCRITS À L'ESPACE DE TRAVAIL		
Acteurs Signataires	Territoires associés	Observations
1/1 région 1/1 département 4/4 EPCI 1/1 gestionnaire de gares et PEM	2/2 départements 7/7 EPCI	La mobilisation pendant les travaux intermédiaires a été variable tout au long de la démarche de co-construction.

3 Synthèse de la participation des acteurs à la démarche de co-construction

La participation à la démarche de co-construction du COM a été globalement forte, avec une bonne implication des Région, Département, EPCI et gestionnaires de PEM et gares.

Les territoires associés ont participé de façon plus ponctuelle à la démarche, saisissant l'opportunité de mettre en avant des enjeux interbassins.

Le tableau suivant retrace la participation aux instances de chaque acteur. Un acteur invité à participer à une instance est considéré présent lorsqu'au moins un représentant de l'organisation concernée est présent lors de l'instance. Dans le cas d'une impossibilité à assister à la réunion signalée aux organisateurs, l'acteur est excusé.

Tableau 11 : Synthèse de la participation des acteurs aux instances

ACTEUR		PARTICIPATION (P : Présent, E : Excusé, A : Absent)									
Rôle	Entité	COBASS 1	COBASS 2	COBASS 3	COTECH BASS 1	COTECH BASS 2	COTECH BASS 3	ATELIER 1	ATELIER 2	ATELIER 3	REUNIO N SUIVI&E VALUATI ON
ACTEURS SIGNATAIRES	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Dép. des Alpes-Maritimes	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	CC Alpes d'Azur	P	P	P	P	P	P	P	P	A	P
	CA du Pays de Grasse	A	A	P	A	P	P	P	P	P	P
	CA de Sophia Antipolis	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	CA Cannes Pays de Lérins (CAPL)	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	SNCF GARES & CONNEXIONS	P	A	P	A	A	P	P	A	A	A
TERRITOIRES ASSOCIÉS	Dép. des Alpes-de-Haute-Provence	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	Dép. du Var	A	A	A	P	A	A	A	A	A	A
	Métropole Nice Côte d'Azur	P	A	A	A	P	A	A	A	P	A
	Estérel Côte d'Azur Agglomération	A	A	A	A	A	P	A	A	A	A
	Dracénie Provence Verdon Agglomération	P	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	CC Lacs et Gorges du Verdon	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	CC du Pays de Fayence	P	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	CC Alpes-Provence-Verdon Sources de lumière	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	ESCOTA	A	A	A	A	A	A	A	P	A	A

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 4 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU BASSIN DE MOBILITE



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



1 Contexte et objectif

Instauré par la loi LOM, et notamment par les articles L1215-1 et L1215-2, le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) est un contrat qui formalise les modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité à l'échelle du territoire de chaque Bassin de Mobilité.

A l'échelle de chaque bassin de mobilité, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur conclut un « contrat opérationnel de mobilité » avec les AOM, les syndicats mixtes " loi SRU " (lorsqu'ils existent), les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés. Ce contrat peut associer les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ou tout autre partenaire.

Le contrat opérationnel de mobilité inclut des objectifs coconstruits avec les acteurs de la mobilité du territoire, objectifs qui dans cette première génération de contrats se rapporte à cinq thématiques principales : les différentes formes de mobilité et l'intermodalité, les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité, les situations dégradées, le recensement et la diffusion des pratiques et actions de mobilité, ainsi que l'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures et services de mobilité. Aux cinq thématiques du code des transports, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a proposé et ajouté une thématique de décarbonation en lien avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et lutte contre le changement climatique. Ces objectifs à l'échelle du bassin se déclinent de manière opérationnelle par des engagements pris par les acteurs sous forme d'actions, projets, plans, etc.

Le contrat de mobilité a une durée de quatre ans mais les objectifs fixés pour le bassin de mobilité peuvent avoir un horizon différent en s'appliquant par exemple à plusieurs générations de COMs. Évaluer la progression du bassin vers les objectifs est une étape nécessaire dans l'évaluation de la politique de mobilité et permet d'orienter les COMs vers un niveau d'exigence correspondant aux progrès souhaités.

2 Méthodologie d'évaluation

2.1 Indicateurs

Les indicateurs retenus permettent d'observer l'évolution de la situation sur le bassin, évolution dont il est fait l'hypothèse qu'elle correspond en partie à une réponse aux changements induits par la mise en œuvre des COMs. Les indicateurs doivent donc permettre de caractériser certains aspects de la mobilité dans le bassin sur lesquels se concentrent les efforts de la politique publique.

Les indicateurs respectent dans la mesure du possible les règles des indicateurs SMART (Spécifique, Mesurable, Acceptable, Réaliste, Temporellement défini).

Matrice des indicateurs de mobilité

Les indicateurs d'évaluation du contrat du bassin de mobilité considéré doivent reposer sur des données collectées régulièrement et avec une maille territoriale suffisamment fine pour pouvoir agréger les données à l'échelle du bassin. En outre de la disponibilité de tels jeux de données, ces données doivent pouvoir apporter des éléments pertinents au vu des objectifs de mobilité du bassin.

Le travail de recensement des jeux de données et de proposition d'indicateurs pertinents est réalisé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur afin d'élaborer une matrice d'indicateurs potentiellement utilisable pour l'évaluation des objectifs des COMs.

Thèmes	Indicateurs	Valeurs	Source	Retour territoires
Mobilité générale	Parts modales	Parts modales des différents modes en interne ou en échange	RP INSEE	Non
Intermodalité / transports en commun	Fréquentation du Système d'Information Billettique Régional (SIBR)	Fréquence d'utilisation du site	Données région	Non
	Correspondance en gare routière et ferroviaire	Nombre de lignes et nombre de dessertes	GTFS	Non
	Évolution des PEM	Nombre de PEM existant, en évolution ou en projet	Territoires	Oui
	Fréquentation des gares régionales	Nombre de gares et de voyages	Données région + SNCF	Non
	Fréquentation des lignes de cars régionales	Nombre de lignes et de voyages	Données région	Non
	Fréquentation des réseaux locaux	Nombre de voyage	Données territoires	Oui
	Nombre d'abris vélos existants et construits	Nombre de commune disposant d'un abri et nombre d'abris	Données région + territoires	Oui
	Nombre de places par abris sécurisés	Nombre de places	Données région + territoires	Oui
	Fréquentation des abris vélos	Nombre d'utilisations		
Modes actifs	Linéaire d'aménagements cyclables existants	Km existants	Open data OSM	Oui
	Fréquentation aux points de comptage	Nombre d'usagers chaque mois et/ou à l'année	Compteurs	Oui
Covoiturage	Nombre de trajets covoiturés	Nombre de trajets covoiturés internes ou en échange	Registre national	Non
	Distance des trajets covoiturés	Distance moyenne (Km) des trajets internes ou en échange	Registre national	Non
	Nombre d'aires de covoiturage	Nombre d'aires officielles	Open data + territoires	Oui
Décarbonation	Motorisation des ménages	Ménages équipés de 0 à 3 voitures ou +	RP INSEE	Non
	Motorisation Crit'Air	Véhicules Crit'Air E, 1 à 5 et non classé	SDES	Non
	Qualité de l'air	CO2, polluants (Nox, PM10, PM2,5, COVNM, consommations finales d'énergies	Atmosud	Non
	Borne IRVE	Nombre de bornes et usage	BNLC + territoires	Oui

Tableau 12 : Les indicateurs d'évolution de la mobilité

2.2 Périodicité d'évaluation

Évaluation à mi-parcours

L'évaluation a lieu une première fois à mi-parcours afin de pouvoir présenter aux acteurs les avancées et les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du contrat. La première évaluation permet de proposer des actions rectificatrices, d'identifier les opportunités.

Évaluation de fin de contrat

Une seconde évaluation pourra avoir lieu au terme du contrat afin de faire un bilan final de la mise en œuvre. Elle permettrait en outre d'orienter et proposer les bases d'un nouveau COM.

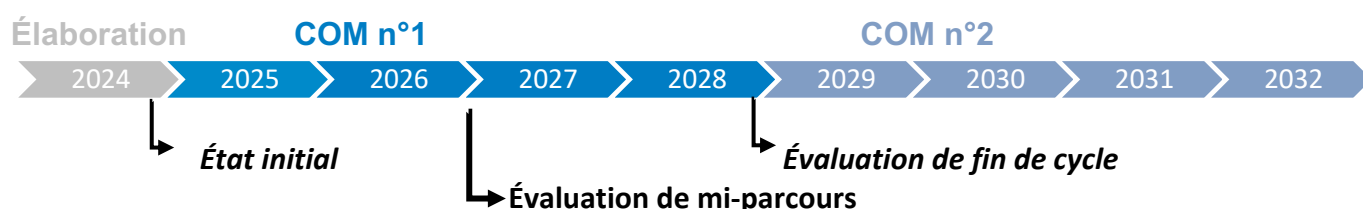
2.3 Protocole d'évaluation

L'évaluation est pilotée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Celle-ci implique un premier temps de collecte et analyse des données nécessaires afin de procéder à la mise à jour des indicateurs à partir des données.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sollicite périodiquement les acteurs du bassin de mobilité afin de collecter les données. L'acteur doit à son tour mobiliser les ressources de son organisation et celles de ses partenaires afin de fournir les informations nécessaires. À partir des indicateurs mis à jour, est attribué de façon qualitative un degré de progression vers l'objectif. Enfin, les résultats sont partagés et débattus avec les acteurs du bassin de mobilité afin d'apporter des nuances et de statuer.

3 Canevas de tableau de bord

3.1 Calendrier d'évaluation



3.2 Évaluation de l'atteinte des objectifs

3.2.1 Évaluation qualitative



État des lieux initial du bassin de mobilité (bassin X)

- Exemple : Une mobilité caractérisée par l'usage de la voiture individuelle
- Exemple : Un réseau morcelé avec peu de points de connexion entre les différents modes de transport
- ...



Objectifs généraux du bassin de mobilité (bassin X)

- Exemple : Diminuer l'autosolisme dans les déplacements domicile-travail
- Exemple : Développement des mobilités actives
- ...



Principales avancées

- Exemple : Un changement de comportement favorisant les mobilités partagées et les mobilités actives dans les déplacements domicile-travail
- ..



Points d'amélioration

- Exemple : Peu de changement de comportement favorisant l'usage des transports en commun par rapport aux transports individuels
- Exemple : Des crises liées au changement climatique à mieux anticiper
- ...

3.2.2 Évaluation quantitative

INDICATEUR	UNITE	VALEUR INITIALE	OBJECTIF FINAL	RESULTAT A DATE	PROGRESSION
Objectif 1					
Exemple : Part du covoiturage dans les déplacements domicile-travail	% de part modal	2%	15%	7%	+ 33%
Objectif 2					
Exemple : Avis positifs sur l'usage du vélo pour aller au travail	% d'avis positifs	10%	75%	50%	+53%

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 5 : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS
DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE



1 Contexte et objectif

A l'échelle de chaque bassin de mobilité, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur conclut un « contrat opérationnel de mobilité » avec les AOM, les syndicats mixtes " loi SRU " lorsqu'ils existent, les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés. Ce contrat peut associer les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ou tout autre partenaire.

Le contrat opérationnel de mobilité inclut des objectifs coconstruits avec les acteurs de la mobilité du territoire, objectifs qui dans cette première génération de contrats se rapportent à cinq thématiques principales : les différentes formes de mobilité et l'intermodalité, les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité, les modalités de gestion des situations dégradées, le recensement et la diffusion des pratiques et actions de mobilité, ainsi que l'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures et services de mobilité. Aux cinq thématiques du code des transports, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ajoute une thématique de décarbonation en lien avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et lutte contre le changement climatique.

Ces thématiques, à l'échelle du bassin de mobilité, se déclinent de manière opérationnelle par des engagements pris par les acteurs sous forme d'actions, projets, plans, etc. Le contrat de mobilité a une durée de quatre ans au cours desquels doivent se déployer les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de ces actions.

Afin de pouvoir connaître à tout moment l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements, il est nécessaire de réaliser un suivi lié à ces engagements. L'évaluation est une étape complémentaire (voir annexe ad hoc décrivant l'évaluation) au suivi et vient, de façon ponctuelle à un moment précis du cycle de vie du COM, mettre en regard le degré d'avancement de la mise en œuvre des actions avec les objectifs de mise en œuvre fixés dans le contrat. L'agrégation des résultats obtenus pour tous les engagements permet d'obtenir une vision globale de l'état d'avancement de la mise en œuvre opérationnelle du COM.

2 Méthodologie de suivi

2.1 Périodicité de suivi

Le suivi consiste à réaliser le recueil des informations nécessaires. Ce suivi peut être réalisé ponctuellement en préalable à l'évaluation ou bien périodiquement à une fréquence déterminée afin de retracer l'évolution dans le temps des indicateurs.

Le suivi doit être organisé collectivement avec les acteurs du bassin et ses modalités doivent prendre en compte les ressources et moyens disponibles à cet effet

2.2 Protocole de suivi

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sollicite périodiquement les acteurs du bassin de mobilité afin de collecter les données. Pour chaque engagement, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se rapproche de l'entité pilote dont la personne référente est indiquée sur l'annexe engagement. La personne référente doit à son tour mobiliser les ressources de son organisation et celles de ses partenaires afin de fournir les informations nécessaires.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se charge alors d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre de chaque engagement. Elle attribue alors à chaque engagement un statut de mise en œuvre comme suit :

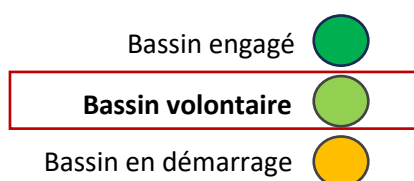
Statut de l'engagement	Code couleur
Engagement abandonné	
Non démarré	
Étapes préalables en cours	
En cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

Dans le cadre de l'évaluation, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur réalise une synthèse en agrégeant les résultats obtenus pour tous les engagements du COM. Le code couleur permet une lecture facilitée des résultats.

Les résultats et la synthèse sont présentés à l'ensemble des acteurs afin de leur permettre d'exprimer leur accord ou de proposer des modifications du statut de chaque engagement.

3 Canevas de tableau de bord

3.1 Bilan du bassin de mobilité (illustration)



Statut	Nombre d'engagements	Pourcentage
Engagement abandonné	2	20%
Non démarré	5	50%
Étapes préalables en cours	1	10%
Engagement en cours de réalisation	2	20%
Engagement tenu	0	0%
Engagement poursuivi	0	0%
Total	10	100%

Principales réalisations de la mise en œuvre du COM

- ... à compléter

3.2 Mise en œuvre des engagements

LIBELLE ENGAGEMENT	TYPE	THEMATIQUES DU COM						PILOTE	ÉCHEANCIER PREVISIONNEL				AVANCE- MENT	OBSERVATIONS
		Différentes formes e	PEM	Situations dégradées	Diffusion des	Aides conception et	Décarbonation		2025	2026	2027	2028		
Libellé engagement 1	Plan	x	x		x			Porteur	L	F M				Exemple : Convention signée le 20/10/25
Libellé engagement 2	Étude		x					Porteur	L					
Libellé engagement 4	Projet							Porteur						

Bassin M

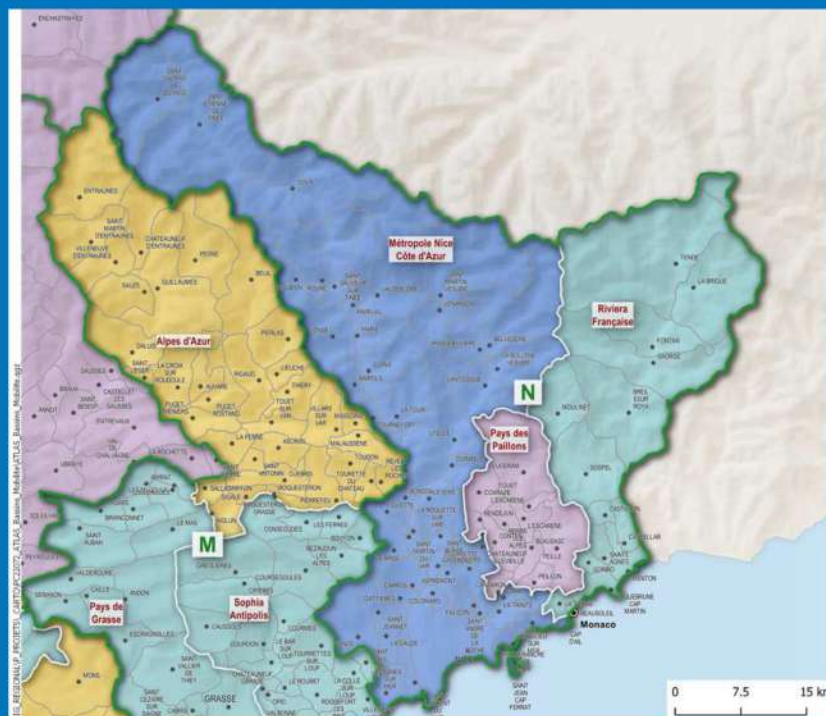
[illegible]

Engagement abandonné	
Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

Lancement des démarches préalables	L
Financement obtenu	F
Début de la mise en œuvre	M

Contrat Opérationnel de Mobilité

BASSIN N



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Signataires du Contrat Opérationnel de Mobilité		
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur		
Département des Alpes-Maritimes	 DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES	
Métropole Nice Côte d'Azur		
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française		
Communauté de Communes du Pays des Paillons		
SNCF Gares et Connexions		

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L4221-1 et suivants ;

Vu le code des transports et notamment l'article L1215-1 et suivants ;

Vu la délibération n°22-0605 du 21 octobre 2022 du Conseil régional approuvant la cartographie des bassins de mobilité ;

Vu la délibération n°19-350 du 26 juin 2019 du Conseil régional adoptant le projet de Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 20219 portant approbation du Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;

Vu la délibération n°23-0219 du 23 juin 2023 du Conseil régional approuvant la modification du SRADDET Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Entre les soussignés :

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par Renaud MUSELIER, Président ;

Le Département des Alpes-Maritimes, représenté par Charles-Ange GINESY, Président ;

La Métropole Nice Côte d'Azur, représentée par Christian ESTROSI, Président ;

La Communauté d'Agglomération Riviera Française, représentée par Yves JUHEL, Président ;

La Communauté de Communes Pays des Paillons, représentée par Cyril PIAZZA, Président ;

ci-après dénommées « les EPCI » ;

L'entreprise, SNCF Gares et Connexion, représentée par Jérôme BINI, Directeur Régional ;

il a été convenu ce qui suit :

Les différentes parties s'engagent à :

- mettre en œuvre le contrat opérationnel de mobilité sur la période 2025-2028 afin de créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités ;
- prendre part à la mise en œuvre des actions, dans les rôles définis par le contrat, et associer les partenaires et acteurs compétents ;
- collaborer dans une logique d'amélioration continue et éventuellement d'expérimentation, au service des usagers ;
- contribuer à l'évaluation des actions inscrites au contrat opérationnel de mobilité et au partage des données ;
- communiquer et rendre compte de l'avancement des actions en mentionnant la contribution de l'ensemble des parties prenantes.

1 Lexique de base

Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) : Une AOM est une personne publique compétente pour l'organisation des mobilités sur son ressort territorial.

Cette compétence d'AOM est exercée dans le champ local par les EPCI à fiscalité propre : métropole, communauté urbaine, communauté d'agglomération, communauté de communes.

Depuis le 1er juillet 2021 et la mise en œuvre de la Loi d'Orientations des Mobilités, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est AOM par substitution à la place d'une communauté de communes lorsque cette dernière n'a pas souhaité prendre la compétence d'AOM par délégation de ses communes membres. La Région est alors AOM locale.

Par ailleurs, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est AOM régionale (AOMR), compétente pour les services d'intérêt régional (ex : tout service de transport qui dépasse le ressort territorial d'une AOM) c'est à dire les transports routiers de voyageurs d'intérêt régional, les transports scolaires et les TER.

La compétence d'AOM peut être exercée au travers de syndicats mixtes lorsque la compétence a été transférée par ses membres.

Bassin de Mobilité (BM) : Il s'agit de l'échelle locale sur laquelle les mobilités quotidiennes s'organisent sous la responsabilité et le financement des différentes AOM ; c'est donc l'échelle de référence pour l'élaboration des contrats opérationnels de mobilité (COM). . Le territoire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est structuré en 12 bassins de mobilité (délibération 22-0605 du 21 octobre 2022). La Communauté de Communes de l'Enclave des Papes qui appartient à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur fera partie quant à elle d'un bassin piloté par la Région Auvergne Rhône Alpes (bassin de Montélimar Sud Drôme).

Comité de Bassin (COBASS) : C'est l'instance où la Région chef de file organise l'action commune pour l'amélioration des mobilités du bassin considéré. C'est l'organe de pilotage dans l'élaboration et le suivi du COM du bassin considéré. Il se compose des signataires du contrat opérationnel de mobilité du bassin considéré et pourra se décliner en comité technique.

Comité de partenaires régional (COPART Régional) : Pour mener à bien le rôle d'AOM régionale, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur met en place et anime un comité des partenaires régional conformément au code des transports. Il associe employeurs, professionnels du transport, usagers, habitants et élus régionaux, pour avis sur les décisions mobilité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur AOM régionale et chef de file. Il s'agit d'un organe consultatif à l'échelle régionale.

Comités de partenaires locaux (COPART locaux) : En tant qu'AOM locale par substitution, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a l'obligation, comme chaque Autorité Organisatrice de la Mobilité, de créer et d'animer un comité des partenaires local, mobilisé a minima une fois par an, sur chacune des 15 communautés de communes n'ayant pas pris la compétence mobilité. Celui-ci, consultatif, est composé de représentants d'associations d'usagers, d'employeurs et d'habitants tirés au sort ainsi que d'élus régionaux et locaux.¹

¹ Conférence plénière du 13 Juin 2023

Mobility as a Service (MaaS) : le MaaS a pour objectif d'offrir aux usagers un service intégré, complet et simple en matière de mobilité, tant en termes d'information que de billettique. Ce concept suppose notamment une gouvernance coordonnée des différents intervenants publics et privés.²

Pôle d'échange multimodal (PEM) : les pôles d'échanges multimodaux facilitent l'intermodalité en assurant la connexion entre différents modes de transport et en reliant les modes de déplacements alternatifs à la voiture notamment.

Dans le contexte de la décarbonation des mobilités, les Pôles d'Échange multimodaux (PEM) sont un outil du report modal, un maillon de la chaîne de déplacement.³

² Définition CEREMA

³ Définition CEREMA

1.1 Liste des abréviations

ADT	Agence de Développement du Tourisme
AOM	Autorités Organisatrices de la Mobilité (<i>cf. lexique</i>)
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service
BM	Bassin de Mobilité (<i>cf. lexique</i>)
CA	Communauté d'Agglomération
CARF	Communauté d'Agglomération de la Riviera Française
CC	Communauté de Communes
CCPP	Communauté de Communes du Pays des Paillons
CFP	Chemins de Fer de Provence
COBASS	Comité de Bassin (<i>cf. lexique</i>)
COM	Contrat Opérationnel de Mobilité
COP	Conférence des Parties
COPARTR	Comité des Partenaires régional (<i>cf. lexique</i>)
COPARTL	Comités de Partenaires locaux (<i>cf. lexique</i>)
COTECHBASS	Comité Technique de Bassin
CPER	Contrat de Plan État Région
CRET	Contrats Régionaux d'Équilibre Territorial
EPCI	Établissements Publics de Coopération Intercommunale
ERTMS	European Rail Traffic Management System
EV	EuroVelo
JOB	Jour Ouvré de Base
LER	Lignes Express Régionales
LHNS	Lignes à Haut Niveau de Service
LNPCA	Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur
LOM	Loi d'Orientations des Mobilités
LOTI	Loi d'Orientations des Transports Intérieurs
MaaS	Mobility as a Service (<i>cf. lexique</i>)
MNCA	Métropole Nice Côte d'Azur
MtCO2eq	Millions de tonnes en équivalent CO2
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République

PAMS	Plan d'actions commun en matière de Mobilité Solidaire
PCAET	Plan Climat-Air-Énergie Territorial
PDM	Plan de mobilité
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PEM	Pôle d'échange multimodal (cf. lexique)
PCL	Piste cyclable du littoral
PLUM	Plan Local d'Urbanisme Métropolitain
PNRPA	Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SNBC	Stratégie Nationale Bas Carbone
SNCF	Société Nationale des Chemins de fer Français
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
TAD	Transport A la Demande
TC	Transport Collectif
TCU	Transport Collectif Urbain
TER	Trains Express Régionaux
TGV	Train à Grande Vitesse
TPMR	Transports de Personne à Mobilité Réduite
VAE	Vélo à Assistance Électrique
VTM	Véhicules Terrestres à Moteur

2 La démarche de co-construction

Les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) constituent des cadres d'action communs qui portent sur une vision globale et partagée de la mobilité au sein de chaque bassin de mobilité (BM). C'est donc dans l'esprit de la LOM et dans une volonté d'intégration des acteurs locaux à cette démarche d'amélioration des mobilités que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité que les COM soient co-construits à l'échelle locale.

Une méthodologie de co-construction pragmatique a été mise en place autour d'une alternance de trois types de réunions depuis septembre 2023 :

- Les Comités de Bassin (COBASS), réunions de validation et d'arbitrage, réunissant des élus du BM ainsi que des référents techniques ;
- Les Comités technique de Bassin (COTECHBASS), ayant pour objectif de préparer les travaux à valider en COBASS. Ils réunissaient les référents techniques des différents EPCI composant le BM ;
- Les ateliers, qui ont été les lieux du travail de la co-construction et qui ont permis de faire émerger des propositions d'engagements répondant aux objectifs du bassin.

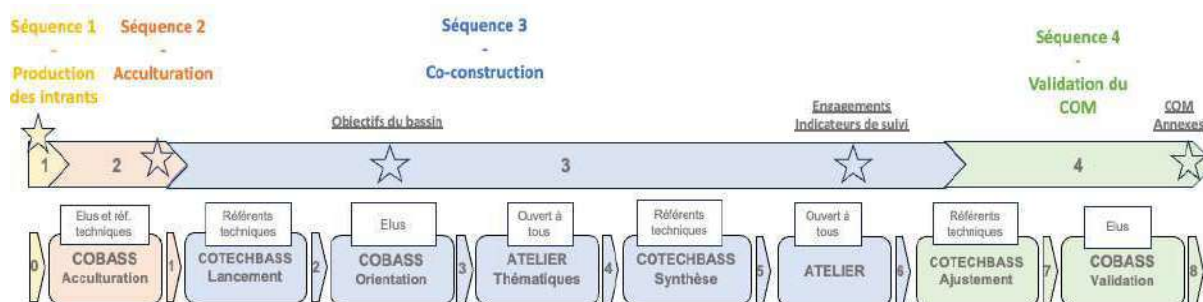


Figure 1 : Chronologie de la méthodologie de co-construction du COM

3 Contenu du Contrat Opérationnel de Mobilité

Le COM est un document avec des parties co-produites par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les acteurs du bassin.

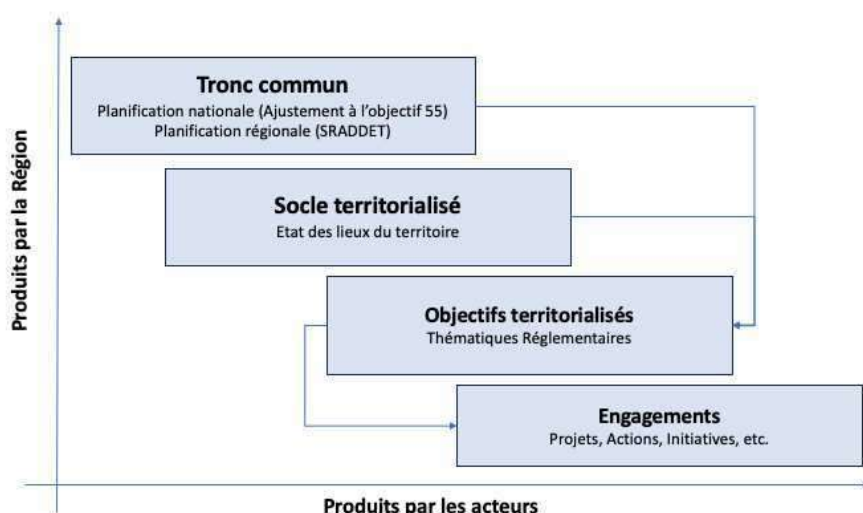


Figure 2 : Structure synthétique du COM

3.1 Le tronc commun

Le tronc commun a pour objectif de formaliser la stratégie régionale en matière de mobilité, dans le sillage de la LOM et des enjeux nationaux en matière de décarbonation.

L'appellation « tronc commun » se justifie par le fait que ce chapitre est commun à tous les COM quel que soit le BM, et qu'il a été défini comme le cadre de la démarche par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur chef de file des mobilités. Il indique notamment la durée du contrat et les modalités de gouvernance.

Son contenu et sa mise en forme ont été préparés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et soumis aux acteurs dès le lancement de la démarche.

3.2 Le socle territorialisé

Le socle territorialisé permet de faire un état des lieux du bassin concerné sur les différentes thématiques prévues par le code des Transport et la Région pour les COM.

Il a constitué un intrant à la co-construction et a fait l'objet de remarques, d'amendements, d'ajouts par les acteurs locaux au long de la démarche de co-construction.

3.3 Les objectifs généraux et territorialisés

Les objectifs à poursuivre sur le bassin de mobilité ont été co-construits et proposés par les acteurs lors du COTECHBASS n°1. Il s'agissait ici de fixer des objectifs communs à l'ensemble des acteurs à l'échelle du BM, objectifs à moyen terme dont l'échéance peut dépasser la période de mise en œuvre du COM. Autrement dit, le COM formalise sur une période de quatre ans les engagements qui doivent contribuer à l'atteinte des objectifs.

Les objectifs généraux et territorialisés ont été validés lors du COBASS n°2.

3.4 Les annexes

Les engagements sont insérés dans le COM en tant qu'annexes. Ces annexes engagement ont été co-produites par les acteurs du bassin et formalisent l'ensemble des actions concourant à l'atteinte des objectifs et pour lesquelles un ou plusieurs acteurs s'engage à participer. Une synthèse de l'ensemble des engagements est également insérée en fin de COM.

Une annexe présente la démarche de suivi et d'évaluation qui accompagnera la mise en œuvre du COM.

Une annexe retrace le déroulement de la démarche de co-construction.

L'ensemble du COM et de ses annexes est arrêté lors du COBASS n°3 et proposé à la délibération des différentes assemblées.

SOMMAIRE GENERAL

LE TRONC COMMUN	12
LE SOCLE TERRITORIALISE	37
LES OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES	82
ANNEXES	86

2025

Contrat Opérationnel de Mobilité

TRONC COMMUN



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



SOMMAIRE – TRONC COMMUN

1	ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	16
1.1	DES ÉVOLUTIONS LEGISLATIVES QUI RENFORCENT LE RÔLE DE LA RÉGION DANS LE DOMAINE DES MOBILITÉS.	16
1.2	LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050, UN DÉFI POUR LES MOBILITÉS	20
2	LES ENJEUX LIÉS À LA MOBILITÉ EN PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	20
2.1	DES CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES ET DES DYNAMIQUES TERRITORIALES QUI STRUCTURENT LES DÉPLACEMENTS.	20
2.2	DES ENJEUX FORTS D'ATTÉNUATION DES GES ET D'ADAPTATION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	21
3	LA POLITIQUE RÉGIONALE EN MATIÈRE DE MOBILITÉS	22
3.1	LA CONSTRUCTION D'UNE STRATÉGIE GLOBALE FACE AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	22
3.2	UNE POLITIQUE RÉGIONALE AMBITIEUSE DÉCOULANT DE SON DOUBLE RÔLE D'AUTORITÉ ORGANISATRICE DES MOBILITÉS ET DE CHEFFE DE FILE DE L'AMÉNAGEMENT ET DES MOBILITÉS	23
3.3	LA RÉGION ET LES PROJETS DE MOBILITÉ DES TERRITOIRES.	24
3.3.1	LES DISPOSITIFS DE SOUTIENS RÉGIONAUX AUX PROJETS DE MOBILITÉ DES TERRITOIRES	24
3.3.2	LES AUTRES LEVIERS DE LA RÉGION EN FAVEUR DES MOBILITÉS DURABLES DES TERRITOIRES	26
4	LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITÉ	28
4.1	DÉFINITION DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITÉ	28
4.2	DÉFINITION DU BASSIN DE MOBILITÉ	28
4.3	NATURE DU COM	30
4.4	DURÉE DU COM	30
4.5	STRUCTURES DE GOUVERNANCE DE LA MOBILITÉ	31
4.5.1	LE COMITÉ DE BASSIN	31
4.5.2	LE COMITÉ TECHNIQUE DE BASSIN	31
4.5.3	LES COMITÉS DES PARTENAIRES	31
4.6	CADRE DE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE GOUVERNANCE DU COM	31
4.6.1	LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DU COM	31
4.6.1.1	Le comité de bassin (COBASS)	31
4.6.1.2	Le comité technique de bassin (COTECHBASS)	31
4.6.1.3	Les ateliers de travail	32
4.6.1.4	La tenue du COBASS	32
4.6.1.4.1	La convocation du COBASS	32
4.6.1.4.1.1	La séance du COBASS	32
4.6.1.5	La tenue du COTECHBASS	32
4.6.1.5.1	La convocation du COTECHBASS	32
4.6.1.5.2	La séance du COTECHBASS	33
4.6.1.5.3	Les propositions du COTECHBASS	33
4.6.1.6	La tenue des ateliers de travail	33
4.6.1.6.1	La convocation de l'atelier de travail	33
4.6.1.6.2	Le déroulement de l'atelier de travail	33
4.6.1.6.3	Les propositions de l'atelier de travail	33
4.6.2	LES PRINCIPES DE CO-CONSTRUCTION DU COM	34

4.6.2.1	L'égalité des participants	34
4.6.2.2	Le principe de subsidiarité	34
4.6.2.3	Le principe d'efficacité	34
4.7	ÉVALUATION DU COM	34
4.8	MODALITES DE REVISION	35
4.9	MODALITES DE RESILIATION ET DE REGLEMENT DES DIFFERENDS	35

5 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES **35**

5.1	OBJECTIFS SRADDET CONSACRES DIRECTEMENT AUX MOBILITES ET APPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE REGIONAL	35

1 Éléments de contexte

1.1 Des évolutions législatives qui renforcent le rôle de la Région dans le domaine des mobilités.

Ces dix dernières années ont été marquées par plusieurs évolutions législatives qui ont précisées et renforcées le rôle de la Région dans l'organisation et la coordination des mobilités.

- **La Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe).**

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) a redéfini les compétences de chaque collectivité territoriale. Ainsi, la Région est devenue l'autorité organisatrice de l'intégralité de la mobilité interurbaine.

La loi NOTRe a également créé le **Schéma Régional d'aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**, dont l'élaboration, l'animation, le suivi et l'évaluation ont été confiés à la Région. Le SRADDET est le document de planification qui définit la stratégie d'aménagement durable du territoire régional, détermine les objectifs à atteindre et fixe les règles pour y parvenir.

Le SRADDET a une valeur prescriptive. Il doit être décliné dans les documents locaux de planification et d'urbanisme : Schéma de cohérence territoriale (SCOT), Plan local d'urbanisme communal ou intercommunal (PLU, PLUi) , Plan de mobilité simplifié ou non (PDU/PDM/PDMS), Plan climat air énergie territorial (PCAET). Le SRADDET de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, approuvé le 15 octobre 2019, par M. le Préfet de Région, comprend 68 objectifs et 53 règles. 17 objectifs et 15 règles concernent directement les transports et la mobilité [cf. & 5 Informations complémentaires].

Un des axes majeurs du SRADDET est la **sobriété foncière** avec des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et la lutte contre l'artificialisation nette des sols.

Dans le domaine de la mobilité, le SRADDET fixe pour objectif une réduction de -75 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports en 2050. La principale priorité est **l'amélioration des transports du quotidien**. Le SRADDET affirme la volonté de développer de nouvelles pratiques de mobilité, de simplifier la vie des voyageurs et de rechercher les complémentarités optimales entre les différents modes et réseaux de transport. Le schéma définit aussi la stratégie régionale en matière aéroportuaire applicable aux aéroports régionaux et locaux.

Une procédure de révision du SRADDET a été engagée en 2024 afin de prendre en compte, notamment, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) adoptée en décembre 2019 et la Loi dite Climat et Résilience, votée en août 2021.

- **La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)**

Près de 30 ans après la Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs (LOTI), la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités, plus connue sous son acronyme LOM, définit un nouveau cadre législatif, plus complet et actualisé. Elle acte le passage des transports aux mobilités.

Elle s'inscrit dans le sillage des différentes stratégies définies par l'État en termes de transition écologique et énergétique, aux premiers rangs desquelles :

- les Accords de Paris sur la transition énergétique (2015),
- les Assises de la mobilité (2017),
- le Plan vélo et mobilités actives (2018).

La LOM affirme le couple Région/Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) pour organiser, au plus près des bassins de vie, la mobilité des personnes et le transport de marchandises.

L'objectif affiché est de couvrir l'intégralité du territoire national par des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) locales, afin que chacun puisse bénéficier de services publics de mobilité alternatifs à l'usage individuel de l'automobile. Elle réaffirme le droit à la mobilité pour tous, à partir d'une approche durable, multimodale et territorialisée, en prenant en considération l'ensemble des maillons de la chaîne de mobilité.

Les 4 grands objectifs visés sont :

- Sortir de la dépendance à l'automobile en offrant des solutions alternatives sur tous les territoires,
- Réussir la transition écologique et tendre vers une mobilité décarbonée,
- Accélérer la croissance des nouvelles mobilités,
- Construire une nouvelle programmation financière des infrastructures au service de la mobilité du quotidien.

La LOM vise également à :

- Offrir des solutions de mobilités diversifiées pour répondre aux besoins des habitants,
- Doter tous les territoires d'une autorité publique en charge de construire ces solutions,
- Co-construire ces solutions localement, en les adaptant au contexte territorial,
- Renforcer la coopération des acteurs publics de la mobilité pour assurer une réponse à l'échelle du bassin de mobilité quotidien des habitants,
- Répondre aux enjeux des déplacements Domicile-Travail,
- Apporter une réponse aux besoins de mobilité des publics les plus fragiles.

La LOM renforce les compétences de la Région en termes de mobilité, en la dotant de :

- **Un rôle de « chef de file de la mobilité »** qui correspond à l'impulsion et à la coordination de la compétence mobilité des AOM à l'échelle de bassins de mobilité que la Région définit et délimite. La Région est chargée d'organiser les modalités de l'action commune des AOM,
- **Un rôle d'AOM régionale** qui concerne des enjeux et des services qui dépassent l'échelle locale des AOM. La Région est compétente pour tous les services qui sortent du ressort territorial d'une AOM (à l'exception des services ferroviaires pour lesquels elle reste compétente à l'intérieur du périmètre de l'AOM),

- **Un rôle d'AOM locale par substitution** (AOML) sur les territoires où les communautés de communes n'ont pas pris la compétence mobilité (15 EPCI concernés en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Les AOML (y compris la Région en tant qu'AOML) sont libres de mettre en place les services et la tarification qui sont les plus adaptés aux territoires sur lesquels elles interviennent.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se compose de 52 EPCI dont 37 sont Autorités Organisatrices de la Mobilité.

Les intercommunalités en 2020

La carte illustre la configuration des intercommunalités dans la région Sud / EPCI en 2020. Les communes sont regroupées en trois types d'entités : les Métropoles (rose), les Communautés d'agglomération (orange) et les Communautés de communes (bleu). Les communes non rattachées à aucune de ces entités sont représentées en blanc. La carte est accompagnée d'une légende et d'une échelle de 0 à 50 km.

Région Sud / EPCI

- Métropole
- Communauté d'agglomération
- Communauté de communes

0 25 50 km

Figure 3 : Intercommunalités de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (source : Atlas Mobilité Volet C : compréhension de la modalité régionale)

1.2 La neutralité carbone en 2050, un défi pour les mobilités

L'objectif de neutralité carbone en 2050 a été adopté par la France et inscrit dans la loi. La stratégie nationale bas carbone (SNBC) décrit le chemin pour l'atteindre. Il s'agit de réduire d'un facteur 6, en 30 ans, l'empreinte carbone moyenne d'un Français, pour la faire passer de 11 tonnes de CO₂eq par an en 2019 à moins de 2t CO₂eq en 2050.

Le secteur des transports pèse lourdement dans le volume global des émissions des gaz à effet de serre (GES). Il **représente encore 30% des émissions des GES**. Or, si l'on observe une stabilisation récente, les émissions provenant du secteur des transports ont, entre 1990 et 2022, continué à augmenter. En outre, 50% des émissions de ce secteur proviennent des véhicules particuliers.

Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050, une rupture s'impose. **Pour être à la hauteur des enjeux de la transition écologique des mobilités, il est nécessaire d'intervenir sur le système global de transports**. Agir uniquement sur le levier de la transition énergétique des véhicules (électrification) ne suffira pas. En outre, ce levier ne règle pas les autres externalités négatives des transports (congestion, certaines pollutions).

Il s'agit donc d'intervenir sur la mobilité des voyageurs et des marchandises avec un panel large qui va au-delà des seules infrastructures de transport : les services, avec une offre de transports collectifs et partagés, le matériel roulant, l'énergie, le comportement, la réglementation, le partage de l'espace public et la réaffectation de la capacité des infrastructures routières aux modes alternatifs à l'autosolisme, le financement, la résilience.

2 Les enjeux liés à la mobilité en Provence Alpes Côte d'Azur

2.1 Des caractéristiques géographiques et des dynamiques territoriales qui structurent les déplacements.

Avec 5 millions d'habitants répartis sur 6 départements, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se distingue par des densités de population hétérogènes, avec un littoral urbanisé où se concentrent, au sein des trois métropoles régionales (Aix Marseille Provence ; Toulon Provence Méditerranée et Nice Côte d'Azur) près de 80% des habitants de la région et un arrière-pays et un bassin alpin moins peuplés et plus ruraux.

Le territoire régional se caractérise par une forte diversité géographique, avec plusieurs espaces et paysages distincts : massif alpin, littoral azuréen, territoire provençal et couloir rhodanien.

L'ouverture sur la Méditerranée et sur le nord du bassin européen via le couloir rhodanien et l'axe alpin renforce son rôle d'interface stratégique. Véritable carrefour de circulations des hommes comme des marchandises depuis l'antiquité, la région bénéficie d'un réseau de transports dense et diversifié, moteur de son dynamisme et de son attractivité économique.

La région Provence Alpes Côte d'Azur est incontestablement une région « riche », mais où le creusement des inégalités est accentué par les dynamiques territoriales. Le foncier disponible, le long du littoral, est rare et cher. Cela accentue les phénomènes de ségrégation et de fracture territoriales : les territoires à faibles ressources fiscales accueillent les populations les plus fragiles et voient partir les populations plus favorisées (couples avec enfants, bi-actifs, cadres ou professions intermédiaires).

Les territoires les plus riches voient partir les populations les plus modestes (familles monoparentales et les ménages disposant d'un niveau de formation et de qualification moins élevé), et arriver des populations plus aisées.

L'accessibilité aux équipements et aux services est ainsi déterminante pour garantir l'égalité des territoires et la capacité des politiques publiques à apporter un niveau de services adapté aux habitants. La région est globalement bien pourvue en équipements : 95% de la population accède en moins de 7 minutes en voiture aux principaux services de la vie courante (écoles, collèges, supermarchés, médecins, salons de coiffure, bureaux de poste...).

Cependant, certaines communes restent enclavées, en particulier au sein du massif alpin ou dans certaines zones rurales de l'arrière-pays et sont donc éloignées des services.

Ces caractéristiques géographiques favorisent une hyperurbanisation autour des métropoles et des aires urbaines, avec un phénomène de périurbanisation prononcé depuis une quarantaine d'année. Une des particularités de la région réside dans cette structure polycentrique et cet habitat dispersé, avec un réseau viaire très développé.

La gestion des mobilités y est complexe. En effet, l'organisation polycentrique et la périurbanisation génèrent de plus en plus de déplacements, à l'origine de la congestion des réseaux routiers et ferroviaires. Les déplacements quotidiens sont marqués par la prépondérance de l'usage de la voiture individuelle, notamment dans les secteurs ruraux.

L'interconnexion entre équipements routiers majeurs, portuaires et aéroportuaires, la coordination des réseaux de transport en commun, l'accessibilité et la qualité des pôles d'échanges multimodaux ainsi que la mise à niveau des réseaux de proximité sont autant d'enjeux à prendre en compte pour tendre vers une mobilité plus fluide et plus durable. L'enjeu majeur pour le territoire régional est de garantir une qualité de service pour les différents pôles de connexion. Une offre multimodale bien articulée permet également d'organiser les réseaux en bonne intelligence et synergie.

Le territoire est maillé (2022) par 196 gares ferroviaires, 15 gares routières, plus de 150 aires de covoiturage et 28 parking-relais identifiés.

2.2 Des enjeux forts d'atténuation des GES et d'adaptation face au changement climatique

Les mobilités structurent le quotidien. Tous (ou presque) se déplacent tous les jours pour travailler, accompagner les enfants à l'école, étudier, voir sa famille, ses amis, faire ses courses ou se divertir. Or, malgré l'amélioration de l'offre et l'augmentation continue de la fréquentation des réseaux de transports en commun en région, seuls 11% des trajets domicile/travail se font en transports collectifs, 60% des déplacements domicile/travail de moins de 5 km se font en voiture, seuls 2% sont effectués à vélo. En outre, 1 trajet en voiture sur 4 fait moins de 3 km, cette proportion atteint 4 trajets sur 10 en agglomération.

De fait, **en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES), la tendance régionale suit celle observée au niveau national : le secteur des transports est le seul qui a vu, depuis 1990, le volume de ses émissions de GES ne pas baisser significativement. Il représente, dans la région, 31% des émissions totales de GES, soit 51,1 MteqCO₂.**

Par ailleurs, dans un contexte de changement climatique, dont les effets sont déjà visibles et vont continuer à s'aggraver tant en fréquence qu'en intensité (inondations, vagues de chaleur, incendies, glissements de terrain, etc.), et de tensions grandissantes sur les ressources (matières premières critiques, énergie, eau, foresterie et agriculture), la résilience des

territoires passera, notamment, par la capacité des systèmes de transport à faire face aux crises.

Cela est particulièrement marqué en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Appartenant à l'espace méditerranéen, cette région est **très vulnérable vis-à-vis des impacts du réchauffement climatique, sur la frange littorale comme dans les espaces alpins**, avec de lourds impacts sur les infrastructures et services de transports de la région, dont la gouvernance est multiple.

Les catastrophes récentes - inondations dans le Var et les Alpes-Maritimes (tempête ALEX dans la vallée de la Roya, inondations de la ville de Cannes), coups de mer qui emportent les routes, mouvements de terrain qui coupent les itinéraires Alpains (Chambon, Pas de l'Ours), canicule de 2022 qui a imposé un abaissement des vitesses d'exploitation du réseau ferroviaire... - **ont eu de fortes incidences sur les infrastructures et les services de transport et rappellent l'importance de la résilience du système régional de transport** pour préserver la vitalité du tissu économique régional et la qualité de vie des habitants de Provence Alpes Côte d'Azur.

Il est dès lors crucial d'engager des actions pour préparer les infrastructures et services de transport aux conséquences du changement climatique. Cela implique de mettre en place des systèmes de surveillance, de modifier certaines infrastructures, pour anticiper et répondre aux perturbations et de modifier les politiques d'aménagement, d'investissement et d'entretien.

3 La politique régionale en matière de mobilités

3.1 La construction d'une stratégie globale face aux enjeux du changement climatique

Les effets du changement climatique et de la crise énergétique ont conduit la Région à construire une réponse globale aux défis qu'ils posent, en faisant évoluer les infrastructures et leur exploitation, les usages et services de mobilité vers des modes plus collectifs, partagés et plus sobres en énergie, tout en répondant aux besoins des populations et de l'économie, autour de quatre orientations stratégiques pour la transition écologique de la mobilité en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, formant l'acronyme **ACoRS** (Adaptation / Conversion / Report modal / Sobriété), qui constituent la grille d'analyse de la Région tant pour ses actions que celles qu'elle peut soutenir.

Ainsi, apparaissent stratégiques :

- **Les projets/actions visant l'adaptation (A) aux défis écologiques et sociaux mondiaux** liés au dépassement des limites planétaires (changement climatique, tension sur la ressource en eau ...), dans l'objectif de gérer l'inévitable et d'éviter l'ingérable, en construisant la résilience aux bouleversements en cours et à venir ;
- **Les projets/actions conduisant à la conversion (Co) des infrastructures**, au bénéfice des modes de déplacement décarbonés et alternatifs à l'autosolisme, **et des flottes**, pour une meilleure efficacité énergétique des véhicules afin de sortir en 20 ans des énergies fossiles en utilisant l'énergie adaptée à l'usage ;
- **Les projets/actions incitant au report (R) modal et la multimodalité**, pour réduire les consommations énergétiques par unité (voyageur ou marchandises) en favorisant le transport collectif actif et partagé ;

- **Les projets promouvant la sobriété (S) des déplacements motorisés**, pour réduire les besoins énergétiques en requestionnant les modes de vie, l'organisation des territoires et les circuits de production et de consommation, tout en améliorant la qualité de vie.

3.2 Une politique régionale ambitieuse découlant de son double rôle d'autorité organisatrice des mobilités et de cheffe de file de l'aménagement et des mobilités

Autorité Organisatrice la Mobilité Régionale et Cheffe de file de l'aménagement du territoire régional et des mobilités, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur met en œuvre une politique de mobilité ambitieuse, visant à répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Cette politique s'articule autour des axes suivants :

1. Garantir des solutions de mobilité « minimales » à tous les usagers, afin de garantir, pour chaque habitant, une « mobilité essentielle » (études, travail, santé, loisirs de proximité, etc.) à un coût raisonnable, accessible pour les plus modestes et pour ceux qui n'ont pas accès à la voiture individuelle (jeunes, seniors, etc.)
2. Réduire le trafic routier et ses nuisances (CO2, bruit, pollution, accidentologie, etc.)

Les objectifs qui en découlent se traduisent de manière différente selon la typologie de territoire :

- Au sein et autour des zones les plus urbanisées et les plus denses : assurer une offre de transport collectif courte distance (< 80 km) avec un très haut niveau de service (cadencement, régularité, amplitude, etc.) dans des conditions de complémentarité et d'intermodalité avec les autres modes de transports : transports collectifs urbains, covoiturage, vélo, marche à pied... afin de réduire massivement le trafic routier pour les déplacements du quotidien.
- Au sein et autour des zones moins peuplées et peu denses : garantir des solutions de mobilité « de base » pour les trajets courts, en particulier en termes de rabattement vers les pôles urbains locaux pourvoyeurs d'emplois, les établissements scolaires, les services de santé... Il s'agit d'encourager et accompagner des formes nouvelles de déplacements : covoiturage, autopartage, mise en service de petits bus locaux, mobilité des services à la population (bus services itinérants) ...

La volonté de la Région est de :

- Encourager, chaque fois que cela est possible, le report modal de la voiture vers les transports collectifs,
- Proposer une offre ferroviaire qualitative et attractive, complémentaire avec les autres modes de déplacements,
- Offrir à tous un transport collectif routier complémentaire à l'offre ferroviaire, adapté aux spécificités des territoires et aux besoins des usagers,
- Optimiser le réseau ZOU! de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de consolider et renforcer l'offre de transports collectifs
- Accompagner les territoires vers une meilleure mobilité des usagers,
- Promouvoir et financer des solutions de mobilité et d'intermodalité, de transport et de logistique en travaillant sur l'ensemble des leviers :

- Expérimenter de nouvelles solutions, jusqu'à leur évaluation et conditions de réplique pour les confier en exploitation pérenne à des tiers,
- Actionner les leviers permettant d'agir sur l'accélération des changements de comportements dans la mobilité du quotidien,
- Garantir à tous la facilité d'achat de titres régionaux (sans obligation digitale), et développer la vente croisée (par/pour des tiers) pour certains titres.

Cette volonté de la Région suppose de :

- Développer une offre de desserte TER et Chemins de Fer de Provence adaptée aux territoires et aux besoins des usagers, en priorisant les efforts sur les axes où le trafic routier qui pourrait être reporté est important, et dans le cadre d'une gouvernance renouvelée avec les territoires, les partenaires et les usagers.
- Contribuer à l'intermodalité et la complémentarité avec le service de transport collectif routier régional (LER, lignes de proximité), l'offre ferroviaire ainsi qu'avec les autres modes de transport collectifs (Transports Collectifs Urbains/Transports à la demande/Vélo...).
- Préparer l'ouverture totale du marché régional ferroviaire à la concurrence afin de développer et améliorer la qualité l'offre, tout en réduisant les coûts.
- Développer la complémentarité car-train et car-car en supprimant les doublages d'O/D et d'horaires,
- Centrer le réseau express routier sur la vitesse commerciale et la desserte des grands pôles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Innover les territoires par le réseau de proximité sans se substituer aux AOM et encourager le rabattement sur des pôles d'échanges secondaires,
- Favoriser les nœuds multimodaux par territoire.
- Territorialiser les politiques de mobilité régionale.
- Harmoniser les modalités de circulation entre les AOM.
- Positionner la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en prestataire de services pour les territoires, non dotés d'AOM, afin de répondre aux attentes locales.
- Élaborer des scénarios prospectifs.
- Instruire une diversité de mécanismes : projets de réglementation, de tarification, de financements alternatifs...

Cette politique se déploie en synergie avec les contractualisations d'accompagnement des territoires portées par la Région.

3.3 La Région et les projets de mobilité des territoires.

3.3.1 Les dispositifs de soutiens régionaux aux projets de mobilité des territoires

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur accompagne les territoires via un cadre contractuel : les contrats « Nos territoires d'abord » qui déterminent, en fonction d'objectifs partagés, les projets soutenus et un plan d'actions prioritaires. Ce cadre contractuel est désormais, dans le domaine des mobilités, renforcé par les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) [cf. chapitre 4. Le contrat opérationnel de mobilité].

Via ces contractualisations, la Région promeut :

- L'intermodalité entre les services de transports régionaux et les services de transports locaux

Il s'agit de veiller à la bonne coordination/complémentarité des offres « Région » et des offres des Autorités Organisatrices de Mobilité (ex : tarification et d'interopérabilité des systèmes de billettique). Cette harmonisation des offres est souvent le point faible des projets de mobilités. Seront donc examinés tous les types de projets s'inscrivant dans la perspective d'améliorer l'intermodalité et la fréquentation du réseau régional ZOU ! (ex : aménagements de gares/PEM/parcs relais en connexion avec le réseau régional ZOU ! ; aménagements cyclables de rabattement, etc...)

- La mobilité collective et partagée

Il s'agit de soutenir les projets favorisant une régulation des usages de la voirie au bénéfice des modes de déplacement collectifs (ex : covoiturage (aires et services) et/ou voies réservées aux transports collectifs (TCSP).

- Les mobilités actives

La mise en œuvre du Schéma régional des Véloroutes est un objectif prioritaire de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'accompagnement des projets portés par les territoires avec cet objectif est un des axes privilégiés des contrats NTDA (ex : aménagements cyclables sécurisés en milieu urbain comme en milieu rural, favorisant, au quotidien, la pratique du vélo). La sécurisation des circulations piétonnes et la promotion de la marche à pied (cf. accessibilité des établissements scolaires) sont également des enjeux à prendre en compte.

- De nouvelles pratiques pour le transport de marchandises et la logistique

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite promouvoir, dans le domaine du transport de marchandises et de la logistique, des pratiques plus durables, chez les donneurs d'ordre comme chez les consommateurs. La Région souhaite, également encourager, chaque fois que cela est possible, le report modal (fer et fleuve), la transition des flottes (y compris les modes d'avitaillement), les changements de pratiques des différents acteurs (mutualisation des ressources, optimisation des livraisons et des espaces logistiques), les réglementations des livraisons (simplification, harmonisation, diffusion), la logistique du dernier km (circuits courts, cyclo-logistique, reverse-logistique). La sécurisation de l'approvisionnement des différents territoires est également un enjeu pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les mesures préventives pour garantir la robustesse des chaînes logistiques en cas d'aléas, ainsi que les mesures pour assurer l'approvisionnement quotidien de territoires excentrés seront appréciées.

Pour atteindre ces objectifs, différents accompagnements et/ou cadres d'intervention régionaux pourront être mobilisés, tels que :

- La Création d'un **réseau de référents mobilité**,
- **L'Accompagnement des EPCI qui n'ont pas pris la compétence mobilité** en co-pilotant des études de faisabilité fléchées sur des territoires voulant mener des actions à leur compte, avec de possibles financements à 100%,

- Le **Cadre Zéro Emission en Route** : Le cadre d'intervention régional sur les carburants alternatifs se focalise sur les technologies Electrique-batterie, Hydrogène et Gaz Naturel Véhicule (GNV) en agissant sur l'offre de stations de recharge et d'avitaillement et la demande,
- Le dispositif **Gardons une COP D'avance - Sud Logistique 2030** : Lancement d'un appel à projets conjoint ADEME/Région, en vue de soutenir des projets de logistique agiles, résilients, sobres et respectueux de l'environnement et du climat, au service de l'économie et de l'attractivité du territoire régional,
- Le nouveau cadre d'intervention en faveur des **aménagements cyclables du quotidien**, adopté en mars 2024
- Le dispositif « **Mobilab** » d'accompagnement des projets d'innovation dans le domaine de la mobilité (y compris low-tech)
- Le **Soutien aux aires de covoiturage** dans leur dimension multimodale : financement des projets d'aires de covoiturage sous réserve d'être connectées à une ligne ou un arrêt de transport en commun du réseau régional ZOU ! et d'intégrer des équipements conférant à ces aires une dimension multimodale (stationnements vélo, bornes de recharge, Panneau à Messages Variables...),
- Le **FEDER Volet Massif** - mobilité durable : améliorer les mobilités touristiques et résidentielles en zone Massif,
- La **CIMA Services et mobilités** : améliorer la qualité de vie en montagne, les solidarités, les services et les mobilités entre villes, vallées, villages, stations en zone Massif

3.3.2 Les autres leviers de la Région en faveur des mobilités durables des territoires

- **Le volet Mobilités du Contrat de Plan Etat/Région : des moyens pour investir.**

Le volet Mobilités 2023-2027 du Contrat de Plan Etat-Région a été voté par l'assemblée plénière du 13 décembre 2024.

Doté d'une enveloppe globale de plus de 1,4 milliards d'euros dont 770 millions apportés par la Région et l'Etat à parité (385 millions chacun), il comprend une **enveloppe de 541 millions, dont 224 millions apportés par la Région, dédiée aux projets ferroviaires, aux pôles d'échanges et aux études et premiers travaux des Services Express Régionaux Métropolitains** des aires avignonnaise, toulonnaise, azurienne et de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Il comprend également une enveloppe de **338 millions dédiée aux projets routiers, dont 55 millions apportés par la Région, avec des orientations nouvelles par rapport aux CPER précédents**. Il s'agit d'atteindre les objectifs de préservation environnementale et de sobriété foncière, fixés par le SRADDET, la Loi Climat et Résilience (cf. Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050) et la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte et de respecter les préconisations du Conseil d'Orientation sur les Infrastructures de transport (COI), favorables à une réorientation des investissements routiers au bénéfice des déplacements collectifs, partagés, et des modes actifs (vélo, marche à pied). **Ces nouvelles orientations** sont traduites dans l'intitulé de la priorité relative aux projets routiers « *Transformer les infrastructures routières dans le but de favoriser les transports collectifs performants, la mobilité partagée, la pratique du vélo, de la marche et une intermodalité performante* ».

Ce volet Mobilités du CPER comprend également une priorité relative à la **résilience des infrastructures de transport, dotée d'une enveloppe régionale de 15 millions d'euros**, ainsi qu'une **priorité en faveur des aménagements cyclables** dotée d'une **enveloppe de 90 millions d'euros dont 30 millions apportés par la Région**.

A noter : A ce volet mobilités du CPER 2021-2027 s'ajoutent les investissements qui seront réalisés dans le cadre de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, dont les montants sont estimés à 3,6 milliards d'euros.

- **La territorialisation de la planification écologique : engager un maximum d'acteurs en faveur d'une mobilité sobre et décarbonée**

Les enjeux du réchauffement climatique pour nos territoires, particulièrement en matière de déplacements des personnes et des marchandises et d'infrastructures de transports (cf chapitre 2) ont conduit l'Etat et la Région à signer, le 23 août 2023, un protocole de mise en œuvre de la planification de la transition écologique pour une mobilité sobre et décarbonée, qui faisait de Provence-Alpes Côte d'Azur une région pilote de la territorialisation de la planification écologique et énergétique.

En pleine cohérence avec les politiques que la Région déploie dans le domaine des mobilités, l'Etat et la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur ont défini, dans le cadre de la planification écologique présentée à la Conférence des Parties (COP) le 11 décembre 2024, et de l'élaboration du plan régional de transformation écologique et énergétique, deux feuilles de route dédiées à la mobilité : « Mieux se déplacer » et « Mieux transporter les biens ».

La première « Mieux se déplacer » fixe 8 actions structurantes :

- Action 1 Adapter les infrastructures et réseaux de transport au changement climatique
- Action 2 Engager les 4 Services Express Régionaux Métropolitains et mettre en œuvre les Contrats Opérationnels de Mobilité.
- Action 3 Développer une offre de transports collectifs adaptée aux territoires
- Action 4 Mettre en place des infrastructures et des services, visant développer les pratiques vélo et marche à pied
- Action 5 Convertir la voirie existante en voies réservées pour transports en commun (VRTC) et pour covoiturage (VR+2) et adapter les conditions de circulation
- Action 6 Mettre en place et développer des services et infrastructures de covoiturage
- Action 7 Engager les employeurs sur des paquets d'actions minimales pour la mobilité des salariés
- Action 8 Aider à l'acquisition de voitures électriques et/ou à l'installation de recharges pour les véhicules électriques

La seconde « Mieux transporter les biens » détermine 5 actions structurantes :

- Action 1 Adapter les infrastructures et réseaux de transport au changement climatique
- Action 2 Préparer et mettre en œuvre un pacte d'engagement des services de fret ferroviaire
- Action 3 Développer les infrastructures de recharge et d'avitaillement pour les motorisations alternatives (électrique, GNV...)

- **Action 4** Sensibiliser les donneurs d'ordre afin de les inciter au changement de pratiques (logistique, modes de transports, modalités de livraison...)
- **Action 5** Valoriser les modes de vie et de consommation plus sobres en activités logistiques

A travers ces actions structurantes, il s'agit d'intervenir sur la mobilité voyageurs et marchandises avec un panel large, qui va au-delà de la seule infrastructure de transport : la réduction de la part modale de la voiture individuelle (objectif – 15%), les services avec un renforcement de l'offre de transports collectifs, le matériel roulant, l'énergie, la sobriété et les changements de comportements qu'elle suppose, la réglementation, le partage de l'espace public et la réaffectation de la capacité des infrastructures routières aux modes alternatifs à l'autosolisme, le financement, la résilience...

Cependant, les objectifs fixés ne pourront être atteints sans la mobilisation et la participation actives de tous les acteurs publics et privés concernés, à l'échelle de chaque bassin de mobilités : Autorités Organisatrices des Mobilités, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, Collectivités Locales, Gestionnaires de réseaux, Chambres consulaires, Fédérations et Groupements Professionnels, Employeurs, Syndicats, Associations d'usagers, Citoyens...

La planification écologique sera, dans le domaine des transports, une contribution déterminante pour une (r)évolution du système global de mobilité, indispensable pour espérer atteindre les résultats attendus, en matière de d'adaptation face au changement climatique, de réduction des GES et de décarbonation des transports.

4 Le Contrat Opérationnel de Mobilité

4.1 Définition du Contrat Opérationnel de Mobilité

Instauré par la LOM, et notamment par les articles L1215-1 et L1215-2, le COM est un contrat qui formalise les modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité à l'échelle du territoire de chaque Bassin de Mobilité.

La LOM a consacré pour la Région la fonction de collectivité chef de file pour l'organisation des modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité (article L1215-1 du code des transports).

« La Région conclut, à l'échelle de chaque bassin de mobilité (...) un contrat opérationnel de mobilité avec les autorités organisatrices de la mobilité, les syndicats mixtes de transport mentionnés à l'article L. 1231-10, les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés. Peuvent être partie au contrat les autres établissements publics de coopération intercommunale ou tout autre partenaire, dont, le cas échéant, une région limitrophe du bassin de mobilité concerné »⁴.

(Compléments d'informations - paragraphe 5.2/5.3 : 5.2 - Liste des abréviations et lexique de base)

4.2 Définition du Bassin de Mobilité

L'échelle de Bassin de mobilité est représentative de la mobilité du quotidien, relevant notamment de déplacements domicile-travail, et dépassant les frontières administratives des AOM.

⁴ Article L. 1215-2 du code des transports.

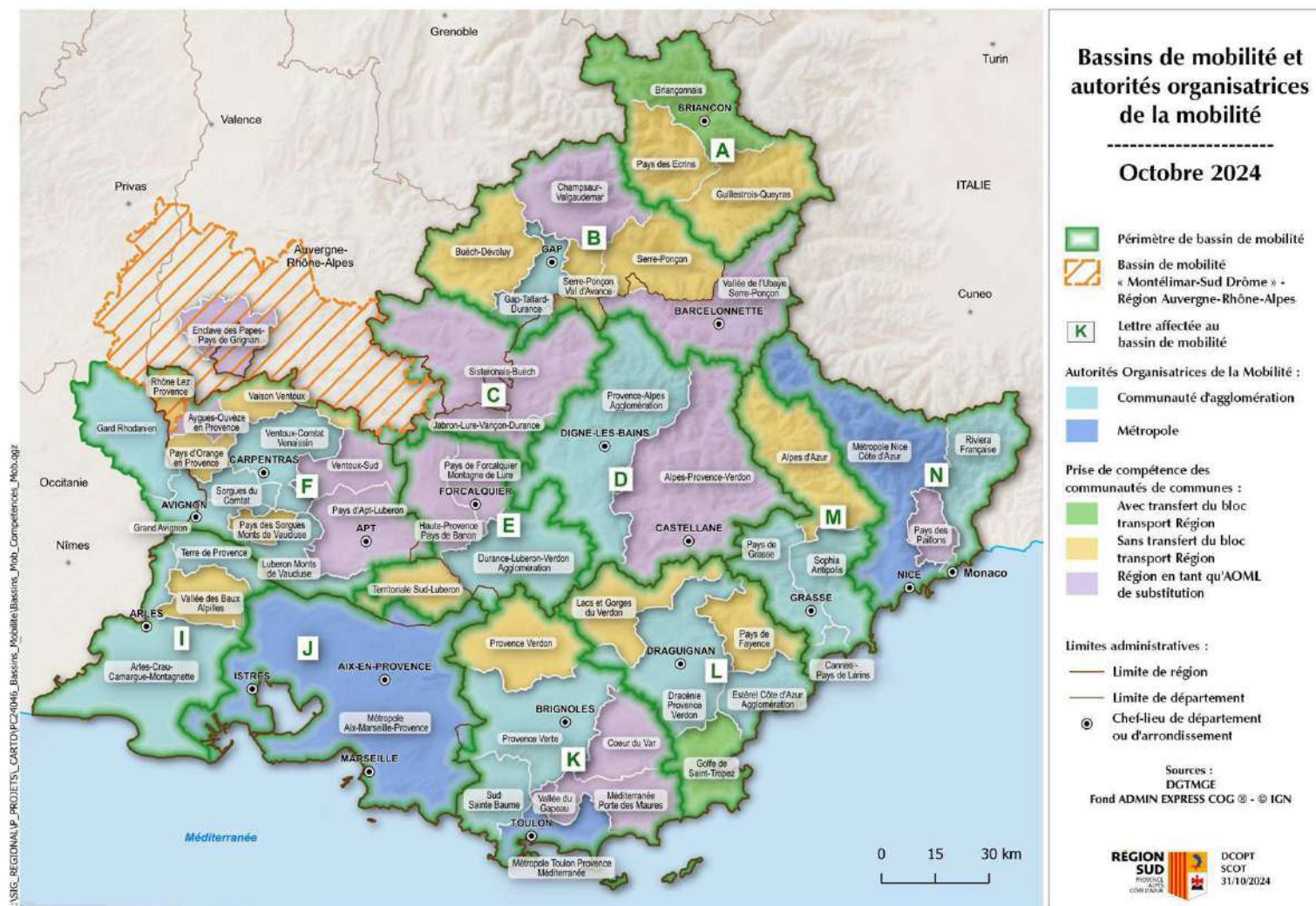


Figure 4 : Bassin de mobilité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (source : Délibération N°22-0605 - Approbation de la cartographie des bassins de mobilité, Annexe2)

La coordination des acteurs de la mobilité du bassin doit permettre d'assurer un meilleur service rendu aux usagers en coordonnant et structurant l'action des acteurs publics de la mobilité.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se donne la mission de faciliter la coordination à l'échelle d'un bassin tout en contribuant à l'amélioration des mobilités entre les bassins. Les contrats opérationnels de mobilité (COM), sur chacun des bassins de mobilité, ont vocation à établir un cadre de coopération avec l'ensemble des EPCI, Régions et Départements concernés, les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges et tout autre partenaire jugé comme pertinent. Ils fixent les principes des collaborations à renforcer, afin notamment de faciliter le passage d'un réseau de transport à l'autre ou d'un mode à l'autre par exemple. Les opérations à dimension intermodale trouveront donc leur place dans ces COM.⁵

4.3 Nature du COM

Le contrat définit notamment les modalités de la coordination avec les gestionnaires de voirie et d'infrastructures pour créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités. C'est un cadre d'actions commun qui porte sur une vision globale et partagée.

Les acteurs de la mobilité dont la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chef de file créent ce cadre d'actions commun autour d'enjeux et d'objectifs collectivement définis, cohérents avec les documents de planification d'aménagement de l'espace et de développement durable ou d'urbanisme en vigueur.

La mobilisation conjointe de l'ensemble des acteurs du bassin de mobilité permet de concilier les ambitions, les usages et les besoins, et d'assurer la cohérence de l'ensemble des actions à l'échelle du bassin. Les enjeux interbassins quant à eux font l'objet de modalités d'association des acteurs des bassins limitrophes dits « territoires associés ».

Les contractualisations partenariales mises en place dans le cadre de l'outil « contrat opérationnel de mobilité » décrivent également une grande implication des acteurs intriqués en matière de portage des projets.

Le contrat opérationnel de mobilité est structuré en quatre parties : le présent tronc commun identique pour chaque contrat opérationnel de mobilité, un état des lieux du bassin en termes de mobilité (socle territorialisé), une déclinaison des objectifs du bassin en termes de mobilité et des annexes incluant notamment les engagements pris dans le cadre du COM.

4.4 Durée du COM

Le contrat est conclu pour une durée de quatre ans à compter de sa signature par l'ensemble des membres du comité de bassin. Le contrat entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des parties pour une durée de 4 ans. Le présent COM peut être renouvelé une fois pour permettre la finalisation des travaux d'un nouveau COM à l'issue de la première période.

⁵ Support A4 -VF -Conférence plénière 13 Juin 2023

4.5 Structures de Gouvernance de la mobilité

4.5.1 Le comité de bassin

Cf 4.6

4.5.2 Le comité technique de bassin

Cf 4.6

4.5.3 Les comités des partenaires

Le comité de partenaires régional (COPART Régional) : pour mener à bien le rôle d'AOM régionale, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur met en place et anime un comité de partenaires régional conformément au code des transports. Il associe employeurs, professionnels du transport, usagers, habitants et élus régionaux, pour avis sur les décisions mobilité de la Région AOM régionale et chef de file. Il s'agit d'un organe consultatif à l'échelle régionale.

Les comités de partenaires locaux (COPART locaux) : chaque Autorité Organisatrice de la Mobilité, y compris la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en tant qu'AOM locale par substitution a l'obligation de créer et d'animer un comité des partenaires local, mobilisé a minima une fois par an, sur chacune des 15 communautés de communes n'ayant pas pris la compétence mobilité. Celui-ci, consultatif, est composé de représentants d'association d'usagers, d'employeurs et d'habitants tirés au sort ainsi que d'élus régionaux et locaux.

4.6 Cadre de fonctionnement des instances de gouvernance du COM

4.6.1 Les instances de gouvernance du COM

4.6.1.1 Le comité de bassin (COBASS)

Le comité de bassin (COBASS) est l'instance de prise de décision qui assure notamment la validation politique des propositions du comité technique de bassin (COTECHBASS). Le COBASS devra favoriser le débat entre ses membres dont l'objet premier est d'aboutir dans un délai raisonnable à l'établissement d'une première génération de contrat qui sera soumis aux instances délibératives de chacune des institutions. Le COBASS sera ensuite chargé de suivre, amender, évaluer et réviser la contractualisation. Chaque signataire du COM est membre du COBASS et est représentée par son exécutif, ou la personne qu'il nomme à cet effet.

La présidence du COBASS est assurée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Chaque membre du COBASS désigne le technicien appelé à le représenter au sein du comité technique de bassin (COTECHBASS).

Au cours de l'exécution du COM, le COBASS est l'organe chargé, d'une part, de prévoir les éventuelles évolutions à apporter au COM, en tenant notamment compte des propositions élaborées par le COTECHBASS, et, d'autre part, d'établir le COM révisé qui sera soumis au vote des assemblées délibérantes.

4.6.1.2 Le comité technique de bassin (COTECHBASS)

Le comité technique de bassin (COTECHBASS) est l'instance qui a pour fonction d'assurer la pertinence technique des propositions soumises au COBASS. Ainsi, il est notamment chargé

de valider les propositions émanant des ateliers et de préparer les travaux du COBASS en formulant un avis sur la faisabilité de ces propositions.

Le pilotage du COTECHBASS est assurée par un technicien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le COTECHBASS pourra se réunir dans la Maison de la Région la plus proche du bassin de mobilité concerné. Le pilote du COTECHBASS peut décider de réunir l'organe dans un autre lieu et il en informe les membres du COTECHBASS.

4.6.1.3 Les ateliers de travail

L'atelier de travail est l'organe de réflexion et de co-construction chargé de faire émerger des propositions, des engagements individuels et collectifs devant nourrir l'élaboration du COM.

La composition des ateliers de travail est définie par les membres du COTECHBASS.

La tenue des instances de gouvernance du COM

4.6.1.4 La tenue du COBASS

4.6.1.4.1 La convocation du COBASS

Le COBASS est mobilisé par son président qui envoie les invitations et établit l'ordre du jour. Les invitations sont adressées par voie électronique dans un délai minimum de deux semaines précédant l'instance.

4.6.1.4.1.1 La séance du COBASS

Le président ouvre la séance, dirige les échanges, fait observer le présent cadre de fonctionnement et veille à la qualité des débats et au respect mutuel des participants.

Aucun quorum n'est requis. Les réunions se tiennent principalement en présentiel. Les réunions ne sont pas publiques. Le COBASS peut valablement se réunir et fonctionner en présence de personnes qui n'en sont pas membres à la condition que leur présence ait été autorisée par le président.

Le président peut, à tout moment, suspendre ou lever la séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, le président donne connaissance au COBASS des travaux récents qui le concernent.

Avant de lever la séance, le président fait part au COBASS des étapes à venir.

Il est établi, pour chaque réunion, un compte-rendu synthétique des débats.

4.6.2.1.3 La prise de décision du COBASS

Une décision prise par le COBASS est adoptée par la voie de l'unanimité.

Au terme de la co-construction, le COBASS valide le COM à soumettre à la signature de ses membres. En effet, le COBASS proposera le COM validé aux assemblées délibérantes lesquelles en autoriseront la signature après avis consultatif du comité des partenaires.

4.6.1.5 La tenue du COTECHBASS

4.6.1.5.1 La convocation du COTECHBASS

Le COTECHBASS est mobilisé par son pilote qui envoie les invitations et établit l'ordre du jour. Les invitations sont adressées par voie électronique.

4.6.1.5.2 La séance du COTECHBASS

Le pilote du COTECHBASS ou son représentant est chargé d'ouvrir la séance, de diriger les échanges, de faire observer le présent cadre de fonctionnement et veille à la qualité des débats et au respect mutuel des participants.

Aucun quorum n'est requis. Les réunions ne sont pas publiques. Les réunions se tiennent principalement en présentiel. Le COTECHBASS peut valablement se réunir et fonctionner en présence de personnes qui n'en sont pas membres à la condition que leur présence ait été autorisée par le pilote.

Le pilote du COTECHBASS ou son représentant peut, à tout moment, suspendre ou lever la séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, le pilote ou son représentant donne connaissance au COTECHBASS des travaux récents qui le concernent.

Avant de lever la séance, le pilote ou son représentant fait part au COTECHBASS des étapes à venir.

Il est établi, pour chaque réunion, un compte-rendu synthétique des débats.

4.6.1.5.3 Les propositions du COTECHBASS

Les propositions formulées par le COTECHBASS sont adoptées par la voie de l'unanimité.

4.6.1.6 La tenue des ateliers de travail

4.6.1.6.1 La convocation de l'atelier de travail

L'atelier est mobilisé par le pilote du COTECHBASS qui envoie les invitations et communique sur les thématiques abordées.

Les invitations sont adressées par voie électronique.

4.6.1.6.2 Le déroulement de l'atelier de travail

Le pilote du COTECHBASS ou son représentant est chargé d'ouvrir la séance, d'animer l'atelier, de faire observer le présent cadre de fonctionnement et veille à la qualité des débats et au respect mutuel des participants.

Aucun quorum n'est requis. Les ateliers ne sont pas publics. Les ateliers se tiennent principalement en présentiel.

Avant de débiter l'atelier, le pilote ou son représentant donne connaissance aux participants du déroulé de l'atelier et des objectifs de celui-ci.

Avant de clôturer l'atelier, le pilote ou son représentant présente aux participants un compte rendu des travaux effectués. Enfin, il est établi, pour chaque atelier, un compte-rendu synthétique des travaux.

4.6.1.6.3 Les propositions de l'atelier de travail

Les propositions qui sont formulées dans le cadre des ateliers sont présentées en COTECHBASS pour validation.

4.6.2 Les principes de co-construction du COM

De manière générale, lors de l'élaboration des COM, l'ensemble des acteurs se soucieront de l'équité entre les territoires.

4.6.2.1 L'égalité des participants

La co-construction du COM repose sur le principe d'égalité de ses participants.

4.6.2.2 Le principe de subsidiarité

Les acteurs et décideurs qui interviennent dans la co-construction des COM rappellent que ce travail ne se substitue pas aux réflexions ou actions d'autres acteurs administrativement compétents sur d'autres échelles géographiques ou techniques.

Les parties s'engagent à respecter le principe de subsidiarité en affirmant que, dans le cadre des compétences dont chaque partie dispose, l'action revient à l'autorité administrative compétente la plus proche de l'action considérée.

Les parties s'engagent à assurer l'interface avec les communes qu'elles représentent au regard de leurs compétences et pouvoirs de police en matière de gestion de voirie. De la même manière, les EPCI s'engagent à assurer l'interface avec les organes de planification qui interviennent sur leurs territoires.

4.6.2.3 Le principe d'efficacité

La volonté de pragmatisme, c'est-à-dire d'efficacité, est au cœur de la présente méthodologie de co-construction.

À cet effet, les différentes parties s'engagent à :

- Mettre en œuvre le contrat opérationnel de mobilité sur la période 2025-2029 afin de créer et organiser des conditions favorables au développement durable des mobilités,
- Prendre part à la mise en œuvre des actions définies dans le contrat, et associer les partenaires et acteurs compétents,
- Collaborer dans une logique d'amélioration continue et d'expérimentation, au service des usagers et de la cohésion sociale,
- Communiquer et rendre compte de l'avancement des actions en mentionnant la contribution de l'ensemble des parties prenantes.

Enfin, les acteurs s'engagent à saisir concomitamment leur organe délibérant afin d'approuver le COM et d'autoriser leur exécutif à le signer.

4.7 Évaluation du COM

Le contrat fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours présentée au Comité des Partenaires (COPART). Par ailleurs, chaque autorité organisatrice rend compte annuellement de la mise en œuvre du contrat au comité des partenaires (la Région au COPART régional et chaque AOM locale au COPART local correspondant).

L'annexe 4 « Évaluation de l'atteinte des objectifs généraux du bassin de mobilité » et l'annexe 5 « Suivi de la mise en œuvre des engagements du contrat opérationnel de mobilité » détaillent le périmètre et la méthodologie, la périodicité et le protocole d'évaluation du COM.

4.8 Modalités de révision

Au cours de l'exécution du COM, le COBASS est l'organe chargé, d'une part, de prévoir les éventuelles évolutions à apporter au COM, en tenant notamment compte des propositions élaborées par le COTECHBASS, et, d'autre part, d'établir le COM révisé qui est soumis au vote des assemblées délibérantes ou à la validation des acteurs non publics.

4.9 Modalités de résiliation et de règlement des différends

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par chacune des parties, dans un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé de réception valant mise en demeure si lesdits griefs n'ont pas été éteints dans ce délai.

Tout litige né de l'application du COM fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable, en cas d'échec de celle-ci, le litige sera porté devant le tribunal administratif territorialement compétent.

5 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.1 Objectifs SRADDET consacrés directement aux mobilités et applicables sur l'ensemble du territoire régional

Les objectifs sont :

- Améliorer le réseau régional de transports collectifs. Cela passe par le report de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs en :
 - Déployant une offre régionale de transports en commun adaptée aux territoires selon leur densité urbaine,
 - Favorisant les complémentarités et l'optimisation de la coordination entre les dessertes urbaines, interurbaines et ferroviaires,
 - Accompagnant les offres de transport locales adaptées aux évolutions sociodémographiques.

Ces objectifs nécessitent de coordonner les prescriptions des PDM/PDMS (règle LD2-Ob42)

- Faciliter et améliorer l'intermodalité. Elle sera possible en :
 - Optimisant les pôles d'échanges multimodaux (PEM), par l'élaboration d'une charte de services communs et d'exploitations de ces PEM (Règle LD2-Obj39)
 - Renforçant la cohérence entre réseaux et services par le biais d'objectifs de rabattement en transports en commun et modes actifs vers les gares ou PEM, identifiés comme stratégiques par la Région et dans les SCOT /PDM -PDMS (Règle LD2-Obj40),
 - En déployant et coordonnant un réseau d'infrastructures en site propre, couplé à des équipements d'accès et de stationnement, type parcs relais (Règle LD2-Obj46),
 - Développer avec l'ensemble des AOMD une information facilement accessible, une billettique simplifiée, une tarification harmonisée et multimodale.
- Favoriser les modes actifs et les nouvelles pratiques de mobilité. Cela sera rendu possible en :

- Contribuant au report de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs, tout en développement des mobilités actives et des modes de transport plus propres.

Ces objectifs passent également par la mise en œuvre du schéma régional des véloroutes et voies vertes en connectant les itinéraires à un maillage local (Règle LD-Obj22A)

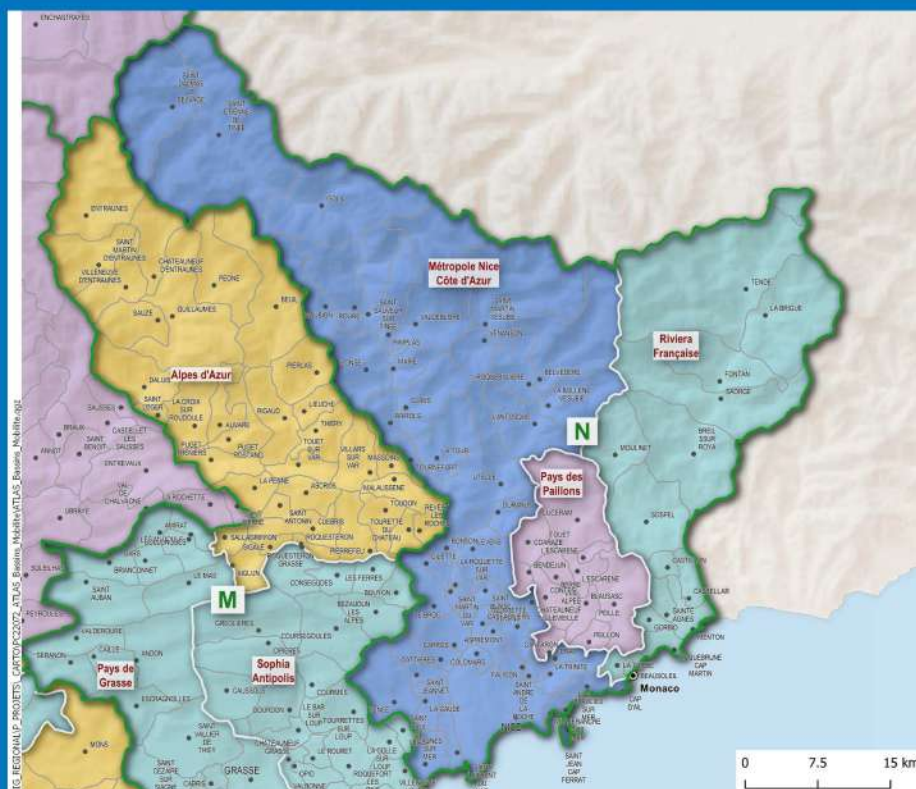
- Améliorer la cohérence urbanisme-mobilités. Elle se concrétisera en :
 - Privilégiant l'intensification urbaine autour des dessertes et transports collectifs (gare, pôles d'échanges), en fixant des objectifs de qualité urbaine pour les programmes d'aménagement des quartiers de gare ou de PEM (Règle LD2-Obj35).

Ces objectifs organisent et optimisent l'accessibilité des zones d'activités économiques en transport en commun et /ou par tout mode de déplacements alternatifs à l'autosolisme (Règle LD1-Obj5 C)

- Améliorer la grande accessibilité régionale et le maillage routier régional. Il s'agit de :
 - Prendre en compte le schéma des itinéraires d'Intérêt Régional pour conforter les liaisons avec les territoires limitrophes et l'arc méditerranéen et **accélérer la réalisation de la ligne nouvelle Provence-Alpes-Côte d'Azur (LNPCA), essentielle au renforcement des transports du quotidien (Règle LD2-OBJ45),**
 - Améliorer la chaîne logistique en favorisant le report modal notamment vers le fer ou le fluvial, tout en préservant les capacités multimodales de la logistique régionale . Cela se concrétisera en Optimisant la performance de la chaîne logistique jusqu'au dernier kilomètre, en favorisant le report modal, par le développement de la logistique et la structuration des implantations (Règles LD1-OBJ3 B et LD1-OBJ3 C).
- Articuler les politiques de mobilité et coordonner les AOM, dans la conformité de la stratégie régionale de chef de file de l'intermodalité . Il va s'agir de :
 - S'accorder sur une stratégie cohérente des mobilités avec les AOM et définir les modalités de l'action par un dialogue permanent (**Règle LD3-Obj66**),
 - Rechercher des financements innovants pour pérenniser le développement des transports collectifs, en établissant de nouveaux équilibres économiques des infrastructures et des services de transport (**Règle LD3-Obj68**).

Contrat Opérationnel de Mobilité

SOCLE TERRITORIALISE



BASSIN N

DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



SOMMAIRE

1 LE BASSIN DE MOBILITE N 39

1.1	PORTRAIT DU TERRITOIRE	39
1.2	MOBILITE : EXTRAIT DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ETUDES ET ACTIONS EN COURS	41
1.3	ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE	63
1.4	VOLUMETRIE DES DEPLACEMENTS ET REPARTITION MODALE	67
1.5	INFRASTRUCTURES DE MOBILITES EXISTANTES	73
1.6	SERVICES DE MOBILITES	77

1 Le bassin de mobilité N

Le présent Contrat Opérationnel de Mobilité porte sur le bassin de mobilité N.

Le socle territorialisé permet de créer une base commune de connaissance de la mobilité à l'échelle du bassin de mobilité.

Il donne une vue d'ensemble du bassin de mobilité, en proposant un état des lieux notamment cartographique des réflexions, actions et services existants en lien avec la thématique mobilité. La première partie offre un résumé des principaux éléments stratégiques déjà inscrits par les acteurs du bassin dans leurs documents de planification. La seconde partie décrit les principales données de la mobilité via l'organisation socio-économiques du territoire, les flux et les modalités de déplacement. Enfin le socle territorialisé recense les principales infrastructures et services de mobilité existant sur le bassin au moment de la rédaction du Contrat Opérationnel de Mobilité.

1.1 Portrait du territoire⁶

Le bassin de mobilité N recouvre trois EPCI, 77 communes et 645 800 habitants.

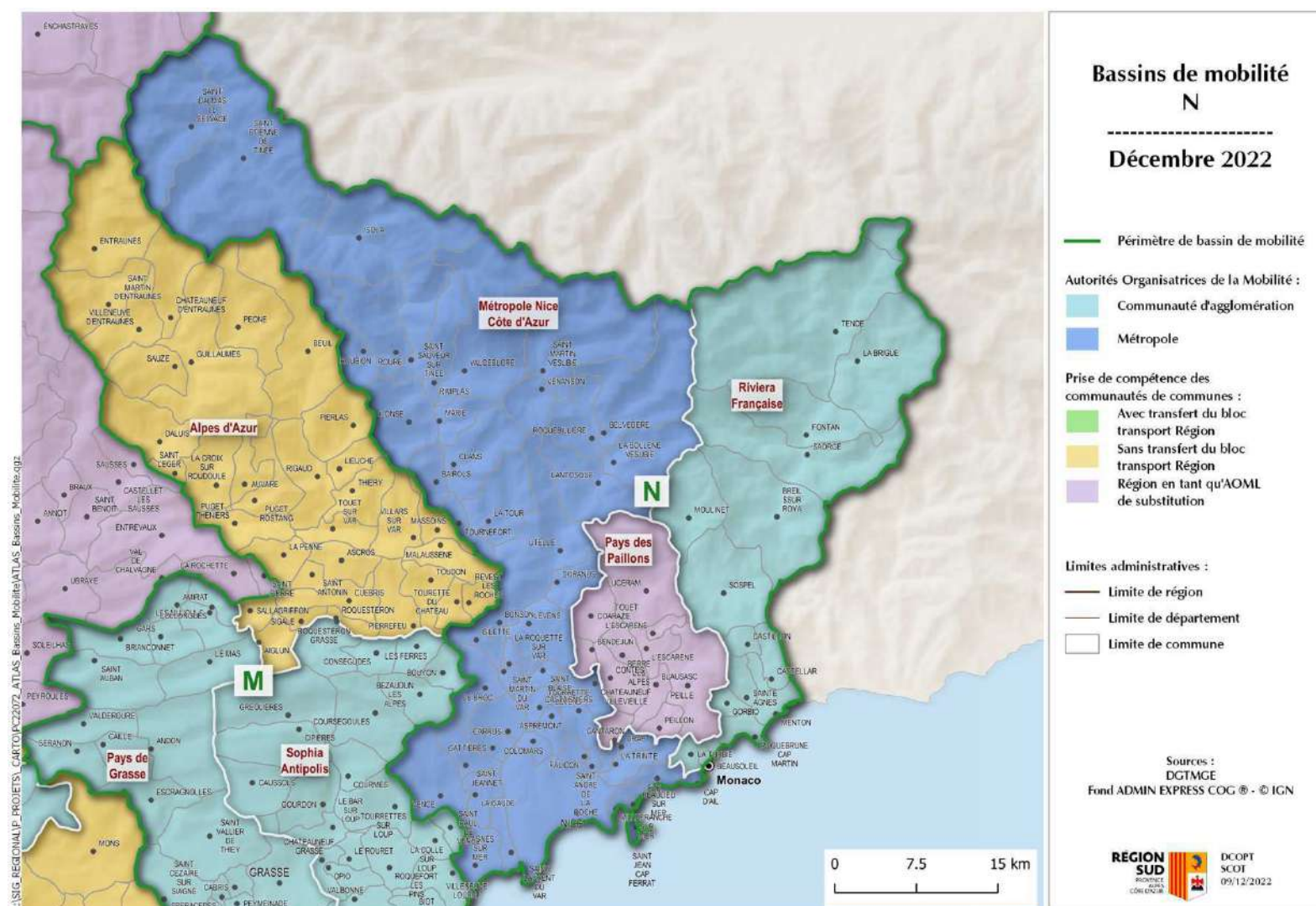
Les trois EPCI du bassin sont situés sur le littoral (ou à proximité immédiate). Néanmoins ils s'étendent jusqu'au moyen pays (un EPCI) et jusqu'à l'arrière-pays (un EPCI).

La Principauté de Monaco est en interaction forte avec le bassin de mobilité N, notamment en termes de déplacements.

EPCI du bassin de mobilité N :

- Métropole Nice Côte d'Azur
- Communauté d'Agglomération de la Riviera Française
- Communauté de Communes du Pays des Paillons

⁶ Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin N



Le territoire est composé de trois grands ensembles paysagers : une bande littorale (fortement urbanisée), une zone de préalpes, et un espace montagnard. La production d'agrumes et de fleurs constituent la principale production agricole du territoire.

Le bassin de mobilité N est localisé dans sa totalité dans le département des Alpes Maritimes (06).

Le territoire est traversé d'Ouest en Est par l'autoroute A8 et par la ligne ferroviaire. Ces deux infrastructures majeures relient Marseille à Vintimille, en desservant Nice et le Sud du bassin de mobilité.

Le territoire bénéficie également de deux lignes ferroviaires reliant Nice à Viévol à l'Est du bassin de mobilité et Digne à l'Ouest. Parallèlement à ces deux lignes ferroviaires, le territoire est desservi par deux axes routiers structurants : la RD2204 et la RM6202.

1.2 Mobilité : extrait des documents de planification études et actions en cours ⁷

La mobilité est un élément clé du développement territorial et fait l'objet d'orientations stratégiques dans différents documents de planification, tels que les plans de mobilité mais aussi les plans climat-air-énergie territoriaux ou encore les schémas de cohérence territoriale.

Afin de consolider une compréhension d'ensemble de la mobilité à l'échelle du bassin, les orientations inscrites par chaque acteur dans son document de planification ont été synthétisées et rassemblées ci-après par thématiques, prescrites par le code des transports, et qui sont:

1. Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité ;
2. Les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité ;
3. Les modalités de gestion des situations dégradées ;
4. Le recensement et la diffusion des pratiques et des actions de mobilité ;
5. L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité ;
6. La décarbonation des mobilités (thématique non prescrite par le code des transports, ajoutée par la Région Provence-Alpes-Côte-D'Azur).

Pour décrire les orientations mobilité des territoires du bassin de mobilité ne disposant pas de documents de planification, une liste de leurs principales études et actions planifiées ou réalisées est dressée.

⁷ Bassin de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin N

Les trois territoires composant le bassin sont couverts par une politique de mobilité définie dans les documents de planification suivant :

- SCoT du Pays des Paillons :

EPCI concerné :

- CC du Pays des Paillons

- SCoT de la Riviera Française :

EPCI concerné :

- CA de la Riviera Française

- PLUm de la Métropole Nice Côte d'Azur, dont le volet mobilité vaut Plan de Déplacements Urbains / Plan de Mobilité

EPCI concerné :

- Métropole Nice Côte d'Azur

(Le SCoT de la Métropole Nice Côte d'Azur, approuvé en 2009, a été intégré dans le PLUm en 2019).

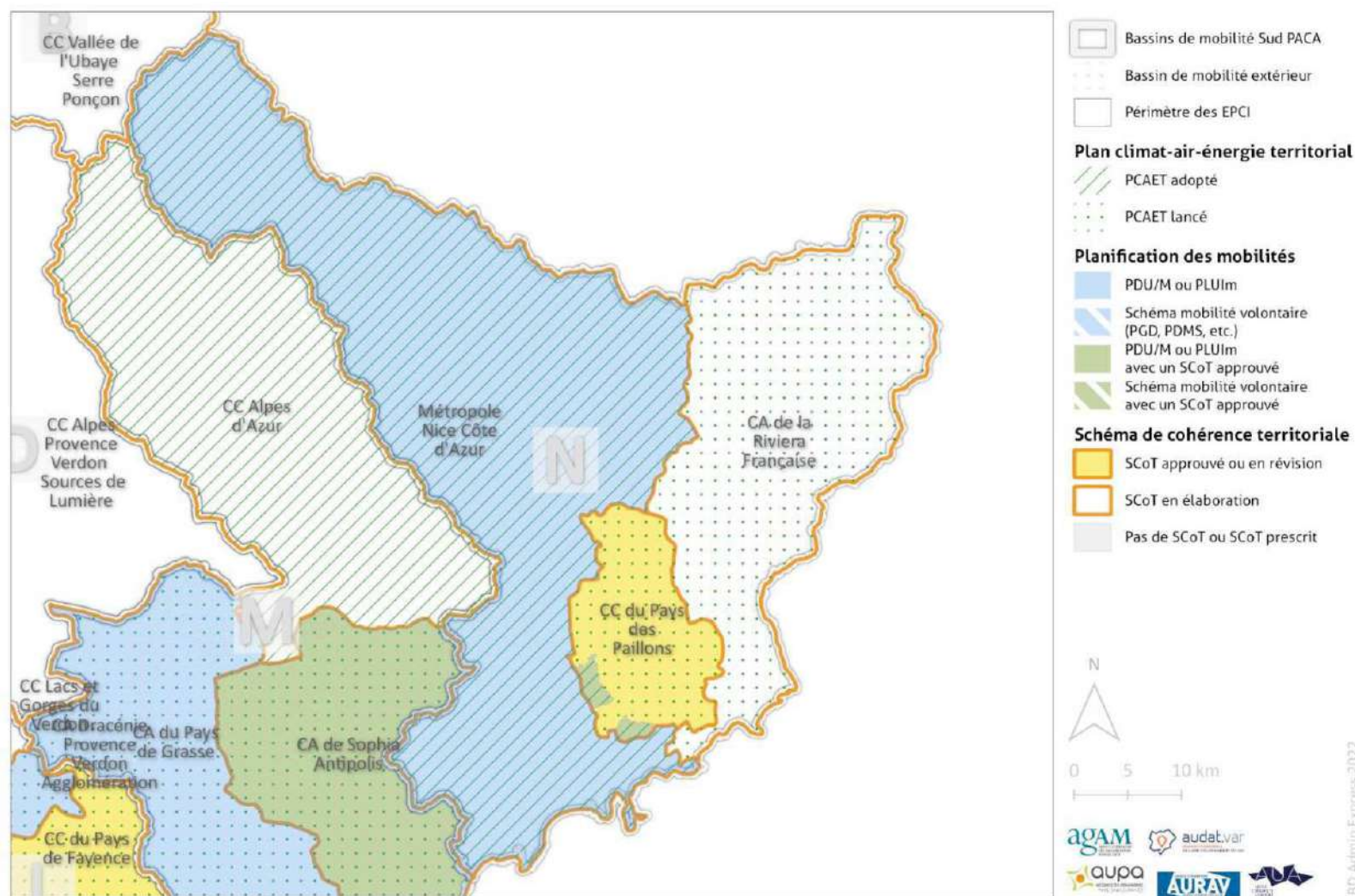


Figure 6 : Bassin de mobilité N (source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin N, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme)

Un des trois territoires a déjà élaboré un plan de mobilité obligatoire ou volontaire.

La Métropole Nice Côte d'Azur a élaboré un Plan Climat-Air-Énergie Territorial en 2019. Ce document est en cours de réalisation pour les deux autres EPCI.

Tableau 1 : Documents intercommunaux de planification des mobilités Bassin N (source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin N)

EPCI	Plan de mobilité	PCAET	SCoT
Métropole Nice Côte d'Azur	2019	2019	2009
CA de la Riviera Française	-	En cours	2019
CC du Pays des Paillons	-	En cours	2019 (non approuvé)

Les Périodes des différents documents de planification analysés sont :

- PLUM de la Métropole Nice Côte d'Azur (PLUM valant PDU/PDM) : 2019
- PCAET de la Métropole Nice Côte d'Azur : 2019 - 2025
- SCoT du CC Pays des Paillons : dernier SCoT en date du 28/09/2011 mais sur un périmètre différent de celui de l'EPCI. Une révision a été lancée en 2019 mais non approuvée.
- SCoT de la CA Riviera Française :

1.2.1 Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité

Il s'agit ici de lister les orientations et les actions présentes dans les documents de planification qui contribuent au développement ou sont en lien avec les différentes formes de mobilité et l'intermodalité. Cette thématique large comprend par exemple les transports en commun, les mobilités actives et partagées ainsi que les services permettant une chaîne de déplacement fluide et aisée.

1.2.1.1 PLUM de la Métropole Nice Côte d'Azur⁸

- Actions en faveur des TCU structurants (document référence : schéma directeur du réseau de transport urbain à l'horizon 2040) :
 - Poursuivre le développement des lignes de tramway et de BHNS en milieu urbain dense.
 - Réaliser des axes TC structurants :
 - Extension des lignes 2 et 3 de tramway,
 - Création de 2 lignes de tramway, vers l'ouest et vers l'est de la Métropole,
 - Augmentation de la capacité de la ligne 1 du tramway ,
 - 2 TCSP en centre-ville de Nice : BHNS 8+ et 12+ qui allègent les lignes 1 et 2 de tramway,
 - TCSP en rive droite du Var, de Saint-Laurent-du-Var à Carros Zi
 - TCSP entre Vence et Cagnes-sur-Mer,
 - Transports par câble en franchissement du Var
- Actions en faveur des Transports interurbains :
 - Poursuivre la création de P+R (objectif de 5000 places supplémentaires à horizon 2040)
 - Poursuivre la création de Pôles d'Echanges Multimodaux : Lingostière, La Manda, etc.
 - Intégrer l'offre des Chemins de Fer de Provence au réseau de transport métropolitain
 - Fiabiliser et sécuriser les liaisons vers les haut et moyen pays.
- Actions en faveur des mobilités durables :
 - Accélérer le plan vélo par la mise en place d'un véritable réseau des itinéraires cyclables (connexion au corridor du Paillon MNCA / Nice 2 Eurovélo 8)
 - Diversifier l'offre de nouvelles mobilités et de mobilité partagée (vélo, auto, scooter)
 - Favoriser le covoiturage
 - Accompagner, le développement des mobilité électriques sur le territoire métropolitain

⁸ Analyse PLUM de la Métropole Nice Côte d'Azur

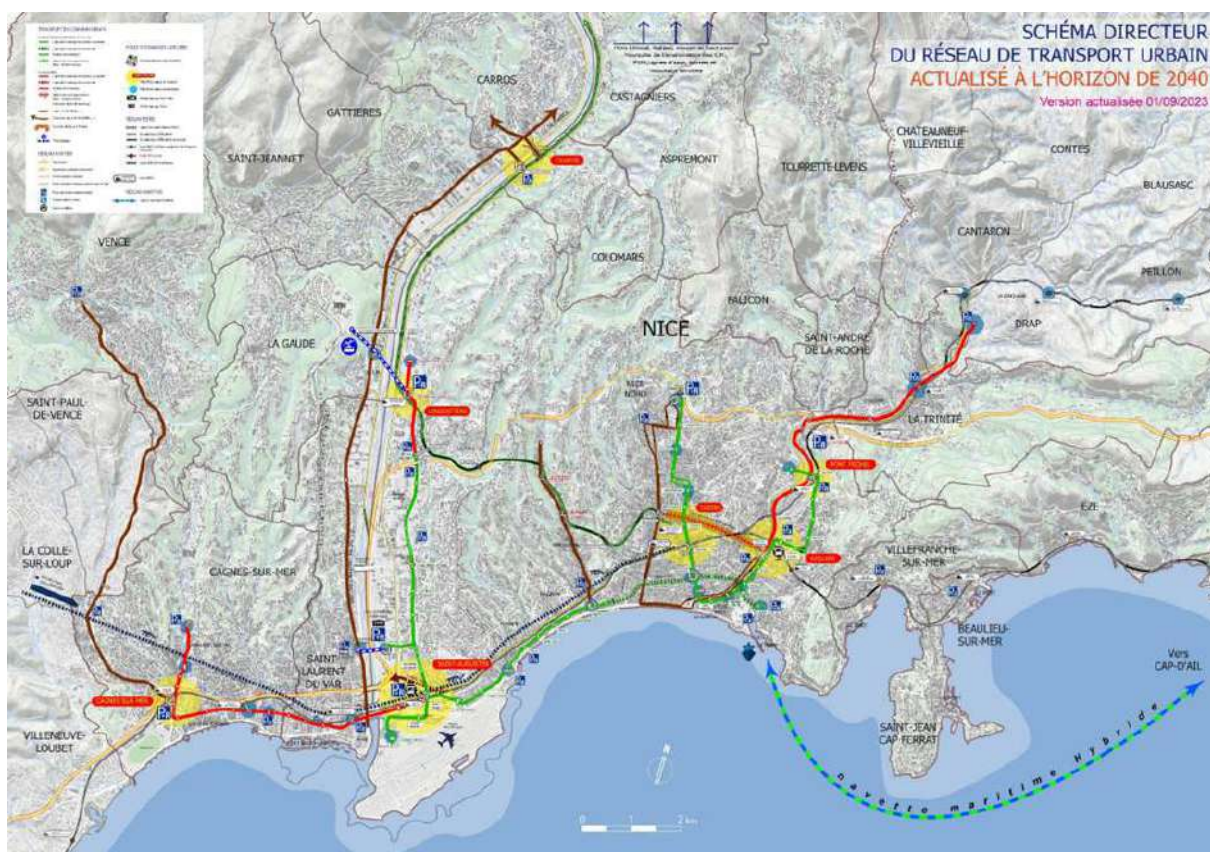


Figure 7 : Actions en faveur des TCU structurant (source : schéma directeur du réseau de transport urbain actualisé à l'horizon 2040)

Actions en faveur de la mobilité touristique :

- Intégrer les TC dans un système global de mobilité durable interconnectée et simplifiée.
 - Promotion de l'usage des TC pour :
 - Les usages ponctuels ou de passage (touristes notamment)
 - Les sites naturels les plus fréquentés et équipements de fréquentation touristiques et de loisirs, notamment les stations de ski.
 - Favoriser la maîtrise du stationnement dans les stations de skis.
- Réserver des espaces de stationnement à proximité des sites de fréquentation touristiques et de loisirs.

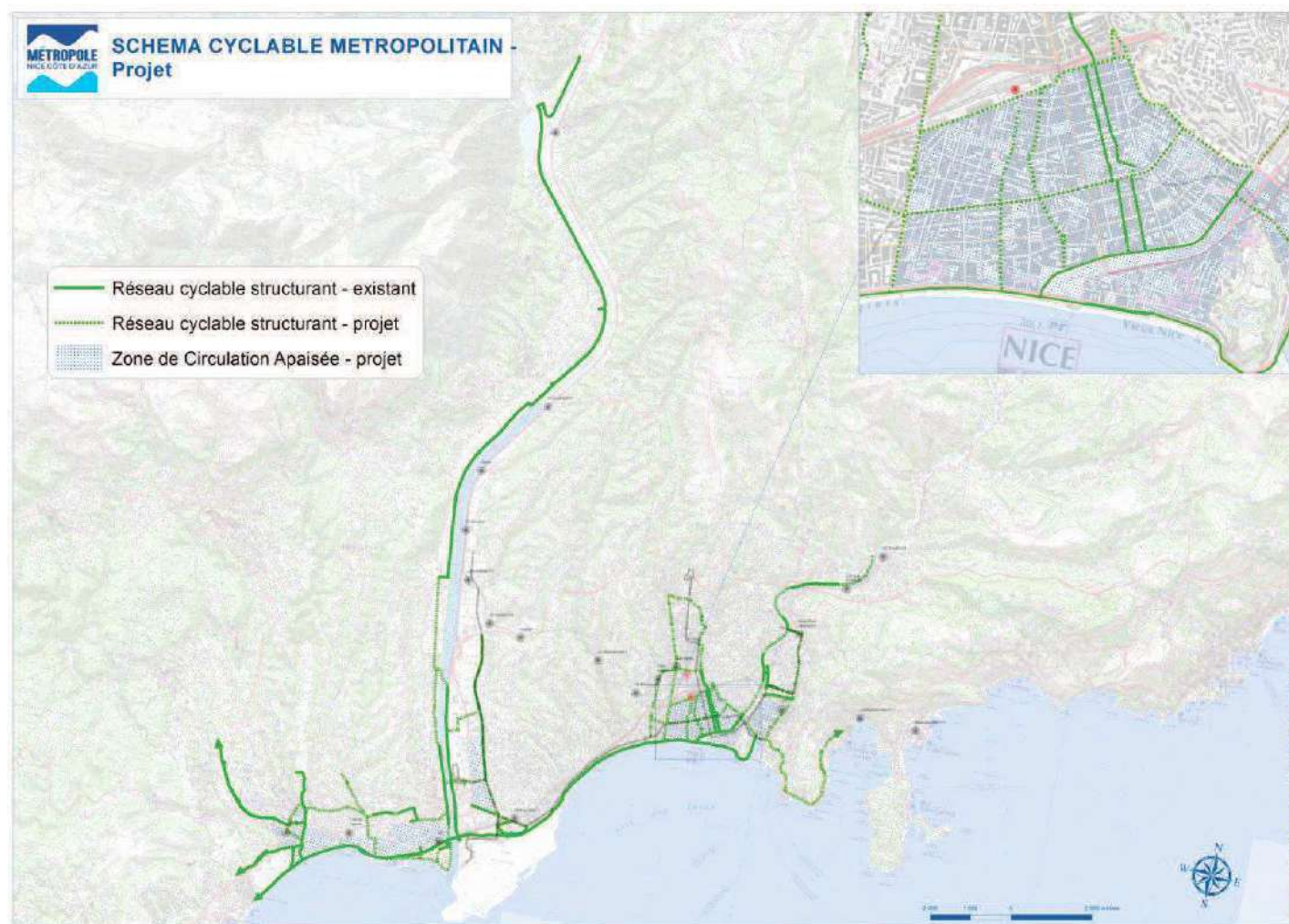


Figure 8 : Schéma cyclable Métropolitain (source : PLUM de la Métropole Nice Côte d'Azur)

1.2.1.2 PCAET de la Métropole Nice Côte d'Azur⁹

Actions en faveur des Transports interurbains :

- Développement des transports en communs et de l'offre multimodale :
 - Extension des lignes de tramway.
 - Évolution du parc de bus.
 - Développement de pôles d'échanges.
 - Amélioration des services aux voyageurs.
- Poursuite d'engagement sur le développement de l'offre de TER urbains
- Poursuite de la mise en œuvre du « schéma du réseau de transport urbain à l'horizon 2040 ».
- Report modal vers les transports collectifs : gamme tarifaire attractive et une facilitation des gestes des usagers des transports en commun.
- Adaptation du réseau de bus suite à la mise en service des lignes 2 et 3 du tramway.
- Acquisition de bus supplémentaires au gaz naturel pour véhicule.
- Déploiement d'un Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs.

Actions en faveur des Transports Collectifs Urbains (TCU) structurants :

- Réalisation des lignes 2 (11,3 km) et 3 (7 km dont 3,7 km de voie nouvelle) de tramway.
- Extension ou création des parcs relais en lien avec la mise en service progressive de la ligne 2 puis de la ligne 3.
- Création de 2 lignes de tramway, vers l'ouest et vers l'est de la Métropole.

Action en faveur du vélo :

- Encouragement du report modal de la voiture particulière vers les modes actifs (marche, vélo...).
- Élaboration d'un schéma directeur cyclable. Le schéma directeur cyclable vise à atteindre une part modale du vélo de 5 à 6%.
- Élaboration d'un Plan vélo : voté le 8 novembre 2018.
- Création de stationnement dans des espaces fermés et sécurisés pour les utilisateurs de vélo : proximité des gares ferroviaires, des parcs relais ou des terminus de tramway & bus.
- Extension du parc de stationnement deux roues.
- Développement du réseau et diversification de l'offre commerciale de vélos en libre service.
- Élaboration du Plan de Déplacements Urbains (PDU) / Vélo : création d'une maison du vélo et location de vélos électriques.
- Réflexion sur la mise en place de vélos partagés (Action en faveur des agents de la métropole, ville de Nice et CCAS).

⁹ Analyse PCAET de la Métropole Nice Côte d'Azur

- Mise en place d'une indemnité kilométrique vélo (Action en faveur des agents de la métropole, ville de Nice et CCAS).

Actions en faveur de la mobilité touristique :

- Schéma d'itinérance et stratégie tourisme durable : plusieurs itinéraires d'envergure permettant la mise en place d'une offre métropolitaine de tourisme durable.
- Parmi les parcours identifiés, 2 itinéraires vont être valorisés : la Route du Sel et l'itinérance en VTT à assistance électrique (VTAE) entre Auron et Nice.

Actions en faveur de l'apaisement de l'espace public et des piétons :

- Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées portant sur l'aménagement des arrêts de bus, l'information voyageur, l'accessibilité des sites internet et l'expérimentation des feux piétons sonores aux abords du tramway.

1.2.1.3 SCoT du CC Pays des Paillons¹⁰

Actions en faveur des Transports interurbains :

- Améliorer les déplacements et privilégier l'utilisation des transports en commun en particulier vers Nice :
 - Valorisation de la voie ferrée comme axe principal d'échanges avec l'agglomération niçoise avec un objectif de cadencement au 1/4h aux heures de pointe.
 - Mise en place de lignes express de transport routier de voyageurs rapides comme complément au réseau ferroviaire (3 lignes express à conforter avec un objectif d'augmentation du cadencement ou à mettre en place en direction de NICE):
 - Une ligne Contes – Pointe de Contes – pôle d'échanges de Drap-Cantaron – Nice, avec pour objectif 32 allers-retours quotidiens.
 - Une ligne L'Escarène – Blausasc - Pointe de Contes – pôle d'échanges de Drap-Cantaron – Nice, avec pour objectif 12 allers-retours quotidiens, en complément de l'offre ferroviaire.
 - Une ligne Peille/Nice par La Turbie et l'autoroute A8.
 - Favoriser les interconnexions avec les collectivités limitrophes au pays des Paillons.

Actions en faveur des TCU structurants :

- Améliorer les déplacements et privilégier l'utilisation des transports en commun.

¹⁰ Analyse SCoT du CC Pays des Paillons

Action en faveur du vélo :

- Création d'un réseau maillé d'itinéraires cyclables pour accéder aux centres-bourgs et s'y rendre aisément à vélo.
- Élaboration d'un schéma cyclable spécifique au secteur des trois Pointes (Contes, Blausasc, Cantaron) pour la cohérence avec les TC.
- Aménagement de pistes cyclables permettant l'accès aux gares et pôles d'échanges dans un rayon adapté.
- Conservation, prolongement ou raccordement des pistes cyclables existantes.

Actions en faveur de l'apaisement de l'espace public et des piétons :

- Améliorer la qualité des espaces publics pour y rendre la marche plus confortable et agréable (création de zone 30, mise en place de mobilier urbain tel que bancs publics, fontaines).
- Promouvoir une démarche collective telle qu'un agenda 21 associant la population pour changer les mentalités sur les enjeux des changements de comportement.
- Aménager des surlargeurs sur les profils existants chaque fois que cela est possible techniquement et financièrement raisonnable pour favoriser la pratique et améliorer la sécurité des modes actifs (vélo, marche) ainsi qu'au niveau des points d'arrêts des transports collectifs routiers (créations de passage piétons, éclairage spécifique).
- Développer les mobilités douces en assurant une perméabilité à travers les espaces urbanisés : préconise la réservation à travers les périmètres d'urbanisation de cheminements accessibles aux vélos, aux piétons et deux roues ; idem autant que possible pour les tissus existants.
- Promouvoir les modes doux :
 - Identifier et aménager des cheminements pour desservir depuis les secteurs d'habitation les principaux générateurs de déplacement doux : écoles, commerce, services de proximité, équipements publics, pôles d'échanges et haltes ferroviaires.
 - Identifier des cheminements doux aisés et sécurisés entre les hameaux éloignés et les cœurs de village les plus proches, eux-mêmes à connecter aux sentiers de randonnées.
 - Modes doux à intégrer dans les nouvelles extensions urbaines et dans les projets de restructuration de quartiers existants.

1.2.1.4 SCoT de la CA Riviera Française¹¹

Actions en faveur des Transports interurbains :

- Maintenir et renforcer l'offre de bus mise en place par la CARF, notamment lorsque l'offre de train est inexistante (Menton-Sospel) ou inadaptée/réduite (Menton-Tende) : travaux routiers nécessaires (RD et Tunnel de Castillon).
- Faciliter la liaison Turbie vers Monaco (funiculaire souterrain)
- Envisager une liaison maritime par cabotage entre Vintimille et Monaco avec arrêts à Menton et Roquebrune-Cap-Martin, si sa faisabilité est avérée.

Actions en faveur des TCU structurants :

- Valoriser la ligne littorale TER du littoral Grasse – Vintimille, avec son chapelet de gare : étude en cours région et SNCF pour augmenter le cadencement (6/H au lieu de 4/H), la capacité (+ 20% en moyenne) soit + 80% d'ici 2025-2030 (pour un RER de la façade maritime de la CARF en liaison avec le pôle multimodal Nice aéroport. + prévoir correspondances à Breil et Vintimille.
- LNPCA entre Nice et l'Italie (en tunnel entre Nice et Menton).
- Moderniser les lignes SNCF Nice – Tende et Trenitalia Vintimille – Cuneo pour désenclaver notamment Sospel et la Roya en direction de Nice et de l'Italie + relier les bourgs de Breil et de Sospel ; programme de travaux en cours de négociation + adaptation des capacités et horaires aux trajets scolaires et déplacements domicile travail.
- Mettre en place une offre de bus qui rabatte vers les gares.

Action en faveur du vélo :

- Développer les modes doux et notamment : le vélo et le vélo électrique (espaces dédiés, garages, vélos en location), les voies piétonnes protégées.

Actions en faveur de l'apaisement de l'espace public et des piétons :

- Développer les modes doux de déplacement aux principaux pôles d'intérêt du territoire (services, emplois, scolaires, loisirs) en privilégiant les axes déjà existants avec des aménagements adaptés ainsi que l'intermodalité vis-à-vis du réseau de TC.

¹¹ Analyse SCoT de la CA Riviera Française



Figure 9 : Principales orientations inscrites dans les documents de planification (source : Présentation du territoire du bassin de mobilité N)

1.2.2 Pôle d'échanges Multimodaux et accès à ses pôles

Il s'agit ici de lister les orientations et les actions inscrites dans les documents de planification qui concourent à la création, l'aménagement et au fonctionnement des pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité, notamment en milieu rural, ainsi qu'aux périphériques et système de transport vers et à partir de ces pôles ou aires.

1.2.2.1 PLUM de la Métropole Nice Côte d'Azur¹²

Actions en faveur des pôles d'échanges et gares :

- Mettre en œuvre des conditions d'accueil de la future ligne grande vitesse (LNPCA) en concertation avec les communes.
- Améliorer la ligne des chemins de fer de Provence (fréquence et cadencement notamment en partie basse en lien avec les Pôles multimodaux de la vallée du Var).
- Renforcer la ligne Nice-Cuneo pour la desserte de la vallée des Paillons.
- Développer les pôles à dimension internationale (Nice Aéroport) ou métropolitaine (Cagnes sur mer , Saint laurent du Var, Nice- Lingostière, Carros, Colomars la Manda, Saint Martin du Var, Levens plan du var, Beaulieu).
- Aménager les pôles d'échanges en lieu de vie avec commerces et services de proximité.
- Privilégier le rabattement des bus vers le tramway et les gares de trains.
- Mettre en œuvre des conditions optimales d'accès aux gares :
 - L'accès en modes doux et en transports en commun.
 - Déplacement de la gare de Nice Saint-Augustin pour la rapprocher du PEM Nice Aéroport (*déplacée en 2022*).
- Favoriser l'intermodalité des transports collectifs en proposant un support et une tarification uniques (Tarif combiné TER-TC).
- Développement de Parcs-Relais : P+R du Plan Var, Chemins de Fer de Provence P+R Pont de la Manda ; P+R Brasca (en lien avec des études de liaison par câble vers Monaco), P+R en lien avec T3 et CP : centre commercial de Lingostière.

1.2.2.2 PCAET de la Métropole Nice Côte d'Azur¹³

Actions en faveur des pôles d'échanges et gares :

- Mise en place d'un Pôle d'Echanges Multimodal au croisement des grandes voies d'accès à la Côte d'Azur, connecté au réseau ferré et aux portes du troisième aéroport français Nice Aéroport.
- En cours d'étude: St Jeannet, Vence, Colomars, St Martin du Var, Plan du Var, Lingostière.

¹² Analyse PLUM de la Métropole Nice Côte d'Azur

¹³ Analyse PCAET de la Métropole Nice Côte d'Azur

1.2.2.3 SCoT du CC Pays des Paillons¹⁴

Actions en faveur de des pôles d'échanges et gares :

- Un schéma d'aménagement spécifique pour le secteur de la Pointe avec un enjeu fort de transport et d'intermodalité et des équipements structurants pour y répondre : pôle d'échanges, parkings-relais, aire de covoiturage.
- Prendre en compte l'implantation de grands équipements et projets structurants dont le pôle d'échanges multimodal de l'Escarène.
- Aménagement des gares ferroviaires de Drap-Cantaron et de l'Escarène en pôles d'échanges multimodaux.
- Aménagement d'autres points d'accès ferroviaires secondaires (Drap (Fontanil), Ste Thècle, la Grave de Peille et Touet de l'Escarène), pour une bonne accessibilité « tous modes » avec stationnement + parkings vélos + accessibilité piétonne.
- Aménagement de plusieurs pôles d'échanges/pôles relais routiers (notamment dans le secteur de La Pointe) pour connecter les lignes de rabattement depuis les villages aux lignes express.
- Réalisation de ces projets d'aménagement via un partenariat avec les collectivités locales et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- La voie ferrée Nice-Breil-Cuneo, un axe structurant à conforter (six gares dans la vallée du paillon de l'Escarène) selon trois axes : améliorer la qualité des services, aménager des pôles multimodaux pour en faire de nouvelles polarités du pays, réactiver le transport ferroviaire de marchandises.

¹⁴ Analyse SCoT du CC Pays des Paillons

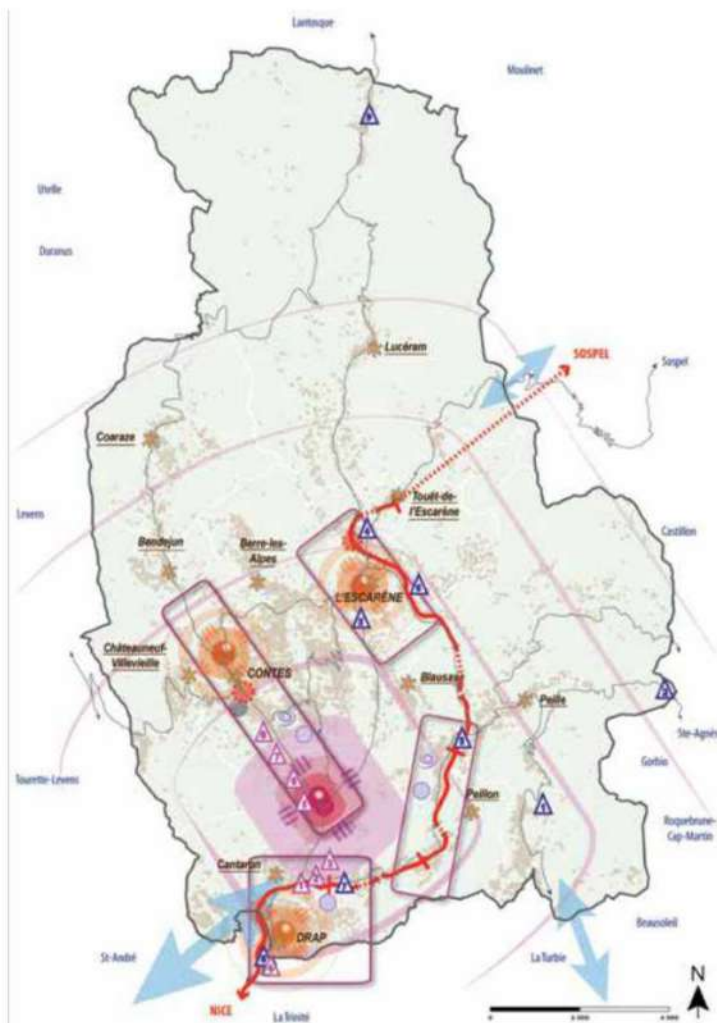


Figure 10 : actions en faveur des pôles d'échanges et gares (source : 1.2.2.3 SCoT du CC Pays des Paillons)

1.2.2.4 SCoT de la CA Riviera Française¹⁵

Actions en faveur de des pôles d'échanges et gares :

- Créer des parcs relais aux abords des principaux pôles d'échange avec les transports collectifs, existants ou en projet (particulièrement à la Turbie, entre l'A8 et le départ du TCSP envisagé en direction de Monaco).
- Mettre en place une offre de bus qui rabatte vers les gares.
- Création de parkings adaptés et de pôles bus à proximité des gares du TER.
- Création de pôles d'échanges multimodaux sur les sites de gares de la ligne ferroviaire littorale.
- La Turbie (fonction de porte d'entrée), renforcée avec l'implantation d'un pôle multimodal à proximité de l'échangeur autoroutier, avec un parking relais et un transport en site propre vers Monaco (funiculaire souterrain).

¹⁵ Analyse SCoT de la CA Riviera Française

1.2.3 Modalités de gestion des situations dégradées

Le territoire est soumis à différents risques allant des accidents aux catastrophes naturelles ou humaines (incendies, inondations, ...) en passant par des situations pouvant avoir des incidences fortes sur la circulation routière (accidents, blocage(s) routier(s)...) ou des transports publics (ex. : pénuries de carburant...). Ainsi, au vu de l'importance revêtue par les déplacements tous modes et à la responsabilité particulière des autorités organisatrices de la mobilité, il est nécessaire de coordonner les décisions et de partager les informations pour éviter les risques et faciliter l'information des habitants et visiteurs.

Cette thématique est peu ou non traitée par les documents intercommunaux de planification locale, la gestion des situations les plus impactantes revenant aux Préfectures de département.

Conformément au Code de la sécurité intérieure, articles L731-3 à L731-5, les intercommunalités et les communes exposées à au moins un risque majeur élaborent un plan communal ou intercommunal de sauvegarde. De plus, une commune exposée à au moins un risque majeur, doit (article L. 125-2 du code de l'environnement) en informer ses administrés en élaborant et mettant à leur disposition un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Cet outil d'information préventive vise à préparer la population à bien réagir en cas de crise.

La prise en compte dans ces documents de la dimension transport public serait un atout.

La CA Riviera Française est en cours d'élaboration de son PICS.

1.2.4 Recensement et diffusion des pratiques de mobilités

Les seules infrastructures et services de mobilités ne permettant pas le report modal, ce chapitre liste les orientations et les actions présentes dans les documents de planification qui contribuent au recensement, aux diagnostics et à la diffusion, communication des pratiques de mobilité ainsi que les dispositifs mis en œuvre en particulier pour améliorer la cohésion sociale et territoriale.

1.2.4.1 CA Riviera Française

La CA Riviera Française a lancé la réalisation du programme national Savoir Rouler A Vélo dans ses écoles à compter de l'année scolaire 2024/2025

1.2.4.2 Métropole Nice Côte d'Azur

Outre les infrastructures et services de mobilités actives nécessaires au développement de ces pratiques, la Métropole Nice Côte d'Azur met en œuvre des dispositifs d'information et de communication afin de mieux les faire connaître et d'inciter au report modal.

L'objet de ce chapitre consiste à lister et présenter ces dispositifs, qui pourraient être déployés à l'ensemble du bassin N.

Dispositif 1 : la Maison du Vélo

Type : espace ressources pour les cyclistes actuels et futurs au cœur de la Métropole.

Objectif : la Maison du vélo se veut une plateforme d'activités et d'informations dédiée. Elle a pour objectif de promouvoir l'usage du vélo comme mode de déplacement. L'idée est de créer un lieu de rendez-vous et de réunion, au sein duquel pourra être envisagée une dynamique visant à créer une culture vélo indispensable à l'émergence de cette pratique sur le territoire métropolitain.

Ouverture : octobre 2024

Adresse : 12 rue de Suisse, dans un quartier central proche de la gare Thiers.

Description : locaux d'une surface de 230m² ainsi qu'un local de stockage de 80m². Ces locaux sont mis à disposition de l'association Viavelo.

Des actions seront également mises en place avec l'association Cyclotrope, à savoir :

- Atelier de co-réparation,
- Bourses aux vélos,
- Vélo-école et atelier mobile,
- Information et documentation,
- Cyclotourisme, conseil et parcours,
- Actions pour tous les publics (enfants, femmes...)

Dispositif 2 : opération « Savoir Rouler A Vélo »

Type : action éducative auprès des scolaires

Ces actions sont organisées par les communes de la Métropole qui le souhaitent en partenariat avec l'éducation nationale.

Pour l'année scolaire 2022/2023, le service de la jeunesse et la direction des Sports de la Ville de Nice sont intervenues auprès de près de 1 500 élèves. Pour l'année scolaire 2023/2024, la ville de Nice a bénéficié de financements exceptionnels de la part de la FUB (Fédération française des Usagers de la Bicyclette) et du ministère des Sports pour former près de 50 nouvelles classes soit 116 classes au total (48 écoles).

De nouveaux financements ont été obtenus pour l'année 2024/2025.

A l'échelle de la Métropole, les communes de Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var, La Trinité, Saint-Jeannet et Saint-André-de-la-Roche développent le dispositif « Savoir Rouler A Vélo » auprès de leurs écoles.

Dispositif 3 : Vélo et patrimoine

Type : organisation de balades à vélo ludiques pour découvrir Nice

5 parcours vélo et patrimoine sont proposés conjointement par la Ville de Nice et une association (Nissa Bicyclette)

Dispositif 4 : Actions Employés

Mise en place du forfait mobilité durable depuis 2019. En 2023, 316 employés en ont bénéficié, chiffres en constante progression.

Mise en place d'un challenge Mai à Vélo.

Dispositif 5 : organisation de nombreux événements autour du vélo tout au long de l'année

Exemple pour l'année 2024 :

8 février 2024 : Rencontre entre cyclo-professionnels, la boîte à Vélo, la Ville de Nice et la Métropole

21 mars 2024 : La rue aux enfants (DDMD)*



Mai : organisation du challenge Mai à Vélo à l'échelle de la Métropole

8 juin 2024 : Nice fête le Tour (Direction des Sports)

14 juin 2024 : événement mobilité école St Jeannet dans le cadre de l'action Moby (DDMD)

20 juin 2024 : La rue aux enfants (DDMD)



13 septembre 2024 : Animation vélo au CHU de Nice

17 septembre 2024 : Action semaine de la mobilité employés Centre-ville de Nice des 3 collectivités (RH)2

18 septembre 2024 : Action semaine de la mobilité CADAM

19 septembre 2024 : Action semaine de la mobilité employés secteur Ouest Arénas des 3 collectivités (RH). Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants de la Ville de Nice

21 septembre 2024 : Faites du vélo (Maison de l'environnement)

30 novembre 2024 : « Pédalez sous les étoiles ». Organisation d'une ballade à vélos sur la Voie Mathis à Nice, réservée pour l'occasion aux cyclistes de 18h30 à 21h00.



1.2.4.3 *Département des Alpes-Maritimes*

- Le Département des Alpes maritimes pilote la mise à jour de l'enquête ménage déplacement à l'échelle du département et territoires limitrophes.
- Il a pris la suite de la Préfecture pour l'animation d'un comité départemental vélo intégrant l'ensemble des EPCI du territoire des Alpes-Maritimes ainsi que La Principauté de Monaco.
- Il gère le site inforoute 06 offrant des informations cartographiques sur l'état de la circulation sur les routes en temps réel, les travaux, que sur la localisation des parkings de covoiturage et des pistes ou espaces cyclables.
- Il assure la gouvernance du modèle multimodal des Alpes-Maritimes en associant la Principauté de Monaco.

1.2.5 Aide à la mise en place d'infrastructures et de services de mobilités

Les documents de planification n'intègrent pas les données concernant la mise en place des projets. Mais de nombreuses aides existent permettant un accompagnement technique ou financier des porteurs de projets, on peut notamment citer le CEREMA, l'État, les Départements et la Région. L'ensemble des aides est répertorié sur le site aides et territoires : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr>.

La CA Riviera Française a proposé de 2020 à 2024 une aide à l'achat de Vélos à Assistance Électrique de 300€ et va mettre en place en 2025 deux services de location de vélos : 30 VTAE en location courte durée dans les vallées de la Roya et de la Bevera (financement UE Alcotra Rivieralp) et 150 VAE en location longue durée sur tout le territoire.

La Métropole Nice Côte d'Azur a bénéficié d'un accompagnement financier pour les projets suivants.

Parcazur Vélo Nice Thiers



Le parc dispose de 180 places dont 10 places pour la recharge de vélos. Une station de réparation/gonflage est présente. C'est un parc abrité, sécurisé. Son accès est possible à partir d'une carte sans contact du réseau Lignes d'Azur mais aussi d'une carte ZOU !. Pour les détenteurs d'une carte de transport Lignes d'Azur/ZOU !, l'accès est gratuit. Pour les personnes qui ne disposent pas déjà d'une carte de transport, le coût est de 30€ / an, donnant accès aux 5 Parcazurs vélos de la Métropole.

Pour sa réalisation, la Métropole a bénéficié du programme Alvéole Plus financé par la FUB (Fédération française des Usagers de la Bicyclette).

Abris vélos sécurisés

La Métropole a l'objectif de déployer d'autres abris vélos sécurisés, et fera appel à la même source de financement.

Aménagements cyclables

La Métropole a perçu une subvention d'un montant de près de 1,4 M€ en 2022 dans le cadre du fond européen REACT-EU pour la réalisation de 11 pistes ou bandes cyclables à Nice et Cagnes-sur-Mer.

Sur les travaux achevés fin 2024, la Métropole a obtenu une subvention de la part de la Région et de l'Etat (fond vert) pour la réalisation de 5,6km de piste bidirectionnelle entre Nice et la Trinité (coût estimatif des travaux : 3 M€).

Un dossier a également été déposé en 2024 pour l'obtention d'une subvention de la Région pour la réalisation de 1,5km de piste bidirectionnelle à Nice (de la rue Istrati à la rue de Roquebillière). Montant des travaux : 300 k€ HT.

1.2.6 Décarbonation

Axe fort de la politique régionale, la décarbonation des modes de déplacement et des flottes de véhicules professionnels et privés est nécessaire et complémentaire aux orientations ci-dessus visant au report modal notamment. Les documents de planification ont pris en compte cette transition et intègrent également des actions qui contribuent à la décarbonation des mobilités à travers le verdissement des sources d'énergies mais aussi la mobilité partagée ou encore la démobilité.

1.2.6.1 PLUM de la Métropole Nice Côte d'Azur¹⁶

Actions en faveur de la mobilité partagée :

- Assurer un accès partagé et équilibré à la voirie :
 - Développer les modes de déplacements doux ou alternatifs en partageant la voirie entre les différents modes de transport.
 - Améliorer l'accès aux transports publics des personnes handicapées ou à mobilité réduite.
- Développer les pratiques alternatives novatrices vertueuses dont l'autopartage et le co-voiturage y compris dans les Plan de Déplacement Entreprises (PDE) et Collectivités Publiques.
- Favoriser les pratiques de mobilités novatrices : espaces de covoiturage ponctuels, renforcement de l'autopartage.
- Harmoniser les conditions de stationnement à l'échelle de la Métropole.
- Innovations ponctuelles autour du stationnement : organiser et mutualiser par un support numérique, créer des espaces de covoiturage le long d'axe routiers structurant :
 - En lien avec les zones denses d'habitat ou d'emploi, tels que les cœurs de village ou les centralités, centres commerciaux, point de convergence des flux routiers.
 - A proximité des principaux arrêts de transports en commun (lignes de tramway notamment). Les PEM ne sont pas compris dans cette action.

Actions en faveur de la mobilité propre et décarbonée :

- Favoriser l'usage des véhicules propres (électriques ou hybrides, hydrogène, biogaz) notamment par la mise en place d'infrastructures de charge.
- Véhicules électriques, implantation de bornes et mesures connexes : stationnement dédié, Stratégie de déploiement des bornes de recharge - Communication autour de la mobilité électrique.
- Renouvellement des bus et des cars par des véhicules propres : électriques ou gaz (gaz naturel, gaz renouvelables ou H2).

¹⁶ Analyse PLUM de la Métropole Nice Côte d'Azur

- Équipements des parkings publics et ceux des ERP (dont les centres commerciaux) pour disposer d'une alimentation électrique pour 20% des places.
- Équipement des places de stationnement pour privés et pour les emplois pour être alimentées en électricité pour 20% de l'offre de stationnement.

1.2.6.2 PCAET de la Métropole Nice Côte d'Azur¹⁷

Action en faveur de la mobilité partagée :

- Mise en place de tarifs préférentiels pour les covoitureurs.

Actions en faveur de la mobilité propre et décarbonée :

- Poursuivre la mise en œuvre d'une mobilité décarbonée : projets structurants de transport en commun, aménagements prioritaires autour des pôles d'échanges, ouverture des gares pour favoriser un maillage régional élargi, modes doux, ...
- Objectif majeur de réduction de la part modale du véhicule thermique.
- Développement des bornes de recharges pour véhicules électriques.
- Poursuite de la décarbonation des bus du réseau Lignes d'Azur (électrique, Biogaz, ...).
- Construction d'une station de Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) avec une solution de remplissage en mode lent, équipée en complément d'une station à recharge rapide d'appoint.
- Ouverture aux opérateurs privés des offres de mobilité électrique.
- Étude pour la mise en place d'une Zone à Faible Émission : *mise en place au 1er janvier 2023.*
- Mise en place d'un tarif préférentiel de stationnement annuel sur voirie et de places dédiées dans les stations de recharge métropolitaines (label « autopartage » pour des véhicules 100% électriques).
- Schéma de mobilité électrique : mise en synergie des actions portées par la Métropole en matière de mobilité électrique.
- Création de 3 « Hub de la mobilité active » : une aire de covoiturage aménagée, des bornes de recharges pour véhicules électriques et un totem d'information prévoyant un accès Wifi.
- Mobilité hydrogène : Étude lancée pour la création d'un site de production et de distribution locales.
- Lancement d'une procédure facilitant l'occupation du domaine public pour l'exploitation de vélos et scooters électriques en libre-service et sans point d'attache.
- Mise en place d'un pool de scooters électriques (*Action en faveur des agents de la métropole, ville de Nice et CCAS*).
- Optimisation du parc auto de la métropole (*Action en faveur des agents de la métropole, ville de Nice et CCAS*).

¹⁷ Analyse PCAET de la Métropole Nice Côte d'Azur

1.2.6.3 SCoT du CC Pays des Paillons¹⁸

Action en faveur de la mobilité partagée :

- Développer les mobilités alternatives à l'usage de la voiture : création d'aires de covoiturage notamment au sein des pôles d'échanges et jalonnement spécifique.
- Favoriser la mise en œuvre de dispositifs innovants comme le covoiturage et l'autopartage notamment au travers de sites internet.
- Réaliser des aménagements adéquats et prévoir des points d'information pour les aires de covoiturage.
- Promouvoir une concertation active entre les communes.
- Réaliser un schéma d'accessibilité de la voirie des espaces publics et des équipements collectifs, intégrés à une notion globale de « chaîne de déplacements ».

1.2.6.4 SCoT de la CA Riviera Française¹⁹

Action en faveur de la mobilité partagée :

- Aménagement d'aires de covoiturage dans le tissu urbain existant et dans les sites d'accès aux réseaux majeurs de transports collectifs y compris en dehors des enveloppes urbaines existantes au contact des principaux axes routiers existants.

Action en faveur de la mobilité propre et décarbonée :

- Augmenter l'offre de places pour véhicules électriques.
- Incitation à la mise en œuvre d'aménagements adaptés (notamment bornes de charges pour véhicules hybrides et électriques sur les aires de covoiturage, les zones d'activités, la voirie...).
- Développement progressif du parc de véhicules propres pour effectuer les livraisons des marchandises vers l'utilisateur final.
- La CA Riviera Française déploie progressivement un réseau de bornes de recharge des véhicules électriques (IRVE), à ce jour de 37 bornes doubles en recharge rapide.

1.3 Analyse socio-économique

Un panorama démographique et notamment de la répartition de la population au regard de l'existence de pôles économiques générateurs de flux permet de mieux comprendre les composantes des déplacements de la population et le trafic de transit à l'échelle du bassin de mobilité.

¹⁸ Analyse SCoT du CC Pays des Paillons

¹⁹ Analyse SCoT de la CA Riviera Française

Le bassin de mobilité N compte une population de 650 000 habitants dont plus de 550 000 sur la métropole NCA (Nice Côte d'Azur). La densité de population est de 276,9 hab./Km² sur le bassin de mobilité. La population est cependant répartie de façon très inégale, avec une très forte concentration sur le littoral et la commune de Nice en particulier (un peu plus de 50% de la population du bassin N à Nice sur seulement 3% du territoire). L'arrière-pays est en revanche très peu peuplé.

Le bassin de mobilité N est limitrophe de Monaco et de l'Italie.

Tableau 2 : Population du Bassin N par EPCI en 2020 (source : INSEE)

EPCI	Population 2020	Nombre d'emplois 2020	Nombre d'actifs occupés 2020
Métropole Nice Côte d'Azur	553 305	214 843	219 391
CA de la Riviera Française	73 935	16 662	31 320
CC du Pays des Paillons	21 470	4 307	9 401 ²⁰
TOTAL BASSIN N	648 710	235 812	250 711

Le territoire est le 2ème pôle urbain de la façade méditerranéenne régionale.

²⁰ Insee EMP T5 – Emploi et activité

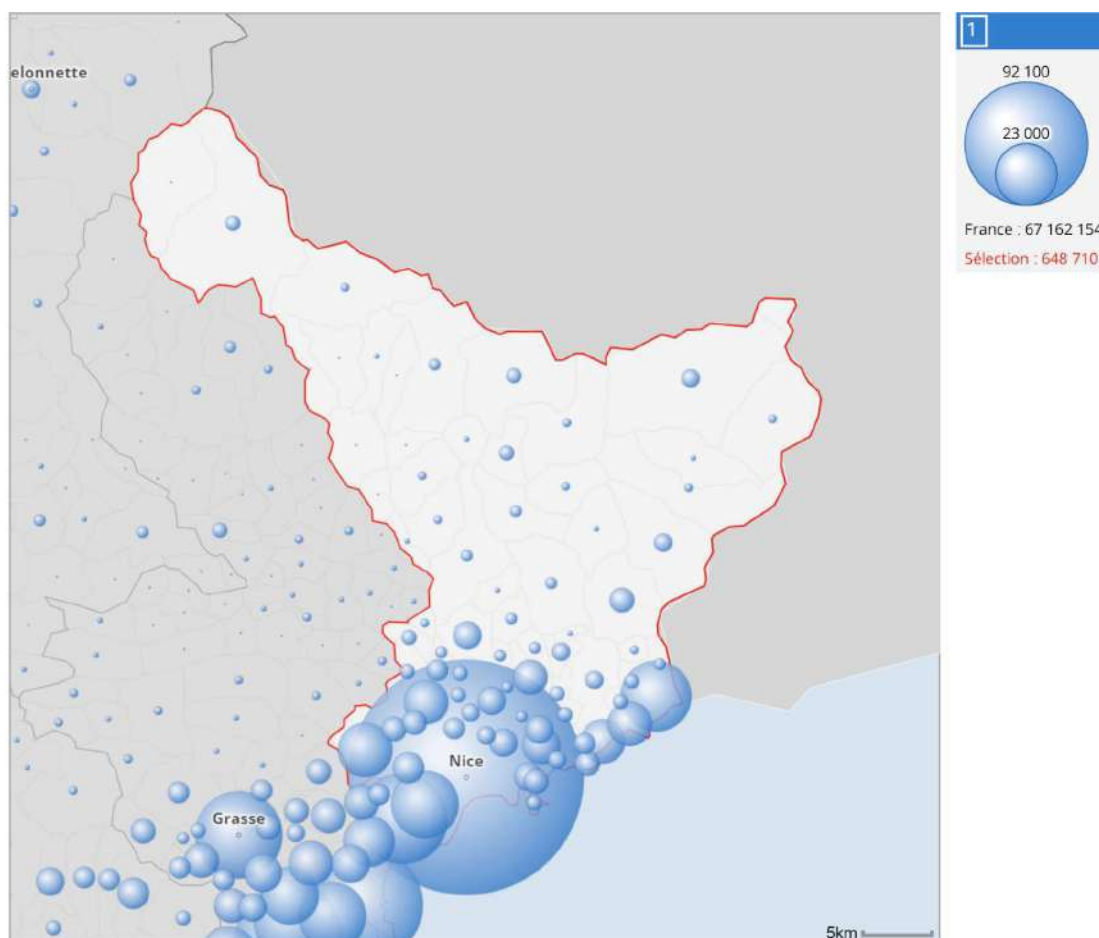


Figure 11 : Population municipale 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

Le bassin de mobilité N couvre plus de 235 000 emplois.

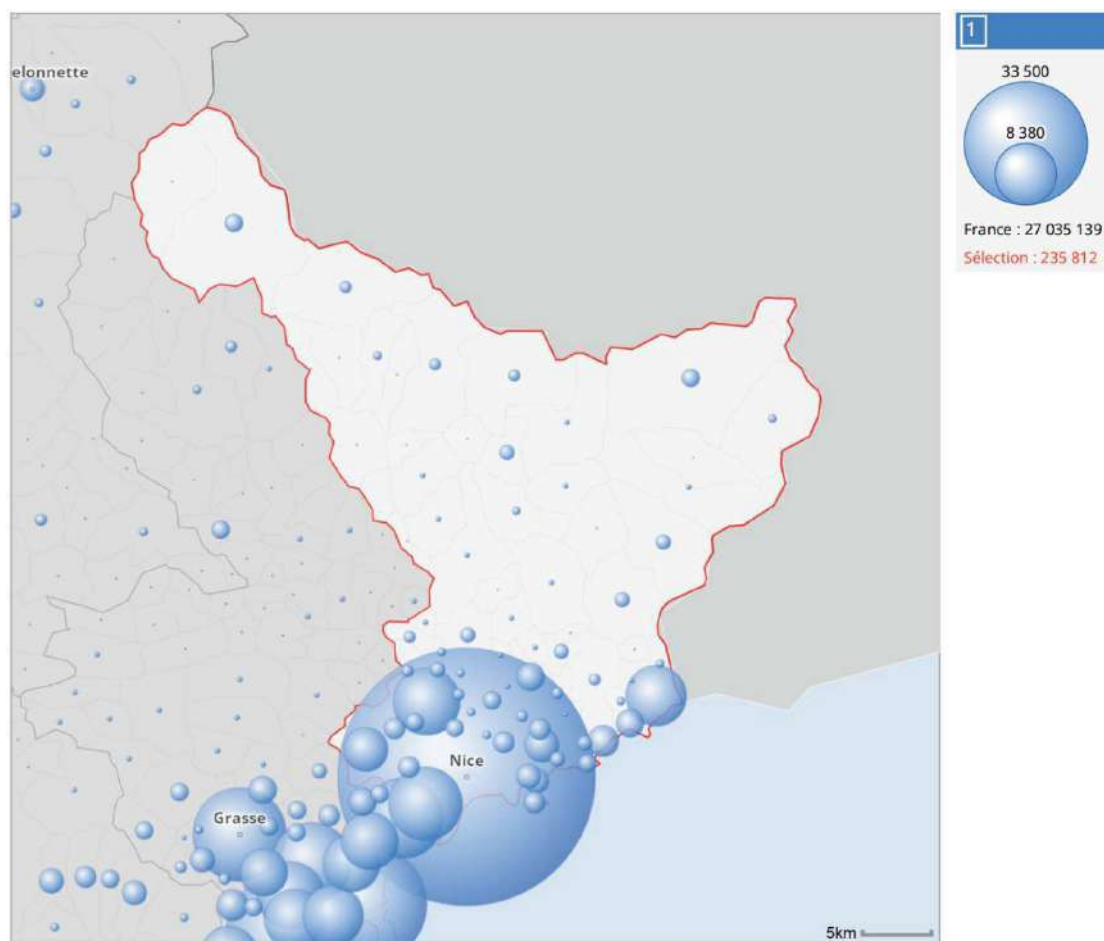


Figure 12 : Nombre d'emplois au lieu de travail 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

La commune de Nice concentre 63% de l'emploi salarié du bassin de mobilité N.²¹

Il est à noter la présence importante de Monaco à proximité immédiate du bassin de mobilité N. Monaco concentre beaucoup d'emploi, occupés principalement par des travailleurs provenant de France, et notamment du bassin de mobilité N. Ainsi Monaco compte plus de 60 000 emplois (2022) pour 37 000 habitants.

²¹ Bassin de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin N

1.4 Volumétrie des déplacements et répartition modale

Les principaux flux de déplacements observés à l'échelle du bassin de mobilité, qu'ils soient internes, traversants, pénétrants ou sortant au bassin de mobilité sont décrits ci-dessous. Ces flux prennent en compte les déplacements tous motifs en jour ouvrés de base (JOB). Les données présentées ci-dessous permettent de consolider un état des lieux des déplacements. Ces déplacements sont décrits quantitativement mais également en fonction des modalités de transport.

1.4.1 Volumétrie des déplacements

1.4.1.1 Flux du bassin N

Les deux tiers des flux ayant leur origine ou leur destination dans le bassin N sont internes au bassin, notamment les flux internes à la Ville de Nice. Un peu plus de 50% des déplacements externes au bassin N ont pour origine ou destination la CA de Sophia Antipolis (36%) et Monaco (22%).

Les déplacements depuis et vers le bassin de mobilité représentent 33% des flux.

Tableau 3 : Synthèse flux jour Ouvré de Base - 2017 (JOB) Bassin N (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

Type de flux	Part du flux	Valeur
Interne au bassin N	67%	1 454 200
Avec les EPCI extérieurs au bassin	33%	713 400
TOTAL	100%	2 167 700

1.4.1.2 Déplacement internes au bassin N

Le détail des flux internes est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Détail Déplacements Internes - 2017 (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

Type de flux		Valeur	Part de flux
Intra-EPCI	Métropole Nice Côte d'Azur	1 162 800	81%
	CA de la Riviera Française	99 800	7%
	CC du Pays des Paillons	30 600	2%
	TOTAL Intra-EPCI	1 293 200	90%
Inter-EPCI	Inter-EPCI	148 000	10%
TOTAL DÉPLACEMENT INTERNES		1 441 200	100%

90% des flux internes au bassin N sont des flux intra-EPCI.

1.4.1.3 Déplacements avec EPCI extérieurs au bassin N

Les principaux flux avec les EPCI extérieurs au Bassin sont avec :

- CA Sophia Antipolis.
- Monaco
- CA Cannes Pays de Lérins

Tableau 5 : Déplacements d'échanges avec des EPCI extérieurs au secteur - 2017 (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

EPCI	Valeur	Par de flux
CA Cannes Pays de Lérins	122 200	17%
CA Dracénoise	6 500	1%
CA Var Esterel Méditerranée	13 900	2%
Métropole d'AMP	17 200	2%
CA de Sophia Antipolis	256 400	36%
CA du Pays de Grasse	50 200	7%
CC du Pays de Fayence	11 200	2%
Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	12 100	2%
Monaco	156 400	22%
Autres EPCI (flux < 6 500)	67 300	9%
TOTAL	713 400	100%

Les flux concernés par ces 3 EPCI (la CA de Sophia Antipolis, Monaco et CA Cannes Pays de Lérin) représentent 75 % des déplacements extérieurs au bassin N.



Figure 13 : Déplacements d'échanges avec des EPCI extérieurs au secteur tous motifs Jour Ouvré de Base (Part modale TC)
(source : Systra - Étude des flux de déplacements)

1.4.2 Parts modales chez les actifs résidents



Le tableau suivant présente la part modale chez les actifs occupés de 15 ans ou plus.

L'usage de la voiture pour aller travailler reste le mode principal de déplacement sur le bassin N.

L'usage des transports en commun est de 5% de la part modale sur la CA du Pays des Paillons, de 13% du la CA de la Riviera Française et atteignent presque les 20% sur la Métropole NCA.

L'usage du vélo présente la part modale la plus faible sur le bassin de mobilité N.

Tableau 6 : Parts des actifs occupés de 15 ans ou plus utilisant pour travailler en 2020 (source : Insee - Statistiques locales) ²²

EPCI	Voiture (%)	Transports en commun (%)	Vélo (%)	Autre (%)
Métropole Nice Côte d'Azur	57,6	19,6	2,0	20,8
CA de la Riviera Française	45,7	13,0	1,4	39,9
CC du Pays des Paillons	83,1	5,0	0,3	11,6

À noter, les chiffres indiqués dans le tableau ne représentent que les déplacements Domicile-Travail.

Les figures suivantes présentent la part modale par commune pour l'ensemble du bassin de mobilité N.

²² Portrait mobilité quantitatif CC VG, CC MPM, CC CV

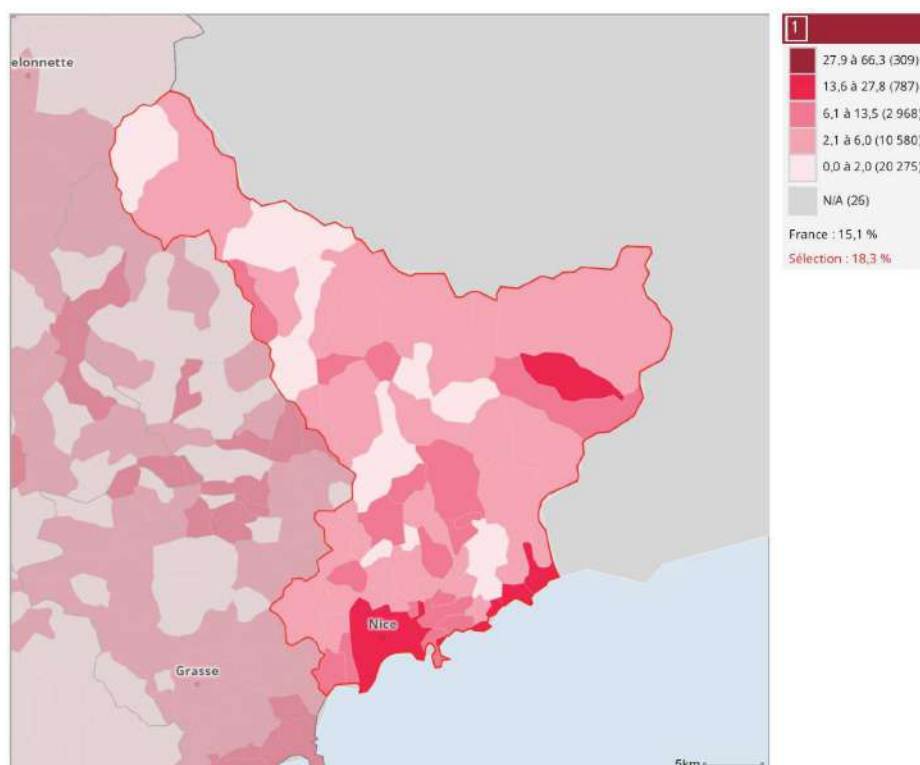


Figure 14 : Part des actifs occupés de 15 ou plus qui utilisent principalement les transports en commun pour aller travailler (%) 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))²³

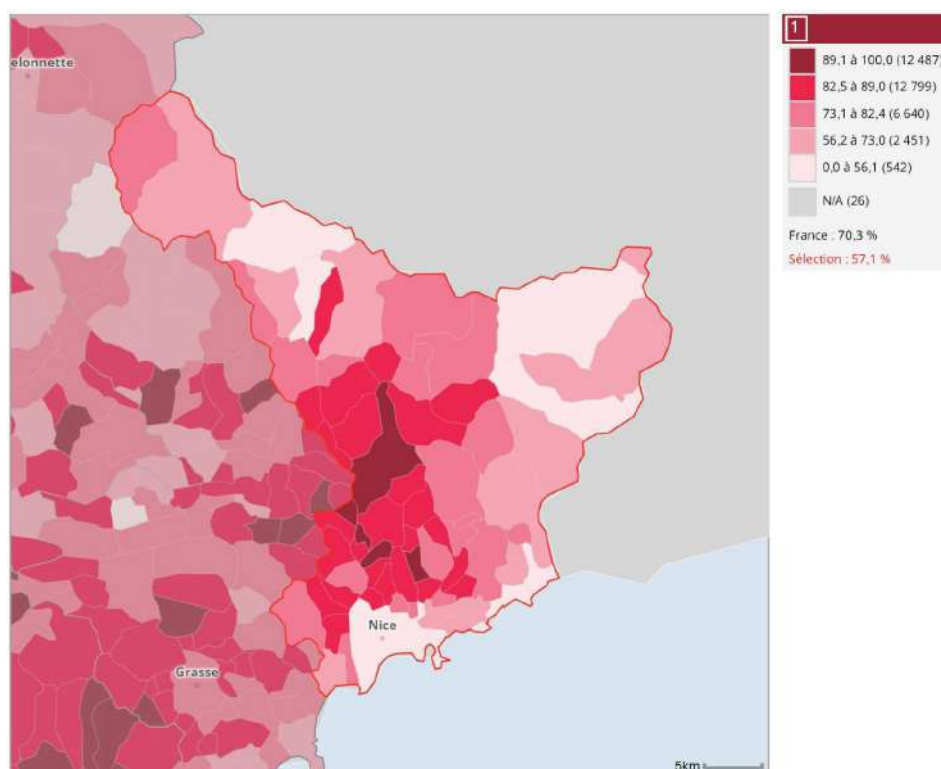


Figure 15 : Part des actifs occupés de 15 ou plus qui utilisent principalement une voiture pour aller travailler (%) 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

²³ https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicator&i=rp_milles_seul_pt_actocc15p_velo&s=2020&t=A01&view=map1

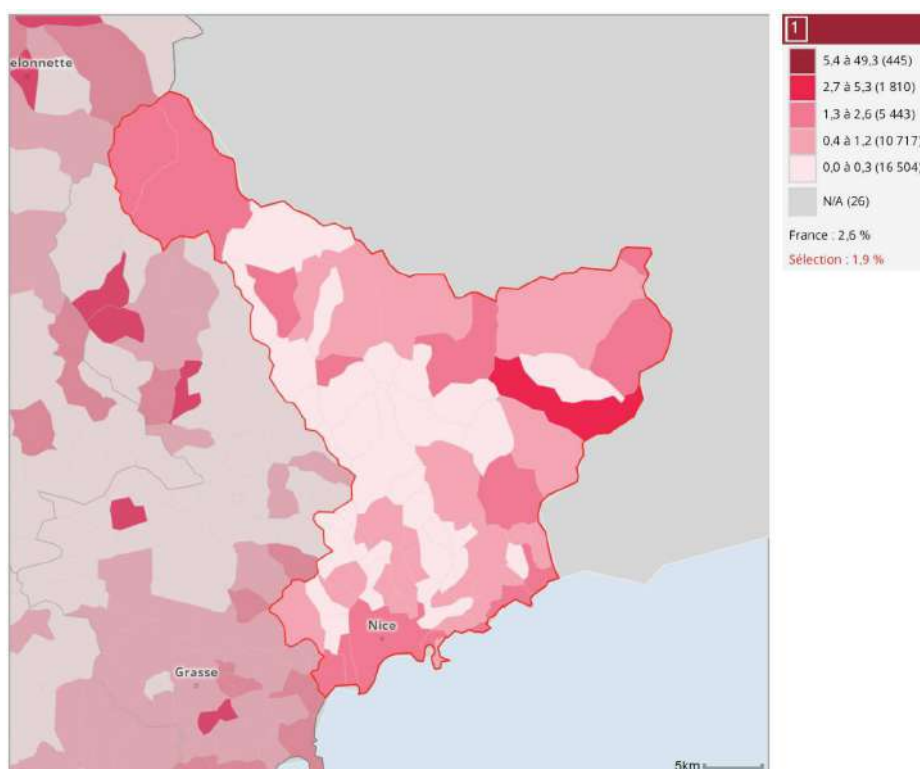


Figure 16 : Part des actifs occupés de 15 ou plus qui utilisent principalement un vélo (y compris à assistance électrique) pour aller travailler (%) 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

1.5 Infrastructures de mobilités existantes

Afin d'avoir une vision globale, la cartographie ci-dessous présente les principales infrastructures et les principaux services de mobilité à l'échelle du bassin de mobilité. Sont également présentés dans un tableau les abris vélos sécurisés en gare avec mention de leurs capacités.

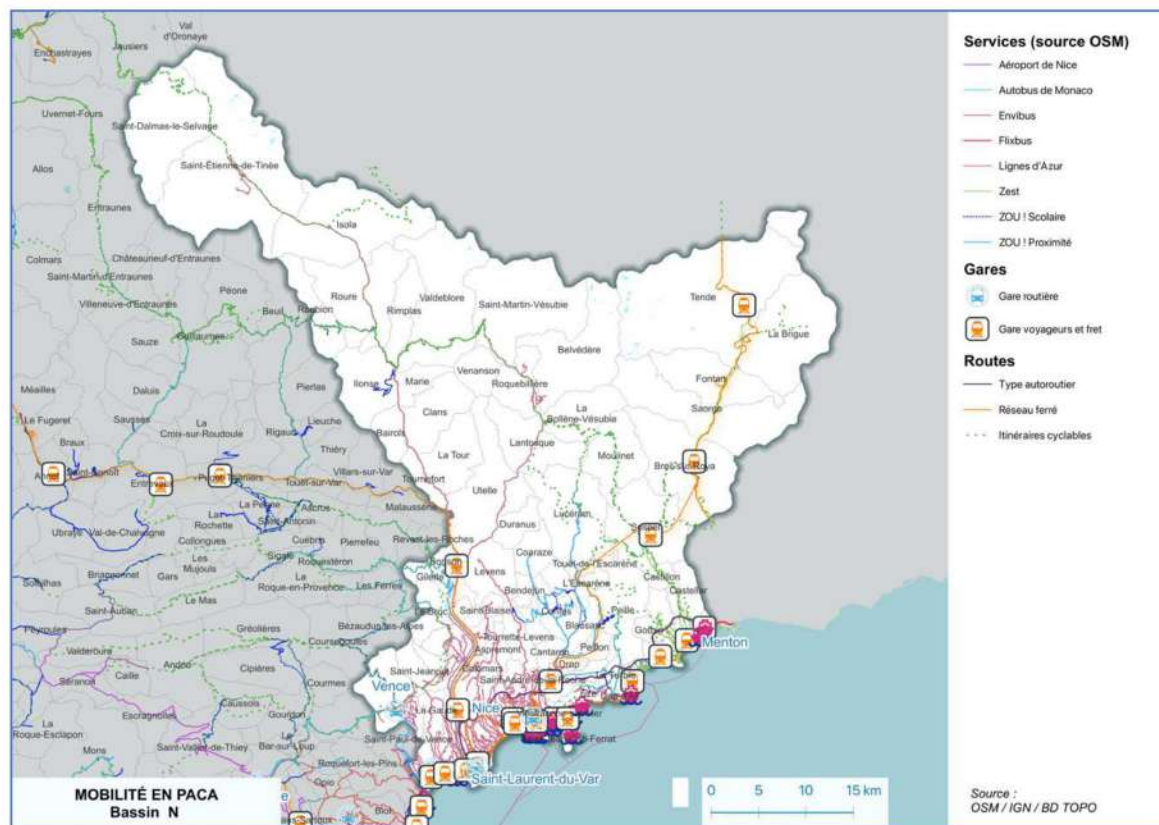


Figure 17 : Infrastructures de mobilités existantes sur le bassin N
(sources : Open Street Map, IHO World Seas, IGN (BD Alti, BD Topo; BD Topage et Admin Express))

1.5.1 Mobilité active

1.5.1.1 Vélo



Abris vélos en gare :

La Région a souhaité accompagner l'augmentation continue des déplacements à vélo, et permettre les changements de pratiques permettant aux usagers du quotidien des déplacements vélo/train, vélo/car. Cette volonté s'est traduite par le vote du Plan vélo régional en octobre 2020, fixant ainsi comme objectifs : 1 million de trajets quotidiens à vélo et le déploiement massif de sites en stationnements vélo sécurisés dans les gares, pôles d'échanges. Pour permettre la réalisation de ce plan vélo, la Région a engagé un contrat de performance avec SNCF Gares & Connexions en décembre 2020, propriétaire et exploitant des gares régionales, engageant les parties à lever les freins à l'intermodalité vélo et TER, favoriser

les rabattements et la fluidité au sein des gares pour les usagers à vélo. L'ensemble des gares TER de la Région seront donc équipées d'abris vélos sécurisés au 1^{er} janvier 2025.

Leur mise en ligne pour réservation sur le portail Zou! pourra s'effectuer très prochainement via le lien [Se déplacer à vélo - Votre réseau ZOU \(maregionsud.fr\)](https://zou.maregionsud.fr) : zou.maregionsud.fr.

Ces abris sont accessibles à tout titulaire d'une carte de transport via une inscription sur le portail ZOU ! et ce gratuitement sur simple intégration du numéro de carte de transport. Il n'est pas nécessaire d'être abonné, la carte billettique suffit à l'inscription gratuite. Un règlement d'usage est affiché sur l'équipement, ainsi que les coordonnées d'une hotline en cas de problème.

Sont également déployés des équipements permettant aux titulaires de QR code (billets digitaux) d'accéder également gratuitement aux abris. Ce système permet l'accès des équipements aux voyageurs occasionnels par présentation de leur billet digital. Installation progressive en cours.

Certains abris ont été financés et sont gérés par l'AOM locale.

Abris vélo sécurisés en gare TER installés

Nom de la gare	Nombre de places
Biot	12
Breil-Sur-Roya	6
Cagnes sur mer	48 (bâtiment voyageur sécurisé système ALTI NOVA) + 36 places extérieures (vidéosurveillance de la ville)
Cannes	138
Cannes La Bocca	10
Cap d'Ail	6
Cros-de-Cagnes	12

Drap-Cantaron	6
Eze	12
Fontan	6
Golfe-Juan-Vallauris	12
Juan-les-Pins 1	18
Juan-les-Pins 2	12
La Brigue	6
La Trinité Victor	6
L'Escarène	6
Mandelieu-la-Napoule	12
Menton Gavarin	12
Nice Riquier 1	18
Nice Riquier 2	18
Nice Riquier 3	74
Peille	6
Roquebrune-Cap-Martin	6
Saint Laurent du Var	30
Sospel	6
St-Dalmas-de-Tende	6

Tende	6
Touët-de-L'Escarène	6
Villeneuve-Loubet	16
Source : Région-DGTMGE-DIGE, Données 06 octobre 2024	

1.6 Services de mobilités²⁴

1.6.1 Service Régulier Transport

1.6.1.1 Transport Intra Urbain et Extra Urbain



Bus

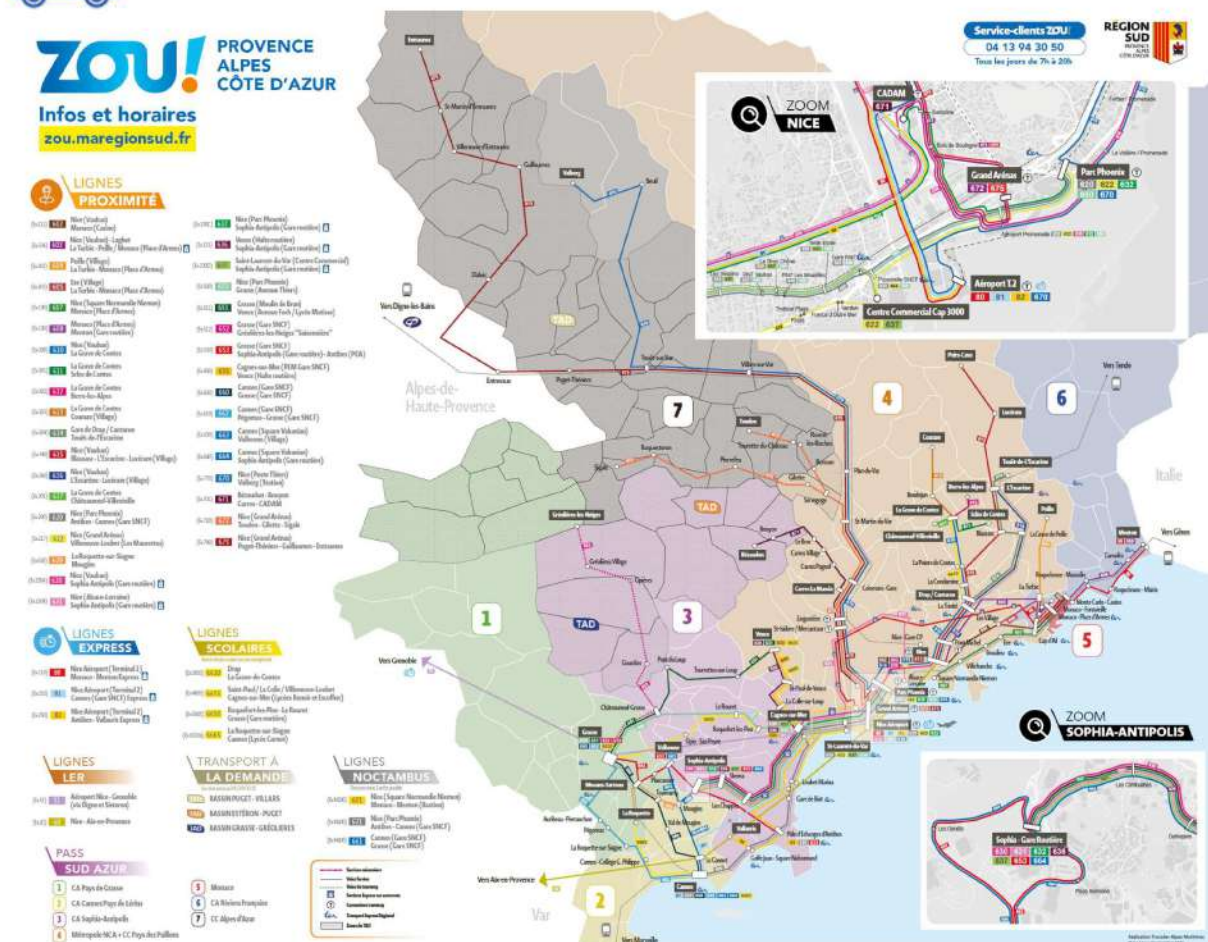


Figure 18 : Plan des lignes des Alpes Maritimes (source : ZOU ! Var)



Le réseau régional Cars ZOU! s'étend à l'ensemble des bus et trains du réseau de transport régional.



Le réseau Lignes d'Azur est le réseau de transport en commun de la Métropole Nice Côte d'Azur. Il comprend trois lignes de tramways, 130 lignes urbaines, complétées par des parcs relais et divers autres services. Une intégration commerciale importante est existante au sein du réseau Lignes d'Azur puisque les voyageurs peuvent utiliser sur le périmètre de la

²⁴ Bassin de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin N

Document synthèse BM N

Portraits mobilités quantitatifs

Portraits mobilités qualitatifs

Métropole Nice Côte D'Azur la ligne des Chemins de fer de Provence et certaines lignes du réseau régional Zou!



Le réseau ZEST couvre les 15 communes du littoral, des vallées de la Roya et de la Bévéra. Il comprend les transports réguliers suivants :

- 20 lignes régulières
- 8 lignes à la demande
- 5 navettes
- 20 lignes scolaires accessibles à tous les usagers

Enfin le réseau de la Roya comprend deux lignes de bus régulières.

Ferroviaire



Les trois EPCI sont desservies par le service ferroviaire. L'axe accueille l'ensemble des services ferroviaires (TER, interville, intercité de jour et de nuit, TGV, et trains de fret).

1.6.1.2 Transport saisonnier



Une partie des lignes de bus du réseau Lignes D'Azur fonctionnent de façon saisonnière : 3 lignes 100% neige et des Navettes saisonnières du Haut Pays, dont les Navettes Internes Auron et Isola 100% électriques. De même le réseau de la Roya propose une ligne saisonnière en complément des deux lignes régulières.

1.6.1.1 Billettique

Le Pass Sud Azur, abonnement valable sur tout le département des Alpes-Maritimes, permet de se déplacer sur tous les réseaux routiers et ferrés de la Région, y compris sur TER et lignes de Chemins de Fer de Provence.

1.6.1.2 Portail d'information aux usagers

Plusieurs portails d'information aux usagers existent sur le bassin de mobilité N.

Le réseau régional ZOU ! propose sur son site internet une carte interactive ainsi qu'un service de paiement en ligne. Le site permet l'achat de billet TER, de titre de bus, de réserver un trajet d'une ligne express ou de réserver un abris vélo.

<https://services-zou.maregionsud.fr/fr/>

SNCF Gares & Connexions propose l'application mobile «Ma Gare SNCF » qui permet de donner aux usagers des informations relatives aux gares et aux services associés, ainsi que l'application SNCF Connect pour la recherche et l'achat en lignes de billets.

<https://www.garesetconnexions.sncf.fr/gares-services>

<https://www.sncf-connect.com>

Pour la **Métropole Nice Côte d'Azur**, le réseau Lignes d'Azur propose une application intégrant aussi les trains des chemins de fer de Provence (sur le territoire de la Métropole NCA) et certains cars Zou! Cette application comprend notamment un calculateur d'itinéraires, un service d'information sur les situations perturbées, etc.

<https://www.lignesdazur.com>

1.6.2 TAD



- Le réseau Lignes d'Azur propose un service de transport à la demande fonctionnant par zone. Les trajets peuvent être réservés jusqu'à la dernière minute ou la veille en fonction des zones.
- La CA de la Riviera Française a mis en place des taxis à 2€ vers les employeurs et les gares du nord vers le sud.
- Le réseau Zest propose un service de TAD à 2 véhicules dans la Roya.

1.6.3 Scolaire



Le bassin de mobilité N offre un service scolaire couvrant l'ensemble du territoire. La fréquentation y est importante.

1.6.4 Mobilité active

1.6.4.1 Vélo



- Les axes majeurs régionaux des véloroutes voie vertes sont structurants à l'échelle du bassin (155 km de pistes : Eurovélo 8 réalisée à 50%, V65 à 80% et V865 à 25%).
- Une offre de vélos en libre-service est déployée dans la zone la plus dense de la Métropole Nice Côte d'Azur.
- Divers acteurs privés proposent des vélos en location "traditionnelle".
- Diverses associations vélos sont présentes sur le territoire, comme par exemple Viavélo et Nice à Vélo à Nice ou "Se déplacer à vélo dans Menton et aux alentours" à Menton.
- La politique vélo de la CA Riviera Française est en cours de déploiement avec une aide à l'achat de VAE de 300€, le SRAV dans les écoles et des systèmes de location courte durée (30 VAE dans la Roya-Bevera) et de longue durée (150 VAE et VTAE).

1.6.5 Maritime

Une navette maritime relie Nice à Cannes (Trans Côte d'Azur).

Les compagnies Corsica ferries et Moby proposent depuis le port de Nice cinq destinations :

- Nice - Bastia
- Nice - Ajaccio
- Nice - Calvi
- Nice - Île-Rousse
- Nice - Porto Vecchio

Les Compagnies maritimes TLV et TVM assurent la desserte des îles d'Or au départ de la Tour Fondue et du Port de Hyères.

1.6.6 Usage partagé des VTM



- Les opérateurs Klaxit, Karis et blablalines sont les plus utilisées sur le département.
- Les opérateurs Mobilize Share, Getaround proposent des services d'autopartage à Nice.
- Volonté du Département Alpes-Maritimes de développer le volet infrastructures de covoiturage avec le déploiement d'aires de covoiturage sur son territoire, avec l'objectif de +100 places par an. Principes du schéma :
 - Proposer un maillage d'aires de covoiturage multi partenarial
 - Favoriser l'inter modalité et la mutualisation des usages
 - Planter les aires sur des sites stratégiques et bien visibles
 - Disposer d'une signalétique cohérente et lisible
 - Programmer l'aménagement et l'équipement des aires de covoiturage dans le temps

Le Département des Alpes-Maritimes a approuvé un plan de mobilité le 17.12.2021 qui inclut des objectifs en termes d'offre. 20 aires de covoiturage (750 places) ont d'ores et déjà été réalisées. A horizon 2028 l'objectif fixé est d'atteindre 250 places supplémentaires.

Le Département assure la gouvernance du modèle multimodal des Alpes-Maritimes en associant la Principauté de Monaco.

1.6.7 Téléphérique

Des études sont en cours sur le périmètre de la Métropole Nice Côte d'Azur.

1.6.8 Mobilité solidaire

La mobilité solidaire sera traitée dans le Plan d'Action Commun en Matière de Mobilité Solidaire (PAMS).

1.6.9 Logistique

Le projet Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur projette une augmentation de la part du fret ferroviaire.

Les participants au projet s'accordent sur les constats suivants :

- Limiter le transit routier sur l'axe littoral (notamment autoroutier)
- Développer les infrastructures de fret
- Développer l'intermodalité
- Préserver les sites Fret existants
- Appréhender globalement le trafic fret dans le système ferroviaire en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Prendre en compte les infrastructures de fret périphériques à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur un arc méditerranéen
- Nécessité de préserver les infrastructures permettant la desserte ferroviaire fret de l'Est de la Région, avec développement à terme de la logistique urbaine et de service
- Le renforcement de la ligne existante (libération de sillons)

Contrat Opérationnel de Mobilité

OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



SOMMAIRE – OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET TERRITORIALISÉS

1	DEFINITION	84
2	LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET TERRITORIALISÉS DU BASSIN	85

1 Définition

Les objectifs du bassin de mobilité ont été co-construits par les acteurs lors du COTECHBASS n°1. Ils sont au nombre de 14 et répondent aux six thématiques couvertes par le COM :

1. Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité
2. Les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité
3. Les modalités de gestion des situations dégradées
4. Le recensement et la diffusion des pratiques et des actions de mobilité
5. L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité
6. La décarbonation des mobilités

Les cinq premières thématiques sont issues du code des transports; une sixième a été ajoutée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en lien avec les objectifs régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre le changement climatique.

Il s'agit ici de fixer des objectifs communs à l'ensemble des acteurs à l'échelle du bassin de mobilité, objectifs dont l'échéance de certains dépasse la période de mise en œuvre du COM. Ils se déclinent en engagements pour lesquels un ou plusieurs acteurs s'engagent à contribuer. Une synthèse de l'ensemble des engagements est présentée dans l'annexe 1 du COM.

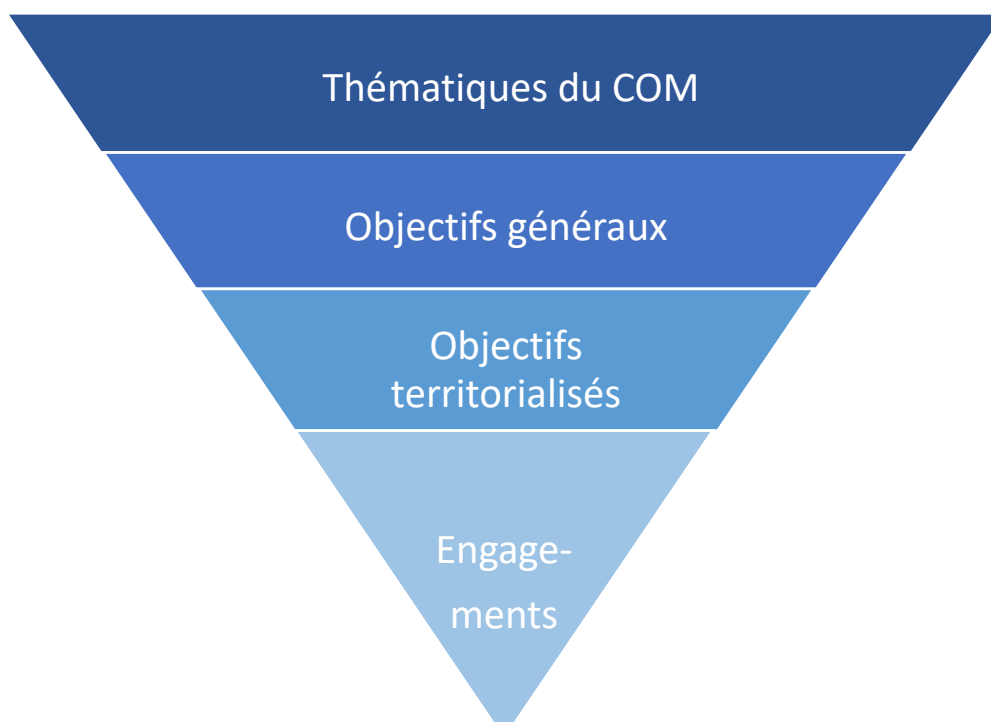


Figure 19 : Articulation des objectifs généraux et territorialisés avec les thématiques et les engagements

Les objectifs généraux et territorialisés du bassin ont été validés par les élus lors du Comité de Bassin n°2.

2 Les objectifs généraux et territorialisés du bassin

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS TERRITORIALISÉS
Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Coordonner l'information et l'accès au stationnement vélo
	Coordonner la programmation et la mise en œuvre des équipements vélo sur les PEM
Améliorer les conditions de l'intermodalité	Faciliter la coopération inter-AOM par le biais de conventions
	Coordonner les offres de transports (horaires) au niveau des PEM
Poursuivre la décarbonation	Réaliser un maillage sur le territoire pour l'installation des bornes de recharge électriques
Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées	Travailler à faciliter la mise en œuvre de l'information sur les situations dégradées
	Travailler à faciliter la mise en œuvre de cars de substitution lors de situations dégradées
Recensement et diffusion des pratiques et actions	Tirer les conséquences de l'enquête ménage à l'échelle des bassins
	Élaborer un schéma directeur des principaux transports sur le bassin N (voir si possibilité d'élargissement au bassin M)
Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Favoriser autant que possible le covoiturage par la création d'une voie réservée sur les portions autoroutières 3 voies notamment
	Harmoniser les financements pour rationaliser la dépense publique
	Compléter le maillage du covoiturage
Développer l'offre de services solidaires	Interfacer les offres de mobilité solidaire des différents acteurs du bassin
	Promouvoir les offres de transport solidaires

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXES



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



SOMMAIRE - ANNEXES

<u>ANNEXE 1 : ENGAGEMENTS DU BASSIN DE MOBILITÉ N</u>	<u>88</u>
<u>ANNEXE 2 : ENGAGEMENTS</u>	<u>97</u>
<u>ANNEXE 3 : TRACABILITE DE LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION</u>	<u>228</u>
<u>ANNEXE 4 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS GENERAUX DU BASSIN DE MOBILITE</u>	<u>248</u>
<u>ANNEXE 5 : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE</u>	<u>254</u>

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 1 : ENGAGEMENTS DU BASSIN DE MOBILITÉ N



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**

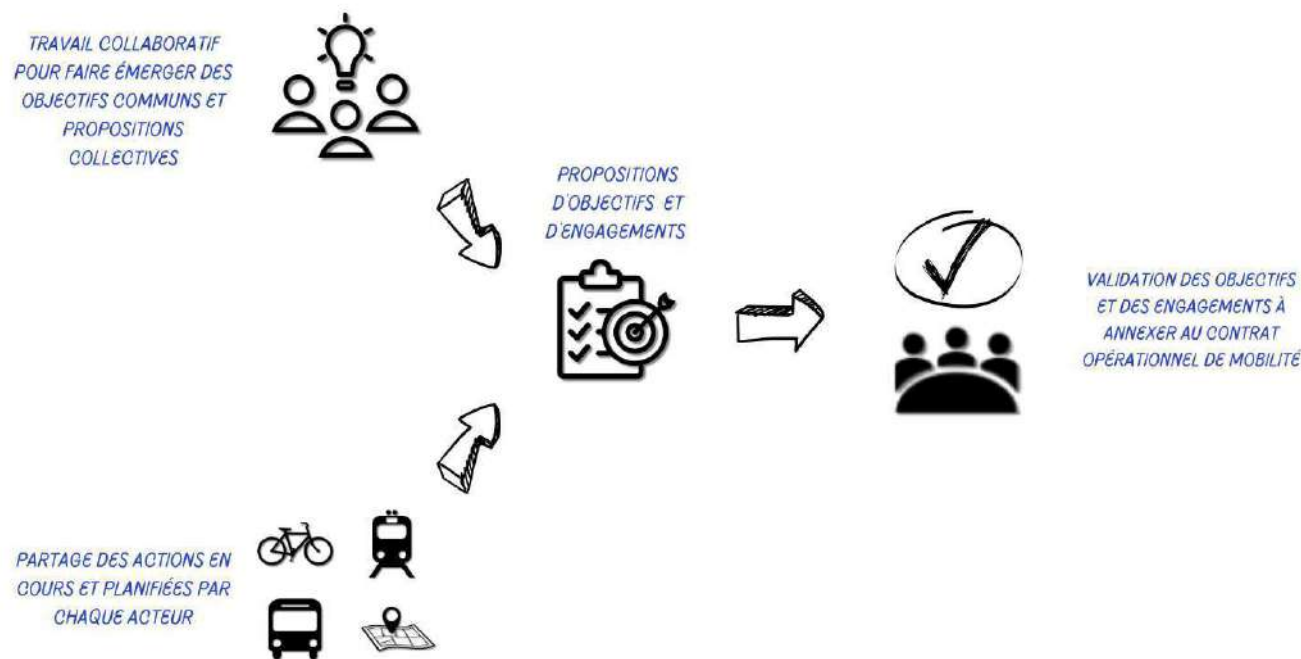


**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



1 Rappel du processus d'élaboration des objectifs et des engagements

Les objectifs généraux, objectifs territorialisés ainsi que les engagements du présent Contrat Opérationnel de Mobilité sont issus d'un **processus de co-construction**. Ce processus a permis, dans un premier temps, de **fixer des objectifs correspondant aux enjeux et priorités des acteurs du bassin** de mobilité. Dans un second temps, la co-construction a permis à l'ensemble des acteurs de **partager les initiatives** en cours ou planifiées répondant aux objectifs mais aussi **d'élaborer de manière collaborative** des propositions d'actions/engagements complémentaires. Les propositions d'actions/engagements collectives issues du processus de co-construction sont appelées ci-dessous « **engagements du bassin** ».



2 Engagements du bassin de mobilité N

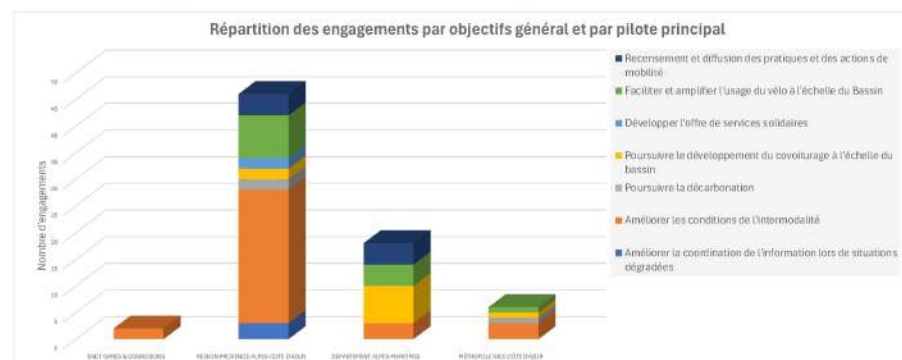
Le Contrat Opérationnel du bassin de mobilité N présente **72 engagements**. Les engagements sont rattachés à un objectif général "principal" afin d'éviter les doubles comptes (à noter pour autant qu'un même engagement peut contribuer à plusieurs objectifs à la fois).

Les trois objectifs généraux présentant le plus grand nombre d'engagement y étant rattaché sont :

- **Améliorer les conditions de l'intermodalité**
- **Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin**
- **Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin**

THEMATIQUE 1	Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité (Vélo / covoiturage / intermodalité / transport ferroviaire / intégration billettique / information voyageurs etc.)	Traité dans le COM
THEMATIQUE 2	Les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité	Traité dans le COM
THEMATIQUE 3	Les modalités de gestion des situations dégradées	Traité dans le COM
THEMATIQUE 4	Le recensement et la diffusion des pratiques et des actions de mobilité	Traité dans le COM
THEMATIQUE 5	L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité	Traité dans le COM
THEMATIQUE 6	La décarbonation des mobilités.	Traité dans le COM

Le **pilotage** de chaque engagement est assuré par un des acteurs du bassin qui est alors considéré comme le « pilote » de l'engagement, c'est-à-dire qu'il s'engage à veiller à la mise en œuvre de l'engagement et prendra en charge les éventuelles actions de coordination nécessaire avec les autres acteurs (réunion, ateliers, échanges d'information). Le graphique ci-dessous présente la répartition des engagements par pilote principal (certains engagements ont un copilotage de plusieurs acteurs). Les acteurs ayant en charge le pilotage du plus grand nombre d'engagements sont pour le bassin N : la **Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur**, le **Département des Alpes-Maritimes** et la **Métropole Nice Côte d'Azur**.





LISTES DES ENGAGEMENTS DE BASSIN du COM

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Identification des points d'arrêts et des infrastructures pour la mise en œuvre des cars/bus de substitution			X				Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées	Travailler à faciliter la mise en œuvre de cars de substitution lors de situations dégradées	N01
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Mise en place d'une boucle de discussion et de partage d'information sur les perturbations			X				Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées	Travailler à faciliter la mise en œuvre de l'information sur les situations dégradées	N02
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Faciliter les correspondances intermodales en gares et PEM (cheminement et information usagers)	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Coordonner les offres de transports (horaires) au niveau des PEM	N03
MNCA	Accessibilité des réseaux (continuité)	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Coordonner les offres de transports (horaires) au niveau des PEM	N04
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Coordination horaires AOM/Région	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Coordonner les offres de transports (horaires) au niveau des PEM	N05
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Référentiel des pôles d'échanges multimodaux (PEM)	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	N06
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Travailler à l'interopérabilité des accès automatisés au stationnement vélo	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Coordonner l'information et l'accès au stationnement vélo	N07
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Réfléchir à la coordination de l'offre Vélo en Libre Service (VLS) sur certains itinéraires	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Multiples objectifs	N08
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Produire et améliorer l'information vélo usager	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Multiples objectifs	N09
DÉPARTEMENT ALPES-MARITIMES	Étudier le potentiel covoiturage des stationnements commerciaux	X						Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Compléter le maillage du covoiturage	N10
DÉPARTEMENT ALPES-MARITIMES	Instaurer un dialogue sur le covoiturage dans le cadre du schéma départemental de covoiturage	X				X		Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Harmoniser les financements pour rationaliser la dépense publique	N11
DÉPARTEMENT ALPES-MARITIMES	Étudier collectivement les conditions contractuelles pratiquées par l'opérateur de covoiturage	X				X		Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Harmoniser les financements pour rationaliser la dépense publique	N12
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Retravailler le référentiel interopérabilité pour que la donnée covoiturage remonte dans Data Sud + Mise à jour des données	X						Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Multiples objectifs	N13



LISTES DES AUTRES ENGAGEMENTS du COM

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Dispositions d'information et de coordination entre AOM en cas d'épisode de pollution			X				Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées	Travailler à faciliter la mise en œuvre de cars de substitution lors de situations dégradées	N14
MNCA	Réalisation de la ligne 4 de tramway	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	N15
MNCA	Réalisation de la ligne 5 de tramway	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	N16
SNCF GARES & CONNEXIONS	Mise en œuvre du Schéma Directeur National d'Accessibilité (Cagnes, St Laurent du Var, Villefranche sur Mer, La Trinité, Tende)	X	X			X		Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	N17
SNCF GARES & CONNEXIONS	Mise à disposition d'espaces en gare	X	X			X		Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	N18
DÉPARTEMENT ALPES-MARITIMES	Portage politique et financier des phases 3 et 4 de la LNPCA	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	N19
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Proposer une application qui regroupe l'ensemble des réseaux de transport en commun, le train, le covoiturage et les vélos en libre-service	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	N20
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Proposer une carte de mobilité commune à tous les réseaux de transport à échelle départementale ou régionale (bus, tram, train, vélo en libre-service, autopartage service de covoiturage...) avec d'éventuels services publics associés (piscines municipales, médiathèques, bibliothèques,...)	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	N21
DÉPARTEMENT ALPES-MARITIMES	Alternatives au fret routier, du diagnostic complet et partagé à la mise en œuvre	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	N22



Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
DÉPARTEMENT ALPES-MARITIMES	Amélioration de circulation sur le secteur Nice Est / Vallées des Paillons	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	N23
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Développement des gares/PEM pour accueil JOP	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	N24
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	ETUDES RELATIVES À L'AMÉLIORATION DE LA COMPLÉMENTARITÉ DES OFFRES CAR / TRAIN - MISSION 2 : AXE NICE TENDE	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	N25
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Mise en place des Comités de partenaires locaux sur les CC non AOM	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	N26
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Élaboration du SERM de l'aire azuréenne	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	N27
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) phases 1&2	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	N28
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Accompagnement en ingénierie des EPCI non AOM	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	N29
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Appel à projets Mobil'Lab Région SUD	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	N30
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Mise en place et gestion d'un centre de relation clients (CRC)	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	N31
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Développement des dessertes ferroviaires TER Zou! des lignes du littoral azuréen.	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	N32
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Animer la Charte d'accessibilité des réseaux de transports ZOU!	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	N33
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Etude d'amélioration de la complémentarité des offres cars-trains	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	N34
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Tarification régionale des transports	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	N35
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Mise en accessibilité des gares ferroviaires aux PSH et aux PMR	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	N36

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Mutualisation de la donnée mobilité région/territoires pour diffuser de l'information voyageur multimodale/multiréseaux	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	N37
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Optimisation des lignes de transports routiers	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	N38
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Mise en œuvre d'un système d'information et de billettique régional	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	N39
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Création d'un réseau des référents mobilité par secteurs géographiques	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	N40
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Mise en place d'une action pédagogique sur la création de l'offre ferroviaire	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	N70
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Participer à la coordination globale de l'offre de transport par bassin de mobilité en diffusant l'offre ferroviaire régionale et nationale locale	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Multiples objectifs	N71
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Faciliter la coopération inter-AOM par le biais de conventions	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Faciliter la coopération inter-AOM par le biais de conventions	N73
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Élaboration d'un PAMS en copilotage avec le ou les Départements concernés	X						Développer l'offre de services solidaires	Promouvoir les offres de transport solidaires	N41
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Pass Sud Azur. Tarification sociale	X						Développer l'offre de services solidaires	Promouvoir les offres de transport solidaires	N42
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Déploiement de stationnements vélo sécurisés en gare	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Coordonner l'information et l'accès au stationnement vélo	N43
DÉPARTEMENT ALPES-MARITIMES	Comité départemental vélo 06	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Multiples objectifs	N44
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Proposer une application qui regroupe l'ensemble des itinéraires cyclables et des services associés (points d'eau, borne de réparation, établissements accueil vélo, point de rechargement VAE, etc.)	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Multiples objectifs	N45
DÉPARTEMENT ALPES-MARITIMES	Finaliser la réalisation de l'EV8 (Euro-Vélo) Monaco - Menton	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Multiples objectifs	N46
DÉPARTEMENT ALPES-MARITIMES	Réalisation de la RBA V65 entre Tournettes sur Loup et le Tignet	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Multiples objectifs	N47

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
DÉPARTEMENT ALPES-MARITIMES	Liaison cyclable intercommunale Breil sur Roya-Saorge puis entre Saorge Fontan et St Dalmas de Tende	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Multiples objectifs	N69
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Base de données vélo OSM en région Sud : complétude et qualification des données pour utilisation par les collectivités, usagers, amélioration des calculateurs d'itinéraires utilisant OSM	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Multiples objectifs	N48
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Financement des projets aménagements cyclables servant la mobilité du quotidien	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Multiples objectifs	N49
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Mise en œuvre du cadre d'intervention régional permettant l'attribution de subventions pour les itinéraires véloroutes	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Multiples objectifs	N50
MNCA / REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Planifier conjointement le déploiement des équipements vélo sur les PEM	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Coordonner la programmation et la mise en œuvre des équipements vélo sur les PEM	N74
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Planification stratégique d'actions de communication					X	X	Poursuivre la décarbonation	Multiples objectifs	N51
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Diagnostic de la vulnérabilité des infrastructures de transport d'intérêt national et régional aux effets du changement climatique					X	X	Poursuivre la décarbonation	Multiples objectifs	N52
MNCA	Étudier un maillage sur le territoire pour l'installation des bornes de recharge électriques							Poursuivre la décarbonation	Réaliser un maillage sur le territoire pour l'installation des bornes de recharge électriques	N69
DÉPARTEMENT ALPES-MARITIMES	Appui politique et financier à la réalisation d'aires de covoiturage connectées tous modes (VL, 2 roues motorisées, mobilités actives) mettant en lien l'A8 et le réseau local.	X						Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Compléter le maillage du covoiturage	N53
DÉPARTEMENT ALPES-MARITIMES	Appui politique et financier à la réalisation d'aires de covoiturage connectées tous modes (VL, 2 roues motorisées, mobilités actives) sur le réseau départemental et communal.	X						Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Compléter le maillage du covoiturage	N54
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Soutien aux aires de covoiturage dans leur dimension multimodale	X						Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Compléter le maillage du covoiturage	N55
MNCA	Potentiel de parking covoiturage des P+R MNCA (aujourd'hui ouverts aux abonnés RLA)	X						Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Compléter le maillage du covoiturage	N56
DÉPARTEMENT ALPES-MARITIMES	Création de ligne de covoiturage	X				X		Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Favoriser autant que possible le covoiturage par la création d'une voie réservée sur les portions autoroutières 3 voies notamment	N57

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
DÉPARTEMENT ALPES-MARITIMES	Appui politique et financier à la réalisation de voies réservées covoiturage sur A8	X				X		Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Favoriser autant que possible le covoiturage par la création d'une voie réservée sur les portions autoroutières 3 voies notamment	N58
DÉPARTEMENT ALPES-MARITIMES	Enquête de mobilité Côte d'Azur Est Var	X			X			Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité	Élaborer un schéma directeur des principaux transports sur le bassin N (voir si possibilité d'élargissement au bassin M)	N59
DÉPARTEMENT ALPES-MARITIMES	Réflexion et anticipation sur la problématique des méga-camions	X			X			Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité	Élaborer un schéma directeur des principaux transports sur le bassin N (voir si possibilité d'élargissement au bassin M)	N60
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Étude des potentiels du développement de l'IA et applications possibles en termes de connaissance, suivi et prospective des mobilités.	X			X			Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité	Élaborer un schéma directeur des principaux transports sur le bassin N (voir si possibilité d'élargissement au bassin M)	N61
DÉPARTEMENT ALPES-MARITIMES	Étude de mobilité interbassins afin d'évaluer la résilience des infrastructures de transport et des déplacements tous modes à long terme en lien avec le réchauffement climatique	X			X			Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité	Élaborer un schéma directeur des principaux transports sur le bassin N (voir si possibilité d'élargissement au bassin M)	N62
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Accompagnement/participation à l'élaboration des PDM/PDMS par les EPCI AOM avant rédaction des avis de la Région sur les Plans de Mobilité / Plans de Mobilité Simplifiés arrêtés par les Autorités organisatrices de mobilité	X			X			Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité	Élaborer un schéma directeur des principaux transports sur le bassin N (voir si possibilité d'élargissement au bassin M)	N64
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Mise à jour du modèle multimodal 06 avec un travail en synergie avec le modèle monégasque	X			X			Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité	Tirer les conséquences de l'enquête ménage à l'échelle des bassins	N65
DÉPARTEMENT ALPES-MARITIMES	Élaboration d'une charte partagée SIG "Mobilité"	X			X			Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité	Multiples objectifs	N66
REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Porter une réflexion à l'échelle de l'ensemble des AO pour mutualiser les points de distribution/ en faire des points multi-opérateur Favoriser l'accès à l'achat dématérialisé via les Maisons France Services	X			X			Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité	Multiples objectifs	N68

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 2 : ENGAGEMENTS



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N01	BASSINS : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Travailler à faciliter la mise en œuvre de cars de substitution lors de situations dégradées
Référent de la fiche :	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Identification des points d'arrêts et des infrastructures pour la mise en œuvre des cars/bus de substitution
Périmètre	Bassin N
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : 1- Monter une réunion avec SNCF voyageurs, SNCF réseaux, SNCF G&C 2- Constituer un groupe de travail pour identifier localement les infrastructures 3- Tarifs (quai à la gare routière), tarification entre les modes / compensations d'un réseau vers l'autre 4- Faire une large concertation sur interlocuteurs en amont : Rectorat, association d'usagers, élus
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
 Étapes préalables en cours
 Engagement en cours de réalisation
 Engagement finalisé
 Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Métropole Nice Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote		
Métropole Nice Côte d'Azur	Pilote		
CC Pays des Paillons	Partenaire		
CC Riviera Française	Partenaire		

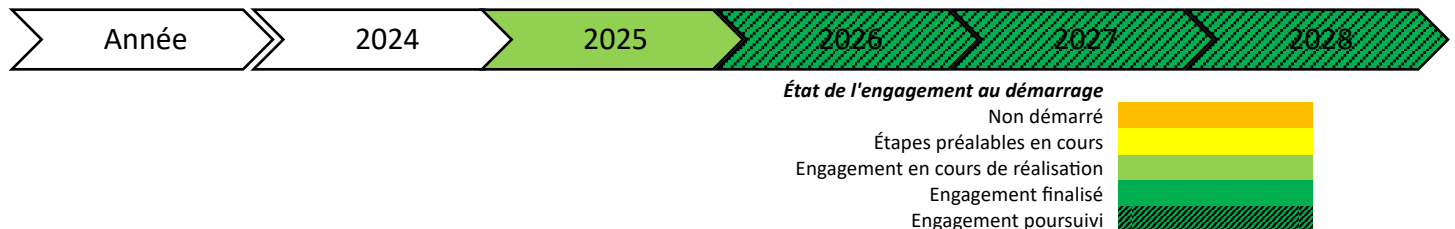
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N02	BASSINS : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Travailler à faciliter la mise en œuvre de l'information sur les situations dégradées
Référent de la fiche :	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'une boucle de discussion et de partage d'information sur les perturbations
Périmètre	Bassin N
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : 1- Établir ou récupérer un listing de diffusion (AO et autres) 2- Définir un rythme de mise à jour 3- Réfléchir à intégrer à la boucle des gestionnaires d'infrastructures (VINCI, Infos routes CIGT)
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Département Alpes-Maritimes (à confirmer)

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote		
Département Alpes-Maritimes	Pilote		
Métropole Nice Côte d'Azur	Partenaire		
CC Pays des Paillons	Partenaire		
CA Riviera Française	Partenaire		

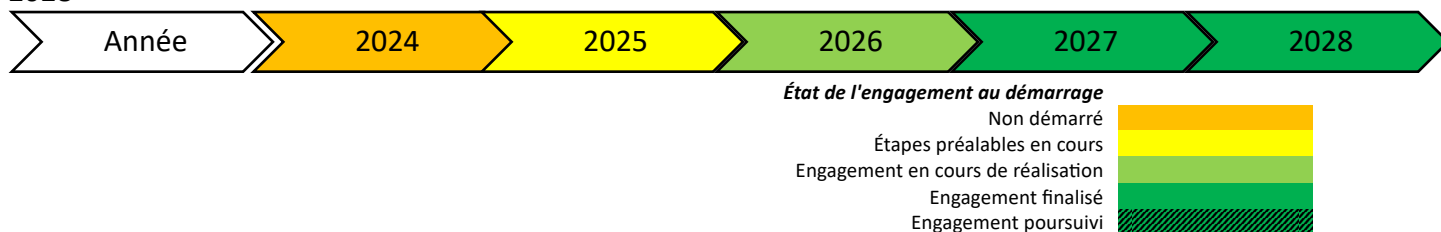
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N03	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Coordonner les offres de transports (horaires) au niveau des PEM
Référent de la fiche : Marion VIDAL-MASANET, marion.vidal-masanet@nicedazur.org	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Faciliter les correspondances intermodales en gares et PEM (cheminement et information usagers)
Périmètre	Bassin N
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : Améliorer le jalonnement aux abords des PEM et des gares (sous le prisme de l'information usagers), et harmoniser les informations entre les différents PEM. Certains aménagements peuvent être envisagés : amélioration de la signalétique entre les correspondances, pose de panneaux, marquages au sol, codes couleurs et symbole pour une compréhension dans toutes les langues... Certains PEM sont déjà identifiés comme faisant potentiellement partie de la réflexion : Cantaron, La Manda, Nice Thiers, Nice Saint Augustin, Beaulieu-sur-Mer, Cagnes-sur-Mer, Menton, L'Escarène, SLV, La Trinité <u>Étapes :</u> 1- Recenser les PEM 2- Améliorer le jalonnement et harmoniser les informations
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote		
SNCF G&C	Partenaire		Conseil et expertise en fonction du périmètre
Métropole Nice Côte d'Azur	Partenaire		
CC Pays des Paillons	Partenaire		
CA Riviera Française	Partenaire		
Communes	Partenaire		

Nota :

Communes pour Compétence voirie (Aménagement/sécurité , Jalonement : marquage panneaux, flèches)

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N04	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Coordonner les offres de transports (horaires) au niveau des PEM
Référent de la fiche : Marion VIDAL-MASANET, marion.vidal-masanet@nicedazur.org	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Accessibilité des réseaux (continuité)
Périmètre	Bassin de mobilité N
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : L'objectif est d'assurer une continuité dans l'accessibilité entre les différents réseaux pour les personnes à mobilité réduite. Étapes : 1. Recensement de ce qui existe déjà au niveau du transport PMR (2025) 2. Partage des états d'avancement des PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) et Ad'Ap transports (Agenda d'Accessibilité Programmée) 3. TPMR : Public, interservice (OD), offre 4. Communication commune sur l'accessibilité des réseaux et offres PMR
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Métropole Nice Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Métropole Nice Côte d'Azur	Pilote		
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire		
CC Pays des Paillons	Partenaire		
CA Riviera Française	Partenaire		
Associations PMR	Partenaire		Communication, diffusion d'information

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N05	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Coordonner les offres de transports (horaires) au niveau des PEM
Référent de la fiche : Philippe PINOLI, p.pinoli@carf.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Coordination des horaires entre les différents AOM et la Région
Périmètre	Bassin de mobilité N
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : 1- Identifier et lister les nœuds/PEM qui nécessitent des coordinations d'offre entre AO 2- Identifier les freins à la coordination (ex horaires destination fixées - établissement enseignement) 3- Instaurer une coordination régulière par groupe d'AO "liées" 4- Échange de données
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Moyens RH	ETP
Métropole Nice Côte d'Azur	Partenaire		
CC Pays des Paillons	Partenaire	A titre d'information	
CA Riviera Française	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N06	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche :	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Référentiel des pôles d'échanges multimodaux (PEM)
Périmètre	Bassins de mobilité A, B, C, D, E, M, N
Étapes / Public cible / Budget	1. Désignation d'un représentant par territoire (bassin et/ou EPCI) 2. État des lieux et auto-analyse des pôles d'échanges (existants, en évolution, en projet, en émergence dans chaque territoire) 3. Définition de typologies de PEM (en zones denses/rurales, etc.) & identification des services et équipements associés (de base, optionnels, hiérarchisation spatiale, etc.) 4. Établissement d'un référentiel
Besoins de pilotage / coordination	Groupe de travail Réunions mensuelles

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028
État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi					

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	. Pilote du GT . Expertise PEM, abri-vélos sécurisés, complémentarité car-trains, schéma véloroutes et voies vertes, P+R, co-voiturage . Étude d'élasticité des gares régionales (étude radar)	. Rédaction de la référentiel . Complément sur état des lieux et auto-analyse . Etat des lieux et auto-analyse . Relectures et ajustements

Métropole Nice Côte d'Azur CC Pays des Paillons CA Riviera Française	Partenaire	. Représentation des territoires . Estimation des besoins . Connaissance des publics potentiels (habitants, visiteurs) et SLO . Expertise gestion TAD	Etat des lieux et auto-analyse Relectures et ajustements du référentiel
SNCF Gares & Connexions	Partenaire	Expertise MOA PEM, gestionnaires des gares TGV et TER, expertise informations voyageurs (écran, etc.) et signalétique, enquête de satisfaction	. Etat des lieux et auto-analyse . Relectures et ajustements du référentiel
Chemins de Fer de Provence	Partenaire	Expertise gestionnaires des gares CFP et comportements/profil usagers	. État des lieux et auto-analyse . Relectures et ajustements du référentiel
Département Alpes-Maritimes	Partenaire	Expertise routes et vélos (schéma cyclable), co-voiturage, auto-partage	. Etat des lieux et auto-analyse . Relectures et ajustements du référentiel

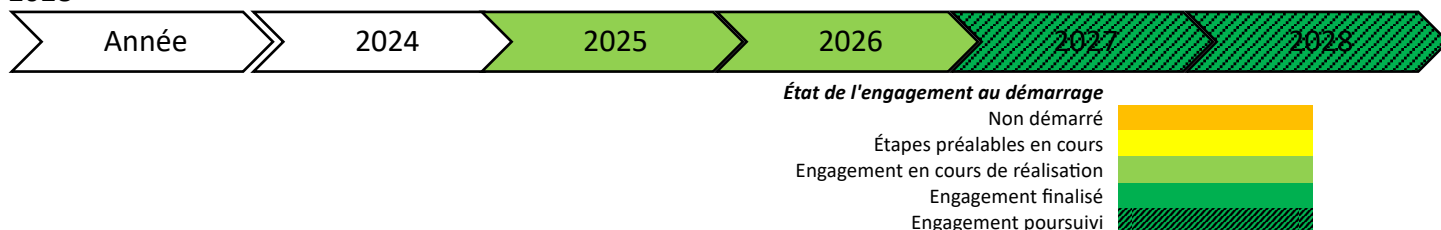
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N07	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Coordonner l'information et l'accès au stationnement vélo
Référent de la fiche : Nathalie PEINADO (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur)	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Travailler à l'interopérabilité des accès automatisés au stationnement vélo
Périmètre	Bassins M et N
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : 1- Listing des points via OSM (cf fiche information usagers) (2025) 2- Mise en place d'un référentiel billettique commun (associer les industriels) (2025-2026) 3- Permettre l'accès à tous les équipements sécurisés avec toutes les cartes (2025-2026) 4- Communication (2026)
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote		
Département Alpes-Maritimes	Partenaire		
Métropole Nice Côte d'Azur	Partenaire		
CC Pays des Paillons	Partenaire		
CA Riviera Française	Partenaire		
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire		
CA Sophia Antipolis	Partenaire		
CC Alpes d'Azur	Partenaire		
CA Pays de Grasse	Partenaire		

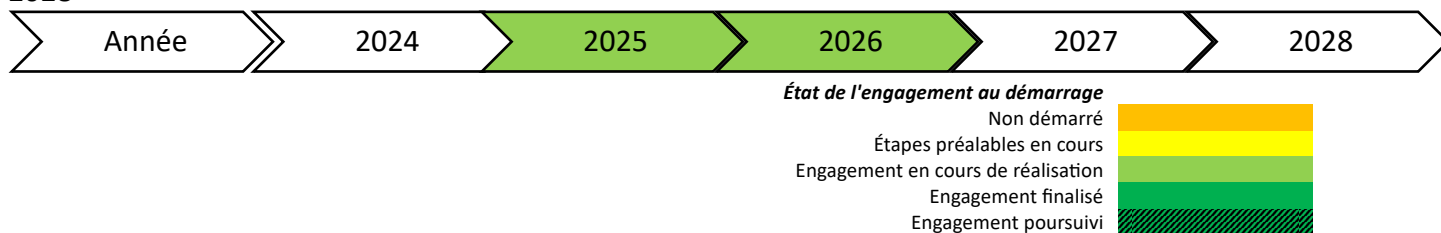
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N08	BASSINS : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Autre objectif
Référent de la fiche : Nathalie PEINADO (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur)	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réfléchir à la coordination de l'offre Vélo en Libre Service (VLS) sur certains itinéraires
Périmètre	Bassins M et N
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : 1- Création d'un groupe de travail de techniciens : mise en commun des informations sur les différents contrats en cours 2- Travailler à des clauses communes à insérer dans les contrats pour permettre des passerelles entre les différents territoires/opérateurs 3- Mise en application
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote		
Métropole Nice Côte d'Azur	Partenaire		
CA Riviera Française	Partenaire		
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire		
CA Sophia Antipolis	Partenaire		
CC Alpes d'Azur	Partenaire		
CA Pays de Grasse	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N09	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Nathalie PEINADO npeinado@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Produire et améliorer l'information vélo usager
Périmètre	Bassins M et N
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : 1- Produire de l'information vélo usagers et soutenir l'actualisation de la base de données Open Data (2025 - 2026) 2- Améliorer l'information usagers sur les stationnements vélo et les équipements : (2025 - 2026) a. Charte de Cagnes sur Mer à partager b. Déployer la charte travaillée 3- Travailler au volet communication pour les usagers (2026)
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote		
Département Alpes-Maritimes	Partenaire		
Métropole Nice Côte d'Azur	Partenaire		
CC Pays des Paillons	Partenaire		
CA Riviera Française	Partenaire		
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire		
CA Sophia Antipolis	Partenaire		
CC Alpes d'Azur	Partenaire		
CA Pays de Grasse	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N10	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Compléter le maillage du covoiturage
Référent de la fiche : Johan DORE, jdore@departement06.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étudier le potentiel covoiturage des stationnements commerciaux
Périmètre	Bassins de mobilité M et N
Étapes / Public cible / Budget	Les étapes sont les suivantes : 1- Étude à réaliser par l'agence d'urbanisme et/ou la CCI 2- Expérimentations de conventionnement (1 par collectivité partenaire) 3- Délibérations et conventions pour développer le covoiturage sur les stationnements commerciaux
Besoins de pilotage / coordination	Fréquence de réunion : 1 rencontre trimestrielle avec les partenaires en 2025

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
 Étapes préalables en cours
 Engagement en cours de réalisation
 Engagement finalisé
 Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Département Alpes-Maritimes Agences d'urbanisme / CCI

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CCI / Agence d'urbanisme	Pilote	Réalisation de l'étude	
Département Alpes-Maritimes	Pilote	Appui / Conventions	
AOM	Partenaire	Conventions	
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire	Conventions	
CA Sophia Antipolis	Partenaire	Conventions	
CC Alpes d'Azur	Partenaire	Conventions	
CA Pays de Grasse	Partenaire	Conventions	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N11	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Harmoniser les financements pour rationaliser la dépense publique
Réfèrent de la fiche : Nathalie PEINADO, npeinado@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Instaurer un dialogue sur le covoiturage dans le cadre du schéma départemental de covoiturage
Périmètre	Bassins de mobilité M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : L'objectif est d'améliorer la lisibilité de l'offre de covoiturage pour les usagers. Les leviers sont divers : incitation (salariés + PDA), back office (salariés + PDA), échelle d'achat (EPCI, groupement de commande). Étapes : 1- Réalisation d'une étude permettant l'élaboration d'un schéma départemental de covoiturage 2- Poursuite de la concertation pour mise en œuvre des actions
Besoins de pilotage / coordination	Fréquence de réunion : 1 réunion trimestrielle durant la réalisation du schéma à prévoir pour les partenaires.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département Alpes-Maritimes	Pilote		
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire		
Métropole Nice Côte d'Azur	Partenaire	Prendre part à la mise en commun des données et projets pour une mise en cohérence de l'offre de	Concertation

		covoiturage dans les Alpes-Maritimes. Coordination des politiques de covoiturage.	Conventions pour harmoniser certaines actions
CC Pays des Paillons	Partenaire	Prendre part à la mise en commun des données et projets pour une mise en cohérence de l'offre de covoiturage dans les Alpes-Maritimes. Coordination des politiques de covoiturage.	Concertation Conventions pour harmoniser certaines actions
CA Riviera Française	Partenaire	Prendre part à la mise en commun des données et projets pour une mise en cohérence de l'offre de covoiturage dans les Alpes-Maritimes. Coordination des politiques de covoiturage.	Concertation Conventions pour harmoniser certaines actions
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire	Prendre part à la mise en commun des données et projets pour une mise en cohérence de l'offre de covoiturage dans les Alpes-Maritimes. Coordination des politiques de covoiturage.	Concertation Conventions pour harmoniser certaines actions
CA Sophia Antipolis	Partenaire	Prendre part à la mise en commun des données et projets pour une mise en cohérence de l'offre de covoiturage dans les Alpes-Maritimes. Coordination des politiques de covoiturage.	Concertation Conventions pour harmoniser certaines actions
CC Alpes d'Azur	Partenaire	Prendre part à la mise en commun des données et projets pour une mise en cohérence de l'offre de covoiturage dans les Alpes-Maritimes. Coordination des politiques de covoiturage.	Concertation Conventions pour harmoniser certaines actions
CA Pays de Grasse	Partenaire	Prendre part à la mise en commun des données et projets pour une mise en cohérence de l'offre de covoiturage dans les Alpes-Maritimes. Coordination des politiques de covoiturage.	Concertation Conventions pour harmoniser certaines actions

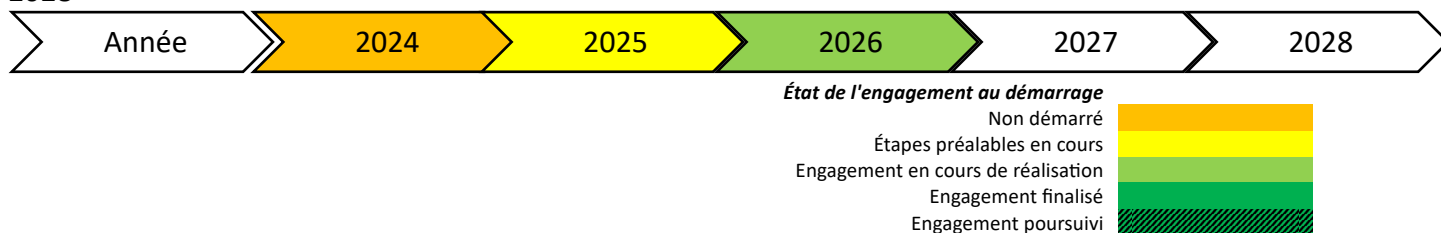
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N12	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Harmoniser les financements pour rationaliser la dépense publique
Référent de la fiche : Nathalie PEINADO, npeinado@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étudier collectivement les conditions contractuelles pratiquées par l'opérateur de covoiturage
Périmètre	Bassins de mobilité M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : L'objectif est d'étudier collectivement les conditions contractuelles pratiquées par l'opérateur de covoiturage avec les divers contractants, ainsi que les plans de déplacement. Étapes : 1- Créer un groupe de travail / une communauté E&T 2- Étudier les couts fixes (plateforme, com...)
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département Alpes-Maritimes	Pilote		
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire		
Métropole Nice Côte d'Azur	Partenaire		
CC Pays des Paillons	Partenaire		
CA Riviera Française	Partenaire		
CA Sophia Antipolis	Partenaire		
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire		
CC Alpes d'Azur	Partenaire		
CA Pays de Grasse	Partenaire		

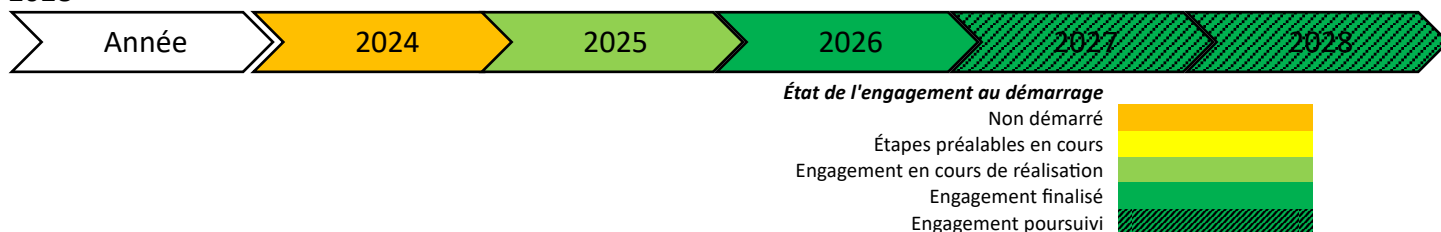
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N13	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Nathalie PEINADO, npeinado@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Retravailler le référentiel d'interopérabilité pour que la donnée covoiturage remonte dans Data Sud + Mise à jour des données
Périmètre	Bassins de mobilité M et N
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : Création d'un fichier commun 1- Format des données à figer 2- Centralisation des données (plateforme Expertises et Territoires) 3- Injection des données dans Data Sud 4- Mise à jour périodique des données (1 fois par an)
Besoins de pilotage / coordination	Fréquence de réunion : 1 réunion par an

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote		
Département Alpes-Maritimes	Partenaire		
Métropole Nice Côte d'Azur	Partenaire		
CC Pays des Paillons	Partenaire		
CA Riviera Française	Partenaire		
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire		
CA Sophia Antipolis	Partenaire		
CC Alpes d'Azur	Partenaire		
CA Pays de Grasse	Partenaire		

CCI	Partenaire		Recensement de data sur la partie privée

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N14	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Travailler à faciliter la mise en œuvre de l'information sur les situations dégradées
Référent(s) de la fiche : Fabien LOZACH (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), flozach@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Dispositions d'information et de coordination entre AOM en cas d'épisode de pollution
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : En cas d'épisode de pollution les préfetures appliquent des mesures d'urgence limitant les émissions de polluants et des circulation différenciées en ZFE. - Dans ce cadre, les AOM mettent en œuvre des dispositions facilitant le report modal en appliquant notamment des politiques tarifaires attractives. - Dans la cadre de sa compétence interurbaine, la Région exploite des lignes entrantes, sortantes et traversantes des AOM. A cet égard, une information réciproque de déclenchement s'avère nécessaire pour une cohérence d'ensemble vis-à-vis des usagers. Activités à mener : - Identification de référents techniques des AOM - Identification des référents préfectoraux - Identification de circuits de communication - Partage des dispositifs mis en œuvre par les AOM - Procédure d'information et de communication entre AOM lors de mise en œuvre des dispositions tarifaires - Procédure de transmission fiable des informations de déclenchements préfectoraux pour dépassement de seuil - Revue et mise à jour régulière des listes de référents Étape 1 : 2025 - Réunion d'un groupe de travail par bassin à l'initiative de chaque service réseau de la Région ou d'une AOM du bassin - Recensement des dispositifs par AOM du bassin Étape 2 : 2026 - Élaboration d'une fiche procédure d'information-coordination Étape 3 : 2026 et suivantes - REX au plus tard 15 jours après chaque épisode
Besoins de pilotage / coordination	Les organigrammes sont vivants.

	Les circuits de communications ne sont efficaces que si les "contacts" sont régulièrement mis à jour (à minima 1 fois par an avant les épisodes de chaleurs).

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation
- Engagement finalisé
- Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Centralisation / redistribution de l'information préfectorale	
EPCI	Partenaire	Mobilisation de moyens RH et information	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N15	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Olivier MATHIEU, olivier.mathieu@nicecotedazur.org	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réalisation de la ligne 4 de tramway
Périmètre	Bassin N, territoire de MNCA
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : MNCA ambitionne d'améliorer la part de marché des transports en commun à l'échelle de son territoire et des territoires voisins. Le développement du tramway constitue l'outil privilégié pour : • Structurer le réseau TC ; • Améliorer le maillage ; • Développer la multimodalité et l'intermodalité. Inscrite au schéma directeur du réseau de transport urbain 2030 (actualisé à 2040) et au PLUm approuvé en 2019 dont le volet mobilité vaut Plan de Déplacements Urbain, la ligne 4 de tramway va contribuer à la réalisation de ces objectifs. Description succincte de l'infrastructure : • Itinéraire : Grand Arénas (Nice) - Parc des Sports (Cagnes-sur-Mer) • Longueur de la ligne : 7,1 km • Nombre de stations nouvelles : 14 stations • Fréquence des rames : 8 mn entre chaque rame par sens • Correspondances : lignes 2 et 3 du tramway, réseau TER au niveau des gares de Nice Saint-Augustin, Saint-Laurent-du-Var, Cros de Cagnes et Cagnes-sur-Mer ; • Création de 4 P+R Étapes : 2021 : concertation publique réglementaire 2022/2023 : réalisation des études 2023 : enquête publique et obtention de l'arrêté déclarant le projet d'utilité publique (novembre) 2024 : démarrage des travaux préparatoires + premières acquisitions foncières + consultations 2030 : objectif mise en service premier tronçon Public cible : Usagers du réseau Lignes d'Azur (abonnés et occasionnels) Usagers multimodaux (Zou!, Lignes d'Azur, Envibus, etc.)

Besoins de pilotage / coordination	Re prioriser politiquement cette opération (objectif prochain mandat) Enjeu financier non négligeable (coût total = 328M€) Travaux sur un temps long (5/6 ans) Forte inflation des coûts

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement individuel	Métropole Nice Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
MNCA	Pilote	Maîtrise d'ouvrage et financeur principal	
Europe	Partenaire	co-financeur	
État	Partenaire	co-financeur	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	co-financeur	
Département Alpes-Maritimes	Partenaire	co-financeur	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N16	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Olivier MATHIEU, olivier.mathieu@nicecotedazur.org	

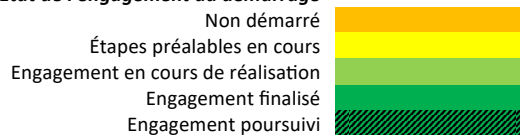
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réalisation de la ligne 5 de tramway
Périmètre	Bassin N, territoire de MNCA
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : MNCA ambitionne d'améliorer la part de marché des transports en commun à l'échelle de son territoire et des territoires voisins. Le développement du tramway constitue l'outil privilégié pour : • Structurer le réseau TC ; • Améliorer le maillage ; • Développer la multimodalité et l'intermodalité. Inscrite au schéma directeur du réseau de transport urbain 2030 (actualisé à 2040) et au PLUm approuvé en 2019 dont le volet mobilité vaut Plan de Déplacements Urbain, la ligne 5 de tramway va contribuer à la réalisation de ces objectifs. Description succincte de l'infrastructure : • Itinéraire : Nice Palais des Expositions – La Trinité – Drap • Longueur de la ligne : 7,5 km • Nombre de stations nouvelles : 15 stations • Fréquence des rames : 8 mn entre chaque rame par sens • Correspondances : ligne 1 du tramway, réseau TER au niveau des gare de la Trinité Victor et de Nice Pont Michel ; • Création de 3 P+R. Étapes : 2022 : concertation publique réglementaire 2022/2023 : réalisation des études 2025 : enquête publique Public cible : Usagers du réseau Lignes d'Azur (abonnés et occasionnels) Usagers multimodaux (Zou!, Lignes d'Azur)
Besoins de pilotage / coordination	Re prioriser politiquement cette opération (objectif prochain mandat) Enjeu financier non négligeable (coût total = environ 360M€) Travaux sur un temps long Forte inflation des coûts

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement individuel Métropole Nice Côte d'Azur

INDICATEURS

Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Métropole Nice Côte d'Azur	Pilote	Maîtrise d'ouvrage et financeur principal	
Europe	Partenaire	co-financeur	
État	Partenaire	co-financeur	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire		
Département Alpes-Maritimes	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N17	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Jean-Christophe VIEU, jean-christophe.vieu@sncf.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du Schéma Directeur National d'Accessibilité
Périmètre	Gares de Cagnes, Saint Laurent du Var, Villefranche sur Mer, La Trinité, Tende
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Rendre accessible aux PSH/PMR le cheminement jusqu' aux quais de la gare pour faciliter les montées/descentes des rames et les traversées de voies. Description : L'opération vise à mettre en accessibilité les quais (rehaussement des quais, mise aux normes de l'éclairage et des équipements de sécurité : dalles d'éveil à la vigilance, extrémités de quais sécurisées, ...) ainsi que l'accès et la liaison entre les quais par la mise en place d'ascenseurs. Étapes : Mises en service prévisionnelles : - Tende (2024) - Cagnes, Villefranche (2025) - Saint Laurent du Var, La Trinité (à partir de 2028) Public cible : Tout public utilisant les services de la gare
Besoins de pilotage / coordination	Le financement repose sur 3 partenaires principaux : la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'État et SNCF Gares & Connexions. Réalisation des travaux complexes avec maintien de l'exploitation de la gare

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	SNCF G&C

INDICATEURS	
Date de mise en service des installations	
État d'avancement de l'engagement	

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financement Programme	Chef de file pour la mise en œuvre du Schéma Directeur d'accessibilité
État	Partenaire	Financement Programme	
SNCF G&C	Pilote	Maître d'ouvrage Financement Pilotage du projet de la conception à la réalisation	Direction de projet Exploitation
Collectivités	Partenaire	Interaction avec certains projets	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N18	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : VIEU Jean Christophe (SNCF GARES & CONNEXIONS / DIR REGIONALE DES GARES OCCITANIE-SUD / DRG OS Émergences, jean-christophe.vieu@sncf.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise à disposition d'espaces en gare
Périmètre	Bassin de mobilité M et N
Étapes / Public cible / Budget	Mise à disposition d'espaces en gare. Travail partenarial avec les collectivités (mais aussi acteurs économiques, associations, etc.) pour identifier des porteurs de projets proposant un projet viable et correspondant aux attentes du territoire et des clients. Objectifs : humaniser et apporter de nouveaux services aux voyageurs et aux riverains de la gare. Apporter toujours plus de monde vers les gares et les trains.
Besoins de pilotage / coordination	- libérer des espaces en gares par les activités ferroviaires - chiffrer les travaux nécessaires à la mise à disposition d'espaces - identifier des porteurs de projets viables et correspondants aux attentes du territoire

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	SNCF G&C

INDICATEURS
Nombre de locaux mis à disposition État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financement éventuel dans le cadre du contrat de performances 2 ou autre	
SNCF G&C	Pilote	MOA Recherche de porteurs Financement éventuel	Chiffrage des travaux Définition du programme

Collectivités (toutes)	Partenaire	Recherche de porteurs Financement éventuel	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N19	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departement06.fr; Johan DORE, jdore@departement06.fr	

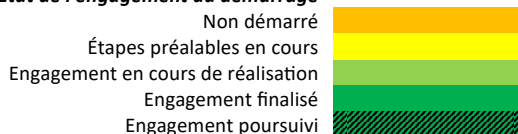
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Portage politique et financier des phases 3 et 4 de la LNPCA
Périmètre	
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : Le projet LNPCA est au stade des phases 1 et 2 qui consistent à rénover les gares et améliorer les circulations sur le réseau existant à horizon 2032. Nécessité de créer une gare ferroviaire à Sophia Antipolis et proposer une alternative au réseau littoral dans un contexte de réchauffement climatique. Étapes : Lobbying et poursuite de la construction du plan de financement (2025-2028) Public cible : Tous les usagers – résidents et touristes.
Besoins de pilotage / coordination	Soutien financier de l'État et de l'Europe

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département Alpes-Maritimes	Pilote		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N20	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departement06.fr;	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Proposer une application qui regroupe l'ensemble des réseaux de transport en commun, le train, le covoiturage et les vélos en libre-service en temps réel
Périmètre	Département ou Région
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Simplifier l'accès à l'information via une application et un site clair (un peu comme google maps pour une recherche d'itinéraire mais adapté au territoire départemental ou régional). Avec les déplacements en temps réel des bus et des trains (comme sur uber) Public cible : Usagers
Besoins de pilotage / coordination	Action qui ne rentre pas dans le champ de compétence du Département, mais échelle pertinente pour les déplacements du quotidien. Sinon échelle régionale.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

Nombre de déplacements
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Coordination, communication, partenaire financier	
Tous les AOM du périmètre concerné	Partenaire	Acteurs principaux du projet et partenaires financiers	

Département Maritimes	Alpes-	Partenaire	Partenaire facilitateur	financier et	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N21	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departement06.fr;	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Proposer une carte billettique de mobilité commune à tous les réseaux de transport à échelle départementale ou régionale (bus, tram, train, vélo en libre-service, autopartage, service de covoiturage...) avec d'éventuels services publics associés (piscines municipales, médiathèques, bibliothèques,...)
Périmètre	Département ou Région
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : Permettre aux citoyens de se déplacer sur un territoire élargi avec la même carte billettique de mobilité quel que soit le périmètre de l'AOM concerné Objectif : Simplifier le découpage territorial pour les usagers Description : Certains citoyens doivent cumuler les abonnements pour se déplacer. Proposer une carte de mobilité regroupant tous les services de mobilité (TC, train, covoiturage, vélo) Exemple : https://www.star.fr/titres-et-tarifs/carte-korrigo Public cible : Usagers
Besoins de pilotage / coordination	Action qui ne rentre pas dans le champ de compétence du Département, mais échelle pertinente pour les déplacements du quotidien. Sinon échelle régionale.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

Nombre de déplacements

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Coordination, communication, partenaire financier	
Tous les AOM du périmètre concerné	Partenaire	Acteurs principaux du projet et partenaires financiers	
Département Alpes-Maritimes	Partenaire	Partenaire financier et facilitateur	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N22	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departement06.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Alternatives au fret routier, du diagnostic complet et partagé à la mise en œuvre
Périmètre	Région et au-delà (Europe notamment Italie – Espagne)
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Élargir le champ des possibles relatif au report modal fret : portage et communication dédiée aux solutions alternatives, chiffrées, valorisation des expériences positives, limitation des rejets CO2.
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département Alpes-Maritimes	Pilote		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N23	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Tous objectifs
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departement06.fr; Laurent LAVOINE, llavoine@departement06.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Amélioration de circulation sur le secteur Nice Est / Vallées des Paillons
Périmètre	MNCA et La Communauté Communes du Pays des Paillons (CCPP)
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Inciter les automobilistes à utiliser le nouveau réseau de transports collectifs, flux attirés à l'heure de pointe du matin et émis à l'heure de pointe du soir est à hauteur de 50 % de la capacité de chaque P+R Description : - Aménagements cyclables - P+R - TC - Sécurisation modes doux Étapes : Lancement des travaux en 2026 Public cible : La Communauté Communes du Pays des Paillons (CCPP) est l'origine de la majorité des déplacements sur le périmètre d'étude.
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS
Compteurs permanents pour les vélos. État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION

Métropole Nice Côte d'Azur	Partenaire	- Projet d'aménagement cyclable - continuité piétonne sécurisée	
CC Pays des Paillons	Partenaire	A déterminer	
Département Alpes-Maritimes	Pilote	Projet d'aménagement cyclable	
SNCF Réseaux	Partenaire		

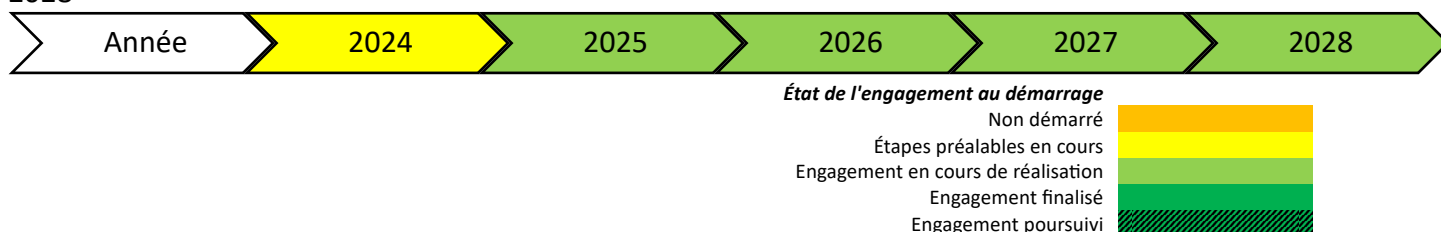
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N24	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Albane BALDY (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), abaldy@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Développement des gares/PEM pour accueil JOP
Périmètre	Gares de Nice Saint Augustin et Nice Riquier et gares du cluster Niçois à identifier avec les acteurs locaux et le gestionnaire des gares (SNCF Gares & Connexions)
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Les gares de Nice doivent permettre l'accueil et l'orientation des usagers JOP (travailleurs ponctuels JOP et spectateurs notamment), sans dégrader l'accès pour les usagers du quotidien du territoire => principe directeur de la candidature Description : - Accueil des voyageurs nationaux et internationaux JOP - Accompagnement vers les sites de compétition (et cérémonie d'ouverture ou de clôture) du cluster Niçois et vers le cluster Briançonnais Public cible : - Usagers des transports en communs JOP - Usagers des transports en communs hors JOP
Besoins de pilotage / coordination	Les projets de PEM doivent être définis en coordination avec les opérateurs de transport et les territoires pour une réelle synergie des mobilités

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financier Autorité organisatrice des TER	
SNCF G&C	Partenaire	MOA Réalisation des études et travaux en gare	
Acteurs locaux	Partenaire	MOA/financier Réalisation des études et travaux sur voirie publique /Partenaire/AOM	
Autres financeurs publics	Partenaire	Financement au titre des JOP État et EPCI (loi d'exception ou autre)	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N25	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Nathalie PEINADO (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), npeinado@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	ETUDES RELATIVES À L'AMÉLIORATION DE LA COMPLÉMENTARITÉ DES OFFRES CAR / TRAIN MISSION 2 : AXE NICE TENDE
Périmètre	La zone d'étude couvre l'ensemble de l'axe ferroviaire Nice-Tende. Les interactions avec les bassins de vie de Monaco, Menton et la frontière italienne sont néanmoins prises en considération pour l'étude
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Analyse de l'offre ferroviaire et routière mises en place le long de l'axe et diagnostic afin de les faire évoluer vers un nouveau plan de transport plus en adéquation avec les besoins de la population, la stratégie de desserte et les ressources régionales. Public cible : Usagers ZOU!
Besoins de pilotage / coordination	Phase opérationnelle en 2026 : échanges et mises au point avec les AO avant mise en œuvre

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet + financement	
Métropole Nice Côte d'Azur	Partenaire	Acteur de la complémentarité	
CC Pays des Paillons	Partenaire	Acteur de la complémentarité	
CA Riviera Française	Partenaire	Acteur de la complémentarité	

AOM locaux	Partenaire	Echanges de données	Coordination avec Réseaux routiers locaux Travail partenarial

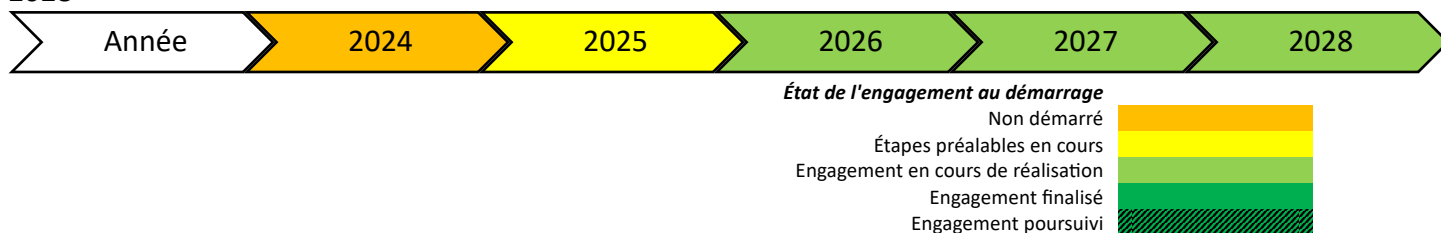
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N26	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Valérie VERNISSE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), vvernisse@maregionsud.fr ; Nathalie PEINADO (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) npeinado@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place des Comités de partenaires locaux sur les Communautés de Communes non AOM
Périmètre	Bassin B, C, D, E, F, K et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Certains CC n'ont pas souhaité prendre la compétence mobilité en confiant à la Région devenue AOML le soin d'organiser les transports. La loi LOM prévoit la création d'un comité des partenaires local. Mise en place des COPART Locaux et animation sur la durée du COM Public cible : périmètre de chaque communauté de communes non AOM : - Champsaur-Valgaudemar - Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon - Sisteronais- Buech - Jabron-Lure-Vançon-Durance - Alpes Provence Verdon - Pays de Forcalquier-Montagne de Lure - Haute-Provence Pays de Banon - Ventoux Sud - Pays d'Apt Luberon - Enclave des Papes Pays de Grignan - Aygues Ouvèze en Provence - Vallée du Gapeau - Cœur du Var - Méditerranée Porte des Maures - Pays des Paillons
Besoins de pilotage/coordination	Une réunion par an

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes- Côte d'Azur	Pilote	Accompagnement	
EPCI	Partenaire	Participation aux réunions pour les EPCI non AOM	

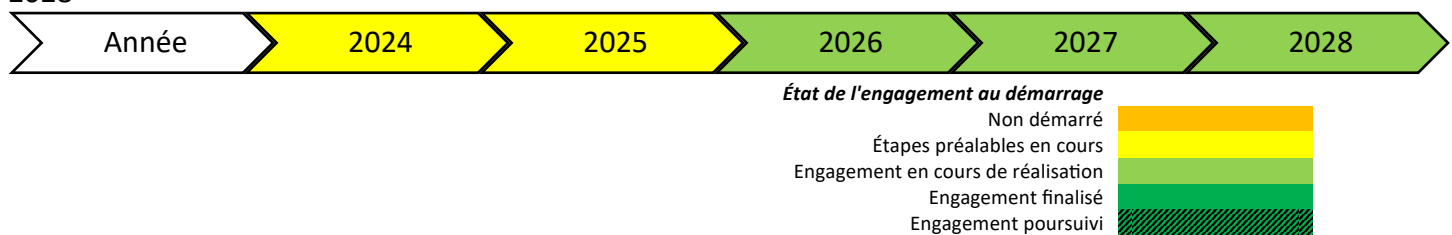
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N27	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Marion PELLEGRINI (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), mpellegrini@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Élaboration du SERM de l'aire azuréenne
Périmètre	Bassin M (hors Alpes d'Azur) + bassin N + Monaco
Étapes / Public cible / Budget	En cours de mise en œuvre : Déjà réalisé : dépôt d'un dossier d'intention et d'un courrier commun Pôle/Région au printemps 2024 A réaliser : dépôt d'un dossier de synthèse fin 2025-début 2026 Description : Élaboration du SERM qui se nourrit d'études multimodales en cours : LNPCA, ERTMS, les études des projets tramway de la métropole peuvent aussi servir de base. Les COM des bassins M et N ainsi que les fiches rédigées seront des données d'entrée pour la rédaction du SERM azuréen. Mise en place d'une gouvernance dans le cadre du contrat de mobilité du bassin LOM : AOM, EPCI limitrophes associés, Région, État et opérateurs de transport, SNCF Gares & connexions, SNCF Réseau Public cible : Tous publics
Besoins de pilotage / coordination	Opportunités : Budget CPER 23-27 de 7 M€ fléché pour les SERM des aires azuréennes et toulonnaises. Enjeu de sauts d'offres routières et ferroviaires, de coordination et renforcement des offres de rang local. Les modalités de financement des besoins d'investissement et de fonctionnement seront déterminées en phase étude.

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
État	Pilote	Co-pilotage et financement des études	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilotage candidature SERM Co-pilotage et financement des études	
Département Alpes-Maritimes	Association si souhaitée	Co-pilotage et financement des études si souhaités	
Métropole Nice Côte d'Azur	Pilote	Co-pilotage candidature SERM financement des études souhaité	
CC Pays des Paillons	Partenaire	Participation au COPIL	La Région est AOM de substitution sur ce territoire
CA Riviera Française	Partenaire	Participation au COPIL et financement des études souhaité	
CA Sophia Antipolis	Partenaire	Participation au COPIL et financement des études souhaité	
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire	Participation au COPIL et financement des études souhaité	
CC Pays de Grasse	Partenaire	Participation au COPIL et financement des études souhaité	
SNCF Réseau	Partenaire	Participation au COPIL – Pilote des & études LNPCA et ERTMS – Gestionnaire du réseau ferroviaire	
SNCF Gares & Connexions	Partenaire	Participation au COPIL - Gestionnaire des gares	
Monaco	Partenaire	Participation au COPIL et financement des études souhaité	Forte volonté de Monaco d'améliorer la desserte de la principauté

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N28	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Éric LORRAIN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), elorrain@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) phases 1&2
Périmètre	Le périmètre du projet s'étend sur les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes maritimes et concerne également les collectivités et EPCI traversées par la ligne Marseille-Vintimille.
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur souffre d'une congestion de ses infrastructures ferroviaires sur l'axe Marseille Vintimille. Le projet de Ligne Nouvelle a pour objectif de résorber ces problèmes structurels, de répondre aux besoins d'amélioration des déplacements du quotidien et de répondre à l'augmentation des flux attendue sur cette ligne dans les prochaines décennies. Description du projet : La LNPCA se compose de 25 opérations concernant essentiellement le réseau existant, réparties sur les trois départements des Bouches-du-Rhône, du Var, des Alpes Maritimes, qui consistent à améliorer l'infrastructure existante. Le projet prévoit la dénivellation de bifurcations, la création d'alternats en gare, le doublement de voie unique, la création de corridors dédiés, la relocalisation des sites de remisage et de maintenance, la création de voies centrales origine-terminus. Le projet comprend également la création de nouvelles gares et haltes, le développement de PEM existants ainsi que la réalisation d'une gare souterraine à Marseille-Saint-Charles permettant la diamétralisation des circulations entre l'Est et l'Ouest de la région. Ces aménagements permettront la mise en service des navettes toulonnaise et azurée ainsi qu'un fort développement de l'offre autour de l'étoile marseillaise. Public cible : Le projet a pour objectif d'augmenter le report modal en faveur des transports en commun pour les déplacements du quotidien. Le projet permet également des gains pour les usagers des trains grandes lignes. Il permet enfin de dégager des sillons supplémentaires pour le FRET.
Besoins de pilotage / coordination	Financement contractualisé à hauteur de 80%. Les 20% restants seront sollicités auprès de l'Union Européenne via le mécanisme pour l'interconnexion en Europe. L'obtention de ces subventions est décisive pour respecter le calendrier de mise en service des phases 1 et 2 du projet, respectivement en 2030 et 2035.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif | SNCF Réseau, SNCF G&C

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
État	Partenaire	Financier Subventions AFIT	
Région	Partenaire	MOA, Financier Subventions d'investissement	
Départements 13, 83, 06	Partenaire	Financier Subventions d'investissement	
Métropole Aix Marseille Provence	Partenaire	Financier Subventions d'investissement	
Toulon Provence Méditerranée	Partenaire	Financier Subventions d'investissement	
Métropole Nice Côte d'Azur	Partenaire	Financier Subventions d'investissement	
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Partenaire	Financier Subventions d'investissement	
CC Pays de Grasse	Partenaire	Financier Subventions d'investissement	
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire	Financier Subventions d'investissement	
CA Sophia Antipolis	Partenaire	Financier Subventions d'investissement	
SNCF Réseau, SNCF G&C	Pilote	Pilotage technique du projet	
Société Ligne Nouvelle Provence Côte d'azur	Partenaire	Financier Porte le financement des collectivités	

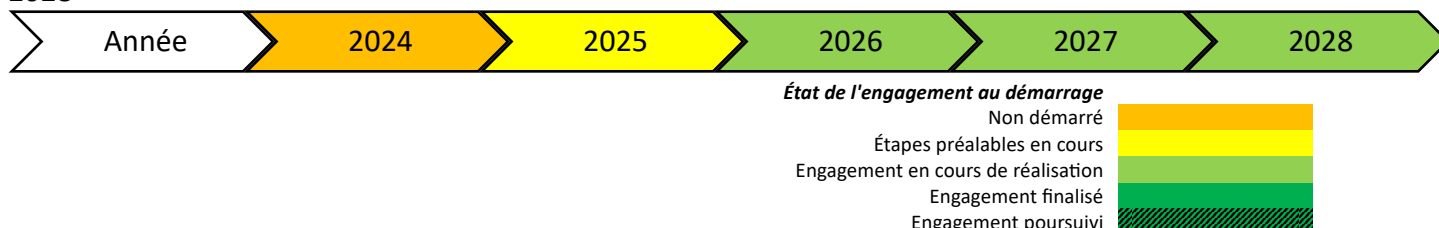
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N29	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Valérie VERNISSE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), vvernisse@maregionsud.fr ; Nathalie PEINADO (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur)	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Accompagnement en ingénierie des EPCI non AOM
Périmètre	Bassin B, C, D, E, F, K et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Certains CC n'ont pas souhaité prendre la compétence mobilité en confiant à la Région devenue AOML le soin d'organiser les transports. La loi LOM prévoit la création d'un comité des partenaires local. Il s'agira d'accompagner ces EPCI à entrer dans l'opérationnel en les aidant sur des études préalables : diagnostic, études de faisabilité, juridique et financier, expérimentation ou dispositif d'animation (auprès des employeurs par exemple ou atelier de concertation...). Public cible : le périmètre de chaque communautés de communes non AOM : - Champsaur-Valgaudemar - Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon - Sisteronais- Buech - Jabron-Lure-Vançon-Durance - Alpes Provence Verdon - Pays de Forcalquier-Montagne de Lure - Haute-Provence Pays de Banon - Ventoux Sud - Pays d'Apt Luberon - Enclave des Papes Pays de Grignan - Aygues Ouvèze en Provence - Vallée du Gapeau - Cœur du Var - Méditerranée Porte des Maures - Pays des Paillons
Besoins de pilotage / coordination	Exécution de l'action dans la limite du budget alloué

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Accompagnement	
EPCI	Partenaire		

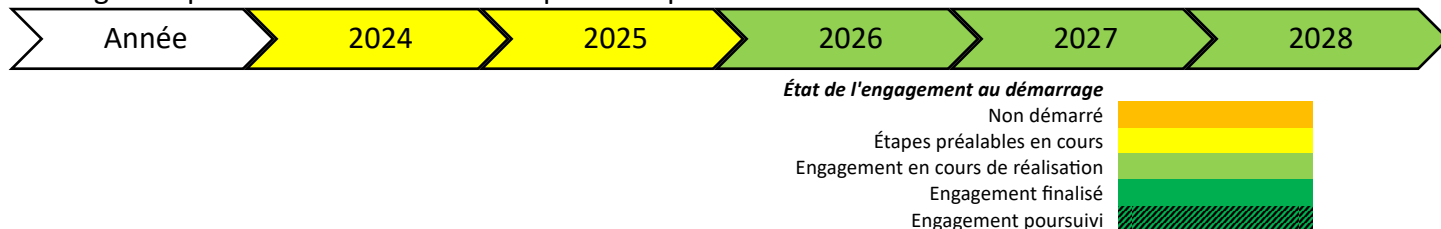
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N30	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Jean Baptiste DAVID (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), jbdavid@maregionsud.fr , mobi-lab-regionsud@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Appel à projets Mobi'Lab - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Soutien à des projets expérimentaux ou des innovations, y compris celles qualifiées de "low tech", d'ordre technologique, serviciel, organisationnel ou social, appliqués à tout type de transport et répondant aux orientations stratégiques (ACoRS) de la politique régionale en matière de transition écologique et énergétique des transports - Appel à projets (AAP) pour subvention régionale pour un montant jusqu'à 130 000 € par projet Public cible : Entreprises (fournisseurs de matériels ou de solutions), opérateurs logistiques ou de transport de voyageurs, acteurs de l'économie sociale et solidaire, collectivités territoriales (non prise en charge des salaires des agents de la fonction publique) Étapes : - AAP ouverte sur 2024-2025 - 2025 le dispositif est en suspend pour l'instant, le temps de faire un retour d'expérience des premiers dossiers financés
Besoins de pilotage / coordination	Temps d'échanges avec les candidats

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financier : Subvention d'investissement ou pour des actions spécifiques de fonctionnement	
Collectivités territoriales ou Opérateurs logistiques ou de transport de voyageurs ou Acteurs de l'économie sociale et solidaires (entreprises, coopératives, associations...) ou Entreprises (fournisseurs de matériel ou de solution)	Partenaire	Expérimentation	Porteur d'un projet innovant (produits ou services) ou des innovations déployées en région Provence Alpes Côte d'Azur

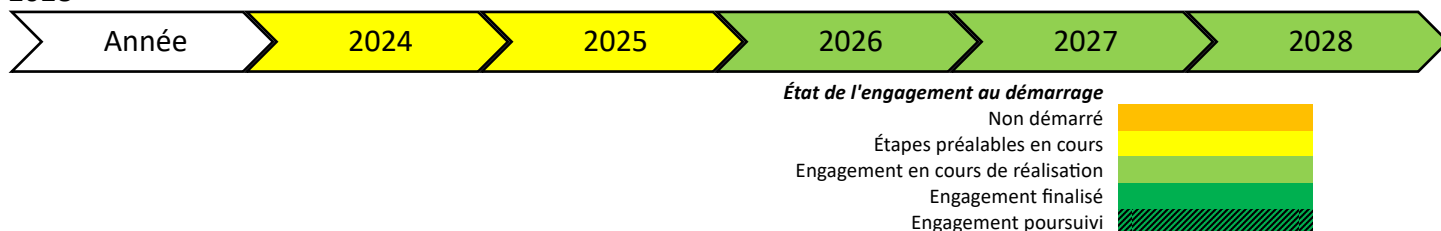
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N31	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Corinne MERAND LEPRETRE, cmeland.lepretre@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Gestion d'un centre de relation clients (CRC)
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : Amélioration de la diffusion et de la lisibilité de l'information du réseau ZOU ! Description : Mise en œuvre d'un centre d'appels du réseau ZOU chargé : - D'informer sur les horaires et les tarifs - D'informer sur les conditions de circulation - De gérer les réclamations - De gérer le back-office du portail ZOU ! - Calculateur d'itinéraire comprenant les AOM de la région : un renvoi sur les sites des AOM du calculateur pourrait être envisagé sous forme de lien Public cible : Tous les usagers du réseau ZOU ! Express et de proximité
Besoins de pilotage / coordination	Passation d'un marché public auprès d'un prestataire spécialisé.

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION

Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	Un marché public et un chargé de suivi du marché
EPCI volontaire	Partenaire	Partage d'information et de données	Fourniture des données de leur réseau afin qu'il soit mis en ligne sur la plateforme ZOU !

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N32	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Sylvie PEUZIN, Denis GALINDO et Vincent MOUREN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), speuzin@mareregionsud.fr , dgalindo@mareregionsud.fr , vmouren@mareregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Développement des dessertes ferroviaires TER Zou! des lignes du littoral azuréen.
Périmètre	Échelle géographique régionale découpée en 4 grands secteurs (Azur, Provence Est, Alpes et Provence Ouest). Les lignes du littoral azuréen traversent les périmètres : - Des communautés d'agglomérations Dracénie Provence Verdon, Estérel Côte d'Azur Agglomération, Pays de Grasse, Cannes Pays de Lérins, Sophia Antipolis, Riviera Française ; - De la métropole Nice Côte d'Azur
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Apporter une réponse la plus proche possible du besoin de mobilité des territoires, pour tous les profils d'usagers, à toute heure de la journée. Description du projet : Desserte Secteur Azur à partir de 2025 : - 1 train tous les 1/4 d'heure entre Cannes et Menton, toute la journée. - Marseille-Nice (rapide) A partir du 29 juin 2025 : - 1 train par heure toute la journée dans les 2 sens avec nouveau matériel roulant - Les Arcs – Cannes - Grasse – Cannes - Cannes – Nice - Nice – Menton - Menton - Vintimille Public cible : Usagers du TER de l'ensemble du territoire régional et plus particulièrement des habitants du littoral azuréen.
Besoins de pilotage / coordination	Nécessité de concerter chaque année avec les territoires pour entendre le besoin des usagers et adapter l'offre en réponse. Cette concertation s'appuie sur - des dispositifs encadrés par la loi tels que le comité de suivi des dessertes ferroviaires et le comité des partenaires régional - des comités techniques "usagers", composés d'associations, réunis à l'échelle du secteur ferroviaire Azur

	- des consultations directes d'usagers via mailings et réseaux sociaux.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	DTRI/STER : Unité plan de transport (7 personnes) en lien avec la DIGE/SIFPE pour l'infrastructure et DTSI pour complémentarité et correspondances Cars/trains
SNCF Sud Azur et Transdev Rail Sud Intermétropoles	Partenaire	Exploitant/délégataire Exploitation du service TER	Définition de l'offre de service en réponse à l'Expression des Besoins (EdB) commandée par la Région
SNCF Réseau	Partenaire	Réalisation des sillons ferroviaires	SNCF Réseau gère l'occupation de l'ensemble du réseau ferroviaire français. À ce titre, il octroie et régule les horaires de passage de tous les trains circulant sur les voies ferrées, dont les TER Zou!. Il est un acteur incontournable de la définition des horaires.
Associations d'usagers	Partenaire	Consultation	Par leur représentation des usagers du TER et leur pratique des mobilités en général, les associations sont consultées sur le prochain projet de service, en amont (mai/juin) de sa mise en place (traditionnellement le 2 ^{ème} dimanche de décembre).
Collectivités AOM	Partenaire	Consultation	Consultation des collectivités AOM des différents bassins, pour partager au plus tôt l'offre TER afin que d'éventuels

			ajustements de l'offre (dont offre locale) puissent être faits.

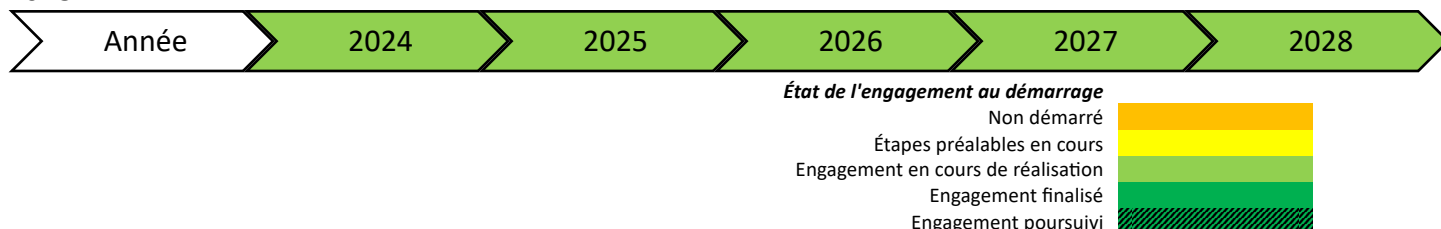
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N33	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Cécile FERRER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), cferrer@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Animer la Charte d'accessibilité des réseaux de transports ZOU!
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Créer un cadre d'échange et de travail innovant et dynamique entre les associations et la Région. Animation de cette Charte : - Organisation de cotecs et copil (en présence d'élus régionaux), - Prioriser les points à travailler relevant des 9 engagements de la Charte, - Coordonner les services régionaux (DGTMG) participant aux travaux du Cotec, - Garantir l'écoute due aux associations, et la prise en compte de leurs besoins. Public cible : - Toutes les personnes qui ne peuvent voyager dans les trains et cars régionaux en toute autonomie et sans adaptations particulières. - PMR - PSH - Personnes en perte d'autonomie.
Besoins de pilotage / coordination	Opportunités : élargissement du nombre des associations qui pourraient rejoindre le Collectif de manière à couvrir le plus de handicaps / publics cibles possibles.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	DTSI DIGE DTRI : une dizaine de personnes mobilisées épisodiquement
Collectif d'associations	Pilote	Initiateur Co-pilote	7 associations au démarrage sur tout le territoire : APF France Handicap, Unapei SUD Corse, AFM Telethon, Parcours handicap 13, T21somie Alpes Maritimes, Surdi 13 et Alpes Regards 05.
SNCF Voyageurs, autres transporteurs ferroviaires et transporteurs routier	Partenaire	Expertise	L'expertise transporteur peut être sollicitée pour confirmer la faisabilité des thèmes travaillés.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N34	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Olivier MIARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), omiard@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étude d'amélioration de la complémentarité des offres cars-trains
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : - L'axe Aix-Briançon traverse les bassins : A, B, C, D, E, J - L'axe Est Toulon traverse les bassins : K, L - L'axe Nice-Tende traverse le bassin : N - L'axe Nord Avignon traverse les bassins : F, I - L'axe Nice-Digne traverse les bassins : D, M, N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Le scénario étudié retenu par axe : - L'axe Aix-Briançon : Réorganisation forte des cars.km par optimisation de la complémentarité cars-trains. - L'axe Est Toulon : Optimisation de l'offre car existante. - L'axe Nice-Tende : Réorganisation partielle des cars.km par optimisation de la complémentarité cars-trains-tramway. - L'axe Nord Avignon : Renforcement de l'offre car avec ou sans réouverture de gare. - L'axe Nice-Digne : Amélioration du cadencement des chemins de fer de Provence et de l'offre de car de proximité en rabattement. Étapes : - L'axe Aix-Briançon : Redéfinition de l'offre de service autocar dans les contrats d'exploitation à renouveler à l'horizon 2024-2025. - L'axe Est Toulon : Optimisation de l'offre car existante dans les contrats d'exploitation à l'horizon 2025. - L'axe Nice-Tende : Rabattement des lignes de cars Zou sur le futur PEM la trinité lorsque arrivera la ligne T5 de tramway en ~ 2030. - L'axe Nord Avignon : Renforcement de l'offre car avec ou pas réouverture de gare(s) à l'horizon 2025. - L'axe Nice-Digne : Amélioration du cadencement des CP et de l'offre de car de proximité et LER en rabattement à l'horizon 2023 et 2027.
Besoins de pilotage / coordination	Pilote du projet marché d'étude car-train : Olivier MIARD, DTRI/STER, omiard@maregionsud.fr Référents : - Aix Briançon : (DTSI-SRR) : sbridault@maregionsud.fr (DIGE-SIFPE) : icornebert@maregionsud.fr

	- L'axe Est Toulon : (DTSI-SRT83) : flozach@mareregionsud.fr, npeinado@mareregionsud.fr (DIGE-SIFPE) : elorrain@mareregionsud.fr - L'axe Nice-Tende : (DTSI-SRT06) : vfranceschetti@mareregionsud.fr, gmoroni@mareregionsud.fr (DIGE-SIFPE) : jmbremond@mareregionsud.fr - L'axe Nord Avignon : (DTSI-SRT84-13) : fchiab@mareregionsud.fr, vvoisin@mareregionsud.fr, epaing@mareregionsud.fr (DIGE-SIFPE) : pharinck@mareregionsud.fr - L'axe Nice-Digne : (DTSI-SRT06) : vfranceschetti@mareregionsud.fr (DTSI-SRR) : sbridault@mareregionsud.fr (DTRI-SCFP) : pvillevieille@mareregionsud.fr Pour l'ensemble des axes selon les demandes appui du STER sur l'offre TER : vmouren@mareregionsud.fr, dgalindo@mareregionsud.fr

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
 Étapes préalables en cours
 Engagement en cours de réalisation
 Engagement finalisé
 Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Maître d'ouvrage : DGMTGE-DTSI-SRR -SRT04-05-SRT83-SRT06- SRT84-13-DTRI-STER-STER-SCFP : offre de service TC DGMTGE-DIGE-SIFPE : études complémentaires	Redéfinition de l'offre de : service autocar. service CP via le plan de cadencement. Études complémentaires en cours Exemple : optimisation des temps de parcours ferroviaire – études et travaux sur l'Etoile de Veynes.
Sociétés des transports	Partenaire	Prestataire : Capacité à répondre à l'appel d'offre et à exécuter le marché	Exploitation des services TC.

Bureaux d'études	Partenaire	Prestataire : Capacité à répondre à l'appel d'offre et à exécuter le marché	Études complémentaires, exemples marché car-train DTRI : Étude simplifiée d'ouverture des gares (Pontet, Barbentane et Piolenc) de l'axe Nord Avignon. Et approfondissement de l'étude Aix-Briançon sur la section Veynes-Briançon. (En cours) Marché DTSI : AMO aux procédures de renouvellement des contrats du réseau Régional de transport public interurbain sur le territoire des Alpes de Haute-Provence et à la réorganisation des lignes express Régionales sur des territoires ciblés. AMO à l'évolution de l'offre de transport sur la Vallée de la Durance – Phase 2 (En cours)
Métropole Nice Côte d'Azur	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N35	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Miren AGUER – Région Provence-Alpes-Côte d’Azur - DTRI/SMI, maguer@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Tarification régionale des transports, mise en œuvre et communication partenariale
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Mise en œuvre stratégie régionale, actions complémentaires à des évolutions d'offre, expérimentations ou partenariats avec pour objectifs : - Mise en œuvre d'une gamme tarifaire régionale simplifiée et unique - Développement de la tarification multimodale intégrée interAOM pour faciliter l'intermodalité et la mobilité par les transports publics sur un bassin de déplacements - Incitation au report modal vers les transports publics, en accompagnement d'une offre de transport attractive pour les trajets du quotidien comme pour les trajets occasionnels - Accompagnement à la mobilité des foyers à revenu modeste, développement d'une mobilité solidaire - Préservation des recettes régionales - Coordination avec les autres acteurs de la mobilité, y compris en termes d'information des évolutions tarifaires Étapes : • Réalisé : - Nouvelle gamme tarifaire régionale : 2023 (PZE en 2019) avec tarifs solidaires et minigroupes - Pass Intégral : 2018 - Pass Sud Azur : 2020 - TER + urbain • Expérimentations : - Tarif Pic de pollution - Pass Journée TER - Tarifs zone peu dense • Projets : - Pass Var et Vaucluse - Déclinaisons des pass multimodaux existants Composante communication partenariale : envois systématiques de présentations informatives sur les modifications/adaptations tarifaires aux AOM du bassin sur chacun des bassins de mobilité

Besoins de pilotage / coordination	Contraintes et freins principalement liés à : - l'interopérabilité, à la maturité des systèmes billettiques en place, aux coûts et délais de développement : faisabilité technique complexe et coûts de développement induits par les parties - les équilibres à trouver entre tarif et impacts fréquentation/recettes - les délais d'approbation par toutes les instances : conventionnement et délibérations - les ressources humaines et données disponibles, requises pour les études et la coordination - la juste répartition des recettes à mettre en œuvre Opportunités : la Région anime un groupe de travail interAOM pour réunir les bonnes conditions de mise en œuvre de l'interopérabilité

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation
- Engagement finalisé
- Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	Chargé de mission tarifaire, chargé de mission billettique, AMO, équipe AMT
AOMD	Partenaire	Cofinancement ; Partage d'information et de données ; Co-analyse et proposition	Mise à disposition de données, avis, mise à niveau des systèmes de distribution, financement, délibération
Région de France	Partenaire	Partage d'information et d'analyse	

Exploitants, billeticiens (SIBR et autres)	Partenaire	Mise à disposition données ; Réalisation des développements et des recettes	Transmission bases de données vente/validation ; Réalisation des développements techniques sur les systèmes ; Recettes interopérables
Entreprises	Partenaire	Réalisation des études d'impacts ; Répartition des recettes entre bénéficiaires	Rapports d'études ; Mise à disposition de modèles ; États des reversements de recettes
Associations, organismes publics	Partenaire	Information	Consultation COPART avant mise en œuvre ; Promotion tarification régionale auprès de leur public.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N36	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Patricia HARINCK, pharinck@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en accessibilité des gares ferroviaires aux PSH et aux PMR
Périmètre	Bassin : A, B, C, D, E, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs de l'Ad'AP : garantir la mise en accessibilité progressive des réseaux de transports publics. La Région a identifié 42 points d'arrêts ferroviaires prioritaires à rendre accessible avant décembre 2024. Le schéma a également un volet routier avec un nombre d'arrêts prioritaires à rendre accessibles d'ici 2027 et qui est suivi par la DTSI Objectifs du SDAQ : mettre en cohérence des infrastructures ferroviaires avec le matériel roulant utilisé pour le transport des usagers du train. 35 gares en région nécessitent des travaux d'allongement de quais d'ici 2028. Ces travaux d'allongements s'accompagnent de travaux de rehaussement des quais aux normes PMR et d'une mise en accessibilité partielle de la gare (maintien de la TVP) ou totale de la gare (passerelle avec ascenseurs ou passage souterrain avec rampes) selon les gares (fréquentation, dangerosité...) Description : Études et travaux réalisés sous Maîtrise d'ouvrage SNCF Gares & Connexions. • État d'avancement du SDRA/Ad'AP - 2023 : 34 gares accessibles sur 42 - 2024 : Briançon et Tende - 2025 : Arles, Cagnes et Villefranche s/Mer - 2026 et + : Miramas, St Laurent du Var, La Trinité Date de fin de l'ADAP fixé au 4 décembre 2024 puis demande de dérogation au préfet pour finalisation • État d'avancement du SDAQ - Études en cours : Bedarrides, Courthézon, Cuers, Lamanon, Le Thor, Mandelieu, Meyrargues, Montfavet, Morières-Lès-Avignon, Puget, Saint-Chamas, Saint-Saturnin, Sénas, Solliès-Pont - Travaux en cours : La Garde, Cassis Date de fin du SDAQ fixé à 2028 et qui sera décalé à 2035
Besoins de pilotage / coordination	-

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation
- Engagement finalisé
- Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financier principal	
État	Co-pilote		
SNCF Gares & connexions	Partenaire	Maîtrise d'ouvrage et co-financeur	
Collectivités	Partenaire	Partenaire financier et co-financeur si possible	

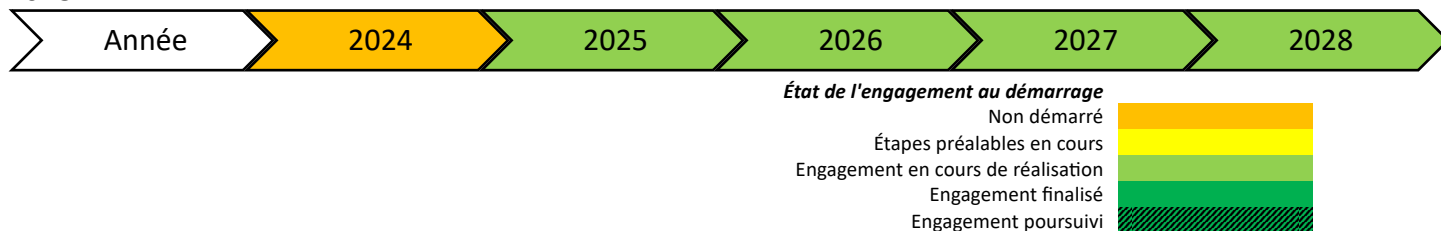
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N37	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Éric AUGIER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), eaugier@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mutualisation de la donnée mobilité région/territoires pour diffuser de l'information voyageur multimodale/multiréseaux
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : 1. Désignation d'un référent par EPCI (AOM et non AOM) 2. Mise en place de rencontres à minima semestrielles 3. Recenser les besoins (noms d'arrêts communs, accords de diffusion données réciproques, format données, etc.) et moyens (outils et RH) par EPCI 4. Identifier les solidarités territoriales et les contributions de mutualisation (bassin ou interbassin) 5. Conventionnement (rédaction, délibération) entre territoires 6. Conventionnement région / territoires données
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Participation aux rencontres Participation rédaction des conventions	
Département	Partenaire	Participation aux rencontres Participation rédaction des conventions	
Métropole	Partenaire	Participation aux rencontres Participation rédaction des conventions	

Communauté d'agglomération	Partenaire	Participation aux rencontres Participation rédaction des conventions	
Communauté de communes	Partenaire	Participation aux rencontres Participation rédaction des conventions	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N38	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Réfèrent de la fiche : Guillaume LALANGE, glalange@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Optimisation des lignes de transports routiers
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : La région est dotée de la compétence TR sur les territoires non AOM et interurbain. Elle met en œuvre des lignes entrantes sur les territoires des AOM pour desservir ces dernières. Dans la limite des places disponibles elle peut faire de l'affrètement pour des usagers des AOM sous réserve de prise en charge des frais par l'AOM. Réciproquement les AOM peuvent également faire du transport pour la région. L'objectif est l'optimisation des dépenses publiques et du matériel roulant lorsqu'il y a superposition des réseaux dans une optique de complémentarité d'offre et non de concurrence. Étapes : - État des lieux entre la région et chaque AOM pour identifier dans les plans de transports routiers le doublement des lignes régulières et scolaires ainsi que l'état de remplissage de ces lignes - Conventions d'affrètement s'il y a lieu contre rémunération au cout réel
Besoins de pilotage / coordination	Coordination nécessaire entre la Région et les AOMs via la mise en place de temps de travail réguliers entre les services exploitations. 1 à 2 réunions par an + 1 à 3 réunion spécifique si besoin (Groupe de travail secondaire à créer si besoin sur un secteur particulier)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'action collective	Organisation de la Réunion et préparation Ordre du jour + Compte-rendu Fourniture de données Rédaction des conventions
AOM	Partenaire	Co-pilote sur chaque réseau	Participation aux réunions Fourniture de données Relecture et amendement des documents

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N39	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Miren AGUER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), maguer@maregionsud.fr ; Karen POGGI, kpoggi@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre d'un système d'information et de billettique régional (SIBR)
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Mettre en place un système d'information et de billettique Régional unique contribuant à un parcours usagers fluide de la recherche d'itinéraire à la réclamation via l'acte d'achat et de validation. - Système évolutif et moderne, adapté à tous. - Système permettant à la Région de maîtriser ses dépenses, mettre en œuvre sa stratégie de distribution, disposer de la donnée, s'interfacer avec les systèmes partenaires. Il comprendra : - Fourniture des équipements de distribution, validation et de contrôle pour tous les opérateurs de transport régionaux - Calculateurs d'itinéraires multimodaux - Information théorique et temps réel - Système de réservation, vente, validation, contrôle - Référentiels tarifaires, topologie, usagers - Système gestion de recettes - Système de vente par/pour des tiers - Relation usagers : instruction, délivrance, incidents, etc Étapes : - Jalon 0 : Construction du système en évolution - Jalon 1 : 2ème semestre 2025 - mise en service des canaux digitaux (application ZOU et site ZOU! pour la distribution et ventes des titres régionaux) - Jalon 2 : 1er semestre 2026 - mise en service des points de vente ZOU! et distributeurs automatiques de billets pour la distribution et ventes des titres régionaux et diffusion de l'information voyageurs sur les canaux digitaux (application ZOU et site ZOU!) - Jalon 3 : à partir du 2ème trimestre 2026 jusqu'en 2028 - évolution du système (ex : open paiement sur le réseau régional et interface avec les plateformes de covoiturage)
Besoins de pilotage / coordination	Continuité de service à assurer.

	Obligations premières : assurer la bascule pour les transports régionaux pour garantir la distribution (information, vente, validation, contrôle, gestion des recettes)

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Mise en œuvre et suivi	
Entreprise SMT (Sud Mobilités Technologies)	Partenaire	Délégataire - Exploitant	
Tiers vendeurs	Partenaire	Agence de voyage - Utilisateur	
AOM	Partenaire	Interfaçage	La mise en œuvre d'interfaces compatibles par les AOM sera nécessaire pour que le SIBR puisse réaliser l'information voyageur et distribuer les titres réseaux de transport des AOM locales
Exploitants transports régionaux	Partenaire	Utilisateurs	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N40	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Nathalie PEINADO npeinado@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Création d'un réseau des référents mobilité par secteurs géographiques
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs : Permettre l'échange d'expérience entre collectivité et booster les projets par un gain de temps lors de la conception en travail en intelligence collective Description : Animé par la Région, ce groupe représentant tous les EPCI d'un secteur géographique complété des Départements et de l'Etat s'ils disposent de chargés de mission traitant des questions de mobilité, se réunit en visio ou en présentiel 1 à 2 fois/an Étape 1 : 2025 mise en place des réseaux des référents mobilité par bassin Étape 2 : à partir de 2026 pérennisation des groupes Public cible : Les chargés de mission ou chefs de projet mobilité des collectivités et de l'État
Besoins de pilotage / coordination	Pilotage Région Besoin de la disponibilité des membres du réseau

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION

Région Provence-Alpes- Côte d'Azur	Pilote	Animation	Organisation des réunions Diffusion des informations disponibles Mise à disposition de salle pour réunion en présentiel
Département(s)	Partenaire	Membre du réseau et participation aux réunions	Mise à disposition éventuelle de salle pour réunion en présentiel
EPCI	Partenaire	Membre du réseau et participation aux réunions	Mise à disposition éventuelle de salle pour réunion en présentiel
État	Partenaire	Membre du réseau et participation aux réunions	Mise à disposition éventuelle de salle pour réunion en présentiel

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N41	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Développer l'offre de services solidaires OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Promouvoir les offres de transport solidaires
Référent de la fiche : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ABCD Valérie VERNISSE vvernisse@mareregionsud.fr ; KLMN Nathalie PEINADO npeinado@mareregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Élaborer un plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire (PAMS)
Périmètre	Bassin (ABCDKLMN)
Étapes / Public cible / Budget	Type : Plan d'action pour faciliter la mobilité du quotidien des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi que des personnes en situation de handicap comprenant notamment les aides financières individuelles liées à la mobilité Description : – diagnostic, – mobilisation et coordination des acteurs locaux, – accompagnement des publics cible. Étapes : 2024/2025 – Mobilisation des acteurs, recensement des actions existantes et nécessaires, co construction d'un plan si possible avec un soutien en ingénierie avec recherche de financement. – Premier travail concernant la coordination (recensement des offres, critères d'éligibilité, montants ...) et partage de propositions afin de simplifier la lisibilité pour les usagers et partenaires de l'accompagnement social. – Émergence de projets pilotes à l'échelle des territoires, des intercommunalités, des bassins 2027 Adoption du plan par les pilotes et les AOM 2027/2028 Mise en œuvre des plan d'actions notamment mise en ligne sur les sites des AOM et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur des aides individuelles à la mobilité
Besoins de pilotage / coordination	Co pilotage : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Départements concernés Co-construction avec les AOM du bassin et les EPCI non AOM, les acteurs institutionnel de l'insertion et de l'emploi, les acteurs associatifs

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Départements

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
REGION	Pilote	Équipe projet, co animateur des groupes de travail avec les contributeurs, mise en ligne sur site zou.maregionsud.fr des aides individuelles liées à la mobilité	Temps RH, Animation réseau des contributeurs,
Départements volontaires	Pilote	Équipe projet, co animateur des groupes de travail Porteur d'actions dans son champ de compétence	Temps RH. animation réseau des contributeurs
Départements	Partenaire	Participation aux réunions. Partage d'information Porteur d'actions dans son champ de compétence	Temps RH
Métropole / Communauté d'agglomération du bassin	Partenaire	Participation aux réunions. Partage d'information	Temps RH + mise à disposition des informations sur les aides individuelles sur le site mobilité de l'AOM
Communauté de communes exerçant sa compétence AOM	Partenaire	Participation aux réunions. Partage d'information	Temps RH + mise à disposition des informations sur les aides individuelles sur le site mobilité de l'AOM
Communauté de communes non AOM ou n'exerçant pas cette compétence	Partenaire	Partage d'information	Informations sur les dispositifs intercommunaux existants ou en projet, relais d'information après approbation du PAMS

Communes (cas échéant)	Partenaire	Partage d'information	Informations sur les dispositifs intercommunaux existants ou en projet, relais d'information après approbation du PAMS
France Travail	Partenaire	Partage d'information	Information sur les dispositifs de mobilité existants
CAF / MSA / CPAM / CARSAT	Partenaire	Partage d'information	Information sur les dispositifs de mobilité existants
État (DDETS, ANCT,...)	Partenaire	Partage d'information	Information sur les dispositifs de mobilité existants
Associations de la mobilité solidaire, d'insertion, d'inclusion	Partenaire	Communication/prestations	Temps RH

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N42	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Développer l'offre de services solidaires OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Promouvoir les offres de transport solidaires
Référent de la fiche : Martine SIMON, m.simon@agglo-casa.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Rendre plus attractif le Pass Sud Azur pour l'ensemble de ses usagers (Tarification sociale)
Périmètre	Bassin M + bassin N dont Monaco
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : - Promouvoir l'intermodalité pour tous - Promouvoir les alternatives à la voiture individuelle Description : Étudier une évolution des titres de la gamme Sud Azur répondant aux différents besoins de déplacement et profils usagers Public cible : Jeunes, Personnes à ressources faibles, Voyageurs occasionnels (par ex, besoin d'un ticket azur pour recherche d'emploi...)
Besoins de pilotage / coordination	Complexité administrative des dossiers clients moyenne Complexité billettique moyenne Forte volonté politique

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
INDICATEURS	
État d'avancement de l'engagement	

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	Intégré aux Groupe de travail billettique Pass Sud Azur
CA Sophia Antipolis	Partenaire	Remontées de validations/ remontées de chiffres de vente/ Développement billettique	
Toutes les AOM (sauf CCAA) du bassin + Monaco	Partenaires	Remontées de validations/ remontées de chiffres de vente/ Développement billettique	

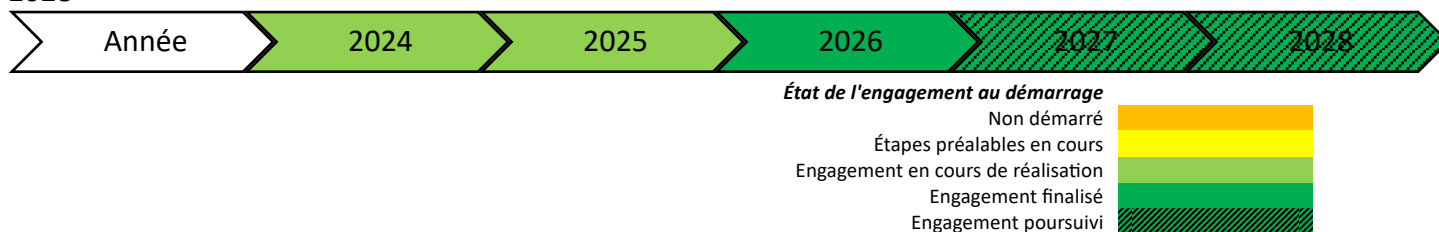
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N43	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Coordonner l'information et l'accès au stationnement vélo
Référent(s) de la fiche : Marine DOLLE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), mdolle@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Déploiement de stationnements vélo sécurisés en gare
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Pose d'abris sécurisés, avec de services associés (équipements de plus de 12 places) : bornes VAE, casiers, station de gonflage/réparation - Accès gratuit Public cible : Usagers pour les trajets domicile-travail, domicile-étude, motifs quotidiens autres : loisirs, santé, tourisme ...
Besoins de pilotage / coordination	Opportunités : lors des échanges avec les EPCI/Communes, les amener à réaliser la voirie ou le jalonnement en interface avec les équipements.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Initiateur Pilote Co maîtrise d'ouvrage Financement	
SNCF G&C	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou propriétaire foncier Gestionnaire de la gare Exploitant des équipements	

État	Partenaire	Financement	Via le plan de relance : participation à l'investissement des gares imposées par la LOM
Métropole	Partenaire	Et/ou propriétaire foncier	
Communauté d'agglomération / communes	Partenaire	Et/ou propriétaire foncier	
Communes	Partenaire	Et/ou propriétaire foncier Autorisations de travaux	

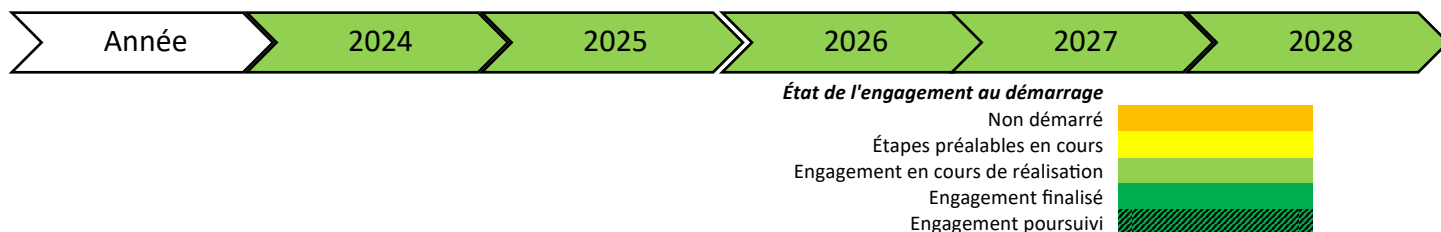
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N44	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Laure JOUAN, ljouan@departement06.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Comité départemental vélo 06
Périmètre	Alpes-Maritimes
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Coordination des politiques cyclables entre les acteurs des Alpes-Maritimes dans un cadre participatif informel Mise en valeur des actions menées Partage des connaissances techniques, cofinancements, retours d'expérience... Mise en place d'un outil cartographique partagé (Système d'Information Géographique dédié aux infrastructures cyclables et équipements avec référentiel commun) Description : Grâce à la constitution d'un groupe de travail à l'échelle départementale, composé des acteurs de la mobilité durable, faciliter la coordination, la cohérence et la fluidité dans le déploiement et l'articulation des programmes vélos mis en œuvre par les différentes collectivités sur le territoire azuréen. Étapes : 1. 03/12/2024 : 1ère réunion du comité départemental vélo 06 (suite à reprise de l'animation par CD06) 2. 2e comité (périodicité à définir selon sujets à traiter) Public cible : 7 EPCI du 06, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, DDTM, DREAL, Occasionnellement : Associations d'usagers cyclistes, organismes institutionnels de spécialité (CCI, ESCOTA...).
Besoins de pilotage / coordination	Opportunité : existence pendant près de 2 ans du comité vélo institué par le préfet fin 2021 et composé des principaux acteurs de la politique cyclable du 06 (comité mis en suspens en juin 2023) - Organisation de plusieurs comités techniques et de pilotage avec élus locaux Frein : Nécessité d'une mobilisation, implication et disponibilité de tous les partenaires aux réunions techniques dans la durée

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS
Nombre de comités vélo organisés Nombre d'actions suivies dans le cadre du comité vélo État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département Alpes-Maritimes	Pilote	Coordonnateur et animateur Équipe projet	Organisation et animation du comité, coordination entre les acteurs pour le suivi des sujets traités, mise en œuvre des projets selon compétence
7 EPCI du 06 : CASA, CACPL, CAPG, MNCA, CARF, CCAA, CCPP	Partenaire	Acteurs principaux	Participation active au comité Mise en œuvre des projets selon compétence
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Acteur régional Financement	Accompagnement des projets et participation au comité Mise en œuvre des projets selon compétence
Services de l'État : DDTM06, DREAL	Partenaire	Financement	Accompagnement des projets cyclables
Associations locales	Partenaire	Partenaire occasionnel selon sujets Communication Partage d'informations Retours d'expérience	
CCI	Partenaire	Partenaire occasionnel selon sujets Communication Partage d'informations Retours d'expérience	

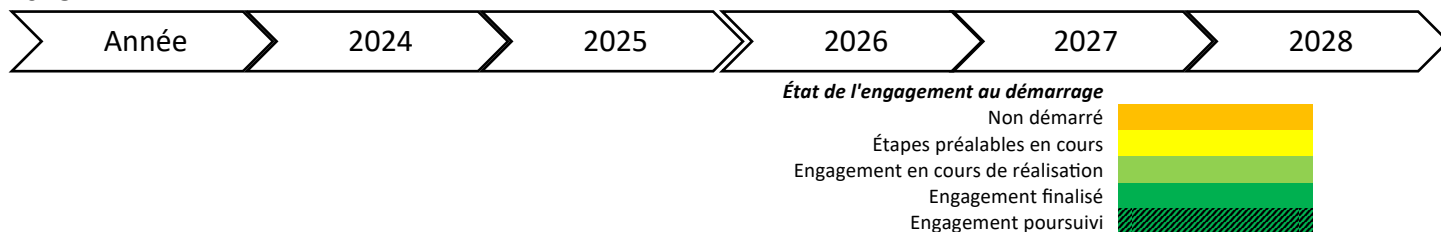
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N45	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departement06.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Proposer une application qui regroupe l'ensemble des itinéraires cyclables et des services associés (points d'eau, borne de réparation, établissements accueil vélo, point de rechargement VAE, ...).
Périmètre	Département ou région
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Proposer une application fiable qui regroupe l'ensemble des services lié au vélo et quel qu'en soit l'usage (quotidien, sportif, touristique) Public cible : Usagers
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
Nombre de déplacements
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Coordination, communication, partenaire financier	
Département	Partenaire	Acteurs principaux du projet et partenaires financiers	
Toutes les AOM du périmètre concerné	Partenaire	Acteurs principaux du projet et partenaires financiers	

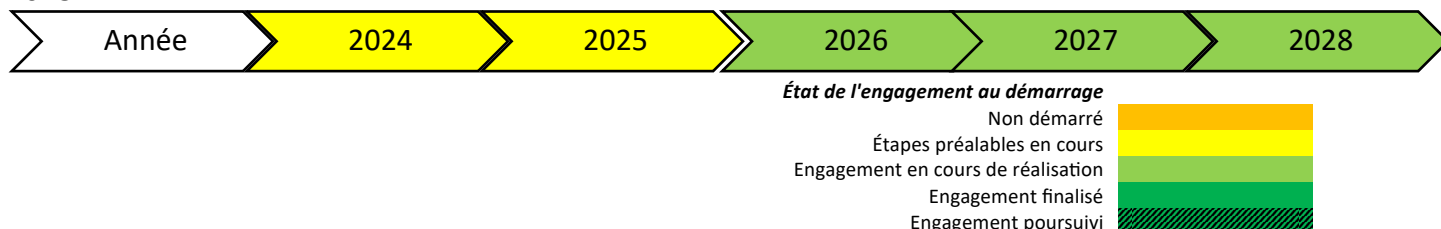
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N46	BASSIN : N THEMATIQUES : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF(S) : Non identifié
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departement06.fr; Laurent LAVOINE, llavoine@departement06.fr ; Julie SIFFERLEN, jsifferlen@departement06.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	EV8 Monaco - Menton
Périmètre	Limite frontalière de la Principauté de Monaco- déroulé sur RCM et Menton jusqu'à la frontière italienne.
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Finaliser la réalisation de l'EV8 à l'Est du Département. Description : Réalisation de l'EV8 entre le Square Victoria à Menton et la limite administrative de Monaco. Des phases sont en cours de réalisation sur Menton (Commune) et RCM (Commune), et d'autres encore en réflexion. Étapes : 1. Rendu phase 3 de l'étude finale en cours sur la section Monaco-Menton (2024-2026) 2. Phase réalisation selon objectifs et volonté des communes avec soutien CD06 en fonction du niveau d'ambition affiché. (2026-2028) Public cible : Cyclistes du quotidien et cyclotouristes
Besoins de pilotage / coordination	Volonté communale de réalisation inégale selon les phases à réaliser

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département Alpes-Maritimes Commune de Menton Commune de RMC

INDICATEURS
Fréquentation par données de comptages.

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département Alpes-Maritimes	Pilote	Maitre d'ouvrage Financement direct en tant que MOA ou subvention dans cadre contractuel préexistant	Sur 5 ans pour un montant variable en fonction de la qualité du projet
Commune de Menton	Pilote	Équipe projet ou réalisation	Sur 1 à 4 ans
Commune de RMC	Pilote	Équipe projet ou réalisation	Sur 1 à 4 ans
Région	Partenaire	Subventions	Inscrit au schéma régional cyclable (montant variable suivant les caractéristiques techniques du projet)
Europe	Partenaire	Subventions	Cadre FEDER ou autre

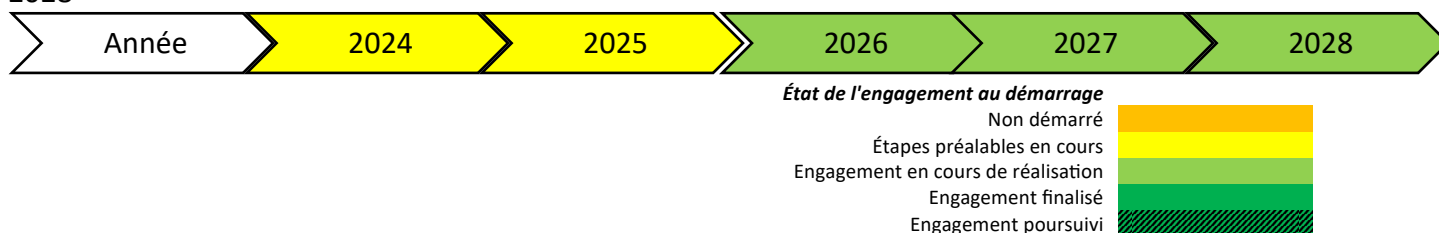
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N47	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departement06.fr; Laurent LAVOINE, llavoine@departement06.fr ; Julie SIFFERLEN, jsifferlen@departement06.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réalisation de la RBA V65 entre Tourrettes sur Loup et le Tignet
Périmètre	Limite frontalière du CD83 (Le Tignet) jusqu'à la frontière administrative de MNCA (Tourrettes sur Loup).
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Réalisation de la RBA V65 entre Tourrettes Sur Loup et Le Tignet Description : Réalisation de la RBA V65 entre Tourrettes sur Loup et le Tignet, selon une étude d'apaisement en cours diligentée par CD06 et dont les solutions techniques devraient être mises en œuvre sur du court et moyen terme Étapes : 1. Rendu phase 3 de l'étude finalisé sur l'apaisement de la RBA V65 (solutions techniques + estimations) (2024-2025) 2. Phase réalisation selon objectifs et volonté des communes avec soutien CD06 en fonction du niveau d'ambition affiché (2026-2028) Public cible : Cyclistes du quotidien et cyclotouristes
Besoins de pilotage / coordination	Présentation des solutions d'apaisement du BE aux communes, puis adoption (ou non) et mise en œuvre. Nécessité d'accords sur les dispositifs adoptés, sur les financements (réalisation de passerelles), sur le contenu des conventions (RBA sur voirie communale à 90%)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS

Fréquentation par données de comptages.

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département	Pilote	Maitre d'ouvrage Études et travaux Financement	12 000 000 € sur 5 ans
CA Pays de Grasse	Partenaire	Mise à disposition foncier Financement	Réalisation sur 3 à 5 ans
CA Sophia Antipolis	Partenaire	Mise à disposition foncier Financement	Réalisation sur 3 à 5 ans
Communes	Partenaire	Mise à disposition	Soutien technique
État	Partenaire	Financement	Programme AAP FMA ou autres passerelles
Associations CLV	Partenaire	Communication	Article sur la page internet
Europe	Partenaire	Financement	Passerelles

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N48	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Ségolène CHIGNARD, schignard@maregionsud.fr , DGTMG-GE-DIGE-SGE	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Constituer une base de données vélo régionale publiée dans OSM et la plateforme régionale « Connaissance du territoire » et pérenniser la mise à jour des données
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N (Pour les données du périmètre Occitanie et AURA, sous réserve qu'elles soient publiées sur OSM par un ou des contributeurs des régions Occitanie et AURA)
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs principaux : - Mise en place par DCOPT-SCOT et DIGE-SGE d'une Base de Données vélo sur OSM complète et qualifiée à l'échelle régionale : ○ Appel à un prestataire pour analyse de la qualité, ○ Association des collectivités, ○ Formation à OSM et animation des "cartoparties" pour obtenir une BD OSM complète et maintenue par des référents identifiés dans les Collectivités, DDT(M), associations ... Description : - Choix du prestataire - Estimation de la qualité de la cartographie OSM en région - Identification des collectivités et autres contributeurs pour les mobiliser et les former - Collecte de la donnée, traitement de la donnée, intégration des données et compléments des attributs dans OSM Étapes : - Juillet 2024 : démarrage de la mission - Septembre 2024 : lancement de la démarche via une réunion en visio avec les contributeurs majeurs - Été 2025 (1 an) : complétude et qualification de la BD + formations (12) + cartoparties (6) pour contributions et création d'événements pour communication de la démarche - Jusqu'à mi 2026 (1 an) : maintenance - A partir de septembre 2026 : autonomie de la Région et des partenaires pour actualisation d'OSM
Besoins de pilotage / coordination	Réunions régulières

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement Et animateur des groupes de travail avec les contributeurs	Animation réseau des contributeurs, extractions d'indicateurs, transfert sur la plateforme "connaissance du territoire ...
Immergis	Partenaire	Prestataire Maître d'œuvre de la mission	Collecte, animation, complétude, qualification, estimation de la qualité de la donnée vélo, publication sur OSM, maintenance 1 an
Départements sur le périmètre de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Contributeur Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Départements hors périmètre de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ayant des communes dans le bassin	Partenaire	Contributeur Fournit de la donnée SIG	Collecte et qualification de la donnée vélo sur les communes hors Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Temps RH pour constituer et alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Métropoles	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Communautés d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Communautés de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier

			pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage Fournit de la donnée SIG	Fourniture à niveau supra
Syndicats d'aménagement	Partenaire	Maître d'ouvrage Fournit de la donnée SIG	Fourniture à niveau supra
DDT	Partenaire	Partage de données et contributeur éventuel	
IGN	Partenaire	Partage de données et MAJ BDD Topo	
ASSOCIATIONS	Partenaire	Organisateur ou animateur ou contributeur	Pour les cartoparties et ensuite éventuellement en phase MAJ

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N49	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Ségolène CHIGNARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), schignard@maregionsud.fr ; Marine DOLLE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), mdolle@maregionsud.fr ; Rémi DORNE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), rdorne@maregionsud.fr ; Isabelle DECORY (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), idecory@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Financement des projets aménagements cyclables servant la mobilité du quotidien
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : Développer les pratiques de vélo pour la mobilité du quotidien par le maillage cyclable autour d'équipements sous gestion régionale (gares, lycées) mais également des équipements et pôles structurants. Description : Financement des études, travaux et équipements de ces projets d'aménagements cyclables https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/amenagements-cyclables-le-sud-a-velo Public cible : - Usagers pour les trajets domicile-travail, domicile-étude - Usagers pour les motifs quotidiens autres : loisirs, santé, tourisme...
Besoins de pilotage / coordination	Coordination avec le CPER 15 M€ jusqu'en 2027 Environ 2 à 3 temps d'échanges avec les porteurs de projet candidats

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement Ou animateur itinéraire Vote SRV	
État	Partenaire	Financement	Via AAP Continuités cyclables si critères identiques
Département	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo Et/ou propriétaire foncier	
Métropole	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Communauté d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM Et/ou propriétaire foncier	
Communauté de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/Ou établit SD vélo ou PDM Et/ou propriétaire foncier	
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou propriétaire foncier	
Syndicat d'aménagement	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou propriétaire foncier	

EPCI d'implantation	Equipements/Pôles structurants à desservir	Thématiques/type d'équipement	Argumentaire Public : salarié, scolaire, habitants, touristes (si disponible effectif établissements, nbre salariés de visiteurs ...)	Argumentaire - exemples : pourquoi développer une desserte cyclable ? Equipement ou pôle à préserver / augmenter la part modale vélo du trajet domicile-travail ou école / report modal important escompté / public cible captif / nécessité d'apaisement des abords et de réduire la place de la voiture ...	EPCI(s) dont les habitants fréquentent cet équipement/pôle	Échéance envisagée
MNCA	ZI de Carros	Zone industrielle				
MNCA	La Gaude					
MNCA	Parc d'activité de St Laurent du Var	Par d'activités				
MNCA	ZI de Saint André de la Roche	Zone industrielle				
MNCA	Ecoles, universités de Nice	Enseignement				
MNCA	CHU, centre hospitalier de Nice	Santé				
MNCA	Centres sportifs de Nice	Sport				
MNCA	Centres culturels de Nice	Culture				
MNCA	ZA de la Trinité	Zone artisanale				
MNCA	Centre ville St Laurent du Var					
MNCA	Centre ville Cagnes sur Mer					
MNCA	ZA lingostière Nice	Zone artisanale				
CD06	Collèges	Enseignement	Compétence départementale			

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N50	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Ségolène CHIGNARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), schignard@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du cadre d'intervention régional permettant l'attribution de subventions pour les itinéraires véloroutes
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Mise en œuvre du cadre d'intervention régional grâce aux : - Financement des itinéraires inscrits au Schéma régional des véloroutes + des rabattements (rayon 5 km entre Itinéraire et PEM) - Animations pour certains itinéraires Description : - Financement études, acquisitions foncières, travaux et équipements des sections d'itinéraires du SRV - https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/cadre-dintervention-pour-la-realisation-du-schema-regional-des-veloroutes-de-provence-alpes-cote-dazur
Besoins de pilotage / coordination	Opportunités : financements régional et national inscrits au CPER Freins au pilotage : budgétaires des CL, ingénierie, autres priorités politiques, multiplicité des maîtrises d'ouvrage pour des sections de quelques kms ... Pilotage : - Ségolène Chignard schignard@maregionsud.fr : départements 06,83 et itinéraires suivis en totalité EV8 et V65, V. des Pignes en 06 - Marine Dolle mdolle@maregionsud.fr : départements 04,05 et itinéraires suivis en totalité V64 et Durance à vélo, V. des Pignes en 04 - Rémi Dorne rdorne@maregionsud.fr : département 84 et itinéraires : EV17 et Autour du Luberon, via Venaissia - Isabelle Decory idecory@maregionsud.fr : département 13

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
 Étapes préalables en cours
 Engagement en cours de réalisation
 Engagement finalisé





PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement Ou animateur itinéraire Vote SRV	
État	Partenaire	Financement	
Département	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Métropole	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Communauté d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Communauté de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Syndicat d'aménagement	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N51	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre la décarbonation OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Emmanuelle JOSNIN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), ejosnin@maregionsud.fr ; Lise CAUSSE, lcausse@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Planification stratégique d'actions de communication
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs principaux : - sensibiliser et promouvoir une mobilité décarbonée ; - accompagner au changement d'usage habitants, visiteurs et décideurs - susciter du report modal Description : 1 - Définition d'une stratégie nourrie par les productions des instituts de recherche et validée par l'exécutif visant à : - éveiller à un nouvel imaginaire pour une mobilité plus sobre et moins carbonée, - favoriser une mobilité désirable (préférer la marche, le vélo, le covoiturage et les transports en commun) - accompagner les citoyens et les acteurs du territoire, - valoriser de nouveaux modes et usages, - accompagner pour passer à l'action - pérenniser les nouvelles pratiques de mobilité plus vertueuses dans la durée - faciliter l'accès à l'offre existante. 2 - Choix des médias et supports les plus adaptés 3 - Lancement de campagnes Public cible : - grand public, résidents, visiteurs, salariés, jeunes...avec priorité sur auto-solistes, hyper-mobiles - décideurs : élus locaux et entreprises notamment DRH, responsables RSE
Besoins de pilotage / coordination	Travail en articulation avec les autres AOM Partage des thèmes et campagnes programmés

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote Partenaire	Équipe projet pluridisciplinaire Relais des actions des AOM ou communes sur ses canaux d'information	Définition d'une stratégie cohérente avec les enjeux de la planification écologique et l'offre régionale
AOM ou communes assurant la gestion d'une offre de mobilité	Pilote Partenaire	Mise en œuvre d'actions pour inciter à la mobilité décarbonée et au changement d'usage Relais des actions des AOM ou communes sur ses canaux d'information	Pédibus, apprentissage du vélo à l'école, fête du vélo, prime à l'achat d'un VAE, aire de co-voiturage, etc... Travail en partenariat avec la Région et les autres AOM pour proposer un agenda et une cohérence des messages
Exploitants de services de transport routiers et ferroviaires	Partenaire	Financement	Dans cadre des budgets promotion/marketing dédiés dans les contrats
Représentants des employeurs et employeurs	Partenaire	Partage d'information sur les attentes et besoins des entreprises Participation aux actions dédiées proposées	
Instituts de recherche	Partenaire	Partage d'information notamment sur la dimension changement d'usage	Conduite d'actions de sensibilisation, de programmes d'action-recherche, de productions audio-visuelles, mise en place d'incitatifs... pour mettre en place les conditions d'un passage à l'acte pour l'usage des transports collectifs, des modes actifs et doux, de la mobilité partagée ou collaborative, de la démobilité
Agences d'urbanisme	Partenaire	Partage d'information notamment sur l'observation des mobilités	
ORT	Partenaire	Partage d'information notamment sur l'observation des mobilités	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N52	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre la décarbonation OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : David GRZYB, dgrzyb@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Diagnostic de la vulnérabilité des infrastructures de transport d'intérêt national et régional aux effets du changement climatique
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs principaux : Face à l'accélération des effets du changement climatique, de nombreuses infrastructures de transport sont vulnérables en région. Il est nécessaire de les identifier et de déployer dès à présent un plan d'action d'adaptation pour les adapter au climat de demain afin : - D'identifier les infrastructures de transport vulnérables aux effets du changement climatique - Déployer un plan d'action d'adaptation des transports, multi gestionnaires Description : Il est nécessaire d'utiliser les cartes pour identifier les infrastructures étudiées dans chaque bassin. 22 principaux gestionnaires d'infrastructures de transport de la région sont associés (départements, DIR, Vinci, SNCF R et G&C, GPMM, ...) Étapes : - Signature du contrat - Collecte des données - Réalisation des projections climatiques - Analyse de la vulnérabilité et du risque physique - Analyse de la vulnérabilité et du risque fonctionnel - Analyse de la vulnérabilité et du risque climatique - Synthèse du risque régional vis-à-vis des perturbations dans le système de transport face au changement climatique - Écriture du plan d'action - Mise en œuvre du plan d'adaptation Public cible : - Gestionnaires d'infrastructures de la région - EPCI
Besoins de pilotage / coordination	Participations des EPCI lors de la construction du plan d'adaptation

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et DREAL

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région	Pilote	Pilotage, coordination et Financement	
DREAL	Co-pilote	Pilotage, coordination et Financement	
Départements	Partenaires	Participe aux travaux	
Vinci Autoroutes	Partenaires	Participe aux travaux	
Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée	Partenaires	Participe aux travaux	
Métropole Nice Côte d'Azur	Partenaires	Participe aux travaux	
GPMM, Port de Toulon	Partenaires	Participe aux travaux	
SNCF Réseaux, SNCF G&C, RTM	Partenaires	Participe aux travaux	
Aéroports de Nice, Toulon, Marseille, Avignon	Partenaires	Participe aux travaux	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N53	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Compléter le maillage du covoiturage
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departement06.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Appui politique et financier à la réalisation d'aires de covoiturage connectées tous modes (VL, 2 roues motorisées, mobilités actives) mettant en lien l'A8 et le réseau local.
Périmètre	Département Alpes-Maritimes
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle Description : Dans le cadre du Programme d'Investissement Autoroutier, il avait été étudié en 2019-2021 différents aménagements de parkings de covoiturage : • Échangeur de Cannes / Mougins • Échangeur d'Antibes • Échangeur de Villeneuve- Loubet • Échangeur de Saint Laurent du Var / Nice • Échangeur de Roquebrune – Cap Martin • Échangeur de Menton. Étapes : 1. Réalisation de l'aire de covoiturage de l'échangeur de saint laurent du var (2025) 2. Poursuite des études des autres aires (2026-2027) 3. Lancement des travaux pour les autres aires de covoiturage connectées à l'A8 (2028) Public cible : Usagers
Besoins de pilotage / coordination	Contraintes budgétaires

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	ESCOTA

INDICATEURS

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
ESCOTA	Pilote	Maitre d'ouvrage, Concessionnaire Autoroutier/Administratif, Technique et financier	
Département Alpes- Maritimes	Partenaire	Maitre d'ouvrage Financement	
Communes	Partenaire	Financement	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financement	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N54	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Compléter le maillage du covoiturage
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departement06.fr; Johan DORE, jdore@departement06.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Appui politique et financier à la réalisation d'aires de covoiturage connectées tous modes (VL, 2 roues motorisées, mobilités actives) sur le réseau départemental et communal.
Périmètre	Département Alpes-Maritimes
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle Description : Services bornes tactiles, ... Étapes : 1. Définition d'un programme type d'une aire connectée (2025) 2. Étude approfondie de localisation préférentielle des aires connectées (2026) 3. Expérimentation d'une aire connectée (2027) 4. Lancement des travaux (2028) Public cible : Usagers
Besoins de pilotage / coordination	Contraintes budgétaires

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	ESCOTA

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION

ESCOTA	Pilote	Maitre d'ouvrage, Concessionnaire Autoroutier/Administratif, Technique et financier	
Département Alpes-Maritimes	Partenaire	Maitre d'ouvrage Financement	
Communes	Partenaire	Financement	
Région	Partenaire	Financement	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N55	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Compléter le maillage du covoiturage
Référent(s) de la fiche : Rémi DORNE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), rdorne@mareregionsud.fr ; Diego CLEMENTE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), dclemente@mareregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Soutien aux aires de covoiturage dans leur dimension multimodale
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Cadre d'intervention régional permettant l'attribution de subventions pour la création d'aires de covoiturage visant à : - Encourager ce mode de déplacement partagé - Créer toutes les conditions pour un changement de pratique de mobilité rapide, durable et massif - Développer l'intermodalité (Zou et réseaux urbains) - Diminuer la part d'autosoliste / émission CO2 - Accompagner MOA/Gestionnaire et orienter les aménagements Deux critères afin de développer l'intermodalité : 1. La localisation de l'aire sur ou à proximité d'une ligne ou d'un arrêt TC du réseau ZOU ! 2. L'intégration des équipements conférant aux aires une dimension multimodale (Stationnements sécurisés vélos, PMV, IRVE...) Public cible : Collectivités et concessionnaires autoroutiers Étape 1 (2020) : vote du cadre d'intervention Étape 2 (2025) : Consultation pour la réalisation d'un schéma de développement des aires de covoiturage (obligation de la LOM). Schéma est inscrit au Plan régional de covoiturage délibéré le 23 juin 2024 autour de 4 phases : 1. Etude de faisabilité et de potentiel de ligne de covoiturage (en cours de finalisation) ; 2. Expérimentation d'une ligne de covoiturage d'intérêt régional ; 3. Déploiement d'une solution de covoiturage régional de type zonal dans les secteurs ruraux et peu denses ; 4. Élaboration d'un schéma régional des aires et points d'arrêt de covoiturage Consultation prévue en 2025 pour les phases 2, 3 et en 2026 pour la phase 4. Ce schéma sera l'occasion de réviser le cadre d'intervention actuel et le périmètre des interventions de la Région en lien avec les contrats opérationnels de mobilité.

Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Co-financeur	Financement
État	Partenaire	Co-financeur	Financement notamment via fonds vert covoiturage
Département	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Métropole	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Communauté d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Communauté de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Concessionnaires (ESCOTA, ASF)	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N56	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Compléter le maillage du covoiturage
Référent de la fiche : Dereck DIAMOND, dereck.diamond@nicecotedazur.org	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Potential de parking covoiturage des P+R MNCA (aujourd'hui ouverts aux abonnés RLA)
Périmètre	Bassin de mobilité N
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : L'objectif est de mettre à disposition quelques places des parkings P+R de MNCA au covoiturage. Étapes : 1- Étude du potentiel de covoiturage dans les P+R 2- Définir les modalités d'accès et de contrôle aux P+R 3- Délibération de modification du règlement intérieur 4- Équilibre financier avec les AOM du bassin N + délibérations
Besoins de pilotage / coordination	Fréquence de réunion : 1 réunion trimestrielle

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028
<i>État de l'engagement au démarrage</i> Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi					



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Métropole Nice Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Métropole Nice Côte d'Azur	Pilote		
Intercommunalités limitrophes	Partenaires		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N57	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Favoriser autant que possible le covoiturage par la création d'une voie réservée sur les portions autoroutières 3 voies notamment
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departement06.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Création de lignes de covoiturage
Périmètre	Département Alpes-Maritimes
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Permettre la mise en place de ligne de covoiturage sur des axes structurants comme l'A8 ou les voies express. Description : Permettre la mise en place de ligne de covoiturage sur des axes structurants comme l'A8 ou les voies express. Étapes : 1. Étude de covoiturabilité (2024) 2. Concertation et validation des lignes à mettre en place (2025) 3. Matérialisation d'arrêts pour une ou des lignes de covoiturage (et communication) (2026) Public cible : Usagers
Besoins de pilotage / coordination	Contraintes réglementaires

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	ESCOTA Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS

Nombre d'usagers par arrêt et ligne de covoiturage
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR		ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
ESCOTA		Pilote	Maitre d'ouvrage Concessionnaire Autoroutier/ Administratif, Technique et financier	
Département Maritimes	Alpes-	Pilote	Maitre d'ouvrage Financement et gestionnaire du réseau routier départemental	
Communes		Partenaire		
Région		Partenaire	Financement	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N58	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Favoriser autant que possible le covoiturage par la création d'une voie réservée sur les portions autoroutières 3 voies notamment
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departement06.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Appui politique et financier à la réalisation de voies réservées covoiturage sur A8.
Périmètre	Département Alpes-Maritimes
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Favoriser le covoiturage
Besoins de pilotage / coordination	Contraintes budgétaires

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
 Étapes préalables en cours
 Engagement en cours de réalisation
 Engagement finalisé
 Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	ESCOTA

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
ESCOTA	Pilote	Maitre d'ouvrage, Concessionnaire Autoroutier/Administratif, Technique et financier	
Département Alpes-Maritimes	Partenaire	Maitre d'ouvrage Financement	
Communes	Partenaire	Financement	
Région	Partenaire	Financement	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

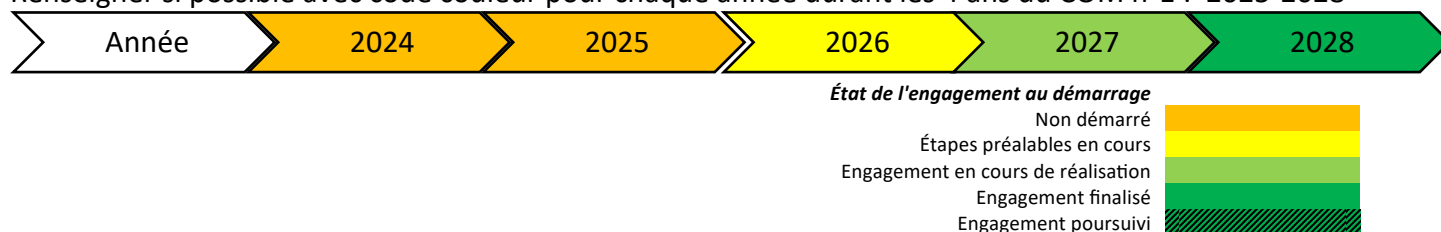
N°N59	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Élaborer un schéma directeur des principaux transports sur le bassin N (voir si possibilité d'élargissement au bassin M)
Référént de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departement06.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Libellé de l'ENGAGEMENT	Enquête de mobilité Côte d'Azur Est Var
Périmètre	06 – Monaco et est du Var
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Comprendre les déplacements des individus, améliorer les infrastructures de transport, et informer les décideurs sur les politiques à mettre en œuvre pour une mobilité durable et efficace. Description : Analyse par bassin de mobilité EMC² Cote d'Azur Est Var (enquete-mobilite-cote-azur-est-var.fr) Étapes : 1. Définir la méthodologie (2026) 2. Convention de pilotage et de financement (2027) Public cible : Grand public – services publics – universitaires, ...
Besoins de pilotage / coordination	Convention multi-partenaire de financement.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département Alpes-Maritimes	Pilote		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N60	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Élaborer un schéma directeur des principaux transports sur le bassin N (voir si possibilité d'élargissement au bassin M)
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departement06.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Méga-camions, réflexions et anticipations
Périmètre	Région
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Comprendre, analyser, anticiper, agir Description : Réflexions en amont, analyse gain/perte, anticiper les conséquences en termes de fonctionnement/entretien des routes/trafic/accidentologie, jalonnement, mise à jour descendante des GPS etc... Public cible : Gestionnaires de voirie/ de centres de supervision du trafic/ générateurs de trafic/ Police
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département Alpes-Maritimes	Pilote		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N61	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Élaborer un schéma directeur des principaux transports sur le bassin N (voir si possibilité d'élargissement au bassin M)
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departement06.fr;	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étude des potentiels du développement de l'IA et applications possibles en termes de connaissance, suivi et prospective des mobilités.
Périmètre	Département ou Région
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Innovation Description : Innovation/veille/expérimentation/vidéo/centre de supervision départemental/développement des usages métiers Public cible : Les collectivités/applications métiers à faire émerger
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
 Étapes préalables en cours
 Engagement en cours de réalisation
 Engagement finalisé
 Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
Nombre de déplacements
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Coordination, communication, partenaire financier	
Toutes les collectivités de la région intéressées	Partenaire		
Autres collectivités	Partenaire	Retours d'expériences	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N62	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Élaborer un schéma directeur des principaux transports sur le bassin N (voir si possibilité d'élargissement au bassin M)
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departement06.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étude de mobilité interbassins afin d'évaluer la résilience des infrastructures de transport et des déplacements tous modes à long terme en lien avec le réchauffement climatique.
Périmètre	Bassins de mobilité L, M, N
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Étudier la résilience des infrastructures de transport en bord de mer à une échelle inter bassin via une étude de mobilité évaluant le besoin en report de modal à long terme ainsi que les perspectives, intégrant toutes les mobilités dont les évolutions de desserte TER, la LNPCA, et réévaluant certains grands projets d'infrastructure. Description : Compilation de l'ensemble des études déjà menées, mise en place d'un modèle d'analyse de trafic tous modes spécifique, étude prospective détaillée, analyse, propositions.
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département Alpes-Maritimes	Pilote		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N64	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Élaborer un schéma directeur des principaux transports sur le bassin N (voir si possibilité d'élargissement au bassin M)
Référent(s) de la fiche : Christèle ANGENEAU (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), cangeneau@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Accompagnement/participation à l'élaboration des PDM/PDMS par les EPCI AOM avant rédaction des avis de la Région sur les Plans de Mobilité / Plans de Mobilité Simplifiés arrêtés par les Autorités organisatrices de mobilité
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Organisation de la mobilité sur le territoire via l'élaboration de PDM/PDMS par toutes les AOM de la région - Des PDM/PDMS qui contribuent aux objectifs du SRADDET et s'inscrivent dans la stratégie régionale pour une mobilité durable Public cible : EPCI avec PDM obligatoire et EPCI ayant pris la compétence mobilité encouragés à élaborer un PDMS
Besoins de pilotage / coordination	SRADDET : https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/sraddet-avenir-de-nos-territoires/le-schema-regional-en-vigueur Guide PDM : https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/sraddet-avenir-de-nos-territoires/les-outils-de-mise-en-oeuvre-du-schema/les-guides-de-mise-en-oeuvre-du-sraddet

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION

Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Partage d'information sur ses compétences et ses attendus précisés dans le SRADDET	Notamment sur le volet relatif à la continuité et à la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons et l'offre régionale ZOU !
AOM	Partenaire	Maître d'ouvrage : Réalisation du PDM ou PDMS	Sollicitation de la Région pour participation aux réunions
Département	Partenaire	Partage d'information sur ses compétences	Notamment sur le volet relatif à la continuité et à la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons.
Collectivités limitrophes	Partenaire	Partage d'information et coordination	
Agence d'urbanisme	Partenaire	Éventuel partenaire associé ou maître d'œuvre du PDM/PDMS Partage de données ou réalisation du plan dans le cadre d'un conventionnement avec l'AOM	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N65	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Tirer les conséquences de l'enquête ménage à l'échelle des bassins
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departement06.fr;	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise à jour du modèle multimodal 06
Périmètre	Département
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : Suite à l'EMC², il est nécessaire de mettre à jour le modèle multimodal avec un travail de synergie avec le modèle monégasque. Un site internet dédié sera créé avec différentes fonctionnalités. Objectif : Améliorer l'utilisation et le partage du modèle Description : Innovation/veille/expérimentation/vidéo/centre de supervision départemental/développement des usages métiers Étapes : 1. Préparation DCE / AMO CEREMA (2024) 2. Dépôt de la demande d'aide (2025) 3. Signature de la convention (2025) 4. Lancement des travaux de la mise à jour du modèle (2025) 5. Livraison du modèle à actualiser (2026) Public cible : Les collectivités et l'État monégasque.
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
Nombre de déplacements

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Coordination, communication, partenaire financier	
Toutes les collectivités de la région intéressées	Partenaire		
Autres collectivités	Partenaire	Retours d'expériences	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N66	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité OBJECTIF GÉNÉRALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departement06.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Élaboration d'une charte partagée SIG "Mobilité".
Périmètre	Tous
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Optimisation des DATA disponibles, leur compilation et analyse au-delà des périmètres administratifs. Description : Élaboration partagée, expérimentation et déploiement. Public cible : L'ensemble des collectivités
Besoins de pilotage / coordination	Pilotage Région (en lien avec la plate-forme Datasud)

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028
<i>État de l'engagement au démarrage</i> Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi					



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département Alpes-Maritimes
INDICATEURS	
État d'avancement de l'engagement	

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département Alpes-Maritimes	Pilote		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N68	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent(s) de la fiche : Nathalie PEINADO (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), npeinado@maregionsud.fr ; Fabrice BARRELLI, fbarrelli@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Porter une réflexion à l'échelle de l'ensemble des AO pour mutualiser les points de distribution/en faire des points multi-opérateur. Favoriser l'accès à l'information et l'aide à l'achat dématérialisé via les Maisons France Services
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : La Région et la plupart des autorités organisatrices ont mis en place des ventes dématérialisées des titres de transport. Le nombre des points de vente physique a décru. Outre le sentiment croissant d'éloignement/disparition des services publics, ce manque de contact direct avec les usagers fait disparaître l'accompagnement à l'achat (distinct du conseil en mobilité). L'achat dématérialisé peut paraître compliqué pour certains publics et rend parfois les tarifs adaptés inaccessibles (pas de vente à bord des abonnements ZOU par ex). Le but d'un éventuel partenariat entre AO/ et/ou avec les maisons France Services est de favoriser l'interaction humaine dans la distribution des titres et de mutualiser les efforts à y consentir (en utilisant les interfaces billettiques distinctes des AO existant à date, avec la également la perspective du SIBR qui pourrait permettre la vente multiopérateur). Partenariats à monter avec les AO/les EPCI-Communes en liens avec les Maisons France Services Positionner des référents SRT en formateurs/conseils Formations croisées pour la vente multi opérateurs Étapes : - Jalon 0 : Construction du système en évolution - Jalon 1 : 2ème semestre 2025 - mise en service des canaux digitaux (application ZOU et site ZOU! pour la distribution et ventes des titres régionaux) - Jalon 2 : 1er semestre 2026 - mise en service des points de vente ZOU! et distributeurs automatiques de billets pour la distribution et ventes des titres régionaux et diffusion de l'information voyageurs sur les canaux digitaux (application ZOU et site ZOU!) - Jalon 3 : à partir du 2ème trimestre 2026 jusqu'en 2028 - évolution du système (ex : open paiement sur le réseau régional et interface avec les plateformes de covoiturage)
Besoins de pilotage / coordination	Validations régionales

	Accords réciproques

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Mise en œuvre et suivi	
Maisons France Services	Partenaire		
EPCI/communes coordonnateurs	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N69	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Olivier GUILBERT, oguilbert@departement06.fr ; Laurent LAVOINE, llavoine@departement06.fr ; Julie SIFFERLEN, jsifferlen@departement06.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Liaison cyclable intercommunale Breil sur Roya-Saorge puis entre Saorge Fontan et St Dalmas de Tende
Périmètre	Communes de Breil sur Roya, Saorge, Fontan, Tende
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Création d'une liaison cyclable sécurisée entre Breil et Saorge puis entre Fontan et St Dalmas de Tende. Description : Réalisation de la piste cyclable entre Breil et le tunnel de Saorge. En 2e phase le contournement du tunnel de Saorge sur une ancienne voirie départementale à réhabiliter et la jonction jusqu'au village. Une 3e phase consistera à relier Saorge par Fontan puis établir une jonction jusqu'à St Dalmas de Tende par des chemins existants de type DFCI. Étapes : 3. Réalisation d'une première phase travaux de la piste cyclable entre Breil et Saorge (2025) Phase 2 Contournement du tunnel de Saorge par l'ancienne RD à mettre en étude. Phase 3 Mise en étude de la section Fontan St Dalmas de Tende. 4. Phase réalisation selon objectifs et difficultés de mise en œuvre pour le contournement du tunnel et la mise en formes de la piste de Terris(type DFCI) existante entre Fontan et St Dalmas de Tende (2027-2028) Public cible : Tous les cyclistes avec les cyclotouristes en premier lieu
Besoins de pilotage / coordination	Volonté communale et départementale de favoriser de multiples impulsions au territoire pour la réalisation de projets structurants à même d'attirer de nombreuses activités dont les activités cyclotouristiques.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif

Département Alpes-Maritimes

INDICATEURS

Fréquentation par données de comptages.

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département	Pilote	Maitre d'ouvrage Financement direct en tant que MOA ou subvention dans cadre contractuel préexistant	Sur 5 ans pour un montant variable en fonction de la qualité du projet
Commune de Breil	Partenaire	Équipe projet	Sur 1 à 4 ans
Commune de Saorge	Partenaire	Équipe projet	Sur 1 à 4 ans
Commune de Fontan	Partenaire	Équipe projet	Sur 1 à 4 ans
Commune de Tende	Partenaire	Équipe projet	Sur 1 à 4 ans
Région	Partenaire	Subventions	Convention dans le cadre du nouveau dispositif régional en faveur du vélo et de l'intermodalité.
Europe	Partenaire	Subventions	Cadre FEDER ou autre

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°70	BASSIN : M OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Vincent MOUREN – DTRI, vmouren@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'une action pédagogique sur la création de l'offre ferroviaire
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Mettre en place une action pédagogique pour les acteurs des bassins sur le principe de la construction horaire d'une offre ferroviaire - Mettre en place une à deux sessions en distanciel sur la durée du COM.
Besoins de pilotage / coordination	Proposer un à trois webinaires pour permettre à tous les acteurs d'y participer et envisager deux sessions au cours du COM pour prendre en compte le renouvellement des chargés de mission mobilité.

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028
<i>État de l'engagement au démarrage</i> Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi					

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur SNCF Voyageurs

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Animation	Présentation et organisation des webinaires à l'échelle de la région Provence Alpes Côte d'Azur
SNCF Voyageurs	Pilote	Mise à disposition d'information et apport d'expertise	
Région Occitanie	Partenaire	Mise à disposition d'information	Apporter des compléments d'information

Région AURA	Partenaire	Mise à disposition d'information	Apporter des compléments d'information
Opérateur ferroviaire (Transdev ou autre)	Partenaire	Mise à disposition d'information	
SNCF Réseau	Partenaire	Mise à disposition d'information et apport d'expertise	
Métropole Nice Côte d'Azur	Partenaire	Participer au webinaire	
CA Riviera Française	Partenaire	Participer au webinaire	
CC Pays des Paillons	Partenaire	Participer au webinaire	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N71	BASSIN : N OBJECTIF GENERAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Vincent MOUREN, responsable Unité Plan de Transports et Exploitation au sein du Service des Transports Express Régionaux, Direction des Trains Régionaux et de l'Intermodalité, Région Sud, vmouren@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Participer à la coordination globale de l'offre de transport par bassin de mobilité en diffusant l'offre ferroviaire régionale et nationale locale
Périmètre	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : L'action a pour but d'améliorer la coordination des offres cars-trains, bus-trains ou modes alternatifs-trains, tout en mettant en adéquation l'offre TC et la demande de mobilité. > permettre aux AO de comprendre le processus de construction de l'offre ferroviaire > mettre en place un système de réseaux coordonnés à l'échelle du bassin car structuré autour d'une colonne vertébrale ferroviaire (modèle des SERM) lorsque présente. > Amélioration/sécurisation des correspondances Description : L'action régionale consiste en une communication systématique et généralisée de ses grilles horaires d'offres TER par bassin de mobilité et par axe ferroviaire, en amont de la mise en œuvre de l'offre (si possible dès après sa construction) accompagnée d'une présentation (type webinaire ouvert en une fois à l'ensemble des acteurs du bassins) visant à expliquer comment sont construites ces offres. Dans le même temps, et dans la mesure où elle la détient, la Région pourrait également diffuser les grilles horaires des offres du réseau SNCF En parallèle, la Région pourra communiquer l'état des fréquentations de ses gares afin de permettre aux AO d'optimiser leurs services (offre TC, TAD et/ou vélo et/ou autopartage/covoiturage) en fonction des besoins de mobilité en sortie ou en entrée de gares. Étapes : L'action se déroule en 2 phases, une première phase ponctuelle et une deuxième phase pérenne (récurrente chaque année). La 1ère phase a une vocation pédagogique, il s'agit d'expliquer le principe de la construction horaire. Ce qui permet, pour les interlocuteurs intéressés ou devant travailler une offre

	complémentaire au ferroviaire de comprendre comment la Région travaille avec ses exploitants et SNCF Réseau. Cette première phase sera déclinée sous la forme d'un webinaire ou un séminaire avec des intervenant de SNCF Réseau et éventuellement de représentants des exploitants. La 2ème phase est pérenne et a vocation à être récurrente annuellement. Il s'agit de la communication et la présentation des horaires des prochains Services Annuels (SA), dont le changement s'effectue généralement mi-décembre (contrairement aux horaires des AOM locales qui évoluent généralement en septembre). Les horaires ferroviaires quasiment finalisés sont livrés en septembre octobre de l'année N-1 pour une mise en service en décembre. Il est donc proposé que soit réalisé chaque année, en parallèle de la "commande lot 1" (commande des horaires effectuée par les exploitants à SNCF Réseau) : - Un envoi des fiches horaires dans leur version projet, en juin de l'année N-1 ; - éventuellement complété d'un webinaire de présentation par axe des horaires de la commande du lot 1, les grands axes étant : • Côte d'Azur + Nice - Breil • Est Provence • Alpes • Ouest Provence Un tel calendrier pourrait notamment permettre de recueillir les doléances éventuelles et prévenir des demandes de modifications horaires, tout en permettant aux AOM locales d'adapter leurs horaires à l'offre ferroviaire.
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur DGTMG- DTSI-SRR-SRT04-05-SRT83- SRT06-SRT84-13 DTRI-STER-SCFP	Pilotage	Coordination Partage de données et d'information sur les offres	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur DGTMG-DIGE-SIFPE DGTMG-DTSI-AMT AO	Partenaire	Données de fréquentation des gares Partage de données et d'information sur les offres	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N72	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre la décarbonation OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Réaliser un maillage sur le territoire pour l'installation des bornes de recharge électriques
Référent de la fiche : Jérôme VIFFREDO (MNCA), jerome.viffredo@nicecotedazur.org	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étudier un maillage sur le territoire pour l'installation des bornes de recharge électriques
Périmètre	Bassin N
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : La Métropole a fait le choix en 2019, après la fin anticipée de la DSP AutoBleue, de reprendre le déploiement et la gestion des bornes de recharge via un marché public. L'objectif initial était d'atteindre 600 points de charge (PDC) ouverts au public d'ici 2026. Objectif atteint début 2024. Description succincte de l'infrastructure : A ce jour, le réseau PrisedeNice compte 666 PDC publics, 130 PDC dédiés aux opérateurs d'autopartage, 14 PDC pour les taxis et 10 PDC pour la RLA. Chaque commune de la Métropole bénéficie de points de charge publics. Le réseau a été maillé pour couvrir tout le territoire métropolitain, il a été densifié pour le renforcer sur certains secteurs à forte demande de recharge, il est en cours de modernisation afin de remplacer les anciennes bornes (Auto Bleue) par des bornes plus rapides. Le réseau se constitue à 81% de bornes d'une puissance de 22 kva. 5% des bornes sont à charge rapide. Le reste des bornes délivrent des puissances de 7kva. Le réseau PrisedeNice est interopérable avec 60 autres réseaux. Étapes : - Poursuite du déploiement pour MNCA du réseau PrisedeNice, avec une programmation annuelle de l'ordre de 80/90 nouveaux PDC mis en service par an, - Finalisation de la modernisation des anciens points de charge (7 stations concernées), - Travailler sur le développement du réseau PrisedeNice en lien avec les territoires voisins : la Communauté de Communes du Pays des Paillons et la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, pour intégrer une logique d'offre de recharge au niveau du bassin, - Elaboration du schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) de la Métropole qui permettra de donner une perspective d'évolution du réseau public en complément des opérateurs privés présents sur le territoire, - Intégrer ce schéma dans une réflexion conjointe pour la conception d'un document à l'échelle du bassin.

	Public cible : Les particuliers, les professionnels des territoires du bassin mais aussi les personnes en itinérance sur ces territoires. Les abonnés aux réseaux de transports en commun qui stationnent dans les parcs relais, équipés de points de charge.
Besoins de pilotage / coordination	Pilotage MNCA en coordination avec les territoires sur bassin N

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement individuel	Métropole Nice Côte d'Azur

INDICATEURS

Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Métropole Nice Côte d'Azur	Pilote	Maîtrise d'ouvrage et financeur principal	Réflexion sur le déploiement du réseau PrisedeNice en lien avec les réseaux de recharge du bassin N
CA Riviera Française	Partenaire	Contributeur Maîtrise d'ouvrage sur le périmètre de compétence	
CC Pays des Paillons	Partenaire	Contributeur Maîtrise d'ouvrage sur le périmètre de compétence	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N73	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Faciliter la coopération inter-AOM par le biais de conventions
Réfèrent(s) de la fiche : Nathalie PEINADO npeinado@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Faciliter la coopération inter-AOM par le biais de conventions
Périmètre	Bassin M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Conforter la collaboration et les échanges entre les acteurs des deux bassins notamment autour des principaux axes de déplacements qui ressortent de l'enquête ménage Description : - Répertorier les conventions ou protocoles existants - Définir entre les AOM les pistes permettant une amélioration des partenariats - Proposer des bases de conventions entre AOM facilitants les contributions de chacun pour le développement d'une offre de service continue entre bassin
Besoins de pilotage / coordination	Ce projet de coordination doit être définis en coopération entre les AMO selon les besoins des axes d'études permettant une réelle synergie des mobilités

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	REGION Provence-Alpes-Côte d'Azur (ou AO autre si souhaité)

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote et AOMR	Pilotage et autorité délégente de la compétence mobilité interurbaine	
AOM bassin M et N	Partenaire et/ou pilote si souhaité	Assistance sur l'état des lieux et proposition de rédaction des conventions	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°N74	BASSIN : N OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Coordonner la programmation et la mise en œuvre des équipements vélo sur les PEM
Référent de la fiche : Jérôme VIFFREDO (MNCA), jerome.viffredo@nicedotdazur.org	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Planifier conjointement le déploiement des équipements vélo sur les PEM
Périmètre	MNCA
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : 1- Lister les PEM existants et projets à venir 2- Définir le potentiel de déploiement des équipements et leur typologie (libres, sécurisés, ...) 3- Coordonner l'optimisation des installations 4- Décrire un programme de mise en œuvre des équipements
Besoins de pilotage / coordination	Viser les services ou directions en charge des projets concernés

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028
<i>État de l'engagement au démarrage</i> Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi					

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Métropole Nice Côte d'Azur / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Métropole Nice Côte d'Azur	Co-Pilote	Maîtrise d'ouvrage sur le périmètre de compétence	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Co-Pilote et coordinateur	Maîtrise d'ouvrage sur le périmètre de compétence	
SNCF	Partenaire		

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 3 : TRACABILITE DE LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Table des matières

1	ORGANISATION DE LA PARTICIPATION DES ACTEURS A LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION	230
1.1	RECENSEMENT DES ACTEURS.....	230
1.2	INVITATION DES ACTEURS A PARTICIPER.....	232
1.3	CALENDRIER DE LA CO-CONSTRUCTION	232
2	SYNTHESE DE LA CONTRIBUTION DES ACTEURS A LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION ...	233
2.1	LES COMITES DE PILOTAGE DE BASSIN.....	233
2.2	LES COMITES TECHNIQUES DE BASSIN	237
2.3	LES ATELIERS PARTICIPATIFS	240
2.4	TRAVAIL INTERMEDIAIRE	243
3	SYNTHESE DE LA PARTICIPATION DES ACTEURS A LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION....	246

1 Organisation de la participation des acteurs à la démarche de co-construction

1.1 Recensement des acteurs

Le recensement des acteurs de la mobilité dans le bassin a été conduit en deux étapes :

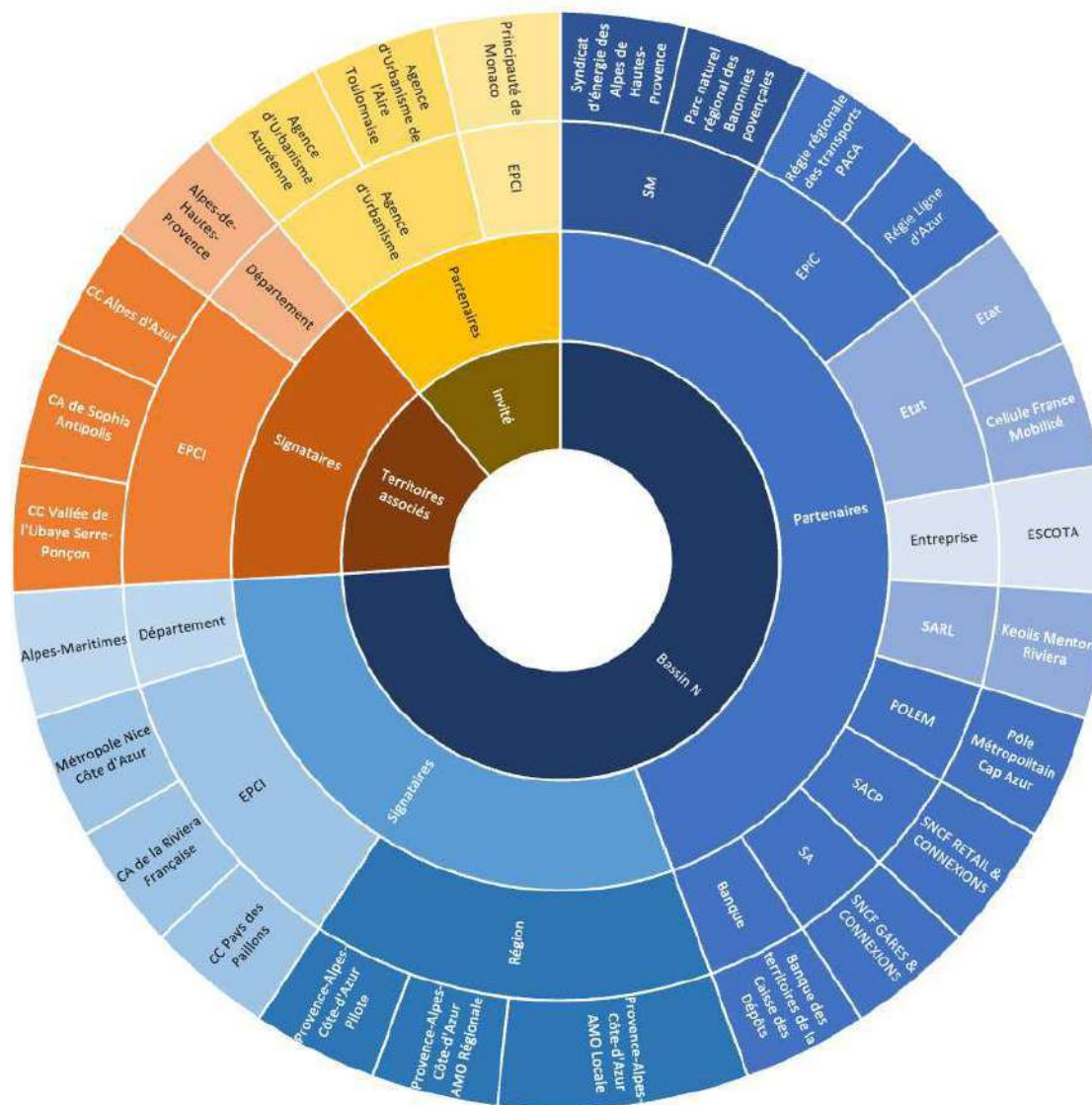
1. Un premier recensement a été conduit de façon préalable au lancement de la démarche de co-construction, marqué par une recherche d'exhaustivité afin d'intégrer tous les acteurs signalés par la loi dans la démarche.
2. Un recensement au fil de l'eau permet de compléter la liste des acteurs et les contacts des personnes référentes pour chaque entité en lien avec la mobilité dans le bassin.

Le bassin N inclut 3 EPCI dont 1 communauté de communes, 1 communauté d'agglomération et 1 métropole. La Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur intervient en tant que Chef de file de la mobilité, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) régional et en tant qu'AOM locale dans le cas d'une EPCI qui n'a pas souhaité prendre la compétence. Le bassin est situé dans le Département des Alpes Maritimes. Concernant les pôles d'échanges multimodaux, l'entreprise SNCF Gares et connexions est gestionnaire de plusieurs gares dans le bassin.

La principauté de Monaco est également associée à la démarche.

Parmi les partenaires potentiels à éventuellement associer à la démarche ont été répertoriés des entreprises, syndicats, parcs naturels et nationaux et une banque. Deux départements et 3 EPCIs limitrophes sont invités à participer à la démarche en tant que territoires associés.

Figure 20 : Vision d'ensemble des acteurs du bassin de mobilité



1.2 Invitation des acteurs à participer

Les invitations à participer au Comité de Bassin de lancement de la démarche de co-construction ont été adressées :

- aux présidents des EPCI du bassin de mobilité (élus),
- aux présidents des départements (élus),
- et aux présidents ou directeurs des organisations gestionnaires de pôles d'échanges multimodaux ou gares de voyageurs présentes dans le bassin de mobilité,
- aux référents techniques des précédentes organisations.

L'invitation a précisé qu'il était souhaité qu'un référent technique soit désigné au sein de chaque organisation et qu'il soit chargé de réaliser ou d'organiser le suivi technique, c'est-à-dire la participation aux Comités Techniques de Bassin et la réalisation/poursuite des travaux intermédiaires. Ces référents deviennent alors le point de contact entre l'équipe chargée de piloter la démarche de co-construction et leurs organisations.

Les territoires associés sont conviés à l'ensemble des réunions et ont accès à l'ensemble des documents. Ils ne sont cependant pas concernés par les complétions d'informations.

Les organisations considérées comme partenaires de la démarche sont invitées à participer aux ateliers afin de partager leur point de vue, leur expertise et expérience sur certaines thématiques précises.

1.3 Calendrier de la co-construction

La démarche d'élaboration du COM est construite pour se dérouler sur 18 mois avec une alternance d'instances et de travail intermédiaire. Le calendrier tient compte des périodes de vacances scolaires afin de favoriser la participation des acteurs.

Année	2023				2024												2025	
Mois	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.
Bassin N																		

- ◆ COBASS
- ◆ COTECHBASS
- ⊗ ATELIER
- SEQUENCE 1
- SEQUENCE 2
- SEQUENCE 3
- SEQUENCE 4

2 Synthèse de la contribution des acteurs à la démarche de co-construction

Cette section synthétise la participation des acteurs et leurs contributions aux différentes instances qui jalonnent de la démarche de co-construction afin de rendre compte de l'ampleur des apports des acteurs du bassin de mobilité dans l'élaboration du COM.

2.1 Les Comités de Bassin (COBASS)

La participation aux 2 réunions du Comité de Bassin qui jalonnent la démarche a été caractérisée par une mobilisation continue des acteurs.

Les EPCI, Département, Région, gestionnaires de PEM ou gares de voyageurs ont ainsi participé de façon constante aux prises de décision importantes qui ont permis d'orienter l'élaboration COM et de s'assurer de son adéquation au territoire du bassin de mobilité.

Le tableau suivant décrit les 3 COBASS et présente la participation obtenue pour chacun d'eux. Il synthétise les principales décisions prises au cours de chaque instance et les acteurs signataires ou territoires associés ayant participé.

Pour le COBASS n°1, l'invitation ayant été étendue exceptionnellement aux référents techniques, le détail des participants élus/direction et référents techniques est précisé.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (Région, Département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \quad \left(\text{entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion} \right)$$

Tableau 7 : Synthèse de la participation aux COBASS

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
COBASS 1	24/01/24 Chemins de fer de Provence, (Nice)	- Présentation du COM - Temps d'échanges (thématiques prioritaires et actions principales) - Présentation de la gouvernance projet et de la méthodologie de co-construction - Présentation du COTECHBASS 1 et du travail intermédiaire 1	Pas d'objections sur le cadre proposé pour la démarche d'élaboration du COM Projets/besoins exprimés par les participants : - Imbrication entre les bassins de logement et les bassins de travail, nécessité pour l'utilisateur de s'y retrouver - Importance de la ligne ferroviaire Lieu de la prochaine réunion	1/1 Région (1 élus, 11 réf. techniques) 1/1 Département (0 élus, 1 réf. technique) 3/3 EPCI (2 élus, 3 réf. techniques) 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs (0 élu, 1 réf. technique)	0/2 Départements 2/3 EPCI (0 élus 1 réf. techniques) 1/1 Principauté de Monaco

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
COBASS 2	31/05/24 Chemins de fer de Provence, (Nice)	- Propos introductif - Revue du socle territorialisé mis à jour - Présentation des résultats du questionnaire - Présentation des premiers retours sur les fiches recensements - Validation des objectifs territorialisés - Validation des thématiques d'atelier - Validation de la liste des participants aux ateliers - Prochaines étapes	Validation des 14 objectifs territorialisés présentés en séance, avec reformulation d'un objectif Validation des thématiques à traiter pour les ateliers : - Atelier n°1 : PEM / Intermodalité - Atelier n°2 : Covoiturage - Atelier n°3 : Situations dégradées - Atelier 3bis (commun avec le bassin M) : Vélo Atelier à organiser sur des demi-journées	1/1 Région (3 élus, 5 réf. techniques) 1/1 Département (0 élus, 1 réf. technique) 3/3 EPCI (4 élus, 4 réf. techniques) 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs (0 élu, 1 réf. technique)	0/2 Départements 1/3 EPCI (0 élus 1 réf. techniques) 1/1 Principauté de Monaco

COBASS 3	21/01/25 Chemins de fer de Provence, (Nice)	- Propos introductifs - Résumé de la démarche de co-construction du COM - Bilan des engagements du COM - Synthèse des demandes de modifications - Finalisation du COM et délibérations - Conclusion	- Aucune objection en salle et à distance sur la validation des dernières composantes du COM, à savoir : - Le socle territorialisé - L'annexe 1 : synthèse des engagements - L'annexe 2 : Les engagements du COM - Le COM est donc approuvé par l'ensemble des acteurs présents au COBASS n°3 et va être soumis dans une nouvelle version (V1) intégrant les demandes de modifications dans le mois suivant l'instance.	1/1 Région (1 élus, 2 réf. techniques) 1/1 Département (0 élus, 1 réf. technique) 3/3 EPCI (2 élus, 4 réf. techniques) 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs (0 élu, 2 réf. technique)	0/2 Départements 0/3 EPCI (0 élus 0 réf. techniques) 0/1 Principauté de Monaco

2.2 Les Comités Techniques de Bassin (COTECHBASS)

La participation aux 3 réunions du Comité Technique de Bassin qui jalonnent la démarche a été caractérisée par une bonne mobilisation des acteurs.

Les EPCI, Département, Région, gestionnaire de PEM ou gares de voyageurs ont ainsi participé de façon constante à l'orientation technique de l'élaboration COM, permettant que celui-ci réponde aux priorités des acteurs tout en prenant en compte les limites des moyens et ressources disponibles.

Le tableau décrit les 3 COTECHBASS qui jalonnent le processus de co-construction et présente la participation obtenue pour chacun d'eux. Il synthétise les principales décisions prises au cours de chaque instance et les acteurs signataires ou territoires associés ayant participé.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (région, département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \quad \left(\text{entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion} \right)$$

Tableau 8 : Synthèse de la participation aux COTECHBASS

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
COTECHBASS 1	09/04/24 Chemins de fer de Provence, (Nice)	- Propos introductif - Rappels sur la démarche du COM - Synthèse du travail intermédiaire n°1 - Identification des thématiques prioritaires du bassin - Identification des objectifs territorialisés - Choix des thèmes retenus pour les ateliers - Prochaines étapes et conclusion	Animation 1 : définition collective des thématiques prioritaires du bassin : 1/ PEM (Horaires, tarifs) 2/Mobilités actives 3/ Covoiturage (communication, sensibilisation) 4/ Décarbonation 5/ Situations dégradées 6/ Recensement et diffusion pratiques et actions de mobilité 7/Solidarité TPMR Animation 2 : définition des objectifs territorialisés à présenter en COBASS n°2 Animation 3 : choix des thématiques pour les ateliers 1/ PEM/Intermodalité 2/ Covoiturage 3/ Situations dégradées 3bis/Vélo	1/1 Région 1/1 Département 2/3 EPCI 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs	0/2 Départements 1/3 EPCI 1/1 Principauté de Monaco

COTECHBASS 2	10/09/24 Chemins de fer de Provence, (Nice)	- Propos introductif - Rappels sur la démarche du COM - Synthèse des ateliers - Présentation de la matrice recensement à date - Animation autour des fiches recensement émanant des ateliers - Organisation de l'atelier n°3 - Prochaines étapes et conclusion	Animation : - Les fiches collectives sont issues des ateliers 1, 2 & 3 ; - Passage de 7 à 6 fiches : 1 fiche reclassée en fiche individuelle - Traitement d'1 fiche proposée par un bassin voisin (M) - État des lieux de l'avancement de la fiche : - Fiche verte : 6 - Fiche orange : 1	1/1 Région 1/1 Département 2/3 EPCI 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs	0/2 Départements 1/3 EPCI 1/1 Principauté de Monaco
COTECHBASS 3	12/11/24 Chemins de fer de Provence, (Nice)	- Propos introductif - Rappels sur la démarche du COM - Présentation du socle territorialisé à date - Présentation de la matrice recensement à date - Finalisation des engagements collectifs du COM - Synthèse de la matrice recensement - Prochaines étapes et conclusion	Animation : - Les fiches collectives sont issues des ateliers 1 à 3 - Sur les 12 fiches collectives proposées, 12 seront ajoutées dans le COM 1 fiche supplémentaire a été ajoutée à la demande des acteurs	1/1 Région 1/1 Département 2/3 EPCI 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs	0/2 Départements 1/3 EPCI 1/1 Principauté de Monaco

2.3 Les ateliers participatifs

Les 4 ateliers organisés dans le bassin de mobilité reflètent les priorités des acteurs sur les thématiques suivantes :

- PEM / Intermodalité
- Covoiturage
- Vélo (commun avec le bassin N)
- Situations dégradées

La participation aux ateliers s'est caractérisée par une diversité d'acteurs et de profils et en particulier une mobilisation continue des acteurs déjà engagées dans la démarche de co-construction des COM.

Cette diversité a permis de faire émerger des propositions d'actions à inscrire en tant qu'engagement du COM.

Le tableau suivant décrit les 4 ATELIERS du processus de co-construction et présente la participation obtenue pour chacun d'eux. Il synthétise les principales propositions émises au cours de chaque atelier et le nombre d'acteurs présents.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (région, département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs, associations, centres de recherche, etc.) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \quad \left(\text{entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion} \right)$$

Tableau 9 : Synthèse de la participation aux ateliers

INSTANCE			PARTICIPATION			
N°	Date et lieu	Thématiques	Propositions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés	Partenaires
Atelier 1	09/04/24 Chemins de fer de Provence, (Nice)	PEM / Intermodalité : - Obj 1 : Faciliter la coopération inter-AOM par le biais de conventions - Obj 2 : Coordonner les offres de transports (horaires) au niveau des PEM	- Activité de placement sur une frise temporelle de tous les engagements individuels proposés sur le bassin 3 propositions de fiches recensement collectives : - 3 pour l'objectif n°2	1/1 Région 1/1 Département 3/3 EPCI 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs	0/2 Départements 1/3 EPCI 0/1 Principauté de Monaco	Agence d'urbanisme azuréeenne
Atelier 2	25/06/24 Chemins de fer de Provence, (Nice)	Covoiturage : - Obj 1 : Favoriser le covoiturage par création vR2+ - Obj 2 : Harmoniser les financements - Obj 3 : compléter le maillage	- Activité de placement sur une frise temporelle de tous les engagements individuels proposés sur le bassin 4 propositions de fiches recensement collectives : - 1 pour l'objectif n°2 - 2 pour l'objectif n°3 - 1 tous objectifs	1/1 Région 1/1 Département 3/3 EPCI 0/1 Gestionnaire de gares et PEMs	0/2 Départements 0/3 EPCI 0/1 Principauté de Monaco	Agence d'urbanisme azuréeenne ESCOTA

Atelier 3	08/10/24 Chemins de fer de Provence, (Nice)	Atelier commun avec le bassin M Mobilités actives / vélo : - Obj 1 : Coordonner l'information et l'accès au stationnement vélo (bassin N) - Obj 2 : Coordonner la programmation et la mise en œuvre des équipements vélo sur les PEM (bassin N) - Obj 3 : Clarifier l'offre de stationnement vélo (bassin M) - Obj 4 : Centraliser les informations sur les manifestations et coordonner les événements (bassin M) - Obj 5 : Chercher à atteindre une expérience utilisateur simplifiée tout mode (bassin M)	- Activité de placement d'infrastructures sur les cartes des bassins en lien avec le Cadre d'Intervention Région 3 propositions de fiche recensement collective : 1 pour l'objectif n°1 1 pour l'objectif n°2 1 pour un autre objectif	1/1 Région 1/1 Départements 3/3 EPCI 0/1 Gestionnaire de gares et PEMs de	0/2 Départements 3/3 EPCI 0/1 Principauté de Monaco	-
Atelier 3 bis	08/10/24 Chemins de fer de Provence, (Nice)	Gestion des situations dégradées : - Obj 1 : Travailler à faciliter la mise en œuvre de l'information sur les situations dégradées - Obj 2 : Travailler à faciliter la mise en œuvre de cars de substitution lors de situations dégradées	2 propositions de fiche recensement collective : 1 pour l'objectif n°1 1 pour l'objectif n°2	1/1 Région 1/1 Départements 3/3 EPCI 0/1 Gestionnaire de gares et PEMs de	0/2 Départements 0/3 EPCI 1/1 Principauté de Monaco	

2.4 Réunion suivi & évaluation

La participation à la réunion de suivi et évaluation, menée conjointement avec les Agences d'Urbanisme, a été caractérisée par une faible mobilisation des acteurs.

Les EPCI, Département, Région, gestionnaires de PEM ou gares de voyageurs ont ainsi eu la possibilité de participer à la démarche permettant de présenter les indicateurs envisagés pour le suivi des objectifs et des actions du COM, ainsi que pour le suivi des contrats.

Le tableau suivant décrit la réunion de suivi et d'évaluation et la participation obtenue pour cette dernière.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (région, département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs, associations, centres de recherche, etc.) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \quad \text{(entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion)}$$

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Thématiques	Propositions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
Réunion suivi et évaluation	25/10/24 Visioconférence	- Présentation des indicateurs envisagés dans le suivi des objectifs et des actions du COM - Échanges autour des facilités, difficultés et mesures à envisager pour le suivi	- Difficultés et facilités sur les thématiques du COM (vélo, intermodalité, transports en commun...) - Proposition d'indicateurs à ajouter	1/1 Région 0/1 Département 1/3 EPCI 0/1 Gestionnaire de gares et PEMs	0/2 Départements 0/3 EPCI

2.5 Travail intermédiaire

La participation aux 8 séquences de travail intermédiaire a été marquée par mobilisation modérée des acteurs au cours de la démarche.

EPCI, Département, Région, gestionnaires de PEM ou gares de voyageurs se sont approprié les modalités d'échanges via la plateforme Expertises Territoires.

L'ensemble des échanges en dehors des instances a été réalisé dans l'espace de travail « Contrats Opérationnels de Mobilité – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur » sur la plateforme Expertises territoires du CEREMA. Cet espace de travail a permis de concentrer l'ensemble des informations concernant la démarche de co-construction des COM et de centraliser les échanges avec les territoires.

*Tableau 10 : Synthèse des inscriptions sur l'espace de travail
« Contrats Opérationnels de Mobilité – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur »*

INSCRITS À L'ESPACE DE TRAVAIL		
Acteurs Signataires	Territoires associés	Observations
1/1 région 1/1 département 3/3 EPCI 1/1 gestionnaire de gares et PEM	2/2 départements 3/3 EPCI	La mobilisation pendant les travaux intermédiaires a été très faible tout au long de la démarche de co-construction.

3 Synthèse de la participation des acteurs à la démarche de co-construction

La participation à la démarche de co-construction du COM a été relativement forte en séance, avec une implication continue des Région, Département, EPCI, gestionnaires de PEM et gares. A noter cependant que la participation aux travaux intermédiaire a été modérée.

Les territoires associés ont participé de façon plus ponctuelle à la démarche, saisissant l'opportunité de mettre en avant des enjeux interbassins.

Les autres acteurs partenaires de la démarche ont été peu nombreux à participer aux ateliers mais ont apporté des informations complémentaires qui ont permis de renforcer les propositions d'engagements.

Le tableau suivant retrace la participation aux instances de chaque acteur. Un acteur invité à participer à une instance est considéré présent lorsqu'au moins un représentant de l'organisation concernée est présent lors de l'instance. Dans le cas d'une impossibilité à assister à la réunion signalée aux organisateurs, l'acteur est excusé.

Tableau 11 : Synthèse de la participation des acteurs aux instances

ACTEUR		PARTICIPATION (P : Présent, E : Excusé, A : Absent)									
Rôle	Entité	COBAS S 1	COBAS S 2	COBAS S 3	COTEC H BASS 1	COTEC H BASS 2	COTEC H BASS 3	ATELIE R 1	ATELIE R 2	ATELIE R 3	RÉUNI ON SUIVI & ÉVALU ATION
ACTEURS SIGNATAIRES	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Dép. des Alpes-Maritimes	P	P	P	P	P	P	P	P	P	A
	Métropole Nice Côte d'Azur	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	CA de la Riviera Française	P	A	P	A	E	E	P	P	P	A
	CC Pays des Paillons	P	P	P	P	P	P	P	P	P	A
	SNCF Gares et Connexions	P	P	P	P	A	P	P	A	A	A
TERRITOIRES ASSOCIÉS	Dép. des Alpes-de-Haute-Provence	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	CC Alpes d'Azur	A	A	A	A	P	P	A	A	A	A
	CA de Sophia Antipolis	P	P	A	P	A	A	A	A	A	A
	CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
PARTENAIRE	Principauté de Monaco	P	P	A	P	P	P	A	A	P	A
	ESCOTA	A	A	A	A	A	A	A	P	A	A

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 4 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU BASSIN DE MOBILITÉ



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



1 Contexte et objectif

Instauré par la loi LOM, et notamment par les articles L1215-1 et L1215-2, le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) est un contrat qui formalise les modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité à l'échelle du territoire de chaque Bassin de Mobilité.

A l'échelle de chaque bassin de mobilité, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur conclut un « contrat opérationnel de mobilité » avec les AOM, les syndicats mixtes " loi SRU " (lorsqu'ils existent), les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés. Ce contrat peut associer les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ou tout autre partenaire.

Le contrat opérationnel de mobilité inclut des objectifs coconstruits avec les acteurs de la mobilité du territoire, objectifs qui dans cette première génération de contrats se rapporte à cinq thématiques principales : les différentes formes de mobilité et l'intermodalité, les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité, les situations dégradées, le recensement et la diffusion des pratiques et actions de mobilité, ainsi que l'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures et services de mobilité. Aux cinq thématiques du code des transports, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a proposé et ajouté une thématique de décarbonation en lien avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et lutte contre le changement climatique. Ces objectifs à l'échelle du bassin se déclinent de manière opérationnelle par des engagements pris par les acteurs sous forme d'actions, projets, plans, etc.

Le contrat de mobilité a une durée de quatre ans mais les objectifs fixés pour le bassin de mobilité peuvent avoir un horizon différent en s'appliquant par exemple à plusieurs générations de COMs. Évaluer la progression du bassin vers les objectifs est une étape nécessaire dans l'évaluation de la politique de mobilité et permet d'orienter les COMs vers un niveau d'exigence correspondant aux progrès souhaités.

2 Méthodologie d'évaluation

2.1 Indicateurs

Les indicateurs retenus permettent d'observer l'évolution de la situation sur le bassin, évolution dont il est fait l'hypothèse qu'elle correspond en partie à une réponse aux changements induits par la mise en œuvre des COMs. Les indicateurs doivent donc permettre de caractériser certains aspects de la mobilité dans le bassin sur lesquels se concentrent les efforts de la politique publique.

Les indicateurs respectent dans la mesure du possible les règles des indicateurs SMART (Spécifique, Mesurable, Acceptable, Réaliste, Temporellement défini).

Matrice des indicateurs de mobilité

Les indicateurs d'évaluation du contrat du bassin de mobilité considéré doivent reposer sur des données collectées régulièrement et avec une maille territoriale suffisamment fine pour pouvoir agréger les données à l'échelle du bassin. En outre de la disponibilité de tels jeux de données, ces données doivent pouvoir apporter des éléments pertinents au vu des objectifs de mobilité du bassin.

Le travail de recensement des jeux de données et de proposition d'indicateurs pertinents est réalisé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur afin d'élaborer une matrice d'indicateurs potentiellement utilisable pour l'évaluation des objectifs des COMs.

Tableau 12 : Les indicateurs d'évolution de la mobilité

Thèmes	Indicateurs	Valeurs	Source	Retour territoires
Mobilité générale	Parts modales	Parts modales des différents modes en interne ou en échange	RP INSEE	Non
Intermodalité / transports en commun	Fréquentation du Système d'Information Billettique Régional (SIBR)	Fréquence d'utilisation du site	Données région	Non
	Correspondance en gare routière et ferroviaire	Nombre de lignes et nombre de dessertes	GTFS	Non
	Évolution des PEM	Nombre de PEM existant, en évolution ou en projet	Territoires	Oui
	Fréquentation des gares régionales	Nombre de gares et de voyages	Données région + SNCF	Non
	Fréquentation des lignes de cars régionales	Nombre de lignes et de voyages	Données région	Non
	Fréquentation des réseaux locaux	Nombre de voyage	Données territoires	Oui
	Nombre d'abris vélos existants et construits	Nombre de commune disposant d'un abri et nombre d'abris	Données région + territoires	Oui
	Nombre de places par abris sécurisés	Nombre de places	Données région + territoires	Oui
	Fréquentation des abris vélos	Nombre d'utilisations		
Modes actifs	Linéaire d'aménagements cyclables existants	Km existants	Open data OSM	Oui
	Fréquentation aux points de comptage	Nombre d'usagers chaque mois et/ou à l'année	Compteurs	Oui
Covoiturage	Nombre de trajets covoiturés	Nombre de trajets covoiturés internes ou en échange	Registre national	Non
	Distance des trajets covoiturés	Distance moyenne (Km) des trajets internes ou en échange	Registre national	Non
	Nombre d'aires de covoiturage	Nombre d'aires officielles	Open data + territoires	Oui
Décarbonation	Motorisation des ménages	Ménages équipés de 0 à 3 voitures ou +	RP INSEE	Non
	Motorisation Crit'Air	Véhicules Crit'Air E, 1 à 5 et non classé	SDES	Non
	Qualité de l'air	CO2, polluants (Nox, PM10, PM2,5, COVNM, consommations finales d'énergies	Atmosud	Non
	Borne IRVE	Nombre de bornes et usage	BNLC + territoires	Oui

2.2 Périodicité d'évaluation

Évaluation à mi-parcours

L'évaluation a lieu une première fois à mi-parcours afin de pouvoir présenter aux acteurs les avancées et les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du contrat. La première évaluation permet de proposer des actions rectificatrices, d'identifier les opportunités.

Évaluation de fin de contrat

Une seconde évaluation pourra avoir lieu au terme du contrat afin de faire un bilan final de la mise en œuvre. Elle permettrait en outre d'orienter et proposer les bases d'un nouveau COM.

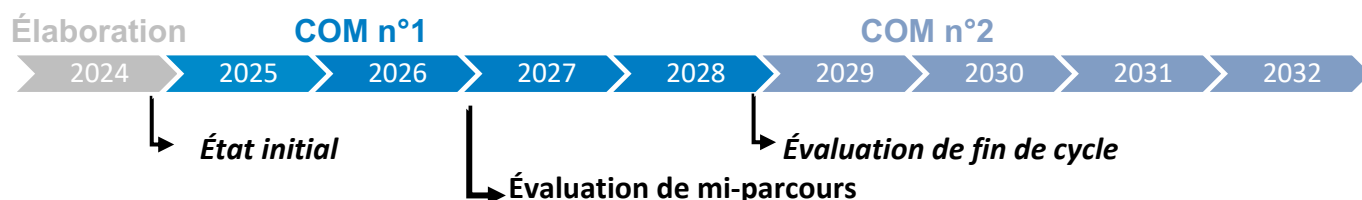
2.3 Protocole d'évaluation

L'évaluation est pilotée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Celle-ci implique un premier temps de collecte et analyse des données nécessaires afin de procéder à la mise à jour des indicateurs à partir des données.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sollicite périodiquement les acteurs du bassin de mobilité afin de collecter les données. L'acteur doit à son tour mobiliser les ressources de son organisation et celles de ses partenaires afin de fournir les informations nécessaires. À partir des indicateurs mis à jour, est attribué de façon qualitative un degré de progression vers l'objectif. Enfin, les résultats sont partagés et débattus avec les acteurs du bassin de mobilité afin d'apporter des nuances et de statuer.

3 Canevas de tableau de bord

3.1 Calendrier d'évaluation



3.2 Évaluation de l'atteinte des objectifs

3.2.1 Évaluation qualitative



État des lieux initial du bassin de mobilité (bassin X)

- Exemple : Une mobilité caractérisée par l'usage de la voiture individuelle
- Exemple : Un réseau morcelé avec peu de points de connexion entre les différents modes de transport
- ...



Objectifs généraux du bassin de mobilité (bassin X)

- Exemple : Diminuer l'autosolisme dans les déplacements domicile-travail
- Exemple : Développement des mobilités actives
- ...



Principales avancées

- Exemple : Un changement de comportement favorisant les mobilités partagées et les mobilités actives dans les déplacements domicile-travail
- ..



Points d'amélioration

- Exemple : Peu de changement de comportement favorisant l'usage des transports en commun par rapport aux transports individuels
- Exemple : Des crises liées au changement climatique à mieux anticiper
- ...

3.2.2 Évaluation quantitative

INDICATEUR	UNITE	VALEUR INITIALE	OBJECTIF FINAL	RESULTAT A DATE	PROGRESSION
Objectif 1					
Exemple : Part du covoiturage dans les déplacements domicile-travail	% de part modal	2%	15%	7%	+ 33%
Objectif 2					
Exemple : Avis positifs sur l'usage du vélo pour aller au travail	% d'avis positifs	10%	75%	50%	+53%

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 5 : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS
DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE



1 Contexte et objectif

A l'échelle de chaque bassin de mobilité, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur conclut un « contrat opérationnel de mobilité » avec les AOM, les syndicats mixtes " loi SRU " lorsqu'ils existent, les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés. Ce contrat peut associer les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ou tout autre partenaire.

Le contrat opérationnel de mobilité inclut des objectifs coconstruits avec les acteurs de la mobilité du territoire, objectifs qui dans cette première génération de contrats se rapportent à cinq thématiques principales : les différentes formes de mobilité et l'intermodalité, les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité, les modalités de gestion des situations dégradées, le recensement et la diffusion des pratiques et actions de mobilité, ainsi que l'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures et services de mobilité. Aux cinq thématiques du code des transports, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ajoute une thématique de décarbonation en lien avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et lutte contre le changement climatique.

Ces thématiques, à l'échelle du bassin de mobilité, se déclinent de manière opérationnelle par des engagements pris par les acteurs sous forme d'actions, projets, plans, etc. Le contrat de mobilité a une durée de quatre ans au cours desquels doivent se déployer les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de ces actions.

Afin de pouvoir connaître à tout moment l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements, il est nécessaire de réaliser un suivi lié à ces engagements. L'évaluation est une étape complémentaire (voir annexe ad hoc décrivant l'évaluation) au suivi et vient, de façon ponctuelle à un moment précis du cycle de vie du COM, mettre en regard le degré d'avancement de la mise en œuvre des actions avec les objectifs de mise en œuvre fixés dans le contrat. L'agrégation des résultats obtenus pour tous les engagements permet d'obtenir une vision globale de l'état d'avancement de la mise en œuvre opérationnelle du COM.

2 Méthodologie de suivi

2.1 Périodicité de suivi

Le suivi consiste à réaliser le recueil des informations nécessaires. Ce suivi peut être réalisé ponctuellement en préalable à l'évaluation ou bien périodiquement à une fréquence déterminée afin de retracer l'évolution dans le temps des indicateurs.

Le suivi doit être organisé collectivement avec les acteurs du bassin et ses modalités doivent prendre en compte les ressources et moyens disponibles à cet effet

2.2 Protocole de suivi

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sollicite périodiquement les acteurs du bassin de mobilité afin de collecter les données. Pour chaque engagement, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se rapproche de l'entité pilote dont la personne référente est indiquée sur l'annexe engagement. La personne référente doit à son tour mobiliser les ressources de son organisation et celles de ses partenaires afin de fournir les informations nécessaires.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se charge alors d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre de chaque engagement. Elle attribue alors à chaque engagement un statut de mise en œuvre comme suit :

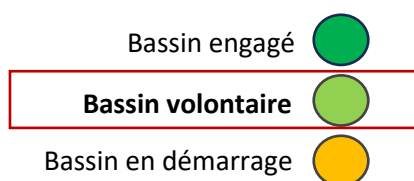
Statut de l'engagement	Code couleur
Engagement abandonné	
Non démarré	
Étapes préalables en cours	
En cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

Dans le cadre de l'évaluation, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur réalise une synthèse en agrégeant les résultats obtenus pour tous les engagements du COM. Le code couleur permet une lecture facilitée des résultats.

Les résultats et la synthèse sont présentés à l'ensemble des acteurs afin de leur permettre d'exprimer leur accord ou de proposer des modifications du statut de chaque engagement.

3 Canevas de tableau de bord

3.1 Bilan du bassin de mobilité (illustration)



Statut	Nombre d'engagements	Pourcentage
Engagement abandonné	2	20%
Non démarré	5	50%
Étapes préalables en cours	1	10%
Engagement en cours de réalisation	2	20%
Engagement tenu	0	0%
Engagement poursuivi	0	0%
Total	10	100%

Principales réalisations de la mise en œuvre du COM

- ... à compléter

3.2 Mise en œuvre des engagements

LIBELLE ENGAGEMENT	TYPE	THEMATIQUES DU COM						PILOTE	ÉCHEANCIER PREVISIONNEL				AVANCEMENT	OBSERVATIONS
		Différentes formes e		PEM	Situations dégradées	Diffusion des	Aides conception et	Décarbonation	2025	2026	2027	2028		
Libellé engagement 1	Plan	x	x		x				Porteur	L	F M			Exemple : Convention signée le 20/10/25
Libellé engagement 2	Étude		x						Porteur	L				
Libellé engagement 4	Projet								Porteur					

Annexe E : BAREME DES REDEVANCES POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL 2025

I. PRINCIPES GENERAUX

a) Rappel législatif :

Code général de la propriété des personnes publiques :

« Art. L. 2122-1 du CGPPP - Nul ne peut, sans disposer d'un titre l'y habilitant, occuper une dépendance du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1 ou l'utiliser dans des limites dépassant le droit d'usage qui appartient à tous. »

« Art. L. 2122-2 du CGPPP - L'occupation ou l'utilisation du domaine public ne peut être que temporaire. »

« Art. L. 2122-3 du CGPPP - L'autorisation mentionnée à l'article L. 2122-1 présente un caractère précaire et révocable. »

Code de la voirie routière :

« Art. L. 113-2 ... l'occupation du domaine public routier n'est autorisée que si elle a fait l'objet, soit d'une permission de voirie dans le cas où elle donne lieu à emprise, soit d'un permis de stationnement dans les autres cas. Ces autorisations sont délivrées à titre précaire et révocable. »

« Art. L. 113-3 Sous réserve des prescriptions prévues à l'article L. 122-3, les exploitants de réseaux peuvent occuper le domaine public routier en y installant des ouvrages, dans la mesure où cette occupation n'est pas incompatible avec son affectation à la circulation terrestre. Le gestionnaire du domaine public routier peut, dans l'intérêt de la sécurité routière, faire déplacer les installations et les ouvrages situés sur ce domaine aux frais de l'occupant dans des conditions définies par décret en Conseil d'État. » Cf. : décret n° 2006-1133 du 8 septembre 2006.

Code des postes et des communications électroniques : art L.47

Lorsque le Conseil départemental est saisi d'une demande de permission de voirie par un opérateur de communications électroniques et qu'il constate que le droit de passage de cet opérateur peut être assuré par l'utilisation des installations existantes d'un autre occupant du domaine public, alors le Conseil départemental peut inviter les deux parties à se rapprocher pour convenir des modalités de partage de ces installations.

b) Principes relatifs aux redevances pour occupation du domaine public routier

Toute autorisation, permission de voirie ou permis de stationnement, délivrée aux occupants par arrêté du Président du Conseil départemental, sera préalablement demandée et fixera la date de début, la durée, le motif et les conditions matérielles de cette occupation.

Sont concernés :

- Les permissions de voirie avec emprise au sol.
- Les permis de stationnement sans emprise, délivrés par le Président du Conseil départemental pour les routes départementales hors agglomération.

La redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toutes natures procurés au titulaire de l'autorisation (article L. 2125-3 du CGPPP). Le montant de la redevance est arrondi à l'euro le plus proche, conformément à l'article L. 2322-4 du CGPPP.

La redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public par le bénéficiaire d'une autorisation est payable d'avance et annuellement. Conformément aux dispositions du CGPPP, « en cas de retard dans le paiement des redevances dues pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public les sommes restant dues sont majorées d'intérêts moratoires au taux légal ». Après lettre de rappel non suivie de paiement, le comptable public pourra, à l'expiration d'un délai de 20 jours, engager des poursuites à l'encontre du redevable, les frais de poursuite étant à sa charge.

Conformément à l'article R.116-2 du Code de la voirie routière, en cas d'installation sans autorisation ou d'occupation portant atteinte au domaine public, une amende de 5ème classe pourra être dressée, sans toutefois pouvoir excéder le montant prévu à l'article 131-13 du code pénal. De plus les contraventions qui sanctionnent les occupants sans titre d'une dépendance du domaine public, se commettent chaque journée et pourront donner lieu au prononcé d'une amende pour chaque jour où l'occupation est constatée, lorsque cette occupation sans titre compromet l'accès à cette dépendance, son exploitation ou sa sécurité (conformément à l'article L. 2132-27 du CGPPP).

Le bénéficiaire peut, à raison du montant et du mode de détermination de la redevance :

- 1) Être admis à se libérer par le versement d'acomptes.
- 2) Être tenu de se libérer par le versement de la redevance due soit pour toute la durée de l'autorisation si cette durée n'excède pas cinq ans, soit pour une période quinquennale dans le cas contraire (Article L. 2125-4 du CGPPP).

Toute occupation du domaine public entraîne le recouvrement d'une redevance, qui ne vaut pas droit d'occupation.

II. FRAIS DE DOSSIER

Les frais de dossier définis ci-dessous sont appliqués à chaque nouvelle permission de voirie, permis de stationnement :

- Pour une autorisation initiale : **50 €**.
- Pour un renouvellement (en continu, sans discontinuité dans la durée de l'occupation) sans modification du tiers, de la nature, de l'étendue, du lieu ou des conditions techniques : **25 €**.

Il sera perçu au profit du Département, les frais de dossier correspondant à une autorisation initiale, en dehors des cas expressément mentionnés ci-dessus au titre du renouvellement. Les autorisations consenties à titre gratuit, conformément au présent barème sont dispensées de frais de dossier.

III. OCCUPATIONS SOUMISES A UN TARIF REGLEMENTAIRE :

1. RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Le barème défini par le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 est appliqué et revalorisé annuellement sans réduction.

Le montant de la redevance, due par EDF et Enedis pour l'occupation du domaine public routier départemental des Alpes-Maritimes, est fixé dans la limite du plafond annuel suivant : $PR = (0,0457 P + 15\,245)$ euros où P représente la somme de la population totale des communes des Alpes-Maritimes résultant du dernier recensement de l'INSEE, soit au 1^{er} janvier 2025 : $P = 1.128.455$ habitants.

Réévaluation :

Conformément aux dispositions de l'article R3333-4 du Code général des collectivités territoriales, les plafonds des redevances évoluent au 1^{er} janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index « ingénierie », dont le coefficient s'élève à 1,5770 pour 2025.

2. RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ

Le calcul de la redevance mentionné au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, est appliqué sans réduction.

Au premier janvier de chaque année, le Département applique les taux plafonds des revalorisations annuelles, conformément aux dispositions prévues au décret.

Art. R. 3333-12 du CGCT - « Les redevances dues aux départements pour l'occupation de leur domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz, ainsi que par les canalisations particulières de gaz, sont fixées par le conseil départemental dans les conditions prévues aux articles R. 2333-114 et R. 2333-117 ».

Art. R. 2333-114 du CGCT - La redevance due chaque année pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz, ainsi que par les canalisations particulières de gaz, est fixée dans la limite du plafond suivant :

$$PR = (0,035 \times L) + 100 \text{ €} ;$$

Où **PR** est le plafond de redevance due par l'occupant du domaine ;

L représente la longueur des canalisations sur le domaine public exprimée en mètres et 100 € représente un terme fixe.

Réévaluation :

Conformément aux dispositions de l'article R. 3333-12 du Code général des collectivités territoriales, les plafonds des redevances évoluent au 1^{er} janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index « ingénierie », dont le coefficient s'élève à 1,42 pour 2025.

3. OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL (DPRD) PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR LES RESEAUX

Le calcul de la redevance mentionné au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, est appliqué sans réduction.

3.1 TRANSPORT ET DISTRIBUTION ELECTRICITE

Art. R. 3333-4-1 du CGCT - La redevance annuelle pour l'occupation provisoire du DPRD par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public **de transport d'électricité** est fixée au plafond suivant :

$$PR'T = 0,70 * LT$$

*PR'T redevance due en euros, au titre de l'occupation provisoire du DPRD par les chantiers de travaux, **par le gestionnaire du réseau de transport** ;*

LT longueur en mètres, des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le DPRD et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Art. R. 3333-4-2 du CGCT - La redevance annuelle pour l'occupation provisoire, constatée au cours d'une année, du DPRD par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de **distribution d'électricité** est fixée au plafond suivant :

$$PR'D = PRD/10$$

*PR'D : plafond de redevance due en euros, au titre de l'occupation provisoire du DPRD par les chantiers de travaux, **par le gestionnaire du réseau de distribution** ;*

PRD : plafond de redevance due par le gestionnaire du réseau de distribution au titre de l'article R. 2333-105.

3.2 TRANSPORT ET DISTRIBUTION GAZ

Art. R. 3333-13 du CGCT - Les redevances dues chaque année à un département pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, sont fixées par le conseil départemental dans les conditions prévues aux articles R. 2333-114-1 et R. 2333-117.

Article R. 2333-114-1 du CGCT - La redevance annuelle pour l'occupation provisoire du DPRD par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée au plafond suivant :

$$PR' = 0,70 * L$$

PR' : plafond de redevance due en euros, au titre de l'occupation provisoire du DPRD par les chantiers de travaux ;

L : longueur en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le DPRD et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Réévaluation :

Conformément aux dispositions de l'article R. 2333-117 du Code général des collectivités territoriales, les plafonds des redevances évoluent au 1^{er} janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index « ingénierie », dont le coefficient s'élève à 1,23 pour 2025.

4. RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Les taux des redevances du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, sont appliqués sans réduction. Au premier janvier de chaque année, le Département applique les taux plafonds des revalorisations annuelles, conformément aux dispositions prévues au décret et aux articles R 20-51 et R 20-52 du Code des postes et des communications électroniques (CPCE).

a) Pour chaque artère tarif au 1^{er} janvier 2025 :

- par kilomètre linéaire aérien : 64,87 €
- par kilomètre linéaire souterrain : 48,65 €

b) Pour les installations autres que les stations radioélectriques tarif au 1^{er} janvier 2025 :

- emprise par m² : 32,44 €

c) Pour les installations radioélectriques tarif au 1^{er} janvier 2025 :

- stations radioélectriques avec antenne de plus de 1 m : 210 €
- stations radioélectriques avec pylône de plus de 1 m : 410 €

5. EAU ET ASSAINISSEMENT

Toute canalisation de distribution d'eau et d'assainissement est soumise à l'application des articles R.3333-18 et R.2333-121 à R.2333-123 du CGCT. Sont également soumis à redevance, les autres ouvrages bâtis non linéaires, hormis les regards de réseaux d'assainissement.

Les montants annuels des redevances sont fixés comme suit et sont appliqués sans réduction :

- canalisation (kilomètre linéaire) : 10 €
- ouvrages bâtis non linéaires (hors les regards) par m² indivisible d'emprise au sol : 2 €

Les taux sont fixes, sous réserve d'une délibération du Conseil départemental actant une réévaluation.

NB : Le calcul s'applique au linéaire principal de la canalisation mais pas aux branchements.

6. ECLAIRAGE PUBLIC

- redevance annuelle par candélabre : 229 €

7. AUTRES RESEAUX

- ouvrages enterrés : 5 € ml/an
- ouvrages aériens : 10 € ml/an

8. OCCUPATIONS DES ESPACES PUBLICS ROUTIERS DEPARTEMENTAUX :

Nature de l'occupation	Commune < 3500 hab. 2024 en €	Commune ≥ 3500 hab. 2024 en €	Unité	Durée
Occupations surfaciques à caractère commercial				
Baraques, camion boutique, camion snack, surface bâtie : local fermé à usage commercial (structure pour la vente)	20	25	m ²	forfait mensuel
Baraques, camion boutique, camion snack, surface bâtie : local fermé à usage commercial (structure pour la vente)	2	3	m ²	journée
Autre point de vente : étalage, maraîcher, producteur	1	2	m ²	journée
Autre point de vente : étalage, maraîcher, producteur	5	10	m ²	forfait mensuel
Terrasse commerciale pour chaises, tables...	2	4	m ²	mois
Terrasse commerciale pour chaises, tables...	1	1	m ²	journée
Autre occupation (parking, dépôt de matériel...)	6	12	m ²	an
Accès : chantier, station service, carrières y compris aire de retournement	3	3	m ²	an
Clôture	4	4	ml	an
Répéteur pour télérelevé	1	1	unité	an
Utilisation d'infrastructure départementale				
Utilisation de fourreaux en sous-sol appartenant au Département.	300	300	Kml	an
Occupation du domaine public routier départemental en sous-sol pour réseau de chaleur	1,5	1,5	ml	an
Échafaudage et palissade				
Échafaudage et palissade jusqu'à 20 m ² (forfait de 0,01m ² à 20 m ²)	30	30	forfait	mois
Échafaudage et palissade au-delà de 20 m ²	60	60	forfait	mois
Occupation à caractère non commercial				
Clôture	2	2	ml	an
Autre occupation au m ²	5	7	m ²	an

Publicité, pré-enseigne et enseigne				
Dispositifs publicitaires				
Dispositifs publicitaires non lumineux, non numériques	80	120	m²	an
Dispositifs publicitaires lumineux ou numériques	100	150	m²	an
Pré-enseigne non numérique				
Pré-enseigne non numérique dont la somme des superficies ≤ 8m²	10	15	m²	an
Pré-enseigne non numérique dont la somme des superficies > 8 m²	20	25	m²	an
Pré-enseigne numérique				
Pré-enseigne numérique dont la somme des superficies ≤ 8m²	20	30	m²	an
Pré-enseigne numérique dont la somme des superficies > 8m²	40	50	m²	an
Enseigne				
Enseigne dont la somme des superficies ≤ 7m²	50	70	forfait	an
Enseigne dont la somme des superficies > 7m²	20	30	m²	an
Prestation entretien et exploitation par les services départementaux routiers				
Mise à disposition de personnel (par heure)				
Encadrant	32	32	forfait	heure
Agent	26	26	forfait	heure
Majoration, pour intervention de nuit entre 18h et 6h : Encadrant	16	16	forfait	heure
Majoration, pour intervention de nuit entre 18h et 6h : Agent	13	13	forfait	heure
Majoration pour Week-end et jours fériés : Encadrant	10,5	10,5	forfait	heure
Majoration pour Week-end et jours fériés : Agent	8,5	8,5	forfait	heure
Mise à disposition de véhicules et engins par heure (hors carburant)				
Véhicule léger	4	4	forfait	heure
Véhicule utilitaire léger	6,5	6,5	forfait	heure
Fourgon	16,5	16,5	forfait	heure
Camion	21	21	forfait	heure
Flèche lumineuse de rabattement de remorque	12	12	forfait	heure
Tracteur	36	36	forfait	heure
Remorques à panneaux	1	1	forfait	heure
Balayeuse	60	60	forfait	heure
Autre engin spécialisé	70	70	forfait	heure
Mise à disposition de fournitures et équipements				
Fournitures : carburant, absorbant, sel, enrobés (etc.)	prix acquisition			
Équipements : balises, délinéateurs, glissières...	prix acquisition			
Prestations externalisées	prix acquisition			
Tournage de film, publicité, prise de vue entre 7h et 21h par route				
Arrêté de circulation avec coupures au maximum de 10 mn	200	300	forfait	½ journée
Autre cas coupure supérieure à 10 mn (forfait ½ journée)	500	600	forfait	½ journée
Tournage de film, publicité, prise de vue et essais automobiles entre 21h et 7h par route				
Avec impact sur la circulation (coupures de la circulation)	600	700	forfait	une nuit

Essais automobiles entre 7h et 21h par route				
Arrêté de circulation avec coupures au maximum de 10 mn	350	450	forfait	½ journée
Autre cas coupure supérieure à 10 mn (forfait ½ journée)	800	900	forfait	½ journée
Tournage de film, publicité, prise de vue et essais automobiles week-end et jours fériés par ½ journée et par route <i>Les tournages de film, publicité, prise de vue et essais automobiles, qu'ils soient de jour ou de nuit, ne sont pas autorisés les week-end et jours fériés. Sauf dérogation exceptionnelle et motivée, une autorisation peut être accordée de jour uniquement (essais strictement interdits de nuit).</i>				
En cas de dérogation exceptionnelle et motivée le week-end et les jours fériés (tarif unique par ½ journée)	1 500	2 000	forfait	½ journée

Commune de plus de 3 500 habitants, base population INSEE. Étant entendu que les demi-journées sont non fractionnables : ½ journée de 7h à 14h et de 14h à 21h ; journée de 7h à 21h et nuit entre 21h et 7h.

Le montant de la redevance par occupation des espaces publics routiers départementaux est calculé comme suit :

$$\text{Redevance} = \{[\text{nb unités sollicitées (ml, m}^2\text{...)} * (\text{Tarif})] \times \text{durée}\}$$

RQ : Lorsque l'établissement d'une permission de voirie ou de stationnement concerne un ensemble de communes dont la majorité est supérieure à 3 500 habitants, le tarif applicable est celui des communes de plus de 3 500 habitants.

Les occupations d'intérêt général suivantes sont exonérées de redevances :

- services de protection et de prévention à but non lucratif, liste non exhaustive : gendarmerie, police, pompier, SAMU, sécurité civile, société nationale de sauvetage en mer ;
- mobilier urbain non publicitaire y compris les panneaux à message variable (réservés à l'information sur les conditions de circulation), les installations intéressant la collecte des ordures (poubelles, containers publics...), ainsi que les stations météorologiques ;
- stèle et mémorial ;
- aménagement paysager mis à la disposition d'une collectivité ou d'un groupement de collectivité, et entretenu à ses frais ;
- terrain non exploitable du fait de ses caractéristiques et entretenu par le bénéficiaire à sa demande et à ses frais ;
- œuvres artistiques et culturelles à but non commercial, bénéficiant librement à tous.

9. INSTALLATIONS NON PREVUES AU BAREME

Pour les installations non prévues dans le présent barème de redevance, la délégation est donnée à la Commission Permanente afin de fixer le taux des redevances.

10. REVALORISATIONS ANNUELLES DES TAUX DES REDEVANCES

Seules les redevances encadrées par la loi font l'objet d'une revalorisation annuelle automatique au 1^{er} janvier de chaque année.

11. MISE EN CONCURRENCE DES OCCUPATIONS A CARACTERE COMMERCIAL

Pour les occupations à caractères économiques soumises à la mise en concurrence (ordonnance du 19 avril 2017), le barème des redevances représente le plancher (montant minimum) de toutes propositions financières des candidats.

Communes de plus de 3 500 habitants :

Antibes	77 618
Beaulieu-sur-Mer	3 869
Beausoleil	12 558
Biot	10 518
Cagnes-sur-Mer	53 303
Cannes	74 820
Cap-d'Ail	4 566
Carros	13 867
Châteauneuf-Grasse	3 850
Colomars	3 549
Contes	7 812
Drap	5 318
Gattières	4 391
Grasse	49 508
La Colle-sur-Loup	8 292
La Gaude	7 305
La Roquette-sur-Siagne	5 654
La Trinité	10 554
Le Cannet	40 570
Le Rouret	4 302
Levens	5 420
Mandelieu-la-Napoule	21 443

Menton	30 723
Mouans-Sartoux	11 040
Mougins	19 874
Nice	356 603
Pégomas	8 247
Peymeinade	8 691
Roquebrune-Cap-Martin	12 574
Roquefort-les-Pins	7 477
Saint-André-de-la-Roche	5 907
Saint-Cézaire-sur-Siagne	4 071
Saint-Jeannet	4 474
Saint-Laurent-du-Var	31 853
Saint-Vallier-de-Thiery	3 754
Sospel	3 896
Tourrette-Levens	4 667
Tourrettes-sur-Loup	4 230
Valbonne	12 802
Vallauris	28 808
Vence	20 277
Villefranche-sur-Mer	5 047
Villeneuve-Loubet	16 952

Source : INSEE : populations légales en vigueur à compter du **1^{er} janvier 2025**